

Université de Montréal

**La communauté du dehors.
Imaginaire social et représentations du crime au Québec
(XIX^e – XX^e siècle)**

par
Alex Gagnon

Département des littératures de langue française
Faculté des arts et des sciences

Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de
Docteur (Ph.D.) en littératures de langue française

Septembre 2015

© Alex Gagnon, 2015

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

Cette thèse intitulée :

La communauté du dehors.
Imaginaire social et représentations du crime au Québec (XIX^e – XX^e siècle)

Présentée par :
Alex Gagnon

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Martine-Emmanuelle Lapointe, président-rapporteur

Micheline Cambron, directrice de recherche

Benoît Melançon, membre du jury

Claude La Charité, examinateur externe

Ollivier Hubert, représentant de la doyenne

Résumé

La société québécoise a, comme toutes les sociétés, ses crimes et criminels légendaires. Or, si ces faits divers célèbres ont fait l'objet, dans les dernières décennies, de quelques reconstitutions historiographiques, on connaît beaucoup moins, en revanche, le mécanisme de leur légendarisation, le processus historique et culturel par lequel ils passent du « fait divers » au fait mémorable. C'est d'abord ce processus que s'attache à étudier cette thèse de doctorat, qui porte sur quatre crimes célèbres des XVIII^e et XIX^e siècles (le meurtre du seigneur de Kamouraska [1839] ainsi que les crimes commis par « la Corriveau » [1763], par le « docteur l'Indienne » [1829] et par les « brigands du Cap-Rouge » [1834-1835]) : pour chacun de ces cas particuliers, l'analyse reconstitue la généalogie des représentations du crime et du criminel de manière à retracer la fabrication et l'évolution d'une mémoire collective. Celles-ci font chaque fois intervenir un système complexe de discours : au croisement entre les textes de presse, les récits issus de la tradition orale et les textes littéraires, l'imaginaire social fabrique, à partir de faits criminels ordinaires, de grandes figures antagoniques, incarnations du mal ou avatars du diable. Ce vaste processus d'antagonisation est en fait largement tributaire d'une époque (le XIX^e siècle) où, dans les sociétés occidentales, le « crime » se trouve soudainement placé au cœur de toutes les préoccupations sociales et politiques : l'époque invente un véritable engouement littéraire pour le crime de même que tout un arsenal de savoirs spécialisés, d'idées nouvelles et de technologies destinées à connaître, mesurer et enrayer la criminalité. Dès les premières décennies du XIX^e siècle, le phénomène se propage de ce côté-ci de l'Atlantique. Dans la foulée, les grands criminels qui marquent la mémoire collective sont appelés à devenir des ennemis imaginaires particulièrement rassembleurs : figures d'une altérité radicale, ils en viennent à constituer le repoussoir contre lequel, à partir du XIX^e siècle, s'est en partie instituée la société québécoise.

Mots-clés : imaginaire social ; littérature québécoise ; presse ; fait divers ; mémoire collective ; oralité ; XIX^e siècle ; histoire culturelle ; crime ; institutions judiciaires.

Abstract

Quebec society, like all societies, has its own legendary crimes and criminals. Yet if these famous *faits divers* have been recently made into historiographical re-enactments, the cultural and historic manner in which they are transformed from local news reports into national myths – what we call *mecanisms of “légendarisation”* –, is practically unknown. It is this mutation that this thesis examines : drawing from four famous crimes of the 18th and 19th centuries (the Seigneur of Kamouraska’s murder [1839] as well as the crimes committed by “La Corriveau” [1763], by the “docteur l’Indienne” [1829] and by the “brigands du Cap-Rouge” [1834-1835]), our analysis recollects their two-hundred-year-long genealogy into collective memory. Through this collective memory, a complex discourse system arises for each crime : by intertwining newspaper reports and stories from oral and written traditions, social imagination manufactures great antagonist figures, incarnations of evil and avatars of the devil from ordinary criminal acts. This vast antagonizing process is in fact dependent on a whole epoch – the 19th century – where, in the western world, “crime” was suddenly placed at the heart of all social and political preoccupations. This era seemingly created a literary craze for crime, as well as a whole arsenal of specialized notions, ideas and technologies designed to understand, measure and eliminate criminality. During the Lower Canada period, the phenomenon spreads across this side of the Atlantic. In the wake of this movement, the great criminals who impacted the collective mind are made to become especially rallying imaginary enemies : figures of a radical otherness, they become the foil against which Quebec society, from the 19th century onwards, instituted itself.

Keywords : social imagination ; Quebec literature ; newspapers ; *fait divers* ; collective memory ; oral tradition ; 19th century ; cultural history ; crime ; judicial institutions.

Table des matières

Liste des abréviations	xi
Remerciements	xii
Prologue	3
Ouverture en trois actes	
Cage de fer, cage de verre	5
Portrait de la criminelle.....	6
Visages de la sorcière.....	10
Figures de la victime.....	26
Introduction	36
Sublimité du crime.....	36
Définition du projet. Histoires de crime et fabrication du mémorable.....	40
État des lieux et objectifs de l'analyse.....	43
Le « fait divers ». De l'insignifiance à l'historicité.....	48
La « mémoire collective ». Souvenir et transmission.....	54
Systèmes de discours et « transfictionnalité ».....	58
Regard sur l'oralité. Qu'est-ce qu'une « légende »?.....	63
La notion d'« imaginaire social ».....	68
Portrait global. Ressorts et divisions de l'analyse.....	78
Chapitre 1	
L'ombre et l'ordre.	
Crime, châtiments et représentations au XIX^e siècle	81
1.1 <i>L'aventure pénitentiaire</i>	81
De Beccaria à Bentham. Une économie de la peine et de la représentation.....	83
Gouverner, réguler. Présences et variations d'une pensée libérale.....	90
Le corps du crime.....	97
1.2 <i>Écritures de l'horreur. Le crime et ses représentations littéraires</i>	98
Du « canard » au « détective ». Esquisse d'un récit général.....	99
Les inquiétants. Une plongée dans les bas-fonds.....	105

1.3 Portrait de la situation canadienne-française.....	109
Urbanisation et criminalisation du monde. Le « crime » et son champ sémantique.....	112
Désuétude et efficacité. Le discours de la réforme pénale au Bas-Canada.....	124
Le pâle triomphe de l'enfermement.....	134
1.4 Conclusion. L'antagonisation du crime.....	140

Première partie
La société du dessous

Les brigandages de 1834 et 1835.....	144
--------------------------------------	-----

Chapitre 2

Charles Chambers. De l'anonymat au dévoilement..... 148

2.1 Le fait divers comme interpellation et sommation..... 148

Une innommable terreur.....	148
La menace maîtrisée.....	154

2.2 Du fait divers à l'événement historique..... 160

<i>Les révélations du crime</i> . Genèse, structure et statut de l'ouvrage.....	160
Un procès de fictionnalisation.....	165
À chacun ses bas-fonds. Un « contre-monde » canadien	168
Plaidoyer pour une réforme.....	172
Récits de crime et justice pénale	178
Un « roman de l'actualité ».....	182

Chapitre 3

Bas-côtés. Poétiques de l'épuration..... 185

3.1 L'invention des « brigands du Cap-Rouge »..... 185

Le crime. Une réalité chronotopique.....	187
Le criminel. Variations sur un état de chute.....	192
La prison. Entre pitié et répulsion.....	198
Forêts et cavernes. La canadianisation des bas-fonds européens.....	200

3.2 Monstres sur scène..... 205

Le théâtre. Une assemblée.....	210
--------------------------------	-----

« Bourreau des peuples ». La représentation comme tentation et engendrement.....	212
3.3 <i>La société et son dehors</i>.....	219
D'une auberge à l'autre. L'archipel des tapis-francs.....	220
Cap-Rouge et Pic-Bleu. Une hétérotopie.....	223
3.4 <i>L'exemplarité du récit</i>.....	228
Une morale de la résignation.....	231
3.5 <i>Conclusion. Transmission d'un souvenir, persistance d'un imaginaire</i>.....	234
Chapitre 4	
La Nation contre le crime. Un patriotisme de l'expulsion.....	239
4.1 <i>De l'exil au royaume. Chambers contre Papineau</i>.....	240
Duplicité du criminel (prise quatre).....	241
Splendeurs et misères d'un triomphe.....	244
La « nationalisation » des brigands du Cap-Rouge.....	249
4.2 <i>Brigands du Cap-Rouge et tradition orale</i>.....	253
Le brigand, le diable et l'Anglais.....	258
La « poésie de l'histoire ».....	264
4.3 <i>Du moulin du diable aux plaines d'Abraham</i>.....	265
Conclusion de la première partie	
La canadianisation d'un imaginaire social.....	268
Deuxième partie	
<i>Le cimetière imaginaire</i>	
Le meurtre de 1829.....	279
Chapitre 5	
L'influence d'un crime. De la presse au roman.....	283
5.1 <i>Une tribunal de papier</i>.....	283
5.2 <i>Figures du diable dans L'influence d'un livre</i>.....	291

Stratégie de mise en marché et production des attentes.....	292
<i>L'influence d'un livre. Contiguïté et continuité.....</i>	296
Le diable et le meurtrier.....	306
La (trans)figuration fictionnelle de François Marois.....	310
Invraisemblance et incohérence. La réception du roman en 1837.....	313
Chapitre 6	
La fabrication du « docteur l'Indienne ».	
Naissance et diffusion d'une figure légendaire.....	317
6.1 Une première apparition.....	318
Une littérature utilitaire.....	325
6.2 Le singulier pluriel. Présence(s) du docteur l'Indienne.....	330
Chirurgie d'un roman, autopsie d'une censure.....	331
Les squelettes qui racontent.....	337
La Corriveau. Une parente proche.....	343
Le « fils assassiné ». Un parent éloigné.....	349
6.3 Conclusion. Quatre facteurs de légendarisation.....	353
Chapitre 7	
Extension, variations et transmission d'une légende.....	355
7.1 Les transformations du récit légendaire à la fin du XIX^e siècle.....	355
Le descendant de Caïn.....	355
Trois témoignages de vivacité.....	361
« Mouvance » et ubiquité du docteur l'Indienne.....	364
7.2 De la mémoire à l'histoire. La légende pétrifiée.....	375
De la consignation à l'objectivation.....	376
<i>Le docteur l'Indienne</i> . Une démarche de révision.....	381
Vestiges. Dans la maison du meurtrier.....	386
Conclusion de la deuxième partie	
L'imaginaire social comme co-construction.....	389

Troisième partie
Taches rouges sur fond blanc

Le meurtre de Kamouraska.....	395
Chapitre 8	
Le bruit et le silence. Variations autour d'un scandale.....	405
8.1 Circulation et fabrication de l'information.	
<i>Entre bourdonnement et confusion.....</i>	405
« Mille contes ». L'usage de la rumeur devant un meurtre scandaleux.....	406
L'anonyme, le fugitif, l'insaisissable.....	413
8.2 Une conspiration silencieuse.	
<i>Regard sociologique sur l'étouffement d'un scandale.....</i>	418
Jeux de pouvoir dans les coulisses de l'enquête.....	418
Le procès de 1841.....	425
Le Graal maudit. Autodafé et secrets de famille.....	430
8.3 Conclusion. Pouvoir et mémoire.....	442
Chapitre 9	
Un souvenir confiné.	
Postérité littéraire et mémorielle au XIX^e siècle.....	446
9.1 La rébellion des patriotes.	
<i>Bref survol des événements de 1837 et 1838.....</i>	447
« Comme des chiens enragés ». De la résistance à la répression.....	447
Un espace public sous tension. Interférence et coprésence médiatiques.....	454
9.2 La mémoire indéfectible. Du privé au public.....	464
Surmonter l'oubli. Une « tache de sang dans nos annales ».....	464
Une entrée (tardive) en littérature. De l'« enfer » à la « vie réelle ».....	470
9.3 Conclusion. La toute-puissance du récit familial.....	479
Chapitre 10	
De neige et de fureur. Deux fois Kamouraska.....	483
10.1 Une tapisserie hébertienne. Kamouraska, une poétique du surgissement.....	485

Genèse du roman, transformation d'un récit.....	486
Une justice de sang. La tache indélébile.....	495
Le théâtre des « vieilles familles ».....	501
Voix et regards. Une symphonie accusatrice.....	505
Mémoire et traumatisme. Le surgissement du souvenir.....	510
10.2 Du livre à l'écran.....	519
Conclusion de la troisième partie	
L'imaginaire social. Un enjeu de pouvoir	522
Conclusion générale	
Une communauté du dehors.....	528
Figures de l'intolérable.....	528
Ennemis imaginaires.....	534
Les marges du monde.....	539
Ensemble et contre.....	544
Bibliographie.....	i

Liste des abréviations¹

<i>DL</i>	<i>Le docteur l'Indienne</i> de Charles-Edmond Rouleau
<i>DVR</i>	<i>Drames de la vie réelle</i> de Georges-Isidore Barthe
<i>EFD</i>	<i>Un épisode de la vie d'un faux dévot</i> d'Eugène L'Écuyer
<i>FB</i>	<i>La fille du brigand</i> d'Eugène L'Écuyer
<i>G</i>	<i>Geneviève</i> d'Alphonse Gagnon
<i>IL</i>	<i>L'influence d'un livre</i> de Philippe Aubert de Gaspé (fils)
<i>K</i>	<i>Kamouraska</i> d'Anne Hébert
<i>LDL</i>	<i>Le docteur l'Indienne</i> de Michel A. Noreau
<i>MD</i>	<i>Le moulin du diable</i> de Charles-Edmond Rouleau
<i>OD</i>	<i>Originaux et détraqués</i> de Louis Fréchette
<i>RC</i>	<i>Les révélations du crime</i> de François-Réal Angers
<i>RE</i>	<i>Le retour de l'exilé</i> de Louis Fréchette
<i>SO</i>	<i>Sang et or</i> de Pamphile Le May
<i>SS</i>	<i>Sabre et scalpel</i> de Napoléon Legendre

¹ On trouvera les références complètes dans la bibliographie.

Remerciements

Puisqu'il faut bien mettre du pain sur la table, je remercierai d'abord sincèrement mes précieux mécènes, le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ainsi que la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université de Montréal. Ces organismes ont, par les bourses qu'ils m'ont octroyées, rendu possible cette thèse de doctorat.

Dans un deuxième temps, il me paraît juste et nécessaire de souligner l'aide que m'ont personnellement apportée plusieurs personnes, en mettant à ma disposition une indispensable documentation ou en répondant généreusement à mes questions. Qu'elles reçoivent ici l'expression de ma sincère gratitude : Luc Nicole-Labrie (de la Commission des champs de bataille nationaux), Hélène-Andrée Bizier (auteure), Donald Fyson (professeur d'histoire à l'Université Laval), Judith Douville (du Musée de la mémoire vivante de Saint-Jean-Port-Joli) ainsi que le personnel de la Société historique du Cap-Rouge. Merci aussi à l'auteur Michel Noreau, pour son accueil chaleureux et l'entretien qu'il m'a accordé, de même qu'à Étienne Vézina, pour sa grande hospitalité et pour m'avoir permis de visiter la maison (il l'habite aujourd'hui avec sa famille) où fut commis, à l'été 1829 à Saint-Jean-Port-Joli, le meurtre d'un colporteur par le célèbre et mystérieux « docteur l'Indienne ».

Comment, par ailleurs, ne pas souligner le précieux travail qu'accomplit quotidiennement le personnel invisible des diverses bibliothèques universitaires de la province et de Bibliothèque et archives nationales (BAnQ), constitué d'indispensables travailleurs et travailleuses qui facilitent grandement la recherche et qui, à l'ombre des livres et documents dont ils et elles sont les gardiens et les gardiennes, n'obtiennent pourtant jamais la reconnaissance qu'ils et elles méritent?

Je remercierai également les professeur-e-s Anthony Glinoyer, Nathalie Watteyne, Isabelle Boisclair, Pierre Hébert, Dominique Kalifa, Andrea Oberhuber et Benoît Melançon, qui par leur soutien, leurs suggestions ou les discussions fécondes qu'ils et elles m'ont permis d'avoir, ont considérablement et personnellement enrichi mon parcours d'étudiant. Merci aussi à François Landry, pour son amitié, son intelligence et sa grande générosité.

À tout seigneur tout honneur, je tiens aussi, bien sûr, à remercier chaleureusement ma directrice de recherches Micheline Cambron, qui aura toujours su, aux moments opportuns, me prodiguer des conseils judicieux. Tout au long du processus de rédaction, elle m'a ainsi offert un accompagnement fait à la fois de rigueur intellectuelle et de souplesse indulgente.

Sur un ton plus personnel, enfin, mes remerciements vont aussi à ma copine Stéphanie ainsi qu'à ma jeune fille Météa. À la première pour sa présence et son indéfectible soutien moral ; à la seconde pour ses rires contagieux et ses mots d'enfants. Grâce à elles, j'aurai en fin de compte surmonté deux obstacles majeurs. Par ses encouragements soutenus, la première m'aura finalement toujours permis d'échapper au découragement qui nous guette lorsqu'il nous arrive, à force d'écrire et de fouiller, de perdre un peu de vue le sens de ce que l'on fait ; et bien malgré elle (et donc d'autant plus efficacement), la seconde m'aura permis de garder les deux pieds sur terre, et ce même lorsqu'il nous arrive, entre les envolées théoriques et les longs épisodes de prospection dans les recoins perdus des archives, de développer une forte propension à perdre le contact avec ce qu'on appelle, parfois, la réalité.

*À ma mère, à mon père,
parce que la détermination et la curiosité
restent l'héritage le plus irremplaçable*

*La communauté du dehors.
Imaginaire social et représentations du crime au Québec
(XIX^e – XX^e siècle)*

*« Il est impossible de comprendre ce qu'a été, ce qu'est
l'histoire humaine, en dehors de la catégorie de
l'imaginaire »*

Cornelius Castoriadis

Prologue

Il faisait froid. La neige craquait, grinçait sous nos pieds. De part et d'autre des rues rendues étroites par la saison trônaient d'imposants bancs de neige, coupés au couteau. Tout était feutré. Je me souviens de ces moments paisibles de mon enfance où, pendant l'hiver, en visite à Lévis chez des grands-parents, j'allais marcher avec mon père sur les hauteurs de la ville, qui bordent le fleuve et qui regardent, de l'autre côté, le cœur historique de Québec, dont toute l'étendue paraissait tranquillement couchée entre la grande langue du Saint-Laurent et les montagnes des Laurentides. En bas, les traversiers traçaient leurs inlassables sillons.

Je me souviens aussi d'avoir lu, plusieurs années plus tard, de vibrantes descriptions de ces mêmes hauteurs, de ce même espace chez des romanciers du XIX^e siècle et dans les *Mémoires intimes* de Louis Fréchette en particulier, et d'avoir ressenti une sorte de vertige en le faisant. Le paysage urbain s'était évidemment transformé mais le décor naturel paraissait intact. Il résistait au temps. En somme, à un siècle de distance, la peinture était presque inchangée. Le monde était le même. Cette expérience de superposition nous procure le sentiment d'appartenir à l'histoire jusque dans le plus banal et le plus quotidien de nos existences. Car l'histoire, dans la réalité de son déroulement, ne ressemble aucunement à l'image extrêmement scolaire d'une héroïque galerie des Grands Hommes et des Grandes Batailles ; elle est aussi, et surtout, un flux continu, invisible et sans dehors, l'ensemble des mouvements infatigables qui agitent l'infiniment petit, l'infiniment ordinaire de tout ce qui nous entoure, de tout ce que nous traversons. Le passé a un mode d'être ambivalent : il est à la fois éternellement présent dans ses effets et dans les signes qui le rappellent à nous et, par définition, absent, révolu, irrattrapable. Inexistant. Il est contenu dans des lieux ou des objets qui, silencieusement, durent et portent le témoignage de toutes les époques antérieures où ils ont existé. Comme des portails, ceux-ci font un pont entre d'autres âges et notre temps.

En repensant aujourd'hui à ces promenades hivernales avec mon père, j'éprouve un vertige historique semblable. Bien sûr, la chose est, en elle-même, fort banale (combien de lieux foulons-nous presque quotidiennement, qui portent secrètement, à l'abri de nos consciences, le souvenir effacé d'innombrables événements anciens?) et il est probablement inutile de s'étonner abusivement d'une pareille évidence. Mais l'étonnement reste le point de départ de la curiosité, le tremplin nécessaire sans lequel toute réflexion ou questionnement

d'envergure demeure impossible, ou mieux : impensable. Comme des milliers d'autres avant moi, et comme tous ceux et celles qui le feront dans l'avenir, je marchais à quelques pas de l'endroit où, en 1763, après la Conquête britannique, le corps mort de Marie-Josephte Corriveau a été exposé publiquement, suspendu dans sa cage, excessivement visible.

Ouverture en trois actes

Cage de fer, cage de verre

« [...] une relique éloquente d'un de ces terribles drames judiciaires qui passent à l'état de légende dans la mémoire du peuple »

Louis Fréchette
L'Opinion publique, 25 avril 1872

« La Corriveau ». Vaguement familier pour un certain nombre de Québécois-e-s, ce nom s'inscrit aujourd'hui (et depuis déjà longtemps) dans notre patrimoine immatériel. Évocateur et surchargé, comme peut l'être un symbole consolidé par deux cent cinquante ans d'histoire, il traîne avec lui une longue généalogie de représentations, plus ou moins conscientes de leur propre filiation. La mort singulière et atypique de la prétendue meurtrière qui porte ce nom constitue précisément ce qui a le mieux contribué à son immortalisation. Depuis, son patronyme suggère à l'esprit de plusieurs l'image sinistre d'une sorcière diabolique, ou encore celle, moins frénétique, moins débridée mais tout aussi fictive, d'une tueuse, d'une empoisonneuse ou d'une castratrice en série ayant eu autant de maris que d'intentions homicides ; pour ceux et celles qui cherchent à braquer la lumière sur les spectres et les ombres qui hantent nos nuits, le nom renvoie aussi à un fait historique du XVIII^e siècle dont l'imaginaire s'est généreusement emparé. Ce fait bien réel est, en effet, à l'origine de l'une des plus exubérantes légendes de notre folklore local.

Dans les dernières décennies, des recherches ethnographiques et historiographiques poussées ont permis à l'histoire, longtemps enterrée sous le bruit persistant de la légende, de reprendre en quelque sorte ses droits¹. Ces travaux fondamentaux sur Marie-Josephte

¹ Les travaux publiés, à partir de la fin des années 1960, par l'ethnologue Luc Lacourcière ont d'abord proposé, à partir d'une abondante documentation, une reconstruction historique des tribulations judiciaires de Marie-Josephte Corriveau et du processus de fabrication de sa légende. Voir Luc Lacourcière, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *Les Cahiers des Dix*, n° 33, 1968, p. 213-242 ; « Le destin posthume de la Corriveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 34, 1969, p. 239-271 ; « Présence de la Corriveau », *Les Cahiers des Dix*, n° 38, 1973, p. 229-264. Dans un ouvrage paru en 2014, Catherine Ferland et Dave Corriveau ont, pour leur part, réactualisé cette question en la faisant bénéficier d'une analyse approfondie et mise à jour. Les deux auteurs, qui inscrivent leur démarche dans le sillage des recherches antérieures de Lacourcière, entendent « départager le réel de la fiction ». Ils proposent ainsi une étude détaillée du « processus de légendarisation » et de « patrimonialisation » de la Corriveau tout en examinant, dans une perspective diachronique, le « formidable

Corriveau ont livré un portrait relativement exhaustif de la double identité, historique et légendaire, d'une criminelle que l'histoire a mise en cage et que l'imaginaire a progressivement libérée de ses chaînes. Je m'inspirerai ici plus ou moins directement de ces études pionnières.

Portrait de la criminelle

La légende de « la Corriveau » s'est cristallisée dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Sa version canonique attribue volontiers au personnage une abondante série d'homicides conjugaux, parfois aussi des exploits surnaturels qui l'apparentent explicitement à une sorcière.

Mais derrière le masque de cette figure ténébreuse se trouve à l'origine une femme ordinaire, villageoise de Saint-Vallier née en 1733 dans une Nouvelle-France caractérisée par un découpage seigneurial du territoire et comptant quelques dizaines de milliers d'âmes². En 1749, Marie-Josephte Corriveau convole avec le cultivateur Charles Bouchard. De ce premier lit, elle aura trois enfants (deux filles et un garçon), qui seront d'ailleurs assez rapidement privés de leur père : en effet, en avril 1760, Bouchard est emporté, comme en témoigne son acte de décès, par des « fièvres putrides³ ». Au même moment, sur le plan politique, la colonie est conquise, l'administration française démantelée. La capitulation de Québec a lieu en septembre 1759 et le régime militaire, sous lequel les affaires de la colonie seront confiées à l'armée britannique, s'apprête à prendre officiellement forme : il est institué en septembre 1760 et ne prendra fin que quatre ans plus tard, en août 1764. En 1761, après quinze mois de veuvage, Marie-Josephte épouse en secondes noces Louis Dodier, qui entretiendra avec son beau-père (Joseph Corriveau) une relation houleuse et tendue, dont le caractère orageux est d'ailleurs bien connu dans le village de Saint-Vallier. Aussi les soupçons se dirigent-ils immédiatement vers Joseph Corriveau lorsque le 27 janvier 1763, au matin, le mari de sa fille

retentissement de toute l'affaire sur le folklore, la tradition orale, la littérature et les arts » (Catherine Ferland et Dave Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2014, p. 15, 16 et 17).

² En 1754, selon un recensement, la colonie en compte un peu plus de 55 000 (C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 34).

³ *Ibid.*, p. 56-57. Pour une version plus détaillée de l'histoire de Marie-Josephte Corriveau, on consultera les travaux mentionnés plus haut.

est retrouvé mort dans sa grange, baignant dans son sang et portant au crâne des blessures suggestives.

Une première version officielle quant au motif du décès commence aussitôt à circuler : Dodier, fâcheusement tombé sous le piaffement de ses chevaux, piétiné par ses propres bêtes, serait la malheureuse victime d'un banal accident. La plupart des concitoyens ont beau être incrédules et suspicieux devant cette hypothèse de mort accidentelle, c'est le récit qui sera précipitamment consigné dans le rapport que préparent le curé et le capitaine de milice, d'abord soucieux de ne pas éclabousser la réputation du village et de la famille Corriveau. Hâtivement et sans cérémonie, on procède le soir même à l'inhumation du corps de Dodier. Cependant, l'enfouissement de la dépouille n'enterre pas le bruit des rumeurs qui circulent. Alertées, les autorités britanniques ordonnent l'exhumation du cadavre. L'autopsie, comme plusieurs le prévoient, homologue les craintes et confirme le scénario de meurtre. À la fin du mois de février 1763, Joseph Corriveau est arrêté et, avec sa fille Marie-Josephte accusée de complicité, emmené à la prison de la Redoute royale, à Québec.

Leur procès s'ouvre le 29 mars suivant. La cour siège dans une salle du couvent des Ursulines. Les événements se déroulant sous le régime militaire, les deux individus sont jugés par une cour martiale, c'est-à-dire par un tribunal composé d'officiers britanniques et présidé par le lieutenant-colonel Roger Morris. Avec le recul historique, cette procédure judiciaire a tous les aspects d'un processus douteux, partial et dépourvu de crédibilité : car si le procureur de la Couronne, Hector-Théophilus Cramahé, maîtrise bien la langue française, les militaires qui forment le jury ne connaissent pas suffisamment le français et n'ont pas la formation adéquate pour rendre un verdict éclairé dans le cadre d'une cause civile.

L'affaire du meurtre de Louis Dodier a donné lieu à deux procès distincts. Au terme du premier, qui s'étend jusqu'au 6 avril 1763 et qui vise principalement Joseph Corriveau, celui-ci est reconnu coupable du meurtre de son gendre et hérite de la peine capitale ; sa fille, reconnue coupable de complicité, est condamnée, quant à elle, à recevoir soixante coups de fouet et à voir sa main gauche marquée au fer rouge (la lettre « M » devait y être brûlée, imprimée). Ces sentences ne seront toutefois jamais exécutées. Car dans le couloir de la mort, en attente de sa pendaison, Joseph Corriveau fait à son confesseur (Augustin-Louis de Glapion) une déclaration embarrassante : il ne serait pas le véritable coupable du crime, le meurtre ayant en fait été commis par sa fille – allégations que cette dernière ne récuse pas. Ce

revirement de situation force donc la tenue d'un second procès : le 15 avril, Marie-Josephte Corriveau plaide coupable devant la cour. Dans sa déposition, elle avoue son crime et raconte avoir tué Dodier dans son sommeil, avec une petite hache. La sentence est sans équivoque, et cette fois irrévocable : « *suffer death [...] by being hanged in chains wherever the Governor shall think proper.* » Au moment où le Traité de Paris s'apprête à céder le territoire de la Nouvelle-France aux pouvoirs britanniques, l'accusée est condamnée à être pendue (elle le sera le 18 avril 1763, près des plaines d'Abraham), mise dans une sorte de cage (un moule de fer forgé épousant la silhouette du corps de la suppliciée), suspendue et exposée publiquement (son cadavre en décomposition le sera pendant environ cinq semaines) non loin d'un carrefour achalandé de la Pointe-Lévis.

Pour bien comprendre cette condamnation particulière, il faut faire ici deux remarques, l'une concernant le déroulement du procès, l'autre la peine de mise au gibet.

D'une part, on doit rappeler qu'avant de passer aux aveux, Marie-Josephte Corriveau avait subi, avec son père, un premier procès au cours duquel des « preuves » circonstanciées et plusieurs témoignages avaient eu pour effet d'entacher sérieusement sa réputation (un témoin suggère même rétrospectivement que la mort du premier mari pourrait être attribuable à la conduite violente du père Corriveau). Portraituree comme ivrognesse par certains témoins, comme épouse trop indocile et insoumise, jouant au fond son rôle social de manière répréhensible et désirant indubitablement se débarrasser d'un mari qu'elle déclare violent⁴ ; ciblée, au surplus, comme « mauvaise femme » par le plaidoyer d'un procureur exploitant « avec emphase les rumeurs publiques⁵ », Marie-Josephte Corriveau subit les foudres d'une justice et d'une communauté qui réprouvent non seulement le crime commis mais aussi, et peut-être surtout, l'écart qu'elle cultive par rapport aux normes de la respectabilité et de la soumission féminines. Derrière l'homicide, le tribunal s'en prend à la non-correspondance entre la conduite de Marie-Josephte et un modèle socioculturel qu'elle est coupable de ne pas incarner : la « sentence, précisent Catherine Ferland et Dave Corriveau, vient possiblement

⁴ « Elle ajoute que c'est vraiment dû en grande partie aux mauvais traitements de son mari si elle est coupable de ce crime », déposition de Marie-Josephte Corriveau, citée (en traduction libre) par Luc Lacourcière, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *loc. cit.*, p. 230-231.

⁵ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 115.

appuyer ce cadre normatif où l'épouse doit, en toutes circonstances, se soumettre à l'autorité maritale, fut-elle violente⁶. »

D'autre part, il faut mentionner que plusieurs facteurs historiques permettent d'expliquer une peine (« hanged in chains ») aussi sordide et singulière. On peut souligner d'abord la sévérité relative du code criminel britannique (beaucoup de crimes sont alors passibles de la peine capitale), qui adopte aux XVII^e et XVIII^e siècles une série de mesures punitives inclémentes et destinées notamment à rendre les châtiments exemplaires. Dans ces conditions, la mise au gibet des condamnés, une ancienne coutume en Europe, figure comme une pratique pénale relativement courante en Angleterre. Entre 1723 et 1832, une trentaine de pendus engagés ont bordé et meublé les routes anglaises⁷ ; la Nouvelle-Angleterre a également eu les siens, cette pratique pénale d'un autre âge, vengeresse et spectaculaire, ayant été officiellement abolie en 1834. S'adressant essentiellement aux criminels potentiels, la mise au gibet exerce non seulement une fonction punitive, mais aussi une fonction dissuasive. Démonstrative, elle est illustration du pouvoir infrangible de la justice.

Pour la comprendre, on doit replacer la sentence réservée à Marie-Josephte Corriveau dans le contexte local où elle est prononcée. Car si, de l'autre côté de l'Atlantique, la peine d'« engagement » est exclusivement réservée aux criminels considérés comme les plus menaçants pour l'ordre social, elle s'explique ici à la fois par la volonté des nouvelles autorités britanniques de manifester péremptoirement leur domination⁸ en territoire canadien et par la nature de l'infraction, socioculturelle et non seulement criminelle, que l'on reproche à l'accusée : en effet, dans le droit anglais de l'époque, on prévoit la possibilité de la mise au gibet pour sanctionner la trahison (« treason »), pour punir « l'assassinat d'un homme par un individu qui lui est subordonné⁹ » en vertu de l'une ou l'autre des échelles de hiérarchisation sociale en vigueur (ce qui rend la peine théoriquement applicable au cas d'une femme tuant son mari ou à celui, par exemple, d'un valet assassinant son maître). Dans toute son histoire, la

⁶ *Ibid.*, p. 140.

⁷ L. Lacourcière, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *loc. cit.*, p. 236. Le dernier cas de mise au gibet (pour un dénommé James Cook) remonte, selon Lacourcière, à 1832.

⁸ Dès les lendemains de la Conquête, les discours sur l'assimilation des Canadiens (qui témoignent d'une volonté de déculturation et d'acculturation du peuple conquis) ne cesseront plus de se manifester : de Murray (premier gouverneur anglais) à Durham, ces discours justifient le projet d'assimilation en définissant la population canadienne comme une collectivité bienveillante mais fondamentalement ignorante, retardée, incapable et dépassée par l'histoire (Voir Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1996 [1993], p. 124-125).

⁹ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 139.

société canadienne française n'a connu que deux pendus encagés, ces deux cas remontant à l'époque du régime militaire, ce qui tend à confirmer l'hypothèse d'une utilisation politique – au moment de la transition entre les régimes français et anglais – de peines criminelles destinées à mieux asseoir et consolider le nouveau pouvoir britannique. En effet, en 1761, un meurtrier reconnu coupable d'avoir assassiné une famille est pendu à Montréal, encagé et exposé sur les lieux mêmes de son effroyable forfait¹⁰ : l'histoire de ce criminel notoire a également alimenté la légende, celle-ci ayant été consignée, notamment, par Joseph-Charles Taché dans *Forestiers et Voyageurs* (1863)¹¹.

Luc Lacourcière estime que « la conséquence inéluctable de ces gibets élevés le long des routes fut, autour de chacun d'eux, la prolifération d'anecdotes, de légendes et de superstitions [...] entretenues de génération en génération¹². » En ce sens, la légendarisation de la Corriveau est largement tributaire, historiquement, des circonstances particulières et contingentes ayant entouré ses procès et rendu possible la sentence exceptionnelle – en terre canadienne – dont elle a hérité. Sans la cage, véritable « prison aérienne¹³ », la légende n'aurait assurément pas pu « prendre ».

Visages de la sorcière

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la Corriveau fait une entrée remarquée dans la littérature québécoise. Un siècle après sa pendaison, Philippe Aubert de Gaspé (père) lui consacre un récit dans *Les Soirées canadiennes* : ce récit, qui a la forme d'un conte et qui constitue en fait l'un des chapitres des *Anciens canadiens* (qui paraîtront en 1863 et qui connaîtront immédiatement un succès appréciable¹⁴), émane, comme l'explique l'auteur dans un préambule, de « souvenirs, moitié historiques, moitié légendaires¹⁵ ». Bestialisée et

¹⁰ Édouard-Z. Massicotte, « Les pendus encagés », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 37, n° 7, juillet 1931, p. 427-428.

¹¹ Jack Warwick, « Forestiers et voyageurs », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 275-278.

¹² L. Lacourcière, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *loc. cit.*, p. 236.

¹³ Édouard Huot, « Causerie », *L'Opinion publique*, 21 mars 1872, p. 135.

¹⁴ Réjean Robidoux, *Fonder une littérature nationale. Notes d'histoire littéraire*, Ottawa, Les Éditions David, 1994, p. 87.

¹⁵ Cité dans Irena Trujic, *L'intertextualité classique dans la production littéraire du Québec des années 1850-1870*, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 2011, p. 50.

diabolisée, la « fille de Satan¹⁶ » y est représentée comme une créature terrifiante et mort-vivante, une présence spectrale traînant sa sinistre et bruyante cage. Elle s'attaque nuitamment au père (symbole d'autorité) de José Dubé (conteur et serviteur de la famille d'Haberville, narrateur intradiégétique de la légende) et entretient des relations suivies avec les sorciers de l'île d'Orléans et d'autres êtres surnaturels qui peuplent le folklore canadien français. La Corriveau est, en somme, une « sorcière » ivrognesse souhaitant participer au « sabbat¹⁷ » nocturne, réunion clandestine de créatures immondes, hybrides (partiellement animales) et cannibales¹⁸, pactisant avec le démon. On peut évidemment lire, dans un tel tableau, la mobilisation (sur un ton vaguement humoristique) des grands archétypes de la démonologie des XV^e et XVI^e siècles, qui a doté l'Europe, à l'époque des chasses aux sorcières, de la théorie du sabbat tout en propageant une peur oppressante du diable¹⁹ et, corrélativement, des femmes et du pouvoir occulte dont on a longtemps suspecté, pour des raisons d'ordre cosmologique, leur nature féminine profonde.

Écrivain, Aubert de Gaspé est bien sûr parfaitement conscient, en esquissant un portrait aussi frénétique, de relayer une pure fiction, proprement incroyable. C'est ce qu'indiquent de façon claire, d'ailleurs, les « notes et éclaircissements » qui accompagnent le quatrième chapitre de son roman. L'auteur, qui cite quelques documents d'époque, y fait allusion à l'histoire de 1763 et insiste sur la conservation d'un « souvenir » populaire de l'événement, « entouré d'une foule de contes fantastiques qui lui donnent tout le caractère d'une légende²⁰. » À proprement parler, l'écrivain n'invente donc rien ; il consigne, il recueille et enregistre d'abord des récits oraux préexistants, comme le suggère aussi la mise à distance de l'« imagination vive²¹ » du conteur José Dubé, dont se dissocie Jules d'Haberville, jeune étudiant cultivé et fils du seigneur de Saint-Jean-Port-Joli. Plusieurs passages du roman opposent d'ailleurs culture lettrée, reposant sur un savoir acquis dans le cadre d'une formation

¹⁶ Philippe Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens* [1863], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994, p. 74.

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ *Ibid.*, p. 60-61.

¹⁹ Robert Muchembled, *Une histoire du diable, XI^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 51-94.

²⁰ P. Aubert de Gaspé, *Les anciens Canadiens*, p. 381.

²¹ *Ibid.*, p. 129. C'est d'ailleurs cette mise à distance de l'imagination populaire, dont la crédibilité est présentée par le narrateur comme suspecte et problématique, qui fait du conte de Philippe Aubert de Gaspé un conte fantastique – si l'on accepte de reprendre la définition aujourd'hui classique de Todorov : « Le fantastique, c'est l'hésitation éprouvée par un être qui ne connaît que les lois naturelles, face à un événement en apparence surnaturel. » Il « faut que le texte oblige le lecteur à [...] hésiter entre une explication naturelle et une explication surnaturelle des événements évoqués. » (Tzvetan Todorov, *Introduction à la littérature fantastique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970, p. 29 et 37.)

officielle, et culture populaire, qui se présente plutôt comme une connaissance essentiellement narrative du monde, léguée oralement par les générations antérieures. À une époque où la consignation des légendes populaires, considérée comme un véritable projet patriotique, est une démarche littéraire fortement valorisée par une frange importante de l'élite culturelle (cette frange compte aussi bien des libéraux que des tenants de l'idéologie ultramontaine), le roman de Philippe Aubert de Gaspé cherche à constituer, à sa manière, une sorte de répertoire de morceaux ethnographiques, comme en témoignent les nombreux récits enchâssés et chansons populaires qui ponctuent la narration.

Mais la représentation de la Corriveau livrée par l'auteur des *Anciens Canadiens* ne s'inspire pas uniquement de l'imagination populaire charriée par la tradition orale ; elle s'appuie aussi, comme l'ont montré plusieurs analystes, sur des modèles littéraires, par l'imitation desquels l'auteur s'insère subtilement dans plusieurs intertextes. D'une part, la scène que le roman consacre au sabbat des sorciers et à l'attaque sournoise de la Corriveau est calquée sur des passages d'un texte du poète écossais Robert Burns²², qu'Aubert de Gaspé cite d'ailleurs dans l'épigraphe de son troisième chapitre. D'autre part, alors que, dans son ensemble, le long voyage de retour des jeunes collégiens au manoir d'Haberville reprend la structure de *L'Odyssee*, le segment métadiégétique sur la Corriveau et les sorciers apparaît, pour sa part, comme la réécriture de scènes racontées par Virgile dans *L'Énéide*²³. Cette forte présence d'un intertexte épique antique, qu'Aubert de Gaspé exploite en le christianisant, trahit et traduit la formation scolaire que bien des écrivains reçoivent à l'époque : au milieu du XIX^e siècle, le latin et les œuvres gréco-latines occupent une place tout à fait prépondérante dans l'enseignement classique dispensé par les quelques collèges de la province. Dès lors, les modèles classiques fournissent au petit milieu lettré une culture commune de base, c'est-à-dire, essentiellement, un arsenal de moyens poétiques et rhétoriques permettant aux auteurs d'écrire leur réalité et de faire l'expérience de leur univers particulier²⁴.

À la même époque, la Corriveau fait également son apparition chez d'autres écrivains. Au début des années 1860, elle devient, sous la plume de James MacPherson Le Moine, une « Canadian Lafarge », dénomination renvoyant explicitement à la célèbre histoire de la Française Marie Cappelle, reconnue coupable, en 1840, d'avoir empoisonné son mari avec de

²² L. Lacourcière, « Le destin posthume de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 249.

²³ I. Trujic, *L'intertextualité classique dans la production littéraire du Québec des années 1850-1870*, p. 49.

²⁴ *Ibid.*, p. 25.

l'arsenic²⁵. Et c'est précisément ce rôle que la Corriveau jouera, de manière pour ainsi dire extravagante, dans *The Golden Dog* de William Kirby, roman paru en 1877 et traduit en français par Pamphile Le May. Dans ce récit, le discours descriptif procède à nouveau à l'animalisation et à la diabolisation de la criminelle. Fière de porter un nom maudit, crachant « à la face du Seigneur²⁶ », la Corriveau a un penchant pour l'or (elle figure comme une empoisonneuse à gages recevant « l'infâme salaire du crime²⁷ »), mais considère en même temps le meurtre comme un plaisir gratuit, comme la satisfaction d'un désir. Cette représentation est manifestement plus fantaisiste que légendaire : décrivant la Corriveau à la fois comme une sorcière et comme une empoisonneuse démoniaque, Kirby inscrit le personnage dans la lignée de célèbres empoisonneuses de l'âge classique (la Voisin et la marquise de Brinvilliers) et lui procure ainsi un « atavisme ténébreux²⁸ ». Il fait du même coup rejaillir sur elle la réputation monstrueuse des criminelles impliquées dans la fameuse « affaire des Poisons » sous le règne de Louis XIV, portraiturees par la postérité comme ayant une sexualité déviante et débauchée, signe d'un pouvoir de subversion d'autant plus menaçant qu'il serait sauvagement féminin²⁹.

L'hérédité coule ainsi comme un stimulant dans les veines de la meurtrière. « Le sang de plusieurs générations d'empoisonneurs et d'assassins se prit à courir brûlant dans les veines de la sorcière, et elle parut comme une tigresse devant sa proie³⁰. » Dans la bouche de la Corriveau, Kirby projette un discours qui témoigne à la fois d'une peur et d'une fascination ancestrales : en assumant fièrement sa filiation meurtrière, la criminelle revendique en même temps, et de manière soutenue, son héritage presque ontologique de femme constitutivement pécheresse, « éternellement déviante », « indomptable » et associée « à la convoitise et à l'esprit mauvais³¹ ». Prêter un tel discours au personnage féminin, lui inventer une relation

²⁵ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 181-182. Instruite, elle a légué à la postérité un journal intime intitulé *Heures de prison*, dont le retentissement trouvera son chemin jusqu'au Canada.

²⁶ William Kirby, *Le Chien d'or* [1877], extrait reproduit dans Nicole Guilbault (dir.), *Il était cent fois la Corriveau* [anthologie], Québec, Nuit blanche éditeur, coll. « Terre américaine », 1995, p. 66.

²⁷ *Ibid.*, p. 67.

²⁸ L. Lacourcière, « Le destin posthume de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 254.

²⁹ Anna Jenkin, « Incarner la monstruosité : perceptions de la meurtrière et de son corps à Londres et à Paris au 18^e siècle », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015.

³⁰ William Kirby, *Le Chien d'or*, *op. cit.*, p. 72.

³¹ Lori Saint-Martin, « Figures de la sorcière dans l'écriture des femmes au Québec », *Contre-voix. Essais de critique au féminin*, Québec, Nuit blanche éditeur, coll. « Essais critiques », 1997, p. 170.

pleinement déclarée avec la sorcellerie, c'est justifier une misogynie ambiante³². C'est faire entrer la Corriveau dans la cage d'un essentialisme, d'une identité monstrueuse. C'est aussi relayer une peur sourde et parfois refoulée des femmes, dont la nature profonde est perçue, dans l'imaginaire social de l'Occident chrétien, comme entretenant des liens intimes et puissants avec le lubrique et le maléfique³³.

La figure de la Corriveau apparaît à nouveau, à la fin du XIX^e siècle, sous la plume prolifique de Louis Fréchette. Les textes qu'il a consacrés au personnage, à partir de 1872, ont aussi contribué à léguer aux générations postérieures une image obscure et sulfureuse de la « sorcière » québécoise. Comme celle de Philippe Aubert de Gaspé, l'activité littéraire de Fréchette est animée par une volonté de consignation, certains écrivains de la seconde moitié du XIX^e siècle ayant sans doute d'ailleurs conscience de s'inscrire ainsi dans une mouvance générale, portée par une nouvelle curiosité « scientifique » liée à la constitution du folklore comme discipline savante. En France, un souci analogue d'exploration et de préservation d'un patrimoine « populaire », déjà bien présent chez plusieurs écrivains des années 1830 et 1840 inspirés par Walter Scott³⁴, s'intensifie à peu près au même moment, c'est-à-dire à une époque où, selon l'expression de Michel de Certeau, le « folklore assure l'assimilation culturelle d'un musée désormais rassurant³⁵ ». C'est dans une perspective apparentée, teintée d'une sorte de nostalgie sans véritable objet, que Fréchette cherche à objectiver pour mieux les tirer de l'oubli les « rumeurs les plus fantastiques » et les « traditions populaires conservées par les plus vieux habitants³⁶ ». Si celles-ci méritent d'être préservées, à titre de signes culturels d'un passé fragile, l'écrivain s'empresse néanmoins manifestement, vis-à-vis de ces croyances, de prendre ses distances. À son tour, il fait donc référence, sur le mode citationnel (et avec la

³² C'est aussi se méprendre, rétrospectivement, sur la nature réelle et exacte du phénomène historique de la chasse à la sorcellerie des XV^e et XVI^e siècles. Comme le signale l'historien Guy Bechtel, jamais les femmes accusées de sorcellerie « n'auraient pris volontairement le parti du Diable. Cela aurait consisté, dans le combat pour le paradis, à choisir le mauvais cheval, le perdant contre Dieu. Des pensées de cette sorte ne devinrent possibles que des siècles plus tard [...]. La sorcière diabolique (ou plutôt accusée d'être diabolique), celle qu'on a tuée en grand nombre dans toute l'Europe, fut en réalité sorcière malgré elle. Elle refusait d'être sorcière mais on disait qu'elle l'était » (G. Bechtel, *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte & Bécassine*, Paris, Plon, 2000, p. 115).

³³ « La sorcellerie n'était qu'un point limite, un exemple de ce qui arrivait si on lâchait réellement la bride à la nature féminine, qui transitait alors du mauvais vers le maléfique. » (R. Muchembled, *Une histoire du diable*, p. 130.)

³⁴ *Ibid.*, p. 259-260.

³⁵ Michel de Certeau [avec la collaboration de Dominique Julia et Jacques Revel], « La beauté du mort », *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1993, p. 53.

³⁶ Louis Fréchette, « Une relique » [1885], texte reproduit dans N. Guilbault, *Il était cent fois la Corriveau*, p. 76.

relation distanciée aux objets qu’instaure la culture savante), aux sarabandes d’êtres maléfiques évoquées par les « mille légendes plus ou moins noires » qui portraiturent la Corriveau comme un « vampire bardé de fer » s’enfonçant « dans le cimetière » pour assouvir « ses horribles appétits à même les tombes nouvellement fermées³⁷ ».

En somme, dans les dernières décennies du XIX^e siècle, la Corriveau passe de la tradition orale à la tradition écrite. Dans les textes d’une première génération d’écrivains (Aubert de Gaspé, Kirby, Fréchette), elle devient une figure littéraire, n’appartenant donc plus seulement au discours (oral) de la légende. Ces auteurs ne *croient* évidemment pas aux contes qu’ils relatent ; ils cherchent d’abord, en se soumettant au cadre et aux codes de la pratique littéraire de leur époque, à écrire des œuvres de littérature et ont, par ailleurs, une connaissance au moins sommaire de l’histoire authentique de Marie-Joseph Corriveau. Mais comme l’indique Luc Lacourcière, cette connaissance historique se trouve déjà et inconsciemment déformée par les légendes³⁸ transmises oralement, tant et si bien qu’on assiste, à l’époque, à une confusion inextricable de trois ordres de discours : la figure de la Corriveau se cristallise ainsi, indistinctement, au croisement de l’*histoire*, de la *légende* et de la *littérature*. Le poids historique de cette première génération d’écrivains sera d’ailleurs, pour le « destin posthume » de la Corriveau, tout à fait considérable. En « mythographes » de la légende (Lacourcière), ces littérateurs auront effectivement une grande influence, tant sur l’évolution des versions orales que sur la postérité des représentations écrites et iconographiques³⁹ de la criminelle morte-vivante. Et il n’est pas inutile de rappeler que, si le récit de la Corriveau met en scène une femme, il se trouve d’abord consolidé, fixé et raconté par des hommes.

³⁷ *Ibid.*, p. 81.

³⁸ Un article que *La Patrie* consacre, en 1923, à la légende et à l’histoire de la Corriveau constitue un bel exemple de cette consubstantialité de l’histoire et de la légende. Visant à départager l’histoire « véridique » et la légende, le rédacteur de l’article relaye malgré lui, inconsciemment, des éléments issus de la tradition orale et que les sources historiques ne corroborent absolument pas. Ainsi, Marie-Joseph Corriveau aurait convolé en secondes noces, avec Louis Dodier, « moins de trois mois après la mort de son mari » ; elle aurait aussi persuadé son pauvre père de s’accuser lui-même, aurait « habilement machiné » sa confession. Ces deux éléments, attribuables à la légende et que l’histoire vient aujourd’hui démentir, ont longtemps eu pour effet et pour fonction de noircir et de diaboliser le portrait de la criminelle (« Les causes célèbres. Histoire véridique de la Corriveau », *La Patrie*, 20 octobre 1923, p. 21).

³⁹ On peut penser par exemple à l’illustration créée par Henri Julien pour accompagner l’une des premières éditions des *Anciens Canadiens*. Cette illustration, de même que plusieurs autres illustrations et œuvres picturales ayant mis en scène la Corriveau à travers l’histoire sont reproduites dans l’ouvrage de Catherine Ferland et Dave Corriveau. On le consultera donc avec profit pour prendre connaissance de plusieurs images datant d’époques variées.

Dans cet ensemble de légendes et de représentations que les écrivains de la deuxième moitié du XIX^e siècle consignent et élaborent, on retrouve, dramatisés jusqu'à l'hyperbole, de lointains échos des procès de 1763 : en intensifiant la réputation de mauvaise femme, sournoise et menaçante, que des témoignages avaient attachée au nom de Marie-Josephthe Corriveau, la *légende* a dessiné une figure malveillante et démoniaque, qui a supplanté la vérité *historique* du personnage et à laquelle la *littérature* a procuré une réverbération accrue. Cette légende a multiplié les maris occis et les méthodes homicides. Elle a fabriqué une sorcière, c'est-à-dire un « bouc émissaire imaginaire⁴⁰ », qu'elle dépeint parfois comme une fatale et marginale beauté (dotée d'un implacable pouvoir d'envoûtement), parfois comme une féroce et rebutante laideur, toujours comme une puissance maléfique. En ce sens, la légende, porteuse d'une violence, apparaît comme le fruit de la vindicte populaire ayant délibérément noirci le portrait de la villageoise de Saint-Vallier. Elle en est pour ainsi dire la trace ou le signe imaginaire.

Comment expliquer la naissance d'une légende? Il est certain, en tout cas, que la légendarisation de la Corriveau a des conditions de possibilité historiques. La survenue d'un événement, la formation d'un système de pensée, la naissance, la survivance ou la mort d'un ensemble de représentations sociales paraissent souvent étonnantes et ne cessent pas de poser, dans bien des cas, un défi sérieux au travail des historiens. La causalité, ici, fait nécessairement intervenir un ensemble complexe d'éléments. Ce qui appelle et exige, par conséquent, une explication historique capable de tenir compte de la multifactorialité inhérente au processus même de l'histoire. En effet, la cristallisation de la légende est tributaire d'un concours de facteurs dont la combinaison et la simultanéité⁴¹ ont permis à la Corriveau de prendre le visage qu'on lui connaît.

⁴⁰ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 198.

⁴¹ Il y a certainement, ici, un lien à faire avec la réflexion livrée par le philosophe Paul Ricœur sur l'« imputation causale » en histoire. La logique de l'explication causale, dans la connaissance historique, « consiste essentiellement dans la construction *par l'imagination* d'un cours différent d'événements, puis dans la pesée des conséquences probables de cet événement réel, enfin dans la *comparaison* de ces conséquences avec le cours réel des événements » (*Temps et récit I. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1983, p. 324). C'est dire que, pour évaluer le degré de causalité d'un facteur historique sur tel ou tel événement, il faut en quelque sorte penser au *conditionnel passé*, imaginer un monde parallèle où ce facteur *aurait été* absent et tenter de mesurer l'impact qu'*aurait eu* cette absence sur le cours des événements.

Le premier facteur à relever, pour rendre compte de la naissance et de la dilatation de la légende, est en fait un événement singulier – et le contexte social dans lequel cet événement survient a contribué sans doute à lui donner sa couleur particulière : mis à part les rumeurs et témoignages ayant circulé lors des procès de Marie-Josephte, la découverte matérielle de la « cage », vers 1850 (probablement au printemps 1851) lors de l'agrandissement d'un cimetière à Lévis⁴², constitue le principal élément déclencheur. Si le souvenir des événements de 1763 s'est conservé localement, sur la rive sud du Saint-Laurent, par l'entremise de l'oralité, c'est seulement avec l'exhumation de l'exosquelette que l'histoire commence à pénétrer dans le domaine de l'écrit.

Tout juste déterrée, l'étonnant amas de fer se met à parcourir, dès l'été 1851⁴³, les lieux d'exposition de la province : pour la population canadienne de l'époque, relativement peu habituée aux pratiques pénales spectaculaires, cet artefact singulier semble, selon l'expression de Louis Fréchette, « un sombre témoin de la barbarie d'un autre âge⁴⁴ ». Un tel objet exerce un pouvoir de fascination d'autant plus irrésistible que, comme le soulignent Catherine Ferland et Dave Corriveau, l'époque voit fleurir et se développer l'industrie muséale de même que toute une culture de l'amusement organisée autour des expositions itinérantes qui donnent en spectacle un ensemble hétéroclite d'objets dont la particularité fondamentale est de sortir de l'ordinaire. Ces expositions, implantées au Bas-Canada dès les années 1810, ont fortement nourri et consolidé, dans la première moitié du XIX^e siècle, le goût pour l'étrange, l'appétit pour l'exhibition de « curiosités » et de monstruosité, l'intérêt du public pour la quincaillerie de l'insolite et de l'inhabituel⁴⁵. La cage présente effectivement toutes les qualités requises pour alimenter l'imagination légendaire. « Objet psychopompe⁴⁶ », elle est, d'un point de vue symbolique, la chaîne retenant l'âme de la Corriveau et l'empêchant d'aller rejoindre paisiblement, chrétiennement, l'univers des trépassés. Ni morte ni vivante, l'encagée, n'ayant

⁴² La date exacte demeure incertaine. Toutefois, un article intitulé « Reliques » des *Mélanges religieux, politiques, commerciaux et littéraires* (à Montréal), et daté du 16 mai 1851, mentionne la chose suivante : « La semaine dernière on a trouvé dans le cimetière de la Pointe-Lévi, la cage de fer dans laquelle fut exposée la femme Dodier, née Corriveau » (article reproduit dans C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 167).

⁴³ Certains affirment, dans les journaux du XIX^e siècle, que la « cage a été mise en exhibition à Montréal [...] en face du marché Bonsecours, pendant le mois d'août 1851 » (« Le bon vieux temps », *La Patrie*, 18 mars 1885, p. 4. Cité dans *Ibid.*).

⁴⁴ Louis Fréchette, « Une touffe de cheveux blancs », *L'Opinion publique*, 25 avril 1872, p. 202.

⁴⁵ Hervé Gagnon, « Des animaux, des hommes et des choses. Les expositions au Bas-Canada dans la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire sociale – Social History*, vol. 26, n° 52, novembre 1993, p. 291-327.

⁴⁶ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 229.

pas bénéficié des rites funéraires exigibles, se trouve pour ainsi dire suspendue dans une sorte de « non-vie⁴⁷ » à la fois fascinante et terrifiante. Par ailleurs, la cage crinoline constitue, dans les années 1850 et 1860, un élément important de la mode vestimentaire féminine : installé sous les jupons, ce sous-vêtement alambiqué constitué de cerceaux métalliques parallèles reliés entre eux par des montants verticaux réduit forcément, tant physiquement que symboliquement, la mobilité et la liberté de mouvement des femmes qui le portent. Il présente, par là même, une « parenté troublante⁴⁸ » avec l'inquiétante relique exhumée à Lévis.

Mais ces seuls facteurs ne suffisent pas à constituer une explication historique complète. On ne pourrait guère comprendre la formation d'une légende liée à la Corriveau sans tenir compte, en même temps, d'éléments qui relèvent de l'histoire du crime à proprement parler. Comme l'a souligné Luc Lacourcière, la recrudescence de popularité dont « bénéficie » la Corriveau, au milieu du XIX^e siècle, est liée notamment à un élément purement circonstanciel : le meurtre de Charlotte Todd commis à Montmagny (tout près de Saint-Vallier) en janvier 1855 par un homme dont l'histoire a voulu, ironiquement, qu'il s'appelle Jean-Baptiste *Corriveau*. En effet, le 12 janvier, comme le rapportent les journaux de l'époque, la dame en question est retrouvée morte, « la tête littéralement broyée » et « baignée de son sang sur le plancher de sa demeure⁴⁹. » Son crâne, dit-on, a été violemment fracassé par un rondin. Cet assassinat, comme plusieurs autres, a connu un certain retentissement ; il a d'ailleurs inspiré une brochure, parue à Québec en 1856⁵⁰, et fait l'objet, en 1922, d'un long article dans le cadre d'une rubrique hebdomadaire sur les « causes célèbres » que le quotidien montréalais *La Patrie* offre alors à la curiosité avide de son public⁵¹. Georges-Barthélemi Faribault, un important bibliographe et archiviste du XIX^e siècle s'étant intéressé à l'histoire du meurtre de Saint-Vallier, n'a pas manqué de relever la concomitance, d'ordre pour ainsi dire

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Ibid.*, p. 231.

⁴⁹ « Meurtre au village de Montmagny », *Le Canadien*, 17 janvier 1855, p. 2. Quelques jours plus tard, on annonce l'arrestation préventive de Jean-Baptiste Corriveau (« Arrestation préventive », *Le Canadien*, 24 janvier 1855, p. 2).

⁵⁰ L. Lacourcière, « Le destin posthume de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 242.

⁵¹ « Les causes célèbres. Assassinat de Charlotte Todd », *La Patrie*, 15 juillet 1922, p. 16. Le procès de Jean-Baptiste Corriveau a lieu en juillet 1856, plus d'un an après le meurtre de Charlotte Todd : d'abord condamné à la pendaison (prévue pour le 26 septembre de la même année), le criminel obtient, en septembre, une commutation de peine et, le 24 du même mois, prend la direction du pénitencier de Kingston pour y purger sa peine de détention à perpétuité. Les échos de ce crime dans les journaux de l'époque sont considérables. Voir *Le Canadien*, 30 juillet 1856, p. 2 ; « Le meurtre de Mdlle. Todd », *Le Canadien*, 19 septembre 1856, p. 2 ; « J. B. Corriveau », *Le Canadien*, 24 septembre 1856, p. 2.

homonymique, entre les deux Corriveau⁵². Et l'ironie de l'histoire ne s'arrête pas là. En octobre 1861, quelques années après le meurtre sensationnel de Charlotte Todd, un cultivateur de la paroisse de Saint-Vallier, nommé Ferdinand *Corriveau*, assassine par erreur, d'un coup de fusil dans la poitrine, son engagé Jean Morissette, qu'il a malencontreusement pris, dit-on, pour un brigand essayant de s'infiltrer nuitamment dans le domicile familial⁵³. Ainsi, les assassinats perpétrés, en 1855 et en 1861, par les deux Corriveau ont certainement eu pour effet de réanimer ou de réveiller, dans la mémoire collective, l'aura de leur homologue féminin du siècle antérieur.

La coprésence d'autres criminels contemporains ayant accédé à une triste mais certaine popularité a également pu contribuer, au milieu du XIX^e siècle, à gonfler la célébrité de Marie-Josephte Corriveau. J'ai déjà relevé l'importance, à cet effet, de l'homicide commis en France par Marie Cappelle, trouvée coupable en 1840 d'avoir empoisonné son mari ; il faut certainement évoquer, par ailleurs et de manière complémentaire, le cas retentissant d'une « empoisonneuse » canadienne-française. L'homicide conjugal commis à Québec, à la toute fin de l'année 1856, par Anaïs Toussaint constitue en effet l'une de ces « causes célèbres » dont le journal *La Patrie* s'est emparé, dans les années 1920, pour en faire revivre le souvenir⁵⁴. À l'issue de son procès en janvier 1857, Toussaint est reconnue coupable d'avoir administré de l'arsenic à son mari Joseph Bisson, qu'elle avait épousé quelques semaines auparavant, et condamnée à la peine capitale : la pendaison, ajournée – la coupable étant enceinte –, sera finalement, dans les mois suivants, commuée en emprisonnement perpétuel. Le prononcé de la sentence initiale, textuellement reproduite dans les journaux, reste toutefois symptomatique de la frayeur suscitée à l'époque par les crimes d'empoisonnement, associés à

⁵² L. Lacourcière, « Le destin posthume de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 242-243. En ce qui concerne la carrière et l'importance de Faribault, on consultera la notice biographique d'Yvan Lamonde, « Faribault, Georges-Barthélémi », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/faribault_georges_barthelemi_9F.html, page consultée le 11 avril 2015.

⁵³ Cet homicide singulier, qui renforce l'hypothèse de Lacourcière même si ce dernier n'en fait aucune mention, a été raconté dans *La Patrie* : « Les causes célèbres. Le coup de fusil de Ferdinand Corriveau », *La Patrie*, 7 février 1925, p. 22. L'article du quotidien montréalais, qui dramatise le meurtre en intensifiant la relation affective entre l'assassin et sa victime (prétendument un « fils adoptif »), s'inspire toutefois assez directement des journaux de l'époque. Voir, notamment : « Accident déplorable », *Le Canadien*, 7 octobre 1861, p. 3 ; *Le Canadien*, 9 octobre 1861, p. 3 ; « Cour du banc de la reine », *Le Canadien*, 29 janvier 1862, p. 2 ; « Cour du banc de la reine », *Le Canadien*, 31 janvier 1862, p. 2. À la fin du mois de janvier 1862, Corriveau subit son procès devant la Cour du banc de la reine : « Les témoignages ayant tous été en faveur du prisonnier le jury a acquitté ce dernier sans sortir même de la Salle pour délibérer » (*Le Canadien*, 31 janvier 1862).

⁵⁴ « Les causes célèbres. Les empoisonneuses », *La Patrie*, 5 août 1922, p. 15. On consultera aussi Hélène-Andrée Bizier, « Une fille à marier. L'affaire Anaïs Toussaint », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 83-95.

la ruse perfide et redoutable d'une criminalité au féminin. Dépeinte par le juge comme une mauvaise femme, comme une odieuse épouse ayant troublé l'ordre paisible d'une société « distinguée par la douceur de ses mœurs », Toussaint est accusée d'un crime d'autant plus insidieux qu'il attaque sournoisement les fondements mêmes de l'ordre social : « entre les grands crimes, il en est un qui se dissimule dans l'ombre, qui rampe autour du foyer domestique, terrifie la société [...] et, d'année en année, se multiplie dans une progression effrayante⁵⁵. » Cette marque profonde laissée dans l'imaginaire social par les crimes d'empoisonnement perpétrés par des femmes permet d'expliquer que certaines versions de la légende de la Corriveau aient donné à la meurtrière le visage d'une empoisonneuse.

Plusieurs autres facteurs historiques contribuent aussi à expliquer la fabrication d'une légende, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, autour de la Corriveau. Parmi ceux-ci, certains relèvent de l'histoire de l'imaginaire social. Car la figure de la Corriveau, en effet, ne prend forme et sens qu'en venant s'insérer dans tout un imaginaire préexistant, répertoire de motifs, de scénarios et de récits légué sous la forme d'un héritage mental et représentationnel plus ou moins conscient. Le meurtre fascine ; mais il le fait toujours davantage, ou en tout cas différemment, lorsqu'il est commis par une femme⁵⁶. Le cas, célèbre, de Charlotte Corday (meurtrière de Marat en 1793) est peut-être instructif à cet égard⁵⁷. Si elle a été représentée, au XIX^e siècle, comme une héroïne romantique, élevée par Lamartine (dans son *Histoire des Girondins* en 1847) au rang de sublime « martyre de la liberté », elle a pourtant, et malgré tout, canalisé une peur de l'inversion des sexes, incarné pour plusieurs la femme qui, dans et par un geste profondément masculin (tant dans sa dimension physique que politique), menace la stabilité du système de sexe/genre⁵⁸.

⁵⁵ « Sentence de mort contre Anaïs Toussaint », *Le Canadien*, 4 février 1857, p. 2.

⁵⁶ Comme l'explique l'historien Peter Gossage au sujet du cas québécois d'Aurore Gagnon (l'«enfant martyr» ayant succombé aux mauvais traitements d'une indigne belle-mère) les femmes criminelles fascinent et terrifient dans la mesure où elles subvertissent radicalement les rôles sociaux genrés associés à la féminité (Peter Gossage, « *La marâtre* : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 4, décembre 1995, p. 584).

⁵⁷ En 1824, une figure de cire représentant Charlotte Corday poignardant Marat est présentée à Montréal au Musée italien de Thomas Delvechio (Hervé Gagnon, « Du cabinet de curiosités au musée scientifique. Le Musée italien et la genèse des musées à Montréal dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n° 3, hiver 1992, p. 424).

⁵⁸ Anne-Sophie Morel, « Charlotte Corday ou l'ange de l'assassinat », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015.

Dans la mesure où l'homicide au féminin peut être perçu, dans la culture occidentale moderne, comme le signe d'une insoumission radicale, il n'est pas étonnant que la meurtrière puisse s'apparenter, dans les récits et légendes, à la « sorcière », l'un des archétypes fondamentaux et récurrents de l'imaginaire social depuis la fin du Moyen Âge. On peut distinguer, selon Guy Bechtel, deux types de sorcellerie. Une première forme, présente dès l'Antiquité, renvoie à la petite sorcellerie et aux pratiques magiques qui la caractérisent, confection de philtres, de remèdes occultes, art divinatoire, etc. La sorcellerie diabolique, invention proprement chrétienne datant surtout de la fin de l'époque médiévale, est quant à elle une sorcellerie fictive⁵⁹, associée à l'image du sabbat nocturne, au diable et à l'enfer et dont on accuse surtout, aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles, les femmes en vertu notamment d'une certaine conception de la nature féminine⁶⁰. En fait, le terme « sorcière » est d'abord une épithète dont on auréole, depuis cette époque, celles qui incarnent un « écart par rapport aux diktats sociaux et aux attentes d'une société largement patriarcale⁶¹. »

Pour circonscrire et saisir avec plus de précision les enjeux entourant la fabrication d'une « sorcière » québécoise, il m'apparaît nécessaire d'insister un peu longuement sur le phénomène de la guerre contre la sorcellerie diabolique. Comme l'a montré Silvia Federici⁶², la grande chasse aux sorcières n'a pas pris la forme, comme on pourrait le penser *a priori*, d'un mouvement relativement spontané et galvanisé par l'« ignorance » et la « cruauté » des masses paysannes ; elle trouve plutôt d'abord son point d'origine au sein des élites, qui ont largement contribué, au moyen du « savoir » démonologique⁶³ et d'une administration qui en

⁵⁹ La suspicion peut suffire à elle seule à fonder les accusations et les condamnations, cette sorcellerie renvoyant essentiellement à des « délits » fantasmés et improuvables dont on suspecte l'existence, dans le cadre d'un certain régime d'interprétation, sur la base de pratiques et de signes (marques « diaboliques » sur le corps des accusées, etc.) *en eux-mêmes* insignifiants.

⁶⁰ G. Bechtel, *Les quatre femmes de dieu*, *op. cit.*, p. 120 et ss. La quantification exacte des victimes demeure aujourd'hui impossible, la question étant toujours objet de débats parmi les historiens. On peut tout de même fournir des estimations plausibles. Selon Bechtel, on compte au minimum 50 000 exécuté-e-s (les femmes formeraient approximativement 80% de cet immense contingent, et les veuves et femmes âgées seraient statistiquement surreprésentées). Pour Anne Barstow, il est toutefois possible d'avancer « avec certitude qu'environ 200 000 femmes furent accusées de sorcellerie sur une durée de plus de trois siècles et qu'une partie d'entre elles ont été tuées. » (Citée dans Silvia Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive* [2004], Marseille, Genève et Paris, Entremonde et Senonevero, 2014, p. 293.)

⁶¹ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 198.

⁶² S. Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*.

⁶³ Le premier grand traité de chasse aux sorcières, le *Malleus Maleficarum* [le « marteau des sorcières »] paru en 1487, a connu à l'époque un succès remarquable, rendu possible par l'imprimerie alors naissante : « la diffusion de cette hantise par l'imprimerie, écrit Robert Muchembled, lui donna une dimension impossible à atteindre au temps des manuscrits. Selon un recensement d'après les grands catalogues des bibliothèques, l'ouvrage connu au moins 15 éditions jusqu'en 1520 [...]. Le traité passa brutalement de mode entre 1520 et 1574, puis connut une

constitue le point d'application, à répandre la terreur et à créer un climat de suspicion généralisé. Et si le phénomène connaît son apogée, en Europe, entre 1580 et 1630, il faut, selon Federici, le réinsérer dans une évolution historique plus ample pour en comprendre la véritable et pleine signification.

Les derniers siècles de la période médiévale sont caractérisés par de fortes tensions. D'un côté, l'époque est marquée, aux XIII^e et XIV^e siècles, par l'intense lutte menée par les élites (surtout ecclésiastiques, mais pas exclusivement) contre les hérésies populaires : la sainte Inquisition, officiellement instituée en 1231, figure ainsi comme le symbole par excellence d'une guerre sociale visant à liquider des mouvements issus pour la plupart des classes laborieuses, prônant notamment un nivellement des hiérarchies sociales et, à ce titre, exprimant ou traduisant un conflit de classes majeur⁶⁴. D'un autre côté, la phase de déclin du régime féodal est aussi secouée, aux XIV^e et XV^e siècles, par d'importantes et nombreuses révoltes paysannes contre l'institution du servage, « point nodal de la lutte antiféodale⁶⁵ ». Selon Federici, le capitalisme comme système global de fonctionnement socioéconomique peut être considéré, historiquement, comme le résultat des offensives menées par les élites pour terrasser l'ensemble de ces insubordinations populaires. Tant en Europe, dès le XV^e siècle, que dans les Amériques, aux XVI^e et XVII^e siècles, on assiste à la mise en place d'une logique de production dont le rendement s'appuie sur un système d'exploitation à grande échelle : privatisation du territoire, expropriations massives, esclavage et travail forcé (dans les plantations américaines comme sur le territoire européen) constituent, à l'époque de l'expansion coloniale, le principal levier d'un capitalisme naissant et de l'enrôlement de la force de travail qu'il suppose et exige.

Le fait que les chasses aux sorcières soient contemporaines de ces bouleversements historiques ne relève pas du hasard. Bien sûr, la productivité capitaliste exige d'abord (c'est l'une de ses conditions de possibilité) un certain degré de rationalisation de la vie sociale, une

seconde vie, avec 19 autres éditions connues, dont 3 à Venise de 1574 à 1579 et 10 à Lyon entre 1584 et 1669. » (R. Muchembled, *Une histoire du diable*, p. 63).

⁶⁴ Les hérésies ne sont donc pas uniquement un phénomène d'ordre religieux. Elles sont d'abord un phénomène social, comme l'indique la composition de leurs contingents d'adhérent-e-s : la plupart des révolté-e-s se recrutent parmi les franges les plus vulnérables de la population travailleuse (S. Federici, *Caliban et la Sorcière*, p. 90).

⁶⁵ S. Federici, *Caliban et la Sorcière*, p. 38. Les serfs, leur personne de même que leurs possessions, sont la propriété exclusive de leurs maîtres. Le travail effectué sur le territoire des seigneurs leur permet toutefois de recevoir une parcelle de terre, que les serfs peuvent cultiver pour veiller à leur subsistance et transmettre à leurs descendants (p. 38-41).

mise à mal de croyances occultes et de superstitions qui, parce qu'elles reposent sur une conception magique de l'espace et du temps, excluent « une régulation du procès de travail » en situant les « déterminations de l'action sociale⁶⁶ » dans un au-delà, hors de la portée des instances dirigeantes. Mais plus largement, le remplacement d'une économie de subsistance produisant pour l'usage par une économie de production et d'échange a nécessité un vaste mouvement de disciplinarisation des forces de travail : avant tout développement technologique et industriel, c'est le corps humain qui « fut la première machine développée par le capitalisme⁶⁷ ». Or, cette *disciplinarisation* massive s'est effectuée et concrétisée en cimentant, en affermissant considérablement la division sexuée des tâches et du travail : alors que, sous le régime féodal, cette division était largement moins prononcée⁶⁸, l'émergence d'une séparation (idéelle et factuelle) entre activités productives et activités reproductives entraîne le confinement progressif des femmes au travail domestique non rémunéré (car considéré comme non-travail) de la reproduction des forces de travail. Ce processus de dévalorisation du travail des femmes et des femmes en tant que travailleuses potentielles s'accompagne à l'époque d'une exacerbation des stéréotypes socioculturels de la féminité et de la masculinité et d'une « infantilisation » légale et juridique des femmes, alors confrontées à la perte de droits dont elles avaient bénéficié auparavant, dont celui de « conduire des activités économiques par elles-mêmes » et celui de « se représenter elles-mêmes au tribunal⁶⁹ ».

À une époque où le *nombre*, où la forte population commence à être considérée comme convertible en force de travail et en richesse, l'enfantement, les utérus et, par conséquent, la sexualité féminine entrent résolument dans le domaine public pour faire l'objet d'un contrôle régulateur et répressif accru. À partir du milieu du XVI^e siècle, la démographie et la statistique deviennent des questions d'État : les taux de mortalité redoutables et les tragédies populationnelles, comme celles liées à la peste noire du XIV^e siècle⁷⁰ et à l'effondrement démographique en Amérique (directement lié à l'invasion des colonisateurs⁷¹), incitent les autorités à adopter des mesures pro-natalistes et à étouffer plus sévèrement les crimes liés au

⁶⁶ *Ibid.*, p. 258-260.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 266.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 45-46.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 203.

⁷⁰ Elle a décimé, estime-t-on, entre 30 et 40% de la population européenne (*Ibid.*, p. 92).

⁷¹ Plusieurs estiment que, dans certaines régions de l'Amérique du Sud, la population indigène diminue de 90 à 95% (*Ibid.*, p.173).

contrôle de la sexualité et de la reproduction⁷², comme le sont essentiellement les crimes de sorcellerie⁷³. C'est dans l'ensemble de ce contexte, comme le montre Federici, que doivent être replacées les grandes chasses aux sorcières, qui ont eu pour effet, sinon pour fonction, d'exproprier les femmes de leur propre corps. Et si l'on rappelle l'existence d'une coïncidence à la fois chronologique et géographique entre les épisodes de révolte paysanne contre la privatisation terrienne et les poussées de chasse aux sorcières, il devient évident, comme le soutient Federici, que la représentation démonologique du sabbat nocturne, dans la mesure où elle se développe et se popularise dans un climat social où les classes dirigeantes craignent les assauts des classes inférieures, traduit en langage onirique la peur d'une sociabilité paysanne menaçante, la crainte de rencontres secrètes destinées à fomenter une révolte organisée⁷⁴. La chasse aux sorcières apparaît ainsi comme la campagne de terreur et de répression ayant accompagné la disciplinarisation des forces de travail et brisé, en particulier, la potentielle résistance des femmes (qui ont joué un rôle important dans les hérésies populaires et les révoltes paysannes) à la progression des rapports capitalistes. C'est d'ailleurs au terme de ce vaste processus de répression que se cristallise le modèle de féminité qui connaîtra son apogée dans les siècles suivants⁷⁵ et que les mouvements féministes, depuis le milieu du XX^e siècle, ont reconnu comme un stéréotype traditionnel à objectiver, déconstruire et désamorcer : « la femme et l'épouse idéale, passive, obéissante, économe, taiseuse, travailleuse et chaste⁷⁶ ».

⁷² Si l'on peut parler, avec Michel Foucault, de quelque chose comme un « biopouvoir », défini comme une « régulation des populations » s'efforçant de gouverner « la prolifération, les naissances et la mortalité, le niveau de santé, la durée de vie, la longévité avec toutes les conditions qui peuvent les faire varier » (*Histoire de la sexualité I. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1976, p. 183), c'est peut-être à cette époque d'installation du capitalisme qu'il faut en retracer la première mise en place.

⁷³ À l'époque des grandes chasses aux sorcières, les principaux crimes féminins sont l'infanticide et la « trahison » (forme d'attaque contre l'autorité). La femme meurtrière suscite à la fois peur et fascination, comme l'indiquent par exemple les « murder plays » que l'on retrouve en Angleterre à la fin du XVI^e siècle, moment crucial pour la définition du statut de la femme dans la famille : dans ces pièces, qui s'inspirent d'affaires criminelles réelles impliquant des femmes meurtrières, « l'agentivité féminine ne peut être considérée que d'une manière négative. » (Frédérique Fouassier-Tate, « "An undutiful wife is a home-rebel, a house-traitor" : la construction du personnage de la femme adultère et meurtrière dans *Arden of Faversham* (1592) et *A warning for fair women* (1599) », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015).

⁷⁴ S. Federici, *Caliban et la Sorcière*, p. 320-321.

⁷⁵ Avec l'avènement, notamment, d'un nouveau paradigme scientifique en matière de conception du sexe : à partir du XVIII^e siècle, selon l'analyse de Thomas Laqueur, le corps humain est conçu comme le lieu de différences sexuelles incommensurables et indépassables entre mâles et femelles. L'anatomie devient l'origine par excellence de l'identité sexuelle (*La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, traduit par Michel Gautier, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1992, p. 242 et suivantes).

⁷⁶ S. Federici, *Caliban et la Sorcière*, p. 208-209.

On comprend dès lors en quoi l'archétype de la « sorcière » peut être compris comme le résidu culturel et imaginaire d'un processus d'asservissement situé à la racine de l'Occident moderne. Même lorsqu'il tend à devenir purement littéraire, expurgé de la dimension violemment performative dont avait pu l'investir une certaine conjoncture historique, cet archétype ne parvient pas à rompre définitivement avec le lourd passé, fondamentalement misogyne, qu'il traîne effectivement. Même si la figure de la « sorcière » peut, au sein du milieu lettré du XIX^e siècle, susciter d'inoffensifs sourires (comme le ferait une curiosité ethnologique), elle continue néanmoins, lorsqu'elle parasite le souvenir de la Corriveau, de porter sa charge de connotations négatives. En elle-même, la convocation de l'identité de « sorcière », pour décrire l'horreur engendrée par l'homicide conjugal au féminin, suffit à indiquer le caractère toujours actif de l'archétype dans l'imaginaire social de l'époque. Elle procure en même temps à la légende québécoise une fonction sociale manifeste : faire de la meurtrière une sorcière, c'est fournir un puissant contre-modèle féminin, dont la diabolisation est destinée à garantir le maintien d'une organisation patriarcale et traditionnelle des rapports sociaux. Ce qui cesse d'étonner si l'on tient compte de la double origine sociale de la légende de la Corriveau. D'un côté, dans sa version orale populaire, elle émane d'une société fortement imprégnée par l'esprit religieux et dont l'essentiel de la population habite un univers rural imbibé par des mœurs, coutumes et pratiques traditionnelles ; de l'autre côté, dans sa version écrite, elle est issue d'un univers lettré où les tenants d'une « littérature nationale » ont pour mandat de protéger et d'élever, par l'entremise de représentations idéalisées mettant le réel à l'abri de toute problématisation critique, la vie rurale, francophone et chrétienne au rang de réalité fondatrice de la nationalité canadienne-française⁷⁷.

À l'instar de la sorcière, d'autres motifs ou figures, propres à l'univers des contes et légendes, ont permis aux récits québécois du XIX^e siècle de donner une consistance et une familiarité à la Corriveau. Plusieurs versions de la légende, qui attribuent à la criminelle le meurtre de six ou sept maris, ont incité certains commentateurs, par exemple, à parler d'une « Barbe-bleue en jupon⁷⁸ », le personnage du conte populaire consigné par Charles Perrault, meurtrier de sept épouses, étant associé au thème de la sérialité en matière d'homicides

⁷⁷ Maurice Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1993, p. 122-128 et 189-190.

⁷⁸ « Une barbe-bleue canadienne : la Corriveau », *Magazine de Québec*, 7 janvier 1939, cité dans C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 222.

conjugaux. Lacourcière a donc raison lorsqu'il souligne que c'est « par des transferts de motifs appartenant à d'autres récits traditionnels que la Corriveau s'est vu attribuer tant de crimes⁷⁹ » et de méthodes meurtrières. Le plomb (ou la cire) fondu dans l'oreille, l'empoisonnement ainsi que les autres modes de mise à mort que les légendes prêtent à Marie-Josephte Corriveau sont d'ailleurs tous des motifs narratifs anciens et répertoriés dans l'« Index des motifs » de Thompson⁸⁰, inventaire couramment utilisé par les folkloristes. La Corriveau, avec ses multiples visages, s'est donc constituée comme personnage légendaire à travers tout un réseau de figures et de récits préexistants, qui ont joué un rôle majeur dans le façonnement de son image.

Enfin, un dernier facteur, qui relève de l'histoire littéraire, peut contribuer à expliquer la genèse de même que la popularité et la propagation massive de la légende de la Corriveau. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, et jusqu'au début du XX^e, la démarche d'institution d'une « littérature nationale » donne lieu à une volonté affirmée de préserver par l'écrit le contenu ancestral véhiculé par les contes et les légendes de la tradition orale, perçue comme étant en voie d'extinction et considérée comme « l'assise première de toute inspiration vraiment nationale⁸¹. » Pour une certaine élite culturelle de l'époque, cet effort de conservation vise à permettre à la société québécoise d'entrer progressivement dans la modernité industrielle et urbaine sans perdre complètement le souvenir des traditions, sans rompre le contact avec certains objets et pratiques culturels. Dans ce contexte, plusieurs légendes bénéficieront d'une visibilité accrue.

En définitive, la « légendarisation » de la Corriveau est tributaire d'un ensemble pluriel de facteurs historiques. Si le châtiment sordide de Marie-Josephte Corriveau a largement contribué à rendre son histoire mémorable, sa notoriété est aussi l'effet de plusieurs événements isolés (comme la découverte de la cage et d'autres crimes marquants), qui ont réanimé, au XIX^e siècle, le souvenir du meurtre de 1763. Seul le voisinage entre la Corriveau et certaines figures de l'imaginaire social permet cependant de rendre compte des formes particulières et des immenses proportions prises par les récits légendaires.

Figures de la victime

⁷⁹ L. Lacourcière, « Présence de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 256.

⁸⁰ Stith Thompson, *Motif-index of Folk-literature*, 6 volumes, Bloomington, Indiana University Press, 1955-1958.

⁸¹ Maurice Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 181.

Ce qu'on appelle l'« oralité » n'est pas l'apanage des seules collectivités traditionnelles : au Québec, la légende de la Corriveau, parfois indépendamment (mais pas toujours) des représentations écrites, s'est propagée oralement jusqu'à la fin du xx^e siècle. Des enquêtes ethnologiques ont en effet permis de compiler plusieurs dizaines de versions, relayées par des informateurs de tous âges et provenant de différentes zones, tant rurales qu'urbaines, de la province.

À l'instar des 52 témoignages oraux recueillis par Luc Lacourcière entre 1952 et 1973, les versions répertoriées, dans les années 1970 et 1980, par Nicole Guilbault⁸² sont à la fois variées et fortement apparentées. Les bigarrures n'entament pas l'homogénéité du récit, assurée par quelques noyaux narratifs récurrents. Si la quantité de maris liquidés est variable – les versions les plus débridées se rendent à sept alors que les plus conservatrices arrêtent à deux ou trois – et si les modes de mise à mort fluctuent également, la plupart des versions reposent sur un ensemble d'éléments communs, qui figurent ainsi comme les assises de la légende : la Corriveau commet ses forfaits dans la région de Québec et de la Côte-du-Sud (Lévis, Saint-Vallier, île d'Orléans⁸³), ses crimes sont invariablement des homicides conjugaux (une version fait cependant de la Corriveau une massacreuse d'enfants), elle est représentée comme une mauvaise femme ayant vendu son âme au diable (les autres personnages importants de l'histoire, comme le père de Marie-Josephte et ses trois enfants, sont littéralement évacués de la légende) et la fameuse cage, autre élément stable du récit, reste associée à la peur de celle qui, raconte-t-on, n'a jamais cessé de hanter les vivants. Et cette hantise est d'ailleurs, en un certain sens, bien réelle. À l'hiver 1955, alors que l'édition annuelle du Carnaval de Québec (placée sous le thème des légendes canadiennes) prévoit livrer au public un monument de glace à l'effigie de la cage de la Corriveau, un petit vent de protestation dénonçant la célébration d'une « macabre mémoire » persuade le comité en charge de l'événement de renoncer au projet et d'opter pour la préparation d'une œuvre plus consensuelle⁸⁴ ; encore en 1988, à l'occasion des activités de commémoration dans le cadre du

⁸² Nicole Guilbault, « Les versions orales », *Il était cent fois la Corriveau*, p. 17-53.

⁸³ Cette région est, pour ainsi dire, le siège ou le foyer de la légende. Dans le troisième article qu'il a consacré à la figure de la Corriveau, Lacourcière constate que, d'un point de vue généalogique, la filiation des représentations littéraires remonte toujours à des auteurs du XIX^e siècle ayant (mis à part William Kirby) vécu dans la région de Québec.

⁸⁴ Lettre parue dans *Le Soleil* en 1955, citée dans L. Lacourcière, « Présence de la Corriveau », *loc. cit.*, p. 237.

275^e anniversaire de Saint-Vallier, des plaintes véhémentes réclament le retrait d'une référence trop explicite à la Corriveau, qu'une partie de la population souhaite ainsi expulser des festivités liées au patrimoine local⁸⁵.

La légende de la Corriveau n'a pas sombré, comme bien d'autres, dans les interstices de l'histoire. On constate que, jusqu'à une époque très tardive, elle s'est en fait remarquablement bien conservée. Mais si la figure a survécu à l'oubli, elle n'a pas pour autant résisté à toute transformation.

D'une part, l'entrée de la Corriveau dans le domaine littéraire et artistique s'est accompagnée d'un graduel processus d'objectivation de la légende. En 1923, par exemple, l'article que *La Patrie* consacre à la Corriveau, dans le cadre d'une rubrique sur les « causes célèbres », cherche explicitement, comme l'annonce son titre, à délimiter les territoires respectifs de l'« histoire véridique⁸⁶ » et de la légende. On voit s'esquisser une volonté manifeste de neutraliser la légende, le travail historiographique ayant pour visée de reléguer celle-ci dans un patrimoine folklorique associé à un passé désormais enterré. Ainsi un archiviste comme Édouard-Z. Massicotte pourra, quelques années plus tard, parler de la légende de la Corriveau comme d'un ensemble de « récits chimériques » et de « comédies⁸⁷ ».

D'autre part, dans les milieux culturel et intellectuel, l'image de la Corriveau commence, à compter des années 1960 et 1970, à connaître une métamorphose importante. Revisitée autrement, elle se dote d'une signification alors inédite. Au moment où les premiers grands travaux historiographiques sur le crime et le procès de Marie-Joséphite Corriveau permettent d'objectiver tout à fait la légende, les discours nationalistes et féministes retrouvent enfin la femme canadienne-française derrière la sorcière impitoyable. Ils s'en emparent pour l'ériger en symbole : réinterprétée, réhabilitée, la Corriveau devient une sorte de martyre, la victime emblématique de l'oppression britannique d'un côté et de la domination patriarcale de l'autre. Sur la scène artistique, les réappropriations se multiplient. Chansons⁸⁸, œuvres d'arts visuels, spectacles, pièces de théâtres et textes narratifs : à travers de nombreuses formes d'expressivité, les acteurs du milieu culturel investissent une figure historique et folklorique

⁸⁵ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 282.

⁸⁶ « Histoire véridique de la Corriveau », *La Patrie*, 20 octobre 1923, p. 21.

⁸⁷ É.-Z. Massicotte, « Les pendus engagés », *loc. cit.*, p. 427.

⁸⁸ L'œuvre la plus connue reste peut-être la chanson écrite par Gilles Vigneault et popularisée par Pauline Julien, qui la chante notamment en 1970 lors d'un spectacle à Montréal pendant la crise d'Octobre : « C'était du temps que tout ce pays / Était trahi, envahi, conquis / L'Anglais vainqueur était maître et roi / Était le juge et faisait sa loi » (citée dans C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 263).

laissée en quelque sorte sémantiquement vacante par la dislocation des versions traditionnelles de la légende.

Ces versions traditionnelles ne sont pas systématiquement évacuées, puisqu'elles continuent à circuler dans certains milieux. De manière générale, toutefois, la légende de la Corriveau passe d'un régime à un autre. Dans les dernières décennies du XX^e siècle, elle se trouve ou bien embaumée et relayée sur un mode maintenant résolument patrimonial, ou bien littéralement renversée et remplacée par des récits militants. L'heure est effectivement à la dénonciation des multiples formes d'oppression et d'asservissement. Dans ces conditions, et considérant le fait que la « revalorisation de figures féminines [...] dévalorisées par la culture masculine⁸⁹ » constitue une démarche fondamentale de la pensée féministe, la « sorcière » devient, à la fin des années 1970, un personnage central de l'écriture des femmes. Elle apparaît, à sa manière, comme le tremplin de revendications et de discours émancipatoires, le porte-étendard « des femmes prisonnières du régime patriarcal⁹⁰ ». La sorcière se dote d'une fonction critique. Les barreaux qui enserrant la Corriveau, pendue et encagée, symbolisent maintenant la prison coercitive qu'un pouvoir utilise pour enfermer ceux, et surtout celles, qui cherchent à sortir d'un état de servitude banalisé, légué par l'histoire et méconnu comme tel. Les représentations de la Corriveau la font sortir de son corset de métal⁹¹. Globalement, on passe d'une époque hantée par la *cage de fer*, individuelle et exceptionnelle, à une ère tentée par la pulvérisation des *cages de verre*, quotidiennes et collectives.

La transition entre ces deux états de l'imaginaire, entre ces deux « moments » contrastés de la signification culturelle de la Corriveau, on peut la percevoir à l'œuvre dans la pièce de théâtre de Victor-Lévy Beaulieu, *Ma Corriveau*, écrite au début des années 1970⁹². Narrant en partie sa propre histoire, la Corriveau de Victor-Lévy Beaulieu s'approprie la signification de son crime, qu'elle explique pour mieux en défendre la légitimité : « J'en pouvions pas endurer, j'en étions rendue au boutte dans l'endurance⁹³ ». Subissant une vie d'esclave sous les coups de maris violents et fainéants, elle tue parce qu'elle aspire à une existence moins sombre, parce que le meurtre figure comme le seul moyen d'accéder à une

⁸⁹ L. Saint-Martin, *Contre-voix*, p. 166.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 171.

⁹¹ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 264.

⁹² La pièce a été créée pour la première fois en 1973 au Monument-national (mise en scène de Michelle Rossignol), puis rejouée en 1976 au Théâtre d'aujourd'hui (mise en scène d'André Pagé).

⁹³ Victor-Lévy Beaulieu, *Ma Corriveau* suivi de *La Sorcellerie en finale sexuée*, Montréal, VLB éditeur, 1976, p. 56.

délivrance, à la liberté d'une vie digne de ses modestes espérances. « Moi, j'voulions rien qu'vivre⁹⁴ ». Le dénuement, la souffrance du personnage se laisse lire jusque dans son déchirement : dédoublée, la Corriveau est le lieu d'une tension continue entre les deux parts inconciliables d'elle-même, la partie blanche étant portée vers le déni, le regret et la résignation là où la partie noire se montre plutôt révoltée contre sa condition, revendiquant son crime comme acte d'émancipation. La victimisation de la Corriveau passe d'ailleurs, dans la pièce de Beaulieu, par une inscription intertextuelle particulièrement significative. Lorsque la Corriveau noire formule son réquisitoire contre la gangue d'un quotidien aliénant (« Maudite vie!... Maudite vie!... Maudite vie plate!...⁹⁵ »), le lecteur/spectateur se trouve littéralement transporté dans l'univers des *Belles-sœurs* de Michel Tremblay (1968), qui place les mêmes mots dans la bouche de ses personnages. Rassemblées en chœur, les femmes de Tremblay, comme l'a montré Micheline Cambron, élèvent une voix collective destinée à recenser désespérément les barreaux de la prison quotidienne à laquelle les condamne la « tragédie⁹⁶ », proprement sociale, qui est la leur. Incarcérées dans un espace/temps sans dehors qui les enferme dans l'éternelle reproduction du même, dans un présent « continu » et « sans rupture possible⁹⁷ », ces ménagères désillusionnées habitent un univers dont les règles, définies de l'extérieur, agissent comme des étaux inamovibles.

Mais s'il contribue ainsi, en s'inscrivant dans le nouvel horizon critique et littéraire de son temps, à remodeler le portrait de la Corriveau, Victor-Lévy Beaulieu reconduit néanmoins la légende traditionnelle, reprenant presque intégralement sur scène (après le procès et la condamnation de la Corriveau) la version de la légende livrée (et canonisée) par Philippe Aubert de Gaspé dans *Les anciens Canadiens*. La pièce de Beaulieu est d'ailleurs explicitement conçue comme une « suite d'épiphanies folkloriques⁹⁸ ». Elle reste en ce sens symptomatique d'une forme de nostalgie historique, d'un souci de sauvegarde, d'une volonté de préserver un patrimoine immatériel perçu comme relevant d'une sorte de sacré culturel, comme en témoigne d'ailleurs la scénographie du spectacle : Jos Violon (conteur tout droit sorti de l'univers littéraire de Louis Fréchette), installé devant un décor rudimentaire,

⁹⁴ *Ibid.*, p. 58.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 63.

⁹⁶ Micheline Cambron, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1989, p. 141.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 135.

⁹⁸ V.-L. Beaulieu, « Présentation », *Ma Corriveau*, p. 12.

« raconte » la pièce qui se déroule, à la manière d'un récit enchâssé, devant les yeux du spectateur sur une autre section de la scène théâtrale, ce qui équivaut à la mise en scène du dispositif énonciatif du conte, propre aux récits oraux. En somme, écartelée entre deux époques, *Ma Corriveau* conserve un pied dans le passé folklorique, dont elle offre une célébration. Certes, elle contribue à tracer les lignes d'une nouvelle image de la Corriveau, mais celle-ci perce la surface de la légende traditionnelle sans parvenir à imposer au récit une resignification globale.

Pour prendre la mesure de la démarche de relecture et de réappropriation critique de la Corriveau, il faut se tourner vers d'autres œuvres. Trois textes contemporains me paraissent, à cet effet, particulièrement révélateurs. En 1981, dans le roman historique qu'elle consacre à la figure de la Corriveau, Andrée Lebel met en scène une femme incarcérée dans le rôle de mouton noir, rôle qui finira par entraîner sa perte : battue par des maris violents et volcaniques, continuellement soupçonnée et suspectée par des racontars insistants qui l'accusent d'être une femme de mauvaise vie, la Marie-Josephite Corriveau représentée dans le roman est toujours déjà jugée, victime d'un « simulacre de procès⁹⁹ ». Accablée et humiliée, elle se laisse glisser, impuissante devant une collectivité liguée contre elle, dans la peau de la coupable. La mort sera pour elle une délivrance. Comme une sorte de sacrifice, sa condamnation met fin à la crise déclenchée à la fois par la mort de son mari et par l'incompatibilité entre son attitude et le rôle social institué de l'épouse soumise à l'autorité conjugale. Cette relecture de l'histoire tend à réinterpréter l'exécution de Marie-Josephite Corriveau en termes systémiques : proie facile d'un système de pensée rigide et chargé de garantir le maintien d'un ordre traditionnel, l'accusée se trouve rejetée hors du social par ses propres concitoyens, qui apparaissent ici comme les « véritables bourreaux¹⁰⁰ ». Stigmatisée, elle est doublement victime : « victime d'un gouvernement en mal de s'affirmer et victime des calomnies d'habitants à la recherche de sensations fortes pour oublier la grisaille de leur vie¹⁰¹ ».

C'est un thème qu'exploitera aussi, avec un symbolisme caractéristique de l'univers hébertien, *La cage* d'Anne Hébert, pièce de théâtre représentée à la fin des années 1980 : la société punit l'échappée hors de la cage de verre par la réclusion dans une cage de fer, la cage

⁹⁹ Andrée Lebel, *La Corriveau*, Montréal, Libre Expression, 1981, p. 192.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p. 197.

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 206.

fonctionnant comme une métaphore de la condition sociale des femmes. Elle signifie l'emprisonnement invisible, la séquestration camouflée que, riches ou pauvres, nobles ou plébéiennes, celles-ci sont toujours susceptibles de subir. Entre la cage sinistre de Ludivine Corriveau et la cage dorée et enjolivée de Rosalinde, qui perd l'apparence d'une cage sans pourtant cesser d'en être une, il y a Crebessa, juge de la première et mari de la seconde, qui détient toutes les clefs et qui cherche à mettre les deux femmes en quarantaine en les internant dans leur propre destin. Mais au terme d'un « procès qui n'est qu'un leurre¹⁰² », où fusent médisances et calomnies, Crebessa s'effondre, dans une scène qui fait intervenir un *deus ex machina*, subitement foudroyé par une mort inexplicée. Il laisse libres, malgré lui, une Ludivine acquittée et une Rosalinde qui entre dans le veuvage comme on pénètre dans un paradis enfin retrouvé. C'est tout le tragique d'une condition féminine qui se trouve ainsi, en même temps que la mécanique implacable de la punition, dénoué, surmonté, interrompu¹⁰³.

En 2003, dans son roman historique intitulé *La fiancée du vent*, Monique Pariseau pousse le renversement de la légende traditionnelle encore plus loin : la représentation de la Corriveau démantèle le mythe de la sorcière pécheresse pour en échafauder un autre, celui de la femme libérée et résolument moderne avant la lettre, vivant dans une société rurale du XVIII^e siècle manifestement incapable de la comprendre et de souscrire à son indépendance. Dans le récit, Marie-Josephite cherche la solitude, condition nécessaire pour vivre une sorte de communion sensuelle avec les éléments naturels, le vent, le fleuve, les grands espaces silencieux où viennent s'abolir momentanément les contraintes constitutives de la vie collective. Le roman de Pariseau nous plonge dans un univers où la violence (conjugale) faite aux femmes est non seulement tolérée, mais acceptée, normalisée voire encouragée. Marie-Josephite, pour sa part, est une femme impudique, qui aime furieusement la danse et qui recherche le plaisir de ces moments d'abandon où elle peut cesser temporairement d'être mère et épouse pour redevenir un individu irréductible aux rôles sociaux qu'elle cumule. Elle est un « courant d'air¹⁰⁴ » détenant le contrôle sur ses propres désirs. Elle est, comme elle l'affirme d'ailleurs explicitement, la seule propriétaire d'elle-même. « Je ne suis à personne¹⁰⁵ ».

¹⁰² Anne Hébert, *La cage* suivi de *L'Île de la Demoiselle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990, p. 90.

¹⁰³ Cette libération du personnage s'effectue par le bris du principe de nécessité (dans l'enchaînement tragique des actions) qu'Aristote oppose, dans sa *Poétique*, à l'utilisation du *deus ex machina* (Voir *Poétique*, traduit par Odette Bellevenue et Sévrine Auffret, Paris, Mille et une nuits, 2006 [1997], p. 36).

¹⁰⁴ Monique Pariseau, *La fiancée du vent*, Montréal, Libre Expression, 2003, p. 90.

¹⁰⁵ *Ibid.*

Essuyant les coups de poing, affrontant les rumeurs malveillantes qui salissent sa réputation, Marie-Josephte se permet de désobéir au mari et d'insulter le curé du village. Bref, elle suit une éthique de vie foncièrement moderne et ne reconnaît pas la valeur du pouvoir que cherchent arbitrairement à exercer les autorités instituées de la communauté.

Dans *La fiancée du vent*, Marie-Josephte Corriveau est ingouvernable. Ou plutôt, elle se gouverne elle-même. Cet anachronisme socioculturel, par lequel la romancière projette sur son personnage une attitude émancipatoire propre à notre époque, est certainement volontaire : il permet d'illustrer le rôle que la misogynie, comme discours mais aussi comme mode d'organisation sociale, a joué dans la stigmatisation et la condamnation de Marie-Josephte. Car dans le roman tout comme dans la réalité historique, on ne saura jamais si elle a véritablement assassiné son mari Louis Dodier, la preuve formelle n'ayant pas été produite. Dès lors, ce que condamne la communauté, représentée par la parole des témoins lors du procès, c'est une indocilité, le symbole d'une indiscipline impardonnable. La fin du roman déploie, pour illustrer cette idée, un symbolisme ostentatoire :

Marie-Josephte n'était plus qu'une figure de proue qui bravait la tempête. Son corps emprisonné dans d'énormes barres de fer était étendu dans la charrette. [...] Marie-Josephte n'était plus qu'une figure de proue brisée, une figure de proue qu'on avait arrachée de la coque d'un navire et qui ne braverait plus rien¹⁰⁶.

Son âme, toutefois, s'envolera au vent pour aller rejoindre, dans un cimetière immatériel où bouillonne l'espoir d'un avenir meilleur, d'autres âmes, celles de femmes regroupées pour une lutte commune. Les dernières pages du roman sont sans équivoque. « Pendant longtemps encore, des gens étroits d'esprit, maniaques de l'ordre établi ou tout simplement déséquilibrés, continueraient de faire augmenter le nombre de femmes qu'on tue parce qu'elles se promènent en dehors des balises¹⁰⁷ ».

Ce qui s'installe, dans ces trois œuvres fictionnelles contemporaines, c'est, par rapport aux légendes antérieures léguées par l'histoire, un nouveau mode d'utilisation du passé, qui consiste, pour reprendre l'expression de Tzvetan Todorov, à donner à l'événement recouvert une dimension « exemplaire ». Cette forme de réminiscence, que Todorov oppose à une attitude mémorielle considérant l'événement passé comme une absolue et incomparable singularité, vise à utiliser la connaissance du passé « pour comprendre des situations

¹⁰⁶ *Ibid.*, p. 387-388.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 390.

nouvelles, avec des agents différents ». Ouvert « à l’analogie et à la généralisation », le « passé devient donc principe d’action pour le présent¹⁰⁸ », et son souvenir ou sa reconstitution une stratégie destinée à nourrir des luttes (en l’occurrence féministes) inscrites dans l’ici-maintenant. Toute cette démarche de réappropriation et de réinterprétation de la Corriveau que l’écriture des femmes a entreprise depuis la fin des années 1970 peut être comprise, en ce sens, comme un travail de neutralisation symbolique. Renverser la légende de la mauvaise femme dépossédée de son prénom (« la Corriveau ») et retrouver, enfouie sous un imaginaire tenace, l’histoire de la victime Marie-Josephite, c’est désamorcer l’une de ces « forces historiques de *déshistoricisation* » et d’« *éternisation* des structures de la division sexuelle¹⁰⁹ » qui ont longtemps permis de dissimuler le caractère arbitraire de la domination masculine.

Cette démarche s’insère aussi dans une mouvance plus générale qui marque, depuis quelques décennies, le droit et le système judiciaire. En effet, si ceux-ci ont toujours toléré, de manière générale, la violence faite aux femmes – l’histoire de la justice canadienne est ponctuée d’exemples révélateurs, le procès de Marie-Josephite Corriveau en 1763 étant d’ailleurs emblématique à cet égard¹¹⁰ –, la reconnaissance de la violence conjugale dans le traitement judiciaire des femmes battues ayant tué leur conjoint est, depuis les trois dernières décennies au Canada, une réalité de mieux en mieux implantée, qui ouvre la voie à un élargissement du concept de « légitime défense¹¹¹ ». La réhabilitation judiciaire de Marie-Josephite Corriveau se concrétisera d’ailleurs officiellement en 1990, date à laquelle l’Association du Jeune Barreau de Montréal procède à la réouverture du dossier. Le procès est repris et rejoué intégralement à partir des « preuves » et témoignages amassés en 1763 : mais deux siècles après sa condamnation, la présumée meurtrière se trouve maintenant acquittée¹¹². L’événement crée un précédent. La même année, évoquant le cas spectaculaire de Marie-Josephite Corriveau, Pauline Cadieux demande la « réhabilitation officielle¹¹³ » de Cordélia Viau, une autre triste et célèbre victime de l’institution judiciaire, accusée du meurtre de son

¹⁰⁸ Tzvetan Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 30-31.

¹⁰⁹ Pierre Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2002 [1998], p. 8.

¹¹⁰ Sylvie Frigon, « L’homicide conjugal féminin, de Marie-Josephite Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense? », *Criminologie*, vol. 29, n° 2, 1996, p. 11-27.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 13 et 18.

¹¹² C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l’histoire à la légende*, p. 283-289.

¹¹³ Pauline Cadieux, *Justice pour une femme. Pourquoi il faut réhabiliter Cordélia Viau*, Montréal, Libre Expression, 1990, p. 7. Cadieux est aussi l’auteure de *La lampe dans la fenêtre*, un livre paru en 1976 sur l’histoire de Cordélia et porté à l’écran par Jean Beaudin en 1980, dans un film intitulé *Cordélia*.

mari (commis à Saint-Canut en novembre 1897) et pendue avec Samuel Parslow en mars 1899.

*

Nous sommes définitivement entrés dans l'ère de la patrimonialisation. La redécouverte de la célèbre cage en 2011 dans un musée de Salem – authentifiée à l'automne 2015, elle a été rapatriée dans la province – et les nombreuses commémorations ayant marqué l'année 2013 (250^e anniversaire des événements de 1763) confirment et consolident cette entrée de la Corriveau dans l'enceinte du patrimoine immatériel. En définitive, c'est la polyvalence et la grande malléabilité sémantique de la figure de la Corriveau qui lui ont permis, de relance en relance, de marquer si durablement l'imaginaire social québécois. Par l'ampleur de la légende brodée autour de lui, par l'importance de sa circulation et de sa transmission, le cas de la Corriveau est un cas unique. Mais il est aussi, et surtout, un cas exemplaire, c'est-à-dire illustrant de manière révélatrice un phénomène beaucoup plus large et appelant en dernière analyse une réflexion d'ordre anthropologique : l'appropriation imaginaire d'histoires criminelles marquantes et collectivement inoubliables.

C'est, on l'a compris, à ce phénomène, à son fonctionnement et à sa signification socioculturelle globale que cette thèse de doctorat sera consacrée. Par son exemplarité et sa célébrité, le cas de la Corriveau offre à l'analyse un modèle de base à partir duquel il devient possible de circonscrire une problématique générale. De celle-ci, il faut dès maintenant préciser et définir les contours.

Introduction

« Ce début annonce au lecteur qu'il doit assister à de sinistres scènes ; s'il y consent, il pénétrera dans des régions horribles, inconnues ; des types hideux, effrayants, fourmilleront dans ces cloaques impurs comme les reptiles dans les marais »

Eugène Sue
Les mystères de Paris

Sublimité du crime

Placés devant le spectacle de faits criminels illustres, « notre esprit et notre cœur goûtent un plaisir pur, exquis¹ ». Ainsi s'ouvre, en 1734, l'« Avertissement » que François Gayot de Pitaval insère dans le premier volume de ses *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*. La satisfaction de la curiosité publique est la première justification de la mise en récit des crimes mémorables ; la seconde est un souci didactique, celui de restituer la procédure judiciaire et de livrer un précieux enseignement sur les règles de la jurisprudence. À la fonction récréative du récit s'ajoute une fonction pédagogique. En 1734, la première édition des *Causes célèbres* annonce deux tomes. Mais au seuil du troisième, Gayot de Pitaval, se réjouissant d'avoir attiré l'attention des gens du « beau monde », se prépare à prendre un élan : « l'accueil favorable que le public a fait aux deux précédents volumes m'a engagé à continuer cet ouvrage ». Il annonce deux nouveaux tomes et instaure avec son lectorat un lien de fidélité. « S'il me montre un air content, je poursuivrai² ». Et le public, en effet, ne tarde guère à afficher sa joie et son avidité. Les tomes se multiplient : il y en aura bientôt 22.

Deux siècles et demi plus tard, dans les années 1990, la fascination dure toujours. Modelée maintenant par les supports médiatiques contemporains, elle s'incarne dans de nouvelles formes. Au Québec, le journaliste Daniel Proulx, un peu moins prolifique mais tout

¹ François Gayot de Pitaval, « Avertissement », *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, tome 1, Paris [au Palais], Jean de Nully, 1734, p. II. J'ai trouvé et consulté les volumes de Gayot de Pitaval à la bibliothèque des livres rares et collections spéciales de l'Université de Montréal.

² F. Gayot de Pitaval, « Avertissement », *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, tome 3, Paris [au Palais], Jean de Nully, 1734, p. III. Je me suis ici permis, par simple souci d'uniformité, de moderniser l'orthographe.

aussi constant que son lointain prédécesseur, entreprend par exemple d'exposer sur la place publique les crimes notoires de l'histoire québécoise. Dans le quotidien *La Presse*, il signe, entre 1991 et 1994, une chronique hebdomadaire intitulée « Des crimes et des hommes » ; il participe en même temps à la création de la série télévisée *Les grands procès*, diffusée sur les ondes du réseau TVA de 1993 à 1995, et fait paraître, l'année suivante, un ouvrage portant le même titre³. De toute évidence, ce type de travail, qui s'inscrit dans une tradition bien vivante, n'a rien d'original – en terre québécoise comme ailleurs. Dès la fin des années 1970, Hélène-Andrée Bizier livre par exemple, sur les ondes de Radio-Cité, des reconstitutions narratives et dramatisées d'affaires criminelles et judiciaires célèbres. La demande de récits et le succès de l'exercice sont tels que la perspective de réunir le contenu des émissions pour en éditer une version écrite s'annonce tout de suite prometteuse : au début des années 1980, trois généreux recueils voient le jour⁴. Dans l'ensemble, le ton ludique et la dimension narrative de ces textes l'emportent résolument sur leur aspect historiographique, qu'il s'agit de camoufler de manière à séduire le public sans le rebuter, de façon à l'affriander sans exiger de lui autre chose que l'insatiable appétit dont il dispose. Le crime n'est pas offert comme objet de réflexion ; appât et festin, il a essentiellement le statut d'un objet de consommation.

Entre Gayot de Pitaval et le sang dont se nourrissent certains discours médiatiques contemporains, il y a à la fois rupture et continuité. Une continuité, d'abord, puisque dans les derniers siècles de l'histoire des sociétés occidentales, l'incessante fascination pour les récits de crime – et pour les célébrités criminelles en particulier – a pris d'énormes proportions. Il suffit d'arpenter distraitemment les bibliothèques et de compulsier les pages des journaux d'hier et d'aujourd'hui pour apercevoir la pointe qui, comme celle de l'iceberg, laisse deviner l'étendue monstrueuse du phénomène. La prolifération du discours est telle qu'il faut tout de suite abandonner l'idée d'un recensement exhaustif, impossible et, d'ailleurs, inutile. On peut se contenter de baliser le terrain à l'aide de quelques exemples notoires. En Europe, au cours

³ Daniel Proulx, *Les grands procès du Québec*, Montréal, Les éditions internationales Alain Stanké, 1996. À l'instar des crimes célèbres, les crimes anonymes continuent eux aussi d'exercer un certain magnétisme, comme en témoigne par exemple la publication d'un autre livre du même auteur : *Les bas-fonds de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, 1998.

⁴ Hélène-Andrée Bizier, *La petite histoire du crime au Québec*, Montréal/Paris, Stanké, 1981 ; H.-A. Bizier, *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Éditions Libre Expression, 1983 ; H.-A. Bizier, *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 2, Montréal, Éditions Libre Expression, 1982 [sic]. Hélène-Andrée Bizier m'a confirmé, lors d'une conversation téléphonique, que le projet de reconstitution des grands crimes de l'histoire québécoise répondait à une forte demande du public.

du XVIII^e siècle, c'est tout un « panthéon de brigands célèbres⁵ » qui se cristallise. La littérature criminelle de l'époque tend effectivement à se faire biographique, et le XIX^e siècle voit naître d'éminents représentants de cette nouvelle tendance lourde. Quelques années avant la publication, en 1845, des *Brigands et bandits célèbres* de Maurice Alhoy⁶, Alexandre Dumas fait paraître, en 1839 et 1840, les huit tomes⁷ de son monumental ouvrage sur les *Crimes célèbres*, succession de récits monographiques consacrés aux grandes figures des annales criminelles. Les recueils de « causes criminelles », les plus éclatantes comme les plus obscures, se multiplient inlassablement et prennent des proportions inédites. Au cours des années 1880 et 1890, par exemple, le chroniqueur judiciaire Albert Bataille (du *Figaro*) lâche dans l'espace public dix-huit volumes de ses *Causes criminelles et mondaines*⁸. Tout au long du siècle, de nombreuses affaires continuent de rompre l'anonymat et d'engraisser une mémoire collective déjà surchargée de célébrités honteuses mais fascinantes. « Étrange panthéon, écrit l'historien Dominique Kalifa, qui alimenta et continue d'alimenter une prolifique littérature de “ causes célèbres ” et de faits divers romancés, progressivement recouverte, sinon renouvelée, par le cinéma et la télévision⁹ ».

Du côté québécois, même si le phénomène n'a pas bénéficié d'un éclat aussi étincelant, plusieurs signes témoignent d'un intérêt similaire. On relèvera par exemple, bien avant la vague contemporaine, la rubrique hebdomadaire que le quotidien montréalais *La Patrie* a consacrée, dans les années 1920, aux « causes célèbres » de l'histoire criminelle québécoise : chaque samedi, pendant plus de quatre ans, du 18 mars 1922 au 17 juillet 1926, le journal livre au public affamé sa ration périodique de mystères et de dévoilement. Dans ces nombreux articles où les forces de l'ordre ont coutume de triompher, les crimes politiques – on retrouve notamment plusieurs textes sur les procès intentés aux Patriotes – voisinent avec les vols audacieux et les meurtres crapuleux, le pugilat opposant les représentants de la loi aux transgresseurs de toutes les espèces étant toujours situé au centre du propos. Si la morale est toujours implicite, le désir est lui aussi toujours présent, logé au cœur même des actes –

⁵ Dominique Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013, p. 99.

⁶ Maurice Alhoy, *Les brigands et bandits célèbres*, Paris, Guiller, 1845. Voir D. Kalifa, *Ibid.*, p. 103 et 164.

⁷ Marie-France Bougie-Helleux, « L'Europe de l'histoire et du crime », préface de l'ouvrage d'Alexandre Dumas, *Crimes célèbres*, tome 1, Paris, Phébus, coll. « Domaine romanesque », 2002, p. 17.

⁸ Albert Bataille, *Causes criminelles et mondaines*, 18 volumes, Paris, Dentu, 1881-1898. Ouvrages évoqués dans D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 277.

⁹ D. Kalifa, « Introduction », *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2005, p. 10.

écriture et lecture, production et réception – qui font exister ces textes saisissants tout en assurant leur circulation. Ce qui les irrigue, c'est, pour reprendre une formule foucauldienne, le « désir de savoir et de raconter comment des hommes ont pu se lever contre le pouvoir, franchir la loi, s'exposer à la mort par la mort¹⁰ ».

Pour rendre compte de l'inépuisable succès de ces récits, il faut sans doute parler, en fait et de manière générale, d'une expérience du « sublime », au sens kantien de l'expression :

Le surplomb audacieux de rochers menaçants, des nuées orageuses s'amoncelant dans le ciel et s'avancant parcourues d'éclairs et de fracas, des volcans dans toute leur violence destructrice, des ouragans semant la désolation, l'océan sans limites soulevé en tempête, la chute vertigineuse d'un fleuve puissant, etc., réduisent notre faculté de résistance à une petitesse insignifiante comparée à leur force. Mais leur spectacle n'en devient que plus attirant dès qu'il est plus effrayant, à la seule condition que nous soyons en sécurité ; et c'est volontiers que nous appelons sublimes ces phénomènes¹¹.

Le sentiment du sublime naît d'une distance. Plus précisément de la simultanéité entre proximité et éloignement, telle qu'elle fonde la position qu'il faut adopter pour l'observation tranquille et voyeuse du déferlement d'une force puissante et menaçante. Le sublime, c'est la conjonction entre la réalité d'une quiétude et d'une sécurité et la possibilité de se projeter, pour ainsi dire fictionnellement, dans l'ailleurs effrayant et proche qui défile devant nos yeux. À l'instar de celle qui caractérise les puissances de la nature, la force d'attraction qu'exerce le récit de crime résulte de la fascination pour un *détraquement* : extérieur aux histoires dont il raffole, placé devant des vies qui déraillent et qui paraissent interceptées par le destin – celle de la victime imprévisiblement attaquée et celle du criminel jugé et puni, mis hors jeu –, le spectateur-lecteur fait l'expérience de sa condition enviable *et* du péril qui, potentiellement, guette toujours sa propre existence.

Mais entre les *Causes célèbres* de Gayot de Pitaval et les *Grands procès* des dernières décennies, il n'y a pas seulement un lien de continuité ; il y a aussi une rupture. Des uns aux autres, le charme du récit de crime – autrement dit son aptitude à ravir et à conquérir le public – opère invariablement mais ses ressorts et ses supports, de même que les contenus dont il se nourrit, subissent un certain nombre de modifications. Comme l'indique à très juste titre Kalifa dans *L'encre et le sang*, la fascination pour le crime « n'a jamais cessé de se moduler

¹⁰ Michel Foucault, « Les meurtres qu'on raconte », dans *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1973, p. 329.

¹¹ Emmanuel Kant, *Critique de la faculté de juger* [1790], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1985, p. 203.

au gré des transformations historiques, d'exprimer de profondes mutations idéologiques et sociales¹² ». Il serait donc trop facile de céder à l'attitude commode et courante qui consiste à pointer du doigt, en donnant congé à l'analyse, une quelconque « universalité » de la fascination – l'« universel » constitue sans doute, pour l'étude des sociétés et de leur histoire, une sorte de cheval de Troie épistémologique. Les invariants sont ainsi nécessairement des constructions intellectuelles résultant d'un travail d'abstraction, et ceux qu'isole et repère l'anthropologie ne peuvent être observés que par l'entremise de leurs incarnations concrètes, c'est-à-dire de leurs manifestations toujours particulières, culturellement et historiquement situées. Car c'est en effet le propre de la culture, comme l'ont suggéré bien des anthropologues, d'être un processus d'éternelle *diversification du même*¹³. L'invariant n'efface donc jamais l'existence des variétés, son repérage présupposant en fait un ensemble infini de variations ; c'est toujours *a posteriori* que la pensée subsume celles-ci sous une catégorie générale. En un mot, la grande durabilité historique, dans les derniers siècles, d'un certain attrait pour les récits de crime n'élimine pas les irréductibles particularités qui caractérisent ses manifestations diverses et locales.

Définition du projet : histoires de crime et fabrication du mémorable

Cette fascination pour le crime, dont j'étudierai ici, dans une perspective historico-anthropologique, les manifestations québécoises, est évidemment au centre de ma réflexion. Pour entamer l'analyse et comprendre comment elle opère, il faut cependant cesser de la considérer dans son évidente généralité et tenter de problématiser le phénomène de manière précise et rigoureuse, à partir d'un corpus délimité et d'un certain nombre de concepts opératoires.

¹² D. Kalifa, *L'encre et le sang*, p. 10.

¹³ À ce titre, on peut rappeler la définition anthropologique classique de la culture, telle qu'elle se dégage, par exemple, des travaux de l'anthropologue américain Edward Hall : de manière générale, on peut sans doute en effet définir la « culture », pour paraphraser Hall, comme un processus continu d'appropriation et d'interprétation des fonctions vitales et naturelles de l'individu et de l'espèce (interaction, alimentation, survie et protection, reproduction, etc.), processus par lequel les groupes humains donnent forme et sens, au moyen d'institutions, de pratiques codifiées et de systèmes symboliques, à ces fonctions en instituant et en modelant des manières particulières de les « réaliser » et d'en faire l'expérience, de les décrire et de les justifier (les codes de la politesse, les normes et pratiques alimentaires, le droit et les institutions judiciaires, le mariage et la monogamie, etc.). Voir E. Hall, *Le langage silencieux* [1959], Paris, Seuil, coll. « Points », 1984, p. 56-78.

Cette thèse de doctorat porte précisément sur le processus historique de cristallisation et de transformation, dans l’imaginaire social québécois, de figures criminelles mémorables et légendaires. Chaque société a son panthéon d’antihéros et la collectivité québécoise, de toute évidence, ne constitue pas une exception. Je me pencherai ici plus précisément sur trois grandes affaires criminelles analogues à celle de la Corriveau : les exactions commises à Québec par la bande de Charles Chambers (1834-1835), l’homicide perpétré à Saint-Jean-Port-Joli par François Marois (1829) et le meurtre du seigneur de Kamouraska (1839) ont en effet pour dénominateur commun d’avoir largement alimenté, par l’entremise notamment de la littérature, la mémoire collective de la société québécoise.

Voici donc trois faits divers, trois événements qui, en eux-mêmes et au moment de leur déroulement, demeurent quelconques, fragments de vies personnelles au cœur desquelles le tragique est soudainement venu se loger. Trois délits qui, à tout prendre, restent semblables à des milliers d’infractions similaires, poussières du quotidien de toutes les époques ; mais trois crimes qui, à l’instar de quelques autres, ont résisté au temps et surmonté la fatalité de l’oubli. Car ces crimes, dont l’industrie touristique contemporaine porte la trace, sont aujourd’hui toujours racontés et racontables. Il faut aller flâner nuitamment dans les artères étroites du Vieux-Québec pour entendre les comédiens des « promenades fantômes » relater les singulières histoires du « docteur l’Indienne » (François Marois) et de Marie-Josephte Corriveau ; il fallait, entre 2008 et 2012 inclusivement, assister sur les plaines d’Abraham à la reconstitution théâtrale du procès de Charles Chambers¹⁴ pour retrouver les traces du régime de terreur qu’aurait instauré à Québec, dans les années 1830, la célèbre bande des « brigands du Cap-Rouge » ; ne suffit-il pas, par ailleurs, de lire *Kamouraska*, d’Anne Hébert, ou de visionner l’adaptation cinématographique du roman pour entrer immédiatement en contact avec l’un des crimes les plus « scandaleux » du XIX^e siècle? Ces résonances actuelles exigent une explication, et l’analyse ici déployée peut être comprise comme la généalogie de cette actualité.

Chacun de ces crimes marquants constitue un cas unique et, pourtant, foncièrement lié aux autres : ils ont activé un même mécanisme de conservation mémorielle et de

¹⁴ Ces reconstitutions ont été organisées par la Commission des champs de bataille nationaux et ont attiré un public nombreux et enthousiaste ; en 2013 et 2014, la Commission a proposé des reconstitutions du procès de Marie-Josephte Corriveau (Entretien avec Luc Nicole-Labrie [coordonnateur à la médiation historique de la Commission des champs de bataille nationaux], correspondance électronique, mai 2015).

« légendarisation¹⁵ » et partagent à la fois la même aire géographique et la même période historique, bref le même espace-temps socioculturel, celui de la société québécoise des XIX^e et XX^e siècles. Le processus complexe de *fabrication du mémorable*, que je m'efforcerai de retracer pour chacun des trois cas, est un phénomène essentiellement discursif. Fondamentalement diachronique, il s'incarne chaque fois dans une chaîne de relais qu'il est possible, d'un point de vue historique et généalogique, de retracer et de restituer.

Or, ce processus fait intervenir, comme le montre le cas exemplaire de la Corriveau, un ensemble composite de strates discursives variées. C'est en effet à l'intersection d'une pluralité de discours ayant leur logique propre, leur fonctionnement et leur historicité spécifiques que le légendaire prend forme, que la célébrité se construit, que le mémorable se fabrique. Et dans la mesure où ce processus historique résulte du travail combiné des discours, l'analyse ne peut se permettre de faire l'économie de l'une ou l'autre de ses composantes constitutives : à l'origine des légendes, il y a toujours l'histoire d'un crime réel et un processus judiciaire et pénal qu'il est impossible de négliger ; on ne peut pas non plus isoler artificiellement les discours médiatiques, les textes littéraires ou les récits propres à la tradition orale sans les resituer dans l'économie discursive globale au sein de laquelle ils entrent en relation les uns avec les autres ; enfin, il importe de faire l'analyse des discours en tenant toujours compte des contextes sociohistoriques particuliers qui modèlent leur production, leur circulation et leur réception. En ce sens, mon objet, qui trouve sa cohérence au croisement de l'histoire littéraire et culturelle, de l'analyse du discours, de l'anthropologie et de l'histoire du crime et des institutions judiciaires et pénales, exige une perspective d'analyse résolument transdisciplinaire.

Cette hybridité se traduira ici doublement. Sur le plan méthodologique, d'une part, je serai appelé à convoquer des outils d'analyse et à faire intervenir des travaux issus de disciplines variées. Sur le plan théorique, d'autre part, j'inscrirai mon travail dans le cadre d'une réflexion générale sur l'« imaginaire social », concept capable de subsumer le tout en reliant, sur la base d'une visée centrale et d'un socle épistémologique commun, l'ensemble des composantes qui entrent en jeu dans l'analyse.

¹⁵ Je reprends ici la notion mobilisée par Catherine Ferland et Dave Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2014.

État des lieux et objectifs de l'analyse

Avant de définir et d'étayer les notions fondamentales qui seront placées au centre de ma démarche, il convient d'établir les principaux objectifs de l'analyse. Celle-ci vise d'abord à combler une étonnante lacune : si les historiens et criminologues québécois ont largement ratissé le champ de l'histoire des marginalités et des institutions de régulation sociale et de prise en charge des déviances (je pense en particulier à l'imposante mine de travaux que fédère le Centre d'histoire des régulations sociales fondé en 1990 et toujours en activité), le crime a rarement fait l'objet, au Québec, d'analyses générales adoptant les perspectives de l'anthropologie et de l'histoire culturelles. Bien sûr, quelques études ont mis en lumière, en s'intéressant à l'histoire du droit pénal et au discours des élites politiques, l'évolution des conceptions du crime dans la société québécoise ; mais la réflexion sur la dimension culturelle et les représentations littéraires du crime, pourtant bien implantée en France (comme en témoignent les nombreux travaux sur le fait divers, les récits de crime et la presse du XIX^e siècle ainsi que, plus généralement, sur les littératures populaire, frénétique et policière), se fait ici passablement rare. Tout un pan du corpus littéraire québécois du XIX^e siècle demeure encore largement non défriché. Et si plusieurs travaux ont souligné les manifestations locales de l'esthétique gothique et du roman d'aventures ainsi que la présence massive, au Canada français, du roman-feuilleton et de ses thématiques « populaires » (ce terrain a en partie été déblayé, dès la fin des années 1980, par le groupe de recherche « Montréal imaginaire¹⁶ »), les représentations du crime dans la littérature québécoise, pourtant abondantes et non négligeables (une traversée cursive du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* permet de mesurer l'importance du phénomène), ne sont presque jamais abordées de manière frontale et, par conséquent, demeurent encore mal connues et fort peu étudiées – l'ensemble des travaux évoqués précédemment seront sollicités, discutés et utilisés en temps et lieux, aux moments opportuns.

Les rares travaux consacrés nommément aux représentations du crime dans la littérature québécoise ont tous pointé la singulière importance du phénomène dans la genèse du roman et des formes narratives littéraires. Plus précisément, le rôle et la forte prégnance de

¹⁶ On consultera par exemple Pierre Nepveu et Gilles Marcotte (dir.), *Montréal imaginaire. Ville et littérature*, Montréal, Fides, 1992.

ces représentations, dans les œuvres liminaires du corpus canadien-français, ont tantôt été rattachés à l'importation locale, à partir des années 1830, de l'esthétique gothique issue de la tradition littéraire anglaise¹⁷, tantôt mis en relation, de manière plutôt vague, avec l'obsession que les sociétés occidentales du XIX^e siècle ne cessent de nourrir pour le crime¹⁸. De son côté, Micheline Cambron a montré, à partir d'une lecture des deux premiers récits romanesques québécois (parus en 1837), que l'incorporation du fait divers à la trame narrative relève d'une poétique que l'époque voit surgir et se généraliser (en France notamment) au moment où la contamination réciproque entre presse et littérature prend une ampleur inédite pour devenir particulièrement structurante¹⁹. Le crime a donc incontestablement marqué nos origines littéraires, et le constat mériterait sans doute d'être étendu à l'ensemble du XIX^e siècle de même qu'à une part importante du siècle suivant ; on ne trouve pourtant aucune étude globale sur les représentations du crime (qu'elles soient littéraires, « paralittéraires », journalistiques ou issues de la tradition orale) dans l'histoire culturelle québécoise. C'est que la question n'a pas seulement été délaissée. Elle a surtout et longtemps fait l'objet d'une certaine occultation, la tradition critique (avec ses oublis volontaires et ses omissions programmées) ayant largement contribué à léguer du XIX^e siècle littéraire une image idéalisée et conforme à une vision clérico-nationaliste de l'histoire et de la culture canadiennes-françaises – vision qui laisse aujourd'hui encore une trace dans la connaissance et l'enseignement des corpus de l'époque.

En effet, comme l'indique Pierre Hébert dans l'article qu'il a consacré aux « premiers meurtres littéraires » de l'histoire québécoise, le crime comme thème romanesque a très rapidement « fait l'objet d'une dénégation, après avoir pourtant secoué “ nos origines littéraires ”²⁰ ». Dans l'histoire du roman québécois, le crime figure comme une marque congénitale, flétrissure originelle que la critique littéraire du XIX^e siècle, le plus souvent allergique aux feuilletons impies que la vieille mais moderne France déverse dans l'espace

¹⁷ Michel Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, coll. « Études », 1994.

¹⁸ Denis Saint-Jacques, « Crime et châtement dans les premiers romans d'aventures canadiens », dans Ellen Constans et Jean-Claude Vareille (dir.), *Crime et châtement dans le roman populaire de langue française du XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, coll. « Littérature en marges », 1994, p. 181.

¹⁹ Micheline Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *Voix et images*, vol. 32, n° 3 (96), 2007, p. 43-57.

²⁰ Pierre Hébert, « De "l'assassinat": réflexion sur nos premiers meurtres littéraires (1835-1837) », dans Bernard Andrès et Marc-André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1740-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres », 2002, p. 400.

public canadien-français, s'efforcera longtemps d'étouffer en insistant, à l'instar de bien des écrivains canadiens de l'époque, sur le caractère pur et paisible des mœurs locales, que la littérature aurait pour mandat officiel de glorifier et de magnifier. Nous écrivons, proclamait Patrice Lacombe en 1846, « dans un pays où les mœurs en général sont pures et simples [...]. Laissons aux vieux pays, que la civilisation a gâtés, leurs romans ensanglantés, peignons l'enfant du sol, tel qu'il est, religieux, honnête, paisible de mœurs et de caractère²¹ ». Ainsi les œuvres « ensanglantées » (et par là même délictueuses) ont-elles été, en partie, effacées de la mémoire critique, l'image que l'on a de l'histoire étant elle-même soumise aux changements historiques. À la fin des années 2000, un projet lié au Groupe de recherches et d'études sur le livre au Québec de l'Université de Sherbrooke a tenté de remédier à cette lacune de notre histoire littéraire en jetant les bases d'une analyse des représentations du meurtre dans le roman québécois, entre l'époque des rébellions de 1837 et 1838 et celle de la Révolution tranquille. Le projet, à l'origine centré sur la seule histoire littéraire considérée comme série discursive autonome, a toutefois été abandonné en cours de route et n'a donné lieu, par conséquent, à aucune publication – mise à part la tenue d'un colloque pluridisciplinaire tenu en 2011 à l'Université Bishop's, que j'ai moi-même coorganisé avec Pierre Hébert²².

Du côté des travaux portant, dans une perspective culturelle, sur les crimes célèbres et leur légendarisation, le constat est similaire : si l'on exclut le cas particulier de la Corriveau, bien connu et aujourd'hui suffisamment documenté, ainsi que celui, passablement étudié aussi, d'Aurore « l'enfant martyr », on peut dire que le silence domine généralement le champ de la recherche. Outre les travaux portant sur le meurtre et la légende de la criminelle de Saint-Vallier (ceux de Lacourcière et ceux de Ferland et Corriveau), les quelques études sur l'infanticide d'Aurore (1920) demeurent les seules à adopter une posture métadiscursive et à problématiser, à partir d'un examen des diverses représentations littéraires, la dimension éminemment culturelle de la légendarisation du crime. Dans le remarquable article-synthèse qu'il a consacré au spectaculaire et tristement célèbre cas d'Aurore, l'historien Peter Gossage a par exemple montré, sans toutefois entrer dans l'analyse des œuvres, à quel point la sombre

²¹ Patrice Lacombe, *La terre paternelle* [1846], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 79-80.

²² Certaines recherches effectuées dans le cadre de ce projet ont aussi donné lieu à un mémoire de maîtrise : Emmanuelle de Broin-Verret, *Meurtre et révolte dans sept pièces de théâtre québécoises pré-Révolution tranquille (1952-1959)*, Mémoire de maîtrise [études françaises], Université de Sherbrooke, 2012. La perspective d'analyse privilégiée dans ce récent travail, qui applique aux pièces de théâtre des années 1950 une grille de lecture calquée sur la typologie camusienne de la révolte, est fort éloignée de celle que j'adopterai ici.

célébrité de « la marâtre », opposée à l'éclat de lumière de la jeune « martyre » chrétienne, s'est construite sur la base d'une réanimation de vieilles figures mythiques de l'imaginaire social et dans un contexte sociohistorique où règne l'idéal maternel de la femme nourricière, aimante et dévouée, que l'inqualifiable belle-mère a renversé radicalement²³.

Pour le reste, et dans l'ensemble, les travaux portant sur les crimes célèbres sont des reconstitutions historiques et narratives au sens strict, qui s'intéressent aux crimes plutôt qu'aux représentations sociales qu'ils suscitent et alimentent et dans lesquelles, par conséquent, le factuel monopolise généralement l'attention : parmi les retentissantes affaires criminelles et judiciaires qui sont aujourd'hui bien documentées, on compte, en plus des deux cas susmentionnés, la fameuse « affaire Delorme²⁴ » (1922-1924), la retentissante « affaire Coffin²⁵ » (1953-1956) et l'histoire controversée de Cordélia Viau²⁶ (1897-1899). Quant aux trois cas que je me propose d'analyser, on peut formuler un constat analogue. Même s'ils ont, à travers les décennies, généré une considérable littérature d'imagination et fait proliférer la légende, ils n'ont encore donné lieu à aucune étude critique adoptant les perspectives de l'histoire culturelle. Les crimes commis dans les années 1830 par la bande de Charles Chambers, rapidement évoqués par Gilles Dorion dans la préface de la dernière réédition des

²³ Peter Gossage, « *La marâtre* : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 4, décembre 1995, p. 563-597. Morte à 10 ans, en février 1920 à Sainte-Philomène-de-Fortierville, Aurore Gagnon, torturée et négligée par son père et sa belle-mère, a inspiré à la postérité une abondante littérature. Dès 1921, la troupe de Léon Petitjean et Henri Rollin crée et joue une pièce de théâtre – ses membres affirment avoir livré entre 5000 et 6000 représentations en 30 ans (*Ibid.*, p. 580). À cette première œuvre viennent bientôt s'ajouter d'autres productions littéraires (des romans) et cinématographiques (on trouve deux longs métrages). À l'issue de son procès devant la Cour du banc du roi, Téléphore Gagnon (père d'Aurore) est reconnu coupable et condamné à une peine d'emprisonnement à perpétuité ; il sera toutefois libéré après cinq ans de détention, se remariera et mourra en 1961. Quant au passage devant les tribunaux de Marie-Anne Houde (belle-mère d'Aurore), il a suscité une énorme affluence et un formidable bruit dans la presse de l'époque. D'abord condamnée à mort, Houde (enceinte au moment de son procès) parvient à obtenir une commutation de peine. Elle sera incarcérée au pénitencier de Kingston et libérée en 1935, un an avant sa mort.

²⁴ Jean Monet, *La soutane et la couronne. Le procès du siècle : l'affaire Delorme*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1993. En janvier 1922, le cadavre de Raoul Delorme est retrouvé à Montréal. Accusé du meurtre, son frère l'abbé Adélarde Delorme subira quatre procès, avant d'être définitivement acquitté en 1924.

²⁵ Prospecteur gaspésien, Wilbert Coffin a été reconnu coupable, à Percé en 1953 (à l'issue d'un procès douteux), du meurtre de trois Américains ; il sera exécuté en 1956. Cette affaire, au cœur d'un scandale judiciaire et politique de l'ère duplessiste, a été longuement et minutieusement étudiée par Jacques Hébert et a suscité la mise sur pied d'une commission d'enquête. Elle a aussi fait l'objet d'un film réalisé par Jean-Claude Labrecque, *L'affaire Coffin*. On consultera surtout J. Hébert, *L'affaire Coffin. J'accuse les assassins de Coffin*, précédé de *Une petite autopsie de l'affaire* et suivi de *Trois jours en prison*, Montréal, Éditions Domino, 1980. Voir aussi John Edward Belliveau, *The Coffin Murder Case*, Toronto, Kingswood House, 1956.

²⁶ Pauline Cadieux, *Justice pour une femme. Pourquoi il faut réhabiliter Cordélia Viau*, Montréal, Libre Expression, 1990.

Révélation du crime de François-Réal Angers²⁷, ont été brièvement reconstitués par Hélène-Andrée Bizier²⁸. Quant à lui, le meurtre perpétré, en 1829, par François Marois a certes fait l'objet, dans les années 2000, d'un petit ouvrage historiographique ; mais celui-ci, animé surtout par un souci de reconstitution factuelle, vise d'abord à retracer les faits pour mieux balayer le légendaire du revers de la main (qu'il évite ainsi méticuleusement de prendre comme objet d'analyse)²⁹. Enfin, en ce qui concerne l'assassinat du seigneur de Kamouraska, nos connaissances sont plus lacunaires encore : la critique hébertienne, pourtant foisonnante, a très rarement abordé la dimension anecdotique et historique du roman d'Anne Hébert, si bien que les deux seules tentatives de reconstitution des événements de 1839 restent largement biographiques et ne livrent des faits qu'une connaissance partielle³⁰. En un mot, si ces trois affaires criminelles célèbres ont fait l'objet de quelques travaux historiographiques précieux, nous ne disposons toujours d'aucune analyse globale portant sur leur retentissement considérable et sur l'ensemble de leur postérité notoire dans la littérature et la mémoire collective.

À l'origine de cette thèse, il y a donc d'une part le constat d'une lacune. Mais l'analyse proposée ici répond également à un autre objectif, plus englobant. L'ensemble de mon étude s'inscrit en effet dans le cadre d'une réflexion anthropologique générale dont les lignes se dessineront progressivement, en filigrane, et dont le portrait définitif ne pourra être tiré qu'en conclusion, au terme de l'analyse proprement dite. Car le choix d'étudier le processus de fabrication et de transformation d'une mémoire collective du crime et des criminels repose sur une hypothèse centrale : toute société a ses points névralgiques, et certains éléments de son imaginaire permettent mieux que d'autres de saisir la dynamique par laquelle elle peut « prendre » et tenir, s'affirmer, en actes et en discours, contre ce qu'elle considère comme une menace pour sa propre existence. Or, à l'instar de tout ce qui relève des marges du monde, de tout ce qui s'écarte de ce qu'une société fait entrer dans le domaine de la normalité et du

²⁷ Gilles Dorion, « Présentation », dans François-Réal Angers, *Les révélations du crime ou Cambray et ses complices*, Québec, Nota Bene, 2003, p. 5-22. On consultera aussi avec profit la « Bibliographie sélective » de Dorion, p. 155-158.

²⁸ H.-A. Bizier, « La bande à Chambers (1834-1837) », *La petite histoire du crime au Québec*, p. 29-36 ; H.-A. Bizier, « Les voleurs de grand chemin. L'affaire Charles Chambers », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 31-49.

²⁹ Michel A. Noreau, *Le docteur l'Indienne*, Cap-Saint-Ignace, La plume d'oie édition, 2003.

³⁰ Silvio Leblond, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *Les Cahiers des dix*, vol. 37, 1971, p. 239-271 ; Françoise Dufresne, « Le drame de Kamouraska », *Québec-Histoire*, vol. 1, n^{os} 5-6, 1972, p. 72-77.

tolérable, le « crime » est, par définition, l'un de ces éléments névralgiques. Ce qu'une collectivité définit comme « criminel » lui sert en effet de repoussoir, appartient à ce qu'elle assimile à un *dehors* moral, à une transgression des lois et des normes qui la fondent et lui permettent d'exister. En ce sens, le crime est, comme le suggère Kalifa, un phénomène radicalement culturel : d'abord parce que les affaires criminelles, réelles ou fictives, ne cessent d'alimenter les productions culturelles, engendrant des représentations qui se répondent et se multiplient, mais aussi, et surtout, parce que les définitions historiquement et socialement variables du « crime » trahissent l'état et la transformation ininterrompue des « sensibilités », des « tolérances collectives » et des « modes de compréhension et de représentation du monde³¹ ». En somme, mon analyse de la mémoire du crime et du fait divers prétend pouvoir éclairer la dynamique fondatrice de toute collectivité : c'est en affrontant ce qui met en péril l'ordre symbolique et matériel sur lequel elle repose qu'une société s'institue tout en assurant sa perpétuation. C'était déjà, en un certain sens, ce que suggérait Freud lorsqu'il définissait le meurtre, en élaborant le mythe de la « horde primitive », comme l'origine de la culture, c'est-à-dire comme le point à partir duquel ont pu s'élaborer des sentiments moraux et se mettre en place des interdits et des normes de conduite, bref se déployer toute une organisation sociale fondée sur le contrôle des pulsions et des comportements³².

À ce stade, les fondements théoriques de l'analyse et les outils conceptuels que je me propose de mobiliser méritent d'être présentés et précisés.

Le « fait divers ». De l'insignifiance à l'historicité

Évoquer le « fait divers », c'est évoquer, d'un seul tenant, un genre médiatique difficilement définissable et l'imposante batterie d'analyses savantes qui, dans les dernières décennies, ont attiré les regards aussi bien sur son *histoire* que sur sa *forme narrative* et ses *contenus* privilégiés. Je ne ferai pas ici la recension exhaustive de ces travaux ; je me contenterai, à partir d'un certain nombre d'entre eux, de baliser le terrain de manière à dégager une définition opératoire de mon objet.

³¹ D. Kalifa, « Introduction », *Crime et culture au XIX^e siècle*, p. 10.

³² Sigmund Freud, *Totem et tabou* [1912], Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001, p. 199-202.

Il existe essentiellement trois grandes manières de définir la notion de fait divers et de circonscrire la réalité passablement floue qu'elle recouvre. On peut d'abord considérer le fait divers comme récit, comme genre narratif particulier et l'étudier d'un point de vue à la fois thématique et rhétorique, en cernant les contenus qu'il a coutume d'exploiter, en décrivant les formes narratives qui sont les siennes et en dégagant les relations qu'il peut entretenir avec d'autres genres de discours. Sur ce plan, les travaux pionniers de Roland Barthes, issus de l'analyse structurale du récit, figurent encore aujourd'hui comme une référence incontournable. On connaît bien sûr les contenus de prédilection du fait divers : l'horreur, la catastrophe et la tragédie voisinent avec le crime sanglant, tandis que l'anecdote extraordinaire fréquente les historiettes anonymes, cocasses et singulières. Mais le sémiologue, qui s'intéresse surtout à la structuration même du contenu, va plus beaucoup plus loin. Car la variété des thèmes ne doit pas occulter, en effet, la logique générale qui sous-tend le récit.

Le propre de bien des faits divers est en effet de heurter la conception dominante et confortable du vraisemblable, et c'est fondamentalement ce rapport d'inadéquation entre deux termes, entre une attente et sa rupture, qui constitue leur structure. On retrouve ici ce que Barthes appelle les « troubles de la causalité », les « ailleurs de la cause³³ » : telle ou telle cause provoque des effets disproportionnés ou inattendus, ce qui donne à l'événement une singularité déconcertante. Mais on trouve ici encore, par exemple, les coïncidences inespérées ou inquiétantes, où se donnent à lire, masqués, les signes du destin en fonction desquels « l'événement est pleinement vécu comme un signe dont le contenu est cependant incertain³⁴ ». C'est cette définition du fait divers comme tension ou rupture qu'a systématisée, dans le sillage de l'analyse barthésienne, l'ouvrage désormais classique de Georges Auclair. Globalement, le fait divers désigne selon lui une catégorie particulière de la nouvelle dont le propre est essentiellement de révéler un « écart³⁵ » ou une distance par rapport à une norme (socioculturelle ou naturelle) ou au système de probabilités qui règle le quotidien et les attentes communes qui le constituent. En ce sens, le fait divers se présente, selon Auclair, comme une interruption du cours habituel des choses : il vient rompre la répétition. Le fait est vrai et pourtant fortement invraisemblable. La nouvelle se *démarque*, substitue à ce qui est

³³ Roland Barthes, « Structure du fait divers » [1962], *Essais critiques*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1964, p. 197.

³⁴ *Ibid.*, p. 203.

³⁵ Georges Auclair, « Domaine du fait divers », *Le mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éditions Anthropos, 1982 [1970], p. 14.

continuellement susceptible de se produire une version surprenante et parallèle du réel. Elle fait violemment irruption dans le cours normal et sans accroc de la quotidienneté. C'est l'improbable qui se déchaîne. Pour se loger sous la bannière du « fait divers », un événement doit en somme apparaître comme l'indice, souvent spectaculaire ou insolite, « de quelque rupture de l'univers réglé où l'homme trouve sa sécurité³⁶ ».

Pour Barthes, le fait divers se présente le plus souvent, dans sa forme narrative, comme une « information totale, ou plus exactement, immanente³⁷ ». C'est-à-dire que sa structure est close, le récit qu'il constitue étant autosuffisant, caractérisé par une autonomie d'expression (il peut être consommé et apprécié pour lui-même, comme îlot de sens indépendant, morceau détaché du monde). Des travaux plus récents, attentifs aux relations soutenues qui ont lié, historiquement, faits divers et littérature, ont cependant nuancé et relativisé cette idée. Le fait divers, par exemple, peut apparaître comme la forme condensée d'un roman potentiel, et Pierre Popovic a fait remarquer, à cet égard, que les faits divers apparaissent souvent comme des « amorces auxquelles ne manquent guère que le changement de l'information en intrigue et que l'installation d'un système destiné à complexifier cette intrigue et à retarder sa résolution³⁸ ». D'où, sans doute, le lien intime qui se noue, au XIX^e siècle, entre le fait divers et ce que les contemporains d'Eugène Sue appellent le « roman criminel » (c'est-à-dire l'ensemble des récits d'aventures où la thématisation du crime « donne lieu à une exploration plus ou moins méthodique du monde social³⁹ »), les deux partageant le « même mode de production » (périodicité, sérialisation et standardisation, etc.), les « mêmes supports de diffusion de large circulation » (le journal principalement) et les « mêmes auteurs également », dont certains passent de la chronique judiciaire au « rez-de-chaussée »⁴⁰.

On peut aussi considérer le fait divers d'un point de vue historique, chercher à retracer sa naissance, ses transformations et sa fourmillante circulation. Sur ce plan, les nombreux travaux effectués en France, dans les dernières décennies, nous ont permis d'acquérir une bonne connaissance du fait divers. On pourrait être tenté, à partir du moment où l'on considère les genres discursifs comme des phénomènes historiquement datés, d'adopter ici une posture

³⁶ *Ibid.*, p. 20.

³⁷ R. Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, p. 195.

³⁸ Pierre Popovic, « Le crash de la Nationale sept – Sociocritique et transaction du texte », *Discours social / Social Discourse*, vol. 8, n° 3-4, 1996, p. 122.

³⁹ D. Kalifa, « Faits divers et romans criminels au XIX^e siècle », *Crime et culture au XIX^e siècle*, p. 131-132.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 132.

pour ainsi dire nominaliste et de situer la naissance du fait divers au moment où apparaissent les premières occurrences du concept lui-même. Si l'expression « fait divers », en tant que syntagme figé, est attestée dès 1833 en France⁴¹, c'est le dernier tiers du XIX^e siècle qui est généralement associé à l'âge d'or du fait divers, moment où celui-ci colonise massivement les pages du journal. Mais se contenter d'une telle définition nominaliste, ce serait en même temps se résigner devant tout effort de conceptualisation et renoncer à une compréhension historique plus générale. Car le fait divers, en effet, doit être replacé dans une longue filiation. Issu des feuilles « occasionnelles », qui ont connu dans la seconde moitié du XVIII^e siècle un retentissement considérable, et des « canards » qui ensanglantent l'espace public du siècle suivant, il est largement tributaire du développement de la presse de grande diffusion⁴². Le fait divers, tel qu'il se déploie dans les dernières décennies du XIX^e siècle, se distingue de ses prédécesseurs tant par l'ampleur du phénomène socioculturel qu'il traduit que par son mode de consommation.

La présence, dans les journaux européens, de rubriques spécialement destinées aux faits singuliers et inclassables, qui trahissent à leur manière une hiérarchisation de la nouvelle, n'est pas neuve ; on en retrouve en fait dès la première moitié du XVIII^e siècle⁴³. Mais le « fait divers », pour sa part, prend son véritable envol au moment où la presse française enregistre une augmentation sensible de la quantité de récits de crime, auxquels elle destine une portion de plus en plus grande de sa surface rédactionnelle⁴⁴. Certains périodiques du XIX^e siècle sont même presque exclusivement réservés au traitement du « fait divers », qui en vient à peser lourdement sur les pratiques médiatiques de la presse populaire, formatant ainsi son écriture et ses modes de représentation de l'actualité. Kalifa parle en ce sens d'une « fait-diversification » de certains journaux, qui affichent dès lors implicitement leur incapacité « à dire le monde

⁴¹ Marie-Ève Thérénty, citée dans Laetitia Gonon, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX^e siècle », dans Véronique Liard (dir.), *Histoires de crime et société*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2011, p. 134.

⁴² Michelle Perrot, « Fait divers et histoire au XIX^e siècle » [1983], *Les ombres de l'histoire. Crime et châtiement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001, p. 273. Les « occasionnelles » sont des feuilles volantes, « composées la plupart du temps d'une image et d'un texte » et vendues dans les villes comme dans les campagnes. Elles s'attachent notamment, mais pas exclusivement, aux « récits extraordinaires » et aux « nouvelles curieuses » (*Ibid.*).

⁴³ Robert Favre, Jean Sgard et Françoise Weil, « Le fait divers », dans Pierre Rétat et Jean Sgard (dir.), *Presse et histoire au XVIII^e siècle. L'année 1734*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 200-201.

⁴⁴ D. Kalifa, *L'encre et le sang*, p. 17.

autrement que sous l'angle de l'anecdotique, de l'exotique, du détail étonnant et singulier⁴⁵ ». En tant qu'il s'inscrit définitivement dans l'économie de la presse écrite, appelant une lecture privée, le fait divers se distingue aussi du « canard », qui reste essentiellement lié à l'oralité : feuilles volantes imprimées sur un seul côté et faisant souvent cohabiter le texte et l'image, les « canards » sont dits, criés, chantés par les canardiens qui ameutent ainsi, autour d'une actualité sanglante, un troupeau de charognards. C'est ce que Michelle Perrot appelle la « gazette parlée dans la ville⁴⁶ ».

Quant à la situation québécoise, il suffira ici de dire que les manifestations indigènes du fait divers, à l'instar de bien des journaux obscurs et de l'histoire de la presse locale en général, ont été généralement peu étudiées. Mais ici comme ailleurs, la chose a précédé le nom. Grâce aux travaux d'Isabelle Décarie, on sait par exemple que, dès les années 1830, certains journaux font une place généreuse à la classe des nouvelles qui tendent à relever, formellement et thématiquement, du fait divers⁴⁷. Et s'il est difficile de dater avec précision l'apparition officielle de la catégorie du « fait divers » dans les journaux canadiens du XIX^e siècle, on peut affirmer que, dans *Le Canadien*, la rubrique existe nommément dès 1843 – on la trouve également dans *La Minerve* en 1845.

Enfin, on peut aussi considérer le fait divers d'un troisième point de vue – les trois caractérisations ne s'opposent aucunement ; elles sont à plusieurs égards complémentaires – et privilégier, comme je le ferai, une définition d'ordre pour ainsi dire *ontologique* (au sens, tout simplement, où il est question du mode d'être propre du fait divers). Événementiellement parlant, le fait divers est un déchet, un résidu, une chose inclassable et ne relevant, par définition, d'aucune grande catégorie ou série de phénomènes ou d'événements. Il faut insister sur cette dimension, que la plupart des analystes ont aussi pointée du doigt : en-deçà ou en marge de l'« actualité » du monde à proprement parler, le fait divers ouvre le domaine de l'anonymat, de la particule insignifiante, de l'inessentiel. C'est pourquoi Barthes parle de son « essence privative » : si le fait divers est le « rebut inorganisé des nouvelles informes », il ne commence à exister « que là où le monde cesse d'être nommé, soumis à un catalogue

⁴⁵ D. Kalifa, « Faits divers en guerre (1870-1914) », *Crime et culture au XIX^e siècle*, p. 205.

⁴⁶ M. Perrot, « Fait divers et histoire au XIX^e siècle », *Les ombres de l'histoire. Crime et châtiment au XIX^e siècle*, p. 273.

⁴⁷ Isabelle Décarie, « Le bruissement des faits divers : paradoxe des voix, choc des discours », dans Micheline Cambron, *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 241.

connu⁴⁸ ». Sa seule identité est en quelque sorte de ne pas en avoir. « Divers », les faits le sont parce qu'ils sont livrés nus, hors de toute « chaîne causale » historique ou statistique plus générale. Placés explicitement « dans un contexte militaire, politique, social ou religieux, ils prendraient un sens, et ne seraient plus faits divers⁴⁹ ». Livré au public curieux comme une information éphémère et extérieure à l'histoire, n'intervenant pas dans son déroulement et n'ayant dès lors aucune signification historique, le fait divers incarne l'insignifiance – que j'opposerai ici à l'historicité, qui renvoie à un autre mode d'inscription dans le temps, au domaine des faits et événements dont une société conserve le souvenir et la connaissance et qu'elle considère comme constitutifs de son histoire et de la chaîne événementielle qui la constitue, qu'elle inscrit dans le temps historique. En effet, la notion de « fait divers » représente, comme le souligne aussi Auclair, « l'un des termes d'une opposition très générale » entre, d'un côté, le « significatif » (formé par les événements mémorables susceptibles de s'inscrire dans la « continuité historique » de la vie collective) et, de l'autre, l'« insignifiant⁵⁰ », l'évanescent. Le fait divers renvoie donc, somme toute, à une catégorie d'événements caractérisée essentiellement par son mode d'inscription dans le temps historique et dans l'« actualité » tels que ceux-ci sont construits et représentés par le discours médiatique. Le *divers* s'oppose à l'ordonné comme le fait insignifiant s'oppose à « la nouvelle significative, à l'événement historique⁵¹ ».

Mais comme l'a déjà relevé à très juste titre Franck Évrard, le « passage de l'actualité éphémère du fait divers à l'histoire est possible⁵² ». On comprend, dès lors, que mon étude porte essentiellement sur des faits divers qui ont cessé d'en être. Sur des événements résiduels qui ont forcé les portes de l'histoire, sur des faits divers qui, pour plusieurs raisons, ont échappé à la condition qui guette leurs semblables (l'insignifiance) pour pénétrer dans l'enceinte des faits historiques et, qui plus est, des faits mémorables dont une société nourrit sa mémoire et son imaginaire, ses représentations d'elle-même. Ce que je propose en somme d'interroger, dans le cadre de cette thèse, c'est essentiellement ce processus du passage de l'insignifiance à l'historicité. Or, une telle analyse requiert un certain nombre de concepts

⁴⁸ R. Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, p. 194.

⁴⁹ R. Favre, J. Sgard et F. Weil, « Le fait divers », *op. cit.*, p. 213.

⁵⁰ G. Auclair, « Domaine du fait divers », *Le mana quotidien*, p. 10-11.

⁵¹ Sylvie Dion, « Le fait divers comme genre narratif », *Imprévue. Études sociocritiques*, n° 2, 1988, p. 46.

⁵² Franck Évrard, *Fait divers et littérature*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997, p. 11.

fondamentaux, qui seront en quelque sorte ses points cardinaux, c'est-à-dire les repères nécessaires pour l'orienter et la conduire jusqu'à son terme.

La « mémoire collective ». Souvenir et transmission

Le premier de ces concepts essentiels est très certainement celui de « mémoire collective », qui exige quelques précisions. Pour parvenir à circonscrire l'usage que je ferai de la notion, il est nécessaire d'opérer une double distinction théorique, entre « histoire » et « mémoire » d'une part et, d'autre part, au sein même du domaine mémoriel, entre deux formes de mémoire.

On doit la notion de « mémoire collective » au sociologue français Maurice Halbwachs, qui a notamment insisté, pour forger et préciser son concept, sur la différence irréductible entre l'histoire (entendue comme reconstruction et relation du passé) et la mémoire. Entre elles, il y a à la fois un rapprochement et une frontière importante : elles sont, l'une comme l'autre, des *représentations* du passé, mais leurs modalités respectives diffèrent grandement. Pour Halbwachs, l'historien ne peut accomplir son travail et son œuvre que s'il se place « délibérément hors du temps vécu par les groupes qui ont assisté aux événements [...] et qui peuvent se les rappeler⁵³ ». L'extériorité par rapport aux événements analysés serait ainsi le point de départ de l'historien ; la mémoire, au contraire, supposerait un contact direct et affectif avec l'événement, le souvenir reposant précisément sur une expérience vécue. En ce sens, entre l'histoire et la mémoire, la différence en est d'abord une de distance. La mémoire exige une certaine proximité affective et temporelle ; en revanche, l'historien (capable de faire l'histoire des siècles antérieurs et de raconter des événements totalement extérieurs à sa vie, ses souvenirs, ses affects) n'est pas contraint par une telle exigence. La mémoire suppose une certaine immédiateté, un contact personnel avec l'événement, la seule médiation étant le souvenir en lui-même, avec ses zones d'ombre et ses déformations constitutives ; de son côté, l'histoire comme savoir ne peut commencer que là où il y a, entre l'historien et son objet, une certaine coupure mémorielle.

⁵³ Maurice Halbwachs, cité dans François Hartog, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps* [2003], Paris, Seuil, coll. « Points », 2012, p. 168.

Pierre Nora a repris, plus récemment, cette opposition épistémologique entre histoire et mémoire. Si l'histoire « est la reconstruction toujours problématique et incomplète de ce qui n'est plus », la mémoire est « la vie, toujours portée par des groupes vivants » : elle

est en évolution permanente, ouverte à la dialectique du souvenir et de l'amnésie, inconsciente de ses déformations successives, vulnérable à toutes les utilisations et manipulations, susceptible de longues latences et de soudaines revitalisations⁵⁴.

La mémoire et l'histoire n'activent pas, ne mettent pas en jeu le même type de médiation entre présent et passé. En tant qu'il se donne comme une reconstitution plutôt que comme une réminiscence, le travail historien mobilise des méthodes et des procédures d'enquête, opère à partir de cadres épistémologiques destinés à épouser les exigences d'une démarche scientifique. D'autres, avant Nora, avaient évidemment insisté sur cet aspect de l'opération historiographique. Paul Veyne avait montré, par exemple, à quel point les « événements » sont des constructions du discours historique : « ils sont un découpage que nous opérons librement dans la réalité⁵⁵ ». Pour sa part, Michel de Certeau avait défini le travail historien, de l'établissement des sources et des documents pertinents jusqu'à la mise en récit du passé, comme une pratique et une écriture guidées par des protocoles et des manières de faire⁵⁶. Si l'histoire se caractérise par « un souci de mise en ordre », la mémoire est quant à elle « traversée par le désordre de la passion, des émotions et des affects ». Là où la première « s'efforce de mettre le passé à distance », la seconde « cherche à fusionner avec lui⁵⁷ ». En somme, la mémoire est conservation à partir d'un vécu là où l'histoire, reconstruction à partir de méthodes et de documents, forge une image raisonnée du passé qui ne correspond précisément à aucun vécu subjectif.

Cette nécessaire distinction entre histoire et mémoire – que l'on retrouvera ultérieurement – nous permet de circonscrire le domaine mémoriel. Mais en quoi et comment la mémoire peut-elle être définie comme « collective »? Et de quelle manière cette mémoire collective peut-elle devenir elle-même un objet d'histoire? Dans *La mémoire collective*, Halbwachs donne à cette notion un sens particulier, avec lequel ne coïncident pas tout à fait la

⁵⁴ Pierre Nora, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire I. La République*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1984, p. XIX.

⁵⁵ Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1971, p. 51.

⁵⁶ Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1975, p. 95-142.

⁵⁷ Joël Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1996, p. 56.

plupart des utilisations courantes de l'expression. Pour le sociologue – il s'agit en fait de sa thèse la plus fondamentale –, l'appartenance de l'individu à un collectif est l'une des conditions mêmes de la mémoire. S'il se souvient, c'est essentiellement parce qu'il appartient à un groupe. Le souvenir⁵⁸, en cela, fonctionne comme la pensée : « Il suffit que nous ne puissions penser à tel objet que parce que nous nous comportons comme membre d'un groupe, pour que la condition de cette pensée soit évidemment l'existence du groupe⁵⁹ ». L'insertion dans une collectivité est une condition du souvenir dans la mesure, d'une part, où les scènes du passé ne peuvent être rappelées que parce qu'elles ont constitué des expériences affectives qui, par nature, supposent une relation avec d'autres individus, un lien intersubjectif. Mais elle l'est aussi, d'autre part, dans la mesure où nos souvenirs, à nous individus, se bâtissent et se précisent collectivement, sur la base du souvenir des autres et des récits qu'ils nous font d'un passé commun. Les souvenirs de l'individu apparaissent ainsi souvent comme des souvenirs partagés par les membres des groupes (familiaux, professionnels, communautaires, sociaux, etc.) dans lesquels cet individu s'insère, chaque mémoire individuelle étant dès lors, écrit Halbwachs, « un point de vue sur la mémoire collective⁶⁰ ».

Le caractère « collectif » de la mémoire renvoie donc, globalement, tant à l'objet ou au *contenu du souvenir* qu'au mode ou au *mécanisme de la remémoration* elle-même. Et si la mémoire a toujours, pour Halbwachs, une dimension collective, on peut dire que son degré de « collectivité » varie cependant en fonction de l'étendue de son groupe-support : de la famille protégeant les souvenirs qu'elle estime privés et secrets, on peut ainsi passer à une société entière, dont tous les membres peuvent conserver, à tel ou tel moment, le souvenir d'un événement marquant ou perturbateur. Comme le note Pierre Nora, ces souvenirs collectifs « évoluent avec ces groupes dont [ils] constituent un bien à la fois inaliénable et manipulable, un instrument de lutte et de pouvoir, en même temps qu'un enjeu affectif et symbolique⁶¹ ».

⁵⁸ Il faut en effet distinguer le souvenir comme unité particulière et la mémoire comme faculté générale : « Techniquement, le souvenir désigne un élément de mémoire qui se rapporte effectivement à un événement singulier. Il s'insère donc dans la faculté de l'esprit qu'on appelle la mémoire, entendue en tant que capacité du cerveau à enregistrer, à stocker et à récupérer des informations » (Michel Peterson, *L'instant du danger. Réflexions d'un psychanalyste et témoignages sur l'exil forcé* [avec photographies de Charles-Henri Debeur], Montréal, Les Éditions du passage, 2012, p. 114).

⁵⁹ M. Halbwachs, « Mémoire collective et mémoire individuelle », *La mémoire collective* [publication posthume], Paris, Presses universitaires de France, 1950, p. 15.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 33.

⁶¹ P. Nora, « Mémoire collective », dans Jacques Le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel (dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, La Bibliothèque du CEPL, 1978, p. 398.

Chez Halbwachs, même si la mémoire est par définition « collective », le siège de la faculté mémorielle, comme fonctionnement cérébral et affectif, reste toujours et nécessairement individuel. Autrement dit, sa définition de la « mémoire collective » ne présuppose pas, comme on pourrait le penser, une définition métaphorique de la collectivité comme sujet ou entité propre et transcendante, dotée de sa conscience, de sa pensée, de ses souvenirs. Cela dit, on doit ici apporter une nouvelle distinction. D'un point de vue strictement neurologique, un individu ne saurait avoir le souvenir que d'un événement postérieur à sa naissance, et avec lequel il est, d'une manière ou d'une autre, directement entré en contact. On peut, par exemple, faire l'histoire de la rébellion des Patriotes, mais seul un individu ayant vécu en 1837 et 1838 est en mesure d'en avoir, à *strictement* parler, un souvenir personnel. C'est la mémoire *vive*. Certes, s'il est né à une époque ultérieure, cet individu peut hériter, par récits interposés, du souvenir de ses parents ou d'autres membres des générations antérieures, mais il s'agit déjà, dans ce cas, d'une mémoire *transmise*, et non d'une mémoire *vive*, qui suppose qu'un même individu assure la continuité entre le moment remémoré et le moment de la remémoration (deux points contenus à l'intérieur d'une durée de vie individuelle). Or, certains phénomènes historiques exigent, comme le montre le processus de légendarisation de la Corriveau, que l'on étende le concept de mémoire collective de manière à pouvoir tenir compte, non seulement de la mémoire *vive*, mais aussi de la mémoire *transmise*. En effet, la notion doit nous permettre de décrire et de penser la préservation et la transmission, par l'entremise de la trace écrite ou orale, d'éléments mémoriels qui, même en l'absence de souvenirs vifs et directs, continuent de vivre sans pour autant basculer dans le domaine du savoir historique, en principe caractérisé par un contrôle rationnel de l'information et par un rapport scientifique à la documentation.

Comme l'ont suggéré plusieurs historiens contemporains, le problème de la *transmission* se situe au cœur même d'une histoire de la mémoire collective, la mémoire n'étant cultivée et manipulée que pour être transmise. Car en effet, « sans transmission, à quoi peut bien servir la mémoire?⁶² » Or, suivre le fil historique de la transmission de la mémoire collective, c'est en même temps suivre le fil de sa transformation, puisque « la transmission est aussi production de la part de celui qui reçoit⁶³ », les contenus de la transmission faisant

⁶² J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, p. 109.

⁶³ *Ibid.*, p. 114.

l'objet d'une appropriation plus ou moins active et créative par les récepteurs. Étudier la mémoire collective, c'est aussi, dans le sillage de l'histoire contemporaine, tenir compte des manières de transmettre, qui passent tant par l'oralité que par l'écriture. L'histoire de la mémoire, écrit Paul Ricœur dans sa vaste synthèse réflexive sur la question, est à bien des égards une histoire de ses « modes de transmission⁶⁴ ». Placer, comme je le fais ici, la transmission au centre de la réflexion sur la mémoire collective, c'est également, et enfin, s'intéresser à la fonction sociale de la transmission en elle-même, considérée comme acte. En évoquant, en racontant, en transmettant des souvenirs, l'individu, qui se rappelle et qui rappelle aux autres, cherche à « affirmer le caractère durable⁶⁵ » des groupes (familial, professionnel, social, national, etc.) dans lesquels il s'insère et qui font de lui un être social.

Entre la mémoire vive et l'histoire comme procédure, entre la réminiscence et la reconstitution s'ouvre ainsi tout le domaine de la transmission de souvenirs, par laquelle se forme, pour tel ou tel groupe social, un savoir narratif sur lui-même : celui-ci est constitué d'oublis plus ou moins conscients⁶⁶, puise dans un stock de récits et lègue du passé, par l'intermédiaire de l'oral et de l'écrit, une image sélective et plus ou moins déformée, amputée, mutilée. Si le travail historiographique ne constitue pas, en tant que tel, un acte de *mémoire* collective (même si, à l'évidence, il peut être alimenté par la mémoire et l'alimenter à son tour, la prendre pour objet et l'utiliser comme document), les légendes et les récits littéraires peuvent, pour leur part, en faire directement partie en fonctionnant comme des relais de transmission, si par « mémoire collective » on entend, avec Nora, « le souvenir ou l'ensemble de souvenirs, conscients ou non, d'une expérience vécue et/ou mythifiée par une collectivité vivante de l'identité de laquelle le sentiment du passé fait partie intégrante⁶⁷ ».

Systèmes de discours et « transfictionnalité »

⁶⁴ Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 504.

⁶⁵ J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, p. 110.

⁶⁶ Comme l'a montré Tzvetan Todorov, la conservation s'oppose à l'effacement, mais la mémoire ne s'oppose pas à l'oubli ; l'oubli partiel est en fait l'une des conditions de possibilité de la mémoire, qui est « forcément une sélection : certains traits de l'événement seront conservés, d'autres sont immédiatement ou progressivement écartés, et donc oubliés ». La mémoire est, en cela, une interaction entre conservation et effacement (T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004, p. 14). C'est ce qui fait dire à Joël Candau que la « mémoire collective est sans doute davantage la somme des oublis que la somme des souvenirs car ceux-ci sont avant tout et essentiellement le résultat d'une élaboration individuelle alors que ceux-là ont en commun précisément le fait d'avoir été oubliés » (J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, p. 64).

⁶⁷ P. Nora, « Mémoire collective », *loc. cit.*, p. 398.

De manière générale, la conservation et la perpétuation de souvenirs communs nécessitent la « répétition⁶⁸ ». La mémoire collective exige en ce sens la redondance : le principe de sa constitution, le ressort qui assure la survie des contenus qui la composent, c'est la répétition, la réactualisation périodique. Comme l'indique l'exemple marquant de la Corriveau, la fabrication du légendaire repose, matériellement parlant, sur la répétition d'un récit – une histoire mémorable n'étant finalement rien d'autre qu'une histoire infiniment *réitérable*. Et comme le siège ou le véhicule de la mémoire collective est toujours individuel, ces répétitions sont, à l'échelle d'une société, assurées notamment par ces gardiens et diffuseurs de la mémoire que sont les conteurs et les écrivains.

Dès lors, deux questions essentielles se posent. Comment expliquer que certains faits divers, analogues pourtant à une multitude d'autres, puissent accéder au légendaire et au mémorable, pénétrer dans le périmètre de la mémoire collective? Quel est, historiquement, le mécanisme concret qui préside à leur répétition, à leur transmission?

La première question doit être reportée, puisque c'est l'analyse des cas particuliers elle-même qui pourra fournir une réponse. Quant à la seconde, elle invite dès maintenant à préciser la nature exacte du corpus sur lequel je me pencherai : autour des figures légendaires, la fabrication et la préservation (éventuellement aussi la transformation, la disparition ou la liquidation) d'une mémoire collective mettent en jeu, comme je l'ai montré à partir du cas exemplaire de la Corriveau, un ensemble de représentations portées par des formes discursives variées (les textes littéraires voisinent par exemple avec les rumeurs diffuses et les récits oraux) et constituant, en diachronie, une chaîne de relais. Le mémorable naît au croisement de ces discours, leur interaction étant dès lors le principal objet de l'analyse.

Mais comment nommer, comment définir la relation précise qui unit ces discours? Il est clair, d'abord, que la chaîne de relais narratifs et fictionnels que l'on voit s'instaurer fait intervenir, au-delà de la notion vague et générale d'intertextualité, un type de rapport interdiscursif analogue à celui que Gérard Genette, dans *Palimpsestes*, nomme « hypertextuel » : l'hypertextualité désigne « toute relation unissant un texte B [...] à un texte

⁶⁸ J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, p. 65.

antérieur A [...] sur lequel il se greffe d'une manière qui n'est pas celle du commentaire⁶⁹ » ; les textes antérieur A et postérieur B sont, selon la terminologie genettienne, respectivement désignés comme « hypotexte » et « hypertexte ». En clair, la relation hypertextuelle est une relation de dérivation, de reprise ou de réécriture qui lie – c'est en cela que ce rapport « palimpsestueux » se distingue de l'intertextualité au sens restreint que lui donne Genette – deux ou plusieurs textes considérés globalement, dans leur entièreté (la dérivation doit, selon l'expression genettienne, être « massive⁷⁰ »). Ainsi un texte peut-il apparaître comme la version transformée ou remaniée d'un texte antérieur, qu'il soit la transposition narrative d'un récit antécédent ou l'imitation d'un texte qu'il pastiche sur le mode ludique ou satirique. On devine tout de suite, d'un côté, l'importance que peut prendre, dans le processus de légendarisation, le mécanisme hypertextuel : le récit d'un crime célèbre, en effet, peut faire l'objet d'une multitude de « transpositions diégétiques » (importation des personnages et de leurs actions dans un nouveau cadre diégétique) ou de « transpositions pragmatiques⁷¹ » (modification des actions constitutives de l'histoire, dans le même cadre diégétique ou non). Mais on voit en même temps, d'un autre côté, que le phénomène historique et culturel ici étudié dépasse en fait largement le domaine de l'hypertextualité. D'abord parce que les textes littéraires impliqués ne sont pas tous, les uns par rapport aux autres, des hypotextes et des hypertextes ; ensuite parce que l'analyse, qui porte sur des ensembles composites de discours, fait intervenir un corpus qui n'est pas exclusivement littéraire, ce qui la conduit d'emblée au-delà des limites conceptuelles de l'hypertextualité.

Le concept de « transfictionnalité » permet d'aller plus loin et de mieux circonscrire le corpus auquel nous serons confronté. Il désigne, pour reprendre la formulation de Richard Saint-Gelais, « le phénomène par lequel au moins deux textes [au sens très large de produits narratifs, qu'ils soient cinématographiques, télévisuels ou littéraires], du même auteur ou non, se rapportent conjointement à une même fiction, que ce soit par reprise de personnages, prolongement d'une intrigue préalable ou partage d'univers fictionnel⁷² ». La transfictionnalité ne constitue pas une simple variante élargie de l'hypertextualité. Il s'agit bien de deux types de

⁶⁹ Gérard Genette, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1982, p. 13.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 19.

⁷¹ *Ibid.*, p. 418-422 et 442. Genette parle aussi, fort de cette manie terminologique qu'on lui connaît, de « transdiégétisation » et de « transpragmatisation ».

⁷² Richard Saint-Gelais, *Fictions transfuges. La transfictionnalité et ses enjeux*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2011, p. 7.

relations distincts : là où le rapport hypertextuel décrit une relation entre *textes*, objets présentant une clôture matérielle, le rapport transfictionnel révèle pour sa part la migration et la prolifération d'un même univers diégétique, qui fait en quelque sorte sauter le verrou qu'imposent normalement les frontières textuelles pour se répandre et contaminer directement d'autres textes et d'autres univers. Si certains hypertextes ne sont pas transfictionnels (comme le pastiche satirique), il existe aussi, inversement, des transfictions non hypertextuelles⁷³ (comme *La comédie humaine* ou la série zolienne des *Rougon-Macquart*).

Deux conditions essentielles doivent en fait être remplies et réunies pour que l'on soit autorisé à parler d'un univers « transfictionnel ». D'une part, cet univers (ou l'une de ses composantes, comme un personnage) doit avoir une unité, une identité manifeste fédérant clairement l'ensemble des morceaux éparpillés dans plusieurs textes distincts – les *Corriveau* de Philippe Aubert de Gaspé, d'Andrée Lebel, d'Anne Hébert et de Monique Pariseau relèvent ainsi, sur la base d'une identité nominale et actorielle explicitement établie, du même « système transfictionnel », la notion de « système » servant, pour Saint-Gelais, à désigner l'ensemble des (trans)fictions se rapportant à un même univers ou à un même personnage, tel qu'un certain type d'interaction (variable selon les cas) relie entre eux les textes de cet ensemble⁷⁴. D'autre part, l'opération transfictionnelle implique nécessairement l'appropriation et le « développement » diégétiques, par le même auteur ou non (selon les termes de Saint-Gelais, la transfiction est ou bien « autographe », ou bien « allographe »), d'un récit antérieur ou de l'une de ses composantes : c'est dire que, si la simple allusion à une autre fiction ne permet pas de parler de transfictionnalité, l'adaptation (cinématographique, par exemple) au sens strict ne constitue pas non plus, en tant qu'elle est fondée sur un souci d'équivalence généralement jugé par le public en fonction de son plus ou moins grand degré de fidélité⁷⁵, une relation transfictionnelle.

La transfictionnalité, c'est donc en somme « l'essaimage d'une fiction au-delà des frontières du texte⁷⁶ ». C'est une fiction, diégèse complète ou personnage particulier, qui s'autonomise et s'émancipe. C'est Robinson Crusoé et Vendredi, par exemple, qui sautent la clôture édiflée par Daniel Defoe (1719) pour s'enfuir et reparaitre, en plein XX^e siècle, sous la

⁷³ *Ibid.*, p. 10-11.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 303-304.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 35.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 8.

plume des romanciers Michel Tournier⁷⁷ et John Maxwell Coetzee⁷⁸. C'est aussi la Corriveau qui, une fois décrochée de son gibet, parvient à traîner son corset métallique devant les yeux successifs de Philippe Aubert de Gaspé, de William Kirby et de Louis Fréchette. La transfictionnalité, c'est le bris des bordures textuelles et l'installation, entre plusieurs textes parfois historiquement éloignés, de « passerelles diégétiques⁷⁹ ». Celles-ci peuvent neutraliser et transgresser trois types de frontière : celle qui sépare des textes, dans leur « indépendance matérielle », celle qui divise deux récits différents (mais dans lesquels un seul et même personnage peut faire une apparition), ou encore celle qui délimite l'œuvre d'un auteur⁸⁰.

Quant à la pluralité de formes que peut prendre, entre deux ou plusieurs récits, la relation transfictionnelle, j'en retiendrai ici essentiellement deux, parmi celles recensées et étudiées par Saint-Gelais : la *version* et l'*expansion*. Le propre d'une « version » est de se substituer au récit original dont elle est une nouvelle ou une autre mouture. Une version peut être adjonction, amplification, ou encore renversement, retournement. Elle peut par exemple refaire le parcours d'un récit en adoptant une nouvelle perspective, le soumettre à une interprétation renouvelée ou modifier littéralement le cours de l'histoire⁸¹. Elle peut ainsi prendre la forme d'une révision, d'une correction de versions antérieures ou jugées inadéquates, se faire, en un mot, « contrefictionnelle » – comme le sont notamment les réinterprétations féministes de l'histoire de Marie-Josephte Corriveau⁸². De son côté, l'« expansion » ne suppose aucune interférence entre les différentes composantes du système transfictionnel concerné ; elle opère plutôt à la manière d'une superposition d'éléments fictifs complémentaires⁸³. Elle est prolongement plus que remplacement.

On comprend maintenant que les systèmes de discours étudiés ici sont, pour une large part, des systèmes transfictionnels. Ce sont toutefois des systèmes particuliers. En effet, dans la mesure où les fictions sont liées, non seulement à d'autres fictions, mais aussi à d'autres types de discours (journalistiques, judiciaires et historiographiques) avec lesquels elles entrent en relation directe, ces systèmes de discours débordent largement le domaine de la fiction

⁷⁷ Michel Tournier, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio plus », 1996 [1972].

⁷⁸ John Maxwell Coetzee, *Foe* [1986], traduit de l'anglais par Sophie Mayoux, Paris, Seuil, coll. « Points », 1988.

⁷⁹ R. Saint-Gelais, *Fictions transfuges*, p. 23.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 24.

⁸¹ *Ibid.*, p. 139-140.

⁸² Voir *supra*, p. 31-34, les analyses consacrées aux textes d'Andrée Lebel, d'Anne Hébert et de Monique Pariseau.

⁸³ *Ibid.*, p. 71.

littéraire. Les « fictions » dont il s'agit conservent un lien direct et irréductible avec des événements et référents historiques, le ou les crime(s) et criminel(s) dont elles font le récit et dont elles perpétuent le souvenir. Si la transfictionnalité est toujours, comme le souligne Isabelle Daunais, « un acte de mémoire⁸⁴ », puisque seuls les personnages connus et mémorables, dont on conserve le souvenir, sont logiquement en mesure de faire retour, on peut dire qu'elle l'est ici de manière particulièrement significative : elle est en effet directement liée à la mémoire collective d'événements historiques. Elle est le véhicule et le produit de sa conservation et de ses modulations.

Regard sur l'oralité. Qu'est-ce qu'une « légende »?

Il a été question, dans les pages qui précèdent, de récits oraux et de légendes. Ces notions exigent également quelques précisions, qui achèveront la présentation des enjeux liés au corpus et à l'ensemble de discours dont il est composé. L'étude de la tradition orale, à la fois nécessaire et secondaire – ma réflexion la croise de manière pour ainsi dire incidente –, pose un certain nombre de problèmes épistémologiques auxquels les analystes du texte écrit, qui baignent eux-mêmes dans une civilisation de l'écriture, n'ont pas l'habitude d'être confrontés. Nul ne songerait, de toute évidence, à contester l'importance de la tradition orale dans l'histoire de la société canadienne-française, et dans l'histoire de l'humanité en général ; pourtant, habitués à travailler à partir d'œuvres datées, situées et signées, nous sommes toujours et forcément un peu démunis devant les objets culturels évanescents de la tradition orale, dont les traces parfois rares et fragmentaires nous apparaissent comme la pointe d'un iceberg à jamais enfoui et difficilement reconstituable, aux lointaines racines et aux innombrables et diffuses ramifications. Je procéderai ici en deux temps. Je dégagerai en premier lieu une définition de la légende et je définirai, en second lieu, l'horizon théorique général dans lequel doit venir s'insérer cette définition.

Pour définir la « légende », il convient d'abord de procéder négativement, de cerner ses bordures en la distinguant de ce qu'elle n'est pas, des formes ou des genres discursifs avec lesquels elle est parfois confondue. D'un côté, il faut distinguer la légende du mythe, que l'on

⁸⁴ Isabelle Daunais, « Conditions du personnage transfictionnel », dans René Audet et Richard Saint-Gelais (dir.), *La fiction, suite et variations*, Québec, Nota bene et Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 353.

peut définir de manière générale et opératoire (cette définition classique suffit ici amplement), avec l'historien des religions Mircea Eliade, comme une « histoire sacrée », et à ce titre vécue comme vraie par une communauté, relatant des événements fondateurs ayant eu lieu (le plus souvent) dans un temps primordial et permettant, en ce qu'ils « révèlent un mystère », d'expliquer « comment une réalité est venue à l'existence, fût-ce la réalité totale, le Cosmos, ou seulement un fragment⁸⁵ ». Dans le récit mythique, c'est « l'irruption du sacré dans le monde [...] qui *fonde* réellement le monde⁸⁶ », et en ce sens « la fonction maîtresse du mythe est de révéler les modèles exemplaires de tous les rites et de toutes les activités humaines significatives⁸⁷ ». D'un point de vue sociologique, le mythe a une fonction instrumentale : représentation sacrée, c'est-à-dire intouchable et placée à l'abri de la critique (dès lors « sacrilège »), il est produit, relayé et parfois stratégiquement utilisé, comme le note Gérard Bouchard, par des acteurs sociaux insérés et impliqués dans des rapports de pouvoir⁸⁸. La distinction entre le mythe et la légende n'est donc pas uniquement d'ordre thématique ; elle concerne également les paramètres pragmatiques, le type de rapport qui se noue entre l'interprète ou le transmetteur et son auditoire. Alors que le mythe a essentiellement pour vocation de fournir, devant tel ou tel élément du monde, un principe d'explication et de justification globale, la légende est plutôt « destinée à convaincre un auditoire sceptique ou crédule de la véracité d'un événement⁸⁹ ». Elle engage, ce faisant, « la crédibilité de ceux qui la propagent⁹⁰ ».

D'un autre côté, il importe de tracer une ligne de démarcation entre le conte et la légende. Selon la distinction opérée par Jeanne Demers, le conte est une « forme », renvoie à une « manière » de raconter et de transmettre une histoire (le « contage ») alors que la légende, plutôt assimilable à une matière ou à un « contenu » particulier, « peut emprunter toutes sortes de formes » narratives, faire l'objet d'un conte ou, par exemple, d'une exploitation

⁸⁵ Mircea Eliade, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1965 [1957], p. 85-86.

⁸⁶ *Ibid.*, p. 86.

⁸⁷ M. Eliade, *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1963, p. 18.

⁸⁸ Gérard Bouchard, *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2014, p. 40-41 et 123-125.

⁸⁹ Aurélien Boivin, « Introduction », *Les meilleures nouvelles québécoises du XIX^e siècle* [anthologie], Montréal, Fides, 1997, p. 15.

⁹⁰ *Ibid.*

romanesque⁹¹. Fondamentalement oral, le conte fait intervenir, pour Demers, un rituel de parole et se définit notamment par une situation d'énonciation ; la légende, quant à elle, est plutôt un signifié narratif. « Alors que le conte doit permettre à celui qui l'entend ou le lit de le raconter à nouveau, la légende tend vers le sens plein et fixe de ses éléments⁹² ». Cette distinction traduit à sa manière celle qui différencie, chez les narratologues, deux grandes acceptions de la notion de récit⁹³, le récit pouvant renvoyer ou bien au texte dans son énonciation et sa matérialité même, comme produit engendré par un acte de narration (ainsi peut-on dire du conte qu'il est un récit), ou bien à une histoire racontée, considérée en elle-même, indépendamment de l'acte narratif producteur (c'est en ce sens que la légende est aussi, bien que différemment, un récit). Contrairement au conte, la légende peut se livrer sous une forme condensée ou fragmentée. Elle ne constitue pas toujours, ni nécessairement, une histoire complète et étoffée, un récit continu. Le folkloriste Luc Lacourcière indique à ce propos que, rarement ordonnées, les légendes nous parviennent le plus souvent « par bribes⁹⁴ ». Elles peuvent, indique pour sa part l'ethnologue Jean Du Berger, « se limiter à quelques phrases⁹⁵ ». En vertu de ce caractère diffus, les légendes voyagent et circulent facilement, vivent couramment d'un entremêlement entre oralité et écriture. Souvent produites, transmises et amplifiées dans le cadre de la tradition orale, elles étendent régulièrement leurs échos jusque dans les livres et les pages de la littérature écrite. « Terreur des historiens qui les pourchassent et les réfutent, elles ont souvent fait la joie et la fortune des littérateurs qui les exploitent⁹⁶ ».

Ni mythe ni conte, mais liée néanmoins, dans ses fonctions comme dans son mode de diffusion, à l'un et à l'autre, la légende se présente d'abord, en tant qu'histoire racontée sans forme fixe, comme un récit *référentiel*. Dans *Le diable à la danse*, Du Berger en esquisse, en synthétisant les travaux des folkloristes, une définition générale. En m'inspirant librement de son exposé, j'entendrai ici par « légende » un récit ayant pour fondement un événement précis

⁹¹ Jeanne Demers, *Le conte. Du mythe à la légende urbaine*, Montréal, Québec Amérique, 2005, p. 102. La notion de « contage », chez Demers, renvoie précisément à l'énonciation du conte et aux règles qui régissent l'« art de conter » (*Ibid.*, p. 47), à la « performance » du conteur ou de la conteuse.

⁹² J. Demers et Lise Gauvin, « Le conte écrit, une forme savante », *Études françaises*, vol. 12, n° 1-2, avril 1976, p. 11.

⁹³ G. Genette, *Discours du récit* [1972], suivi de *Nouveau discours du récit* [1983], Paris, Seuil, coll. « Points », 2007, p. 13-15.

⁹⁴ Luc Lacourcière, « La tradition orale au Canada », dans Claude Galarneau et Elzéar Lavoie (dir.), *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers de l'Institut d'histoire », 1966, p. 229.

⁹⁵ Jean Du Berger, *Le diable à la danse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 17.

⁹⁶ Luc Lacourcière, « La tradition orale au Canada », *loc. cit.*, p. 229.

(qu'il déforme, amplifie ou enveloppe d'un nimbe mystérieux) et mettant en scène un personnage défini ; un récit qui situe, à la différence du conte merveilleux, sa diégèse dans le cadre spatiotemporel que partagent et connaissent (qu'ils « expérimentent » quotidiennement) le narrateur et le public, et qui sollicite, à un degré plus ou moins élevé, la *crédulité* de l'auditoire⁹⁷ ; c'est pourquoi, précise d'ailleurs avec justesse Lacourcière, les légendes « nous informent davantage sur ceux qui les conservent que sur ceux dont elles parlent⁹⁸ ». La légende tend souvent, en outre, à exercer une fonction sociale de *stabilisation*. Du Berger y voit un « instrument de contrôle social⁹⁹ » cherchant, notamment, à justifier un certain ordre du monde et à combattre sa vulnérabilité à la transgression.

On ne saurait bien sûr étudier la légende sans tenir compte de son ancrage dans la tradition orale, et à cet égard, il convient d'inscrire l'analyse des légendes dans le sillage de la réflexion sur l'oralité développée par Paul Zumthor. Bien qu'il soit nécessaire, d'un point de vue théorique, de les distinguer nettement, tradition orale et culture écrite ne constituent guère, historiquement parlant, les deux termes d'une opposition rigide et irréductible : dans plusieurs sociétés, elles peuvent cohabiter (lorsque par exemple des récits ou poèmes oraux sont consignés par écrit et que la tradition orale poursuit son cours indépendamment des consignations à vocation littéraire ou savante), voire s'entrecroiser, s'alimenter mutuellement, comme le confirme notamment la légende de la Corriveau. Zumthor parle ainsi, pour désigner l'influence plus ou moins directe de l'écrit sur les produits et l'évolution de la tradition orale, de formes d'oralité « mixtes » ou « secondes¹⁰⁰ ».

Par « tradition orale », il faut entendre un mode de circulation des histoires et des savoirs dont la voix et la communication orale constituent l'essentiel ressort : une chaîne de relais vocaux au fil de laquelle la production, la transmission et la réception de discours, qui mettent en jeu la bouche et l'oreille, s'accompagnent de la conservation et de la répétition d'un stock de récits et/ou d'œuvres vocales diverses (comme des poèmes et chansons). Au cœur de cet ensemble d'opérations communicationnelles, il y a, selon Zumthor, la « performance », c'est-à-dire l'acte de production/transmission/réception lui-même qui unit l'émetteur-interprète (doté souvent d'une phénoménale mémoire) et son public, l'« action complexe par

⁹⁷ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 17. Il faut ici vider la notion de « crédulité » de ses connotations péjoratives indésirables. La crédulité renvoie ainsi d'abord à la capacité de croire.

⁹⁸ L. Lacourcière, « La tradition orale au Canada », *loc. cit.*, p. 230.

⁹⁹ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 17.

¹⁰⁰ Paul Zumthor, *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983, p. 36.

laquelle un message poétique est simultanément transmis et perçu, ici et maintenant¹⁰¹ ». En régime d'oralité, l'œuvre est directement tributaire de sa « dramatisation » vocale et corporelle : elle tient beaucoup plus aux traits et aux conditions matérielles de la communication orale que « le texte écrit ne tient aux techniques manuelles ou mécaniques de la graphie¹⁰² ». Pour cette raison, les traces de l'œuvre, à partir desquelles l'ethnologue, le poéticien ou le folkloriste doit bien souvent travailler, ne sont pas l'œuvre elle-même mais bien quelque chose comme sa version fossilisée, son vestige. Chaque performance, chaque nouvelle énonciation est unique. C'est ce qui confère à l'œuvre orale, ouverte et « jamais achevée », ce que Zumthor appelle sa « mouvance¹⁰³ » constitutive. On voit ainsi apparaître, pour chaque œuvre, d'irréductibles variantes, c'est-à-dire des « différences de toute espèce et de toute ampleur par où se manifeste, dans l'action performatrice, la mouvance de l'œuvre¹⁰⁴ ».

Cette perspective d'analyse invite à préciser la définition de la légende livrée précédemment et à la considérer, à l'instar de bien d'autres œuvres orales, comme un récit en *transformation*, soumis à la « mouvance » induite par la succession et la diversité de ses énonciations. Elle peut s'atomiser, la prolifération des « variantes » engendrant dans ce cas – selon une distinction de Jeanne Demers – de multiples « versions¹⁰⁵ », concurrentes ou complémentaires. C'est pourquoi Lacourcière dit de la légende qu'elle est une œuvre en « perpétuel devenir », trouvant son équilibre entre une certaine « stabilité », qui garantit son identité en dépit du mouvement narratif, et la « mobilité¹⁰⁶ » qui est le moteur même de sa perpétuation et de sa transmission. C'est aussi, très exactement, la « stabilité adaptative » de l'œuvre orale dont parle Du Berger : la transmission de la légende implique tout à la fois « une certaine stabilité en ce qui touche la structure narrative » et une « rapide fragmentation dans les détails¹⁰⁷ ». En ce sens, la *réitérabilité* de la légende, qui garantit sa transmission, entraîne

¹⁰¹ *Ibid.*, p. 32. Dans certaines collectivités ou situations, l'« interprète » est un individu doté d'un statut social particulier, d'une compétence spécialisée ou d'une sorte de privilège qui lui confère une autorité narrative ou énonciative ; dans certaines autres cultures ou situations, « tous les membres [de la collectivité] possèdent une égale maîtrise du trésor traditionnel » (*Ibid.*, p. 213).

¹⁰² *Ibid.*, p. 40 et 80.

¹⁰³ *Ibid.*, p. 253.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p. 255.

¹⁰⁵ J. Demers, *Le conte. Du mythe à la légende urbaine*, p. 33.

¹⁰⁶ L. Lacourcière, « La tradition orale au Canada », *loc. cit.*, p. 225.

¹⁰⁷ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 80.

presque nécessairement sa *variabilité*, chaque reprise ou rénonciation ouvrant la légende, constitutivement vulnérable, à la possibilité d'une modification.

Ainsi, à travers l'ensemble des versions qu'elle autorise, la légende vient dissoudre, à l'instar de bien des productions discursives issues de la tradition orale, la pertinence d'une distinction qui opposerait l'œuvre « originale », investie d'une aura, aux copies, contrefaçons ou dérivés par rapport auxquels elle bénéficierait d'une priorité symbolique : circulant comme un bien collectif, la légende est continuellement appropriable parce que dépourvue de propriétaire(s). Comme l'a rappelé Zumthor, il n'existe pas, ici, d'œuvre « authentique¹⁰⁸ ». En ce sens, avec la légende viennent s'assouplir voire se défaire les principaux traits qui, dans une culture écrite comme la nôtre, fixent et définissent l'identité objective de la vaste majorité des discours élevés au rang d'*œuvres* : l'immuabilité et l'assignabilité du texte tel qu'il est traversé par ce que Foucault appelle la « fonction-auteur¹⁰⁹ ».

La notion d'« imaginaire social »

J'ai souligné, plus haut, que l'ensemble de ma démarche pouvait être placée sous la bannière d'une réflexion anthropologique générale sur la régulation des sociétés par l'entremise de l'« imaginaire social ». Ce concept, qui pose un certain nombre de problèmes, mérite maintenant, et pour clore cette introduction, d'être clarifié.

Son utilisation présente des difficultés et des risques. D'abord parce que, dans le champ des sciences sociales, les déclinaisons de la notion d'imaginaire sont nombreuses, renvoyant parfois au *tout* d'un phénomène (l'« imaginaire collectif », l'« imaginaire social », etc.), parfois à l'une seulement de ses *parties* ou dimensions constitutives (l'« imaginaire littéraire », l'« imaginaire politique », etc.), parfois encore à l'*objet* auquel il se rapporte (l'« imaginaire national » au sens de Benedict Anderson, etc.) ou, enfin, à l'une de ses *manifestations historiques particulières* (l'« imaginaire occidental », etc.). Ensuite parce que

¹⁰⁸ P. Zumthor, *Introduction à la poésie orale*, p. 253.

¹⁰⁹ La fonction-auteur est ce qui caractérise la réception, la circulation et le fonctionnement de certains discours au sein de nos sociétés, ceux qui (comme les œuvres littéraires et savantes) n'ont pour nous d'existence et d'identité que par l'auteur à qui ils réfèrent et qui permet de leur donner, comme l'écrit Foucault, leur « mode d'être singulier » : le « nom d'auteur n'est pas situé dans l'état civil des hommes, il n'est pas non plus situé dans la fiction de l'œuvre, il est situé dans la rupture qui instaure un certain groupe de discours et son mode d'être singulier » (M. Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur? » [1969], *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 826).

la notion a souvent donné lieu à des utilisations impressionnistes et faisant l'économie d'une théorisation pourtant nécessaire. Enfin parce que le sens commun tend à investir le terme « imaginaire » d'un ensemble de connotations souvent péjoratives liées au trompeur, à la fausseté ou à l'irrationnel. Bronislaw Baczko, par exemple, se représente les « imaginaires sociaux » comme des systèmes d'idées et de symboles qui, en tant qu'ils sont manipulés idéologiquement par des groupes sociopolitiques spécifiques, « exprime[nt] et impose[nt] certaines croyances communes¹¹⁰ ». Du reste, au sein même de la communauté universitaire, les acceptions du concept se sont multipliées : ainsi l'imaginaire social a-t-il été associé tantôt à l'utopie, tantôt à la mémoire collective, aux mythes ou encore aux idéologies. Dans l'ensemble, et comme l'indique Patrice Leblanc, le concept a donc souvent été employé pour désigner le rapport de déviation, d'invention, de distorsion ou de manipulation que certaines représentations entretiennent avec la réalité¹¹¹. Ramené ainsi à un ensemble de fictions explicites, l'imaginaire est souvent conçu comme ouvrant son domaine là où s'arrêtent les savoirs critiques, positifs et rationnels.

Malgré ces quelques obstacles (la notion a des déclinaisons et des acceptions multiples de même que des connotations négatives), le concept d'imaginaire social est à mon sens fondamental, dans la mesure précisément où, comme l'a souligné Cornelius Castoriadis, il « est impossible de comprendre ce qu'a été, ce qu'est l'histoire humaine, en dehors de la catégorie de l'imaginaire¹¹² ». Et l'appel a certainement été entendu puisque, dans les dernières années, plusieurs spécialistes d'histoire culturelle ont placé l'imaginaire social – qui a parfois suscité la méfiance des historiens – au centre de leur champ de vision. La chose est à la fois banale et novatrice. En un sens, bien sûr, si on la fait coïncider tout simplement avec l'histoire des représentations, on peut dire avec Alain Corbin que « l'histoire des imaginaires sociaux a longtemps été pratiquée sous d'autres dénominations¹¹³ ». Dans la mesure où elle se fait désormais explicite et courante, la prise en charge historique de la notion, qui pose nommément l'imaginaire en objet historique, signale tout de même un certain renouveau, si l'on rappelle que sous l'impulsion des approches issues notamment de la psychanalyse et du

¹¹⁰ Bronislaw Baczko, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984, p. 32.

¹¹¹ Patrice Leblanc, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 97, juillet-décembre 1994, p. 416 et suivantes.

¹¹² Cornelius Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1975, p. 241.

¹¹³ Alain Corbin, « Imaginaires sociaux », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier et Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2010, p. 426.

structuralisme en général, le concept avait surtout été mobilisé antérieurement par des chercheurs soucieux d'attirer l'attention sur des éléments souvent considérés comme plus ou moins anhistoriques (comme des archétypes ou des structures atemporelles), par définition extérieurs au champ d'intérêt des historiens.

Mais cette entrée de l'imaginaire dans le spectre analytique de l'historiographie ne s'accompagne pas nécessairement d'une théorisation explicite. La notion reste ainsi parfois brouillardeuse, comme le montre par exemple, dans un ouvrage par ailleurs fort respectable de Robert Muchembled, le recours à une définition essentiellement métaphorique de l'« imaginaire collectif », sorte de « machinerie cachée sous la surface des choses » :

On peut représenter ce système souple de l'imaginaire collectif par l'image d'une forêt de canalisations invisibles irriguant le même ensemble, mais ne délivrant pas la même quantité, ni exactement la même qualité, d'idées et d'émotions à tous ceux qu'elle dessert¹¹⁴.

Or, ce type d'approximation trahit une difficulté réelle, qui semble en fait résider dans l'arrimage entre, d'un côté, les analyses historiques concrètes et, de l'autre, un concept présentant un haut degré d'abstraction et, par conséquent, difficilement applicable à des objets précis en raison, justement, de l'ampleur de la réalité qu'il recouvre et vise à nommer.

Même si plusieurs travaux québécois importants (ceux de Pierre Popovic et de Gérard Bouchard notamment : j'y reviendrai bientôt) ont contribué, dans les dernières années, à enrichir notre compréhension de la notion, la principale théorie de l'imaginaire social, la plus systématique et la plus englobante, reste encore aujourd'hui celle que Castoriadis a élaborée dans le but de répondre à une question que, dans l'ensemble de ses interventions, il n'a jamais cessé de poser : « qu'est-ce qui tient une société ensemble¹¹⁵? » La réponse qu'il suggère est tout aussi constante : une société n'existe et ne « prend » que dans la mesure où elle repose sur un « imaginaire social » qui l'irrigue et qu'elle ne cesse, à travers ses actes et ses discours, de manifester. Cet imaginaire de la société, que Castoriadis décrit, dans *L'institution imaginaire de la société*, comme « sa façon singulière de vivre, de voir et de faire sa propre existence, son monde et ses rapports avec lui¹¹⁶ », constitue à la fois la condition d'être et la condition d'évolution historique de la vie sociale. Il se compose et se recompose toujours, au fil de

¹¹⁴ R. Muchembled, *Une histoire du diable (XII^e – XX^e siècles)*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 9.

¹¹⁵ C. Castoriadis, « L'imaginaire : la création dans le domaine social-historique », *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II*, Paris, Seuil, coll. « Empreintes », 1986, p. 222.

¹¹⁶ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, p. 219.

l'histoire, d'un ensemble de « significations » (les « significations imaginaires sociales ») qui se trouvent continuellement – c'est leur mode même de manifestation – incarnées ou *agies*, « présentifiées¹¹⁷ » dans les institutions collectives, les comportements individuels, les discours et les représentations qui circulent et s'entrechoquent, les manières d'être, les objets que l'on produit et consomme, les normes, les valeurs et les croyances.

Pour illustrer cette idée de présentification, Castoriadis donne notamment l'exemple de la « marchandise » dans les sociétés capitalistes modernes : « une chaîne de fabrication ou de montage *est* [...] matérialisation d'une foule de significations imaginaires centrales du capitalisme¹¹⁸ ». Les exemples possibles, du reste, abondent. Les *gender studies* fournissent un certain nombre d'illustrations éclairantes. Lorsqu'elle signale par exemple que le « genre précède le sexe », Judith Butler montre bien que le système des genres, entendu comme appareil mental et symbolique historiquement construit, s'incarne dans les représentations et les savoirs (y compris scientifiques) sur le sexe¹¹⁹. Elle souligne aussi que l'identité de genre se manifeste notamment à travers la « stylisation du corps » et s'inscrit dans « la façon banale dont toutes sortes de gestes, de mouvements¹²⁰ » et de conduites créent l'illusion d'un être habité par une identité naturelle. Dans les deux cas, des éléments relevant de l'imaginaire (en l'occurrence l'opposition binaire entre le masculin et le féminin) se matérialisent concrètement, dans des représentations collectives d'une part et dans des comportements individuels et corporels d'autre part. Le phénomène de la chasse aux sorcières, en Occident, constitue sans doute un autre cas exemplaire. Il a fallu, en effet, que l'image et l'idée de « sorcière » (liées à tout un réseau symbolique et à un contexte historique déterminé) se mettent à exister d'une certaine manière pour que des éléments, en eux-mêmes vides de sens, puissent être constitués en « signes » de sorcellerie et pour que les corps devenus suspects soient brutalement incendiés. Enfin, on peut trouver un dernier exemple important dans l'ouvrage désormais classique que Benedict Anderson a consacré à l'« imaginaire national » et dans lequel il indique que la « nation », en tant que telle, n'est rien d'autre qu'une communauté politique imaginaire, sans existence empirique et imaginée comme limitée et souveraine – limitée parce qu'elle se dote de frontières et souveraine parce que les collectivités

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 214.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 522.

¹¹⁹ Judith Butler, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [1990], traduit de l'anglais par Cynthia Kraus, Paris, Éditions La Découverte, 2006, p. 69.

¹²⁰ *Ibid.*, p. 265.

ne se pensent comme *nationales* que dans la mesure où elles « rêvent d'être libres¹²¹ ». Ici encore, un élément imaginaire que le réel en lui-même ne connaît pas et engendré à un certain moment de l'histoire s'incarne dans un concept, dans des objets, dans des systèmes politiques et dans une série d'aspirations ayant – la chose n'est plus à démontrer – une dimension fortement émotive et des effets terriblement concrets. C'est sans doute pourquoi Castoriadis décrit l'imaginaire social comme de l'« imperçu immanent¹²² ». En ce sens, et si j'ose dire, l'imaginaire social existe autant que Dieu peut exister.

L'ensemble des « significations » que Castoriadis nomme « imaginaires » ne sont pas rationnelles (« on ne peut pas les construire logiquement ») ni réelles (« on ne peut pas les dériver des choses » c'est-à-dire des « objets naturels¹²³ »). Elles sont par ailleurs *sociales* « parce qu'elles n'existent qu'en étant instituées et participées par un collectif impersonnel et anonyme¹²⁴ ». Leur genèse est historique et, en ce sens, elles apparaissent comme le fruit d'une « création », l'histoire humaine étant, pour Castoriadis, processus continu de transformation. Cela ne signifie évidemment pas que les éléments constitutifs de l'imaginaire social soient engendrés *ex nihilo*, dans une sorte de jaillissement spontané et sans amarres ; si l'imaginaire, par définition créateur, est caractérisé par son « indétermination relative¹²⁵ », il est en fait, pour Castoriadis, le produit d'une création « sous contraintes », ces contraintes étant à la fois externes (le monde naturel conditionne le monde social sans pour autant le *causer*), intrinsèques (l'imaginaire social doit se composer et s'ordonner de manière plus ou moins cohérente) et finalement historiques (un état de société donné crée toujours à partir de ce qui, historiquement, le précède)¹²⁶. Le propre de l'être humain serait ainsi de « faire être des formes autres¹²⁷ », de faire advenir ce qui n'est pas toujours déjà contenu dans le *donné*. L'imaginaire social a donc un caractère historiquement imprévisible, mouvant, changeant. C'est un *faire advenir* continu que l'on ne peut rattacher à des lois historiques ou à des principes de causalité constants et infaillibles. « Le Temps, rigoureusement parlant, est

¹²¹ Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Éditions La Découverte, 2002, p. 20.

¹²² C. Castoriadis, « Anthropologie, philosophie, politique », *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe IV*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1996, p. 116.

¹²³ C. Castoriadis, *Une société à la dérive*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2005, p. 89.

¹²⁴ C. Castoriadis, « L'imaginaire : la création dans le domaine socio-historique », *Domaines de l'homme*, p. 225.

¹²⁵ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, p. 209.

¹²⁶ C. Castoriadis, « L'imaginaire social instituant », *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe V*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1997, p. 268-272.

¹²⁷ C. Castoriadis, « Anthropologie, philosophie, politique », *La montée de l'insignifiance*, p. 109-110.

impensable sans la création ». Plus encore : « le Temps n'est rien, ou il est création¹²⁸ ». D'où l'utilisation de la notion métaphorique de « magma » (en fusion), que Castoriadis emploie pour souligner l'état fondamentalement transformationnel de l'imaginaire, capable de se solidifier temporairement sous certaines formes et de cristalliser des noyaux avant de se défaire et de se refondre autrement.

Globalement, Castoriadis définit l'imaginaire social par une triple caractéristique. En premier lieu, dans son *être* même, l'imaginaire est un puissant générateur, qui institue l'ensemble des significations par l'entremise desquelles les individus composant une société donnent forme et sens à tout ce qui les entoure. C'est la création, la circulation et la transformation incessantes de figures, de symboles, de croyances, de valeurs et d'images « à partir desquels seulement il peut être question *de* quelque chose¹²⁹ ». C'est une « condition du représentable et du faisable¹³⁰ ». En deuxième lieu, l'imaginaire social ainsi défini se caractérise par un *mode de manifestation* particulier : il se matérialise, se présente, se manifeste à travers les discours et les pratiques. Tel ou tel objet de consommation, telle ou telle œuvre, tel ou tel comportement est en ce sens de l'imaginaire incarné. Et si telle ou telle chose ne se réduit pas à l'imaginaire (elle peut remplir par exemple des fonctions vitales concrètes), elle ne saurait en même temps exister sans lui ou hors de lui. Tout ce qui requiert, pour exister, l'intervention d'institutions ou d'actions humaines, ensemble de faits que John Searle oppose aux « faits bruts¹³¹ », catégorie regroupant des éléments existant indépendamment de la présence humaine, est ainsi lié d'une manière ou d'une autre à l'imaginaire. En troisième lieu, l'imaginaire social, loin d'être anhistorique, est soumis au temps et mu par une *dynamique* constante, en fonction de laquelle il évolue et se transforme continuellement.

On le voit. La théorie développée par Cornelius Castoriadis donne de l'imaginaire social une définition large, vêtue d'un appareillage terminologique relativement lourd et surtout nourrie par une réflexion spéculative plutôt que par une observation empirique. Les

¹²⁸ C. Castoriadis, « L'imaginaire : la création dans le domaine social-historique », *Domaines de l'homme*, p. 219.

¹²⁹ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, p. 8.

¹³⁰ *Ibid.*, p. 529.

¹³¹ John Searle, *La construction de la réalité sociale* [1995], traduit de l'anglais par Claudine Tiercelin, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 1998, p. 13.

bases théoriques qu'elle établit, particulièrement stimulantes, peuvent ici servir de point de départ. Sur cette voie, plusieurs m'ont précédé. Il convient donc de les saluer au passage.

Au Québec, depuis les années 1990, le concept d'imaginaire, au centre de bien des préoccupations, a fait l'objet d'un certain nombre d'appropriations, tant dans le domaine de la sociologie que dans celui des études littéraires et culturelles. Dans le cadre du bref bilan conceptuel qu'il a dressé sur la notion d'imaginaire social, Patrice Leblanc a, dans le sillage de Castoriadis, opéré une distinction entre l'imagination (processus de production des représentations) et l'imaginaire (le produit de la production), ce dernier étant dès lors défini comme « l'ensemble des représentations sociales que l'on retrouve dans une société donnée¹³² » – une représentation est toujours ce qui « tient lieu » d'autre chose, ce qui rend « présent à l'esprit¹³³ », tout en lui donnant forme, un certain objet ou une certaine réalité.

Dans une perspective apparentée, quoique de manière beaucoup plus systématique, le sociologue Gérard Bouchard a défini l'« imaginaire collectif » comme « l'ensemble des représentations par lesquelles toute collectivité se donne une définition d'elle-même et des autres, au passé, au présent et au futur¹³⁴ ». Très récemment, dans son dernier ouvrage, il est revenu sur cette définition afin de mieux en isoler les composantes constitutives. Il en dénombre huit : l'imaginaire collectif est ainsi redéfini comme un système de représentations collectives offrant aux membres d'un ensemble social donné des « représentations de l'espace », des « représentations du temps et de la durée », des « représentations du social », des « représentations de soi et des autres », des « représentations du passé », des « représentations de l'avenir », des « représentations de la nation ou de la société dans son ensemble » et, enfin, des « représentations de l'univers, de la vie et de la mort, de l'ici et de l'au-delà¹³⁵ ». Dans l'ensemble, l'apport essentiel de la théorie proposée par Bouchard concerne surtout, à mon sens, la composition stratifiée de l'imaginaire et les conséquences qui, pour l'analyse, en découlent. En chaque lieu et à chaque moment donné de son histoire, l'imaginaire collectif tel que Bouchard le définit apparaît comme la mise en *relation*, ou plutôt comme la conjonction particulière d'éléments ayant leur historicité propre et, dès lors, des

¹³² P. Leblanc, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *loc. cit.*, p. 430.

¹³³ Denise Jodelet, citée dans *Ibid.*, p. 431.

¹³⁴ Gérard Bouchard, *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Nota bene, 2003, p. 12.

¹³⁵ G. Bouchard, *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, p. 28-29.

vitesse d'évolution historique variées¹³⁶ : on peut effectivement supposer que les produits de l'imaginaire réunissent ou conjuguent deux types d'éléments, des éléments cardinaux ou structuraux, puisés dans de vastes répertoires culturels communs (des archétypes, des obsessions, certaines oppositions binaires traversant les siècles et les cultures¹³⁷, des grands mythes, etc.), et des éléments plus conjoncturels, attachés à des contextes historiques plus précis et plus évanescents, plus vulnérables au passage du temps. En ce sens, les produits de l'imaginaire se présentent comme les manifestations particulières et locales, irréductiblement historiques, d'éléments hérités et plus ou moins anciens, que les acteurs sociaux s'approprient (consciemment ou non), revivifient et transforment activement, produisant ainsi des significations nouvelles ou de nouveaux effets.

De cette dynamique, la figure de la Corriveau fournit encore un exemple éclairant : la généalogie de ses représentations montre que la figure archétypale de la « sorcière », en dépit ou plutôt en fonction de sa grande durabilité, a pu prendre, des bûchers du XVI^e siècle aux appropriations féministes contemporaines en passant par les légendes du XIX^e, des significations diverses et nourrir des représentations variées, issues d'états de société fortement contrastés. Le cas d'Aurore, enfant « martyre », fournit un exemple analogue. En effet, la diabolisation de Marie-Anne Houde, reconnue coupable du meurtre d'Aurore Gagnon, réactive en l'actualisant le vieux mythe de « la marâtre » auquel les contes de fées ont donné toute sa consistance¹³⁸. L'existence (préalable) d'une figure mythique ou archétypale constitue à la fois une condition de possibilité de la légendarisation des deux criminelles et un effet de celle-ci, dans la mesure où la représentation de ces meurtrières perpétue l'imaginaire en le réanimant et en lui fournissant l'apparence d'un substrat empirique.

Dans les dernières années, Pierre Popovic a lui aussi eu recours à la notion d'imaginaire social, qu'il définit comme le résultat d'un procès aussi vaste que constant de « *semiosis* sociale », processus continu de dotation de sens passant par « l'ensemble des moyens langagiers mis en œuvre par une société pour se représenter ce qu'elle est, ce qu'elle

¹³⁶ *Ibid.*, p. 22, 30-31 et 165-166.

¹³⁷ Françoise Héritier, *L'identique et le différent* [entretiens avec Caroline Broué], La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, 2012, p. 50-52.

¹³⁸ P. Gossage, « *La marâtre* : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec », *loc. cit.*, p. 564.

tient pour son passé et pour son avenir¹³⁹ ». L'imaginaire social peut ainsi être considéré comme le « rêve éveillé que les membres d'une société font, à partir de ce qu'ils voient, lisent, entendent, et qui leur sert de matériau et d'horizon de référence pour tenter d'appréhender, d'évaluer et de comprendre ce qu'ils vivent¹⁴⁰ ». Ce rêve a bien sûr le « caractère mouvant, labile, imprévisible de toute *semiosis sociale* dès lors qu'elle est envisagée dans son historicité¹⁴¹ ». Il est en quelque sorte ce qui, partout, toujours, médiatise notre rapport au « réel » tout en fabriquant à partir de lui – je reprends ici la distinction de l'auteur – ce que nous appelons couramment la « réalité », qui désigne « le monde tel que les êtres humains peuvent se le figurer par tous les moyens sociosémiotiques dont ils disposent¹⁴² ».

S'engageant librement dans le sentier balisé par Popovic, et même s'il renonce à une théorisation globale, Dominique Kalifa a pour sa part défini l'imaginaire social comme « un système cohérent, dynamique, de représentations du monde social, une sorte de répertoire des figures et des identités collectives dont se dote chaque société à des moments donnés de son histoire¹⁴³ ». En historien, il porte également attention à la stratification de l'imaginaire, composé de figures et de représentations ayant des rythmes d'évolution et des capacités de résurgence historique variés : certaines d'entre elles, en effet, peuvent subsister longtemps « à l'état latent », demeurent ainsi « disponibles » et « peuvent être facilement mobilisées dans des configurations ou des reconfigurations ultérieures¹⁴⁴ ».

Je spécifierai maintenant, à partir de cet ensemble de bases théoriques, l'utilisation personnelle que je ferai du concept d'imaginaire social.

Si l'on souhaite circonscrire le domaine de l'imaginaire, il faut préalablement marquer ses frontières, le distinguer de ce qui n'en relève pas. Et puisqu'il est essentiellement – on l'a compris – lié aux « représentations », une précision s'impose d'emblée : la ligne qui délimite, du point de vue de l'épistémologie normative, une représentation « vraie » d'une représentation « fausse » ne constitue pas ici une donnée pertinente. Qu'elles soient parfaitement délirantes, volontairement fictionnelles ou rigoureusement fondées sur un travail

¹³⁹ Pierre Popovic, *La mélancolie des Misérables. Essai de sociocritique*, Montréal, Le Quartanier, coll. « Erres essais », 2013, p. 22.

¹⁴⁰ *Ibid.*, p. 29.

¹⁴¹ *Ibid.*, p. 22.

¹⁴² *Ibid.*, p. 30.

¹⁴³ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, p. 20.

¹⁴⁴ *Ibid.*, p. 271.

d'observation, les représentations du monde relèvent, en tant que telles, de ce que j'appelle ici l'*imaginaire social*, qui constitue pour sa part l'ensemble plus ou moins stable et durable, continuellement soumis aux transformations historiques, de ces représentations sociales à partir desquelles les individus qui composent une société se représentent ce qu'ils sont et ce que *sont* et *devraient être* les autres qui les entourent, les institutions qui les gouvernent, la société dans laquelle ils vivent, le passé qui les précède, l'avenir qui n'existe pas encore et, enfin, l'univers global et naturel dans lequel ils s'inscrivent¹⁴⁵.

Ce sont des *représentations* parce qu'elles sont des produits humains et sociaux qui ne se confondent jamais avec l'objet auquel elles renvoient (le monde *immédiat* lui-même), parce qu'elles se mettent entre le monde et nous, gouvernent ou conditionnent nos manières de le déchiffrer, de lui donner sens et forme, de nous y insérer, d'agir sur et dans lui. Selon la définition utile proposée par Pascal Ory, une « représentation » est en effet ce qui « rend présent quelque chose qui est absent¹⁴⁶ », que cette chose soit inexistante ou simplement présente ailleurs. Et c'est parce que les représentations, en ce sens, ne *sont pas ce* qu'elles représentent qu'elles peuvent contribuer, précisément, à façonner et à construire ce dont elles tiennent lieu. Ces représentations sont *sociales* dans la mesure où, partagées par un certain nombre d'individus, elles n'existent et ne circulent que parce que ceux et celles qui les produisent et les colportent appartiennent irréductiblement à des sociétés et à leur histoire. Enfin, ces représentations sociales ont plusieurs véhicules et supports. Si le langage est par excellence le lieu où elles prennent forme, elles peuvent tout aussi bien prendre corps et s'incarner dans des gestes, des comportements ou des objets. Qu'elles soient explicitement verbalisées ou non (comme des représentations mentales), elles informent l'ensemble des pratiques et des discours et, en tant que telles, se donnent à lire dans l'ensemble des signes¹⁴⁷ et des langages qui, au sein d'une société, se produisent, circulent, cohabitent et s'entrechoquent. L'*imaginaire social* est, en ce sens, en transformation continue, les

¹⁴⁵ La « légende » et la « mémoire collective », telles qu'elles ont été définies plus haut, font donc partie de l'*imaginaire social* ainsi entendu.

¹⁴⁶ Pascal Ory, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2004, p. 10.

¹⁴⁷ Le « signe » doit ici être entendu au sens le plus large, celui que Roland Barthes donne à la notion lorsqu'il spécifie que la sémiologie a pour objet général, non seulement le langage au sens courant du terme, mais qui plus est l'ensemble des systèmes de signes : « les images, les gestes, les sons mélodiques, les objets et les complexes de ces substances que l'on retrouve dans des rites, des protocoles ou des spectacles constituent, sinon des "langages", du moins des systèmes de signification » (R. Barthes, *Éléments de sémiologie* [1964], dans *Le degré zéro de l'écriture*, suivi de *Éléments de sémiologie*, Paris, Gonthier, coll. « Médiations », 1970, p. 79).

représentations qui le constituent n'ayant pas toutes la même durabilité, la même vitesse d'évolution historique. Il est le produit d'un processus constant de *sémiotisation* du monde, sans lequel la vie (c'est-à-dire, de toute façon, la vie en société) ne saurait être vécue.

Portrait global. Ressorts et divisions de l'analyse

Le passage de la théorie de l'imaginaire social à l'analyse historique concrète que je présente ici est celui qui mène des représentations sociales en général à l'étude des représentations du crime en particulier.

Un *objet* : le processus historique par lequel certains faits divers criminels se frayent une voie dans la mémoire collective en accédant au statut de faits mémorables et légendaires. Un *corpus* : l'ensemble des discours par l'entremise desquels, dans trois cas particuliers, se réalise ce processus complexe, qui mène de l'installation progressive d'une mémoire collective et d'un système transfictionnel aux nombreuses transformations que ceux-ci subissent à travers le temps. Une *démarche* : l'étude systématique et diachronique, à partir des outils notionnels et des méthodes de lecture que leurs diverses composantes sollicitent, de ces ensembles de discours, tels qu'ils doivent être mis en relation avec les contextes sociohistoriques qu'ils traversent et qui leur donnent sens. Une *visée* théorique globale : alimenter une réflexion d'ensemble sur le fonctionnement de l'imaginaire social, élément constitutif et central de toute vie collective, permettant aux sociétés de se donner des représentations d'elles-mêmes et du monde qui les entoure, de circonscrire et d'affronter ce qu'elles identifient comme une menace et, en ce sens, d'assurer leur reproduction et leur pérennité. Telles sont en définitive les coordonnées fondamentales de cette thèse de doctorat.

L'analyse sera divisée en trois grandes parties, qui correspondent aux trois cas étudiés : la première retrace la généalogie des représentations des « brigands du Cap-Rouge », la deuxième porte sur le processus de légendarisation du « docteur l'Indienne » et la troisième se penche, enfin et toujours dans la même perspective, sur l'évolution, dans la mémoire collective, des représentations du meurtre de Kamouraska. Chacune d'entre elles organise et présente un itinéraire particulier et spécifique, même si elles s'insèrent toutes, en dernière analyse, dans la même trame historique globale, celle de l'imaginaire social tel qu'il se déploie dans l'histoire de la société québécoise des XIX^e et XX^e siècles. Les trois parcours distincts

sillonnent en somme la même mer. Les crimes qui, dans chacun des cas, sont à l'origine de la légendarisation sont à peu près contemporains. Ils datent de la décennie située entre 1829 et 1839, période charnière de l'histoire de la société québécoise : celle-ci, qui voit naître la littérature canadienne-française, est le théâtre d'un essor sans précédent de la conscience nationale ; elle est secouée par une phase importante d'urbanisation, qui modifie durablement le portrait démographique et social des rares mais importantes zones urbaines, enregistre des bouleversements politiques notoires et inédits et connaît, corrélativement, un énergique mouvement de réforme des institutions judiciaires et pénales.

Dans chacune des trois sections, je procéderai en suivant l'ordre chronologique. Je partirai chaque fois du crime, relatant l'événement tout en examinant son traitement médiatique dans les journaux de même que son traitement judiciaire devant les tribunaux. Je retracerai ensuite minutieusement, au moyen d'une analyse des discours et des représentations, le processus de fabrication, de conservation et de transformation d'une mémoire collective plus ou moins marquée par le légendaire. Le point de départ méthodologique est simple : pour chacun des trois crimes célèbres, j'ai d'abord recensé, avec un souci d'exhaustivité (mais l'exhaustivité complète demeure sans doute impossible) et pour toute la période comprise entre l'époque du crime et celle d'aujourd'hui, l'ensemble des mentions et des représentations postérieures aux événements, essayant en ce sens de constituer un tout discursif autour de chaque cas – l'ensemble de ce qui s'est dit et écrit sur tel ou tel événement. Cette constitution des corpus doit beaucoup aux fouilles que j'ai effectuées dans les journaux des XIX^e et XX^e siècles et dans les archives, au dépouillement des quelques bibliographies et travaux déjà existants de même qu'à certains renseignements précieux fournis par d'autres chercheur-e-s – ils et elles seront nommé-e-s et salué-e-s en temps et lieux – qui ont parfois été, concernant tel ou tel détail, tel ou tel corpus ou telle ou telle époque, en mesure de me tendre quelques perches.

Quant au premier chapitre, qui précède les trois grandes parties, il vise à éclairer, à partir d'un survol historique général, l'obsession pour le crime qu'ont connue, dès la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, les sociétés occidentales. Ce phénomène d'ensemble, dont les ramifications sont tout autant sociales que culturelles, politiques qu'épistémologiques, traduit une modification durable dans l'imaginaire social, en fonction de laquelle le « crime » s'est véritablement imposé, aux yeux des contemporains, comme nouvelle réalité à penser,

comprendre, raconter, observer, analyser et prendre en charge. Bien sûr, les infractions existaient, la pénalité se faisait éclatante et il y avait déjà longtemps que les criminels hantaient les récits et la littérature. Mais au tournant du XIX^e siècle, et dans les décennies qui vont suivre, nos sociétés ont inventé une série de notions et de technologies nouvelles destinées à *appréhender*, dans tous les sens du terme, la criminalité. L'idée de « crime » en elle-même – et il s'agit d'un fait central – se dote à l'époque d'une nouvelle consistance, d'une signification inédite et dont les résonances s'étendent jusqu'à nos jours. Dans la foulée, le siècle a créé tout un journalisme du crime et une proliférante littérature spécialisée, exclusivement consacrée à la mise en récit des péripéties criminelles et des univers de la noirceur, du sang et de la dépravation. Il a également mis sur pied les forces policières modernes et inventé, dans le sillage d'une nouvelle philosophie de l'individu et de la pénalité enfantée par les Lumières, la prison comme moyen pénal ultime et indépassable. Mais le XIX^e siècle, ébranlé par l'industrialisation, l'urbanisation et la paupérisation, a aussi vu naître la statistique criminelle, la criminologie et tout un arsenal de savoirs, scientifiques et moraux, sur le crime et le criminel¹⁴⁸. Bref, les sociétés de l'époque ont créé et découvert le crime et se sont massivement instituées contre lui en se donnant les moyens de le nommer, de le connaître, de le réprimer et de le contrôler. La forte propension qu'elles ont eue à antagoniser le monde des ombres et à fabriquer de la mémoire collective à partir de leurs stupéfiants faits divers (sorte de canonisation inversée) est largement tributaire de ce phénomène sociohistorique sans précédent.

C'est donc nécessairement en abordant ce phénomène pour mieux en dessiner les contours que l'analyse doit débiter.

¹⁴⁸ D. Kalifa, *Crime et culture au XIX^e siècle*, p. 9.

Chapitre 1

L'ombre et l'ordre. Crime, châtements et représentations au XIX^e siècle

« Si pendre un homme en effigie pouvait produire la même impression de terreur, ce serait folie ou cruauté de le pendre en personne »

Jeremy Bentham
Théorie des peines et des récompenses

Ce premier chapitre vise à retracer globalement la mise en place, à partir de la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, d'une fascination inédite pour le crime, de nouvelles manières de le représenter, de l'appréhender et d'organiser sa répression. Je tenterai donc de reconstruire un vaste contexte historique en insistant sur les éléments les plus susceptibles d'éclairer le parcours que je me propose ensuite de suivre à travers les analyses de cas. J'accorderai une attention particulière à la première moitié du XIX^e siècle, période à laquelle se rattachent les trois grands faits divers qui seront étudiés plus loin. Mais pour dresser le portrait de cette époque – pour saisir ce qui s'y joue –, il faut élargir le champ de vision et tenir compte des périodes qui la précèdent comme des décennies qui l'ont suivie.

1.1 L'aventure pénitentiaire

« Les “ Lumières ” qui ont découvert les libertés ont aussi inventé les disciplines¹ ». Aussi provocante que perspicace, cette observation faite naguère par Michel Foucault, dans *Surveiller et punir*, signale d'emblée la dualité constitutive des systèmes de pensée sur lesquels se sont construites les sociétés occidentales modernes.

À partir de 1650, la violence physique sanguinaire commence à connaître un déclin remarquable. Si bien qu'au XVIII^e siècle, parallèlement à cette pacification relative des mœurs et des interactions sociales quotidiennes, les préoccupations principales des autorités judiciaires tendent à se déplacer progressivement vers les crimes contre la propriété, qui

¹ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975, p. 258.

mettent en cause, à leur manière, les « fondements inégalitaires de la société² ». Au même moment, alors que l'enfermement se dote d'une vocation et d'une fonction pénales, l'incarcération commence à s'imposer comme mode de punition par excellence. Cette « pénalisation » de la prison au XVIII^e siècle, comme l'a montré Foucault, est corrélative de la mise en place des formes « disciplinaires » de contrôle des individus et des déviances – et de leur généralisation à grande échelle comme « formules générales de domination³ », effectives dans plusieurs institutions comme les manufactures, les écoles, l'armée ou les hôpitaux. En effet, les « disciplines » sont, de façon générale, des méthodes « qui permettent le contrôle minutieux des opérations du corps, qui assurent l'assujettissement constant de ses forces et leur imposent un rapport de docilité-utilité⁴ ». Leur fonctionnement, pluriel, repose selon l'analyse foucauldienne sur l'exercice combiné d'une répartition des corps dans l'espace, d'un ajustement des activités en fonction de leur degré d'efficacité, d'une gestion et d'un découpage du temps et d'une composition « orthopédique » des corps, des réflexes et des habitudes. Bref, la discipline opère un dressage. Et c'est en tant qu'elle s'appuie sur des dispositifs de surveillance active et sur le recours à des sanctions destinées à normaliser et à corriger que la discipline se trouve au fondement de la pénalité moderne, qui vise à réformer et qui, en ce sens, repose sur un ensemble de normes. Dans sa fonction pénale, la prison est précisément née au point d'intersection de pratiques disciplinaires en voie de généralisation et d'une justice criminelle en phase de renouvellement. La pénalité s'est ouverte « à des mécanismes de coercition déjà élaborés ailleurs⁵ », et c'est en ce sens que l'idéal de réforme, de correction et de réhabilitation du criminel que l'histoire de la prison traîne avec elle peut être considéré comme un idéal propre aux sociétés disciplinaires.

Au tournant des XVIII^e et XIX^e siècles, le projet carcéral embrase l'Europe occidentale et les territoires nord-américains. Des débats animés éclatent, de nouvelles prisons et institutions de correction sont érigées, les idées foisonnent et voient le jour en même temps que de multiples plans et projets architecturaux. Les « voyages pénitentiaires », enfin, deviennent un

² R. Muchembled, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2008, p. 325.

³ M. Foucault, *Surveiller et punir*, p. 161.

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*, p. 267.

lieu commun⁶. Avant d'être des forteresses de pierres et de grillages, les prisons et pénitenciers ont d'abord été des édifices de papier. Ils ne cesseront en fait jamais de l'être, dans la mesure où les grands rêves resteront pour la plupart des fantasmes. Car l'histoire de la prison présente cette singularité bien connue d'avoir fait naître, presque simultanément, l'apparition d'une pénalité fondée sur l'emprisonnement *et* la critique énergique des modalités de l'enfermement, la dénonciation de son échec et la volonté constante d'opérer des réformes.

Au centre de toute cette aventure pénitentiaire occidentale, c'est le lien étroit, noué par les philosophies pénales de l'époque, entre le contrôle des déviances et les idées de liberté et d'intérêt individuels qui mérite en premier lieu d'être dégagé.

De Beccaria à Bentham. Une économie de la peine et de la représentation

Ce projet d'instauration d'un archipel de prisons est habité, au départ, par un idéal de réforme, par une philosophie de la pénalité propre à une société qui s'autoproclame « éclairée ». Il faut sans doute voir le célèbre *Traité des délits et des peines*, publié par le juriste italien Cesare Beccaria en 1764, comme l'une des principales nervures de cette vaste entreprise : « bible des réformateurs⁷ », selon l'expression de Michelle Perrot, l'ouvrage de Beccaria connaît dès sa parution une fortune remarquable, fait l'objet de plusieurs traductions, alimente et stimule des débats qui s'étendent promptement et qui traversent les frontières – les échos cheminent d'ailleurs sans peine jusqu'au Canada.

Issue des Lumières européennes, la théorie des peines proposée par Beccaria présuppose un certain nombre d'idées générales qui ont traversé les philosophies politiques et épistémologiques du XVIII^e siècle. En effet, sa définition de la loi relève manifestement d'un cadre de pensée contractualiste. Pour Beccaria, la justice humaine, en tant qu'elle est fondée sur un corps de lois définies comme des « pactes conclus entre des hommes libres⁸ », se distingue des justices divine et naturelle et implique, à ce titre, l'idée d'une société libre de déterminer ses propres fondements. Dans la mesure où les lois reposent sur un contrat social, donc sur l'ensemble des libertés individuelles sacrifiées au profit d'un ordre paisible formant

⁶ Michelle Perrot, « L'Europe pénitentiaire » [1993], *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, coll. « Champs », 2001, p. 230.

⁷ *Ibid.*, p. 225.

⁸ Cesare Beccaria, *Des délits et des peines* [1764], Paris, Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2010, p. 30.

la base intouchable de la collectivité, elles visent à protéger cette base « contre les usurpations de chaque individu en particulier⁹ ». Le droit de punir et la nécessité des peines sont donc fondés sur la volonté de défendre la société en éloignant le plus efficacement possible du contrat fragile qu'elle incarne les menaces qui lui sont inhérentes : « inhérentes » car la liberté (d'association) qui sous-tend le contrat est en même temps celle (d'action) qui le met en péril, les intérêts et passions personnelles, sauvages et égocentriques, étant par essence opposés, pour Beccaria, au bien général. C'est cette anthropologie sous-jacente, cette fiction d'un état de nature présocial et pré-légal qui rend exigibles, pour le philosophe, l'établissement et l'application de peines utiles et systématiques, c'est-à-dire de « moyens sensibles » qui « frappent immédiatement les sens et se présentent constamment à l'esprit pour contrebalancer les fortes impressions des passions individuelles s'opposant à l'intérêt général¹⁰ ». On voit tout de suite ce qui relie, chez Beccaria, contractualisme et sensualisme, doctrine selon laquelle les idées ne peuvent dériver que des sensations : pour immuniser le contrat social, il faut employer des moyens susceptibles, non pas de parler abstraitement aux idées morales, mais de frapper l'œil et, par l'entremise des sens, d'imprimer dans l'esprit la *crainte* du châtement. En ce sens, la théorie beccarienne des peines apparaît comme la sécularisation d'une idée chrétienne.

Ce que Beccaria appelle le « délit » figure non seulement comme une offense faite à la société, mais plus profondément comme une rupture délibérée du contrat collectif : ayant décidé de rompre le lien social, le criminel choisit délibérément de se placer à l'*extérieur* d'une société qui, dès lors, n'a plus à assurer sa protection dans la mesure où « il a violé les conditions auxquelles elle [la] lui avait accordée¹¹ ». En somme, même si le critère de définition du délit est chez Beccaria purement objectif¹², le concept de « loi » et l'exercice de la pénalité présupposent la liberté et la responsabilité pénale du sujet criminel. C'est d'ailleurs cette même liberté, cette même capacité de calcul rationnel que reconnaît implicitement aux agents le fameux principe de proportionnalité entre les délits et les peines. Si la gravité du délit et la sévérité des peines doivent être proportionnelles, c'est que les obstacles posés par la loi doivent être, sur une échelle de progression, d'autant plus dissuasifs que les crimes qu'ils

⁹ *Ibid.*, p. 33.

¹⁰ *Ibid.*, p. 33-34.

¹¹ *Ibid.*, p. 77.

¹² Beccaria écrit : « la vraie mesure des peines est le *dommage causé à la société* » (p. 53), ou encore « la seule mesure des délits est le tort fait à la nation et non, comme certains le pensent par erreur, l'intention du coupable » (p. 51).

empêchent sont plus nuisibles. « Si un châtement égal frappe deux délits qui portent à la société un préjudice inégal, rien n'empêchera les hommes de commettre le délit le plus grave des deux, s'il s'accompagne pour eux du plus grand avantage¹³ ». Alors que, on le voit, la perpétration d'un délit est ramenée à un calcul coûts/bénéfices, la sévérité d'une peine, qui doit être déterminée à partir d'un « calcul des probabilités¹⁴ » dissuasives, trouve également sa source, chez Beccaria, dans un rapport mathématique entre quantité de souffrance infligée et degré d'efficacité. « Il faut donc choisir des peines et une manière de les infliger qui, toute proportion gardée, fassent l'impression la plus efficace et la plus durable possible sur l'esprit des hommes, et la moins cruelle sur le corps du coupable¹⁵ ».

La philosophie de la pénalité développée par Beccaria nous introduit dans ce qu'on pourrait appeler une *économie* des peines. Tout est calcul et mesure. Si la cruauté d'une punition doit être évaluée et quantifiée, son efficacité résulte quant à elle d'un équilibre soigneusement orchestré entre la douceur du châtement et son rendement social, c'est-à-dire son pouvoir de prévention. La peine est une équation dans laquelle douceur et dissuasion sont inséparables, l'une ne pouvant être pensée sans l'autre. Car, comme le souligne Claire Finkelstein, si le principe de dissuasion est central et premier, il demeure insuffisant d'un point de vue philosophique et moral : en effet, s'il n'est pas limité ou contrebalancé par un autre principe, il risque de déboucher sur la légitimation du châtement tortionnaire ou de la peine capitale. Le principe de dissuasion n'est valable, en ce sens, que si la peine satisfait à des conditions morales complémentaires¹⁶. C'est pourquoi Beccaria, qui dénonce farouchement la barbarie des supplices corporels et de l'exécution, insère dans son système le principe de la « modération des peines », qui permet à la fois d'éviter leur inutile cruauté (qui aurait pour effet pernicieux d'« endurcir » les âmes) et d'assurer leur efficacité préventive. Si l'objectif des peines, double, est à la fois d'« empêcher le coupable de causer de nouveaux dommages à ses concitoyens et de dissuader les autres d'en commettre de semblables¹⁷ », le moyen le plus

¹³ *Ibid.*, p. 50.

¹⁴ *Ibid.*, p. 47.

¹⁵ *Ibid.*, p. 66.

¹⁶ Claire Finkelstein, « Une perspective contractualiste sur le châtement », dans Christian Nadeau et Marion Vacheret (dir.), *Le châtement. Histoire, philosophie et pratiques de la justice pénale*, Montréal, Liber, 2005, p. 68-72.

¹⁷ C. Beccaria, *Des délits et des peines*, p. 66.

sûr d'atteindre ce but ne réside pas dans la « rigueur des châtements », mais bien dans leur « caractère infaillible¹⁸ ».

C'est ici, avec ce principe d'infaillibilité, que l'économie de la peine devient en même temps une économie de la représentation. « La certitude d'une punition, même modérée, fera toujours plus d'impression que la crainte d'une peine terrible si à cette crainte se mêle l'espoir de l'impunité¹⁹ ». Critiquant la barbarie de l'ancien système des supplices corporels, Beccaria substitue la systématique continue de peines constantes à l'éclat discontinu de châtements atroces mais rares et arbitraires²⁰. Les peines doivent être clémentes mais inexorables. Leur mandat est de produire, dans l'esprit du criminel potentiel, une association indélébile entre le délit et la peine, une représentation du crime non seulement comme punissable mais comme inévitablement et promptement, invariablement puni. L'espérance d'impunité se trouve abolie tandis que se marque ineffaçablement dans les esprits l'idée d'une connexion entre le délit et la peine, « si bien qu'insensiblement l'un est considéré comme la cause et l'autre comme l'effet nécessaire²¹ » et implacable. Dans ces conditions, la peine ne passe par le corps, qu'elle contraint ou enferme, que pour atteindre l'esprit. L'essentiel de son effet est immatériel. Elle cherche à exercer un pouvoir de suggestion en produisant la fiction de son infaillibilité.

Foucault a raison d'écrire que, vers la fin du XVIII^e siècle, la question pénale se trouve ressaisie et pensée dans le cadre d'une « économie de la mesure²² ». Ces quelques principes philosophiques, le philosophe anglais Jeremy Bentham va les reprendre, au tout début du XIX^e siècle, pour les formaliser davantage. En 1811, dans sa *Théorie des peines et des récompenses*, il prend effectivement part au débat en élaborant une conception utilitariste et stratégique de la pénalité, qui s'insère à nouveau dans un cadre de pensée économique visant l'optimisation du système pénal. Pour Bentham, la mesure de la qualité des peines, dont le double objectif est de prévenir la répétition des délits et de réparer le tort qu'ils causent, doit essentiellement tenir compte de trois grands critères décisifs.

¹⁸ *Ibid.*, p. 110.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Cette discontinuité de châtements éclatants et exemplaires (que les modernes opposent à la continuité de peines clémentes mais efficaces), on la retrouve par exemple chez Machiavel, dans le chapitre du *Prince* qu'il consacre à la cruauté et à la clémence : « Car un Prince se trouvera plus humain en faisant un petit nombre d'exemples nécessaires, que ceux qui, par trop d'indulgence, encouragent les désordres qui entraînent avec eux les meurtres et les brigandages » (*Le Prince*, traduit par Albert t'Serstevens, Paris, coll. « Librio », 1997 [1921], p. 78).

²¹ C. Beccaria, *Des délits et des peines*, p. 92.

²² M. Foucault, « Cours du 29 janvier », *Les anormaux*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 1999, p. 82.

Les peines doivent d'abord être *exemplaires*, non pas au sens de « sévères » mais au sens de « dissuasives ». L'exemplarité, en effet, garantit théoriquement à la peine sa fonction préventive : « la peine soufferte par le délinquant offre à chacun un exemple de ce qu'il aurait à souffrir, en se rendant coupable du même délit²³ ». Le mécanisme est simple mais riche de sens. Il fait correspondre le potentiel de prévention de la peine, qui est ici sa principale raison justificative, à sa capacité de fonctionner comme une représentation mentale susceptible d'instiller de la crainte et, par le fait même, de susciter l'obéissance. Sous la forme d'une image, la peine doit s'introduire dans l'esprit du criminel pour moduler ses désirs, ses motivations et sa moralité. Bentham définit la peine comme un spectacle. Il accorde à sa publicité, à son caractère apparent, une importance capitale. En un mot, il la théâtralise²⁴. Dire d'une peine particulière qu'elle doit exemplifier la pénalité ou une catégorie de peines en général, c'est faire d'elle un message ou un signe, c'est instaurer entre la loi et ses sujets une relation de communication. Car le propre de toute exemplarité est en effet, comme l'a rappelé Agamben, de faire du cas particulier le signe d'une généralité, de l'individuel le signe d'un universel²⁵. Dans un semblable système de pensée, la peine s'adresse, à travers le criminel effectif, aux criminels potentiels et, à ce titre, présuppose un destinataire rationnel, autonome, libre de ses actes et doté d'une psychologie claire et froide, capable de se projeter hors de lui-même, de se gouverner, enfin, en évaluant les risques et « d'après un calcul bien ou mal fait de peines et de plaisirs²⁶ ». De toute évidence, cette théorisation repose sur une conception libérale de l'individu.

Mais l'exemplarité ne suffit pas ; les peines doivent également être *réformatrices*. En intimidant et en incapacitant le criminel, la peine doit œuvrer à ce que Bentham appelle sa « réformation ». Cette réforme du criminel, qui vise sa vie intérieure, qui cherche l'âme en passant par le corps, est « un changement dans le caractère et les habitudes morales ». En ce sens, une peine a une « tendance réformatrice » lorsqu'elle vise à « affaiblir les motifs séducteurs²⁷ », lorsqu'elle prend la forme d'un processus de recodage ou reformatage de la

²³ Jeremy Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, traduit par Étienne Dumont, Londres, Imprimerie de Vogel et Schulze, 1811, p. 13.

²⁴ « L'appareil, la scène, la décoration ne sauraient être trop étudiées, puisque l'effet principal en dépend » (*Ibid.*, p. 36).

²⁵ Giorgio Agamben, *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque* [1990], traduit par Marilène Raiola, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 1990, p. 16.

²⁶ J. Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, p. 12.

²⁷ *Ibid.*, p. 39-40.

personne. Et si elle ne parvient pas à s'immiscer dans l'esprit pour le reconfigurer, du moins peut-elle dissuader, faire en sorte que, même aux yeux des âmes endurcies, les délits puissent paraître désavantageux.

Enfin, les peines doivent être *économiques*. La punition est ici considérée comme une dépense étatique en vue d'un gain. Ce que Bentham appelle, de façon méliorative, une « peine économique » en est une qui produit le maximum d'effet désiré avec le minimum de souffrance possible. Bref, la peine doit économiser et rentabiliser la souffrance du condamné : elle sera d'autant plus productive que, selon la distinction opérée par Bentham, sa « valeur apparente » (un profit), c'est-à-dire son exemplarité, sera plus grande que sa « valeur réelle » (une dépense), à savoir le mal qu'elle inflige au criminel.

C'est en fonction de ces trois grandes exigences premières et fondamentales que la qualité des peines, pour Bentham, peut être mesurée. Certes, l'ensemble de ces thèmes est déjà présent chez Beccaria ; mais ceux-ci sont désormais rendus plus explicites, élaborés avec plus de finesse et de précision. En outre, à l'heure où le débat sur les prisons devient incontournable, Bentham va faire l'apologie de la réclusion et développer ainsi une idée que son prédécesseur du XVIII^e siècle n'avait que brièvement esquissé, celle qui fait de l'enfermement et de la privation de liberté « le frein le plus puissant pour arrêter les crimes²⁸ ».

Comme tous les réformateurs de son temps, Bentham condamne les modalités effectives d'emprisonnement et proclame la nécessité de rendre les prisons plus efficaces et mieux adaptées à l'objectif de réformation du criminel qui les caractérise. Il dénonce notamment avec une vigueur particulière l'entassement des détenus, qui s'oppose à la solitude salubre et favorise la « corruption » entre les prisonniers en renforçant, pense-t-il, les « motifs qui poussent à commettre des délits » et en rendant possible une « instruction dans l'art de les exécuter²⁹ ». Il s'agit là, à l'époque, d'un véritable lieu commun : contraire à l'idéal de réforme des âmes, l'encombrement des prisons tend à activer une contagion morale dans la mesure où les criminels, se fréquentant, s'encouragent, s'associent et s'apportent une reconnaissance mutuelle. C'est cet argumentaire qui fonde la comparaison, non moins

²⁸ C. Beccaria, *Des délits et des peines*, p. 116.

²⁹ J. Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, p. 130.

récurrente, entre milieu carcéral et milieu scolaire, la prison étant régulièrement et presque unanimement considérée, au XIX^e siècle, comme une « école de vice » ou une « école du crime³⁰ », un lieu de perfectionnement dans lequel s'affirme et se confirme la « carrière du crime³¹ ».

À cet entassement inefficace et pernicieux, Bentham oppose le principe de la réclusion solitaire. Au pouvoir risqué du nombre, il oppose la puissance bienveillante de l'isolement. Car la possibilité de transformer le criminel ou de le refaçonner passe par l'imposition d'une ascèse temporaire : elle exige non seulement l'emprisonnement, mais nécessite le retranchement de la personne, l'abandon à soi. En somme, la réformation de l'âme doit d'abord passer par un anéantissement du criminel. Dans la réclusion solitaire et la privation partielle de lumière, écrit Bentham,

l'âme du prisonnier est comme réduite à un état de vide, à une obscurité interne qui lui ôte tous les appuis de ses passions, et lui fait sentir vivement sa faiblesse. L'abstinence, qui ne doit jamais être poussée jusqu'à l'inanition, l'abstinence modérée achève d'amortir cette activité fougueuse des tempéraments violents, et produit une langueur favorable au moral³².

En réduisant le criminel à lui-même, l'isolement force l'individu à un « cours de discipline³³ » et l'incite au recueillement et à la réflexion, le dispose à une certaine réceptivité, le rend disponible devant les « sollicitations » et « pensées de la religion³⁴ ». Autrement dit, chez Bentham, la réformation est moins définie comme une technique capable de forcer l'amendement d'une âme par des moyens coercitifs que comme un processus impliquant activement le sujet lui-même, avec son intime volonté, sa raison et sa liberté de changement. La détention est conçue, théoriquement, comme une machinerie capable d'opérer une transformation morale et dont le succès suppose que le prisonnier, réceptif au dressage ou au redressement, soit à la fois objet de la prison et sujet de lui-même. Ici encore, on voit à quel point cette théorie de l'emprisonnement présuppose une image idéale de l'individu posé, rationnel, apte au calcul et à la méditation. Pensée comme une sorte de torture silencieuse et tranquille, comme une persécution intérieure, l'incarcération est donc d'autant plus

³⁰ *Ibid.*, p. 136.

³¹ *Ibid.*, p. 25.

³² *Ibid.*, p. 124.

³³ *Ibid.*, p. 126.

³⁴ *Ibid.*, p. 125.

exemplaire, pour Bentham, qu'elle s'adresse à des êtres libres et appréciant leur condition à qui elle montre le tourment « d'hommes privés de la liberté dont ils ont abusé³⁵ ».

Mais la réformation de l'âme, même si elle demeure l'objectif central de l'emprisonnement, n'est pas la visée unique et universelle de la pénalité. D'où la nécessité, pour Bentham, de distinguer deux types de prison à vocation pénale : la « maison de pénitence », destinée aux criminels récupérables à qui l'enfermement doit faire subir une solitude disciplinaire, et la « prison noire », réservée aux irrécupérables, à ceux qu'on appelle à l'époque les « criminels endurcis », que seule une réclusion perpétuelle, sans visée rééducative, peut rendre socialement supportables³⁶. Il y a donc deux grandes classes de criminels : ceux que la société doit jeter *dehors*, et ceux qu'elle doit s'efforcer de ramener en *dedans*. Cette distinction posée par Bentham témoigne en fait d'une perception complexe du phénomène criminel et de sa gestion par l'entremise de la justice pénale. Elle indique que le vaste projet de réformation des âmes, qui marque et domine l'époque, n'épuise pas le sens que l'on donne, à l'entrée du XIX^e siècle, à l'emprisonnement des criminels. La prison n'est pas *uniquement* réformatrice ; elle reste également *punitive*, si bien que punir et réformer, plutôt que de s'exclure mutuellement, cohabitent au sein d'un même système de pensée. À chaque délit et à chaque criminel, il faut déterminer un mode de gestion adapté, une peine mesurée et calculée.

Gouverner, réguler. Présences et variations d'une pensée libérale

La généralisation de l'enfermement, comme mode principal de punition, et toute cette philosophie économique de la pénalité que l'on retrouve chez Beccaria et Bentham sont évidemment contemporaines. Elles sont intimement liées et reposent, au tournant du XIX^e siècle, sur un socle commun, sur un paradigme libéral qui forme, comme l'ont indiqué Foucault et d'autres après lui, un univers conceptuel général, un cadre de pensée politique et moral ayant durablement marqué les sociétés occidentales modernes.

C'est qu'historiquement la découverte des libertés individuelles n'a pas seulement conduit à la promulgation des droits de l'être humain ; l'idée de liberté, dans la mesure où il

³⁵ *Ibid.*, p. 204.

³⁶ *Ibid.*, p. 143-149.

est possible d'en faire un usage préjudiciable et socialement menaçant, est aussi ce qui a permis de stigmatiser la marginalité et de définir, à l'échelle globale, un certain mode de contrôle des déviances ainsi que des pratiques renforcées et systématisées de prophylaxie sociale. Au moment où se met en place un nouvel « art de gouverner » fondé sur les notions d'utilité et d'intérêt, la liberté individuelle devient un élément sacré, parce que nécessaire au fonctionnement du marché, et, en même temps, une réalité dangereuse. Le propre du libéralisme, comme mode de pensée et d'intervention politique, est ainsi d'« aménager » les libertés : il les engendre, les reconnaît et les célèbre, mais, au nom de la sécurité et pour éviter l'effet éventuellement liberticide des abus de liberté, il les contrôle et leur impose des balises et des limitations. En ce sens, les dispositifs de contrainte sont « l'envers et la condition même du libéralisme³⁷ ». Poser la question de la liberté, c'est en même temps, pour que la notion ait et conserve un sens, poser celle de ses limites nécessaires ou constitutives. Et cette question se place très certainement au centre des débats qui ont marqué le XIX^e siècle. Le philosophe anglais John Stuart Mill n'a-t-il pas consacré, en 1859, un ouvrage entier au problème de « la nature et [des] limites du pouvoir que la société peut légitimement exercer sur l'individu³⁸ »?

La « pensée libérale » telle que je la retrace ici doit être considérée comme un cadre épistémologique global, gouverné par une certaine compréhension de l'être humain. Il s'agit essentiellement, comme le signale Jean-Marie Fecteau, d'une conception des rapports entre société et individu fondée sur les idées ou valeurs de volonté, de responsabilité et de liberté individuelles.

La volonté, la responsabilité, le fait que les décisions et les actes qui ont marqué le temps, et dévié son écoulement dans une direction donnée, relèvent de quelque chose d'autre que la force des choses, la conformité à la tradition ou la volonté des dieux : voilà ce qui constitue cet univers référentiel de valeurs qui place l'individu au centre du monde à construire³⁹.

Cette pensée libérale, fortement présente dès le début du XIX^e siècle, insiste sur la volonté de l'individu comme condition de sa liberté et donne ainsi une portée nouvelle à la responsabilité morale, qui inscrit la personne dans un cadre conceptuel à partir duquel celle-ci doit répondre de ses propres actes. Ce libéralisme au sens large renvoie donc moins à une doctrine précise et

³⁷ M. Foucault, « Leçon du 24 janvier 1979 », *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004, p. 65.

³⁸ John Stuart Mill, *De la liberté* [1859], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1990, p. 61.

³⁹ Jean-Marie Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2004, p. 333.

ciblée qu'à une toile de fond ayant rendu possibles un certain nombre de projets et d'aspirations. C'est, au XIX^e siècle, un « substrat culturel qui peut laisser place à une grande diversité d'interprétations⁴⁰ ».

Dans ces conditions historiques, même si l'apparition progressive des enquêtes statistiques et des « sciences humaines » conduit, à l'époque, au développement d'une sensibilité nouvelle pour les facteurs d'explication sociale du comportement et des réalités collectives, le discours sur les diverses formes de déviance demeure massivement attaché à une morale de la liberté individuelle, la prise en compte des déterminants proprement sociaux (au sens où on les analyse aujourd'hui) restant finalement assez marginale. La lecture libérale des problèmes sociaux, en effet, fait plusieurs adeptes. Encore dans les années 1860, Flaubert fait dire, au sujet de la misère, à l'un des personnages de *L'éducation sentimentale* :

Mais le remède ne dépend ni de la Science ni du Pouvoir. C'est une question purement individuelle. Quand les basses classes voudront se débarrasser de leurs vices, elles s'affranchiront de leurs besoins. Que le peuple soit plus moral, et il sera moins pauvre⁴¹!

De ce cadre de pensée libéral, on peut aussi trouver, dans les savoirs de la première moitié du XIX^e siècle, quelques exemples marquants.

La pensée malthusienne, qui joue à l'époque un rôle structurant, est évidemment révélatrice à cet égard. Dans son grand *Essai sur le principe de population*, dont les différentes versions paraissent au tournant du XIX^e siècle, Malthus a fortement critiqué l'assistance sociale à la pauvreté et prôné, plus largement, un sévère gouvernement de la population. Il préconise ainsi un contrôle de la natalité à partir de ce qu'il appelle la « contrainte morale », c'est-à-dire la maîtrise rationnelle et calculée des « penchants » naturels. Car le pauvre, par son « imprévoyance » et sa « paresse », serait en somme responsable de sa pauvreté et coupable de mettre au monde des enfants que ses conditions d'existence ne lui permettent pas de nourrir et d'éduquer adéquatement⁴². On sait que la problématique centrale de l'ouvrage de Malthus est articulée autour de l'idée d'un différentiel de croissance, ou plus précisément d'un déséquilibre entre le rythme de progression des populations et la courbe de croissance des ressources disponibles. Or, loin de faire entrer dans le débat la question de la distribution

⁴⁰ *Ibid.*, p. 332.

⁴¹ Gustave Flaubert, *L'éducation sentimentale* [1869], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1965, p. 319.

⁴² Malthus, *Essai sur le principe de population II* [1798-1803], Paris, Flammarion, 1992, p. 219-220.

systemiquement inéquitable des richesses et des chances, Malthus préfère intervenir directement sur la démographie. D'un côté, il souhaite contrôler la reproduction des pauvres, donc à la fois la quantité de bouches à nourrir et la disponibilité des ressources : il faut « leur faire comprendre que le seul moyen de hausser le prix du travail est de diminuer le nombre des ouvriers⁴³ ». D'un autre côté, il condamne les lois sur les pauvres et les politiques d'assistance publique, propres selon lui à aggraver la pauvreté en faisant proliférer la paresse et à engendrer des hausses de population sans pour autant multiplier les moyens de subsistance. Il faut donc, écrit-il, que « l'assistance ne soit point exempte de honte », qu'il y ait chez le pauvre une « répugnance à recourir à l'assistance⁴⁴ ». En somme, pour la pensée malthusienne, le pauvre a une liberté et une volonté personnelles qu'il doit mettre au service de sa propre aisance.

Cette préséance du jugement moral sur l'explication sociale, qui caractérise au début du XIX^e siècle la perception des individus considérés comme déviants, se traduit également dans le discours sur la prostitution. Tributaire de cette fascination pour l'immonde à laquelle se livre l'enquête sociale au XIX^e siècle, l'important ouvrage sur la prostitution à Paris que fait paraître en 1836 le spécialiste des égouts Alexandre Parent-Duchâtelet témoigne en effet, bien que différemment, d'une certaine morale libérale. Il est en fait symptomatique d'une tension qui commence à se faire jour, dans les savoirs sur la société, entre une pensée prompte à moraliser, en les déshistoricisant, les formes de déviance et une analyse de plus en plus sensible (ne serait-ce qu'encore timidement) aux causalités sociales des phénomènes. Pour Parent-Duchâtelet, la prostitution consiste à faire d'une « débauche » un métier socialement toléré et administrativement encadré (notamment par la Préfecture de police de Paris), l'idée de débauche renvoyant ici au « passage d'une vie honnête à l'état d'abjection d'une classe qui se sépare de la société, qui y renonce » et qui « déclare abjurer cette société et les lois communes qui la régissent⁴⁵ ».

Et pourtant, malgré cette compréhension essentiellement morale de la débauche, l'auteur introduit simultanément dans sa lecture de la prostitution, par le recours à une méthode sociographique chiffrée dont il fait l'éloge, des facteurs sociaux irréductibles, relatifs à l'origine des « filles publiques » et à la condition sociale des femmes. C'est ce qui explique

⁴³ *Ibid.*, p. 223.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁵ Alexandre Parent-Duchâtelet, *La prostitution à Paris au XIX^e siècle* [1836], Paris, Seuil, coll. « Folio histoire », 1981, p. 74.

que Parent-Duchâtelet puisse reconnaître, d'un seul tenant et sans contradiction, la « paresse » et la « misère⁴⁶ » comme les deux principales causes de la prostitution, cette misère ayant pour effet d'entraîner ce qu'il continue d'appeler, en termes moralisateurs, un « vice » ou une « inconduite ». C'est dire que les explications *sociales*, qui visent à isoler des déterminations, n'invalident aucunement les observations *morales* ; elles les fondent et les accompagnent sans leur faire perdre leur justification. Ainsi la prostitution peut-elle apparaître comme une lâcheté permettant « de satisfaire sans travail à tous les désirs » et plongeant « pour toujours la jeune fille dans l'abîme de la honte et de l'ignominie⁴⁷ ». Un écart important se creuse, dans le discours de Parent-Duchâtelet, entre la méthode statistique employée et le langage utilisé pour traduire les résultats. Derrière l'enquête sociale, la morale chrétienne n'est pas loin. Elle souffle certains mots à l'oreille de l'auteur.

La conception libérale de l'individu et de la société a également modelé, à la même époque, la compréhension du crime et des modalités de sa prise en charge par les institutions de contrôle. D'une part, l'acte criminel tend à être perçu comme une action libre et volontaire, foncièrement fondée sur une capacité rationnelle à vouloir le mal et à en tirer profit. D'autre part, et par conséquent, dans la mesure où le délit peut être compris comme le résultat d'un calcul délibéré, l'idéal de la réforme intérieure du criminel est, sans être totalement rejeté, souvent relativisé et contrebalancé par une volonté plus modeste de le rendre extérieurement conforme (dans ses gestes sinon dans son caractère) aux codes de conduite exigibles. Si bien que, tout au long du siècle, on peut retrouver chez les principaux commentateurs de la réalité carcérale une cohabitation entre la fonction punitive de l'enfermement et sa vocation rééducative⁴⁸. Cette idée, on l'a d'ailleurs déjà vu surgir dans la philosophie de Jeremy Bentham ; mais elle a aussi marqué, quelques décennies plus tard, les écrits consacrés par Tocqueville à la question du système pénitentiaire.

Lors des voyages qu'il fait aux États-Unis, en 1832, pour examiner les prisons américaines, Tocqueville tient en effet un discours nuancé. Certes, dans le cadre de l'important débat sur les prisons ayant opposé les tenants de divers modèles d'emprisonnement, il fait l'éloge du nouveau pénitencier de Philadelphie. Celui-ci est caractérisé, contrairement à l'autre grand prototype représenté par la prison d'Auburn (isolement la nuit, travail en

⁴⁶ *Ibid.*, p. 94-95.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 98-99.

⁴⁸ *Ibid.*, p. 163-164.

commun et silencieux pendant le jour), par le régime de l'isolement cellulaire complet : séparé des autres détenus, avec qui il n'a aucun contact, le prisonnier pennsylvanien travaille dans sa cellule, où il peut voir le soleil à un moment déterminé du jour, est seul avec son âme et un livre de morale et échappe ainsi aux associations criminelles que les rassemblements provoquent. Ce mode d'enfermement présente, pour Tocqueville, « la plus puissante et la plus complète combinaison qui ait jamais été tentée en faveur de la Réforme des condamnés⁴⁹ ». Mais en même temps, ce système coûteux (puisque nécessitant un édifice doté d'une certaine architecture), demeure probablement incapable, selon Tocqueville, d'agir sur « l'âme des criminels endurcis⁵⁰ ». En somme, si elle parvient à éliminer la corruption morale qui résulte des contacts pernicieux entre les détenus, la prison érigée selon le modèle pennsylvanien demeure, comme l'exprime le philosophe dans les années 1840 devant le parlement français, inapte à « changer profondément la nature [des habitudes du détenu], [à] détruire ses instincts, [à] faire, en un mot, d'un grand criminel un homme vertueux⁵¹ ». La société ne peut donc prétendre parvenir à opérer systématiquement une réforme des âmes, idée chimérique ; elle doit cependant punir pour mettre le délinquant hors d'état de nuire et pour le détourner du désir de la récidive en lui faisant comprendre que son intérêt particulier (éviter l'enfermement) coïncide avec l'intérêt général (l'absence de crimes).

Pauvreté, prostitution et criminalité. Trois réalités déviantes dont, on vient de le voir, la compréhension relève, dans la première moitié du XIX^e siècle, d'une pensée libérale insistant beaucoup plus sur la dimension morale de la déviance que sur ses aspects sociaux. Dans cette perspective, responsable de son propre sort, le pauvre doit exploiter le pouvoir que lui confère sa liberté pour travailler à une amélioration de ses conditions de vie ; la prostituée, de son côté, est caractérisée par une paresse fondamentale et un goût pour le vice que sa situation socialement précaire ne suffit pas à excuser ; et le criminel, pour sa part, est représenté dans la réflexion philosophique sur la pénalité comme un froid calculateur au service de ses intérêts, qu'une réforme intérieure ne peut atteindre et transformer que si elle parle à sa motivation tout

⁴⁹ Alexis de Tocqueville, « Lettre écrite à Philadelphie le 10 novembre 1831 sur le système pénitentiaire adopté en Pennsylvanie », dans *Œuvres complètes. Tome IV : Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « NRF », 1984, p. 34.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 35.

⁵¹ A. de Tocqueville, « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », dans *Ibid.*, p. 134.

en impliquant dans la démarche sa propre volonté individuelle. Dans l'ensemble, les facteurs sociaux propres à relativiser la responsabilité morale des individus entrent peu dans l'analyse.

Cela ne veut pas dire, bien sûr, que cette compréhension libérale des déviations ait uniformément dominé le siècle, à l'abri de toute contestation. En fait, d'autres lectures du phénomène se développent parallèlement. Dès le début du XIX^e siècle, par exemple, un analyste comme Quételet a contribué à faire du crime un fait social déterminé par un certain nombre de facteurs⁵². Si bien que Durkheim, à la fin du siècle, utilisera l'exemple des taux de criminalité pour définir le concept de « normalité sociale », définissant le crime comme sociologiquement normal (toutes les sociétés en produisent) et renversant l'idée du criminel comme « être radicalement insociable », « élément parasitaire » et « corps étranger⁵³ ». On sait aussi que les socialistes ont fait dépendre (au moins partiellement) la criminalité de rapports sociaux inégalitaires tout en insistant sur la nécessité de refondre l'ordre social. On sait encore qu'au XIX^e siècle, les savants découvrent d'une manière encore inédite « le mode d'être profondément historique des choses et des hommes⁵⁴ » et l'importance, pour l'explication des phénomènes, des paramètres propres au « milieu » social ou culturel.

Mais de toute évidence, l'apparition graduelle d'une tendance à insérer dans l'analyse des faits des variables structurelles, culturelles ou institutionnelles n'a pas effacé la lecture moralisante des formes de déviance, qui condamne, juge et rejette en reportant sur les épaules de l'individu le fardeau et la responsabilité de son propre état. Les discours sur le crime, investis d'un pouvoir de *définir* et de catégoriser dont ne bénéficie guère le discours des criminels, opèrent ainsi une délimitation entre l'intérieur et l'extérieur de la vie normative, repoussant vers les marges d'un espace moral de référence ceux et celles qu'ils cataloguent comme déviants ou déviantes. Le crime, tout en se dotant graduellement d'une dimension sociale, conserve irréductiblement son statut de fait moral. Régulièrement représentée, à l'époque, comme le dépositaire d'une perversion innommable et parfois irréversible, la figure du criminel dont sont imprégnés les discours permet aux contemporains, comme l'explique la

⁵² Françoise Digneffe, « Problèmes sociaux et représentations du crime et du criminel. De Howard (1777) à Engels (1845) », dans *Histoire des savoirs sur le crime et la peine I*, Presses de l'Université d'Ottawa, Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université, coll. « Perspectives criminologiques », 1995, p. 145-151.

⁵³ Émile Durkheim, *Les règles de la méthode sociologique* [1895], Paris, Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2009, p. 116.

⁵⁴ M. Foucault, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1966, p. 289.

criminologue Françoise Digneffe, d'étiqueter « une différence qui maintient la distance entre ceux qui sont au dedans et ceux qui sont au dehors de la société⁵⁵ ».

Le corps du crime

Cette conception d'une *altérité* du criminel s'est incarnée, dès la fin du XVIII^e siècle et surtout au XIX^e, dans un certain nombre de savoirs nouveaux, dont la remarquable popularité ne saurait être passée sous silence.

L'exemple des sciences et pseudosciences du corps criminel est révélateur. En 1775, Lavater fait paraître son *Essai sur la physiognomonie*. « Science des surfaces » aspirant à lire dans les signes visibles les aptitudes et les sentiments intérieurs, l'approche physiognomonique cherche, selon l'expression de Lavater lui-même, à « connaître l'intérieur de l'homme par son extérieur⁵⁶ ». Il s'agit en un mot de déchiffrer l'intériorité de l'être humain par une herméneutique de son extériorité. Le corps devient une écriture dont on peut maintenant décrypter la calligraphie particulière. À partir du relief et des formes de l'enveloppe corporelle, il devient semble-t-il possible de dresser une sorte de cartographie de la vie interne. Bien sûr, l'idée du corps comme lieu d'encodage des émotions et d'un programme comportemental a des racines anciennes ; en revanche, dès la fin du XVIII^e siècle, le savoir physiognomonique et ses dérivés se mettent à postuler le caractère *particulièrement* visible des aspects sombres et négatifs de l'individu, plaçant ainsi le criminel au centre des préoccupations scientifiques. Il devient de moins en moins possible, comme l'indique Jean-Michel Labadie dans le bel essai qu'il a consacré à cette question, d'évoquer l'inhumanité du criminel « sans croiser du regard la forme d'une différence⁵⁷ ».

Le mouvement se confirme bientôt avec l'avènement et la diffusion large de la phrénologie, dont l'anatomiste allemand Gall est l'instigateur. Son ambition est bien connue : il entend « prouver que l'on peut reconnaître différentes dispositions et inclinations par les protubérances ou les dépressions qui se trouvent sur la tête ou sur le crâne⁵⁸ ». Le crâne, lieu

⁵⁵ F. Digneffe, « Problèmes sociaux et représentations du crime et du criminel. De Howard (1777) à Engels (1845) », *loc. cit.*, p. 212.

⁵⁶ Lavater, cité dans Jean-Michel Labadie, « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », dans *Histoire des savoirs sur le crime et la peine I*, p. 299.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 300.

⁵⁸ Gall, cité dans *Ibid.*, p. 302.

d'une subtile géographie, apparaît désormais comme un ensemble de traces : sur lui, on retrouve le relief d'un travail intérieur et, dans le sillage de cette euphorie « crâniologique » qui embrase soudainement l'Occident tout en devenant bientôt objet d'ironie – pensons ici à la « tête phrénologique » qu'admire le pauvre Charles Bovary dans le roman de Flaubert paru en 1857 –, le criminel devient rapidement un personnage tout à fait central⁵⁹.

La conformation crânienne que Gall observe chez les bêtes carnassières, il la retrouve aussi chez les meurtriers. Au plus profond du criminel séjourne une bête menaçante. Et à une époque où les découvertes de la paléontologie mettent les chercheurs en contact avec la « brutalité » des êtres préhistoriques, une forte analogie se dessine entre le criminel, l'animal et le primitif. Dépôt de la bestialité originelle de l'être humain, le malfaiteur apparaît pour certains comme un être anachronique, l'incarnation d'un stade primaire et dépassé de l'évolution de l'espèce, un résidu d'« involution⁶⁰ ». Tendace que représente magnifiquement, quoique plusieurs décennies après Gall, *La bête humaine* de Zola, où le tueur Jacques Lantier, qui porte en lui une fêlure inguérissable, est possédé par un appétit meurtrier qui n'est rien d'autre que la « rancune amassée de mâle en mâle depuis la première tromperie au fond des cavernes⁶¹ ». Autre discours symptomatique de ce télescopage historico-naturel entre le criminel et le primitif, la théorie développée en Italie par Cesare Lombroso, qui croit découvrir dans les anomalies crâniennes le secret de la nature : « les caractères des hommes primitifs et des animaux inférieurs [doivent] se reproduire de notre temps⁶² », clame le criminaliste au congrès d'Anthropologie criminelle de Turin, encore en 1906. Le criminel, être monstrueux dépourvu du sens de la réalité d'autrui, incarne l'irruption, dans l'actuel, d'un passé dépassé et radicalement antérieur à l'évolution morale de l'humanité.

1.2 Écritures de l'horreur. Le crime et ses représentations littéraires

Dans l'imaginaire social de la première moitié du XIX^e siècle, l'appréhension de la déviance est gouvernée, de manière générale, par une conception libérale des rapports entre

⁵⁹ Gustave Flaubert, *Madame Bovary*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001.

⁶⁰ Gall, cité dans J.-M. Labadie, « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », *loc. cit.*, p. 313-314.

⁶¹ Émile Zola, *La bête humaine*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001 [1977], p. 416.

⁶² Lombroso, cité dans J.-M. Labadie, « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », *loc. cit.*, p. 323.

l'individu et la société, comme le montrent les savoirs « scientifiques » qui émergent et se consolident à l'époque : dans ces conditions, on vient de le voir, le criminel apparaît comme un être *autre*, étranger au contrat social, qu'il faut enfermer, punir et idéalement transformer.

Il faut maintenant examiner une autre facette de la fascination moderne pour le crime et le criminel. Pour comprendre l'élan remarquable et la forme singulière que prennent au XIX^e siècle les représentations littéraires et culturelles du crime, il faut restituer sommairement l'histoire des formes narratives dont elles constituent l'un des chaînons.

Du « canard » au « détective ». Esquisse d'un récit général

La fascination pour l'horreur, le sang, le meurtre est assurément vieille. Cet apparent statisme a d'ailleurs conduit plusieurs commentateurs à céder aux tentations universalistes : avec l'écran télévisuel comme avec les vieux récits sanglants de l'âge classique, il s'agirait partout et invariablement, selon certains, d'un phénomène unique. Mais cette fausse permanence a une histoire, et celle-ci est en fait ponctuée par une série de mutations successives.

Dans l'histoire des récits de crime, l'avènement de l'imprimerie constitue très certainement un moment charnière et, à ce titre, fondamental. Vers la fin du XV^e siècle, une trentaine d'années après la parution de la Bible de Gutenberg (1455), les premiers « occasionnels » se mettent à circuler – en France, à tout le moins, on en compte semble-t-il pas moins de 200 entre 1488 et 1529⁶³. Bien qu'elles ne soient pas encore marquées par un mode de parution périodique, ces feuilles volantes ont déjà pour mandat d'établir l'actualité en faisant connaître les événements importants, aussi bien politiques que militaires ou religieux : la presse, en quelque sorte, était née. Rapidement mise à contribution par les chasseurs de sorcières, l'imprimerie a aussi permis la publication et la diffusion de brochures destinées à rendre publics les procès pour sorcellerie les plus célèbres⁶⁴. Quant à lui, le fait divers sanglant a, on l'a vu, de nombreux ancêtres. Les premiers canards sanguinolents recensés datent, selon Maurice Lever, de 1529. On sait aussi que, dans le siècle qui a suivi cette date, plusieurs

⁶³ Maurice Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993, p. 9.

⁶⁴ S. Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive* [2004], Marseille, Genève et Paris, Entremonde et Senonevero, 2014, p. 302-303.

centaines de ces récits ont ensanglanté l'imprimé et circulé abondamment parmi les populations européennes.

Anonymes, ces petits morceaux d'archive ne sont pas uniquement destinés à informer. Au début du XVII^e siècle, plusieurs de ces « canards » sont périodiquement réemployés et republiés, signe que l'attrait pour le récit de meurtre « vient moins de sa nouveauté que de ses qualités narratives⁶⁵ ». Reposant sur la conjonction entre fiction et réalité, invention et fidélité, les histoires qu'ils racontent visent à exhiber ce qui dérange et fascine, ce qui intrigue et effraye. Ces récits « tragiques », pour reprendre un terme d'époque, mettent tout autant l'accent sur leur caractère prétendument « véridique » que sur l'aspect « pitoyable » des représentations qu'ils offrent au public. Parfois accompagnés de gravures, les détails aussi explicites qu'horribles règnent sur ces histoires qui s'ouvrent régulièrement par des préambules à visée moralisatrice. À une époque où la criminalisation de la violence fait son chemin, où la dénégation de l'homicide s'installe progressivement dans les mœurs, ces récits ont peut-être, comme l'estime Robert Muchembled, une fonction duelle et ambiguë : « imposer le tabou du meurtre sans éteindre totalement la fascination profonde de l'homme pour ce mystère⁶⁶ ».

Au XVII^e siècle et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle se diffusent également, et massivement, d'autres formes narratives bien connues, que l'on classe généralement sous la bannière de la « littérature de gibet » : lors des exécutions capitales publiques, l'administration rend généralement disponibles des imprimés relatant l'histoire et le verdict de l'affaire judiciaire à l'ordre du jour pendant que les journaux en rendent compte, de leur côté, avec un ton sensationnaliste et moralisateur. L'existence et le succès de ces imprimés sont évidemment tributaires des pratiques pénales en cours, d'une culture n'ayant pas encore renoncé à la visibilité des supplices. Et ce phénomène littéraire montre qu'à un certain stade de leur histoire les sociétés occidentales, au moment même où elles se mettent à criminaliser plus fortement la violence, se dotent d'un appareillage narratif où le criminel, « en proclamant lui-même à la face du monde le bien-fondé de sa punition », permet « à la collectivité de renforcer son unité et de revalider chaque fois ses règles⁶⁷ ». Il n'en demeure pas moins que la fonction assumée par cette littérature d'échafaud semble, encore une fois, grevée par une certaine ambiguïté. Car

⁶⁵ M. Lever, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, p. 14.

⁶⁶ R. Muchembled, *Une histoire de la violence*, p. 374.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 384.

si, à l'image du gibet, qui est d'un seul tenant instrument de punition et de pédagogie, ces récits figurent comme l'équivalent textuel d'un spectacle du pouvoir, en même temps leur succès impressionnant révèle l'existence d'un mode de consommation de l'écrit où le souci de la moralité, sans être absent, reste sans doute secondaire.

Le XVIII^e siècle est, d'une part, celui de la continuité. En effet, le succès qu'avaient remporté au siècle précédent les histoires sanglantes moralisatrices (dont celles de François de Rosset et de Jean-Pierre Camus) se prolonge et donne lieu à une vague de récits plaçant sur le devant de la scène la figure du brigand, du bandit de campagne ou du voleur de grands chemins, nouveaux visages qui se trouvent parfois exploités, dans le cadre de récits à forte saveur biographique⁶⁸, sur le mode positif de la célébration. Mais le même XVIII^e siècle voit d'autre part naître des formes littéraires inédites : le « roman noir » ou « gothique », qui apparaît en Angleterre vers 1760, connaît son apogée ou son âge d'or entre 1780 et 1840⁶⁹. L'émergence de ce genre, qui a connu une fortune considérable, est liée notamment à la redécouverte des ruines de nombreux monuments catholiques rasés sous la Réforme, à l'époque d'Henri VIII, et par conséquent à la revalorisation du patrimoine et de l'art gothiques entreprise à la fin du XVIII^e siècle par plusieurs érudits. Selon la définition opératoire que donne Michel Lord dans l'ouvrage qu'il a consacré à la description des manifestations québécoises du roman noir, l'esthétique « gothique » se caractérise à la fois par un ensemble d'éléments thématiques et par une certaine armature narrative : reposant sur un « imaginaire de l'affrontement », elle donne lieu à une « quête aventureuse de la vie, de l'amour et de la connaissance⁷⁰ » où une série d'obstacles fantastiques ou terrifiants, mis en place et entretenus par une figure du mal, s'interpose temporairement entre un héros sotériologique et une victime-objet qui sont appelés, lors d'un dénouement heureux, à consommer *in extremis* leur (ré)union. Mais cette quête n'est rien sans l'espace où elle se déroule, qui lui donne en fait sa couleur ou, pour mieux dire, sa noirceur. Le texte gothique accorde en effet à la dimension spatiale une importance narrative indéniable, à telle enseigne que l'on peut considérer cette économie narrative où l'action est inféodée à une topographie, à un investissement de lieux

⁶⁸ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013, p. 96. Ces récits se transmettent jusqu'au XIX^e siècle par le biais du réseau de colportage.

⁶⁹ Marc Angenot, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1975, p. 31-44.

⁷⁰ Michel Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, coll. « Études », 1994, p. 24.

sombres et orageux, comme le principal trait définitoire du genre. Comme le souligne Marc Angenot, le roman gothique n'exploite invariablement qu'« un seul *décor* topique, qui, du reste, est bien plus qu'un décor, et comme la source intarissable de l'imaginaire noir⁷¹ ».

Dans ces romans noirs, Foucault a décelé pour sa part un avatar littéraire de la figure du « monstre moral », qu'il voit apparaître vers la fin du XVIII^e siècle. Pour lui, alors que l'Ancien Régime avait pensé la figure du monstre comme cachant potentiellement des virtualités criminelles, les réformes importantes qui affectent, sous les Lumières, l'exercice et les modes du pouvoir pénal contribuent à faire subir une importante mutation à cette représentation traditionnelle de la monstruosité. Comme un gant, la figure se retourne : c'est maintenant le criminel qui se trouve représenté comme ayant toujours un fond monstrueux souterrain, plus ou moins latent et ne dormant en quelque sorte que d'un œil. Ce nouveau visage du criminel monstrueux, dont Foucault retrouve les traces dans la littérature noire de la fin du XVIII^e siècle, émane donc selon lui des remaniements qui touchent au même moment la pensée et les pratiques pénales européennes. Avec la fin progressive du droit classique, dans le cadre duquel le meurtre était toujours conçu comme une atteinte symbolique au corps du Roi et, par extension, à l'être de Dieu⁷², la philosophie de la pénalité que le siècle des Lumières voit émerger tente d'ajuster le châtement et le crime dans le cadre d'une nouvelle « économie » des peines et de la représentation où la réformation du criminel tend à devenir l'objectif capital. La question de la liberté et de la volonté du coupable entre, comme on l'a vu, au cœur de la théorie des peines et, corrélativement, l'intérêt personnel du criminel est présenté comme un intérêt fondamentalement asocial, contradictoire, néfaste, rétrograde, bref comme le signe indompté d'un « état de nature » premier et sauvage, autant dire monstrueux. Dans ces conditions, la littérature noire, écrit Foucault, s'empare tout naturellement de ce « monstre d'en dessous, [...] qui revient à la nature sauvage, le brigand, l'homme des forêts, la brute avec son instinct illimité⁷³ ».

Il s'agit d'un moment charnière, assurément, puisque cette figure du monstre d'en dessous s'apprête alors à faire l'objet, dans toute l'Europe occidentale, d'une vaste appropriation urbaine sous le signe de ce que Dominique Kalifa appelle « l'imaginaire des

⁷¹ Marc Angenot, *Le roman populaire*, p. 37.

⁷² On rappellera bien sûr, l'analyse classique de Michel Foucault : « Le crime, outre sa victime immédiate, attaque le souverain ; il l'attaque personnellement puisque la loi vaut comme la volonté du souverain ; il l'attaque physiquement puisque la force de la loi, c'est la force du prince » (M. Foucault, *Surveiller et punir*, p. 58).

⁷³ M. Foucault, « Cours du 29 janvier », *Les anormaux*, p. 92.

bas-fonds ». Cet imaginaire, pour se cristalliser et prendre l'élan qui lui fera conquérir rapidement plusieurs grandes villes du XIX^e siècle, n'attend en fait que l'avènement d'une presse de grande diffusion. Et au moment où cette presse apparaît, à compter surtout de 1836 avec la fondation de *La Presse* d'Émile de Girardin⁷⁴, donnant jour au feuilleton qui colonisera bientôt l'espace public, le roman noir subit un virage thématique et se dote d'une dimension sociale et critique importante : laissant s'effacer graduellement les monstres fantastiques, il commence à découvrir que « la société produit des monstres réels⁷⁵ ».

Marquée notamment par la prolifération des enquêtes statistiques relatives aux faits moraux et sociaux, l'époque l'est aussi, sur le plan des représentations narratives, par les motifs inépuisablement fantasmés des « bas-fonds », qui sont alors constitués à la fois d'un ensemble de *lieux*, profonds, sombres et grouillants, d'une galerie de *personnages*, où la prostituée croise le pauvre et bientôt l'apache, et d'une somme d'*états* individuels, à la fois vicieux, miséreux et criminels. Le fait divers prend lui aussi son envol, et de manière générale, le XIX^e siècle voit s'élargir la surface rédactionnelle réservée au crime. La tendance, qui se manifeste assez tôt, traverse le siècle en entier : en France, l'expansion est telle que des feuilles spécialisées, comme *La Gazette des tribunaux* dès 1825 et *L'Audience* encore en 1873, naissent pour se consacrer exclusivement aux faits et gestes des scélérats et des magistrats chargés de les juger⁷⁶. Influences stylistiques et thématiques sont au rendez-vous : en plus d'entretenir des liens évidents avec ce que les contemporains d'Eugène Sue appellent le « roman criminel⁷⁷ », les faits divers apparaissent à plusieurs comme des faits de société incontournables et alimentent largement, à ce titre, des romanciers comme Balzac et Stendhal de même que, plus tardivement, les écrivains naturalistes comme Zola, Maupassant et les Goncourt⁷⁸.

Jusqu'à la Belle Époque, le roman explorant les cloaques et les bas-fonds urbains continue de vivre des heures glorieuses. En fait, en termes quantitatifs, les récits de crime en tous genres connaissent en France, au XIX^e siècle, une véritable envolée tandis que

⁷⁴ Marie-Ève Thérénty et Alain Vaillant, *1836. L'an I de l'ère médiatique. Analyse littéraire et historique de La Presse de Girardin*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

⁷⁵ M. Angenot, *Le roman populaire*, p. 42.

⁷⁶ D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 27.

⁷⁷ D. Kalifa, « Faits divers et romans criminels au XIX^e siècle », *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2005, p. 131.

⁷⁸ Laetitia Gonon, « De l'influence d'un style du fait divers criminel sur le roman du XIX^e siècle », *Interférences littéraires / Littéraire interférenties*, n° 7, novembre 2011, p. 63-80.

d'innombrables discours sur la sécurité publique trahissent une peur sociale apparemment grandissante. Les premières grandes crises médiatiques et politiques autour du thème de la « sécurité publique » vont en effet germer au milieu du XIX^e siècle – dès la fin des années 1820 en France et à peu près au même moment en Angleterre – avant de connaître, dans les décennies suivantes (et ce jusqu'à nos jours), des reflux et résurgences périodiques⁷⁹. Cette fièvre criminelle, qui se manifeste tout autant dans les textes que dans l'iconographie sanguinolente mise de l'avant par plusieurs journaux, gagnera rapidement, à la fin du XIX^e siècle, le cinéma alors balbutiant. Cette période voit aussi surgir le roman policier. De façon générale, on assiste, dans les dernières décennies du siècle, à la mise en place d'un nouvel héroïsme : d'un côté, l'importance narrative que les textes romanesques antérieurs accordaient à l'acte criminel et à sa préparation tend à s'atténuer alors que, de l'autre, un nouveau protagoniste fait son apparition, « un personnage extérieur au drame, policier, détective ou reporter, et exclusivement chargé de mener [une] investigation⁸⁰ » qui doit lui permettre d'accéder à une vérité en reconstituant progressivement l'histoire du crime. Processus d'acquisition d'une connaissance manquante, de dépassement d'un savoir déficitaire, le roman policier se présente comme une fable épistémologique.

On a parfois décrit cet avènement du roman policier comme le symptôme d'un nouveau paradigme du déchiffrement. Jacques Dubois parle par exemple de la mise en place d'un « paradigme de l'indice » caractérisé par une prise d'importance des pratiques policières de détection. D'un point de vue très général, ce qui se joue est la substitution du récit d'enquête au récit du crime, si bien qu'en 1911 une première collection romanesque (chez l'éditeur Albert Méricant) se propose de regrouper des titres sous la bannière du « roman policier »⁸¹. Ce nouveau genre commence ainsi à disposer, à la Belle Époque, de tout un péri-texte institutionnel qui confirme son existence et rappelle son importance. Littérature moyenne organisant une communication entre un lecteur moyen et un auteur moyen, le roman policier a circulé et évolué, depuis sa naissance, à mi-chemin entre une sphère de production légitimée et la sphère des productions dites « paralittéraires »⁸². Dès son apparition, le genre

⁷⁹ D. Kalifa, « Les journaux et la “ sécurité publique ” au XIXe siècle », dans Éveline Pinto (dir.), *Pour une analyse critique des médias. Le débat public en danger*, Broissieux, Éditions du Croquant, coll. « Champ social », 2007, p. 57-70.

⁸⁰ D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, p. 78.

⁸¹ *Ibid.*, p. 41.

⁸² Jacques Dubois, *Le roman policier ou la modernité*, Paris, Armand Colin, 2005 [1992], p. 75.

policier tend à se définir par un double critère : la référence (sur le plan thématique) à une pratique sociale instituée, celle de l'enquête, et une aptitude (sur le plan narratif) à la reproduction sérielle. C'est dire que si l'émergence du genre doit être mise en relation avec ce « paradigme de l'indice » qui s'installe vers la fin du XIX^e siècle et qui peut être compris comme donnant lieu à une nouvelle attitude épistémologique (produisant de nouvelles représentations, du roman policier à la photographie judiciaire, et irriguant des formes de savoir comme la psychanalyse alors naissante), elle doit également être rattachée à une certaine logique de production. Infiniment reproductible, sa structure narrative – qui repose comme le signale Todorov sur la superposition de deux récits, celui de l'enquête et celui du crime⁸³ – « introduit sur le marché un type de récit voué à une production-consommation aussi rapide qu'efficace⁸⁴ ». La mécanique de son intrigue, qui appelle une résolution nécessaire et attendue, rappelle la productivité machinale dont le capitalisme industriel se nourrit. L'enquête racontée, quant à elle, invite le lecteur ou la lectrice à concourir dans une intrigue qui campe ses personnages et son drame dans un décor familial et généralement domestique.

On peut donc dire que l'obsolescence et la reproductibilité sont inscrites au cœur même des structures narratives du texte policier et que, par ailleurs, sur le plan diégétique, le passage du roman feuilleton criminel au récit d'enquête traduit, au XIX^e siècle, un passage du labyrinthe urbain chargé de « mystères » nombreux au labyrinthe indiciel prenant place dans un espace privé garni de secrets inavouables et d'énigmes incessantes.

Les inquiétants. Une plongée dans les bas-fonds.

Ce bref panorama historique des récits de crime permet de situer le XIX^e siècle (et ses deux premiers tiers en particulier) dans une histoire générale et de circonscrire les spécificités qui caractérisent la période. Parmi celles-ci, il faut retenir en particulier le thème structurant et inédit des « bas-fonds » urbains, dont l'historien Dominique Kalifa a récemment retracé l'installation et les manifestations. Ce motif, qui a considérablement marqué l'imaginaire social dès le début du XIX^e siècle, a façonné durablement les représentations du crime ; on en retrouvera plus loin les signes dans le corpus littéraire québécois du XIX^e siècle.

⁸³ Tzvetan Todorov, « Typologie du roman policier », *Poétique de la prose*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1971, p. 55-66.

⁸⁴ J. Dubois, *Le roman policier ou la modernité*, p. 26.

Le souterrain constitue très certainement l'une des constantes topographiques de l'imaginaire occidental, pour ne pas dire de l'imaginaire universel. Comme l'a souligné l'historien des religions Mircea Eliade, la grande récurrence du motif de la « Terre-Mère », dans les mythologies cosmologiques des cinq continents, n'est plus à démontrer : mythologiquement parlant, les « tréfonds telluriques » ont été largement associés à des entrailles maternelles, sorte d'utérus planétaire, et à l'idée corrélatrice d'un « enfantement des humains par la Terre⁸⁵ ». Dans la Grèce ancienne, le souterrain a, dans toute sa profondeur, une forte dimension initiatique. Lieu d'un voyage dans les enfers, d'une incursion dans le domaine des morts, on peut y consulter l'oracle pour accéder à une vérité ou être mis en contact avec une révélation⁸⁶. Le souterrain est au cœur d'une quête.

Mais le souterrain est un archétype complexe, et ses significations sont nombreuses. Lieu matriciel, il est en même temps le lieu de la mort (l'inhumation et les enfers) et des créatures maléfiques, monstrueuses, inhumaines. C'est l'alliage ambigu d'une source de vie et d'un tombeau où séjournent des forces hostiles. Refuge et nid, mais aussi menace et péril⁸⁷. L'imaginaire étant fortement soumis aux transformations sociohistoriques, il est toujours réducteur de ramener un motif, aussi récurrent soit-il, à une signification prétendument « universelle » ou immuable, chacune de ses manifestations étant historiquement située et, dès lors, investie d'un sens particulier. En ce sens, si le motif des « bas-fonds » constitue une forme nouvelle du vaste univers des souterrains (dans la mesure où il désigne à la fois un *dessous* et un monde furtif et *dissimulé*), il présente en même temps des propriétés spécifiques et irréductibles qui l'attachent fortement à l'époque précise et à l'espace proprement urbain où il émerge et se développe.

Issue du lexique maritime, répertoriée dès 1690 dans le *Dictionnaire* de Furetière, l'expression « bas-fonds » relève du registre de la topographie. Le sens social du terme, qui se cristallise pour sa part vers 1830, émane comme l'indique Kalifa d'un déplacement métaphorique qui préserve, d'une part, la dimension spatiale du mot et qui greffe sur lui, d'autre part, de nouvelles composantes. Les bas-fonds apparaissent précisément à l'intersection de trois notions fondamentales dont l'alliage forme une constante : en effet,

⁸⁵ Mircea Eliade, *Le sacré et le profane* [1957], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1965, p. 121.

⁸⁶ Colombe Couëlle-Dezeuze, « Lieux infernaux et grottes dans le monde gréco-romain. De l'effroi au divertissement », dans Aurélie Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 15-16.

⁸⁷ Nadia Minerva, « Fragments d'un discours utopique : l'imaginaire souterrain de Jules Verne entre utopie et dystopie », dans Aurélie Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, p. 169-170.

l'amalgame du « vice », du « crime » et de la « misère » commence à tracer, au milieu du XIX^e siècle, les contours d'une figure obscure et menaçante⁸⁸, d'une sorte de monde d'en-dessous où, tapie dans l'ombre et continuellement prête à surgir, grouillerait sans cesse la horde des inquiétants. C'est donc en tant qu'ils désignent un ensemble plus ou moins fantasmagorique de lieux, d'états et d'individus suspects que les « bas-fonds » forment, pour Kalifa, un imaginaire historiquement situé, contenu entre des bornes temporelles relativement précises.

Pour rendre compte de l'avènement de ces « bas-fonds », l'historien fait intervenir deux grands ensembles d'explications historiques. Le premier relève de l'histoire des représentations collectives. Alors que, d'un côté, certains aspects de l'intertexte biblique se trouvent au XIX^e siècle mobilisés et réactivés, faisant des grandes villes européennes, lieux de luxure et de corruption, des Sodome ou des Babylone modernes, un lien de filiation majeur s'établit, d'un autre côté, entre les récits des bas-fonds et les vieilles images de la gueuserie telles qu'elles se sont déployées au sortir du Moyen Âge. En ce sens, l'articulation entre le vice et la misère, constitutive de la définition des bas-fonds, est l'héritière historique de cette grande opposition morale entre bonne et mauvaise pauvreté que l'essor du capitalisme marchand a contribué à instaurer. L'indigence, qui commence tranquillement à cette époque à être perçue comme le produit d'une déchéance, comme le fruit d'une paresse essentielle, devient la cible d'une stigmatisation sociale dont les échos vont résonner longtemps, et notamment jusqu'au XVII^e siècle, où se manifeste le désir de « rassembler en un même espace de relégation toutes les figures repérables de l'exclusion sociale⁸⁹ ». Au même moment émerge, à Paris, le motif de la « cour des Miracles », qui vient munir les représentations de la gueuserie d'une dimension topographique : ce mythe, qui raconte l'existence d'un lieu à la fois secret et dangereux où nuitamment les malades iraient trouver la guérison, est remis en circulation au XIX^e siècle par l'entremise, notamment, de Victor Hugo. Les conditions sont ainsi réunies, vers 1830, pour que l'idée de « bas-fonds », entre horreur et fascination, attirance et abjection, puisse s'implanter et se diffuser.

Le deuxième ensemble d'explications historiques capable de rendre compte de l'émergence des « bas-fonds » touche, selon Kalifa, aux nombreuses mutations sociales qui transforment les sociétés occidentales au tournant du XIX^e siècle. En effet, la naissance vers

⁸⁸ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, p. 25-68.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 87.

1830 d'un nouveau langage chez les élites, qui noue inextricablement le « relevé sociographique », l'« intention philanthropique ou répressive » et les « rhétoriques de l'effroi⁹⁰ » est tributaire, selon Kalifa, de l'apparition du « paupérisme ». Ce nouveau terme, attesté dès 1815 en Angleterre, est utilisé par les acteurs de l'époque pour désigner une forme inédite de pauvreté, celle qui affecte massivement les travailleurs du domaine manufacturier. Tandis que l'indigence, pour certains, commence tranquillement à passer du statut de « perversion morale » à celui d'une « réalité sociale⁹¹ » produite par un ensemble de facteurs économiques, les notions de « classes laborieuses » et de « classes dangereuses⁹² » tendent à se recouvrir. Dans ces conditions, la peur et l'effroi suscités par les miséreux, les marginaux et les inquiétants émanent en partie des intentions politiques sombres et radicales que leur prêtent les élites. Tout est alors en place. À une époque où s'installent par ailleurs les canaux et les logiques de production propres aux médias de masse, le crime, le vice et la misère enchevêtrent leurs figures et bénéficient du tremplin médiatique formé par les écritures sérielles, la standardisation des produits, le sensationnalisme croissant et le principe de ressassement du même pour établir, dans l'ordre des représentations, l'empire des « bas-fonds ».

Fondamentalement urbaine, l'image des « bas-fonds » naît d'abord à Paris entre 1820 et 1840. Elle s'étend rapidement et contamine bientôt la quasi-totalité des grandes zones urbaines qui, comme autant de points où s'incarnent le sordide, l'infâme et le crapuleux, ponctuent la carte du monde. Le discours sur les cloaques s'élabore à partir d'une topographie de la profondeur en fonction de laquelle la marginalité sociale est représentée sur un axe vertical : les bas-fonds sont constamment dépeints comme des espaces du dessous, aussi creux et souterrains que fétides et dangereux. Mais la thématique du « bas » ne définit pas uniquement une localisation ; elle renvoie également à un état actif. Elle évoque et implique en ce sens, ajoute Kalifa, un mouvement de chute, une dynamique de la descente, le glissement vers les zones innommables où croupit une crapuleuse galerie de personnages : le pauvre, le brigand, la prostituée, le prisonnier et le vagabond. Monde autre et partiellement fantasmé,

⁹⁰ *Ibid.*, p. 108.

⁹¹ *Ibid.*, p. 112.

⁹² Louis Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.

perçu comme donnant lieu à une organisation « puissante et hiérarchisée⁹³ », l'univers des bas-fonds fonctionne surtout comme une « contre-société ». En tant que système de scénarios, ensemble de récits toujours très codifiés, il forme l'envers négatif de la société ordonnée, dont les bas-fonds « contrefont et pervertissent le fonctionnement⁹⁴ ». Leur existence est, en ce sens, relationnelle. Regardée, nommée et racontée depuis le monde d'en-haut, elle repose sur une délimitation symbolique : celle que trace la société de l'époque pour séparer le domaine de la normalité de l'espace du désordre.

L'image des bas-fonds entretient d'ailleurs des relations concrètes avec les pratiques du contrôle social. La radiographie des bas quartiers à laquelle se livrent d'innombrables commentateurs active, comme le montre Kalifa, une logique de la classification des déviations similaire à celle qui gouverne les pratiques et les savoirs policiers : catégorisations de déviants, énumérations, typologies variées et recensions diverses. Le souci taxinomique se trouve effectivement au cœur d'un quadrillage du monde social. Et ces classifications nombreuses « jouent dans l'ordre des représentations un rôle analogue à celui que les institutions d'enfermement – prisons, asiles, hospices, etc. – jouent dans celui des pratiques⁹⁵ ». Que l'exploration, en discours ou en actes, des bas-fonds soit placée sous le signe d'une volonté philanthropique et réformatrice ou sous la seule bannière du divertissement⁹⁶, le fait même de les investir est toujours lié à l'exercice d'un pouvoir « qui y trouve sa légitimation⁹⁷ ».

1.3 Portrait de la situation canadienne-française

En un certain sens, la notion de « crime » est une invention du XIX^e siècle. Bien sûr, le concept existe dans les siècles antérieurs, où il sert à désigner une infraction ou un acte contraire au droit ; mais ce n'est qu'au tournant du XIX^e siècle que, selon plusieurs historiens, l'idée de crime se dote d'une consistance inédite, d'une nouvelle acception. En effet, le terme

⁹³ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, p. 61.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 65.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 170.

⁹⁶ Comme l'indique Kalifa, le succès social et culturel du motif des « bas-fonds » est tel qu'on voit se développer, au XIX^e siècle, un tourisme des bas-fonds, qui naît d'abord à Londres (on y parle de *fashionable slumming*) avant de s'étendre rapidement à toutes les grandes capitales du monde occidental (*Ibid.*, p. 205).

⁹⁷ *Ibid.*, p. 203.

prend alors une résonance qu'il continue de charrier aujourd'hui : en tant que catégorie générique, il commence à désigner, non plus seulement des actes isolés, mais une réalité compacte englobant et transcendant la particularité de chaque délit, l'« ensemble des comportements asociaux » attribuables aux « criminels », qui tendent désormais à former, dans les perceptions de la réalité sociale, une « classe distincte⁹⁸ » caractérisée par une certaine homogénéité. Cette modification sémantique, qui indique et révèle un changement majeur dans l'épistémè occidentale, est évidemment, de manière générale, à mettre en relation avec la « modernisation » des sociétés au sens le plus large de l'expression. Elle accompagne effectivement l'avènement de nouvelles formes de savoir et de pensées philosophiques réformatrices et est coextensive à l'industrialisation et à l'urbanisation croissantes. Elle signale un nouveau mode d'appréhension de la vie sociale et trahit des peurs qui deviendront vite symptomatiques des sociétés des XIX^e et XX^e siècles.

L'Amérique, et avec elle les colonies britanniques du Haut et du Bas-Canada, n'échappe pas à la grande vague qui déferle en Europe. Des deux côtés de l'Atlantique, on assiste à des transformations épistémiques similaires⁹⁹. Les sociétés d'ici connaissent, à leur échelle, à leur rythme et en fonction de leur réalité propre, des bouleversements comparables à ceux qui secouent les cités en plein essor de l'Ancien Monde. Le courant de pensée réformateur, dont Beccaria et Bentham sont d'éminents représentants, trouve à Québec et Montréal de nombreux adeptes. Avec les livres et les hommes, les idées circulent et s'exportent. Le grand ouvrage de Cesare Beccaria, *Des délits et des peines* (1764), est vendu à Québec dans les années 1780, et la Bibliothèque de la ville, fondée en 1779 par le gouverneur Haldimand, met à la disposition du public des exemplaires des livres de l'Anglais John Howard¹⁰⁰, célèbre instigateur et partisan de la réforme des prisons. Si, dans les discours que tiennent, devant les tribunaux, les grands jurys bas-canadiens, on retrouve les accents et les

⁹⁸ Malcolm Ramsay, « L'évolution du concept de crime. L'étude d'un tournant : l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle », *Déviance et société*, vol. 3, n° 2, 1979, p. 132.

⁹⁹ Martin Dufresne, « La police, le droit pénal et "le crime" dans la première moitié du XIX^e siècle. L'exemple de la ville de Québec », *Revue juridique Thémis*, vol. 34, n° 2, 2000, p. 413-414.

¹⁰⁰ Donald Fyson, « Prison Reform and Prison Society : The Quebec Gaol, 1812-1867 », dans Louisa Blair, Patrick Donovan et Donald Fyson, *From Iron Bars to Bookshelves : A History of the Morrin Centre*, Montréal, Baraka Books, à paraître.

intonations de Bentham et du réformateur italien, les détracteurs de l'assistance publique font quant à eux valoir les positions malthusiennes pour appuyer leur réquisitoire¹⁰¹.

En août 1831, Tocqueville fait un séjour dans les deux villes bas-canadiennes, où il s'entretient notamment avec des membres du clergé et le député John Neilson¹⁰². Ne retrouve-t-on pas, de surcroît, de massives et nombreuses traces de la phrénologie au Bas-Canada? Dans les années 1830 et 1840, en effet, la question phrénologique fait de fréquentes apparitions dans l'espace public. Des conférences sur la phrénologie se tiennent assez régulièrement à Québec et les propositions ou avancées de cette « science » à la scientificité contestée font l'objet, dans *Le Canadien* notamment, d'une quantité considérable d'articles : entre 1836 et 1843, Jean Coutin a repéré une quinzaine de textes se rapportant aux idées physiognomoniques et phrénologiques¹⁰³. « Il n'est question par le monde, maintenant, que de phrénologie ; dans la société, poursuit encore un rédacteur du journal *Le Télégraphe* en 1837, on ne parle que de cette science¹⁰⁴ ». Encore en 1865, un phrénologiste réputé se rend à la prison de Kingston pour tirer un moule de plâtre à partir de la tête d'un assassin (Stanislas Barreau) ayant commis un double meurtre dans la région de Montréal. « On peut s'attendre à voir dans un mois, rapporte *La Minerve*, la conformation du crâne de Barreau étalée, étudiée et commentée dans l'*American Phrenological Journal*¹⁰⁵ ».

Entre le contexte européen, reconstitué dans les sections précédentes, et la situation du Canada français, il y a donc une véritable consonance. Il m'apparaît ainsi nécessaire, avant de clore ce chapitre de mise en contexte historique, de dresser un portrait général de la situation canadienne-française au XIX^e siècle en insistant sur la manière dont se concrétisent et se traduisent, dans l'histoire québécoise en particulier, les grands traits constitutifs de l'aventure pénitentiaire et réformatrice occidentale et de l'imaginaire des « bas-fonds » tel qu'il s'installe en Europe dans le sillage d'un mouvement d'urbanisation sans précédent.

¹⁰¹ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 1989, p. 153.

¹⁰² Claude Corbo, « Présentation », dans A. de Tocqueville, *Regards sur le Bas-Canada*, Montréal, Éditions Typo, 2003, p. 35-36.

¹⁰³ Jean Coutin, « L'échelle des bonheurs : science et utopie », dans M. Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 71 et suivantes.

¹⁰⁴ *Le Télégraphe*, 3 mai 1837, p. 1.

¹⁰⁵ *La Minerve*, 8 juin 1865, article cité dans H.-A. Bizier dans « Le voleur meurtrier. L'affaire Stanislas Barreau », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 131.

Urbanisation et criminalisation du monde. Le « crime » et son champ sémantique

Comment la peur d'un espace urbain en voie d'industrialisation, liée à l'essor des grands centres européens, a-t-elle pu avoir des échos et prendre un sens dans les petites villes bas-canadiennes, comparativement très peu peuplées? À l'époque de la Révolution française, au moment où Paris compte environ 650 000 habitants, la population de Québec ne compte-t-elle pas seulement 7000 âmes¹⁰⁶? Pour répondre à cette question, il faut mettre en relief, à la lumière de l'histoire sociale et économique, le développement remarquable de nos villes à l'époque du Bas-Canada.

Le cas de la ville de Québec est à cet égard exemplaire, siège du pouvoir politique et, pendant le premier tiers du XIX^e siècle, centre économique et urbain le plus important de la colonie. Dévastée par la Conquête britannique (de très nombreux bâtiments, maisons privées et édifices publics, sont endommagés sinon démolis), la ville mettra plusieurs décennies à se redresser : pour Québec, la fin du XVIII^e siècle, phase de reconstruction marquée par des épisodes dévastateurs – comme le siège de 1775 et 1776 et les incendies qui rasent périodiquement les constructions de bois –, est une époque de stagnation démographique et économique. Les taux de mortalité infantile sont élevés, la vie culturelle peu développée et la quantité de population demeure stationnaire, passant de 7215 en 1755 à 7162 en 1795. Mais dès la première décennie du XIX^e siècle, le vent tourne rapidement. S'amorce pour la ville de Québec une formidable période d'expansion dont les activités portuaires seront le centre nerveux. Nombreux sont les quais qui sont bientôt consacrés au commerce du bois, l'exportation des produits forestiers, qui explose autour de 1810, et la construction navale étant, dans la première moitié du siècle, au cœur de l'économie de la ville. Pendant la saison de la navigation, du printemps à l'automne, les navires encombrent le fleuve, les vaisseaux saturent la rade de Québec : du point de vue du tonnage des bateaux, son port devient, derrière celui de New York, l'un des plus importants du continent américain. La circulation des navires prend en effet des proportions considérables. Si, en 1815, environ 200 bateaux par saison

¹⁰⁶ John Hare, Marc Lafrance et David-Thierry Ruddel, *Histoire de la ville de Québec (1608-1871)*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express / Musée canadien des civilisations, 1987, p. 324. Cette brève section sur l'histoire économique et démographique de la ville de Québec est directement alimentée par l'exposé détaillé de Hare, Lafrance et Ruddel.

passent par le port de la vieille capitale, on en compte plus de 900 dans les années 1830 et plus de 1300 vers 1850¹⁰⁷, la vaste majorité provenant de l'Angleterre.

La courbe démographique n'est pas moins spectaculaire. Entre 1818 et 1851, la population résidente de Québec triple, bondissant effectivement de 15 839 à 45 940¹⁰⁸. La population de Montréal connaît, à la même époque, une hausse similaire, passant de 9000 habitants en 1815 à plus de 50 000 dans les années 1850¹⁰⁹. À Québec, les installations portuaires croissent dans la Basse-Ville, qui devient ainsi de moins en moins résidentielle, au moment où les faubourgs Saint-Jean et Saint-Roch fleurissent et se développent. La ville devient une véritable plaque tournante. L'immigration (irlandaise notamment) s'intensifie rapidement et, à la population locale ainsi gonflée de nouveaux contingents, il faut ajouter une abondante population flottante, la généreuse foule saisonnière que triment les innombrables navires.

D'une part, des milliers de matelots sont amenés, pendant la saison estivale, à déambuler dans les rues de Québec et à fréquenter leurs établissements. Entre 1808 et 1818, on peut recenser près de 3500 matelots par saison ; entre 1829 et 1839, ce chiffre annuel grimpe à 13 000¹¹⁰. Les voyages en mer sont longs et pénibles et les débarquements au port de Québec donnent lieu à des quêtes de plaisirs et de délassements. En 1811, on dénombre déjà plus de 110 débits de boisson. Quant à elle, l'importation des spiritueux se multiplie par dix au cours des premières décennies du XIX^e siècle¹¹¹. D'autre part, un important flux migratoire déverse à Québec des cargaisons d'immigrants, la plupart faisant halte dans la ville avant de repartir pour d'autres lieux. Entre 1829 et 1865, environ 30 000 nouveaux arrivants débarquent en moyenne annuellement dans le port et la ville de Québec – on en dénombre plus de 51 000 en 1831¹¹². Cet important mouvement démographique alimente un nouveau besoin de contrôle. Dès les années 1820, les autorités adoptent par conséquent des mesures – comme l'« Acte pour constater l'augmentation annuelle de la population de la Province » en 1826 – prévoyant la quantification des flux migratoires et la production de relevés statistiques sur les

¹⁰⁷ *Ibid.*, p. 181.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 192.

¹⁰⁹ John A. Dickinson et Brian Young, *Brève histoire socio-économique du Québec* [1988], Montréal, Bibliothèque québécoise [nouvelle édition], 2014, p. 214.

¹¹⁰ J. Hare, M. Lafrance et D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 193-194.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 157-158.

¹¹² *Ibid.*, p. 195.

populations migrantes qui viennent gonfler les rangs de la colonie¹¹³. Ville portuaire incontournable, Québec est donc, au milieu du XIX^e siècle, un lieu dont l'achalandage estival est particulièrement remarquable. Passants temporaires et affluence passagère : la Basse-Ville, centre cosmopolite, devient le lieu d'un important « brassage¹¹⁴ » de populations, accueillant chaque année un torrent d'individus en transit, dont un certain nombre sont pauvres ou malades, sans ressources ni conditions. Dans son fameux *Rapport*, Lord Durham consacra d'ailleurs un chapitre au « grave problème de l'émigration ». Pour la période des années 1830, il dénombre plus de 260 000 immigrants ayant passé par le port de Québec. Il insiste sur l'état désastreux – maladie et pauvreté endémique – des nouveaux arrivants au moment de leur débarquement et dénonce les politiques migratoires britanniques, qui sont pratiquement « sans prévoyance, sans préparation, sans méthode ou système quelconques¹¹⁵ ».

En pareille situation, le « vagabond », nouveau personnage anxiogène lié à un puissant développement commercial et à une forte immigration coloniale que la ville n'est pas disposée à contenir et à accueillir, fait une entrée remarquée dans le paysage urbain. À Montréal comme à Québec, les gueux, misérables et sans aveu peuplent les artères de la ville et sèment la frayeur au sein de l'élite, dont les discours amplificateurs se font alarmistes. Dans les rues montréalaises, entre 1810 et 1842, la police enregistre plus de 2500 cas de « vagabondage » féminin : plus de la moitié de ceux-ci sont liés à la prostitution et beaucoup des femmes impliquées sont irlandaises, c'est-à-dire plus ou moins fraîchement débarquées au Bas-Canada. Bien sûr, plusieurs individus sont arrêtés de manière récurrente, si bien que 24% du contingent de femmes appréhendées totalisent 68% des arrestations¹¹⁶, ce qui montre bien l'existence du cercle vicieux que contribuent à affermir les institutions et qui guette les populations défavorisées lorsque leur mode de vie les fait basculer dans l'illégalité. En effet, les dépositions de femmes vagabondes révèlent qu'elles sont exposées aux violences sexuelles et physiques, qu'elles doivent parfois recourir au vol pour se nourrir et que la prison, qui les aspire et les recrache alternativement, constitue pour plusieurs d'entre elles un refuge

¹¹³ Martin Pâquet, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec (1627-1981)*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005, p. 97.

¹¹⁴ *Ibid.*, p. 192.

¹¹⁵ John George Lambton Durham, *Le Rapport Durham*, Traduction et introduction de Denis Bertrand et Albert Desbiens, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo document », 1990, p. 207.

¹¹⁶ Mary Anne Poutanen, « Images du danger dans les archives judiciaires : comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du XIX^e siècle, Montréal (1810-1842) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n^o 3, 2002, p. 387-388.

temporaire moins incommode que la rue¹¹⁷. C'est dans ce contexte précis que les élites locales se mettent à reprocher à l'espace urbain d'engendrer les maux et la perversion dont la prison devient, au même moment, le réceptacle. Les journaux, caisses de résonance des préoccupations sociales, relayent d'ailleurs ces plaintes renouvelées « contre notre système d'emprisonnement, contre le nombre des tavernes, contre l'insuffisance des règlements [*sic*] de police¹¹⁸ ».

Largement tributaires d'une trop rapide croissance économique et démographique, à une époque où les activités portuaires constituent l'un des centres névralgiques de l'économie, les « désordres » urbains que dénoncent hygiénistes, moralistes et philanthropes dessinent de la ville une image sombre et négative. Les rues sont relativement mal éclairées, et chaque nuit plonge la ville dans une obscurité presque complète. À Québec, l'installation de lampadaires au coin des rues date de 1818¹¹⁹ ; la même année, à Montréal, où la rue Saint-Paul voyait déjà scintiller quelques lampes à l'huile, on dispose une centaine de lampadaires au centre-ville¹²⁰. Durham parlera néanmoins, à la fin des années 1830, d'un « manque total d'éclairage¹²¹ ». À la même époque, les rues de la capitale, mal drainées, sont encore peu ou mal pavées, ce qui les rend vulnérables aux intempéries. Des animaux peuplent l'espace et les dépotoirs sont situés à l'intérieur des murs de la ville¹²². Les odeurs sont nauséabondes et les conditions sanitaires, lamentables. Le discours hygiéniste, qui se développe au début du XIX^e siècle, fait pour sa part des progrès considérables¹²³.

À la fin du XVIII^e siècle, l'Europe avait expulsé les cimetières et sépultures hors des villes, pour prévenir les nuisances que risqueraient d'engendrer les « vapeurs pestilentielles » qui s'échappent des cadavres en décomposition¹²⁴. Les tristement célèbres épidémies de choléra de 1832 et 1834 vont d'ailleurs contribuer à consolider la mauvaise réputation de l'espace urbain, associé, pour plusieurs, à la débauche, au vice, à la souillure et au crime. Cet

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 394-395 et 401.

¹¹⁸ « Québec », *La Minerve*, 8 octobre 1829, p. 3.

¹¹⁹ J. Hare, M. Lafrance, D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 159.

¹²⁰ Fernand Lefebvre, « Histoire du guet à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n^o 2, 1952, p. 263.

¹²¹ J. G. L. Durham, *Le Rapport Durham*, p. 124.

¹²² J. Hare, M. Lafrance, D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 211.

¹²³ Georges Vigarello, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1985, p. 158-159.

¹²⁴ Philippe Ariès, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975, p. 123-125.

épisode pandémique est un phénomène mondial. Assaillie par le choléra à la fin de l'hiver 1832, Paris voit tomber ses premières victimes en mars : on dispose du chlore pour attaquer les odeurs et opérer une désinfection de l'air ambiant, on recommande des bains tièdes, on déplore le manque d'alimentation en air et en lumière et on relance le débat sur l'importance d'un système de canalisation d'eau. Bref, on dénonce « une ville embourbée de cloaques, engorgée de matières fécales, repliée sur des espaces verrouillés et contraints¹²⁵ ». La maladie se propage. Au printemps, elle gagne l'Amérique, frappe Québec et Montréal et continue, dans son mouvement reptatoire, de sillonner les voies navigables pour toucher rapidement le Haut-Canada et toute la région des grands lacs¹²⁶.

À Québec, selon le journal *Le Canadien*, l'épidémie de 1832 se déclare le 9 juin et sème aussitôt la consternation et la panique. Cette année-là, on ouvre un Bureau sanitaire et on crée, à partir du trésor public, un fonds destiné à « subvenir aux dépenses du traitement médical et des soins pour les émigrés malades¹²⁷ ». On instaure de plus sur la Grosse-Île une station de mise en quarantaine, où les navires doivent être inspectés et, au besoin, déchargés d'une partie de la population flottante qu'ils transportent ; la station sanitaire devient permanente en 1836. Mais la ville est néanmoins promptement accablée par le fléau. Dans les rues de Québec, on traîne les malades dans des charriots, qui offrent au passage un affreux spectacle et une odeur « infecte¹²⁸ ». La tension grimpe vite. D'un jour à l'autre, « l'alarme va croissante¹²⁹ » : il suffit d'ouvrir les journaux de l'époque pour mesurer la frayeur qui s'empare de la population en général et de l'élite en particulier. *Le Canadien* crée même une rubrique spéciale temporaire intitulée « Le cholera » (ou « Cholera morbus »), où il entasse, à chaque livraison, les dernières nouvelles concernant la progression, les ravages et la résorption progressive de l'épidémie. « Nous avons la douleur, écrit un rédacteur du *Canadien* dès le 18 juin, d'apprendre que le fléau qui afflige cette ville s'étend dans la campagne¹³⁰ ».

Les feuilles donnent des statistiques au sujet de la mortalité cholérique. L'hygiène publique devient un enjeu de tous les instants : on tire des coups de canon et de fusil (une

¹²⁵ G. Vigarello, *Le propre et le sale*, p. 192.

¹²⁶ Joseph Schull, *Rébellions. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, Montréal, Québec Amérique, 1997, p. 38-39.

¹²⁷ M. Pâquet, *Tracer les marges de la Cité*, p. 105.

¹²⁸ « Le cholera », *Le Canadien*, 11 juin 1832, p. 2.

¹²⁹ « Le cholera », *Le Canadien*, 13 juin 1832, p. 2.

¹³⁰ « Cholera morbus », *Le Canadien*, 18 juin 1832, p. 2.

quarantaine le 15 juin 1832) dans la ville « pour donner à l'air une secousse plus saine¹³¹ » et on brûle des « matières bitumineuses » pour « tâcher d'opérer quelques changements dans l'atmosphère¹³² » et combattre les exhalaisons miasmatiques qui, selon plusieurs, infestent et corrompent l'air, charriant ainsi la maladie. Un médecin livre publiquement ses recommandations : une saignée au bras, une infusion d'épices dans du brandy pour conserver la chaleur de l'organisme, un lavage du corps avec une solution de rhum chaud, de térébenthine et de moutarde¹³³. On dénonce l'entassement, on blâme les conditions infectes des cales de navires et on suggère l'évitement des « lieux sales et malpropres¹³⁴ ». Les prescriptions du Bureau de santé remettent en question le caractère contagieux de la maladie – l'enjeu est au centre d'un débat médical – et insistent sur la nécessité de l'hygiène et d'une bonne aération¹³⁵. On lance par ailleurs des appels à la charité et on tâche malgré tout de rassurer les citoyens de la ville pour ne pas trop nuire au commerce et aux établissements locaux¹³⁶.

Les scènes que l'on rapporte journellement sont effrayantes. « Les personnes qui en sont attaquées sont emportées dans quelques heures ». Jour et nuit, poursuit un journaliste, « on voit des voitures qui portent des corps aux cimetières ; la tristesse et la terreur règnent sur tous les visages ». C'est le « spectacle continu de la mort¹³⁷ ». À travers le concert de plaintes, on voit percer quelques condamnations morales des classes populaires : on attribue, par exemple, plusieurs décès et infections aux excès auxquels se livre « la basse classe les jours de dimanche », l'intempérance ayant pour effet, « dans un temps comme celui-ci », de précipiter « vers une mort certaine les malheureux esclaves de la plus fatale passion¹³⁸ ». Dans certains discours, la maladie semble presque justicière dans la mesure où elle épargne « les classes aisées, les gens sains et d'une conduite régulière » pour s'attaquer principalement aux « classes pauvres et malpropres et adonnées à l'intempérance¹³⁹ ». Mais l'épidémie est aussi une justicière masquée, omettant parfois les distinctions sociales. Et dans la mesure où la mort

¹³¹ *Le Canadien*, 15 juin 1832, p. 2.

¹³² « *De la Minerve. Cholera* », *Le Canadien*, 20 juin 1832, p. 1.

¹³³ *Le Canadien*, 18 juin 1832, p. 2.

¹³⁴ « Cholera morbus », *Le Canadien*, 22 juin 1832, p. 2.

¹³⁵ M. Pâquet, *Tracer les marges de la Cité*, p. 108.

¹³⁶ « Le cholera », *Le Canadien*, 25 juin 1832, p. 2.

¹³⁷ « *De la Minerve. Cholera* », *Le Canadien*, 20 juin 1832, p. 1.

¹³⁸ « Le cholera », *Le Canadien*, 27 juin 1832, p. 3.

¹³⁹ « Le cholera morbus », *Le Canadien*, 15 juin 1832, p. 2.

se rue aveuglément sur des milliers de corps, elle porte avec elle une intolérable justice, comme en témoignent certains passages d'« Emma ou l'amour malheureux », un court texte littéraire que le souvenir de ces sinistres événements inspire, au printemps 1837, à Ulric-Joseph Tessier : le fléau « avait résolu de répandre la consternation dans cette famille et la mort, son aveugle et cruel messenger, confondait sous ses coups l'innocence et le crime¹⁴⁰ ». Les chiffres du fléau ne font pas consensus. Certains historiens estiment que la ville de Québec a vu périr environ 3000 victimes¹⁴¹ ; d'autres avancent un nombre moins audacieux et dénombrent plutôt 1750 pertes cholériques à Québec et 1900 à Montréal¹⁴². Quoiqu'il en soit, une forte proportion de la population est décimée en quelques semaines. Et de nouvelles épidémies frapperont en 1834 de même que dans les décennies subséquentes, parmi lesquelles figure l'épidémie de fièvre typhoïde de 1847, particulièrement dévastatrice.

C'est dans ce contexte global qu'il faut replacer, dans les premières décennies du XIX^e siècle au Bas-Canada, l'intensification d'une représentation négative de la ville, image qui répond, pour la population et les élites locales, à un problème conjoncturel très concret. Comme l'a montré Martin Dufresne, le déploiement d'une conception de l'espace urbain comme univers de désordres et lieu criminogène s'accompagne de tout un discours sur la nécessité d'une vaste « réforme des masses¹⁴³ » englobant au sein du même ensemble hideux l'indigence, l'intempérance, l'oisiveté, le vagabondage, le vice et la criminalité, ceux-ci étant désormais perçus comme relevant essentiellement d'une même problématique et comme exigeant, dès lors, une même approche prophylactique. Ce discours sur l'abject mobilise plusieurs thèmes qui commencent au même moment à être associés, de l'autre côté de l'Atlantique, aux fameux « bas-fonds » urbains. Il tend à faire des tavernes, auberges, cabarets et maisons closes le symbole et l'origine d'une dépravation qu'indistinctement plusieurs se mettent à nommer d'une appellation générique dont le succès vient justement d'un flou sémantique qui lui permet de fonctionner comme un repoussoir efficace : « le crime », au singulier, comme entité totale ou nébuleuse générale.

¹⁴⁰ « Nouvelle canadienne. Emma, ou l'amour malheureux. *Épisode du choléra à Québec, en 1832* », *Le Télégraphe*, 3 mai 1837, p. 4. La nouvelle de Tessier paraît en deux livraisons, dans *Le Télégraphe* du 1^{er} et du 3 mai 1837.

¹⁴¹ J. Hare, M. Lafrance, D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 210.

¹⁴² Louise Dechêne et Jean-Claude Robert, cités dans M. Pâquet, *Tracer les marges de la Cité*, p. 100.

¹⁴³ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1997, p. 51-52.

L'historien ne peut, comme le juriste, réduire la notion de « crime » à sa définition technique, juridique ou légale ; il doit au contraire, dans la mesure où le langage est partie intégrante de la réalité qu'il étudie et des luttes qui la constituent, tenir compte de la vie sociale concrète des mots, qui les surcharge de sens et qui les force parfois, pour ainsi dire, à excéder continuellement leur propre définition officielle ou « réglementaire ». En effet, « la notion de crime gagne en étendue lorsqu'elle se défait de ses balises juridiques¹⁴⁴ ». Et celle qui émerge et se cristallise au début du XIX^e – au Bas-Canada comme ailleurs – cherche à définir l'ensemble flou des conduites déviantes qui parcourent la ville au moment de la forte croissance de ses activités de production. Cette nouvelle définition large du crime, qui sert à identifier un phénomène social irréductible à chacune des infractions prises isolément, permet le passage du pluriel au singulier : « *des crimes* deviennent *le crime*¹⁴⁵ ». Elle crée l'apparence d'une unité, la fiction d'un rapprochement entre des réalités distinctes mais pourtant traitées, dans un cadre de pensée libéral qui moralise les déviances, d'une manière semblable.

Cette modification sémantique ne peut être ramenée à une inoffensive coquetterie lexicale ; elle indique bel et bien une modification épistémique d'ensemble, qui renouvelle les savoirs sur la société, les outils que ceux-ci mobilisent et les manières d'intervenir sur la réalité sociale. D'une part, l'émergence de cette nouvelle notion de « crime » est liée, à l'époque, à la montée d'une nouvelle conception de la « police ». Dans les sociétés d'Ancien Régime, le terme de « police » servait à désigner l'administration de la Cité en général (comme dans l'expression : « règlements de police urbaine »). Au tournant du XIX^e siècle, il commence de plus en plus à désigner (c'est son sens moderne actuel) un *moyen* d'administration précis, c'est-à-dire l'utilisation d'un corps d'individus rémunérés ayant pour fonction de prévenir et de réprimer le crime¹⁴⁶. En ce sens, les deux nouvelles notions sont intimement liées. La présence du « crime » vient désormais légitimer celle de la « police » et les opérations policières attestent et confirment la présence d'une criminalité.

D'autre part, à partir du moment où « le crime » est conçu comme un tout, il devient une sorte de baromètre social permettant de mesurer l'état des mœurs, leur courbe de progression ou de régression. Selon Malcolm Ramsay, la nouvelle perception du crime comme

¹⁴⁴ M. Dufresne, « La police, le droit pénal et “le crime” dans la première moitié du XIX^e siècle. L'exemple de la ville de Québec », *loc. cit.*, p. 419.

¹⁴⁵ *Ibid.*, p. 417.

¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 413-414.

réalité d'ensemble est constitutivement liée, d'un côté, au développement de la presse – la représentation plus systématique des crimes engendrant l'idée de leur omniprésence – et, d'un autre côté, à l'essor de la statistique criminelle¹⁴⁷. À la fin du XVIII^e siècle, Howard est l'un des premiers à fournir des statistiques sur les prisons. En France, c'est à cette époque aussi qu'apparaissent les premières tentatives de statistiques criminelles, effort qui naît « de l'anxiété suscitée par le spectacle du développement urbain¹⁴⁸ ». En 1827 paraît le premier volume annuel du *Compte général de l'administration de la justice criminelle*, rapport statistique produit par les fonctionnaires du ministère de la justice. Salué, cet effort alimente rapidement ce qu'on appelle alors les « sciences de l'homme », et c'est dans ce contexte d'optimisme où l'on s'efforce d'appliquer la rigueur des sciences naturelles au domaine humain et social qu'apparaît en France la « statistique morale¹⁴⁹ ». De manière générale, une tendance politique se dessine à gros traits : il s'agit désormais de quadriller la réalité humaine pour fonder l'administration des populations sur l'observation savante.

Là encore, le Bas-Canada s'inscrit dans le mouvement qui balaye l'ensemble des sociétés occidentales. Dans les années 1810 et surtout 1820, à partir de la nature et du nombre des actes d'accusation enregistrés par les tribunaux, les grands jurys se mettent à mesurer la hausse ou la diminution *du crime*¹⁵⁰. Celui-ci devient une chose que l'on quantifie, mesure, évalue. Il peut toujours se chiffrer, augmenter ou diminuer, connaître une montée déplorable ou une baisse réjouissante. Sa variation quantitative permet de poser des diagnostics moraux ou sociaux. Quant à eux, les journaux font parfois paraître des bilans statistiques. En février 1839, par exemple, *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, à Montréal, produit, pour le mois de janvier, une compilation à partir de la « liste des personnes arrêtées par la police de Montréal » : sur un total de 419 individus appréhendés, 226 le sont pour ivrognerie, 33 pour vagabondage, 50 pour assaut et batterie, 33 pour vol, 25 pour avoir troublé la paix et 20 pour avoir tenu des maisons de débauche¹⁵¹ – ce qui donne un aperçu appréciable du type de délit réprimé et des formes de déviance combattues par les autorités. Quelques semaines plus tard,

¹⁴⁷ M. Ramsay, « L'évolution du concept de crime. L'étude d'un tournant : l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle », *loc. cit.*, p. 141.

¹⁴⁸ M. Perrot, « Premières mesures des faits sociaux. Les débuts de la statistique criminelle en France (1780-1830) », *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, p. 258.

¹⁴⁹ *Ibid.*, p. 263-264.

¹⁵⁰ M. Dufresne, « La police, le droit pénal et “le crime” dans la première moitié du XIX^e siècle. L'exemple de la ville de Québec », *loc. cit.*, p. 418.

¹⁵¹ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 6 février 1839, p. 2. À cette liste s'ajoutent d'autres délits plus rares.

L'Aurore des Canadas procède au même exercice, pour le mois de février : sur un total de 404 individus arrêtés par les forces de l'ordre, 197 le sont pour ivrognerie, 10 pour vagabondage, 30 pour assaut et batterie, 26 pour vol, 29 pour avoir troublé la paix et 21 pour « débauche, paresse et désordre¹⁵² ». Tout se passe comme s'il fallait maintenant chiffrer la réalité criminelle pour mieux la saisir, la connaître, la contrôler. L'annonce d'un crime isolé dans les journaux suffit parfois à galvaniser la perception d'une poussée de criminalité. « Les crimes, lance en 1839 un journal montréalais en annonçant un parricide aux États-Unis, se multiplient avec une atrocité désespérante¹⁵³ ».

On le constate : l'idée de « crime » recouvre une masse indifférenciée. Au Québec, comme ailleurs, elle désigne ce mal imprécis, ce déficit de discipline qui affecte et infecte les individus coupables de fréquenter les lieux de perdution et de vivre de manière « dérégulée », en marge des conduites socialement acceptables liées au fait d'avoir une position assignable dans les rouages économiques de la société¹⁵⁴. Indissociable des pratiques de surveillance et de répression, la notion de « crime » renvoie surtout (même si elle recouvre aussi la haute criminalité et les infractions capitales) à l'essaim de délinquants et de vagabonds que la ville est réputée contenir et produire, que la police appréhende et que la prison enferme provisoirement – avant de le rejeter à nouveau, et circulairement, dans l'espace urbain. Représentations discursives du crime et pratiques de gestion des criminalités effectives tendent à former un système, les unes étant incompréhensibles sans les autres.

Au cœur de cette notion de crime, qui traîne avec elle un ensemble de connotations liées au fétide, à l'immonde et au fangeux, se trouve une certaine idée de la contagion morale. De façon générale, les élites du XIX^e siècle craignent les lieux sombres, tortueux et renfermés, manifestent un besoin d'aération général. Repoussoir fondamental, le « crime », c'est aussi ce qui s'oppose à la distance entre les êtres, à la compartimentation soigneuse, à la discipline et à la mise en rang. Ce qui alarme et qui inquiète, ce sont les attroupements, les lieux publics trop garnis, les alcôves où s'entassent les membres des classes ouvrières, les contacts, le mélange, la promiscuité, l'excès de proximité entre des êtres amoncelés dans des espaces exigus. D'où la représentation négative, qui circule abondamment au Canada français pendant tout le XIX^e

¹⁵² *L'Aurore des Canadas*, 5 mars 1839, p. 4. Encore ici, à cette liste des délits les plus fréquents et les mieux représentés s'ajoutent d'autres.

¹⁵³ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2.

¹⁵⁴ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 50 et suivantes.

siècle, des auberges, tavernes, cabarets et autres lieux de rassemblement populaire. Ceux-ci présentent effectivement un défaut majeur : repaires de l'intempérance, ils donnent lieu à l'ivrognerie, décriée tout au long du siècle comme une source sans nom de fainéantise et de désordre, livrant les individus « à leurs penchants criminels¹⁵⁵ ». C'est en effet le discours que tiennent régulièrement plusieurs juges lors des sessions trimestrielles de la paix : ils brandissent la peur en diabolisant la boisson et les endroits où elle circule pour se lier au « crime ».

Mais le véritable enjeu est ailleurs. Car ces lieux publics de divertissement, au moment même où le discours prônant une réforme des institutions pénales s'attaque à l'entassement et au manque d'espace dans les prisons, présentent l'inconvénient de rendre possibles des associations et une contamination réciproque entre individus. Comme l'a signalé Jean-Marie Fecteau dans ses travaux sur le crime et la pauvreté au Québec, l'auberge ou la taverne, où séjourne la dépravation, constitue pendant la période bas-canadienne la « cible préférée des réformateurs », l'enjeu principal de cette lutte contre la débauche étant « la surveillance d'un lieu de sociabilité populaire propice à la contagion¹⁵⁶ ». En ces lieux, où se nouent des solidarités potentiellement indociles, viennent s'échouer le pouvoir et les directives morales des classes qui occupent la cime de la hiérarchie sociale. Résurgence d'une peur élitaires déjà vieille, le discours contre les tavernes et les lieux du rassemblement populaire se cristallise fortement – l'histoire le montre – lors des phases de forte poussée capitaliste, où la mise au travail généralisée exige une discipline sociale efficace¹⁵⁷.

Cette hantise du *contact* humain est à l'époque tout à fait structurante. C'est elle qui, en 1834, conduit les commissaires nommés par la Chambre d'Assemblée pour enquêter sur le système pénitentiaire américain à recommander l'établissement, au Canada, d'un pénitencier bâti selon le modèle pennsylvanien de Philadelphie¹⁵⁸ (isolement cellulaire complet, le jour comme la nuit). C'est encore elle qui, dans les années 1840 en France, inspire à Tocqueville la crainte que les détenus puissent se voir en prison et se reconnaître à leur sortie, la communication visuelle la plus assourdie constituant en elle-même un risque dans la mesure

¹⁵⁵ Discours du juge Reid au Grand Jury d'Oyer et Terminer, cité par André Morel, « Les crimes et les peines : évolution des mentalités au Québec au XIX^e siècle », *Philosophie et droit*, Montréal, Bellarmin, coll. « L'Univers de la philosophie », 1979, p. 174.

¹⁵⁶ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 174.

¹⁵⁷ S. Federici, *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive*, p. 167-168.

¹⁵⁸ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 204.

où, en se regardant, les criminels « se portent mutuellement au mal » et « forment ces associations de malfaiteurs » qui compromettent « la sûreté publique et la vie des citoyens¹⁵⁹ ». Même sans mot, l'œil est une arme. Le silence n'est inoffensif que si le regard est désamorcé.

Mais l'image négative de la ville, à laquelle est liée l'émergence de la nouvelle notion de « crime » au XIX^e siècle, n'est pas uniquement l'effet ou l'écho, au Bas-Canada, de la *réalité* de l'urbanisation locale ; un autre facteur décisif, mis en lumière par Gilles Marcotte dans ses travaux sur les représentations littéraires de la ville dans le roman québécois de l'époque, mérite en effet d'être examiné. La diffusion, de notre côté de l'Atlantique, des savoirs et de la production littéraire européenne a eu pour effet, indépendamment de la petitesse effective de nos villes et de la configuration propre de la réalité locale, de répandre un *imaginaire*. En un mot, les auteurs et commentateurs canadiens-français du XIX^e siècle, lorsqu'ils observent et perçoivent Montréal et Québec,

n'ont pas affaire seulement à des rues, des maisons, des gens, mais encore à un complexe idéologique, voire à un ensemble de figures thématiques obligées qui ne peuvent leur venir que d'ailleurs, et notamment du roman français de leur siècle¹⁶⁰.

C'est dans cette perspective qu'il faut relire, dans le roman québécois du XIX^e siècle, l'opposition, d'ordre axiologique tout autant que topographique, entre la ville et la campagne, la première étant souvent lieu de misère là où la seconde promet bonheur, harmonie et prospérité.

En 1846, dans *La terre paternelle* de Patrice Lacombe, la famille Chauvin, réfugiée à la ville pour y renouer avec la fortune, ne trouve dans l'étroit « réduit » qu'elle habite que la « misère et les chagrins », la maladie et la honte que cultive et distribue le « Bureau des pauvres¹⁶¹ ». Après plusieurs années de « souffrances » multiples, c'est « à l'air pur de la campagne¹⁶² » que les Chauvin finissent par retrouver la santé et la quiétude. Et lorsque, en 1862, dans l'univers fictif de *Jean Rivard le défricheur*, Gustave Charpenil adresse des lettres au héros colonisateur, c'est pour faire la louange de la vie rurale et jeter le blâme sur les

¹⁵⁹ A. de Tocqueville, « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, p. 132.

¹⁶⁰ Gilles Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », dans Pierre Nepveu et G. Marcotte (dir.), *Montréal imaginaire. Ville et littérature*, Montréal, Fides, 1992, p. 101.

¹⁶¹ Patrice Lacombe, *La terre paternelle*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 60-62.

¹⁶² *Ibid.*, p. 80.

calamités urbaines. « Quand je vois un cultivateur vendre sa terre à la campagne pour venir s'établir en ville, en qualité d'épicier, de cabaretier, de charretier, je ne puis m'empêcher de gémir de douleur. Voilà donc encore, me dis-je, un homme voué au malheur¹⁶³! »

Dans le sillage du sociologue allemand Norbert Elias, qui relie le processus de « civilisation des mœurs » à l'avènement de sociétés capitalistes caractérisées par une « différenciation » croissante des fonctions¹⁶⁴ (c'est-à-dire dans lesquelles les individus sont de moins en moins autosuffisants et de plus en plus interdépendants), l'historien Robert Muchembled considère qu'historiquement, la ville des derniers siècles, en exerçant un polissage des mœurs rendu nécessaire par le développement du commerce et de la production, a joué le rôle d'un « amortisseur de violence¹⁶⁵ ». L'hypothèse, quoique faiblement étayée, n'est pas inintéressante. Quant à elles, les franges élitaires du XIX^e siècle, en pleine période d'essor urbain et d'industrialisation, perçoivent et pensent le contraire. Pour certains, la ville, avec ses zones d'ombre et le chaos qui l'habite, est l'univers de tous les désordres. Le terreau par excellence du crime.

Désuétude et efficacité. Le discours de la réforme pénale au Bas-Canada

Constitutifs de cette « Europe pénitentiaire¹⁶⁶ » – selon l'expression de Michelle Perrot – qui se dessine dès la fin du XVIII^e siècle, les projets de réforme de la pénalité trouvent aussi de nombreux échos au Bas-Canada.

L'étude des institutions judiciaires et pénales bas-canadiennes doit tenir compte d'un fait singulier : l'établissement de la justice criminelle britannique dans la colonie est contemporaine de sa remise en question en Angleterre. Dès l'implantation locale du droit anglais avec l'Acte de Québec de 1764, l'administration métropolitaine confère aux autorités coloniales le pouvoir de le réformer¹⁶⁷. En dépit de cette délégation de pouvoir, et malgré plusieurs modifications apportées – qui demeurent insérées dans le cadre de la jurisprudence

¹⁶³ Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 93.

¹⁶⁴ Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident* [1939], Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1975, p. 185-189.

¹⁶⁵ R. Muchembled, *Une histoire de la violence*, p. 341.

¹⁶⁶ M. Perrot, « L'Europe pénitentiaire », *Les ombres de l'histoire*, p. 225-235.

¹⁶⁷ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 95-97.

anglaise¹⁶⁸ –, le système mis en place ne subit aucune modification substantielle avant le XIX^e siècle. Avant d'examiner le discours de la réforme pénale, il n'est pas inutile de proposer un bref survol des institutions de répression du délit qui, au lendemain de la Conquête britannique, prennent racine dans la colonie.

En premier lieu, en ce qui concerne le travail de surveillance, de préservation de l'ordre public et d'appréhension des criminels, la colonie est dotée, avant la mise en place d'une première force de police moderne à la fin des années 1830, d'un système de maintien de l'ordre qui, dans les faits, joue le rôle d'un corps policier. Ce système n'est pas, à proprement parler, un système « professionnel » : de manière générale, il recrute des individus non rémunérés (l'appellation de ces individus est variable) et appelés à exercer leur tâche pour une période déterminée¹⁶⁹. Entre 1764 et 1775, chaque paroisse doit nommer un « bailli » et deux sous-baillis, à qui incombent plusieurs fonctions, judiciaires et policières, directement liées à la préservation de la paix : résolution de conflits, surveillance des travaux publics, arrestations de criminels, signification d'actes de procédure, détection des infractions et violations de la loi. En 1777, les baillis de paroisse sont remplacés par des capitaines de milice, qui exercent des fonctions analogues, et au même moment commencent à apparaître ceux qu'on appelle alors les « huissiers », chargés surtout de signifier les actes de procédure civile et criminelle. Enfin, une ordonnance de 1787 jette les bases du système policier qui restera en place jusqu'à la mise sur pied, en 1838 sous Lord Durham, d'une force policière constituée d'un corps d'hommes rémunérés et placés sous la supervision d'un surintendant¹⁷⁰ : la fonction d'officier de milice est maintenue dans les campagnes et les juges de paix, autorisés à recruter des agents pour la préservation de l'ordre dans les villes, commencent à nommer sur une base annuelle des connétables pour contrôler l'espace urbain (à Québec comme à Montréal) et créent même quelques postes rémunérés. Des voix s'élèvent régulièrement pour réclamer une force policière mieux nantie et plus organisée. En 1818, on adopte un acte instituant le guet de nuit dans les deux villes. Les règlements pour le guet de Québec donnent aux sentinelles la mission d'arrêter les « noctambules, malfaiteurs, filous et vagabonds, et autres personnes itinérantes,

¹⁶⁸ D. Fyson, *Magistrats, police et société. La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)* [2006], Montréal, Hurtubise, coll. « Cahiers du Québec », 2010, p. 61 et suivantes.

¹⁶⁹ *Ibid.*, p. 234-235. Ce bref passage sur l'archéologie des forces policières s'inspire directement de l'exposé détaillé que Donald Fyson donne dans *Magistrats, police et société*, p. 233-301.

¹⁷⁰ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 232.

désœuvrées ou dont la conduite est contraire aux bonnes mœurs¹⁷¹ ». À Montréal, où le guet tient un journal de ses activités, il entre en fonction à sept heures (le soir) et termine sa ronde à l'aube¹⁷². Les guetteurs sont, à Québec comme à Montréal, munis d'un équipement rudimentaire, constitué d'un bâton, d'un sifflet et d'une lanterne. L'Acte de 1818 autorise les juges de paix à nommer un contremaître et 24 hommes de guet ; ce chiffre est porté à 48 en 1823, mais la fonction est appelée à disparaître. En 1836, l'Acte n'étant pas renouvelé, les factionnaires cessent de peupler le paysage nocturne des villes.

En deuxième lieu, en ce qui concerne le processus judiciaire en lui-même, le système britannique repose en grande partie sur le personnage du juge de paix, central dans la procédure criminelle anglaise. Celui-ci, incarnation locale du pouvoir, cumule des fonctions judiciaires (qu'il exerce sporadiquement) et législatives, administratives. Au Bas-Canada, avant l'incorporation des villes et l'apparition corrélative de la fonction de maire (entre 1832 et 1836 et ensuite à partir de 1840¹⁷³), l'administration des centres urbains est placée entre les mains des juges de paix : ceux-ci se réunissent quelques fois par année et s'occupent de prendre des décisions concernant la gestion de la ville. Quant au système de tribunaux implanté dans la colonie, il correspond essentiellement à la norme anglaise. L'exercice de la justice pénale dispose de trois grands paliers ou niveaux d'application, la Cour du banc du roi, les Sessions trimestrielles de la paix et les Séances hebdomadaires.

Haute cour criminelle chargée de juger les crimes majeurs, la Cour du banc du roi – ou de la reine, selon la période – est instaurée à Québec en 1764 et siège sur une base biannuelle, chaque session durant plusieurs jours et réglant un certain nombre de procès. À partir de l'Acte constitutionnel de 1791, on établit deux cours royales : à celle de la vieille capitale vient s'ajouter celle de Montréal. Lors de chaque session judiciaire, un « grand jury » est assermenté par le shérif et doit valider ou non, à partir d'un examen des actes, l'accusation portée contre les individus – il se compose de 15 à 20 citoyens notables assermentés pour toute la durée des procédures. À la fin de chaque session, le grand jury formule un ensemble de commentaires sur l'administration générale du district judiciaire¹⁷⁴. Quant au petit jury, il a pour tâche, au terme d'un procès, de rendre un verdict de culpabilité ou de non-culpabilité,

¹⁷¹ Règlements cités dans D. Fyson, *Magistrats, police et société*, p. 281.

¹⁷² F. Lefebvre, « Histoire du guet à Montréal », *loc. cit.*, p. 265.

¹⁷³ J. Hare, M. Lafrance, D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 234.

¹⁷⁴ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 81-82. L'ensemble de cette section sur les institutions judiciaires bas-canadiennes s'appuie sur la description donnée par Fecteau, p. 80-83 et p. 102-106.

l'autorité et les mises en garde du juge rendant toutefois son indépendance partielle et relative. En-deçà de la Cour du banc du roi, les Sessions trimestrielles de la paix, que président les juges du même nom, sont pour leur part chargées d'entendre les causes criminelles mineures : elles siègent quatre fois par année et constituent aussi le lieu d'adoption des règlements municipaux. Enfin, lors des Séances hebdomadaires, les juges de paix peuvent régler des causes en prononçant des jugements par voie de procédure sommaire, c'est-à-dire sans en passer par un procès avec jury et acte d'accusation officiel. En plus de ces trois grands paliers, le gouverneur de la colonie est autorisé, au besoin, à permettre la tenue d'une Cour d'*Oyer et Terminer*, juridiction existante en Angleterre et prenant la forme d'une cour itinérante ayant pour mandat d'entendre des causes criminelles diverses.

En troisième lieu, en ce qui concerne les sanctions pénales à l'issue des procédures judiciaires, quelques remarques générales permettront de dresser un portrait d'ensemble. Affectueusement appelé le « Bloody Code », le code criminel anglais est réputé pour la sévérité de ses peines. Alors qu'une cinquantaine de crimes sont passibles, en 1688, de la peine capitale, 160 délits le sont en 1765¹⁷⁵. Mais si le XVIII^e siècle constitue une période d'affermissement répressif, le tournant du XIX^e enregistre plutôt une tendance inverse. La peine de déportation est alors un substitut courant de l'exécution publique ; des châtiments corporels, comme la mise au pilori, sont toujours pratiqués, mais l'incarcération commence à s'imposer graduellement comme principal mode punitif. Certes, les prisons existent depuis longtemps, mais leur « fonction préventive » précède encore, à la fin du XVIII^e siècle, la vocation pénale¹⁷⁶ qu'elles embrasseront bientôt définitivement : lieu d'attente transitoire, passerelle, l'ancienne prison s'adresse surtout aux prévenus en attente de leur procès ou aux coupables attendant l'exécution de leur sentence.

Au tout début du Régime britannique, la prison de Québec est logée dans la Redoute royale (sur le site de l'actuel Morrin Centre) et déménage, en 1787, dans l'édifice qui servait, sous le Régime français, de caserne militaire¹⁷⁷. L'état lamentable du bâtiment ne tarde pas à faire pleuvoir les critiques. Mais il faut attendre 1805 pour que se confirme l'érection prochaine de deux nouveaux édifices carcéraux, l'un à Montréal et l'autre à Québec : en effet, au terme d'une importante querelle parlementaire ayant divisé anglophones et francophones au

¹⁷⁵ *Ibid.*, p. 84-85.

¹⁷⁶ *Ibid.*, p. 114.

¹⁷⁷ D. Fyson, « Prison Reform and Prison Society : The Quebec Gaol, 1812-1867 », *op. cit.*, à paraître.

sujet du mode de financement du projet de construction¹⁷⁸, on adopte l'Acte des prisons en imposant une taxe sur certains effets importés. À Québec, on confie la préparation des plans de la bâtisse à l'architecte François Baillairgé, qui s'inspire, pour la réalisation des devis, des modèles architecturaux fournis par Howard. Commencés en mars 1808, les travaux sont achevés à l'automne 1812 : sur les lieux mêmes de l'ancienne Redoute royale, la nouvelle prison, située au cœur de la ville, loge les femmes et les hommes (qui occupent toutefois des espaces distincts) et abrite une « maison de correction »¹⁷⁹ – l'établissement fermera ses portes en 1867, date à laquelle on ouvre une nouvelle prison sur les plaines d'Abraham. Parallèlement à ces deux premières constructions (à Montréal et Québec), on vote une loi, en 1808, pour l'édification d'une prison à Gaspé et on réitère cette mesure, trois ans plus tard, pour le district de Trois-Rivières¹⁸⁰ ; en 1824, on prévoit l'érection d'une prison à Sherbrooke et en 1836, on en livre une nouvelle à Montréal¹⁸¹.

Au Bas-Canada, le processus de mise en place et d'évolution de l'ensemble de ces institutions de répression du délit – institutions policières, judiciaires et pénales – s'accompagne de l'émergence et de la consolidation, dans les années 1810 et 1820, d'un discours réformateur calqué sur celui qui a cours en Europe. Dans la foulée, aucun des rouages de cette grande machine de régulation sociale ne sera épargné par l'éloquence acerbe et ambitieuse des réformateurs bas-canadiens. Remarquable par son aspect rassembleur, le discours de ceux qu'on appelle couramment les « philanthropes » transcende les frontières linguistiques et court d'un camp politique à l'autre, alimentant massivement les diagnostics alarmistes et les revendications qui circulent à la Chambre d'Assemblée et, plus largement, dans l'espace public.

Selon Jean-Marie Fecteau, trois grands traits caractérisent fondamentalement ce discours philanthropique. Sa *globalité* d'abord : les principales formes de déviance (pauvreté, maladie, criminalité, etc.) relevant pour lui d'un même ordre phénoménal, d'un seul et même phénomène social irréductible à chacune de ses composantes, il cherche à intervenir, en donnant à l'État un rôle central, sur l'ensemble de l'appareil institutionnel de prise en charge

¹⁷⁸ À ce sujet, on consultera Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, n° 1, 1960, p. 61-86.

¹⁷⁹ D. Fyson, « Prison Reform and Prison Society : The Quebec Gaol, 1812-1867 », *loc. cit.*, à paraître.

¹⁸⁰ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 118.

¹⁸¹ *Ibid.*, p. 240-242.

des marginaux. Ses visées *thérapeutiques* ensuite : il s'agit de resocialiser les masses déviantes en les soumettant à un « traitement moral », d'opérer un reformatage des individus de manière à s'attaquer au mode d'existence de tout un groupe – on prend l'individu pour cible d'intervention, mais le changement collectif est l'horizon général. Enfin, le *décalage* qui oppose l'idéal qu'il prône et la réalité des changements accomplis : les principales idées des réformateurs ne sont guère mises en application ou, lorsqu'elles le sont partiellement, ne parviennent pas à obtenir les effets bénéfiques escomptés¹⁸². Globalement, le discours philanthropique, dont la réforme pénale est l'un des chevaux de bataille, naît au point de rencontre « entre l'inquiétude des possédants, le mépris des comportements populaires et la nécessité d'une action réelle¹⁸³ ». Ses revendications concrètes sont multiples. Elles touchent tout autant la question des asiles pour les insensés que celle des hôpitaux et des prisons. Elles passent de la condamnation de la charité privée comme mode d'assistance à la dénonciation du surplus de pouvoirs dont jouissent les juges de paix et à la critique de l'inefficacité des forces policières. Je ne retiendrai ici que les aspects directement liés à la justice criminelle et pénale¹⁸⁴.

Les réformateurs déplorent tout d'abord l'état des forces policières, à la ville comme à la campagne, leur inefficacité et leur caractère onéreux. Bien sûr, l'apparition du guet de nuit, en 1818, constitue en quelque sorte une réponse à la plainte des contempteurs ; mais loin de s'apaiser, les critiques continuent de pleuvoir, les réformateurs n'ayant d'ailleurs pas le monopole à ce chapitre. Plusieurs *tories* sont en effet prompts, surtout à Montréal, à dénoncer les activités du guet nocturne¹⁸⁵. Les corps policiers se butent également à de sévères résistances populaires : leur autorité n'étant pas toujours reconnue, le contrôle qu'ils exercent tend à être perçu par plusieurs comme une ingérence dans des conflits privés appelant traditionnellement un mode de résolution personnel et infrajudiciaire¹⁸⁶. En 1839, un journal montréalais peut ainsi rapporter, par exemple, une « rixe violente » entre « un nombre considérable de matelots et la police¹⁸⁷ ». Ce n'est qu'au lendemain des soulèvements patriotes, à l'issue desquels les autorités s'efforcent de mettre en place des mécanismes

¹⁸² *Ibid.*, p. 148-150.

¹⁸³ *Ibid.*, p. 179.

¹⁸⁴ Pour un portrait d'ensemble, on consultera l'ouvrage de Jean-Marie Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 147-206.

¹⁸⁵ D. Fyson, *Magistrats, police et société*, p. 287-288.

¹⁸⁶ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 232-237.

¹⁸⁷ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 25 mai 1839, p. 3.

permettant une gestion plus opératoire des sources potentielles de désordre, que des modifications significatives sont apportées aux effectifs policiers – sous le court règne de Lord Durham, qui décrit, dans son *Rapport*, les forces policières comme lamentablement déficientes. D'une part, on gonfle, dans les villes, les rangs et les moyens du corps de police et, d'autre part, on met sur pied, vers 1840, une police maritime chargée d'inspecter les eaux du fleuve de même qu'une police rurale affectée aux zones campagnardes¹⁸⁸.

Sur un autre plan, les réformateurs cherchent à donner au système de justice public le monopole de sanction du délit, souhaitant ainsi court-circuiter le mode infrajudiciaire et personnel de résolution des conflits. Cette volonté de systématisation a largement été mise en lumière par les travaux de Martin Dufresne. Elle constitue la réponse moderne à une pratique sociale coutumière, résidu d'Ancien régime qui persiste au moins jusqu'au milieu du XIX^e siècle et qui consiste à privilégier un règlement privé et local des affaires interpersonnelles litigieuses impliquant une infraction aux lois¹⁸⁹. On peut effectivement estimer que, dans un contexte où plusieurs poursuites sont engagées à l'initiative des particuliers, les procès avortés restent passablement courants. Bref, le recours en justice ne conduit pas nécessairement à un dénouement judiciaire : plusieurs particuliers abandonnent rapidement les poursuites, la seule menace d'un procès suffisant parfois à convaincre les défendeurs d'opter pour une réparation ou de prendre des arrangements à l'amiable¹⁹⁰. C'est dire que la mise en branle du mécanisme judiciaire peut avoir, en elle-même, une dimension infamante ou vexatoire. Imprimant publiquement une tache sur la réputation ou l'honneur, le recours en justice est donc parfois utilisé non pas comme moyen *judiciaire* mais bien comme moyen *pénal*, la punition se situant dans ces cas en amont du verdict. Ainsi plusieurs juges déplorent-ils que les « autorités constituées¹⁹¹ » ne soient pas suffisamment informées des conflits qui surviennent, que trop de poursuites soient encore laissées à l'initiative privée de personnes peu enclines à recourir aux procédures judiciaires publiques.

Or, c'est en partie pour combattre ce mode infrajudiciaire de règlement des conflits et de gestion des délits que les voix de la réforme, au Bas-Canada, commencent à s'élever au

¹⁸⁸ Martin Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 151-153 et 223.

¹⁸⁹ En effet, Robert Muchembled indique que dans bien des communautés, au sortir du Moyen Âge et encore aux XV^e et XVI^e siècles, la justice officielle « encourage fortement les accords privés » (*Une histoire de la violence*, p. 47).

¹⁹⁰ Martin Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 117-119.

¹⁹¹ «Cour criminelle», *La Minerve*, 27 février 1843, p. 2.

début du XIX^e siècle. Les réformateurs entendent garantir la promptitude de la réaction pénale aux infractions, qui doit en quelque sorte devenir mécanique. Ils reprennent aussi le principe de *certitude* développé par Beccaria. En un mot, ils espèrent « substituer la certitude de la punition [ou à tout le moins d'un verdict de cour] à la sévérité du châtement¹⁹² » et, pour ce faire, réviser le déroulement et le fonctionnement des procédures judiciaires tout en encourageant le recours aux mécanismes disponibles. La chose paraît d'autant plus urgente que, selon un grand jury de la Cour du banc du roi, en 1821, « l'opinion se répand que la punition ne suit pas même la révélation du crime¹⁹³ ». Un certain nombre de mesures seront ainsi prises dans le but de rendre l'administration de la justice prompte et certaine, de manière à ce que la totalité des infractions ait un écho judiciaire. À partir de 1841, on commence à étendre considérablement le domaine d'exercice – en ce qui concerne la petite criminalité urbaine – de la procédure de jugement sommaire, qui permet de condamner plus rapidement de façon moins coûteuse sans recourir au lourd appareillage d'un procès¹⁹⁴. En 1846, on se donne également, par exemple, le pouvoir de forcer les témoins à comparaître dans le cadre d'un procès ; les réfractaires pourront désormais écoper de dix jours d'emprisonnement¹⁹⁵. Cette extension des pouvoirs conférés légalement aux autorités concrétise plusieurs souhaits énoncés par les réformateurs et, en favorisant l'aboutissement à un verdict de cour, vise à court-circuiter les usages vexatoires et non systématiques du processus judiciaire.

Mais l'efficacité policière et le fonctionnement des tribunaux demeurent malgré tout, pour les réformateurs, des enjeux relativement mineurs ; la sévérité des châtements, et la peine de mort en particulier, représentent pour les philanthropes des questions primordiales, situées au cœur même de leurs préoccupations. En effet, l'exécution, dont le code criminel anglais fait une utilisation jugée abusive, se trouve régulièrement dénoncée par des voix qui réclament une proportionnalité accrue entre les délits et les peines et l'usage de châtements propres « à corriger le coupable¹⁹⁶ » plutôt qu'à l'abrutir. Des abolitionnistes se font entendre

¹⁹² M. Dufresne, « La réforme de la justice pénale bas-canadienne : le cas des assauts communs à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n° 2, 1999, p. 267.

¹⁹³ *Le Canadien*, 10 octobre 1821, cité dans M. Dufresne, « La police, le droit pénal et “le crime” dans la première moitié du XIX^e siècle. L'exemple de la ville de Québec », *loc. cit.*, p. 424.

¹⁹⁴ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 169-173.

¹⁹⁵ M. Dufresne, « La réforme de la justice pénale bas-canadienne : le cas des assauts communs à Québec », *loc. cit.*, p. 272.

¹⁹⁶ *L'Aurore*, 11 juillet 1818, cité par André Morel, « Les crimes et les peines : évolution des mentalités au Québec au XIX^e siècle », *loc. cit.*, p. 180.

sporadiquement¹⁹⁷ et, dans l'ensemble, les réformateurs ont pour objectif la mise en place d'une gestion rationnelle de la déviance. La peine doit non seulement être prompte et certaine, c'est-à-dire systématique ; elle doit aussi être *efficace*, contribuer à la diminution *du* crime – toujours selon l'échelle quantitative à l'aune de laquelle on mesure à l'époque les variations du vice. C'est donc d'abord la validité, l'utilité de l'exécution capitale, inapte à remplir la fonction que la rationalité pénale moderne donne à la peine, qui se trouve effectivement remise en question. D'un côté, la peine de mort apparaît dans bien des cas comme une mesure disproportionnée, si bien que, comme le rapporte le journal *Le Populaire* en 1837, « la crainte d'être trop rigoureux rend le jury trop indulgent et laisse impunis trop de misérables¹⁹⁸ », ce qui contrevient au principe de certitude de la peine. D'un autre côté, le spectacle public de l'exécution du criminel ne semble guère produire les effets moralisateurs escomptés. Il échoue à inspirer de « salutaires pensées » et le peuple qui y assiste « en [sort] plus vicieux¹⁹⁹ ».

Les griefs adressés à la peine capitale ne sont pas uniquement utilitaristes. Ils sont aussi moraux, en ce qu'ils font appel notamment à une sensibilité moderne, que plusieurs commentateurs de l'époque opposent explicitement à une « barbarie » ancienne et révolue. Ici encore, la presse périodique constitue un précieux indicateur de l'état des idées, des opinions et des visions du monde. Il suffit de défricher sommairement ses pages pour retrouver les nombreux signes d'une nouvelle intolérance indignée à l'égard de la pendaison, intolérance issue pour l'essentiel des classes cultivées. La répression des rébellions des Patriotes, à l'hiver 1839, semble avoir cristallisé des prises de position déjà perceptibles dans les décennies antérieures. En avril 1839, à l'occasion de l'une des sessions de la Cour du banc du roi, un rédacteur du journal *Le Canadien*, à Québec, se réjouit de la clémence et de la douceur des sociétés éclairées : « grâce aux idées philanthropiques et chrétiennes », on s'oppose de plus en plus à ce que nos « semblables créés à l'image du créateur » soient traités comme « des bêtes fauves » et des « brutes²⁰⁰ ». Quelques semaines auparavant, le même journal avait fait paraître, pour dénoncer l'exécution des Patriotes à Montréal, un entrefilet mordant. « On

¹⁹⁷ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 167.

¹⁹⁸ « Peine de mort », *Le populaire*, 26 juillet 1837, p. 3. Dans cet entrefilet, le journal fait état d'une motion lancée, au printemps 1837, à la Chambre des Communes de Londres et proposant de restreindre l'application de la peine capitale aux seuls homicides. Le journal déplore que la motion ait finalement été rejetée par une majorité d'une seule voix (73 contre et 72 pour), ce qui indique que la question, chaudement débattue dans l'arène politique, est véritablement à l'ordre du jour.

¹⁹⁹ *Ibid.*

²⁰⁰ *Le Canadien*, 1^{er} avril 1839, p. 2.

travaille en ce moment en Angleterre à la pacification du pays par des moyens doux et efficaces, et ici c'est le Bourreau qui agit²⁰¹! »

À Montréal, les rédacteurs de *L'Aurore des Canadas* ne sont pas moins zélés. Tous les motifs sont bons – y compris les vagues rumeurs – pour donner congé à l'exécuteur des hautes œuvres : ridiculisant l'exigence d'exemplarité des châtiments sévères, un entrefilet raconte qu'un vieillard serait mort « par suite de l'impression que lui avait causée la vue d'une exécution capitale²⁰² ». La douceur du traitement réservé aux criminels est, comme l'indique un autre article, un nécessaire « acte de justice et d'humanité [...] envers le rebut de la société²⁰³ ». D'autres interventions vont plus loin. Le 12 mars 1839, un rédacteur de *L'Aurore* aborde la question de l'abolition du châtiment ultime, cherchant à démontrer, d'une part, que l'adoucissement est une tendance naturelle des « nations civilisées » et que, d'autre part, le crime diminue « dans la même proportion que les exécutions capitales²⁰⁴ ». Quelques jours plus tard, le même journal célèbre l'abolition de la peine de mort dans l'État du Massachusetts, répétant que l'exécution ne correspond pas à la double fonction que l'on doit assigner à la peine : la réforme morale du criminel et la diminution du crime²⁰⁵.

La « décorporalisation » du châtiment est manifestement de saison. Le corps, qui ne doit être ni meurtri, ni brisé, ni blessé, doit cesser d'être le point d'application de la peine. En 1841, on abolit au Canada une série de châtiments corporels afflictifs (comme le fouet ou le pilori), puis on substitue l'incarcération à l'exécution pour plusieurs crimes graves. Bien entendu, la critique de la peine de mort n'est pas consensuelle ; mais, pour plusieurs, la pendaison bascule désormais dans le domaine de l'intolérable. Dans le deuxième tiers du XIX^e siècle, l'exécution capitale devient de plus en plus litigieuse. De nombreux cas témoignent en effet du caractère nouvellement insupportable de la pendaison. L'histoire d'Anaïs Toussaint, évoquée plus haut²⁰⁶, est à cet égard révélatrice. Reconnue coupable, en février 1857, d'avoir froidement empoisonné son mari quelques semaines seulement après leur récent mariage, elle est portraituree comme une femme immonde et condamnée à la pendaison. Une requête portant un millier de signatures a cependant convaincu le gouverneur d'opter pour une

²⁰¹ «Nouvelles exécutions», *Le Canadien*, 15 février 1839, p. 2.

²⁰² «L'exemple», *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3.

²⁰³ «Justice», *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3.

²⁰⁴ «Abolition de la peine de mort», *L'Aurore des Canadas*, 12 mars 1839, p. 3.

²⁰⁵ *L'Aurore des Canadas*, 15 mars 1839, p. 3.

²⁰⁶ Voir *supra*, p. 19-20.

commutation de peine : en juillet de la même année, Toussaint écope d'une sentence d'incarcération à perpétuité. *Le Canadien*, sur un ton auguste et solennel, applaudit. « C'est un nouvel hommage rendu aux progrès du siècle et à la cause de l'humanité. Dieu en soit loué²⁰⁷ ».

Les pétitionnaires n'auront cependant pas toujours autant de succès, et il en faudra davantage pour faire cesser définitivement les exécutions. En mars 1864, John Meehan est pendu à Québec – il s'agit selon la presse du premier échafaud dressé dans la capitale depuis 1836 – devant une foule composée, selon les estimations du *Canadien*, de plus de 6000 personnes²⁰⁸. L'année suivante, à Montréal, Stanislas Barreau, reconnu coupable d'un double meurtre, subit le même sort devant une foule non moins impressionnante, en dépit d'une pétition ayant circulé dans la ville pour obtenir la commutation de peine du meurtrier²⁰⁹. Mais l'affrontement périodique entre les partisans et les détracteurs de la peine de mort révèle en lui-même une transformation culturelle en voie de réalisation. En 1858, la veille de la double exécution de Marie-Anne Crispin et Jean-Baptiste Desforges, Mgr Bourget sent même le besoin de s'immiscer dans le débat en faisant paraître une lettre circulaire destinée à rappeler aux esprits réformateurs trop récalcitrants que Dieu a « donné au gouvernement le droit de vie et de mort sur ses sujets²¹⁰ ».

Le pôle triomphe de l'enfermement

Comme on vient de le voir, l'état des forces policières, la persistance d'un mode infrajudiciaire de règlement des conflits et la sévérité des châtiments constituent, pour les réformateurs, des préoccupations majeures. Le dernier des grands enjeux autour desquels se cristallise, au début du XIX^e siècle, le discours de la réforme pénale au Bas-Canada est si

²⁰⁷ « Anaïs Toussaint », *Le Canadien*, 20 juillet 1857, p. 4. Voir aussi « Sentence de mort contre Anaïs Toussaint », *Le Canadien*, 4 février 1857, p. 2. Ces articles sont évoqués par H.-A. Bizier dans « Une fille à marier. L'affaire Anaïs Toussaint », *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 83-95.

²⁰⁸ « Exécution de John Meehan », *Le Canadien*, 23 mars 1864, p. 2. Des spectateurs montent apparemment aux arbres environnants pour avoir une meilleure vue.

²⁰⁹ H.-A. Bizier, « Le voleur meurtrier. L'affaire Stanislas Barreau », *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 125-137. Voir aussi « Meurtre à l'hôtel Lawlor. L'affaire John Meehan », p. 113-123.

²¹⁰ H.-A. Bizier, « Un tissu de mensonges. L'affaire Crispin-Desforges », *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 108.

crucial qu'il mérite qu'on lui consacre une section particulière : la question des prisons, véritable lieu commun du discours social de l'époque, se trouve en effet placée dans le champ de vision de tous les observateurs de la vie collective et de ses institutions.

De toute évidence, la détention en elle-même n'est pas une invention des réformateurs occidentaux de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècle. Dans son *Histoire de la folie*, Foucault a, par exemple, bien décrit le « grand renfermement » que l'âge classique commence à opérer à partir du milieu du XVII^e siècle, faisant proliférer les hôpitaux généraux, institutions au rôle équivoque situées quelque part entre assistance et répression, charité et châtement²¹¹, où se trouve enfermée une population déviante qui brille par sa disparité. En Nouvelle-France, comme dans la métropole française (bien qu'à une échelle plus restreinte), la gestion de la pauvreté et de la maladie a joué un rôle considérable dans l'émergence progressive d'un système pénal de détention. Aux XVII^e et XVIII^e siècles, jusqu'à la Conquête anglaise de 1759, l'Hôtel-Dieu de Montréal (1644) et celui de Québec (1639), ainsi que les hôpitaux-généraux des deux villes (1693-1694), internent les pauvres malades et les pauvres mendiants et permettent ainsi, comme l'écrit le criminologue Jacques Laplante, de « maîtriser et d'observer tout un ensemble d'individus et d'expérimenter sur eux²¹² ». L'Hôpital général, institué à la fin du XVII^e siècle, devient un lieu de « redressement communautaire » où les oisifs sont conviés, par l'effet combiné de l'enfermement et du travail, à devenir laborieux et à se rendre utiles. À cette époque, la prison demeure encore essentiellement, on vient de le voir, un lieu de transition, pour les condamnés, entre le moment de la condamnation et celui de l'exécution de la sentence. La cristallisation, dans le premier tiers du XIX^e siècle, de la fonction pénale de l'emprisonnement est donc à la fois une nouveauté, une rupture avec l'ancienne pénalité, et une continuité, dans la mesure où l'enfermement des populations déviantes en général constitue une pratique de contrôle déjà implantée.

Avant les premières décennies du XIX^e siècle, la critique des institutions carcérales et le constat de leur désuétude se font parfois entendre mais ne relayent pas encore le grand rêve d'efficacité que les réformateurs érigeront en projet politique d'envergure. Certes, au début du XVIII^e siècle, les prisons sont déjà considérées comme des lieux infects et « peu

²¹¹ M. Foucault, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1972, p. 71-76.

²¹² Jacques Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1989, p. 30.

sécuritaires²¹³ », mais cette insatisfaction, dans un monde où la régulation des délits et la résolution des conflits s'effectuent de façon locale, se manifeste de manière plutôt sporadique. Au Bas-Canada, la première prise en charge politique de la question carcérale date, on l'a vu, de 1805, moment où est adopté le projet de construction de nouvelles prisons. Or, le grand vent des critiques commence à s'élever à peu près simultanément. Les prisons sont neuves mais, pourtant, déjà désuètes. Quelques années après l'érection des édifices, les dénonciations qui fusent portent périodiquement sur l'« état de dilapidation²¹⁴ » des bâtiments, réitérant très exactement, et ironiquement, la critique qui avait conduit, dans les premières années du siècle, à l'adoption de l'Acte des prisons : les lieux de détention sont dans un tel état d'obsolescence et d'insalubrité que les détenus, pense-t-on, en plus de pouvoir fomenter sans difficulté des plans d'évasion, sont « en danger de quitter la prison, après l'expiration de leur sentence, plus endurcis dans le vice qu'ils n'étaient lorsqu'ils sont entrés²¹⁵ ». Absurdité insupportable : la prison, qui devrait contribuer à réduire la criminalité, devient précisément criminogène. « L'intensité du crime dans le Bas-Canada, expliquent les membres d'un comité spécial nommé par la Chambre au milieu des années 1830, doit sa principale source à l'absence de toute discipline dans les prisons, à la construction vicieuse des bâtiments où les prisonniers sont enfermés en commun²¹⁶ ». Cette préoccupation pour les prisons, leur état et leur fonctionnement traduit l'essor de la nouvelle vocation pénale assignée à l'enfermement : devant la crainte galopante d'une inexorable croissance du crime, la prison doit absorber et contrôler l'ensemble des individus inquiétants « plongés dans la vie grouillante des quartiers et des rues insalubres mal éclairées²¹⁷ ».

Pour les réformateurs, la réforme du système pénal apparaît « comme la condition préalable à une prise en charge systématique du comportement délinquant²¹⁸ ». Même si, dans les faits, le système des prisons reste longtemps presque inchangé, l'abondance du discours rappelle que, pour une frange importante de l'élite politique et intellectuelle, la question carcérale est à l'ordre du jour. En 1829, l'Association de la prison de Québec voit le jour. Elle

²¹³ *Ibid.*, p. 44.

²¹⁴ *Journaux de la chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 1836, p. 211 et suivantes.

²¹⁵ « Représentations du grand jury de Québec sur l'état de la prison du district », 17 décembre 1802, citées dans Jean-Pierre Wallot, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », *loc. cit.*, p. 67.

²¹⁶ « Rapport du comité spécial sur le rapport des commissaires enquêteurs (pénitenciers) », 1835-1836, cité dans J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 169.

²¹⁷ J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre*, p. 100.

²¹⁸ *Ibid.*, p. 122.

se donne pour mandat « d’opposer à l’oisiveté et à la contamination du vice, le travail, la discipline et la classification, seules garanties de la réforme morale²¹⁹ ». L’année suivante, cette Association présente à la Chambre d’Assemblée du Bas-Canada un plan pour l’érection d’un pénitencier ; en 1834 et 1836, des rapports sont publiés sur les modèles pénitentiaires américains, celui d’Auburn et celui de Philadelphie²²⁰. À partir de la fin des années 1820, avec le projet d’un pénitencier, nouvelle technologie dans l’arsenal institutionnel des réformateurs bas-canadiens, l’idée de la réforme morale, d’abord attachée à la délinquance mineure, commence à s’appliquer à l’ensemble des criminels. Plusieurs libéraux ne croient pas à la réforme intérieure et se contentent d’exiger, en reconnaissant l’irréductible liberté morale des individus, la conformité extérieure de leurs actions²²¹. Mais que la prison doive agir sur les dispositions intérieures ou sur les motivations extérieures du criminel, tous s’entendent pour reconnaître à la pénalité une mission de réhabilitation. D’où, par exemple, le fait que *Le Canadien* puisse raconter l’histoire émouvante d’un meurtrier que l’effet combiné de l’emprisonnement et du travail aurait replacé sur le sentier du bien²²².

À la même époque, la prison devient, dans les faits, le mode par excellence de gestion et de punition de la déviance en général. Et à bien des égards, les critiques concernant l’entassement malsain des prisonniers résultent directement de la systématisation et de la généralisation pénale de l’enfermement. Entre 1815 et la fin des années 1830, la population carcérale bas-canadienne se multiplie de manière exponentielle : le nombre d’entrées annuelles en prison passe de 65 en 1814 à 824 en 1836, pour atteindre 1992 en 1840²²³. Cette hausse spectaculaire traduit selon Fecteau une « mutation qualitative » importante. En effet, on assiste pendant cette période à une nette augmentation de la quantité d’infractions sanctionnées par l’emprisonnement – les crimes contre l’ordre public font maintenant l’objet d’une peine d’incarcération – et à une modification des procédures d’internement – les autorités procédant de plus en plus par conviction sommaire²²⁴. La purification des lieux publics passe dès lors par un enfermement aussi expéditif que temporaire, la plupart des peines s’étendant de quelques jours à plusieurs semaines.

²¹⁹ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 65.

²²⁰ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 203-205.

²²¹ J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre*, p. 157.

²²² « Le criminel réhabilité », *Le Canadien*, 20 janvier 1845, p. 3.

²²³ J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre*, p. 136.

²²⁴ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses*, p. 243-249.

Ces changements consolident la fonction pénale de la prison en systématisant la chasse aux menues infractions et aux petits délinquants, parmi lesquels la prison recrute l'essentiel de ses habitué-e-s : ensemble composite de déviances polymorphes comptant vagabonds, ivrognes, mendiants et voleurs ou, pour reprendre une classification d'époque, « personnes considérées comme débauchées, désœuvrées et déréglées ²²⁵ ». Dans les faits, la prison fonctionne désormais comme moyen d'épuration des zones urbaines sans pourtant parvenir à répondre efficacement à la volonté de moralisation des couches inférieures que brandissent les réformateurs qui souhaitent guérir les marginaux en leur redonnant la capacité de faire un bon usage de leur liberté. « Alors qu'on s'alarme de ce que la ville offre un milieu propice à la contamination morale, on découvre des conditions similaires dans la prison ²²⁶ ». Dans les représentations sociales qui circulent, ce qui relie la ville, le débit de boisson et la prison commune, c'est un même fonctionnement « contagieux » ; ce sont des lieux à la fois restreints et surpeuplés, qui *respirent* mal. Entre les espaces urbain et carcéral, le lien est donc complexe : l'institution de détention pénale, qui a pour mandat de purifier l'espace urbain en l'expurgeant des plaies qui le rongent, est pourtant celle qui recrache continuellement « le crime » sur lui, celle qui se montre incapable d'être à la hauteur de son mandat ou de sa mission, celle que, tout au long du siècle, on dénonce systématiquement comme contribuant à produire paradoxalement la criminalité qu'elle cherche à contenir et à contraindre.

L'enfermement devient une procédure générale et, pour ainsi dire, un projet collectif. Tout au long du XIX^e siècle, l'intérêt et la vigueur des critiques ne se démentent pas. Dans les années 1840, on lance une commission d'enquête sur la direction générale du pénitencier de Kingston (bâti selon le modèle d'Auburn et ouvert en 1835). Le rapport, déposé en 1849, dénonce l'utilisation abusive des châtiments corporels, la politique du silence obligatoire pendant les séances de travail en commun étant sans doute difficile à faire respecter sans le recours à des sanctions afflictives. Selon Jacques Laplante, cette enquête des années 1840 joue un rôle déterminant dans la mesure où elle conduit les autorités à conférer aux inspecteurs des prisons une fonction et des pouvoirs plus importants. Au lendemain de la Confédération, le Québec adopte un « Acte concernant les inspecteurs de prisons, hôpitaux et autres

²²⁵ *Statuts du Bas-Canada*, 1817, cités par J. Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, p. 59.

²²⁶ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 61.

institutions » : les inspecteurs devront dorénavant produire des rapports annuels, approuver des plans et établir des règles²²⁷.

Parallèlement, au milieu du XIX^e siècle, le territoire de la province se dote d'un véritable « archipel carcéral » (Foucault). Émerge en effet toute une constellation d'institutions : de six prisons en 1830, on passe à vingt-deux en 1865 et à trente en 1930²²⁸. Ce mouvement d'édification est lié, globalement, à la multiplication des types de lieu d'internement, dont plusieurs, fidèles à un important souci de classification des déviations, se spécialisent et s'adressent à des populations ciblées. Dans le sillage des réformateurs, les institutions cherchent à cartographier, en la découpant, la population déviante, distinguant les femmes des hommes, les jeunes délinquants des adultes, les aliénés des criminels, les pauvres des malfaiteurs, les personnes curables des irrécupérables. Au croisement de ces oppositions naît un système d'internement complexe et différentiel²²⁹. En 1876, à Montréal, on ouvre la première prison entièrement réservée aux femmes²³⁰. Le cas de la jeunesse délinquante, comme classe distincte, est également révélateur. En 1857, on adopte un « Acte pour accélérer le procès et la punition des jeunes délinquants » et en 1869 une loi prévoyant l'établissement d'écoles de réforme pour les jeunes dépravés. En 1882, on dénombre sur le territoire six écoles de réforme et d'industrie²³¹.

D'un côté, l'enfermement, comme mode de gestion en vue (théoriquement) d'une réinsertion sociale des personnes, se généralise et se spécialise ; mais de l'autre côté, les prisons ne cessent pas d'essuyer des critiques nombreuses et récurrentes, à telle enseigne que les qualités potentielles de l'enfermement sont toujours considérées comme l'ultime remède à ses défauts effectifs et observés. Dénoncées systématiquement comme plongeant les détenus dans une « atmosphère pestilentielle²³² », les prisons font l'objet, dans les deux derniers tiers du XIX^e siècle, de rapports continuellement alarmistes de la part des inspecteurs. Les maux

²²⁷ J. Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, p. 122.

²²⁸ *Ibid.*, p. 133.

²²⁹ À cet égard, on consultera le « Réseau proposé pour la prise en charge en lieu sûr des pauvres, des justiciables et des fous », présenté lors d'une Session parlementaire en 1869. Voir *Ibid.*, p. 126-127.

²³⁰ J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre*, p. 151. Dans les décennies précédentes, même si les femmes incarcérées logent dans une section distincte de la prison, elles sont enfermées sous le même toit que les hommes ou dans le même complexe immobilier : à Québec, à partir de 1829, leur section est située dans un petit édifice situé dans la cour de la prison principale. (D. Fyson, « Prison Reform and Prison Society : The Quebec Gaol, 1812-1867 », *op. cit.*)

²³¹ J. Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, p. 80, 86 et 89.

²³² Henri-Raymond Casgrain, cité par J. Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, p. 80.

sont abondants : lorsqu'on ne fustige pas l'absence de démarcation spatiale entre les prévenus et les condamnés, l'encombrement des lieux ou la facilité des évasions, on dénonce la présence indue de châtiments corporels, le pullulement des récidivistes et l'échec de la réforme morale par le travail forcé. En clair, les prisons semblent inaptes à répondre au triple objectif qui devrait les définir, « punir, contenir, amender²³³ ». Les litanies se multiplient. On les compare allègrement à des « écoles » de vice finissant par corrompre les « pauvres détenus » qui « respirent en commun une atmosphère de putridité morale²³⁴ ». On fait généralement, dans la plupart des rapports, un certain nombre de recommandations visant à susciter chez les détenus de meilleures dispositions morales, mais finalement l'échec est perpétuellement enregistré – et ce, presque invariablement, jusqu'à nos jours.

L'aventure pénitentiaire occidentale prend ainsi la forme, comme l'ont montré plusieurs historiens et criminologues, d'une fuite en avant²³⁵. La prison est à la recherche d'un traitement moral qui ne cesse jamais, historiquement, de lui échapper. Pour les héritiers des premiers réformateurs, il s'agit, en tenant compte des défauts de la prison, de la perfectionner et de l'améliorer – jamais de la remplacer ou de l'abolir. C'est un espoir toujours déçu et néanmoins persistant qui a permis à l'institution carcérale de durer à travers le temps. En ce sens, l'histoire du triomphe de la prison doit s'écrire avec des lettres pâles.

1.4 Conclusion. L'antagonisation du crime

En somme, la reconstitution historique globale présentée dans ce premier chapitre nous montre que les grands discours qui ont ponctué, en Europe et aux États-Unis, l'aventure pénitentiaire et la vague réformatrice ont aussi, dès le début du XIX^e siècle, largement circulé au Bas-Canada. L'idéal de la « réformation » morale, qui ramène la conduite du criminel à un acte individuel malsain et exigeant une sanction correctrice, a modelé les prises de parole de même que plusieurs projets. Malgré le scepticisme qui a fini par relativiser les attentes et les espoirs, on voit naître et renaître des tentatives d'agir, par l'entremise d'un enfermement pénal et d'une mise au travail, sur la motivation et la volonté du criminel²³⁶, sur sa conduite

²³³ *Document de la Session*, 1869, cité dans *Ibid.*, p. 124.

²³⁴ *Document de la Session*, 1871, cité dans *Ibid.*, p. 128.

²³⁵ J. Laplante, *Prison et ordre social au Québec*, p. 200.

²³⁶ J.-M. Fecteau, *La liberté du pauvre*, p. 168-169.

extérieure sinon sur son économie morale intérieure. En un sens, les rêves éveillés ont été aussi prometteurs que la réalité fut décevante, et la hauteur des aspirations a eu pour corollaire une longue déception devant la maigreur des réussites. On a souvent rappelé, par exemple, que le fameux projet « panoptique » de Bentham²³⁷ ne s'était jamais réalisé ailleurs que dans l'imaginaire. En tant que modèle architectural applicable à tous les établissements nécessitant surveillance et discipline, en tant que solution générale au problème d'efficacité des institutions de prise en charge des déviances, en tant qu'« intensificateur pour n'importe quel appareil de pouvoir²³⁸ », le panoptique est effectivement, au sens propre du terme, une *utopie*, « l'esquisse géométrique d'une société rationnelle²³⁹ ». Mais en-deçà de sa concrétisation, l'essentiel réside ici dans le fait que le fantasme lui-même ait pu avoir lieu.

Globalement, le XIX^e siècle a développé, des deux côtés de l'Atlantique, une obsession pour le phénomène criminel. L'apparition et la consolidation de la notion de « crime », qui se met à désigner une réalité sociale globale et irréductible à chacune de ses composantes, signalent une transformation épistémique majeure. On voit émerger de nouveaux savoirs et de nouvelles manières de décrire et de mesurer les faits sociaux ; la littérature et la presse périodique portent l'intérêt pour le crime au rang d'un véritable phénomène culturel. La circulation des récits sanglants connaît une ampleur historiquement inédite. Au moment où les cités se gonflent d'une population misérable, où le spectre des « bas-fonds » commence à s'agiter, les élites intellectuelles et politiques s'efforcent d'organiser un quadrillage et un assainissement de l'espace urbain en rendant plus systématique la prise en charge des conduites considérées comme déviantes. Nouvelles figures de l'imaginaire social, nouveaux ennemis à combattre, « le crime » et les criminels entrent dans l'histoire. En un mot, les sociétés occidentales modernes se sont, à partir du début du XIX^e siècle, construites sur la base d'une *antagonisation* du crime, d'un vaste projet de contrôle et de mise en ordre du domaine menaçant des ombres. Et la société canadienne-française, bien qu'elle ait sa spécificité et son rythme d'évolution historique propre, ne fait pas exception.

²³⁷ Le principe architectural du panoptique est relativement simple : en périphérie se trouve un bâtiment en anneau divisé en cellules individuelles vitrées et, au centre, une tour circulaire munie de fenêtres où logent les gardiens, qui dès lors, d'un seul coup d'œil, peuvent balayer du regard l'ensemble des détenus, voir sans être vus – puisque la tour centrale est aménagée de telle sorte, en son intérieur, que les gardiens peuvent demeurer invisibles.

²³⁸ M. Foucault, *Surveiller et punir*, p. 240.

²³⁹ M. Perrot, « L'inspecteur Bentham », *Les ombres de l'histoire*, p. 65.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la fabrication, au XIX^e siècle, d'une mémoire collective à partir de faits divers. Pour chacune des trois grandes parties successives de l'analyse, je procéderai en suivant rigoureusement l'ordre chronologique. Avant de faire l'étude approfondie du processus historique de légendarisation du fait divers, je commencerai toujours, dans chaque cas, par une brève reconstitution factuelle des crimes étudiés. Les deux dernières parties porteront, respectivement, sur le « docteur l'Indienne » et sur le meurtre du seigneur de Kamouraska. La première porte quant à elle sur l'excentrique figure des « brigands du Cap-Rouge », qui nous forcent à replonger au cœur de Québec. Ville réelle et ville imaginaire, celle-ci a conservé le souvenir des parasites qui l'ont un jour terrorisée.

Première partie

La société du dessous

*« Nous ne détruisons pas simplement nos ennemis,
nous les changeons »*

George Orwell
1984

Les brigandages de 1834 et 1835

Pendant l'été de 1834, et surtout après la cessation du choléra, vers l'automne de la même année, Québec fut le théâtre d'un fléau non moins alarmant que celui de l'épidémie. Des vols, des assassinats, des bris de maisons, des profanations et des sacrilèges se succédèrent avec une inconcevable rapidité et jetèrent l'épouvante dans tous les rangs de la société¹.

Cet « état de choses, poursuit l'auteur de cette frénétique description, se prolongea jusqu'au printemps de 1835² ». Ces lignes sont tirées de l'*incipit* de l'un des premiers récits romanesques de la littérature québécoise, *Les révélations du crime ou Cambray et ses complices*, des « chroniques canadiennes » rédigées par François-Réal Angers et publiées à Québec en 1837. Le « fléau » dont parle le narrateur renvoie à l'une des plus notoires et retentissantes histoires criminelles du XIX^e siècle. La reconstitution des faits que je proposerai ici doit beaucoup aux recherches d'Hélène-Andrée Bizier³ ; elle s'appuie également sur les rapports parus dans les journaux de l'époque⁴ ainsi que sur le témoignage de George Waterworth, criminel ayant décidé, en échange de son acquittement, de se faire témoin du Roi⁵.

En 1833, alors qu'il travaille au port de Québec pour un marchand de bois, George Waterworth rencontre un dénommé Charles Chambers, qu'il décrira, dans ses confessions, comme un être malveillant et séducteur. Dès l'année suivante, à l'initiative de Chambers, les deux hommes s'associent et mettent en branle un commerce aussi singulier que lucratif : voyant dans le trafic du bois un moyen de s'enrichir prestement, ils en volent des chargements pour les vendre, allant même jusqu'à revoler nuitamment des lots déjà vendus pour les revendre ensuite dans les jours subséquents. Cette pratique s'insère dans le contexte historique décrit au chapitre précédent, où le commerce des produits forestiers se trouve au cœur des activités portuaires et économiques de Québec. Ce commerce s'implante et explose

¹ François-Réal Angers, *Les révélations du crime, ou Cambray et ses complices* [1837], Québec, Nota bene, 2003, p. 27.

² *Ibid.*

³ Hélène-Andrée Bizier, « Les voleurs de grand chemin. L'affaire Charles Chambers », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 31-49.

⁴ Gilles Dorion recense certains d'entre eux, mais pas tous, dans le dossier qu'il a préparé pour la réédition la plus récente des *Révolutions du crime*. Voir « Présentation » et « Bibliographie sélective », dans F.-R. Angers, *Les révélations du crime, ou Cambray et ses complices*, p. 5-22 et 155-158.

⁵ Ce témoignage se trouve longuement consigné dans *Les révélations du crime* de François-Réal Angers.

décisivement, en effet, dans la première décennie du XIX^e : encore peu commercialisé au tournant du siècle, le bois devient rapidement le principal produit d'exportation expédié, par voie maritime, en Angleterre. En 1810, 500 des 661 navires quittant le port de Québec sont chargés d'une cargaison de pin⁶, et ce commerce, bien qu'il soit soumis à des récessions périodiques, est marqué par la croissance et domine l'économie québécoise de la première moitié du XIX^e siècle. Pour Chambers et Waterworth, les quais liés au commerce du bois ont été un tremplin. Progressivement, ils se mettent à exécuter des coups plus audacieux et à planifier des crimes moins inoffensifs, pour lesquels ils recrutent plusieurs complices, qui varient parfois d'un vol à un autre. Insensiblement, une gradation s'installe : de la petite filouterie on passe rapidement à une criminalité plus grave.

Il est difficile de recenser avec certitude l'ensemble des crimes commis par les brigands liés de près ou de loin à Charles Chambers. Les témoignages de Waterworth livrent toutefois de précieuses informations et permettent de retracer les infractions les plus éclatantes. Entre l'automne 1834 et le printemps 1835, on dénombre, dans la région de Québec, de nombreux crimes : un meurtre et près d'une dizaine de vols, impliquant parfois des sévices physiques et des agressions sexuelles, sont directement attribuables à Charles Chambers et ses complices, qui se réunissent parfois, pour organiser certains coups, à l'auberge d'une dame nommée Anderson, située selon Waterworth dans le faubourg Saint-Louis.

Le premier cambriolage notoire daterait de novembre 1834. Après un vol raté à l'île d'Orléans, les bandits s'infiltrèrent, à Québec, dans l'établissement d'un commerçant de bois nommé William Atkinson, emportent le coffre-fort, le défoncent et s'emparent de son contenu. Fidèle à ses habitudes, Chambers se réserve la plus belle part du butin. Au début du mois de février suivant, les malfaiteurs entrent, à Cap-Rouge, chez l'aubergiste O'Connor, y séquestrent l'hôtesse et sa fille, qu'ils violent, tombent voracement dans les provisions de la maison et pillent l'endroit. Quelques jours plus tard, ils s'en prennent, à Charlesbourg, à un certain Charles Paradis, qu'ils estiment riche et à qui ils volent en effet une petite fortune. Mais dans cette saisissante série de crimes, c'est un « vol sacrilège » qui, semble-t-il, fait pour la première fois déborder le vase de l'indignation publique : pendant la nuit du 9 au 10 février

⁶ John Hare, Marc Lafrance et David-Thierry Ruddel, *Histoire de la ville de Québec (1608-1871)*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express, 1987, p. 139-140.

1835, Chambers et ses complices s'introduisent par effraction dans la chapelle de la Congrégation Notre-Dame, à Québec, et y dérobent de l'argenterie de même que des objets sacrés, qu'ils tenteront bientôt de fondre en lingots. À Broughton, chez le père de Waterworth, alors qu'ils s'affairent à fondre leurs prises, les cambrioleurs sont épiés par Cecilia Connor, une servante qui parvient à récupérer clandestinement l'un des objets volés et à alerter les magistrats. Les criminels n'abandonnent pourtant pas leur carrière active. En mai 1835, leur activité connaît un nouveau sommet. Ils s'en prennent d'abord, près de Lotbinière, au capitaine Sivrac, un vieux gardien de phare qui succombera d'ailleurs aux mauvais traitements que lui font subir les brigands. Le 21 du même mois, ils attaquent John Clearihue, un boulanger de Québec et, au cours de la même nuit, pénètrent pour la dévaliser dans la demeure de Mary Ross (veuve d'un dénommé Montgomery). D'autres vols sont commis dans les jours suivants et une opération policière lancée pour démanteler le réseau parvient à mettre la main sur plusieurs coupables.

Les efforts de Cecilia Connor n'ont par ailleurs pas été vains : à l'été 1835, Chambers est arrêté et incarcéré, avec Waterworth, en attente de son procès. Sur ses épaules pèsent plusieurs chefs d'accusation ; les procédures judiciaires sont cependant longtemps infructueuses. Accusé d'abord, en septembre 1835, du vol d'un télescope chez un marchand de Québec, Chambers est reconnu non coupable. Il reste toutefois derrière les barreaux jusqu'en mars 1836, moment où il subit, avec d'autres, un deuxième procès pour le meurtre de Sivrac. Acquitté à nouveau, il est libéré sous caution. Deux acquittements successifs permettent donc à Chambers de jouir temporairement de l'impunité avant d'avoir à subir, l'année suivante, les conséquences d'un verdict de culpabilité. En effet, au cours de l'année 1836, Waterworth décide, pour échapper à une peine, de se constituer comme témoin du Roi et de dénoncer ses comparses. Les témoignages du parjure portent fruit. Au printemps 1837, au terme d'un ultime procès, Chambers est (avec le complice Nicolas Mathieu) reconnu coupable du vol par effraction chez Mary Ross et condamné à la peine capitale ; sa pendaison est prévue pour le 10 avril. Pour sa part, Pierre Gagnon, autre membre de la bande, est reconnu coupable du vol de la chapelle de la Congrégation Notre-Dame, même si le tribunal hésite, en raison de l'intervention de l'avocat de la défense, à faire entrer le méfait dans la catégorie du « vol sacrilège⁷ ».

⁷ L'expression est fréquente dans les journaux de l'époque.

En prison, Chambers consulte un confesseur et entame des démarches pour se convertir au catholicisme et obtenir une commutation de peine – il aurait été, en cela, soutenu par Charles Chiniquy⁸. En effet, dans le témoignage rétrospectif que ce dernier livre en 1885 dans *Cinquante ans dans l'Église romaine*, il raconte avoir été l'aumônier ayant obtenu du Gouverneur la commutation de peine de Chambers. Pris d'une affection pour les criminels qu'il rencontre en prison, convaincu par ailleurs que la « base de la société, c'est la croyance en un Dieu rémunérateur du bien et vengeur du mal⁹ », Chiniquy dit avoir préparé une pétition à l'adresse de Lord Gosford, lui suggérant de substituer l'exil perpétuel à la peine capitale. Chaque jour, Chiniquy rencontre les criminels dans leur cellule et tente de les préparer à mener une vie édifiante. La commutation est finalement accordée : le 27 mai 1837, avec une trentaine d'autres criminels, Chambers s'embarque ainsi à bord d'un navire pour entamer son voyage vers une colonie pénitentiaire britannique située en Nouvelles-Galles méridionale.

On ne sait pas exactement ce qu'il est devenu. Mais ici encore, le témoignage de Chiniquy, même s'il est difficilement vérifiable, est digne de mention : Chambers aurait été pendu quelques semaines plus tard à Liverpool, en Angleterre, pour avoir tenté, à bord du navire, d'orchestrer une révolte en brisant les chaînes des détenus¹⁰. Quant aux autres membres de la bande, Chiniquy rapporte en avoir revu un en 1879, alors qu'il était de passage en Nouvelles-Galles. Rapidement libéré pour sa bonne conduite, cet ancien criminel notoire, repent, converti et définitivement moralisé serait devenu l'un des hommes les plus riches d'Australie, uni « à Jésus-Christ par la foi, l'espérance et l'amour¹¹ ». Jusque dans les plus lointains retranchements du monde, la loi aurait ainsi triomphé des désordres qui mettent en péril son hégémonie.

⁸ Chiniquy est célèbre, notamment, pour les grandes campagnes de tempérance contre les ravages de l'alcool qu'il a menées, comme prêtre catholique, dès les années 1830 et pour sa conversion polémique au protestantisme, qui l'a conduit à nourrir, au cours du XIX^e siècle, de virulentes critiques et attaques contre l'Église romaine. Voir Yves Roby, « Chiniquy, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/chiniquy_charles_12F.html, page consultée le 30 avril 2015.

⁹ Charles Chiniquy, *Cinquante ans dans l'Église romaine*, Montréal, W. Drysdale, 1885, CIHM-ICMH, Collection de microfiches, 91 899, 4 microfiches, p. 309.

¹⁰ *Ibid.*, p. 311.

¹¹ *Ibid.*, p. 314.

Chapitre 2

Charles Chambers. De l'anonymat au dévoilement

De cet ensemble d'exactions attribuées à une bande unie et organisée, les journaux de l'époque portent de très nombreuses traces. C'est à cette couverture médiatique des événements qu'est consacrée la première section de ce chapitre. Il est en effet possible de répertorier, dans la presse périodique, la plupart des crimes ayant été imputés, dans les années 1830, à la bande de Charles Chambers, groupe dont l'identité précise est évidemment le fruit d'une mise en récit postérieure aux événements, d'une invention rétrospective. Car au moment où ils sont commis, ces crimes demeurent pour l'essentiel des crimes *sans nom* et *sans visage*, perpétrés par des auteurs inconnus et formant une entité nébuleuse, *une* bande indéfinie – plutôt que *celle-ci* ou *celle-là*. On verra, dans la deuxième portion de ce chapitre, que cette invention rétrospective de la bande organisée doit beaucoup à la mise en récit du fait divers opérée par François-Réal Angers dans *Les révélations du crime*, publiées dans les mois qui ont immédiatement suivi la condamnation et la déportation de Charles Chambers.

2.1 Le fait divers comme interpellation et sommation

Une innommable terreur

Entre l'automne 1834 et l'automne 1835 (moment où Chambers subit son premier procès), et encore dans les mois suivants, les journaux anglophones et francophones de Québec ont largement signalé les nombreux crimes perpétrés dans la région, dont ils livrent généralement de brefs comptes rendus informatifs, à travers lesquels se manifeste toutefois une indignation palpable. En passant du réel au papier, de l'espace privé (où il est commis) à l'espace public (où il est raconté), le crime devient récit. En s'appropriant les faits, les organes médiatiques leur confèrent une signification. Ils se font ainsi l'écho d'une inquiétude, d'une insécurité grandissante, chaque nouvelle venant, aussi succincte soit-elle, s'empiler sur les précédentes et alimenter une sorte de mosaïque du crime. Il en résulte forcément, pour le

public de Québec et des environs, une représentation du social marquée par l'idée d'une proximité, d'une omniprésence et d'une progression de la criminalité. Aussi les textes de presse ont-ils une irréductible dimension performative, la charge affective de l'énonciation excédant le souci informatif de l'énoncé, le plus souvent mis au service d'une prise de position plus ou moins explicite. Cette dimension performative se traduit ici doublement, le récit journalistique des crimes étant à la fois *interpellation* et *sommation*. D'une part, il interpelle le lecteur en tant que citoyen soucieux de sa sécurité et de la préservation d'un ordre social dont bénéficie la communauté dont il fait partie ; d'autre part, et en même temps, le récit médiatique galvanise la crainte et somme les forces policières et pénales d'accroître leur efficacité et de résoudre une situation donnée comme anormalement grave.

Dans la mesure où ils expriment une « tension entre l'ordre et sa transgression¹² », ces récits de crime autorisent les journalistes à formuler une critique, à mettre en évidence les lacunes des forces policières et pénales. Pour donner du poids à leur discours, les rédacteurs misent notamment sur le sentiment d'insécurité et insistent, par exemple, ou bien sur la souffrance des victimes, ou bien sur la quantité des délits commis. C'est ainsi qu'en mai 1835, quelques jours après avoir fait allusion à l'agression du capitaine Sivrac, *Le Canadien* annonce la mort du pauvre homme, décédé « des suites des mauvais traitements qu'il a reçus¹³ ». En accordant une place aux victimes, le texte de presse engendre, en permettant l'identification du lecteur (appelé à se concevoir comme une victime potentielle), l'indignation du public. Ainsi, l'accent mis sur la peur ayant rendu malade la jeune victime d'un vol par effraction à Cap-Rouge¹⁴, le fait d'émettre l'hypothèse selon laquelle les coupables sont des évadés de prison¹⁵ et de rappeler, en début d'été, que « les vols ont commencé en cette ville¹⁶ » (en parlant comme s'il s'agissait d'une véritable épidémie périodique apportée par la saison de la navigation) ont essentiellement pour effet, sinon pour fonction, de susciter une peur du crime, d'engendrer une panique et de provoquer, par conséquent, une nette insatisfaction à l'égard

¹² Isabelle Décarie, « Le bruissement du fait divers : paradoxe des voix, choc des discours », dans Micheline Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 245.

¹³ *Le Canadien*, 27 mai 1835, p. 3.

¹⁴ *Le Canadien*, 6 février 1835, p. 2. Il s'agit du vol chez Madame O'Connor, relaté au cinquième chapitre des *Révélations du crime* de François-Réal Angers.

¹⁵ *The Quebec Gazette*, 22 mai 1835, p. 3. Il est ici question du vol commis chez la veuve Montgomery raconté de façon détaillée au neuvième chapitre des *Révélations du crime*.

¹⁶ *Le Canadien*, 20 mai 1836, p. 3. Il n'est pas inintéressant de noter que cette nouvelle survient au moment où Chambers vient d'être libéré sous caution après son deuxième acquittement, en mars 1836.

des institutions chargées de réprimer la criminalité. Et lorsque le journal souligne que les crimes, d'autant plus effrayants que leurs auteurs sont nombreux, sont attribuables à une « bande » réunissant d'imposants effectifs (on rapporte parfois, pour un seul crime, de huit à dix malfaiteurs¹⁷), il tend à produire des effets semblables : à l'instar de la quantité de brigands en activité, le pullulement des exactions crée un climat de tension justifiant les dénonciations à l'endroit des autorités, que l'on accuse d'inefficacité chronique.

Dans les jours qui suivent le vol de la chapelle de la Congrégation, *The Quebec Gazette*¹⁸ se fait ainsi alarmiste : faisant état d'une vingtaine de vols entre novembre 1834 et février 1835, le journal signale que « two more daring attacks [je souligne] upon persons and property have just occurred » et déplore, au nom de la propriété et de la liberté personnelles, l'état lamentable de la justice et de son administration. « Our police and watch are in the most disgraceful state of neglect and inefficiency¹⁹ ». La nouvelle du vol sacrilège, éhonté et monstrueusement scandaleux, se répand rapidement, d'autant que ce cambriolage s'ajoute, comme le souligne *Le Canadien*, à plusieurs autres vols par effraction commis dans les jours précédents (« la dernière huitaine²⁰ »). Affichée dans tous les périodiques de Québec²¹, la nouvelle gagne en quelques jours l'ensemble du Bas-Canada, atteignant les pages des journaux montréalais²² et se répercutant même, hors des zones urbaines, dans un journal régional comme *L'Écho du pays*²³ (Saint-Charles sur Richelieu).

¹⁷ *Le Canadien*, 11 février 1835, p. 2. L'article dont il est question fait allusion au vol commis chez Charles Paradis, dont le cinquième chapitre des *Révélations du crime* fournit les détails.

¹⁸ *The Quebec Gazette / La Gazette de Québec*, premier périodique de l'histoire canadienne, est un journal bilingue fondé en 1764. Entre 1832 et 1842, ses éditions française et anglaise sont distinctes, les premières paraissant les mardi, jeudi et samedi et les deuxièmes les lundi, mercredi et vendredi (André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 3).

¹⁹ *The Quebec Gazette*, 11 février 1835, p. 3. Traduction libre : « deux nouvelles attaques audacieuses contre la personne et la propriété viennent tout juste d'avoir lieu ; l'inefficacité déplorable de la police et du guet nocturne est alarmante ».

²⁰ *Le Canadien*, 11 février 1835, p. 2. Le journal fait ici référence aux vols commis chez Paradis et O'Connor ainsi qu'à un autre, probablement commis au mois de janvier. Voir « Vol », *Le Canadien*, 14 janvier 1835, p. 2.

²¹ Voir notamment *Le Canadien*, 11 février 1835, p. 1 ; « Sacrilege and Robbery », *The Quebec Mercury*, 10 février 1835, p. 3.

²² Voir notamment « De la Gazette de Québec », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 14 février 1835, p. 2 ; « Quebec Feb 11 – Burglaries », *The Vindicator*, 17 février 1835, p. 3.

²³ « Québec », *L'Écho du pays*, 19 février 1835, p. 2. *L'Écho du pays* est un journal réformiste lancé, à Saint-Charles sur Richelieu, en 1833 et disparu en 1836. Il se donne pour visée essentielle, selon les termes mêmes de son prospectus, de « s'opposer sans cesse à toute violation des droits du peuple » en éclairant « sur ses droits un peuple trop négligé » (A. Beaulieu et J. Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), p. 76-79).

Les vols ne tarissent pas. Au printemps 1835, la situation, jugée alarmante et devant laquelle les forces de l'ordre semblent impuissantes, exige selon plusieurs un renforcement immédiat des effectifs policiers, un ajustement urgent. La presse ne manque pas une occasion de rappeler l'existence de malfaiteurs profitant de la nuit tombée pour estourbir le bourgeois. *Le Canadien* hausse le ton. Le 22 mai, rapportant deux vols consécutifs survenus pendant la même nuit et commis par des « voleurs de grands chemins » (un chez la dame Montgomery, l'autre chez le boulanger Clearihue de Québec), le journal suggère aux magistrats de se montrer plus sévères et plus exigeants à l'égard de ses « hommes de guet » : en attendant la prochaine session de la législature, où des mesures et des lois plus efficaces devraient, dit-on, être votées, le journaliste suggère explicitement « aux autorités municipales de chasser sans pitié tous les hommes de guet dans l'arrondissement desquels il se commettrait quelque vol ou autre infraction sérieuse²⁴ ».

La patience et la tolérance ont, semble-t-il, assez duré. Des revendications concrètes se font jour :

Les vols et déprédations nocturnes, et les tentatives incendiaires, qui se répètent avec une fréquence et une audace inouïes jusqu'à présent, commencent à inquiéter les citoyens, et à les faire se demander s'il n'y aurait pas quelque mesure de protection plus efficace que celles qui sont actuellement en opération. Il est évident d'abord que les 48 hommes de guet que la loi autorise d'employer ne suffisent pas pour la garde de la ville : il faudrait au moins le double de ce nombre, et peut-être davantage²⁵.

La pression exercée sur les autorités est certainement tangible et puissante puisque, trois jours plus tard, alors qu'un nouveau vol est recensé, on apprend que des hommes de guet sont parvenus à capturer des voleurs et qu'une vaste opération policière (impliquant des magistrats, des soldats et des connétables) a été lancée : ceux-ci, en effet, « partirent à la recherche des voleurs qui tiennent la ville en alarme depuis quelques jours²⁶ ». Plusieurs individus sont ainsi débusqués et des noms commencent à circuler. Sommée par la police d'identifier les suspects, la dame Montgomery reconnaît formellement l'un des cambrioleurs (Pierre Gagnon).

²⁴ « Vols », *Le Canadien*, 22 mai 1835, p. 3. Cet article est repris par *L'Écho du pays* le 27 mai et, le même jour, dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et de lois*, à Montréal.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Le Canadien*, 25 mai 1835, p. 2. Cet article est repris par *L'Écho du pays* le 4 juin 1835.

Le Canadien, pour sa part, continue de réclamer une « nouvelle organisation de la garde municipale » capable de surpasser l'« organisation des déprédateurs nocturnes²⁷ » ; mais le journal tend de plus en plus, au nom d'un « nous » citoyen à défendre et protéger, à substituer les applaudissements aux remontrances.

Nous nous plaignons en cette occasion à reconnaître le zèle et la vigilance qu'ont déployés les Magistrats [...] et nous pouvons espérer que si leur exemple est suivi par leurs confrères nous serons bien vite débarrassés de cette bande de déprédateurs nocturnes que la fausse indulgence des autorités [...] contribue à laisser se multiplier avec une effrayante rapidité²⁸.

Le 27 mai 1835, le rédacteur renchérit : les magistrats « qui ont montré un zèle et une activité si louables pour découvrir les voleurs qui tiennent la cité en alarme depuis quelques temps, ne se ralentissent pas, et leurs efforts continuent à être couronnés de succès²⁹. » Avec les dernières arrestations, on aurait même, annonce le journaliste, « découvert les traces des voleurs de la Chapelle des Congréganistes³⁰. » L'anonymat du crime commence à se rompre. Plusieurs criminels livrent enfin leur nom.

Et ces criminels s'opposent radicalement au « nous » construit par les textes de presse. En collectivisant ainsi l'énonciation, le rédacteur du *Canadien* tisse une communauté entre lui et son lectorat. L'espace public qui s'aménage ainsi discursivement est celui de la « cité », de la communauté rassemblée hors de laquelle il faut chasser le parasite intrusif qui s'y invite indument : la « bande », entité étrangère et fantomatique, d'autant plus menaçante qu'elle est anonyme et populeuse (c'est un *nombre* plutôt qu'une unité), impersonnelle et innommable, c'est-à-dire sans identité déterminée, masse mystérieuse recouvrant une réalité diffuse, un ensemble flou et peut-être infini d'individus. Rempart contre un mal à repousser, l'affirmation communautaire devient particulièrement nécessaire lorsqu'un péril se manifeste, l'identification d'un ennemi commun permettant toujours au discours de réaffirmer la nécessité de la conservation et de la protection d'un ordre social montré à la fois dans sa fragilité et dans sa force, dans sa vulnérabilité et dans sa détermination à vaincre. Par le seul fait de *raconter*, l'exposé journalistique du crime insiste sur la rupture d'un ordre, sur un

²⁷ *Le Canadien*, 3 juin 1835, p. 2.

²⁸ *Le Canadien*, 25 mai 1835, p. 2. Je souligne.

²⁹ *Le Canadien*, 27 mai 1835, p. 3.

³⁰ *Ibid.* Les individus arrêtés dont parle le journal sont, « outre quelques femmes qu'on a relâchées » : Nicolas Mathieu, Joseph Hamel, Pierre Prévost, Hubert Hamel, Olivier Trudel, Edwin Wyman, Henry Bennett, Catherine Roque, Pierre Charbonneau, John Harvey, Xavier Jean Pierre, Pierre Gagnon, Edward Gardner « et quelques autres ».

accroc dans la continuité du quotidien. Il montre à l'œuvre une réalité perturbatrice et insupportable qui vient rompre la surface lisse de la vie sociale normale. Il raconte l'irruption d'un élément étranger au « nous » communautaire.

Or, ce « nous » posé et revendiqué par le discours de presse n'exerce pas uniquement, comme on vient de le voir, une pression sur les autorités, les sommant de remédier à un désordre inquiétant ; il interpelle aussi directement les particuliers, c'est-à-dire ses propres membres. Les journaux agissent comme courroies de transmission ou médiateurs entre le public et les autorités. S'ils peuvent fustiger celles-ci au nom d'une certaine idée du bien commun, ils sont aussi portés, en sens inverse, à assurer la diffusion des messages émanant des lieux de pouvoir et s'adressant à la population. L'interpellation des citoyens et citoyennes, dont la presse, en tant que relais communicationnel, se fait le principal véhicule, émane donc d'abord des autorités, qui sollicitent régulièrement, devant l'abondance du crime, l'aide du public en lui offrant une récompense.

On promet ainsi, par exemple, en novembre 1834 après le vol d'un coffre-fort bien garni chez le dénommé Atkinson, une récompense de « cent piastres » aux personnes pouvant « donner des informations qui conduiront à l'appréhension et conviction des coupables³¹ ». La même tactique est employée à plusieurs reprises, et notamment dans les jours qui suivent le fameux « vol sacrilège » de la chapelle de la Congrégation Notre-Dame (dans la nuit du 9 au 10 février 1835), où des « placards » affichés dans les rues offrent cinq livres « à ceux qui découvriront les voleurs³² ». Encore en juillet, alors que la ville est aux prises avec des incendiaires mettant nuitamment le feu à des maisons privées, la presse diffuse un avis public annonçant que, pour enrayer le fléau pyromaniaque, la Compagnie d'assurance de Québec propose une « récompense de cent livres » à la personne qui fournira les informations pouvant « conduire à l'arrestation et à la conviction des dits incendiaires³³ ». En encourageant le public à contribuer et à se coaliser contre un ennemi commun anonyme, les journaux tendent à constituer la société entière en force de surveillance, en tribunal et en instance de punition. Rassembleuse, une telle stratégie, en fournissant au lectorat la connaissance commune d'un

³¹ « Effraction », *Le Canadien*, 5 novembre 1834, p. 2. Le même entrefilet paraît également le lendemain (6 novembre 1834), en traduction anglaise, dans le *Quebec Mercury*.

³² *Le Canadien*, 11 février 1835, p. 1-2.

³³ « RECOMPENSE pour la découverte des incendiaires », *Le Canadien*, 15 juillet 1835, p. 4.

événement présenté comme le concernant directement, invite le public à s'identifier au processus de l'enquête et à contribuer directement à l'assainissement de la société.

Mais le recours à la récompense monétaire n'est pas l'unique moyen d'interpellation. Plusieurs textes de presse faisant état des crimes commis par l'innommable bande constituent directement le lecteur en enquêteur, sans chercher à l'allécher par autre chose que la perspective d'un pur mérite civique. C'est le cas notamment d'une lettre datée du 17 mai 1835 et parue dans *Le Canadien* : relatant l'attaque du capitaine Sivrac orchestrée par un groupe de « scélérats » près de Lotbinière, le correspondant explique avoir envoyé « du monde à la recherche de tous côtés³⁴ » et donne ensuite des informations partielles sur les présumés coupables de manière à favoriser leur repérage. Constitué en justicier, en responsable et défenseur de l'ordre public, le lectorat se trouve tacitement mandaté par le journal. Et pour exemplifier cette noblesse du citoyen protecteur de la société (elle le protège en retour : tel est le contrat social), la presse n'hésite pas à faire valoir des anecdotes percutantes. En juillet 1835, alors que les crimes continuent, s'exclame-t-on, de se succéder³⁵, une agression armée se retourne contre l'un des assaillants : un proche de la victime ayant donné l'alarme chez les voisins, ceux-ci « se mirent à la poursuite des voleurs ; peu après, ils en aperçurent [*sic*] deux mais ne purent en arrêter qu'un. [...] Cet homme est le nommé John Dwyer, vieux délinquant bien connu³⁶ ». L'été suivant, en 1836, on annonce qu'un groupe de voleurs, dans lequel se trouvent des membres « renommés comme faisant partie d'une bande de brigands », a tenté de s'introduire dans un magasin du faubourg Saint-Jean pour le cambrioler. Mais la « conduite des voisins a été digne de louanges » : ayant poursuivi les malfaiteurs, ayant même été « obligés d'en abattre » plusieurs, ceux-ci ont mis en œuvre des moyens de punition privés qui présentent l'avantage de protéger les « gens honnêtes et paisibles³⁷ ».

La menace maîtrisée

S'ils recensent scrupuleusement les crimes successifs qui se commettent à un rythme rapide en 1835, les journaux ne mettent pas moins de zèle et d'énergie à retracer de manière

³⁴ « Extrait d'une lettre de Lotbinière », *Le Canadien*, 20 mai 1835, p. 2.

³⁵ À la toute fin du mois de juin, un correspondant du *Canadien* rapporte ainsi avoir été témoin d'une scène de vol sur le « chemin du Carouge » (*Le Canadien*, 3 juillet 1835, p. 3).

³⁶ « Vol de grand chemin », *Le Canadien*, 17 juillet 1835, p. 2.

³⁷ « Vol », *Le Canadien*, 11 juillet 1836, p. 2.

circonstanciée les tribulations judiciaires des criminels que les forces policières, en dépit de leurs lacunes, parviennent à attraper et à traduire en justice.

Après la vague d'arrestations du mois de mai 1835, la session automnale de la Cour du banc du roi s'annonce particulièrement chargée. De nouvelles exactions sont commises (on annonce deux nouveaux vols le 23 septembre) mais la justice entreprend enfin de punir les criminels qui corrompent et parasitent la « cité ». Arrêté pendant l'été et accusé du vol d'une « longuevue », Charles Chambers est, on le sait, acquitté. Mais les procédures judiciaires suivent leur cours et le suspect, accusé avec George Waterworth d'avoir participé au vol sacrilège³⁸, aura ultérieurement « à répondre à d'autres accusations³⁹ ». Beaucoup d'autres, impliqués dans les crimes commis en mai et en juillet, ont cependant moins de chance. Comme l'affirme *Le Canadien* dans sa livraison du 2 octobre 1835, le « tableau des convictions [...] présente un résultat peu rassurant ». D'une part, la cour n'a pas eu suffisamment de temps pour traiter l'ensemble des procès (trop nombreux) prévus au programme. D'autre part, le bilan judiciaire est, en ce qui concerne l'état des mœurs et la sécurité publique, alarmant : cinq individus reconnus coupables de « vol de grand chemin » ont reçu une sentence de mort, neuf sont condamnés à l'emprisonnement pour douze mois, six à une détention de six mois et neuf autres seront incarcérés pour une peine d'une durée de trois mois⁴⁰. Devant une telle situation, et compte tenu de l'état de déchéance dans lequel se trouve l'édifice de la prison de Québec (elle est mal divisée pour le classement des détenus et les évasions sont facilitées par la fragilité des murs⁴¹), les grands jurés recommandent l'établissement d'un pénitencier, « qui devient de plus en plus urgent en ce pays » dans la mesure où il vise l'« amendement » du criminel, une « nécessité sociale résultant de la modification ou des progrès des idées au sujet de la punition des crimes⁴² ». C'est dire que la panique suscitée par les crimes de Chambers galvanise fortement, au cœur des années 1830, le discours de la réforme pénale et l'image négative de la ville criminogène.

Au printemps 1836, la session de la Cour du banc du roi suscite moins d'engouement. Subissant, avec Nicolas Mathieu, son deuxième procès, pour le meurtre de Sivrac, Chambers

³⁸ « Criminal term », *The Quebec Gazette*, 25 septembre 1835, p. 3.

³⁹ *Le Canadien*, 28 septembre 1835, p. 2.

⁴⁰ « Cour criminelle de Québec », *Le Canadien*, 2 octobre 1835, p. 3.

⁴¹ « Les murs étant construits avec de si mauvais matériaux, et dans certaines parties, si minces, qu'il est notoire que des détenus avec les morceaux de fer les plus faibles, sont parvenus à les percer d'outre en outre pour effectuer leur fuite » (« Terme criminel de sept. 1835 », *Le Canadien*, 2 octobre 1835, p. 3).

⁴² *Le Canadien*, 2 octobre 1835, p. 2.

est disculpé et libéré sous caution – l'accusation concernant le vol sacrilège de février 1835 continue toutefois de peser sur lui. Si la presse anglophone réserve, au sein de ses pages, une maigre place à l'événement, *Le Canadien* se fait pour sa part encore plus laconique⁴³.

En septembre 1836, les journaux font une annonce importante : « on dit que Waterworth s'est porté témoin du Roi, et qu'il va faire des révélations qui vont mettre sur la piste des individus qui ont commis tous les grands vols depuis une couple d'années⁴⁴ ». Le dévoilement annoncé est prometteur. Et si la couverture du deuxième acquittement de Chambers s'avère mince, le troisième et ultime procès, en mars 1837, fait en revanche l'objet d'un traitement médiatique important, tant par l'abondance de la surface journalistique occupée que par la minutie des détails rapportés. En effet, dans les derniers jours du mois de mars et les premiers d'avril 1837, la presse, tant anglophone que francophone, consacre un espace remarquable, situé parfois sur la page frontispice, à la narration des procédures judiciaires. Les textes qui paraissent sont des résumés factuels fort circonstanciés, évoquant les témoignages, les délibérations, les motifs de preuve et, enfin, les verdicts : grâce notamment au témoignage incriminant de l'ancien complice George Waterworth, Pierre Gagnon est reconnu coupable du vol sacrilège alors que, de leur côté, Chambers et Mathieu sont condamnés pour le vol à main armée commis en mai 1835 au domicile de la dame Montgomery. Chambers et Mathieu, qui devaient initialement être pendus le 10 avril⁴⁵, verront leur sentence commuée en peine de déportation à perpétuité.

Les procès devant la Cour du banc du roi, dit-on unanimement, ont suscité un « vif intérêt⁴⁶ » et attiré une foule nombreuse et curieuse. On sent d'ailleurs de la part des journalistes un empressement non moins avide, *Le Télégraphe* se permettant même de regretter un manque d'espace l'empêchant de reproduire en entier la sentence prononcée par le juge⁴⁷ au terme de la procédure. Avant d'étaler dans ses pages de généreux comptes rendus,

⁴³ Voir les livraisons du 20 et du 28 mars 1836 de la *Quebec Gazette* ainsi que celle du *Quebec Mercury* datant du 31 mars de la même année.

⁴⁴ *Le Canadien*, 23 septembre 1836, p. 3.

⁴⁵ *Le Télégraphe*, 3 avril 1837, p. 3.

⁴⁶ *Le Canadien*, 3 avril 1837, p. 2.

⁴⁷ « Le Roi vs Chs. Chambers et Nicolas Mathieu », *Le Télégraphe*, 29 mars 1837, p. 1. *Le Télégraphe* est un journal bilingue lancé à Québec le 20 mars 1837 par Philippe Aubert de Gaspé (fils) et Napoléon Aubin : il paraît sur une base trihebdomadaire et chaque livraison compte quatre pages, deux rédigées en français et deux en anglais. La vie de ce journal sera brève. En effet, il disparaît, moins de trois mois après sa fondation, en juin 1837. Voir aussi *infra*, p. 292-296.

qui reprennent essentiellement la présentation des procès donnée par le *Quebec Mercury*⁴⁸, ce journal offre au public une synthèse commentée des activités de la cour et met en évidence le haut degré de corruption des individus condamnés. Déplorant vigoureusement la récidive et le bas âge des criminels, attribuant cet « exemple inouï de dépravation » à une « trop grande facilité de la part des tribunaux et peut-être aussi à un système imparfait de détention », les prisons, ajoute l'auteur de l'article, sont plutôt « des asiles pour les anciens coupables et des écoles pour les jeunes que des lieux de punition ». Prenant connaissance de la condamnation de Chambers et de ses acolytes, le rédacteur du *Télégraphe* constate néanmoins « avec satisfaction qu'enfin des démarches efficaces sont faites pour arrêter ces scènes de désordre qui se sont renouvelées si souvent durant les dernières années⁴⁹ ».

Encore une fois, la nouvelle se rend à Montréal, où *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*⁵⁰ s'empresse, le 5 avril 1837, de féliciter les nombreuses sentences de déportation prononcées devant le tribunal tout en invitant les autorités montréalaises à adopter la même conduite : « c'est l'unique moyen, scande le journaliste, de débarrasser le pays d'une foule d'individus nuisibles à la société, que des punitions temporaires ne font que priver pour quelques jours de leur facultés destructives⁵¹ ». La déportation semble, de manière générale, bien accueillie par le public. En août 1837, Étienne Parent, du *Canadien*, reprend un article du journal français *Le Temps* qui vante, en décrivant la colonie pénitentiaire britannique de Botany Bay, l'efficacité réformatrice de la déportation⁵².

Quant à eux, les condamnés à l'exil seront bientôt conduits, escortés par des soldats et officiers militaires, de la prison de Québec à leur prison flottante : selon le *Quebec Mercury*, ils s'embarquent, le matin du 27 mai 1837, sur le navire (le *Ceres*) qui doit les conduire en Angleterre, d'où ils repartiront ensuite pour les terres australes. Au moment où la tension politique se fait particulièrement vive au Bas-Canada (les rébellions des Patriotes éclatent quelques mois plus tard⁵³), la feuille anglophone se permet un irrésistible commentaire haineux. « Chambers appeared much dejected ; they were [les criminels déportés] mostly

⁴⁸ « King's Bench », *Quebec Mercury*, 28 mars 1837, p. 2 ; « King's Bench », *Quebec Mercury*, 30 mars 1837, p. 1.

⁴⁹ « Dernières nouvelles », *Le Télégraphe*, 3 avril 1837, p. 1.

⁵⁰ Pour une brève présentation de ce journal, voir *infra*, p. 416 note 90.

⁵¹ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 5 avril 1837, p. 3.

⁵² « Botany-Bay », *Le Canadien*, 16 août 1837, p. 1.

⁵³ Je consacrerai ultérieurement, et au moment opportun, une section à ces événements capitaux. Voir *infra*, p. 447-454.

dressed in Canadian grey homespun cloth, in compliment, we suppose, to the Resolution of the Papineau patriots⁵⁴ ».

*

Les crimes commis à Québec au milieu des années 1830 ont suscité, on le constate aisément, une volubilité médiatique tout à fait considérable. La terreur engendrée par les « bandes » de brigands a nourri le discours sur l'efficacité déficiente des institutions policières et pénales, véritable *leitmotiv* de la première moitié du XIX^e siècle. L'indignation dont sont porteurs les textes de presse témoigne en effet « d'une certaine perception du désordre urbain, voire [d'un] écart entre élite et autres, bonnes mœurs et dissolution ». Et cette indignation est aussi, selon les termes de Martin Dufresne, un « rappel à l'ordre⁵⁵ ».

Dans l'espace public, le ton est donné : quelques semaines après la déportation des criminels vont paraître *Les révélations du crime*, un récit romancé écrit dans l'urgence par François-Réal Angers et racontant minutieusement les crimes scandaleux commis par Charles Chambers et ses acolytes. La fortune des *Révélation*s sera aussi considérable que le bruit public engendré, à l'époque, par les crimes horribles dont elles s'inspirent. Avant de plonger dans l'analyse de cette œuvre, et pour bien comprendre l'importance qu'ont prise les crimes de 1834 et 1835 de même que la terreur qu'ils ont provoquée, il faut resituer les événements dans leur contexte. Deux éléments méritent ici d'être mis en relief.

D'une part, il faut spécifier que l'existence de déprédations commises par des « bandes » de criminels ne relève pas uniquement du fantasme ou de l'imagination. Ces crimes collectifs sont, à l'époque, relativement courants et constituent, manifestement, une hantise particulièrement forte. Le Bas-Canada, à ce chapitre, est bien de son époque : en France, à partir des années 1830 et tout au long du XIX^e siècle, le motif de l'« attaque nocturne » commise par des bandes domine la rubrique des faits divers criminels et alimente, comme l'a souligné Dominique Kalifa, une véritable psychose médiatique⁵⁶. D'autre part, le « vol

⁵⁴ *The Quebec Mercury*, 27 mai 1837, p. 2. Traduction libre : « Chambers semblait bien découragé ; la plupart des criminels portaient des vêtements gris en étoffe du pays, en soutien, sans doute, aux [92] Résolutions adoptées par les patriotes de Papineau ».

⁵⁵ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1997, p. 61.

⁵⁶ D. Kalifa, « L'attaque nocturne : une frayeur », *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2005, p. 235-256.

sacrilège », c'est-à-dire essentiellement une entrée par effraction dans un lieu de culte pour y commettre un cambriolage, semble être au Bas-Canada un crime assez répandu, les églises et presbytères étant susceptibles de receler plusieurs articles et objets de valeur, en plus des sommes que le clergé amasse et destine aux œuvres charitables. Une plongée dans les journaux de l'époque permet de prendre la mesure du phénomène.

À Lévis en septembre 1826, par exemple, un important groupe de brigands (ils sont une douzaine) s'introduit violemment dans le presbytère, y menace le curé et dérobe une appréciable fortune (constituée d'objets en or et des fonds consacrés aux œuvres de charité) : « they appear, commente le *Mercury*, to form part of a regular society, organized for the purpose of plunder⁵⁷ ». Une opération policière lancée rapidement permettra de débusquer huit membres du groupe et conduira à quatre exécutions. Trois ans plus tard, en juin 1829, des bandits commettent, à Cap-Santé, une agression à main armée chez un dénommé Piché, terrorisant ainsi sa famille ; l'automne suivant, ils sont condamnés à la pendaison⁵⁸. Une décennie après, la situation ne semble guère avoir changé : tant dans les journaux de Québec que dans ceux de Montréal, plusieurs vols sacrilèges et attentats commis par des « bandes » sont recensés. Ici, un groupe de malfaiteurs enfonce une église pour la dévaliser⁵⁹ ; là, une « bande de brigands effrontés », « déguisés et armés jusqu'aux dents », se répand « dans nos campagnes et y commet, à main armée, les déprédations les plus criantes, accompagnées de circonstances effrayantes⁶⁰ ». Ici, on déplore, anecdotes à l'appui, que « les vols ou tentatives de vols dans les églises, autrefois inconnus en ce pays, commencent à se multiplier de manière effrayante⁶¹ », le manque de patrouilleurs et de gardiens de la paix risquant toujours de plonger les villes sous le « régime des assommeurs nocturnes⁶² » ; là, on rapporte, par

⁵⁷ *The Quebec Mercury*, 3 octobre 1826, p. 4. Traduction libre : « ils semblent former une association régulière, spécialisée dans le pillage et le brigandage ». Voir aussi « Daring robbery », *The Quebec Mercury*, 30 septembre 1826, p. 3 (cet article fait aussi état d'un autre vol sacrilège survenu quelques semaines plus tôt). Au sujet des exécutions (trois à Québec et une sur les lieux mêmes du crime), qui font grand bruit, on consultera, dans le même journal, les numéros du 21 avril 1827 (« Execution », p. 3) et du 24 avril (p. 6) ainsi que *La Minerve*, 30 avril 1827, p. 3. Ce crime sacrilège a fait l'objet, en 1922, d'un article dans le journal *La Patrie* : « Les causes célèbres. Quand on pendait les voleurs », 8 juillet 1922, p. 10.

⁵⁸ Cette affaire a également fait les manchettes. Pour un rapport détaillé des événements et du procès, on consultera notamment « Criminal term », *The Quebec Mercury*, 3 octobre 1829, p. 1 et 2. On consultera également « Les causes célèbres. Quand on pendait les voleurs », *La Patrie*, 12 mai 1923, p. 17.

⁵⁹ « Vol sacrilège », *Le Canadien*, 8 février 1839, p. 2.

⁶⁰ « Vols audacieux », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 25 mai 1839, p. 3. Dans le même article, le journal recense quatre vols différents.

⁶¹ « Sacrilège », *Le Canadien*, 3 février 1837, p. 3.

⁶² « Plus de patrouille », *Le Canadien*, 19 avril 1837, p. 3.

exemple, l'existence d'une « bande formidable de brigands⁶³ » près de Mexico, comme pour se convaincre d'un fléau rampant aux multiples visages et étendant ses tentacules sur toutes les parties du monde civilisé.

L'importance prise, au milieu des années 1830, par la vague de crimes ayant déferlé sur la région de Québec, qui justifie à elle seule, selon les journalistes, une augmentation des effectifs policiers, doit donc être comprise à l'aune des réalités et des craintes particulières de l'époque. Une certaine prudence interprétative s'impose cependant : comme l'a relevé Martin Dufresne, dans la mesure où il est difficile d'établir avec certitude l'existence d'une augmentation réelle de la criminalité pour les années 1834 et 1835, on doit surtout rattacher la terreur engendrée par les exactions de la bande de Chambers à une préoccupation grandissante pour les questions sociales et politiques liées à la criminalité, à l'assainissement des zones urbaines et à la réforme, jugée urgente, des institutions judiciaires et pénales⁶⁴. Car en effet, ces crimes sèment un émoi. Et la secousse sera durable. En février 1839, deux ans après la déportation, on rapporte l'arrestation de Joseph Gagnon, que *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* présente comme « l'un des complices de Chambers⁶⁵ », comme si la référence à cette bande, transparente, était encore parfaitement évidente pour le lecteur. Encore en 1841, le commissaire de police convoque l'histoire des crimes déjà célèbres de 1834 et 1835 pour appuyer un argumentaire destiné à montrer la nécessité de maintenir et de renforcer le corps policier⁶⁶.

De cette sombre popularité, et aussi du glissement ayant subtilement fait de Charles Chambers le chef d'une bande célèbre auparavant anonyme, *Les révélations du crime* de François-Réal Angers sont en partie responsables. Sous l'impulsion de ce texte fondateur, paru en 1837, le fait divers va définitivement entrer dans l'histoire.

2.2 Du fait divers à l'événement historique

Les révélations du crime. *Genèse, structure et statut de l'ouvrage*

⁶³ « Brigands mexicains », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 4 juillet 1840, p. 2.

⁶⁴ M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 60.

⁶⁵ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 2 mars 1839, p. 2.

⁶⁶ « Petty offences were proportionately numerous and the "Disorderlies" rendered it impossible for a female to traverse the City after nightfall without protection » (Cité par M. Dufresne, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, p. 266).

Le 7 juillet 1837, moins de deux mois après la déportation de Charles Chambers, le journal *Le Canadien* annonce la parution imminente d'une brochure de François-Réal Angers intitulée *Les révélations du crime ou Cambray et ses complices*, dont il livre par ailleurs, le même jour, un chapitre (le dixième, qui raconte un meurtre) en prépublication. Présenté comme des « chroniques canadiennes », cet ouvrage offre au public canadien dont la mémoire est encore vivace une reconstitution complète et partiellement romancée de l'ensemble des vols, agressions, meurtres et déboires judiciaires de la bande de Chambers. La prépublication d'extraits littéraires dans les pages du journal constitue, dans les années 1830, une stratégie publicitaire couramment utilisée en France. En effet, par la diffusion de « fragments narratifs clos⁶⁷ » (comme l'est le dixième chapitre des *Révolutions*), par la présentation d'un morceau qui donne de l'œuvre à venir une portion largement moins importante que celle qui demeure cachée, les romanciers et journalistes cherchent, comme le souligne Marie-Ève Thérienty, à exercer sur le lecteur un pouvoir attractif et à assurer, dès lors, le succès de l'ouvrage annoncé.

Né en 1812 dans les environs de Québec, Angers poursuivra des études en belles-lettres au petit séminaire de cette ville. Étudiant en droit dans les années 1830, il fait paraître, en 1836, un manuel sur la sténographie ; l'année suivante, après la publication des *Révolutions*, il est admis au barreau (en octobre 1837) et nommé sténographe de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada⁶⁸. L'ouvrage qu'il fait paraître sur les crimes de Charles Chambers prétend fournir un récit exhaustif des événements et dresse, du même coup, une critique acerbe de l'inefficacité du système pénal. On pourrait diviser l'ouvrage en trois grandes sections : les deux premiers chapitres résument globalement les faits tout en exposant dans ses grandes lignes le projet critique de l'auteur, les dix suivants proposent une recension détaillée de l'ensemble des crimes successifs et les derniers retracent le parcours des criminels après leur arrestation, « dans leur défaite, rongant leurs chaînes et maudissant leur sort⁶⁹ »,

⁶⁷ Marie-Ève Thérienty, *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Romantisme et modernités », 2003, p. 370. On verra plus loin que Philippe Aubert de Gaspé (fils) mobilise, pour *L'influence d'un livre* paru également en 1837, la même stratégie publicitaire. Voir *infra*, p. 294-295.

⁶⁸ Aurélien Boivin, « Angers, François-Réal », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/angers_francois_real_8F.html, page consultée le 23 avril 2015.

⁶⁹ F.-R. Angers, *Les révélations du crime, ou Cambray et ses complices*, p. 113. Dorénavant, les références au texte de François-Réal Angers seront notées directement dans le corps du texte par la mention « RC » suivie d'un numéro de page.

humiliés par une justice qu'ils ont trop longtemps défiée. Fruit d'un travail considérable de récolte d'informations, le livre s'inscrit dans le prolongement direct de la couverture journalistique des événements : il vient en quelque sorte en combler les vides. Si la rédaction de ces chroniques émane en fait principalement d'une série d'entretiens accordés à Angers par George Waterworth lui-même, l'ouvrage s'inspire également des comptes rendus des procès livrés par les journaux, dont il reproduit intégralement certains passages. L'ouvrage procède enfin, et en même temps, d'une visite en milieu carcéral, lors de laquelle l'auteur a pu s'entretenir avec certains criminels incarcérés comme prévenus en attente de leur procès. L'effet de bigarrure produit par cet assemblage hétéroclite contribue à donner aux *Révélation du crime* un statut générique d'autant plus ambivalent que le croisement de passages narratifs fictionnalisés et de morceaux relevant plutôt du discours argumentatif ou essayistique engendre un irréductible mélange des tons.

Cette hybridité générique du texte a été relevée, dès sa parution en 1837, par la critique. Bâties à partir d'un témoignage, les *Révélation*, présentées comme des « chroniques » par les indications paratextuelles, sont parfois décrites par Angers lui-même comme des « mémoires ». Un lecteur de l'époque considère pour sa part l'ouvrage comme un « poème » symptomatique d'une imagination « affreusement féconde⁷⁰ », qui vient brouiller l'impartialité documentaire. Mais l'hybridité va plus loin. Destinée notamment aux « moralistes » et aux « hommes publics » les plus impliqués dans la répression de la criminalité aussi bien qu'à tous les « curieux » appartenant au public élargi, la brochure de François-Réal Angers est d'entrée de jeu annoncée par *Le Canadien* comme combinant, au sein d'un même récit, « l'intérêt du roman » et l'objectivité digne d'un ouvrage dévoilant tout ce qu'il faut savoir au sujet de cette « bande de brigands qui infestait Québec et ses environs ces années dernières⁷¹ ». Cette allusion au caractère romanesque de l'écriture, que vient d'ailleurs étayer le chapitre livré en prépublication dans le journal – reproduit hors de son contexte narratif, il semble en effet directement tiré d'un roman noir –, est évidemment à replacer dans le cadre d'une campagne publicitaire, qui se poursuivra après la parution du

⁷⁰ « Correspondance », *Le libéral*, 24 octobre 1837, p. 1.

⁷¹ « *Les révélations du crime ou Cambray et ses complices* », *Le Canadien*, 7 juillet 1837, p. 2.

livre, en juillet 1837, au moyen d'annonces chargées de faire mousser ses ventes et d'assurer sa circulation⁷².

Cette hybridité générique, par laquelle les *Révélations* embrassent les deux registres du roman frénétique et du document social, Angers en fait une stratégie énonciative destinée à jouer sur plusieurs tableaux et à conquérir un public vaste et hétérogène. Le narrateur des *Révélations du crime*, qui puise ouvertement dans un intertexte littéraire – comme en témoigne une allusion directe, lorsqu'il rencontre en prison des « vagabonds incorrigibles » (RC, p. 144), au feuilletoniste français Frédéric Soulié –, donne ainsi à son écriture un double mandat, son objectif déclaré n'étant « pas *simplement* de satisfaire la curiosité par le récit d'aventures extraordinaires » (RC, p. 35 – je souligne), mais aussi de doter le récit d'une dimension pédagogique en appelant « l'attention du Législateur aux malheurs et aux dangers du débutant dans le sentier du vice » (RC, p. 36). Le récit de crime, ajoute Angers, ne doit pas « flétrir l'imagination » et « inspirer inutilement du dégoût et de l'horreur » (RC, p. 35) ; « l'histoire du crime peut être une tâche philanthropique » si elle parvient, par une stricte et rigoureuse « exposition des faits », à « faire sentir le vice radical » des lois (RC, p. 36). Comme l'indique Micheline Cambron, le renvoi explicite au personnage de Ganguernet, que Soulié met en scène dans ses *Mémoires du diable*, est révélateur de la poétique de François-Réal Angers. La référence traîne en effet avec elle tout un modèle littéraire européen, dont sont fortement imprégnées, à l'époque, les pratiques d'écriture dans le sillage desquelles Angers vient dès lors s'inscrire, l'œuvre de Soulié étant directement « attachée à la proclamation de la justice, de même qu'à la dénonciation des turpitudes sociales⁷³ ».

On peut donc risquer prudemment deux observations. D'une part, l'ambivalence générique des *Révélations du crime* est calculée et soigneusement cultivée par l'auteur, qui fait d'elle le principe central de sa poétique narrative. Mais d'autre part, ce caractère effectivement composite du récit, voué à permettre une cohabitation de l'utile et de l'agréable en rendant

⁷² « Cet ouvrage est prêt à être livré [...]. Il sera fait une déduction [sur le prix fixé pour chaque exemplaire] à ceux qui en prendraient une douzaine ou plus » (« Les révélations du crime », *Le Canadien*, 19 juillet 1837, p. 2). On retrouve ce même entrefilet publicitaire dans les livraisons des 21 et 28 juillet ainsi que dans celle du 2 août. À Montréal, le journal *Le Populaire* annonce également, bien que discrètement, la parution et la « mise en vente de l'ouvrage » (*Le Populaire*, 24 juillet 1837, p. 4).

⁷³ Micheline Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *Voix et images*, vol. 32, n° 3 (96), printemps 2007, p. 49. Un extrait de l'œuvre de Soulié intitulé « Ganguernet. Histoire de rire » paraît dans *Le Canadien* du 27 septembre 1837. Angers, qui publie son livre en juillet, a donc lu la version originale, publiée, comme le rappelle Cambron, dans *La Presse* (Paris) en décembre 1836.

atrayante la dimension critique et didactique, n'altère pas le pacte de lecture qui garantit au texte, à l'époque de sa publication initiale, un certain fonctionnement social : le lecteur est convoqué non pas comme consommateur de fiction, mais comme membre d'un collectif rassemblé autour d'événements réels vécus sur le mode traumatique, comme membre de ce « nous » communautaire que dessinent les journaux de l'époque lorsqu'ils relatent les crimes et somment les autorités d'agir. Le lecteur de 1837 entre, avec un auteur qui s'engage implicitement à révéler un certain nombre de vérités cachées, dans un récit factuel où il pourra prendre la juste mesure d'une menace qui pèse sur la société dont il fait partie. D'un point de vue pragmatique, les *Révélations* ont donc, à leur époque, un mode d'existence propre qui les distingue de la fiction littéraire. Car même si, de celle-ci, elles reprennent certains éléments thématiques et procédés narratifs, elles demeurent indissociablement liées au projet qui en sous-tend la rédaction, celui de faire le point sur une situation de crise et d'alimenter, à partir d'un fait divers notable, l'un des plus importants débats d'idées qui secouent l'époque, celui sur la réforme des institutions pénales.

En ce sens, le texte d'Angers, caractérisé essentiellement par son « engagement⁷⁴ » (au sens politique du terme), doit être lu comme une prise de position dans l'espace public. Il serait en fait tout aussi réducteur et tendancieux, comme l'a souligné à juste titre Gilles Dorion, de ramener sans cérémonie les *Révélations* à une pure fiction que de les étudier sans tenir compte de leur dimension irréductiblement romanesque⁷⁵. Je les lirai ici en tenant compte de ce double aspect, littéraire et politique : en effet, la transformation du statut événementiel des crimes de 1834 et 1835, qui quittent rapidement le domaine du « fait divers » pour entrer dans celui des faits mémorables, résulte tout autant, chez Angers, de la fictionnalisation partielle des événements que de leur inscription dans le débat politique de l'heure sur la réforme de la pénalité. Ce qui, dans la couverture journalistique des crimes de 1834 et 1835,

⁷⁴ Patrick Imbert, « Tout texte fondateur en cache un autre! », *Lettres québécoises : la revue de l'actualité littéraire*, n° 47, 1987, p. 59.

⁷⁵ Gilles Dorion, « Présentation », dans *Les révélations du crime, ou Cambray et ses complices*, p. 7-10. Michel Lord fournit, malgré lui, un bel exemple de ce réductionnisme lorsqu'il insiste sur la relation qu'entretient le texte d'Angers avec certains éléments récurrents de l'esthétique du roman noir : cette relation, comme on le verra, est assurément significative, mais le problème commence lorsqu'on l'érige en principal trait définitoire de l'œuvre, au détriment de ses autres composantes et de l'univers discursif complexe dans lequel elle a pris forme. Pareille déshistoricisation ne peut mener qu'à des contresens ou qu'à des maladresses, dont Lord fournit un exemple probant lorsqu'il explique la conduite criminelle de Cambray, dans *Les révélations du crime*, à partir des lois thématiques et structurelles du genre romanesque auquel il associe le texte d'Angers, c'est-à-dire le « roman [gothique] de brigands » (Michel Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, Québec, Nuit Blanche Éditeur, coll. « Études », 1994, p. 70).

demeure le plus souvent un ensemble d'actes anonymes devient, en 1837, le *curriculum vitae* d'une organisation criminelle définie, nommée et mise à nu. L'ensemble désordonné des faits divers devient une masse coordonnée d'histoires liées par un principe de continuité : l'identité de Chambers et de sa bande, à qui sont attribués rétrospectivement la plupart des méfaits commis à l'époque. Avec *Les révélations*, on passe de l'obscurité d'une terreur sans nom au dévoilement d'une histoire célèbre. Fixés sous la forme d'un point de repère situé dans le temps et dans l'espace, les événements entrent dans les annales de la société canadienne-française.

Un procès de fictionnalisation

Parues à l'été 1837, *Les révélations du crime* prétendent dresser un bilan des crimes de 1834 et 1835, auxquels elles confèrent d'emblée, à travers une reconstitution narrative, le statut d'événements exceptionnels, historiques.

Les premières lignes du texte sont, à cet égard, sans équivoque. « Des vols, des assassinats, des bris de maisons, des profanations et des sacrilèges se succédèrent avec une inconcevable rapidité et jetèrent l'épouvante dans tous les rangs de la société » (RC, p. 27). Jamais, proclame encore Angers, « crimes et brigandages [...] n'avaient été commis avec plus d'audace et d'impunité au milieu d'une société comparativement peu nombreuse et proverbiallement morale » (RC, p. 27).

Presque chaque jour, poursuit-il avec emphase, voyait de nouveaux attentats, dont les journaux s'emparaient avec empressement comme d'une bonne fortune, pour captiver l'attention et exciter la sensibilité des lecteurs par des détails bien horribles, bien atroces. (RC, p. 28)

Ce recours à l'hyperbole, qui vient auréoler les faits d'une importance cruciale, nous plonge d'entrée de jeu, comme l'a souligné Michel Lord, dans une atmosphère ténébreuse et horrifiante, contaminée par les conventions propres aux univers déployés par le roman noir alors en vogue⁷⁶. Gorgé de sang et de nuit, le monde ouvert par le texte est un théâtre des horreurs. Le langage fortement coloré du narrateur fait luire, devant les yeux du lecteur, l'image dramatisée d'une réalité qu'il connaît. Les descriptions servant à camper les événements figurent ainsi comme des portes par où la fiction pénètre dans le réel. La

⁷⁶ M. Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*.

fictionnalisation du récit passe par une contamination intertextuelle, la réalité historique étant lue par l'intermédiaire de codes proprement littéraires, qui (re)modèlent la réalité tout en rehaussant son statut, en donnant au fait divers la prestance d'un événement historique marquant.

Mais il y a également, dans *Les révélations du crime*, un deuxième grand mode d'inscription du fictionnel, plus subtil que le précédent. D'un point de vue narratologique, et pour reprendre une distinction posée par Gérard Genette, le texte est un assemblage composite de traits propres aux « récits fictionnels » et d'éléments caractéristiques des « récits factuels » : en effet, si une distinction s'impose, lors de certains passages narratifs ciblés, entre l'auteur et la voix d'un narrateur dont l'existence est strictement textuelle, les deux instances tendent généralement à se confondre pour n'en former qu'une seule, comme dans l'essai ou l'ouvrage historiographique⁷⁷.

Sur le plan de la voix narrative, le texte de François-Réal Angers se construit sur une alternance entre les témoignages de George Waterworth, à qui l'auteur délègue périodiquement la narration des crimes, et des segments narrativisés. Ce sont évidemment ces passages narrativisés, où la relation des faits n'est plus médiatisée par le discours d'un témoin oculaire mais prise en charge par un énonciateur étranger aux événements, qui sont le plus susceptibles de laisser la fiction s'installer et prendre du terrain. À certains endroits, l'instabilité des temps verbaux suffit par exemple à donner au récit un statut ambivalent. Le passage du présent historiographique (« Pendant la nuit du neuf au dix février 1835, des scélérats s'introduisent, en faisant fraction, dans la Chapelle de la Congrégation de Notre-Dame de Québec », RC, p. 28) à une forme d'imparfait qui, comme le note Käte Hamburger, « perd la fonction de désigner le passé⁷⁸ » (« Cependant quatre ou cinq bandits, car ce groupe n'était rien autre chose qu'un ramas de canaille, étaient restés bravement sur le terrain et riaient aux éclats », RC, p. 80) produit parfois un effet d'anomalie qui, sans rompre la continuité diégétique, vient assouplir la frontière entre les énoncés de réalité, où Angers-chroniqueur documente un événement de la vie sociale, et les passages où il semble plutôt, comme le ferait un romancier, narrer les faits en adoptant, sur des événements auxquels il n'a

⁷⁷ Pour Genette, un récit est factuel lorsqu'il n'existe aucune distinction entre auteur et narrateur et fictionnel lorsqu'une brèche se creuse entre les deux (comme dans le roman). Voir G. Genette, « Récit fictionnel, récit factuel », *Fiction et diction* [1991], précédé de *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2004, p. 157-158.

⁷⁸ Käte Hamburger, *Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1986 [1977], p. 77.

pu lui-même assister, un point de vue privilégié ou, pour mieux dire, proprement fictif. La fictionnalisation du récit se manifeste aussi lors des scènes dialoguées, où la manière d'introduire et d'élaborer les répliques des personnages simule les procédés par lesquels le roman rapporte généralement les discours de ses personnages.

Les indices de fictionnalisation sont également présents sur le plan modal (toujours au sens genettien de l'expression). Dans la plupart des passages narrativisés, le choix d'une focalisation variable⁷⁹ permet au récit, par exemple, de mettre couramment en scène des actes perceptifs précis, des sensations, des voix intérieures ou les processus mentaux de certains personnages. Le narrateur se projette ainsi régulièrement dans le regard ou l'être intime des criminels, employant des marqueurs de modalisation pour décrire certaines scènes ou mobilisant des procédés typiquement romanesques qui présupposent un foyer de perception fictif, c'est-à-dire relatif à un espace diégétique produit et mis en scène par la narration elle-même. Le portrait de la femme de Cambray (pseudonyme de Chambers) fait par le narrateur lors de l'arrestation de celui-ci est à cet égard révélateur :

Pâle, tremblante, échevelée, respirant à peine, elle jeta un œil égaré sur tous ceux qui l'entouraient ; et muette de terreur à la vue des tortures que lui préparait son désespoir anticipé, trois fois elle essaya de parler, et trois fois elle resta sans voix (RC, p. 109).

Le recours à une focalisation zéro constitue très certainement un marqueur de fictionnalité, dans la mesure où, logiquement, la fiction « est le seul espace cognitif où le Je-Origine (la subjectivité) d'une tierce personne peut être représenté comme tel⁸⁰ ».

Cette fictionnalisation modale des *Révélation du crime* n'est jamais aussi manifeste que dans le chapitre (donné en prépublication dans *Le Canadien*) consacré au récit du meurtre de James Stewart, un complice que Chambers aurait châtié pour son indiscrétion. Pour donner au crime qu'il raconte la couleur lugubre digne d'émouvoir et de magnétiser l'attention du public, le narrateur se transporte au-dessus du fleuve Saint-Laurent pour assister secrètement à un homicide dont le déroulement exact ne peut être connu que par le meurtrier lui-même. Autrement dit, il adopte une perspective désincarnée, voire le point de vue de la lune elle-

⁷⁹ La distinction opératoire proposée par Genette entre le fictionnel et le factuel tient notamment à la nature de l'accessibilité à l'information narrative : en régime factuel (comme dans le cas du récit historiographique ou biographique), la validité de l'information est soumise notamment au critère de vérité et dépend donc de l'accessibilité des sources, alors qu'en régime fictionnel, l'histoire relevant de l'invention, la quantité d'information est régulée en fonction d'un choix de focalisation, les différents types de focalisation produisant des effets variés.

⁸⁰ Käte Hamburger, *Logique des genres littéraires*, p. 88.

même⁸¹ : le texte quitte la chronique et pénètre dès lors dans un univers résolument romanesque. Pendant que les « ombres commençaient à se répandre sous les flots », la lune « s'élevait à l'horizon à travers quelques nuages venteux » et le « clapotis des vagues commençait à s'agiter » (RC, p. 93). La tension monte et culmine plus loin dans une « lutte horrible » entre l'assassin, le « cœur plein de rage et de désespoir » (RC, p. 94-95), et sa victime étranglée, meurtrie. Les détails prolifèrent. On assiste au déploiement du champ lexical de l'effroi, et le décor gothique vient inscrire au cœur du texte un code⁸² descriptif et narratif, celui qui caractérise tout un intertexte littéraire européen.

À chacun ses bas-fonds. Un « contre-monde » canadien

Les révélations du crime, comme le montre cette brève analyse des procédés de fictionnalisation, donnent des événements de 1834 et 1835 une image hautement dramatisée. Elles ont aussi contribué, au Québec, à construire les figures imaginaires de la « bande » criminelle et du « chef de brigands », qui gouverneront, tout au long du XIX^e siècle, la construction et la transmission d'une mémoire et d'une légende autour des crimes de Charles Chambers. Ces deux instances, la bande et le chef, sont corrélatives et interdépendantes : si la bande est un nombre, une multiplicité informe et grouillante, une sorte de magma, le chef est une âme, une puissance unique, définie et singulière, qui s'oppose tout autant à la masse indivise des criminels ordinaires et fonctionnellement interchangeable qu'au parjure ou au traître représenté par George Waterworth.

Avec l'idée de « bande », que mobilise déjà la couverture journalistique des crimes en 1835, apparaissent celles de multitude et d'organisation : les êtres formant le rebut de la société habitent les marges de la ville et sont représentés, dans *Les révélations du crime*, comme « unis pour le crime et ligüés contre les lois » (RC, p. 78). Ils partagent des mœurs, un style de vie et même un lexique professionnel commun (« travailler », « confrère », « associés », « carrière » servent régulièrement à définir l'activité et les liaisons criminelles). Ils forment un groupe distinct, une crapuleuse compagnie, une communauté perverse. Repliés

⁸¹ La lune est en effet, comme l'indique le narrateur, « destinée à contempler en silence toutes les impuretés et autres horreurs que l'on cache à l'œil du jour » (RC, p. 94).

⁸² J'emprunte ici cette notion à Roland Barthes : « Le code est une perspective de citations [...], les unités qui en sont issues sont elles-mêmes, toujours, des sorties du texte, la marque, le jalon d'une digression virtuelle vers le reste d'un catalogue » (R. Barthes, *S/Z*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970, p. 25).

dans des espaces géographiquement marginaux, comme le « bois du Carouge » (RC, p. 78), ils ont en somme un mode spécifique d'habitation des lieux. « Ils ont dans les bois *leurs* retraites, *leurs* fontaines, *leurs* cavernes, et dans les environs *leurs* auberges et *leurs* tripots » (RC, p. 79 – je souligne). Les criminels sont donc à la fois semblables au commun des mortels et fondamentalement étrangers. En ce sens, ils continuent d'appartenir, sociologiquement, à cette société dont, symboliquement, ils sont absolument exclus. Ils sont inséparablement dedans et dehors, vivent dans l'envers du décor, habitent le monde social comme des parasites peuvent envahir un organisme. Ce qu'à l'époque les autorités canadiennes appellent « le crime », masse indifférenciée qui fonctionne comme un repoussoir, forme dans *Les révélations du crime* un contre-univers organisé, un monde social inversé ou, pour parler en termes photographiques, un *négatif* absolu.

Cette image d'un « contre-monde⁸³ » ayant ses propres codes, pour reprendre l'expression de Dominique Kalifa, s'impose en France à la même époque, où elle est largement relayée, pendant tout le XIX^e siècle, par une abondante littérature spécialisée dans la radiographie des « bas-fonds » urbains. On la trouve certainement en germe dans les œuvres des premières décennies du siècle. Dans *Le dernier jour d'un condamné*, en 1829, Victor Hugo ne représente-t-il pas le langage des criminels comme un argot, comme un sociolecte singulier dont le lexique défigure la langue normative? « C'est toute une langue entée sur la langue générale comme une espèce d'excroissance hideuse, comme une verrue⁸⁴ ». L'argot qui traîne dans les « bas-fonds de l'ordre social, là où la terre finit et où la boue commence », est alors souvent décrit au moyen d'une rhétorique de la pathologie et de la salissure : dans *Les misérables*, Hugo parlera toujours de « cet idiome abject qui ruisselle de fange », de ce « vocabulaire pustuleux dont chaque mot semble un anneau immonde d'un monstre de la vase et des ténèbres⁸⁵ ». C'est l'immondice qui parle. C'est le jargon de la vase. Chez Eugène Sue, en 1842, cette excroissance linguistique est une « langue immonde » qui caractérise la curieuse espèce qui rôde et rampe dans les bas-quartiers sinueux, au « dernier échelon de l'échelle sociale⁸⁶ ». *Les mystères de Paris* ont d'ailleurs contribué à fixer ce thème d'une

⁸³ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013, p. 65.

⁸⁴ Victor Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*, Paris, Pocket, 2006, p. 24.

⁸⁵ V. Hugo, *Les misérables*, cité dans Christian Chelebourg, « "Sur un fond de ténèbres quelque bizarre alphabet" – le souterrain et la langue chez Victor Hugo », dans Aurélia Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 130-131.

⁸⁶ Eugène Sue, *Les mystères de Paris* [1842], Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1989, p. 31-32.

communauté barbare et étrangère, d'une « race infernale » fondamentalement autre et pourtant logée au cœur même du monde et des villes. « Ces hommes, écrit Sue, ont des mœurs à eux, des femmes à eux, un langage à eux, langage mystérieux, rempli d'images funestes, de métaphores dégouttantes [*sic*] de sang⁸⁷ ».

Cette parenté entre les « contre-mondes » français et le « contre-monde » canadien corrobore en fait l'analyse historique effectuée au premier chapitre : plusieurs traits constitutifs de la figure des « bas-fonds » urbains telle qu'elle s'élabore en Europe à partir des années 1830 existent dans l'imaginaire social canadien-français dès la même époque. Lorsqu'elles décrivent ces « hommes infâmes », corrompus, vicieux et saturés de bassesse, qui ne sont « que faiblesse et lâcheté » (RC, p. 80), *Les révélations* fournissent une illustration de la triple crainte qui hante, dans la première moitié du XIX^e siècle, les élites bas-canadiennes chargées d'épurer l'espace urbain de la fange qui en colonise les recoins : peur de la délinquance disparate (vagabonds, prostituées, mendiants, criminels) que chasse la police et qu'enferme temporairement la prison ; peur de la trop grande mobilité sociale qui déverse sur la ville de Québec, pendant la saison de la navigation, « ses flots de populations diverses, ce troupeau infecté » qui se « grossit chaque jour d'habitues de prisons, de matelots mécontents, d'aventuriers, de fainéants et de débauchés » (RC, p. 79) ; peur, enfin, des lieux de perdition et de contagion morale que sont les tavernes et les auberges, où Chambers et ses acolytes ont justement fomenté l'ensemble de leurs complots⁸⁸. Tout se passe comme si le crime, transmissible, était doté d'une sorte de capacité d'auto-engendrement : comme une maladie, il peut se contracter dans la mesure où l'âme semble, par nature, malléable et donc corruptible. La malléabilité de cette âme, qui alimente à l'époque l'idéal de réformation du criminel, est celle-là même qui rend les contacts si dangereux.

C'est dans cette masse indifférenciée de « gibiers de potence » que le chef, dont l'identité est distinguée, recrute la plupart de ses associés. Bien sûr, comme cet ensemble de criminels ordinaires et remplaçables (seuls Chambers et Waterworth forment le noyau dur de la bande, les autres membres, interchangeable, étant enrôlés de façon épisodique), le chef est animé par son intérêt personnel, c'est-à-dire par « l'amour du gain, le désir d'avoir » et

⁸⁷ *Ibid.*, p. 31.

⁸⁸ À cet effet, Waterworth parle, dans son témoignage, de l'auberge « malpropre » d'une Madame Anderson (que nomment également les journaux). « C'était là que je me rendais quelquefois pour boire une bouteille et que je fis des liaisons qui devaient m'être si funestes » (RC, p. 51).

« l'ambition des richesses » (RC, p. 47) : le principal mobile des vols consécutifs qu'il commet réside effectivement dans une insatiable convoitise. Mais s'il est mu par l'envie de capitaliser et d'engranger des ressources, il l'est en quelque sorte de façon singulière, noble. Il y a dans son discours quelque chose comme une éthique du crime bien exécuté : il s'attaque essentiellement à la propriété, donc de préférence aux objets plutôt qu'aux humains, ne tue que par « nécessité » et renonce à toute violence physique inutile, là où d'autres criminels apprécient la débauche pour elle-même et considèrent le plaisir d'une « nuit de désordre » comme une finalité (RC, p. 78). L'être du chef est épargné par la vulgarité ; il n'est pas exempt d'une certaine hauteur, voire d'une respectabilité.

Il ne faut pas croire que ce soit un composé de tous les vices bas et honteux que l'on trouve dans les scélérats vulgaires : au contraire, ses mœurs sont loin d'être dissolues, et de ma vie, raconte Waterworth, je ne l'ai jamais vu ivre (RC, p. 47).

Cette dignité a sans doute contribué à mythifier le personnage, à doter l'histoire de Charles Chambers d'une dimension d'in vraisemblance scandaleuse. Car les Chambers sont, à Québec, effectivement connus et jouissent à l'époque d'une réputation honorable, le frère de Charles, Robert Chambers, ayant mené une brillante carrière en tant qu'avocat respecté – il sera d'ailleurs maire de la ville entre 1878 et 1880⁸⁹. Le choix d'utiliser, dans le récit, un pseudonyme (« Cambray ») s'explique peut-être de cette façon : soucieux de ne pas éclabousser l'honneur d'un confrère estimable, Angers enterre le risque en masquant le véritable nom de son personnage.

Alors que les « scélérats vulgaires » sont nécessairement fidèles à eux-mêmes, entiers et absolument opposés à ce trait moral qu'on appelle à l'époque l'« honnêteté » (ils ont la « physionomie repoussante » de « ces hommes qui semblent nés pour le crime », RC, p. 63), le chef est, quant à lui, un être improbable et double. Sa caractéristique essentielle et première est une duplicité constitutive, lui permettant d'allier, dans un amalgame stupéfiant, honorabilité et malveillance, apparence d'humanité et cruauté monstrueuse. Il est d'emblée présenté, dans *Les révélations du crime*, comme portant un « masque d'hypocrisie qui couvre habituellement sa figure », prompt à se « déguiser ». Au « fond de son caractère », il y a un « art de feindre et de séduire » (RC, p. 46), une capacité à produire de l'illusion et du mirage : la description du chef des brigands requiert un lexique du travestissement.

⁸⁹ Pierre-Georges Roy, « La bande de Chambers », *Les petites choses de notre histoire* [septième série], Québec, Édition Garneau, 1944, p. 225.

La duplicité de Cambray fait de lui un être séducteur, charmeur et, par conséquent, trompeur et rusé. Il exerce sur ses complices un pouvoir magnétique, une domination charismatique qui lui permet de répartir inégalement et à son avantage les fruits des vols qu'ils commettent ensemble sans pourtant nuire à la fidélité inconditionnelle de ceux qui obéissent à ses volontés. Waterworth parle de ce magnétisme comme d'un « grand attachement » :

je l'aimais [...] plus qu'il ne sera jamais possible d'aimer personne ; j'aurais tout fait pour lui, tellement que je ne puis m'empêcher de croire que j'étais sous l'influence de quelque charme, de quelque pouvoir magique (RC, p. 38).

Le chef des brigands simule et dissimule. Dominateur et intraitable, il parvient à produire un envoûtement propice à la manipulation. Il excelle, en somme, dans l'art de la *métamorphose* de soi et s'apparente de cette manière aux diables et aux êtres surnaturels antagoniques mis en scène dans les récits folkloriques traditionnels, où la séduction au moyen de masques, déguisements et tromperies constitue le « ressort de beaucoup d'actions dramatiques⁹⁰ ». En ce sens, le Cambray de François-Réal Angers figure à sa manière comme l'avatar du démon rusé que met en scène, la même année en 1837, Philippe Aubert de Gaspé (fils) dans sa version littéraire de la légende canadienne du diable beau danseur⁹¹, démon travesti, élégant et charmeur, camouflé derrière sa galanterie pour mieux ravir et corrompre les âmes fragiles d'une communauté chrétienne.

Plaidoyer pour une réforme

Récit romanesque, *Les révélations du crime* fonctionnent également comme un plaidoyer pour la réforme des institutions pénales bas-canadiennes. La notoriété acquise, dans l'imaginaire social, par la bande de Charles Chambers est aussi tributaire de cette dimension politique de l'œuvre d'Angers, par laquelle le fait divers se trouve d'emblée inscrit dans un large contexte historique et social. C'est sur cet aspect qu'il faut désormais se pencher.

La duplicité diabolique n'est pas l'unique trait définitoire de Cambray. Sa détermination fait également de lui le représentant typique d'une conception libérale du crime et du criminel. Sur ce point, le chef est diamétralement opposé au criminel indécis et manipulé

⁹⁰ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 117.

⁹¹ Philippe Aubert de Gaspé, « L'étranger », *L'influence d'un livre* [1837], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995, p. 57-66. Voir *infra*, p. 306-310.

que représente Waterworth. Fataliste, ce dernier clame en effet son innocence : « Qu'on ne me dise pas que l'homme est libre et fait son propre sort! Quand je me demande comment je suis arrivé au lieu où je me trouve aujourd'hui, je crois en une fatalité aveugle » (RC, p. 117). Le crime est pour lui un lieu où l'on tombe malgré soi, le résultat d'une chute incontrôlable dans laquelle il a été entraîné par le pouvoir d'attraction « magique » d'un chef aussi puissant qu'insidieux.

Cambray, au contraire, affirme sa liberté et sa responsabilité, le crime étant le fruit d'une volonté qui relève entièrement de lui.

Mais je méprise tout ce que les hommes respectent, je foule aux pieds tout ce qu'ils adorent, et je vis au dépend de tous : ce sont mes principes, des principes de mon choix et de mon goût! Je pourrais être tout autre chose, si je le voulais (RC, p. 117).

Le chef figure en quelque sorte comme le loup de l'état de nature, celui qu'imaginent et décrivent certains penseurs contractualistes modernes. Mais c'est un loup raffiné, qui maîtrise les codes de la société et l'art de feindre afin de mieux les utiliser contre la civilisation. Il rappelle en cela l'individu abstrait, calculateur et à l'écoute de son intérêt à partir duquel la philosophie moderne de la pénalité, comme on l'a constaté dans le premier chapitre en examinant les théories pénales de Beccaria et de Bentham, a pensé les rapports entre le délit et la peine. Indomptable parce que fondamentalement libre, Cambray est, par excellence, celui dont l'âme n'est pas réformable, mais qu'il faut empêcher d'agir en recourant à des peines calculées, certaines, promptes et efficaces.

Et Cambray correspond à tel point à cet individu « théorique » que François-Réal Angers se permet de lui mettre dans la bouche des réflexions philosophiques sur l'efficacité, la valeur et la rationalité des peines. C'est à travers le discours qu'il prête à son personnage que l'auteur des *Révélation*s s'attaque doublement à la peine capitale, inutilement cruelle, et à la pratique relativement courante de la commutation des peines, qui offre trop souvent au criminel « un soulagement » et « une consolation » (RC, 151) propres à encourager le crime plutôt qu'à le prévenir. « Que les supplices soient plus doux mais qu'ils soient certains, si l'on veut faire de l'effet » (RC, p. 151), s'exclame Cambray en faisant un véritable Beccaria de lui-même. Ironiquement, c'est le criminel qui se trouve ici constitué en porte-parole de la réforme visant une meilleure efficacité des institutions pénales : du fond de son cachot, où il doit attendre le jour de son exécution, Cambray dénonce, d'une part, la commutation de peine

(dont il s'apprête pourtant à bénéficier personnellement) au nom de ce que les philosophes définissent comme le principe de « certitude » des châtements et fait l'éloge, d'autre part, de la peine de déportation (qui scellera bientôt son sort), à la fois moins barbare que la peine de mort et plus exemplaire dans la mesure, poursuit-il, où elle suscite la crainte, parle à la fibre patriotique de l'individu et paraît par conséquent capable de produire, avec une remarquable économie de moyens, une diminution du crime et du brigandage. En définitive, le Cambray des *Révélations* dénonce la commutation qui lui sauvera la vie et encense la peine qui le privera de sa liberté. Par cette étrange stratégie rhétorique, qui vise à doter le propos critique de l'ouvrage d'une autorité d'autant plus grande que la réforme se trouve défendue par celui-là même qu'elle châtie, François-Réal Angers parvient à faire du discours du criminel le lieu de confirmation même d'une nécessaire rationalisation de la loi.

Cette stratégie, destinée à mettre en lumière l'inutilité et l'inhumanité de pratiques pénales jugées obsolètes, doit ici être mise en relation, encore une fois et comme l'a souligné Micheline Cambron⁹², avec celle qu'exploite Victor Hugo dans *Le dernier jour d'un condamné*, dont Angers s'inspire manifestement et dont il reprend, en se présentant comme un éclaircisseur faisant la promotion de la civilisation, la posture dénonciatrice. Tout au long du XIX^e siècle, de nombreux romans français bénéficient d'une généreuse diffusion dans la société canadienne. On les vend en librairie, les journaux les annoncent, en publient des versions parfois émondées et les témoignages (souvent inquiets) confirmant la faveur et la popularité dont jouit cette littérature française ne manquent pas : partiel mais appréciable, l'inventaire des romans français en circulation au Canada, dressé par Yves Dostaler, fournit un tableau frappant du phénomène⁹³. Dans les années 1830, à l'instar de bien des écrivains européens contemporains (comme Chateaubriand, Byron, Béranger, Lamartine, Balzac et Walter Scott) dont l'œuvre et le nom circulent abondamment, par l'entremise de la presse, au Bas-Canada, Victor Hugo, puissante voix du romantisme français, bénéficie d'une visibilité et d'une notoriété considérables⁹⁴ : plusieurs de ses textes sont diffusés dans les journaux bas-canadiens et, depuis la parution du *Dernier jour d'un condamné* (1829) et de *Claude Gueux* (1834), qui

⁹² M. Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *loc. cit.*, p. 51.

⁹³ Yves Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1977, p. 13-42.

⁹⁴ Marie-Frédérique Desbiens, « Presse et romantisme au Canada. La création d'une identité et d'une littérature nationales », dans Marie-Ève Thérenty et Alain Vaillant (dir.), *Presse, nations et mondialisation au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010, p. 327-328.

connaissent en Europe un grand retentissement, sa figure est associée à la lutte pour l'abolition de la peine de mort et pour l'universalisation de l'éducation, deux idées exigeant à l'époque un renouvellement de la réflexion sur les rapports entre la société et le crime qu'elle tend à produire et qui la gruge⁹⁵. On sait que *Le dernier jour* a, dès l'année de sa parution, circulé dans la société bas-canadienne. En effet, en mai 1829, le journal montréalais *La Minerve* consacre un compte rendu critique à ce bref mais percutant récit. Et l'interprétation du roman que propose le critique littéraire est sans équivoque : il s'agit d'un « plaidoyer pour les condamnés », d'un réquisitoire contre cette « effroyable et inutile barbarie » qu'est la peine capitale, « une question qui se débat vivement de notre temps⁹⁶ ».

On connaît la technique narrative mobilisée par Victor Hugo. Au moyen d'une narration autodiégétique, le romancier met en scène un personnage de condamné reclus au fond d'une cellule sans lumière de Bicêtre, s'énonçant au « je » et couchant sur papier les dernières réflexions que suscite en lui le spectacle anticipé de sa propre mort.

Ce journal de mes souffrances, heure par heure, minute par minute, supplice par supplice, si j'ai la force de le mener jusqu'au moment où il me sera *physiquement* impossible de continuer, cette histoire, nécessairement inachevée, mais aussi complète que possible, de mes sensations, ne portera-t-elle point avec elle un grand et profond enseignement? N'y aura-t-il pas, dans ce procès-verbal de la pensée agonisante, dans cette progression toujours croissante de douleurs, dans cette espèce d'autopsie intellectuelle d'un condamné, plus d'une leçon pour ceux qui condamnent⁹⁷?

Le contenu de cette leçon, de cet enseignement de la torture intérieure est triple. Sur le plan moral, la peine de mort est injuste dans la mesure où, d'une part, elle engendre l'inguérissable souffrance de la perte chez les proches du condamné et où, d'autre part, elle représente, pour le condamné lui-même, une interminable agonie, une « échelle de tortures qui aboutit à l'échafaud⁹⁸ ». Mais qui plus est, la punition, qui ne touche ainsi sa cible qu'en entraînant de lourds dommages collatéraux, est d'autant plus illégitime qu'elle se montre, selon Hugo,

⁹⁵ « Cette tête de l'homme du peuple, cultivez-la, défrichez-la, arrosez-la, fécondez-la, éclairez-la, moralisez-la, utilisez-la ; vous n'aurez plus besoin de la couper » (Victor Hugo, *Claude Gueux*, cité par Murielle Szac, « Préface », dans *Le dernier jour d'un condamné*, p. 11-12).

⁹⁶ « *Le dernier Jour d'un Condamné*, Roman, par M. Victor Hugo », *La Minerve*, 14 mai 1829, p. 1. Le deuxième tome de *La vie littéraire au Québec* fait allusion à cet article de presse. Voir « Les premières perceptions du romantisme », dans Maurice Lemire (dir.), *La vie littéraire au Québec, II (1806-1839)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992, p. 443-446.

⁹⁷ V. Hugo, *Le dernier jour d'un condamné*, p. 26.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 85.

inefficace et inutile : si les pensées de mort qui affluent obsessivement dans l'esprit du condamné l'empêchent de se livrer au repentir et à une saine réflexion morale, le spectacle de l'exécution ne peut qu'attiser la haine et la soif de cruauté, nuisant ainsi au processus de pacification des mœurs que les réformateurs souhaitent mettre en branle et consolider.

Or, sous la plume de François-Réal Angers, cet horizon hugolien n'est jamais bien loin. De son modèle d'outre-Atlantique, l'auteur des *Révélations du crime* reprend à la fois la posture éducative – une volonté de professer et d'éclairer – et, *mutatis mutandis*, le contenu de cet enseignement, faisant ainsi place à une sorte de pédagogie civilisationnelle explicitement adressée à « l'attention du Législateur » (RC, p. 36). Par « l'exposition des faits », il faut, écrit Angers, « faire sentir le vice radical de nos lois criminelles ». Et « c'est dans cette vue, ajoutet-il, que nous avons pris la peine de rédiger ces mémoires » (RC, p. 36). La posture littéraire mise de l'avant par l'auteur des *Révélations*, qui entend à la fois divertir et dénoncer, est tout à fait caractéristique, comme l'ont montré plusieurs analystes, du roman feuilleton français de la première génération, qui joue, à partir de 1836, sur le double registre de la littérature populaire et de la littérature savante⁹⁹.

Le système pénal tel qu'Angers l'observe (et tel qu'il le connaît à partir des rapports et documents sur les prisons qui circulent à l'époque) présente le défaut, selon lui, de contribuer à la production de la criminalité en marginalisant et en corrompant davantage les criminels par le recours à des moyens inféconds comme la prison commune ou les supplices publics (plusieurs peines corporelles, comme le fouet ou le pilori, ne sont abolies qu'en 1841). Le diagnostic posé par Angers ne s'embarrasse pas du souci de la nuance. « Peu de société, eu égard au nombre de la population, comptent autant de criminels que la nôtre ». Ces « progrès effrayants du vice » doivent être attribués, pour Angers,

aux imperfections du code pénal, dont la sévérité est un gage certain d'impunité, à l'usage des peines afflictives et flétrissantes, au système pernicieux des prisons, au manque de maisons de refuge pour les vagabonds et de pénitenciers pour réformer les condamnés (RC, p. 36).

Sans innocenter les criminels, bien sûr, Angers cherche à replacer les événements traumatiques des années 1834 et 1835 dans le contexte pénal du Bas-Canada afin d'en proposer, en atteignant le plus vaste auditoire possible, une lecture pour ainsi dire systémique.

⁹⁹ Charles Grivel, « Notules belpégoriennes », cité dans M. Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *loc. cit.*, p. 50.

Sa critique des institutions porte essentiellement sur deux grands points, la peine capitale et les modalités de l'enfermement carcéral.

La « sévérité » des peines, qui constitue un thème récurrent des discours réformateurs, est l'un des éléments auxquels Angers s'attaque de façon massive. Les philanthropes de l'époque, qui jugent le code criminel britannique trop inclément, accordent une grande importance au principe de proportionnalité entre le crime et la peine et considèrent, comme l'exprime un « philanthrope » en 1824, qu'il faut travailler à « purger notre système de lois des traces de barbarie qui le [deshonorent] en plusieurs endroits¹⁰⁰ ». Les motifs qui justifient cette critique de l'exécution sont, comme dans le récit hugolien, d'ordre à la fois moral et utilitariste. Angers reprend la question des angoisses insoutenables vécues par le détenu placé face à face avec le spectacle anticipé de sa propre mort : cette souffrance durcit selon lui l'esprit du criminel et le traîne « sur l'échafaud la haine et la vengeance dans l'âme » (RC, p. 134), ruinant du même coup la perspective d'un salut possible dans l'autre vie, celle de l'au-delà. Mais sa critique de la peine de mort est en même temps une critique de son inefficacité pénale. Dans la mesure où la sentence capitale est rarement mise à exécution et souvent commuée, elle constitue dans les faits un « gage certain d'impunité et une invitation au crime » (RC, p. 140). La sévérité, en outre, ne fait qu'« aigrir les pervers » et « ceux dont la corruption n'a pas encore dissous le cœur » (RC, p. 125).

Il faut donc que les peines soient plus douces mais plus certaines et, de surcroît, réformatrices. Et si l'enfermement constitue, ultimement, la solution, la prison qu'Angers a devant les yeux en 1837 fait plutôt partie du problème : elle est un point de non-retour, un seuil au-delà duquel « l'influence de l'air corrompu » (RC, p. 36) ruine de manière irréversible les dispositions du détenu. L'espace carcéral est perçu, d'abord, comme un lieu d'apprentissage où le crime, comme un métier, un art ou une technique, peut s'enseigner et se transmettre. Ensuite, la prison étant une enceinte mal protégée et mal divisée, elle rend possible des évasions, mélange des clientèles qui devraient être distinguées et prises en charge isolément (vagabonds, insensés, jeunes délinquants et criminels endurcis) et favorise les associations entre malfaiteurs, voit émerger « des nouveaux complots contre la société » (RC, p. 119). Loin de contribuer à la réformation des criminels, les prisons entraînent un

¹⁰⁰ *Le Canadien*, 14 janvier 1824, p. 4. Cet extrait est tiré d'une longue lettre écrite par un correspondant du journal qui se désigne lui-même comme « un philanthrope ».

durcissement. En fait, lorsqu'elle entre dans le discours pénal, la question de l'âme se trouve souvent prise à l'époque dans une rhétorique des textures. Le *dur*, constitutif de ce qu'on appelle alors le « criminel endurci », s'oppose à la *mollesse* qui semble former l'état naturel et premier de l'âme, fondamentalement malléable.

Ce qui inquiète, au sujet de la prison, c'est la sociabilité qu'elle rend possible, les rapprochements qu'elle permet et les contacts, ne serait-ce que visuels, qu'elle implique. Mais l'enfermement, à condition d'en discuter les modalités, est en même temps retenu par les commentateurs de l'époque comme une solution globale, dont le potentiel demande à être mieux exploité. En France, par exemple, Alexandre Parent-Duchâtelet considère la prison à la fois comme le lieu où les prostituées contractent ces « vices honteux¹⁰¹ » que sont le libertinage et l'homosexualité, et comme le seul moyen de mettre un frein aux pratiques de prostitution. Cette confiance déçue envers l'enfermement, Angers la manifeste à sa manière. Évoquant sa visite en prison et son entretien avec Cambray, il livre un portrait de Pierre Gagnon (complice de Chambers) plongé dans une lecture pieuse. Morne, pensif et silencieux, celui-ci est à l'image du cachot qui l'immobilise. C'est précisément la tranquillité de ce recueillement commençant à produire ses effets bénéfiques que la commutation de peine, racontée dans les dernières lignes des *Révélations*, vient rompre. « Arrivés sous la potence, ils [les criminels déportés] ont fait entendre des *hourras* répétés, et ils sont descendus tout joyeux vers le port, [...] comme de vieux soldats qui partiraient pour l'armée » (RC, p. 153).

Il faut en somme concevoir *Les révélations du crime* comme un récit dont la principale fonction est d'illustrer les lacunes des institutions pénales. Le livre d'Angers est en ce sens profondément de son temps. Réquisitoire contre un système taxé d'obsolescence, il est par le fait même un plaidoyer pour la réforme des modes de prise en charge des déviances et du crime, destinée à permettre une meilleure élimination des impuretés urbaines.

Récits de crime et justice pénale

La publication des *Révélations du crime*, à l'été 1837, est à l'origine d'une petite querelle sur la fonction morale et sociale des récits de crime. Celle-ci, qui confirme l'importance accordée à l'ouvrage par le public de même que le caractère scandaleux des

¹⁰¹ A. Parent-Duchâtelet, *La prostitution à Paris au XIX^e siècle* [1836], Paris, Seuil, coll. « Points », 1981, p. 127.

événements marquants de 1834 et 1835, s'étendra, dans le cadre d'une correspondance à plusieurs voix parue dans les journaux, jusqu'en octobre 1837. La polémique occupe, dans les pages de la presse, une surface très importante, compte tenu du fait que les vives tensions politiques qui secouent au même moment le Bas-Canada tendent à monopoliser l'attention publique ; l'interruption de la correspondance, à la toute fin du mois d'octobre, n'est peut-être pas étrangère, d'ailleurs, au déclenchement des rébellions¹⁰².

Dès le 28 juillet, quelques jours après la parution de l'ouvrage, un lecteur (« Un Canadien ») dépeint Angers comme un calomniateur et met en garde le public contre « un des plus dangereux [livres] que l'on ait mis jusqu'à présent entre les mains des Canadiens¹⁰³ ». L'auteur des *Révélations* rétorque que son livre constitue un « ouvrage utile à la police qu'il met sur la trace des coupables, au public qu'il met sur ses gardes contre les complots des méchants [*sic*], et aux tribunaux qu'il initie aux plus intimes pensées des hommes qu'ils ont à juger¹⁰⁴ ». Mais ce n'est visiblement pas suffisant pour convaincre son adversaire, qui réitère son point de vue initial et justifie sa position en ajoutant, quelques jours plus tard, que « plusieurs personnes ont été loin d'y trouver quelque chose d'utile¹⁰⁵ ». D'autres discoureurs entrent bientôt en scène. Fondamentalement, c'est le problème délicat du rôle et des effets sociaux de la représentation narrative du crime qui constitue l'enjeu de cette querelle : considéré par les uns comme pouvant jouer une fonction positive dans l'assainissement des mœurs, le récit de crime est envisagé par les autres comme un facteur criminogène collectivement néfaste.

Le 16 août 1837, saluant au passage les commentaires critiques énoncés quelques semaines auparavant par « Un Canadien », un certain « J.K.L » fait paraître, dans *Le Libéral*¹⁰⁶, une sévère diatribe, dans laquelle il convoque, à des fins rhétoriques, la figure du venin. Il s'attaque au bien-fondé des *Révélations* en remettant en question la pertinence de leur publication : « poison funeste », le texte d'Angers est comparé à « un serpent qui se glisse sous

¹⁰² Les premières batailles ont en effet lieu en novembre 1837. Voir Joseph Schull, *Rébellion. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, Montréal, Québec Amérique, 1997, p. 112-113.

¹⁰³ « Correspondances », *Le Canadien*, 28 juillet 1837, p. 2.

¹⁰⁴ « Correspondance. *Les révélations du crime* », *Le Canadien*, 31 juillet 1837, p. 2.

¹⁰⁵ « Correspondance », *Le Canadien*, 2 août 1837, p. 2.

¹⁰⁶ *Le Libéral* est un journal papineauiste bilingue fondé en 1837 dans le but, notamment, de contrer le discours du *Canadien*, que ses fondateurs et rédacteurs jugent politiquement trop modéré. Le journal est publié sur une base bihebdomadaire, paraissant les mercredi et samedi (A. Beaulieu et J. Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), p. 95).

des fleurs¹⁰⁷ ». En un mot, le récit des événements risque, parce qu'il donne à lire une prolifération de détails sur l'histoire et le déroulement des crimes, d'alimenter la criminalité plutôt que de concourir à son enrayment : le récit est défini par ses effets contagieux, par l'empoisonnement qu'il opère prétendument. Dans les semaines suivantes, un « étudiant en droit » se permet d'intervenir. Contre la charge sévère de « J.K.L », qui insiste pour dire qu'il « ne fallait pas révéler ces crimes avec toutes leurs circonstances¹⁰⁸ », ce nouvel interlocuteur pense au contraire que les « chroniques » de François-Réal Angers, dans la mesure où elles offrent une représentation du criminel châtié et défait par la loi, sont propres « à produire sur l'esprit de la multitude l'impression la plus favorable au maintien des bons principes¹⁰⁹ ».

La correspondance suit son cours. J.K.L. réplique en rédigeant une interminable réponse : elle s'étale sur de nombreuses colonnes et nécessite, entre le 10 et le 24 octobre inclusivement, quatre numéros du *Libéral*. Cette prolixe intervention porte essentiellement sur trois aspects de la mise en récit du crime. D'une part (plan de la narration), le correspondant déplore le fait qu'Angers ait privilégié, de façon à produire un effet de réel en reconstituant fidèlement l'argot des criminels, l'utilisation d'un langage souillé : réaffirmant les préceptes classiques défendus par Horace et Boileau, auxquels il fait explicitement référence, il rappelle que la tâche de l'écrivain consiste à faire primer sur la représentation du réel les règles de la « vraisemblance » et de la « bienséance¹¹⁰ ». D'autre part (plan de l'histoire racontée), J.K.L. dénonce ce qu'il appelle l'« imagination » foisonnante d'Angers. En s'attardant principalement aux dialogues et aux descriptions, il recense les infidélités commises par l'auteur vis-à-vis de la réalité historique tout en l'accusant d'avoir versé dans le « mensonge », les « absurdités » et le « merveilleux¹¹¹ », d'avoir procuré à son texte une dimension irréductiblement fictionnelle. Enfin, sur le plan proprement moral, il déclare l'ouvrage pernicieux en alléguant le fait que le récit de crime ne doit pas se contenter de représenter la punition ; il doit également montrer le spectacle des effets psychologiques du châtement. Autrement dit, il s'agit de dépeindre un criminel « dans l'accès des plus cruels remords, partagé entre le repentir et des réflexions accablantes¹¹² », plutôt qu'un scélérat suffisamment

¹⁰⁷ « Correspondances », *Le libéral*, 16 août 1837, p. 1.

¹⁰⁸ *Ibid.*

¹⁰⁹ « Correspondance », *Le Canadien*, 11 septembre 1837, p. 1.

¹¹⁰ « Correspondance », *Le libéral*, 13 octobre 1837, p. 2.

¹¹¹ « Correspondance », *Le libéral*, 24 octobre 1837, p. 1.

¹¹² « Correspondance » [sic], *Le libéral*, 10 octobre 1837, p. 2.

indocile pour accueillir la peine avec un sourire narquois. S'instituant lui-même en représentant des cercles cultivés, J.K.L. rappelle que « tous les hommes les plus instruits et les plus honnêtes ont blâmé fortement cet ouvrage¹¹³ » et mentionne en outre que le clergé en a interdit la lecture dans ses maisons d'éducation. Cet assaut ne restera pas sans réponse. À la fin octobre, un dénommé Jean Baptiste prend la défense de François-Réal Angers en objectant que les impertinences de J.K.L. sont plus menaçantes et dangereuses « que le prétendu poison contenu dans les livres qu'[elles] censurent¹¹⁴ ».

Au fond, derrière la question de savoir si le récit de crime est criminogène ou salvateur (ambivalence que résume bien l'un des correspondants lorsqu'il décrit les *Révélation*s comme un ouvrage « saintement vicieux¹¹⁵ »), ce que révèle cet échange, c'est qu'au-delà des divergences la discussion repose sur un socle commun qui la rend possible : une certaine conception de la pénalité, celle qui, de Beccaria à Bentham, fonde l'art de punir sur une économie de la représentation. Celle-ci, on le sait, définit la valeur d'une peine en fonction, notamment, de l'impression efficace et durable qu'elle se montre capable de produire sur l'esprit des individus. Dès lors, le rendement du système pénal repose sur la représentation mentale, induite et entretenue par l'existence des peines, d'une association aussi nécessaire qu'indéfectible entre le crime et le châtement. Et c'est une association mentale semblable que, pour les interlocuteurs d'Angers, les récits de crime ont pour mandat de produire. Ce qui relie les correspondants, c'est effectivement l'idée d'une efficacité pénale fondée sur les pouvoirs de la représentation. En montrant le criminel puni, repentant ou souffrant, le récit doit parvenir, dans sa forme elle-même, à donner la représentation d'une justice pénale certaine, efficace et invulnérable. C'est en fait très exactement ce que tente Angers dans les premiers chapitres de son ouvrage, où il thématise cet enchaînement nécessaire et inéluctable entre crime et châtement : le récit vise à fournir à la pénalité la force de représentation dont dépend son efficacité. « Heureusement que le règne du crime n'est pas de longue durée! L'homme coupable n'a pas d'impunité à espérer! Tôt ou tard son propre aveuglement le trahit et le livre pieds et poings liés à la justice de Dieu et des hommes » (RC, p. 28). Un crime *représentable* est un crime instrumentalisé.

¹¹³ « Correspondance », *Le libéral*, 13 octobre 1837, p. 2.

¹¹⁴ « Correspondances », *Le Canadien*, 23 octobre 1837, p. 2.

¹¹⁵ « Correspondence » [sic], *Le libéral*, 27 octobre 1837, p. 2.

Un « roman de l'actualité »

L'inscription des *Révélation du crime* dans un intertexte français qui lui est immédiatement contemporain – comme en témoigne la parenté entre l'œuvre et celle de Victor Hugo – révèle à quel point le texte d'Angers est en fait symptomatique d'une pratique littéraire irréductiblement liée à la presse.

Au moment où s'installe, de l'autre côté de l'Atlantique, une presse de grande diffusion, les pratiques littéraires à l'œuvre au Bas-Canada s'apparentent à celles qui s'implantent et se développent en France. Comme l'a montré Marie-Ève Thérienty, la proximité entre presse et littérature engendre, dans les années 1830, une esthétique particulière qui repose sur le brouillage des frontières entre les récits de fiction et l'écriture référentielle que déploie le journalisme. En témoignent de nombreuses « mosaïques romanesques alternant passages de fiction pure et segments textuels documentaires ». De fait, poursuit l'auteure, « la contamination réciproque des écritures référentielles et fictionnelles est au cœur même de la pratique littéraire autour de 1830¹¹⁶ ». Or, cette contamination se traduit de manière particulièrement marquante, à l'époque, dans un type de texte narratif que Thérienty appelle, dans *Mosaïques*, le « roman de l'actualité ». Celui-ci est essentiellement caractérisé par trois grands traits.

En premier lieu, le « roman de l'actualité » privilégie un cadre diégétique temporellement proche de la date de sa publication. Il inscrit sa fiction, son récit dans une contemporanéité et traduit ainsi, à sa manière, le rapport au temps qui définit, globalement, le texte journalistique, tourné vers le présent éphémère d'une actualité toujours fuyante parce que quotidiennement remplaçable. Le roman de l'actualité aspire donc à une sorte d'isochronie, tendant (tel une asymptote) vers « la superposition des temps de l'intrigue, de l'écriture, de la publication et de la lecture¹¹⁷ ». Parmi les procédés « chronosémiques » (destinés à rappeler l'inscription du récit dans un cadre temporel précis) les plus récurrents utilisés par les romanciers de l'actuel, on retrouve notamment, comme l'indique Thérienty, l'usage d'un *incipit* affichant un souci d'exactitude temporelle, la présence de sous-titres évoquant clairement l'actualité et une tendance à prendre explicitement position dans les débats sociaux

¹¹⁶ M.-È. Thérienty, citée dans M. Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans" », *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *loc. cit.*, p. 54.

¹¹⁷ M.-È. Thérienty, *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, p. 443.

et politiques dont la presse est à la fois l'écho et l'artisan. En deuxième lieu, le roman de l'actualité se nourrit, à l'instar du journal dont il mime en partie le fonctionnement, « d'une matière référentielle, non périmée, présente dans une sorte de mémoire ouverte de la nation et de la société », le récit entraînant ainsi, pour le public, une « revivification immédiate¹¹⁸ ». Nombreux sont les textes narratifs qui, à l'époque, s'inspirent par exemple de faits divers ou d'événements historiques à la fois proches et marquants. Enfin, en troisième lieu et par là même, le roman de l'actualité est lié au texte journalistique par une relation intertextuelle étroite. Ce qui, de l'actualité, affleure dans le texte, c'est moins l'événement lui-même que « sa textualisation dans le périodique¹¹⁹ ».

Sur la base de ces remarques, force est de constater que *Les révélations du crime* correspondent très exactement au portrait que dégage Thérenty à partir du corpus français des années 1830. La parenté est en effet saisissante : si *l'incipit* des « chroniques canadiennes de 1834 » campe d'emblée le récit dans l'espace-temps local et contemporain, invitant le lecteur à revivre les événements troublants ayant marqué la ville de Québec entre « l'été de 1834 » et le « printemps de 1835 » (RC, p. 27-28), le texte constitue en lui-même, en dépit de sa dimension romanesque irréductible, une prise de position dans l'espace public alimentée par un travail d'ordre documentaire – les sources de l'auteur sont constituées à la fois de témoignages et de comptes rendus journalistiques. En ce sens, le texte d'Angers est bel et bien un avatar canadien français du « roman de l'actualité ». Il relève d'une poétique tout à fait semblable et révèle une pratique d'écriture située au confluent du travail journalistique et de l'imagination littéraire. Une pratique fortement marquée, en ce sens, par l'essor de la presse périodique et l'aménagement d'un espace public alors en voie de consolidation.

Par cette forte inscription dans l'actualité de 1837, *Les révélations du crime* ont excité les sensibilités (comme le révèle la querelle ayant suivi la publication) et contribué à faire naître une mémoire collective autour des événements marquants de 1834 et 1835. D'un côté, la littérisation des crimes de Charles Chambers a rehaussé leur statut événementiel : en fictionnalisant les événements, d'une part, et en construisant, d'autre part, l'image de la bande organisée et de son chef diabolique, acteurs et artisans d'un véritable « contre-monde », *Les révélations du crime* ont procuré au fait divers ce que j'ai appelé, en introduction, une

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 437.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 438.

historicité, lui ont donné l'envergure d'un fait historique inédit et exceptionnel, symptomatique d'une criminalité urbaine alors considérée par les élites comme nouvelle, endémique et en constante progression. En inscrivant explicitement, d'un autre côté, son récit dans l'énergique débat sur la réforme des institutions pénales, François-Réal Angers a consolidé le mouvement : inséré dans un contexte qui lui confère subitement une signification sociale et politique, le fait divers se trouve élevé au rang de véritable événement historique.

Et *Les révélations du crime* vont marquer le XIX^e siècle littéraire. En 1860, à la mort de François-Réal Angers, le journal montréalais *La Minerve* fait paraître une notice nécrologique qui signale encore l'importance de ce texte-phare : en 1837, la publication de la brochure « révéla », dit-on, son auteur, qualifié successivement d'« écrivain », de « penseur profond », d'« esprit judicieux¹²⁰ ». L'ouvrage connaîtra d'ailleurs, jusqu'en 1898, cinq rééditions et une traduction anglaise (en 1867).

L'histoire criminelle et judiciaire marquante de Charles Chambers et de sa bande se propagera aussi par d'autres voies. Jusqu'à la fin du siècle, de nombreuses œuvres vont tirer profit des événements que François-Réal Angers a, le premier, arrachés au domaine du fait divers. Dans les journaux, les crimes successifs de 1834 et 1835 sont d'abord représentés comme des attaques anonymes. Avec *Les révélations*, qui donnent aux criminels une identité propre, se cristallise l'image de la bande comme contre-société criminelle organisée et menaçante, ayant ses lieux et ses mœurs spécifiques. En passant dans l'ordre des représentations, en devenant une figure de l'imaginaire social, Charles Chambers devient symbole. Incarnation du mal, la figure du chef devient le *signe* d'un ensemble d'idées, de notions ou d'images. Duplice et séducteur, le chef de bande a ce pouvoir métamorphique que le folklore des légendes associe fondamentalement au diable et aux créatures maléfiques. Il se met aussi à personnifier le criminel libre et calculateur dont la pensée libérale a besoin pour justifier la pénalité moderne. Ces deux grandes identités, que le chef de bande incarne simultanément, sont probablement, pour une large part, à la source de la fascination qu'il exerce et de sa postérité littéraire et mémorielle.

¹²⁰ « Nécrologie », *La Minerve*, 3 avril 1860, p. 3.

Chapitre 3

Bas-côtés. Poétiques de l'épuration

« Le feuilletoniste et l'austère moraliste tendent au même but par des voies diverses¹ » : définition prescriptive du roman-feuilleton selon laquelle la littérature, « utile et agréable² », doit avoir pour visée non seulement de plaire mais aussi d'éduquer, de moraliser, de donner forme et voix à des récits où la vertu récompensée supplante un mal inéluctablement puni et châtié. Telle est la conception utilitaire des lettres qui gouverne le prospectus du *Méneſtreſ*, journal littéraire et musical lancé à Québec en juin 1844 et dans lequel paraît en feuilletons, la même année, *La fille du brigand* d'Eugène L'Écuyer, où viennent à nouveau, sept ans après la publication des *Révéſlations du crime*, rôder les spectres de Charles Chambers et de sa terrible bande.

En août 1844, *Le Méneſtreſ* annonce effectivement la publication d'une « nouvelle canadienne » qui, écrit-on, a « le mérite de l'intérêt local³ ». La semaine suivante, elle est désignée comme une « esquisse de mœurs⁴ ». Dès sa parution en 1844, le texte de L'Écuyer semble avoir connu un « très grand succès⁵ » : dans un contexte où la littérature canadienne n'est encore que balbutiante et le roman quasi inexistant, plusieurs félicitent l'effort d'écriture et approuvent la moralité du roman, qui « sans être bigote est pure et franche⁶ ». À sa manière, Eugène L'Écuyer cherche, comme François-Réal Angers avant lui, à nourrir et à relayer une mémoire collective tout en conjurant, par le recours au récit, le spectre d'une menace sociale : celle que, à l'époque, on appelle « le crime » et qui donne de l'univers urbain une image inquiétante et anxiogène.

3.1 L'invention des « brigands du Cap-Rouge »

¹ « Aux amateurs des Beaux-arts », *Le Méneſtreſ*, 20 juin 1844.

² *Ibid.*

³ *Le Méneſtreſ*, 22 août 1844.

⁴ *Le Méneſtreſ*, 29 août 1844.

⁵ « Avis important », *Le Foyer domestique*, 25 juillet 1878, p. 357.

⁶ « Pietro », *Le Canadien*, 14 novembre 1845, p. 3. Pietro est le pseudonyme utilisé à l'époque par Eugène L'Écuyer.

Avant d'entamer l'analyse de *La fille du brigand*, il convient d'abord de fournir un court résumé de l'intrigue.

Après une brève rencontre, lors d'un soir d'orage où ils trouvent refuge dans une auberge du faubourg Saint-Louis tenue par Mme Latroupe, Helmina et Stéphane doivent lutter pour se réunir et parvenir ainsi à faire honneur à l'amour mutuel qu'a fait naître en eux l'« étincelle⁷ » de leur première entrevue. Le roman raconte l'histoire de cette union continuellement ajournée parce qu'endiguée par un certain Maître Jacques, le supposé père d'Helmina qui n'est en fait – on l'apprend plus loin – que son tuteur légal. Entreprenant une enquête destinée à lui faire connaître les origines et le statut social de la jeune fille qu'il désire, Stéphane finit par découvrir en la personne de Maître Jacques le chef despotique des brigands du Cap-Rouge. Celui-ci, jaloux parce que convoitant secrètement l'affection de sa pupille, organise l'enlèvement d'Helmina pour l'arracher à son jeune rival et la contraindre à l'épouser. S'engage alors une lutte entre les forces du bien et l'armée du mal, qui se traduit sur le plan narratif, comme l'observe Gilles Dorion, par un « mécanisme manichéen tout à fait simpliste⁸ » et symptomatique de l'esthétique gothique que les premiers écrivains locaux importent au Canada français. À l'issue de rebondissements multiples, le père véritable d'Helmina (un ancien ami du père de Stéphane) refait surface et orchestre avec l'aide précieuse de Maurice, un bandit repent et vertueux qui finit par trahir le groupe de criminels dont il faisait d'abord partie, le sauvetage de sa fille. Les brigands se retrouvent invariablement punis et l'amour impatient entre le héros et la victime sauvée est finalement consacré par les liens du mariage : comme l'indique le narrateur lui-même, dans un commentaire métadiscursif qui exhibe les codes du genre gothique, « le dénouement était facile à prévoir » (FB, p. 168). C'est d'ailleurs cette exigence du *happy ending* qui incite Michel Lord à définir le roman noir comme une sorte de « comédie romanesque » où la structure narrative « sert à soutenir une série d'actions éprouvantes et terrifiantes⁹ ».

La fille du brigand porte de nombreuses traces des « événements tragiques » de 1834 et 1835 que François-Réal Angers avait racontés dans *Les révélations du crime*. Parmi celles-

⁷ Eugène L'Écuyer, *La fille du brigand* [1844], Québec, Éditions Nota bene, 2001, p. 29. Dorénavant, les références au roman d'Eugène L'Écuyer seront notées directement dans le corps du texte, par la mention FB suivie d'un numéro de page.

⁸ Gilles Dorion, « Un roman d'aventures québécois du XIX^e siècle, *La fille du brigand* d'Eugène L'Écuyer, ou : de l'auberge à l'église », dans Roger Bellet et Philippe Régner (dir.), *Problèmes de l'écriture populaire au XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1997, p. 83.

⁹ M. Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, p. 26.

ci, on peut énumérer les plus flagrantes : le personnage de Maurice, criminel tiraillé par sa conscience et qui finira par trahir ses complices pour obtenir son rachat moral, rappelle évidemment le « traître » George Waterworth ; Madame Latroupe, quant à elle, tenancière d'une auberge mal famée, représente l'aubergiste Margaret Anderson que *Les révélations* mettent en scène, dont le nom figure dans les rapports judiciaires diffusés par les journaux et dont l'établissement est fréquenté, dans les années 1830, par Charles Chambers et ses complices ; l'argenterie volé que cette même Madame Latroupe cache dans l'un des murs de son auberge fait directement écho, par ailleurs, aux objets dérobés par les brigands lors du fameux vol, en février 1835, de la chapelle de la Congrégation Notre-Dame ; enfin, la scène d'enlèvement, pendant laquelle les brigands kidnappent Helmina, présente certains liens de parenté avec au moins deux des vols racontés dans les journaux et dans les chroniques d'Angers, celui chez Mary Ross (mai 1835) et celui chez l'aubergiste O'Connor (hiver 1835).

Mais la référence aux faits historiques des années 1830 reste cependant indirecte. En effet, les traces demeurent ici travesties, déguisées sous le voile romanesque que posent sur elles une nouvelle galerie de personnages et une intrigue amoureuse qui occupe, surtout dans les premiers chapitres de *La fille du brigand*, le devant de la scène. À travers cette littérisation de l'événement historique se dessine une représentation du crime comme réalité globale devant faire l'objet d'une prise en charge urgente, systématique et efficace. Cette représentation du « contre-monde » criminel, dont François-Réal Angers a dessiné les contours en 1837, se dissémine ici, dans le roman d'Eugène L'Écuyer, sur trois plans complémentaires : par l'insertion du crime dans un espace-temps spécifique, par le portrait typologique et stéréotypé de la personnalité criminelle et, enfin, par une certaine représentation de la prison. C'est à chacun de ces traits que les prochaines sections seront consacrées.

Le crime. Une réalité chronotopique

Roman d'aventures organisant, de manière assez typique, une intrigue fondée sur une succession de péripéties horribles, de stratagèmes, d'épreuves et de démasquages, *La fille du brigand* apparaît comme une transposition, en contexte québécois et en fonction des traits propres à la géographie locale, de l'esthétique gothique et des pratiques feuilletonnesques

alors naissantes. Ce qui est en fait déjà bien perceptible en 1837 dans *Les révélations du crime* devient ici, chez Eugène L'Écuyer, encore plus flagrant : le récit de la commotion sociale engendrée par les crimes de Chambers est largement soumis à des *topoi* littéraires, par l'entremise desquels l'histoire devient intelligible, l'information traitable.

Dès l'*incipit*, l'écrivain vient insérer son récit dans un intertexte européen immédiatement contemporain. En campant sa diégèse dans un décor ténébreux et labyrinthique, résolument gothique, L'Écuyer reprend presque directement, aussi, l'ouverture des *Révolutions du crime*, par laquelle Angers avait fortement dramatisé les crimes de 1834 et 1835 de manière à rehausser leur statut, de façon à élever le fait divers au rang d'événement historique exceptionnel. À la première page de *La fille du brigand*, la combinaison d'un soleil descendant (qui fait luire les « derniers reflets d'une teinte de sang »), de « gros nuages couleur d'encre », du « sourd murmure des flots » et du « sifflement du vent qui s'engouffrait violemment dans les sentiers tortueux » est présentée par l'instance narrative comme le signe incontestable de l'« une de ces nuits de vol et de meurtre que les citoyens ne voyaient arriver qu'avec crainte et qu'ils passaient dans des transes horribles » (FB, p. 19). Exalté, le narrateur renchérit aussitôt :

Québec vivait alors [...] une époque à jamais mémorable dans les annales du crime, [...] époque de dégradation où on avait chaque jour à enregistrer un nouveau meurtre, à punir un nouveau crime. (FB, p. 19)

Cette très pittoresque entrée en matière est aussi, on le comprend assez vite, une reprise proprement québécoise de l'*incipit* des *Mystères de Paris*, parus en 1842. Laissons le narrateur d'Eugène Sue nous le rappeler :

Cette nuit-là, donc, le vent s'engouffrait violemment dans les espèces de ruelles de ce lugubre quartier ; la lueur blafarde, vacillante, des réverbères agités par la bise, se reflétait dans le ruisseau d'eau noirâtre qui coulait au milieu des pavés fangeux¹⁰.

Nocturne et venteuse. Telle doit être la scène inaugurale des récits où le crime s'apprête à montrer son visage hideux.

Mais l'analogie entre le roman de Sue et celui de L'Écuyer ne s'arrête pas là. Pour se mettre à l'abri de l'orage qui se prépare, les personnages de *La fille du brigand* pénètrent (ou plutôt descendent) dans l'auberge de Madame Latroupe, qui rappelle à bien des égards,

¹⁰ E. Sue, *Les mystères de Paris*, p. 32-33. Je souligne. L'expression « s'engouffrait violemment » est reprise textuellement par L'Écuyer.

comme plusieurs critiques l'ont d'ailleurs souligné¹¹, le « cabaret du Lapin-Blanc » dans lequel s'enfoncent, à l'instar du « rebut de la population parisienne », le Chourineur, la Goualeuse et le Rodolphe de Sue, antre mal éclairé dont les murs sont maculés de « dessins grossiers ou de sentences en termes d'argot¹² ». Bref, la ville de Québec de 1844 a aussi ses « tapis-francs », et l'auberge du faubourg Saint-Louis en est manifestement un : on y trouve des « mesures sales et rouillées, des verres estropiés, des bouteilles vides et renversées » de même que des murs « tachés par la fumée d'une mauvaise lampe suspendue au plafond et qui répandait dans l'appartement une lumière blafarde et une odeur forte et désagréable » (FB, p. 20).

Sue et L'Écuyer n'ont donc pas seulement un prénom en commun ; ils partagent aussi un imaginaire social. Les premiers lecteurs de *La fille du brigand* n'ont d'ailleurs pas manqué d'apercevoir le lien de nature générique entre le roman de L'Écuyer et le plus éminent produit de la vogue feuilletonesque qui embrase les journaux français à la même époque : le roman, écrit par exemple un critique des années 1850, est une « œuvre sortie d'un cerveau échauffé à la lecture des *Mystères de Paris* ou de quelques romans semblables¹³ ». Dans *La fille du brigand*, l'installation d'un décor préfigure l'action. Comme dans le roman gothique, elle l'accompagne constamment. Un autre lecteur de l'époque le souligne bien lorsqu'il écrit avec humour que, en lisant les premières lignes du texte, « on voit que la suite sera quelque chose d'horrible, de néfaste, d'épouvantable et même d'immonde¹⁴ ».

Les éléments du décor produisent une ambiance et signalent l'imminence du crime. Il y a ici, en fait, une sorte de métonymie narrative : quelques morceaux de décor suffisent à *signifier* le tout d'un univers diégétique où le crime est appelé à jouer un rôle central. On touche ici à un élément structural important du récit, que permet de décrire et d'éclairer la distinction proposée par Barthes entre les « fonctions » et les « indices », deux grands types d'unités narratives. Les « fonctions » sont, dans un récit, des unités relatives au *faire*. Elles

¹¹ Je pense notamment à Gilles Dorion (« Un roman d'aventures québécois du XIX^e siècle, *La fille du brigand* d'Eugène L'Écuyer, ou : de l'auberge à l'église », *loc. cit.*) et Nathalie Dolbec (« Aux sources lointaines du narratif québécois : chroniques du crime et descriptions frénétiques chez François-Réal Angers et Eugène L'Écuyer », dans Magessa O'Reilly, Neil Bishop et A.R. Chadwick (dir.), *Le lointain. Écrire au loin. Écrire le lointain*, Montréal, Publications MNH Inc., coll. « Écrits de la francité », 2002, p. 75-87.)

¹² E. Sue, *Les mystères de Paris*, p. 38 et 32.

¹³ *Le National*, 26 avril 1859, cité par Jean-Guy Hudon, *Eugène L'Écuyer*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1971, p. 17.

¹⁴ « Correspondance », *Le Canard*, 17 août 1878, p. 3.

sont des actions, toujours traductibles sous la forme d'un verbe à l'infinif et s'insèrent, à ce titre, dans la chaîne des actions antérieures et ultérieures qui composent le récit. Ces unités syntagmatiques se distinguent des « indices », qui désignent quant à elles les segments de texte plutôt relatifs à l'*être*, ayant moins pour fonction de renvoyer à une action que de définir une atmosphère, une idée, un thème, une ambiance¹⁵. Sur cette base, on peut dire que, dans *La fille du brigand*, le crime comme thème se manifeste dans un ensemble à la fois fonctionnel (une série d'actions) et indiciel (une atmosphère générale, sombre et inquiétante) d'éléments textuels. Il est un arrimage des deux, une coïncidence étroite entre un faire et un être. Dans un tel régime littéraire, le crime n'est pas uniquement un acte délictueux, une infraction à une norme ; c'est aussi une réalité largement plus englobante, une réalité pour ainsi dire totale, un monde ou, mieux, un contre-monde. À l'instar des moralistes et réformateurs du XIX^e siècle, le narrateur du roman en parle au singulier. Ainsi peut-il par exemple présenter un personnage comme « adonné depuis longtemps au crime » (FB, p. 89) ou comme abandonnant « le crime » (FB, p. 147) pour une vie meilleure. Ainsi peut-il aussi décrire « le crime » comme une chose « révoltante » (FB, p. 106). C'est que *le* crime constitue, dans l'économie du roman comme dans les discours qui marquent l'espace public de l'époque, une réalité homogène. Et l'un des traits définitoires *du* crime réside très certainement dans l'espace-temps qui le caractérise.

En effet, on assiste ici, dans les représentations littéraires, à une sorte de ségrégation du crime : celui-ci a son temps et ses lieux, son mode d'occupation propre de l'univers spatio-temporel de la société. Fondamentalement nocturne et clandestin, le criminel ne peut assumer pleinement son identité que dans les situations propices où la combinaison d'un temps précis – généralement la nuit – et d'un lieu spécifique – la taverne ou le repaire – lui permet de se soustraire au regard public pour fomenter ses coups. On peut parler, en ce sens, d'une « chronotopie » de la criminalité : c'est la manière particulière dont le crime habite l'espace et le temps¹⁶. Les personnages liés au crime fréquentent invariablement des lieux infréquentés, situés en marge des espaces publics respectables et partagés par la masse anonyme de ceux et

¹⁵ R. Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications* 8, Paris, Seuil, coll. « Points », 1981 [1966], p. 12-17.

¹⁶ Mikhaïl Bakhtine a défini le « chronotope » comme une « corrélation essentielle des rapports spatio-temporels, telle qu'elle a été assimilée par la littérature ». La description des chronotopes qu'il propose est une description des divers types de corrélation possibles entre espace et temps (« Formes du temps et du chronotope dans le roman » [1937-1938], *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978, p. 237).

celles qui forment la société. On les retrouve aussi bien à l'auberge de Madame Latroupe, sale, sombre et malodorante, que dans la forêt du Cap-Rouge, dont le roman fournit une longue et frénétique description :

c'était, suivant l'opinion d'un grand nombre, une forêt enchantée qui enfantait les brigands, et les rejetait ensuite sur la cité pour exercer leurs ravages et leurs rapines ; c'était là que le démon tenait conseil, qu'il méditait le crime, marquait ses victimes. C'était l'épouvantail dont se servait la superstition pour inspirer l'amour de la vertu et l'horreur du vice. Tous les soirs, disaient les vieillards, on voyait tout autour du bois des feux souterrains qui s'échappaient du sein de la terre, des fantômes qui se répandaient dans les champs, s'exerçaient au vol, au meurtre! [...] et puis on entendait des hurlements, des pleurs, des sanglots, des jurements continuels : tel était le tableau que les bonnes femmes inventaient [...] en parlant du Cap-Rouge (FB, p. 59).

Le narrateur mobilise ici un procédé de distanciation. Le texte, en effet, présente le Cap-Rouge comme l'objet d'une légende sordide, qu'il va cependant s'approprier et reconduire. Le « bois du Carouge », fréquenté par Cambray et ses complices et que François-Réal Angers décrivait déjà comme le repaire des « hommes marqués du sceau de l'infamie », comme la tanière des « rebuts de la société, unis pour le crime et ligués contre les lois » (RC, p. 78), devient chez L'Écuyer la retraite de Maître Jacques et des brigands qui agissent sous ses ordres.

Ce lieu diabolique, cette forêt infernale est « si horrible et si effrayante que personne n'aurait osé, sans se faire taxer de folie et d'imprudence, [la] traverser dans la nuit » (FB, p. 59). Elle abrite une maison « creusée dans le roc et recouverte d'arbres secs », tout juste éclairée par une « lueur pâle et sombre » (FB, p. 60). Lieu de résidence des criminels, la forêt et les cavernes qu'elle isole sont l'équivalent symbolique, la transposition géographique des « bas-fonds » parisiens et de leurs zones fangeuses, profondes et repliées telles qu'Eugène Sue les donne à lire et à voir. L'association entre le crime, l'impur et le souterrain maléfique est assurée ici par le paradigme lexical de l'« Enfer », qui occupe une place importante dans les œuvres de L'Écuyer et que l'auteur utilise pour décrire un espace excentré et menaçant¹⁷. Et lorsque, au dénouement du récit, la défaite des brigands et le sauvetage d'Helmina se confirment, le bois du Cap-Rouge, transfiguré, devient soudainement lumineux : « il n'est plus éclairé par la lueur rapide de l'éclair, mais par les rayons d'un soleil radieux ». Le « ramage d'une foule de petits oiseaux » se substitue aux « imprécations des brigands » (FB, p. 156). Le

¹⁷ Nathalie Dolbec, « Aux sources lointaines du narratif québécois : chroniques du crime et descriptions frénétiques chez François-Réal Angers et Eugène L'Écuyer », *loc. cit.*, p. 82.

décor fonctionne donc, dans l'ensemble du roman, comme un indice à la fois moral et narratif. Il reflète et symbolise l'état d'avancement de l'intrigue, c'est-à-dire précisément de la lutte entre les forces du mal et les alliés de ce « Dieu juste et inexorable » qui ne cesse jamais de « punir le vice et bénir la vertu » (FB, p. 164). L'espace, à sa manière, « devient idéologique¹⁸ ».

Les brigands du Cap-Rouge habitent les marges, la périphérie de la ville. Entre la caverne et la taverne, ils n'agissent en somme que dans un espace-temps qui protège ce qu'ils ont à cacher et qui terrorise la population. Leur univers est étranger aux espaces où règnent la norme et la loi ; leur temps est rythmé par les crimes qu'ils doivent planifier, commettre et camoufler. La nuit, en tant qu'elle leur appartient, en tant qu'elle est marquée par le « sang des victimes », fait immédiatement ressentir aux héros du roman une « frayeur involontaire » (FB, p. 71). Dans les lieux où les membres ordinaires de la société ont coutume de mener leur vie diurne, seuls deux choix s'offrent aux brigands : agir nuitamment ou camoufler leur véritable identité. Leur mode d'habitation de l'espace-temps résulte de la dualité entre leur être et leur paraître, qu'ils sont tenus, pour échapper à la justice, de cultiver. Helmina ne connaîtra ainsi que tardivement la véritable identité de son « protecteur » Maître Jacques.

Le criminel. Variations sur un état de chute

Le narrateur du roman de L'Écuyer parle « du brigand » (FB, p. 71) comme il parle *du* crime : au singulier, en désignant un type social distinctif. Le « crime », c'est donc non seulement un ensemble spatio-temporel, mais aussi la sarabande des personnages singuliers qui l'habitent et se meuvent en lui. Ceux-ci, pour avoir un certain nombre d'éléments communs, prennent toutefois des visages variés.

Fondamentalement, la criminalité, comme mode de vie, est représentée dans *La fille du brigand* comme relevant essentiellement d'un devenir. Elle est une chute. Elle est ce dans quoi l'on peut tomber ou ce vers quoi l'on peut glisser. La figure de Madame Latroupe est la plus représentative de cet état de dégradation. Naguère riche et honnête, ancienne épouse d'un commerçant à la carrière prospère, l'aubergiste n'a rejoint le « dernier échelon de la société et

¹⁸ G. Dorion, « Un roman d'aventures québécois du XIX^e siècle, *La fille du brigand* d'Eugène L'Écuyer, ou : de l'auberge à l'église », *loc. cit.*, p. 87.

de la misère » (FB, p. 105) qu'après le décès de son mari : successivement trompée par un frère dépravé, à qui elle a fait l'erreur de confier sa fortune, et surtout par l'hypocrisie de Maître Jacques, qui l'a confinée dans l'auberge infecte où elle a fini par se mêler au « rebut de la société » (FB, p. 108), Madame Latroupe incarne le stéréotype de la femme passive, manipulée, fondamentalement vertueuse mais finalement victime d'un échec téléguidé par des hommes infâmes. Elle n'est pas responsable de la chute qui l'afflige. Elle a plutôt été tirée, malgré elle, vers la boue dont elle ne parvient plus à se déprendre. Le crime est pour elle comme une maladie qui se contracte. Contagieux, il se transmet sous l'effet d'un contact prolongé avec les « scélérats » (FB, p. 108) : « je m'accoutumai peu à peu, si bien que, au bout de trois mois, j'en avais acquis les vices et les habitudes » (FB, p. 108).

Le personnage de Mouflard, l'un des subalternes de Maître Jacques, incarne quant à lui une autre variante de ce devenir-criminel. Tandis que Madame Latroupe représente l'ange tombé ou déchu, Mouflard personnifie l'innocence abandonnée à elle-même, le délinquant juvénile livré trop tôt à la carrière du crime. Repêché par les brigands « au milieu d'une troupe d'enfants dénaturés et fainéants » qui « croupissent tous les jours dans l'inaction et la misère » (FB, p. 69), il est un de ces enfants « laissés à leur volonté » qui s'abîment sur le « chemin du crime » : sur cette route funeste, ils font le premier pas, « qui leur paraît semé de roses, finissent par [la] parcourir jusqu'au bout et meurent sur l'échafaud en maudissant leurs parents » (FB, p. 70). Soucieux de faire honneur à « la population la plus respectable et la plus religieuse » (FB, p. 70), le narrateur de *La fille de brigand* identifie, reprenant en cela l'un des grands thèmes de la conception libérale des déviances, l'oisiveté et l'abandon de soi comme causes principales du devenir-criminel. Il consacre ainsi un passage à la nécessité, pour remédier aux lacunes d'un système pénal défaillant, de repenser la justice en termes préventifs. « Si la loi met tant de soins, tant d'empressement à dévoiler et à punir le crime », pourquoi n'en met-elle pas autant, demande le narrateur, « à le prévenir et à l'empêcher? » (FB, p. 70) On croirait entendre, ici, le plaidoyer d'un réformateur ou l'un de ces discours que tiennent régulièrement les grands jurys de l'époque ; du tribunal au texte littéraire, des préoccupations communes circulent. En insistant sur le devenir-criminel, L'Écuyer pointe la possibilité d'une intervention institutionnelle en amont de la criminalité.

Dans le cas de Mouflard comme dans celui de Madame Latroupe, on ne naît pas criminel, on le devient. Mais une fois la criminalisation entamée, il ne reste, semble-t-il, que

deux voies possibles. Celles-ci départagent, à l'aune d'un critère moral, deux espèces de brigand : le criminel repent, réchappé, reconverti et le criminel endurci, qui place sa liberté et sa volonté au service des crimes qui rassasient ses goûts et ses intérêts. Concernant le premier type, le personnage de Madame Latroupe est, ici encore, révélateur. Incarcérée après son arrestation, elle décide de se venger et de dénoncer Maître Jacques. Convinant Stéphane en prison, elle lui raconte son histoire et lui dévoile la véritable identité, toujours inconnue, du faux père d'Helmina : « voici le temps de la vengeance arrivé, voici le moment où ses crimes vont être dévoilés, où ses victimes vont se ruer sur lui pour le condamner et le maudire » (FB, p. 104). La figure du criminel repent joue, narrativement parlant, le rôle d'un pivot. Elle dévoile aux héros une information précieuse et indispensable à la réussite de la quête, à la punition des criminels et à l'épuration de la société. Telle est également la fonction adjuvantielle du personnage de Maurice, membre des brigands du Cap-Rouge mais conservant « encore en lui un reste de pitié, de compassion » (FB, p. 89) et qui décide de trahir ses associés en signalant l'enlèvement d'Helmina et en contribuant ainsi au sauvetage de la jeune fille : « j'en prends à témoin le Dieu que j'ai toujours méconnu jusqu'à présent, c'en est décidé, j'abandonne le crime » (FB, p. 148).

L'importance de ce personnage du divulgateur, dont George Waterworth a fourni une première figure exemplaire, vient de ce qu'il incarne en quelque sorte l'idéal de réhabilitation du criminel que porte, au début du XIX^e siècle, le discours sur la prison comme lieu de réforme de l'âme possible et souhaitable. Semblable, en un certain sens, à ces criminels suppliciés de l'âge classique à qui le pouvoir demandait rituellement de proclamer publiquement leur propre culpabilité et d'attester solennellement la vérité de leur crime¹⁹, la figure du repent, à travers son aveu et la réparation qu'il entreprend, demande à réintégrer le monde dont il s'était d'abord coupé. Entendre son aveu, écouter son remords, c'est toujours un peu se reconnaître en lui, lire les traces d'un langage familier, les signes de principes moraux communément admis. Dans son repentir, le criminel se dépasse lui-même pour retrouver, enfouie, une part d'humanité perdue puis enfin retrouvée.

Outre celle du repentir et du retour, la seconde voie qui s'offre aux personnages criminels est celle de l'endurcissement. On retrouve ici le père Munro, autre membre notoire de la bande des brigands du Cap-Rouge telle que représentée dans *La fille du brigand*. Sa

¹⁹ M. Foucault, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975, p. 52-53.

description esquisse un portrait où les éléments à la fois physiques et psychologiques ne cessent pas de *signifier* la criminalité elle-même. Comme un stigmate physique, le crime est ici de l'ordre de la trace. Le corps du criminel porte l'identité de son âme : des « cheveux blanchis trop tôt par le vice », un « large front où l'on apercevait les traces de la décrépitude la plus basse », des mâchoires évoquant une « férocité brutale », des traits rappelant une « cruauté révoltante », des yeux qui ne sont habités que par des « regards farouches et égarés » et des mains indiquant « des muscles et des nerfs d'acier toujours tendus avec violence » (FB, p. 67). Profondément ancré, le crime est ici devenu un *état* de personnalité corporellement explicite. Il laisse des empreintes. Il marque le corps et s'imprime sur lui pour en modeler les formes.

On retrouve ici, bien sûr, une version romanesque de cette association entre le corps et le crime que les savoirs physiognomoniques et phrénologiques de l'époque colportent abondamment. La physiognomonie est surtout, au XIX^e siècle, un mode de représentation et de connaissance de l'altérité, l'attention portée au corps traduisant bien « cette conviction qu'il existe des signifiants inscrits dans l'enveloppe corporelle, dont l'examen permet d'identifier le type de distorsion et de dissidence²⁰ » affectant tel ou tel type de déviant. Plusieurs travaux d'histoire littéraire européenne ont d'ailleurs montré, comme l'indique Sylvie Châles-Courtine, que la référence au corps est l'un des principaux vecteurs, dans la littérature, de la construction et de la représentation des figures criminelles, inlassablement marquées et démarquées par une « disqualification physique²¹ ». C'est que l'insistance sur les formes du corps permet de signaler la fascinante dualité des criminels, à la fois proches et lointains, semblables et différents. Ils ont, comme tout le monde, un corps ; mais ce corps est informe, difforme²². Il inscrit l'altérité profonde du criminel sur le relief de sa peau. La description d'un personnage comme le père Munro, repoussoir évident, vise à montrer les ravages auxquels peut conduire le crime s'il n'est pas suffisamment endigué et maîtrisé.

Le corps dépravé du criminel endurci le rend immédiatement visible. Ce délinquant est celui qui renverse la hiérarchie sociale du monde d'en-haut, non pour l'annuler mais pour la

²⁰ Martial Guédron, « Physiognomonie de l'autre : des caricatures de la nature à la ségrégation sociale », *Études françaises*, vol. 49, n° 3, 2013, p. 24.

²¹ Sylvie Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX^e et XX^e siècles », dans Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2011, p. 124.

²² *Ibid.*, p. 131.

reproduire sous une forme inversée : car chez les brigands, « plus on est scélérat, plus on est estimé » (FB, p. 68). Mais dans la mesure où les stigmates corporels qu'il porte ne lui permettent pas de camoufler son identité (ils la dénoncent au contraire ouvertement), le criminel endurci reste moins menaçant que le criminel hypocrite, aguerri et incorrigible mais capable, par sa grandeur et sa noblesse relative, de se fondre en apparence dans le troupeau des gens normaux. C'est dans cette catégorie que, comme le Cambrai des *Révélation du crime*, s'insère Maître Jacques, antagoniste par excellence et chef ultime des brigands du Cap-Rouge, dont il est à la fois le cerveau et le cœur. Ce qui le singularise, c'est d'abord sa duplicité, une qualité qui définit plusieurs des brigands, mais que le dirigeant de la bande porte si j'ose dire suprêmement et qui fait de lui un individu spécialement redoutable. Être double, qui dissimule une identité cruelle et carnassière sous des apparences douces et trompeuses, le chef des brigands du Cap-Rouge est d'autant plus dangereux qu'il s'attire la confiance d'un entourage qu'il risque ainsi d'entraîner sur la pente glissante où il a lui-même un jour dérapé. Maître Jacques est un « hypocrite tel que l'enfer n'en a jamais connu, un hypocrite dont on ne pourra jamais approfondir la scélératesse et l'impudence » (FB, p. 105).

L'ambivalence entourant son identité constitue d'ailleurs le principal ressort de l'intrigue de *La fille du brigand*, la quête du héros visant d'abord à faire la lumière sur une demi-clarté. Avant d'éliminer les forces de l'ombre, il faut d'abord les identifier. Opposée à l'action maléfique du chef des brigands, cette quête est, en ce sens, une quête solaire entreprise contre une puissance « nyctomorphe », liée à la nuit et la noirceur²³. Bien sûr, Stéphane n'a rien du héros mythique traditionnel : prétendant pâle et amoureux replié, sans hauteur ni courage, lui-même effrayé par Maître Jacques, il ne mène pas sa quête de savoir jusqu'au bout (ses adjuvants apprennent avant lui que le chef des brigands n'est pas le véritable père d'Helmina) ni même la lutte morale subséquente que d'autres s'occupent d'orchestrer à sa place (c'est Louis des Lauriers, père biologique d'Helmina tout juste débarqué à Québec, qui se charge de confondre et de punir les criminels). En fait, l'héroïsme est ici surtout de nature collective : c'est la société entière qui, à travers un certain nombre de personnages alliés, entre en scène pour terrasser les parasites qui la rongent.

La duplicité du chef des brigands du Cap-Rouge n'épuise pas, toutefois, la définition du personnage. Maître Jacques est surtout un être de pouvoir. Il cherche à tirer les ficelles du

²³ M. Lord, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, p. 33-64.

monde et à étendre son contrôle. Aspirant secrètement et incestueusement à épouser sa pupille qu'il a fait longtemps passer pour sa propre fille, Maître Jacques, ce « monstre » (FB, p. 136), projette de tuer Stéphane. Il est d'ailleurs d'autant plus menaçant qu'il tente de concrétiser son empire sur le monde, et les crimes qu'il commet ne sont finalement que la matérialisation de cet appétit de pouvoir et de satisfaction personnelle. Sa volonté en est d'abord une d'interruption : il veut interrompre le cours des choses, le remodeler à sa manière en s'attaquant aux fondements mêmes de l'ordre social. Représentant d'une contre-société, il incarne ce que la société ne peut tolérer, ce contre quoi elle doit lutter pour survivre, ce qu'elle doit combattre pour durer.

Et le roman se montre infaillible, incroyablement efficace dans la punition imaginaire qu'il inflige aux infracteurs. Cette punition, visant surtout les sujets qui, comme Maître Jacques, font un mauvais usage de leur liberté, est moins une condamnation des formes de violence pratiquées par les criminels que le bannissement de leur insoumission elle-même, de leur indocilité. Car en tant que justice fondamentalement privée, la punition s'exerce justement en reprenant les moyens meurtriers déployés par les criminels qu'elle prend pour cible : en libérant Helmina, les justiciers improvisés, Maurice et Louis des Lauriers, tuent deux brigands et se réjouissent silencieusement de la mort imminente de Maître Jacques. Cette punition romanesque est sans concession : elle sanctionne par la mort l'infraction à un ordre établi qu'elle exalte et protège. Mais elle est aussi infrajudiciaire. La justice, en effet, se fait ici sans judiciarisation. C'est la vengeance qui agit, les individus de la société civile n'ayant pas besoin des institutions pour se faire justice. Contournement fictionnel des tribunaux de l'État : dans le roman d'aventures canadien-français du XIX^e siècle, la chose est en fait, comme l'a souligné Denis Saint-Jacques, un élément massivement récurrent²⁴.

Cette constante littéraire est à la fois étonnante et parfaitement compréhensible. Étonnante, en un sens, parce que l'élite bas-canadienne de la première moitié du siècle – on l'a vu dans le premier chapitre – ne cesse de combattre le mode infrajudiciaire de règlement des conflits et de punition des délits en encourageant le recours aux institutions et mécanismes officiels. Soumise à ses règles internes de représentation, la littérature construit des univers qui lui sont propres, au bord desquels viennent en partie s'échouer les discours politiques. Mais

²⁴ D. Saint-Jacques, « Crime et châtement dans les premiers romans d'aventures canadiens », dans Ellen Constans et Jean-Claude Vareille (dir.), *Crime et châtement dans le roman populaire de langue française du XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, coll. « Littérature en marges », 1994, p. 188.

parfaitement compréhensible, en même temps, puisqu'en aménageant un espace où la justice, sauvage et violente, s'effectue privément et sans limite en prélevant la vie de criminels définis comme irrécupérables, le roman de L'Écuyer vient accomplir, sur le mode compensatoire, le grand rêve d'efficacité pénale et d'épuration de la société que porte avec lui le discours des réformateurs.

Dans la scène finale de *La fille du brigand*, Maître Jacques meurt par et dans l'eau, symbole chrétien de la purification. Cette eau qui, dans l'*incipit* du récit, sous la forme d'un orage violent, annonce la menace et l'imminence d'un danger est finalement ce par quoi le mal est radié, ce par quoi la ville et la société, expurgées, se trouve libérées du mal qui les gruge. Croisant le cadavre du chef des brigands, étendu noyé sur la place publique, Louis des Lauriers décide de l'ignorer tout bonnement : car sa découverte pourrait nuire aux réjouissances (le mariage d'Helmina et Stéphane) sur le point de commencer. « Une heure après, les fiancés sont unis ; tout est fini heureusement. Le reste de la journée se passe gaiement comme le jour d'une noce et, le soir, le soleil se couche radieux pour les nouveaux époux » (FB, p. 168).

Cette clôture de l'intrigue a évidemment pour effet de fermer les virtualités sémantiques du texte et de faire du roman une unité cohérente et pleinement achevée. Le récit est sans reste. Il se présente en dernière analyse comme le spectacle d'une intelligibilité qui se livre nue et sans ambiguïté.

La prison. Entre pitié et répulsion

Avant de clore cette analyse de *La fille du brigand*, je me pencherai brièvement sur la représentation de la prison qu'esquisse le romancier. L'espace carcéral a ici un statut romanesque particulier : il fait l'objet de commentaires, qui reprennent certains thèmes du discours de la réforme pénale, mais il reste essentiellement, dans le récit, un figurant secondaire, un élément du paysage de la ville de Québec. Dans l'ensemble du personnel romanesque, la seule incarcérée est Madame Latroupe, repentante et contrite, à l'âme malléable et rééduicable.

Le procédé par lequel l'instance narrative du roman introduit le lecteur dans la prison de Québec n'est pas étranger à celui qu'elle emploie pour faire connaître l'inférieure forêt du

Cap-Rouge. Le narrateur convoque d'abord la représentation commune de la prison et de ses cellules glauques et cafardeuses. « Ce mot, prison, ne vous retrace-t-il pas un séjour de douleur et de supplices, un repaire empoisonné, une caverne où le soleil n'a jamais pénétré, un purgatoire terrestre en un mot? » (FB, p. 100) Le lieu carcéral traîne avec lui tout un lot d'images mentales et commande l'utilisation du champ lexical de l'ombre et de l'insalubrité. Mais s'il objective ainsi la représentation sociale commune de la prison, le narrateur renonce à l'invalider ou à la remettre en question. Cette représentation, il l'étaye et la confirme, faisant entrer Stéphane dans les « humides corridors » de cette « antre du diable » pour y retrouver un espace

semblable pour la malpropreté à un borbier épais où croupissent des insectes dégoûtants, et pour le fracas à un repaire de bêtes féroces poussant de continuel hurlements, et se ruant avec rage et impétuosité les unes sur les autres (FB, p. 101).

Une seule déambulation dans les couloirs de l'établissement permet au narrateur d'établir le constat sinistre de cet entassement pernicieux de « jeunes gens novices dans le mal » et de « scélérats endurcis » dans lequel Bentham – et les réformateurs en général – voit une « source de corruption » capable de transformer les prisons communes en véritables « écoles publiques de perversité²⁵ ».

Quant aux chambres où sont détenues les femmes prisonnières, adonnées aux menus travaux forcés, elles offrent dans le roman un tout autre spectacle, à la fois plus ordonné, silencieux, moins sombre et plus « digne de pitié ». Les détenues se perdent en confessions honorables, donnent à voir l'« horrible contraste » de « la vertu aux prises avec le crime » (FB, p. 108). Car le crime est un phénomène *genré*. Alors que, d'un côté, les prisonnières apparaissent comme des « femmes perdues » et « indignes d'un sexe qu'elles déshonor[ent] » (FB, p. 102), les prisonniers, d'un autre côté, sont animés par un « instinct brutal », bestial et réfractaire à la domestication. Si la femme criminelle est une femme dénaturée, qui s'oppose à la figure modèle de l'épouse et de la mère, l'homme criminel est, pour sa part, un nœud d'instincts mal apprivoisés. Par le crime, la première pervertit sa nature là où le second actualise plutôt, par un manque de contrôle et de civilisation, un aspect profondément ancré de la sienne.

²⁵ J. Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, traduit par Étienne Dumont, Londres, Imprimerie de Vogel et Schulze, 1811, p. 40.

Forêts et cavernes. La canadienisation des bas-fonds européens

La fille du brigand a sans doute joué un rôle important dans l'histoire littéraire et culturelle québécoise. Le roman de L'Écuyer semble en effet avoir contribué, avec d'autres, à fixer les contours d'une figure marquante et à la faire entrer dans le répertoire de l'imaginaire social de l'époque : celle du criminel logeant dans les périphéries d'une ville qu'il surveille, encercle et vampirise.

Cette marge qu'habite le criminel, cette commissure de la civilisation est souvent une forêt, zone indéfrichée (comme dans *La fille du brigand*) dont regorge le vaste et sauvage territoire américain. Le thème, exploité avec emphase par François-Réal Angers en 1837 (qui offre la première description du « bois du Carouge »), avait déjà été mis à profit, en 1835, dans *La tour de Trafalgar* de Georges Boucher de Boucherville. Dans ce court récit d'inspiration nettement gothique, publié initialement à Montréal dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, un décor propre à susciter le frisson et la terreur est mis au service d'un récit de crime particulièrement violent : perdu, lors d'une nuit orageuse, dans l'une des forêts bordant à l'époque la ville de Montréal, le narrateur se réfugie dans une tour « à la forme gothique » et « aux souvenirs sinistres et sombres²⁶ », lieu d'un effroyable meurtre qu'il se fait ensuite raconter par un homme mystérieux vivant hors du monde et de la civilisation, dans une cabane éloignée et nichée au creux de la lugubre jungle canadienne. Les dernières lignes du texte laissent clairement entendre au lecteur que l'insociable individu est en fait l'auteur du crime, que seul l'assassin peut entreprendre de narrer avec une aussi ténébreuse passion du détail. Terré au fond des bois, celui-ci porte en lui le secret d'un « crime horrible, affreux, atroce, tel que la barbarie en présente rarement dans les pages de l'histoire²⁷ ».

Mais l'espace marginal habité par le criminel, cette inquiétante périphérie, peut aussi être un souterrain (c'est aussi le cas dans le roman de L'Écuyer, qui combine les figures de la forêt et de la caverne), l'exemple le plus spectaculaire étant cette fois fourni par *Les fiancés de 1812*, le roman que Joseph Doutre fait paraître à l'automne 1844, quelques semaines après la publication de *La fille du brigand*, et dans lequel il retrace l'existence et les exploits d'une vaste organisation criminelle qui, enregistrant plus de « trois milles bandits » répartis dans

²⁶ Georges Boucher de Boucherville, « La tour de Trafalgar », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 2 mai 1835, p. 1.

²⁷ *Ibid.*

« deux cents loges²⁸ », peuple les dessous de l'immense territoire des Amériques. La bande de brigands forme, dans *Les fiancés de 1812*, une autre société, une petite au sein de la grande, microcosme de celle dont elle mime, pour la contrefaire, la logique et les hiérarchies internes. C'est une « grande confédération » (p. 173) ayant ses infrastructures dans les interstices de la civilisation. Organisée, hiérarchisée, la société du crime a son « Roi », ses « sujets » (p. 161), ses propres lois, son code de conduite et même son système judiciaire (p. 155). Ses individus ont « une âme nourrie dans le vice le plus crapuleux » (p. 192). Ses lieux sont creusés sous la terre comme un système de galeries. Ses repaires dédaléens sont des cavernes luxueuses meublées par les produits de vols successifs, où l'on descend par « un étroit escalier » (p. 144) et dont le point d'entrée se trouve, bien sûr – en ce qui concerne du moins la « loge » canadienne située à Châteauguay –, dans un « bois si obscur » (p. 140). Bref, c'est un « empire » (p. 173). Un royaume des marges, habitant la bordure mais infestant malgré tout la société à laquelle il s'oppose (celle du centre et du dessus), dont il aspire le sang et dont il pompe les richesses. Entre les bandits de Joseph Doutre et ceux du Cap-Rouge mis en scène par Eugène L'Écuyer, il y a une intime parenté : contemporains, ils forment en effet une communauté imaginaire qui peuple les forêts et les souterrains, qui réalise la conjonction de la marge géographique et du dessous infernal.

Avec ce véritable « contre-monde », avec cette « contre-société²⁹ » du dessous, on retrouve l'un des principaux thèmes associés à la figure des « bas-fonds » urbains. Derrière la plume de Doutre et de L'Écuyer plane, on l'a vu, le spectre d'Eugène Sue. Mais de toute évidence, le modèle littéraire parisien n'est pas importé au Canada français dans toute sa complexité, et ce que Gilles Marcotte avance au sujet de textes montréalais ultérieurs trouve déjà sa pertinence, *mutatis mutandis*, en 1844 avec Eugène L'Écuyer et sa représentation de la ville de Québec : « c'est l'absence presque totale d'une pensée morale et sociale organisée, structurée, qui frappe, lorsqu'en sortant des *Mystères de Paris* on pénètre dans ceux de Montréal³⁰ ». Bien sûr, l'auteur de *La fille du brigand* s'autorise, éparpillées, quelques remarques critiques sur l'état des institutions pénales, mais l'« utopie socialisante », bref la forte dimension politique de l'œuvre de Sue n'a pas traversé l'Atlantique en même temps que les

²⁸ Joseph Doutre, *Les fiancés de 1812* [1844], Montréal, Réédition-Québec, 1969, p. 436 et 173.

²⁹ J'emprunte cette notion à Dominique Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*.

³⁰ G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », dans Pierre Nepveu et Gilles Marcotte (dir.), *Montréal imaginaire. Ville et littérature*, Montréal, Fides, 1992, p. 116.

auberges infâmes. On ne retrouve pas non plus, autour de Stéphane et d’Helmina, l’univers dédaléen dont parle Marc Angenot au sujet du roman d’Eugène Sue, la galaxie de la « Grande ville, conçue comme abîme, maëlstrom, labyrinthe, forêt fantastique, château gothique³¹ ». C’est que la « rêverie métaphorique de la profondeur et de l’enfouissement » (Angenot) s’incarne ici autrement, exploitant les marges sauvages et inhospitalières qui enserrent la cité plutôt que les vastes puits urbains que, contrairement aux grandes métropoles européennes, les modestes villes canadiennes, au lendemain de l’Acte d’union, ne sauraient encore contenir. En somme, en 1844, l’importation du modèle des *Mystères* a pour corrélat son adaptation à la réalité historique, géographique et démographique locale. On assiste en fait, avec les motifs de la forêt et du souterrain caverneux, à une *canadianisation* des bas-fonds urbains de l’Europe.

Cette appropriation littéraire cesse d’étonner si l’on rappelle l’imposant retentissement que connaissent, à l’époque et dès leur parution en 1842, *Les mystères de Paris*. L’importance de l’œuvre est telle que Dominique Kalifa propose d’envisager la massive et rapide dissémination internationale des *Mystères* urbains et du motif des « bas-fonds » comme « le premier grand fait de mondialisation culturelle³² ». Et malgré certaines résistances d’ordre moral, la présence de Sue se fait d’ailleurs indéniablement sentir – et très tôt – dans la vie littéraire canadienne-française, comme en témoigne notamment la préface des *Fiancés de 1812*. Doutré y dépeint *Les mystères* comme le « roi des Romans », comme une « savante école de discipline privée et publique », un « admirable roman » militant pour « la répression d’un grand nombre d’abus », privilégiant « le dévoilement des vices de l’organisation sociale » et déplorant « le défaut d’institutions publiques pour l’encouragement de la vertu » et pour l’enrayement du « torrent de crimes qui ravage le cœur de la France comme celui de toutes les grandes villes d’Europe³³ ». Cet éloge est évidemment inadmissible pour les détracteurs locaux du feuilleton français. Dans les *Mélanges religieux*, le roman de Joseph Doutré, œuvre d’un libéral convaincu, sera décrit (en 1848) comme un « mauvais livre », comme une production « ignoble³⁴ ». Deux ans auparavant, en 1846, Georges-Hippolyte Cherrier tient, dans l’« Avis de l’éditeur » qu’il rédige lors de la publication en volume de

³¹ M. Angenot, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Montréal, Presses de l’Université du Québec, 1975, p. 80.

³² D. Kalifa, *Les bas-fonds*, p. 67. Voir aussi p. 28-32.

³³ J. Doutré, « Préface », *Les fiancés de 1812*, p. XI, XII et XIII.

³⁴ *Mélanges religieux*, 10 et 17 novembre 1848, articles cités dans M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1993, p. 238-239.

Charles Guérin, des propos hargneux à l'endroit de la littérature contemporaine : « Ceux qui chercheront dans *Charles Guérin* un de ces drames terribles et pantelants, comme Eugène Sue et Frédéric Soulié en ont écrit, seront complètement désappointés³⁵ ».

Mais la matrice des *Mystères* urbains est en voie de faire école. De fait, elle continue de se propager et, sinon d'engendrer des répliques, du moins d'inspirer des tableaux et de suggérer des motifs. Au milieu du siècle, dans la première partie du roman *Une de perdue, deux de trouvées*, que Georges Boucher de Boucherville fait paraître dans *L'Album littéraire et musical de la Minerve* entre 1849 et 1851, le « tapis-franc » dont parle Sue dans le chapitre inaugural de son roman devient, nommément, une réalité canadienne : lors de son séjour à Montréal, où il délivre comme le Rodolphe des *Mystères* une jeune fille des griffes d'un brigand, Pierre de St-Luc croise l'une de ces « tavernes », une « espèce de tapis franc », où se fomentent « les vols, les incendies et les bris de maison qui, à cette époque, augmentaient d'une manière alarmante³⁶ ». En 1855, le spectre hante toujours. Dans *Le Moniteur canadien*, Henri-Émile Chevalier, un écrivain français réfugié au Canada entre 1853 et 1860, fait paraître un feuilleton (resté inachevé) intitulé *Les mystères de Montréal*. Si le texte s'éloigne beaucoup du simple pastiche, les avant-textes – dont la dédicace qui met en scène un dialogue fictif entre l'auteur et son éditeur – témoignent du considérable rayonnement du roman d'Eugène Sue et, surtout, de la polémique qu'alimente, au Canada français, cette imposante popularité³⁷.

L'influence des *Mystères* s'annonce durable. On en retrouve en fait, dans le roman d'aventures québécois, des traces jusqu'au début du xx^e siècle. En 1893, dans *Vengeance fatale*, reprise d'un roman que Wilfrid Dorion avait d'abord publié en feuilleton en 1874 (*Pierre Hervart*), la punition finale des criminels est présentée comme entrant dans un programme cosmologique : « le doigt de Dieu était visible³⁸ », allusion directe au chapitre terminal des *Mystères* (« Le doigt de Dieu ») où le chourineur, finalement chouriné, succombe lentement à un coup de couteau qui lui enlève la vie. Et Dieu a certainement les doigts longs,

³⁵ G.-H. Cherrier, « Avis de l'éditeur », *Charles Guérin* [1846], Montréal, Fides, coll. « du Nénuphar », 1978, p. 31.

³⁶ G. Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, cité dans G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », *op. cit.*, p. 117-118.

³⁷ Voir Yoan Vérilhac, « Les mystères des *Mystères de Montréal* d'Henri-Émile Chevalier », dans Marie-Ève Thérenty (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale*, Médias19 [En ligne], <http://www.medias19.org/index.php?id=13414>, page consultée le 4 mai 2015.

³⁸ Louis-Wilfrid Dorion, *Vengeance fatale*, Montréal, Desaulniers, 1893, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 93 078, 3 microfiches, p. 180.

puisqu'on retrouve exactement la même référence dans plusieurs autres fins de romans. En 1882, dans un feuilleton de la *Gazette des campagnes* (*Captive et bourreau*, de Charles-Arthur Gauvreau), qui met en scène une médiocre histoire d'enlèvements et de vengeances où les misérables sont évidemment châtiés, la griffe divine fait une autre apparition : « le doigt de Dieu est là³⁹ ». En 1923, c'est sa main au complet qu'il étend sur *Les fantômes blancs*, autre roman quelconque où le criminel, ce « monstre à face humaine », est puni par la « main de Dieu⁴⁰ », visible et omnipotente.

La fille du brigand, roman paru en 1844, est donc le premier texte d'une longue série d'œuvres québécoises plus ou moins directement inspirées par Eugène Sue. En s'appropriant, pour le canadianiser, le thème des bas-fonds urbains magistralement exploité par *Les mystères de Paris*, Eugène L'Écuyer a contribué à l'invention d'une entité, qu'il a logée dans les marges inquiétantes de la ville et à laquelle il a trouvé un nom. « Les brigands du Cap-Rouge » : c'est le titre du cinquième chapitre de son roman et, surtout, l'identité d'un groupe, d'une bande, de cette organisation de malfaiteurs dont François-Réal Angers avait fourni une première description en 1837. Le déterminant défini « les » n'est pas sans importance. Il définit avec précision ce qu'il nomme et présuppose une connaissance préalable du public : il ne s'agit pas de brigands indéfinis et anonymes mais bien de *ces brigands-là*, particularisés et attachés à un lieu précis, dotés aussi d'une certaine notoriété, en tout cas d'une identité propre. C'est souvent, comme l'indique Dominique Kalifa, en étant lesté d'une « identité géographique » que « le crime peut entrer dans l'histoire, au même titre que le serment de Strasbourg, la bataille de Rocroi ou la bataille de Fontainebleau⁴¹ ». En nommant « les brigands du Cap-Rouge », en les faisant exister comme entité collective particulière, en forgeant un syntagme défini et répétable, le roman d'Eugène L'Écuyer consolide en 1844 le caractère mémorable des crimes de Chambers, dont le souvenir est sans doute encore relativement frais, en leur conférant le statut d'événements marquants dignes de la littérature.

Avec *Les révélations du crime*, en 1837, le fait divers concernant les crimes commis à Québec en 1834 et 1835 entre dans l'histoire ; avec *La fille du brigand*, quelques années plus

³⁹ Charles-Arthur Gauvreau, *Captive et bourreau*, 1882, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 03 297, 1 microfiche, p. 56.

⁴⁰ Azilda Rochefort [pseudonyme d'Henriette Morin], *Les fantômes blancs*, Montréal, Éditions Édouard Garand, coll. « Le roman canadien », 1923, p. 64 et 94.

⁴¹ D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995, p. 275.

tard, on peut dire que l'histoire, appropriée par le roman, commence à pénétrer dans la légende. Mélange irréductible de fiction et de réalité, amalgame d'intertextualité littéraire et de références historiques aux crimes commis par la bande de Charles Chambers, la figure des « brigands du Cap-Rouge » est élevée au rang de figure antagonique fondamentale : c'est en tant qu'ils constituent une véritable « contre-société » criminelle, en tant qu'ils incarnent à leur manière la figure imaginaire des bas-fonds que ces brigands passent à l'histoire. Tous « les crimes dont Québec a été le théâtre depuis quelque temps ont été commis » (FB, p. 163), annonce le narrateur de *La fille du brigand*, par ces détestables bandits, sur les épaules desquels, dès lors, le mal de la société entière se trouve rejeté. C'est par la destruction des forces criminelles qui l'assiègent que la collectivité, à la toute fin du roman, peut enfin retrouver un état d'équilibre et assurer sa cohésion interne en organisant, à travers le mariage des deux héros, sa propre reproduction.

Mais nous ne sommes qu'en 1844. L'histoire des brigands du Cap-Rouge ne s'arrête pas là ; la littérature du XIX^e siècle leur réserve en fait une fortune considérable.

3.2 Monstres sur scène

Entre la date de sa publication initiale en feuilleton et 1914, année où il paraît en volume, le roman d'Eugène L'Écuyer ne connaît pas moins de cinq rééditions : publié dans le *Répertoire national* en 1848, il l'est aussi dans les *Légendes canadiennes* de James Huston, parues à Paris en 1853, ainsi que dans plusieurs périodiques, en 1878 (dans *Le Foyer domestique*), en 1878 et 1879 (dans *Le Pionnier de Sherbrooke*) et en 1906 (dans *L'Album universel*)⁴². Encore en 1898, dans la notice nécrologique que *Le Courrier du Canada* rédige à l'occasion de la mort d'Eugène L'Écuyer, on présente celui-ci comme l'auteur de *La fille du brigand* – ou des « Brigands du cap-rouge⁴³ », les deux titres semblent interchangeables – en soulignant sa contribution au développement d'une littérature canadienne. Quelques années plus tard, au début du XX^e siècle, Casimir Hébert justifie l'édition du roman en volume en

⁴² J.-G. Hudon, « La fille du brigand », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 262-264.

⁴³ « Eugène L'Écuyer », *Le Courrier du Canada*, 27 avril 1898, p. 4.

portraiturent L'Écuyer comme l'« un des pionniers de notre littérature⁴⁴ ». Le roman, écrit-il en citant l'historien des lettres Edmond Lareau, offre une lecture honnête et sans risque, les « jeunes filles » pouvant le lire sans danger.

De leur côté, *Les révélations du crime* ont connu un succès tout aussi considérable : jusqu'en 1898, l'ouvrage a bénéficié de cinq rééditions, trois en feuilletons (1858, 1870-1871 et 1898) et deux en volumes (1867 et 1880), de même que d'une traduction anglaise publiée à Montréal en 1867⁴⁵. Cette année-là, les brigands du Cap-Rouge sont à l'honneur : en effet, cette réactualisation des chroniques de François-Réal Angers est probablement à l'origine (à moins qu'elle n'en soit l'effet direct) d'une pièce de théâtre qui prend l'affiche, à Québec, à l'hiver 1867. En effet, le 8 février, *Le Canadien* annonce la création imminente d'un drame en cinq actes écrit par Auguste Faure pour le Club des amateurs canadiens, *Les Brigands du Cap-Rouge*. La pièce de théâtre, dont on apprend que la composition « s'est appuyée sur quelques passages des *Révolutions du crime* et de *La fille du brigand*⁴⁶ », est jouée à Québec le mercredi 20 février sur la scène de la Salle de musique – pendant les entractes, le Corps de musique de la 10^e Brigade de l'Artillerie Royale exécutera « les meilleurs morceaux de son répertoire⁴⁷ ». Cet événement théâtral suscite, dans la presse, une publicité considérable, l'encadré annonçant la pièce étant reproduit, dans *Le Canadien*, les 11, 13, 15, 18 et 20 février de même que dans le *Journal de Québec*⁴⁸ les 15, 18 et 20 du même mois.

Au milieu du XIX^e siècle, les activités théâtrales sont, dans la vie culturelle des deux grandes villes québécoises, implantées mais encore relativement peu développées, toujours en voie d'enracinement – surtout en ce qui concerne le théâtre francophone. La période constitue en fait, pour le monde du spectacle et du divertissement, une phase d'évolution importante. D'une part, l'essor des communications et des transports permet à Québec, et surtout à

⁴⁴ Casimir Hébert, « Eugène L'Écuyer. Notice biographique », *La Fille du brigand*, Montréal, Imprimerie Bilaudeau, 1914, p. 9-10.

⁴⁵ *The Canadian Brigands. An intensely exciting story of crime in Quebec, thirty years ago !!*, Montréal, R. Worthington, 1867. Voir David M. Hayne, « Les révélations du crime ou Cambray et ses complices », dans M. Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), p. 655-656.

⁴⁶ « Salle de Musique », *Le Canadien*, 8 février 1867, p. 3. Voir aussi « Club des Amateurs Canadiens », *L'Électeur*, 23 février 1867, p. 3 : « la pièce n'est qu'un calque de ces deux ouvrages, arrangés pour la scène » (cité dans J.-G. Hudon, *Eugène L'Écuyer*, p. 136).

⁴⁷ « Salle de Musique », *Le Canadien*, 8 février 1867, p. 3.

⁴⁸ *Le Journal de Québec* est fondé en 1842 dans le but de prendre la relève de la défunte édition francophone de *La Gazette de Québec* (disparue cette année-là). En décembre 1849, son tirage atteint 1200 exemplaires (A. Beaulieu et J. Hamelin, « Le Journal de Québec », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1, p. 123-126).

Montréal, qui grâce à ses infrastructures plus importantes représente un terrain d'accueil plus favorable, de s'inscrire régulièrement dans le circuit des tournées nord-américaines et de présenter au public local un certain nombre de pièces montées et jouées par des troupes professionnelles étrangères, surtout anglophones (en provenance notamment de New York) mais aussi francophones⁴⁹. D'autre part, dans le sillage du développement, depuis la fin des années 1830, d'une vie associative proprement canadienne-française, on voit naître localement, à l'instar de nombreuses « associations intellectuelles » destinées à « élaborer, à assimiler et à diffuser les principaux éléments d'un savoir et d'une culture intellectuelle⁵⁰ » (l'Institut canadien de Montréal reste probablement l'exemple le plus marquant), plusieurs troupes de théâtre amateur. Celles-ci prennent plus ou moins régulièrement d'assaut les scènes locales. À Québec, le Club des amateurs canadiens est issu de la troupe des Amateurs typographes qui, créée en 1839 par Napoléon Aubin, donne dans les années 1840 deux à trois représentations annuelles. Dans les deux décennies suivantes, ces amateurs poursuivent leurs activités et valorisent le corpus canadien-français en mettant en scène des textes du répertoire local – comme le sont *Les révélations du crime* et *La fille du brigand*. À Montréal, à la fin des années 1850, deux troupes réunissant des comédiens amateurs (la Société des amateurs canadiens et le Cercle dramatique de Montréal) livrent annuellement plusieurs spectacles – près d'une dizaine de prestations annuelles entre 1857 et 1860⁵¹.

C'est dans ce contexte que vient s'insérer, en 1867, la représentation des *Brigands du Cap-Rouge*. Parallèlement à la première annonce, lancée le 8 février 1867, *Le Canadien* fait également paraître, dans la livraison du même jour, un entrefilet présentant plus longuement la pièce de théâtre et faisant ainsi écho à l'encadré publicitaire chargé, pour sa part, de fournir à l'éventuel spectateur les détails techniques entourant la représentation. L'œuvre de Faure, écrit-on, porte sur un ensemble d'événements

qui, il y a trente ans et plus, fit trembler les habitants de Québec et des environs et les tint dans l'anxiété et l'appréhension pendant plusieurs années, exposés qu'ils étaient aux actes de pillage et d'assassinat d'une bande de brigands dont le bois du Cap-Rouge était le principal repaire⁵².

⁴⁹ Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), « Le théâtre », *La vie littéraire au Québec*, tome III (1840-1869), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 159-175.

⁵⁰ Pierre Rajotte, « Les pratiques associatives et la constitution du champ de production littéraire au Québec (1760-1867) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n° 4, 1992, p. 568.

⁵¹ M. Lemire et D. Saint-Jacques (dir.), « Le théâtre », *loc. cit.*, p. 166-168.

⁵² « Représentation dramatique », *Le Canadien*, 8 février 1867, p. 2.

D'emblée, l'œuvre est moins vantée pour sa valeur littéraire que pour sa dimension historique et mémorielle : c'est à la représentation d'un événement unique et capital de sa propre histoire que le spectateur est d'abord convié. Situé, tant dans l'espace (« Québec et les environs ») que dans le temps (« il y a trente ans »), et associé à des criminels identifiés et connus, ou pour mieux dire *mémorisés*, l'événement est présenté comme une unité narrable et mémorable. En puisant ainsi dans un fonds historique à réactualiser, l'œuvre d'imagination contribue à caractériser certains faits comme marquants et à constituer, autour d'eux, une mémoire collective au sein de laquelle s'imbriquent le réel et le fictionnel. Il s'agit en somme, en faisant monter les monstres sur scène, de cultiver la mémoire collective et de réactiver au présent la charge affective et traumatique contenue dans un passé infiniment réitérable.

C'est ce que laisse entendre la presse qui, en félicitant la troupe des amateurs canadiens pour « leurs bonnes dispositions à encourager la littérature canadienne », précise que la pièce d'Auguste Faure fournira au public, que le journal espère d'ailleurs abondant, « de quoi rire, trembler et pleurer⁵³ ». Cette charge émotionnelle est liée, raconte encore *Le Canadien* dans un entrefilet destiné à vanter les mérites de la pièce, à la proximité presque personnelle que peuvent entretenir avec les événements les spectateurs de la ville de Québec, qui connaissent intimement « les lieux et la scène d'opération de ces héros du vol et du brigandage⁵⁴ ». De son côté, le *Morning Chronicle* tient des propos semblables, rappelant que la pièce, dans la mesure où elle met en scène des personnages et des actions qui ne sont pas dénués de saveur locale, risque d'être « highly interesting⁵⁵ ». Le souvenir des événements assure entre les comédiens et leur public une sorte de connivence. Selon le discours tenu par la presse de l'époque, il « n'est presque personne qui n'ait entendu parler des faits d'un horde [*sic*] de brigands qui, il y a quelques années, commettaient de grandes déprédations dans Québec et ses environs⁵⁶ ». Pour cette raison, la foule sera probablement, anticipe *Le Canadien* deux jours avant la représentation, aussi nombreuse qu'enthousiaste.

Et les prévisions des journalistes se confirment. La représentation connaît un succès remarquable, unanimement souligné par les journaux. Les 21 et 22 février, jours qui suivent

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ « Soirée dramatique », *Le Canadien*, 18 février 1867, p. 2.

⁵⁵ « Dramatic Entertainment », *Morning Chronicle*, 19 février 1867, p. 2. Traduction libre : « hautement intéressante ».

⁵⁶ « Soirée dramatique », *Le Canadien*, 18 février 1867, p. 2.

immédiatement le spectacle, le *Morning Chronicle* rapporte que la Salle de musique « was crowded to excess⁵⁷ ». De leur côté, *Le Journal de Québec* et *Le Canadien* mentionnent respectivement que la pièce de Faure « a obtenu un des succès les plus signalés⁵⁸ » (les sièges étaient déjà tous occupés une trentaine de minutes avant la levée initiale du rideau) et que « la salle était littéralement comble⁵⁹ ».

La plupart des commentateurs s'entendent pour reconnaître que la pièce « n'est pas sans défaut⁶⁰ » : l'obtention d'un « tel succès⁶¹ » est donc attribuable, selon certains, ou bien au titre de la pièce et à la qualité du texte donné par l'auteur Auguste Faure, ou bien encore à la gravité, à l'importance et à la réputation des événements qui sont à l'origine du drame, l'œuvre « se rattachant à cette histoire de brigands *si connue* à Québec⁶² ». Quant à la qualité du jeu des acteurs, les avis sont partagés. Le 22 février, dans *Le Canadien*, un spectateur exprime une réticence en soulignant que, si l'interprétation donnée par certains acteurs a pleinement mérité les applaudissements reçus, la prestation de plusieurs comédiens, manifestement décevante, manquait « de naturel⁶³ ». Cinq jours plus tard, le journal publie la réponse d'« un ami de la justice », qui réagit à la critique de ce spectateur en renversant son propos : il déplore son ton sévère et son impertinence en soulignant que, pour être aussi irrévérencieux à l'égard d'une troupe d'amateurs et d'une œuvre dramaturgique locale, il faut « vraiment avoir peu de soucis du nom canadien français⁶⁴ ».

Selon Jean-Guy Hudon, le texte des *Brigands du Cap-Rouge* écrit par Auguste Faure demeure aujourd'hui introuvable⁶⁵. On sait cependant, à partir des annonces parues dans les journaux et d'un compte rendu détaillé publié dans le *Quebec Mercury*, que la pièce, hypertexte des *Révélation du crime* et de *La fille du brigand*, est essentiellement une adaptation théâtrale de l'histoire du « notorious brigand Cambrai⁶⁶ » et de l'organisation

⁵⁷ « Dramatic Entertainment », *Morning Chronicle*, 21 février, 1867, p. 2. Traduction libre : « la salle était littéralement comble ».

⁵⁸ *Le Journal de Québec*, 22 février, p. 2.

⁵⁹ « Les Brigands du Cap-Rouge », *Le Canadien*, 22 février 1867, p. 2.

⁶⁰ *Le Journal de Québec*, 22 février, p. 2.

⁶¹ « Les Brigands du Cap-Rouge », *Le Canadien*, 22 février 1867, p. 2.

⁶² *Ibid.* Je souligne.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Le Canadien*, 27 février 1867, p. 2.

⁶⁵ J.-G. Hudon, « Introduction », *La fille du brigand. Œuvres choisies*, Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit, 2001, p. LXXII.

⁶⁶ « Quebec thirty years ago », *The Quebec Mercury*, 21 février 1867, p. 2. Traduction libre : « le célèbre brigand Cambrai ».

criminelle logeant au Cap-Rouge. Faure semble en effet avoir constitué son intrigue et son univers en amalgamant, au sein d'un même ensemble narratif, certains faits exposés par les chroniques d'Angers et plusieurs éléments romanesques puisés dans l'œuvre de L'Écuyer. La pièce est en ce sens une surimpression des deux hypotextes dont elle s'inspire, qu'elle fusionne et transforme.

Le compte rendu du *Quebec Mercury*, dont le titre (« Quebec thirty years ago ») rappelle étrangement le sous-titre donné à la traduction anglaise des *Révélations du crime* (« An intensely exciting story of crime in Quebec, thirty years ago !! »), nous apprend que le premier acte de la pièce s'ouvre sur une scène se déroulant à l'auberge de Madame Curtison, où des hommes chantant et buvant planifient un vol à la chapelle de la Congrégation. Le deuxième acte, pour sa part, montre « Quebec in a state of terror and stupefaction at hearing of various murders⁶⁷ ». On sait en outre que la représentation emprunte de nombreux éléments, lieux, thèmes et actions aux deux hypotextes dont elle s'inspire directement : le vol chez Charles Paradis, le meurtre de deux individus aux chutes Montmorency, la forêt du Cap-Rouge, l'enlèvement d'une jeune femme (Marie) et son mariage, lors de la scène terminale, avec le jeune homme (Théodore) ayant contribué, d'une part, à son sauvetage *in extremis* et d'autre part, par le fait même, à l'arrestation des brigands.

Le théâtre. Une assemblée

La représentation du crime, qu'elle soit théâtrale ou romanesque, présente cette contradiction particulière de publiciser ou de montrer ce qu'elle cherche à combattre. Car pour raconter triomphalement la suppression du crime, elle doit d'abord en montrer l'existence, le faire régner momentanément, le faire revivre. « C'est là, écrit Catherine Mavrikakis, le paradoxe fondamental de la monstration de l'interdit, de toute présentation ou théâtralisation de celui-ci⁶⁸ ». Cette contradiction n'est pas l'apanage des seules représentations littéraires, bien sûr ; elle est commune à toutes les pratiques discursives qui entendent proscrire ou dénoncer. Ces pratiques cherchent effectivement, à leur manière, à mettre à distance une chose en en rappelant précisément l'existence, en la rendant toute proche, en la répétant ou en

⁶⁷ *Ibid.* Traduction libre : « Québec aux prises avec une série de meurtres semant la terreur et la consternation ».

⁶⁸ Catherine Mavrikakis, *Condamner à mort. Les meurtres et la loi à l'écran*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2005, p. 33.

l'affichant. La censure proscriptive, par exemple, lorsqu'elle s'attaque ouvertement à l'hétérodoxie, montre ce qu'elle souhaite justement cacher, interrompre ou faire taire⁶⁹.

En ce sens, avec la pièce d'Auguste Faure, comme avec les récits romanesques dont elle s'inspire, la mise en scène des brigands du Cap-Rouge met le crime « à distance dans sa répétition⁷⁰ » même, reconstituant les événements de 1834 et 1835 dans l'ordre de la représentation. La représentation théâtrale, en effet, redonne vie aux criminels en simulant leur présence par l'entremise des comédiens. Cette reconstitution, dans la mesure où elle est théâtrale, opère pour ainsi dire matériellement, le corps des comédiens/personnages et le décor étant aussi réels que fictifs, appartenant à la fois à l'espace scénique (où se déroule la représentation) et à l'univers diégétique. Le propre du mode théâtral de la représentation est ainsi de produire une simultanéité de la proximité et de la distance : la scène, qui est à la fois dans la salle et hors d'elle, ouvre un espace qui est en même temps présent et autre. Ce qui s'y passe, c'est d'un seul tenant le réel et la représentation fictionnelle d'une autre réalité. Ce qui s'y joue se déroule doublement, dans l'espace physique où se trouvent les spectateurs et dans un univers qu'ils regardent, situé dans un ailleurs diégétique et auquel ils ne participent pas.

Dans ces conditions, de quoi les spectateurs des *Brigands du Cap-Rouge* peuvent-ils, en 1867, faire l'expérience? Collectivement, ils font d'abord, sans doute, l'expérience d'un rassemblement. Car le théâtre, comme salle close, est en effet le lieu d'un rassemblement, où l'expérience particulière de chaque spectateur a une dimension collective : il voit et ressent les mêmes choses et en même temps que tous les autres. Le théâtre agrège, à l'occasion d'une représentation, un ensemble de spectateurs pour constituer un public. Un peu comme la place, l'agora ou l'assemblée, lieux publics chargés d'une connotation démocratique où la société se vit et se discute, le théâtre est un espace de regroupement où la vie collective, numériquement et objectivement, devient visible. Attroupés devant l'histoire, scandaleuse mais matérialisée devant leurs yeux, d'un crime remémoré, jugé et puni, les spectateurs des *Brigands du Cap-Rouge* se réunissent devant un *autre* (étrange et familier) qu'ils regardent et « revivent » en commun et qui crée temporairement, le temps d'un spectacle, la cohésion qui les fait tenir ensemble.

⁶⁹ Pierre Hébert (avec la collaboration de Patrick Nicol), *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997, p. 12.

⁷⁰ C. Mavrikakis, *Condamner à mort*, p. 33.

« Bourreau des peuples ». La représentation comme tentation et engendrement

L'énorme succès de la représentation théâtrale donnée, en février 1867, à la Salle de musique de Québec démontre l'intérêt du public pour le récit de crime et, surtout, la présence, dans la mémoire collective de l'époque, d'un souvenir des événements marquants de 1834 et 1835, souvenir rassembleur dont la perpétuation est assurée par la circulation des récits. Ce succès invite aussi à mettre en lumière un aspect fondamental de la vie sociale et culturelle canadienne-française du milieu du XIX^e siècle : la relative indocilité d'une population devant les prescriptions et commandements d'un clergé canadien-français que l'on se représente encore trop souvent comme parfaitement omnipotent.

Le ton généralement élogieux du discours tenu par les journaux laisse entendre que la représentation des *Brigands du Cap-Rouge* est tolérée et applaudie. Si, de façon générale, les activités dramatiques rencontrent effectivement, comme les autres attractions et amusements « profanes » exposant les individus « à l'occasion prochaine du péché⁷¹ », une certaine résistance cléricale, les divertissements ne sont pas systématiquement défendus ou pourfendus par l'ensemble des membres du clergé. En fait, au chapitre du contrôle des scènes de théâtre, l'Église affiche, au milieu du XIX^e siècle et jusqu'à la fin du règne de Mgr Bourget (en 1876), une relative tolérance. Certes, le clergé continue parfois de tenir des propos formidablement sévères sur le théâtre, faisant miroiter par exemple, pour condamner les divertissements de la scène, le spectre d'un châtement divin⁷². Mais la méfiance vis-à-vis des loisirs mondains et festifs, qui présentent notamment le risque de retirer à la religion le monopole qu'elle entend détenir sur l'esprit et le corps de ses sujets, demeure indulgente, la rareté du théâtre, ou en tout cas la maigreur de la scène francophone, n'étant pas de nature à faire peser, aux yeux des censeurs, une menace sérieuse. Dans ces conditions, les relations entre le théâtre et l'institution cléricale demeurent à l'époque relativement paisibles, et si les troupes étrangères suscitent une plus ferme réaction, les quelques dramaturges canadiens-français ainsi que les troupes d'amateurs locales bénéficient généralement d'une relative clémence de la part des

⁷¹ *Lettre pastorale des Pères du troisième concile provincial de Québec*, 21 mai 1863, citée dans Jean Laflamme et Rémi Tourangeau, *L'Église et le théâtre au Québec*, Montréal, Fides, 1979, p. 139.

⁷² « Ces désordres (fréquentation de l'opéra, du théâtre et du cirque) sont d'ailleurs d'autant plus à regretter qu'ils pourraient bien nous attirer le terrible châtement d'une mauvaise récolte » (Mgr Bourget, « Circulaire au clergé », 21 juillet 1859, cité dans M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 214).

autorités spirituelles⁷³. Le théâtre local, mal nécessaire, encore trop timide pour être pleinement dommageable, reste néanmoins, il est vrai, suspecté et surveillé par les membres du clergé.

Issue de récits romanesques calqués sur le feuilleton français, plaçant le crime et le vice au centre même de son histoire, une pièce comme *Les Brigands du Cap-Rouge* présente toutes les caractéristiques qui sont susceptibles, à l'époque, de provoquer la colère des sermonneurs et de heurter la conception ultramontaine de la représentation littéraire, alors en vogue. Cette conception compte en effet, à l'époque, de nombreux représentants. On en trouve une version exemplaire dans les écrits de Faucher de Saint-Maurice. Dans la conférence qu'il donne en 1866 sur la « mission de l'homme de lettres dans la société moderne », celui-ci se contente, pour dénoncer les œuvres pernicieuses, de recourir à un réseau de métaphores filées, où les images de l'empoisonnement, de l'ensorcellement, de la contagion et de la tentation occupent une place tout à fait centrale. Reprenant à sa manière une triade platonicienne, il n'admet le poète dans la Cité que si ce dernier accepte de placer son œuvre au service du vrai, du bien et du beau, le beau étant ici entendu comme « la nature vue à travers la poésie⁷⁴ ». Dans ces conditions, le principal ennemi de la littérature est la littérature, ou, pour mieux dire, cette littérature fangeuse (principalement parisienne) qui explore « le vice et le crime », esthétise les bas-fonds et l'univers boueux où elle « se plonge et se roule de plus en plus tous les jours⁷⁵ ». Ce que déplore Faucher de Saint-Maurice, c'est la circulation rapide et massive de ce « roman barbu », capable, par l'entremise des journaux, de se répandre et d'atteindre une abondante population malheureusement trop disposée à sa consommation. Car ces romans où fourmillent « les grands coups de poignards, les duels, les suicides, les assassinats » conduisent vers l'« abîme » lecteurs et lectrices, eux qui sont inexorablement « guidés par la main si rose et si mignonnement gantée du roman et du feuilleton⁷⁶ ».

Cette métaphore de la femme ensorceleuse, structurante dans le discours du critique littéraire, renvoie à deux idées.

D'une part, la représentation du crime et du vice est pensée comme tentation et, son effet, comme contagion immédiate, instillation automatique d'un poison. On attribue au texte

⁷³ Jean Laflamme et Rémi Tourangeau, *L'Église et le théâtre au Québec*, p. 140 et 166.

⁷⁴ Narcisse Faucher de Saint-Maurice, « L'homme de lettres. Sa mission dans la société moderne » [1866], *Choses et autres*, Montréal, Duvernay, Frères et Dansereau, 1874, p. 34.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 9.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 15.

de fiction une force perlocutoire infaillible. On craint une sorte de bovarysme pernicieux : lire une histoire, ce serait perdre le contact avec la réalité, glisser dans la peau des personnages qu'elle met en scène et, dès lors, être *agi* par elle, accomplir comme sous hypnose les actions qu'elle raconte. En 1845, évoquant par exemple le cas d'un criminel parisien, un rédacteur des *Mélanges religieux* insiste : « on a trouvé dans sa chambre les drames et les romans les plus violents, les plus monstrueux, l'élite de la littérature furieuse⁷⁷ ». Les représentations fictionnelles sont conçues par les plus pessimistes comme capables d'exercer, fortement et sans obstacle, les pires effets.

Nous avons, écrit Hercule Beaudry dans les années 1870, un triste exemple de l'influence des mauvaises lectures dans ce jeune homme qui, il n'y a que quelques mois, a subi sur l'échafaud à Trois-Rivières, la peine capitale⁷⁸.

Dans le cadre d'un tel système de pensée, le vice et le crime sont, si j'ose dire, des maladies textuellement transmissibles.

D'autre part, et en même temps, la représentation du crime et des bas-fonds est décrite comme duplicité, comme une chose vicieuse dans un enrobage fleuri, comme un poison « subtil⁷⁹ », comme un divertissement attrayant, mais qui ne manque pas d'« incruster au fond de l'âme un acide qui corrode et ronge les aspirations les plus pures⁸⁰ ». En insistant sur ce travestissement du mal, Faucher de Saint-Maurice parle du roman comme les légendes parlent du diable et comme la littérature parle des grands criminels. Entre foi et patrie, le rôle qu'il assigne à l'« homme de lettres » est de « modeler notre génération sur la forme de l'amour du travail et de la vie tranquille et chrétienne⁸¹ ». Modeler, c'est-à-dire encore fabriquer ou façonner : en bien comme en mal, dans la vertu comme dans le vice, le pouvoir de la représentation consiste à opérer une sorte d'influence instantanée. Ce que le XIX^e siècle reproche à la ville, aux tavernes et à la prison, plusieurs le reprochent également, sur la base d'une certaine idée de la contagion morale, à la représentation littéraire.

⁷⁷ *Mélanges religieux*, 14 janvier 1845, p. 15, cité dans M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 244.

⁷⁸ Hercule Beaudry, *Le Conseiller du peuple ou réflexions adressées aux Canadiens français par un compatriote*, cité dans Y. Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, p. 83.

⁷⁹ N. Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres*, p. 16.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 17.

⁸¹ *Ibid.*, p. 9. Plus loin, Faucher de Saint-Maurice écrit que le rôle de l'homme de lettres canadien-français est celui-là même que la société confie aux femmes : enfanter, élever, enseigner et faire grandir ce qu'il appelle des « honnêtes » hommes et des « honnêtes » femmes. En somme, suivant ce système de pensée, l'homme de lettres est chargé de faire spirituellement ce que la femme est chargée de faire matériellement ou socialement.

En 1866, ce discours policier n'est pas neuf : il table notamment sur la rhétorique censoriale mise de l'avant et popularisée, à partir surtout de 1840, par les membres du clergé dans le cadre du combat qu'ils mènent contre le « fléau » des mauvaises pratiques d'écriture et de lecture. Historiquement, cette organisation de la censure cléricale constitue moins, à proprement parler, une offensive qu'une résistance. C'est d'abord la réponse du clergé, soucieux d'assurer sa « survie politique⁸² », à la formation graduelle, depuis la fin du XVIII^e siècle, d'une sphère publique canadienne ouvrant la porte, avec la Chambre d'assemblée parlementaire et les journaux, au principe de la libre discussion.

La vie littéraire et la circulation de l'imprimé occupent en effet une place prépondérante dans les préoccupations morales de l'institution cléricale : des conciles que tiennent les évêques dans les années 1850 émanent des lettres circulaires et des règlements disciplinaires destinés au clergé et portant, notamment, sur les « feuilletons et livres immoraux » de même que sur les mauvais journaux, « puissance formidable dont l'enfer se sert [...] pour empoisonner le monde⁸³ ». Fondée en 1844 par les Sulpiciens pour « endiguer les mauvaises lectures » et « fournir des livres moraux à une population en voie d'alphabétisation⁸⁴ », l'Œuvre des bons livres donne naissance, dans les années 1850, au Cabinet de lecture paroissiale, qui tient des conférences diffusées par la suite dans la revue de l'association, *L'Écho du cabinet de lecture paroissiale*. Le contrôle des pratiques de lecture et de consommation culturelle s'organise. Les plus zélés déploient un discours pittoresque et coloré où le fantasme du mal l'emporte nettement sur l'analyse minutieuse de la réalité des pratiques. Dans une conférence donnée le 17 mars 1857 (et reproduite dans la revue en mars 1859), un avocat nommé Marchand fait l'apologie du Cabinet et présente de manière emphatique sa mission civilisatrice et l'ennemi à combattre :

il n'y a pas de poison plus subtil ni plus dangereux que le mauvais livre. Poison dangereux parce qu'il sourit à notre imagination et qu'il flatte nos sens ; poison subtil parce qu'il remue et pénètre à la fois l'âme et le corps qu'il tue tous deux⁸⁵.

⁸² Lucie Robert, *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres québécoises », 1989, p. 106.

⁸³ *Circulaire* du 11 mai 1850, citée dans P. Hébert, *Censure et littérature au Québec*, p. 76.

⁸⁴ Marcel Lajeunesse, cité dans *Ibid.*, p. 75.

⁸⁵ L. W. Marchand, « Lecture de L. W. Marchand, Écr., Avocat sur l'heureuse influence des Cabinets de Lecture, et l'influence funeste des mauvais Romans, le 17 Mars 1857 », *L'Écho du cabinet de lecture paroissiale*, 1^{er} mars 1859, p. 75.

Le *topos* de l'*empoisonnement*, récurrent et structurant, ne peut devenir crédible que s'il s'appuie sur un certain nombre de présupposés ayant trait tant au *contenu* des représentations dénoncées qu'au *lectorat* qu'elles tendent à corrompre. D'un côté, on dénonce le fourmillement du crime : le « roman immoral » est, par excellence, celui où la fiction s'efforce de « couronner le vice », d'« exalter et faire triompher le crime ». D'un autre côté, on craint la croissance grandissante du lectorat, percevant bien le recul progressif de l'analphabétisme (que confirment effectivement les statistiques), mais exagérant parfois nettement, au moyen d'énoncés grandiloquents où la polémique aveugle l'emporte sur le raisonnement, les compétences d'une population globale au sein de laquelle le taux d'alphabétisation affiche encore un pourcentage relativement modeste (environ 30% dans les années 1850, selon les estimations de Michel Verrette⁸⁶) : « cette fièvre de lectures immorales, proclame encore le même conférencier en 1857, progressait sourdement, lentement et menaçait de devenir universelle ».

Le processus de pervertissement de l'humanité serait nécessairement sournois et subtil. Par conséquent, sa description mobilise un réseau d'images qui relève du combat religieux contre la *tentation* ou la séduction (du péché, du diable, de la femme, etc.). Certains reconnaissent explicitement à l'écrivain un pouvoir « diabolique⁸⁷ ». Plusieurs, en effet, *satanisent* le roman, lui qui, de toute évidence, est une « arme forgée par Satan lui-même pour la destruction du genre humain⁸⁸ ». À la demoiselle gantée et séductrice de Faucher de Saint-Maurice vient s'ajouter l'arbre aux fruits vénéneux et tentateurs : ces fruits « ressemblent à une pomme rouge et vermeil ». « Séduisant à l'œil » et « tentant pour le goût », le roman immoral est, à l'instar de ce fruit toxique, « le véritable bourreau des peuples⁸⁹ ».

Même si elle domine le XIX^e siècle⁹⁰, cette image négative de l'art romanesque cohabite aussi avec des perceptions moins alarmantes de la littérature narrative. Si la lecture du roman est souvent jugée futile et indigne de l'individu industriel et entreprenant dont la nation aurait besoin, d'autres, plus rares et plus nuancés, reconnaissent à certaines œuvres

⁸⁶ Michel Verrette, *L'alphabétisation au Québec (1660-1900). En marche vers la modernité culturelle*, Québec, Septentrion, 2002, p. 92. À la fin du siècle, ce taux atteint environ 75%.

⁸⁷ Louis-Octave Le Tourneux, *Revue canadienne*, 15 février 1845, cité dans M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 201.

⁸⁸ Jules-Paul Tardivel, préface de *Pour la Patrie*, 1895, cité dans Y. Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, p. 92.

⁸⁹ L. W. Marchand, *L'Écho du cabinet de lecture paroissiale*, 1^{er} mars 1859, p. 75.

⁹⁰ Y. Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*.

romanesques (parmi lesquelles figure notamment le roman historique) une utilité certaine et, au genre en général, un incontestable potentiel⁹¹. Mais globalement, le roman (étranger surtout) demeure un parasite, une distraction infructueuse et superflue ou une récréation dangereuse et condamnable⁹².

Toutes ces critiques n'ont pourtant pas empêché la propagation du récit de bas étage ; elles ont cependant entraîné une certaine vigilance et, au Québec, une pratique de surveillance et de censure. À la fin du XIX^e siècle, le roman-feuilleton en général et les feuilletons français rediffusés localement en particulier, à la fois omniprésents et fortement condamnés, font couramment l'objet d'élagages de la part des journalistes. Les

modifications apportées aux romans français se font à l'insu de l'auteur. Armés de ciseaux, les correcteurs agissent comme si le texte leur appartient lorsqu'ils transforment les ouvrages qui renferment des chapitres jugés immoraux⁹³.

Répandue et justifiée par le discours censorial de l'Église, cette pratique d'émondage matérialise en quelque sorte la conception perlocutoire de la représentation romanesque. Encore au début du XX^e siècle, *La Semaine religieuse* se demande s'il ne faut pas attribuer « la proportion toujours grandissante de la criminalité » au « théâtre, aux romans et surtout aux journaux où sont racontés chaque jour, avec détails, quantité d'assassinats ou de suicides⁹⁴ ». Cette peur de la représentation concerne tout autant le contenu des récits que le fait même, nu et brut, de la représentation. Le simulacre du mal, sa mise en mot dans et par la fiction, rend l'auditoire coupable de voir ou d'imaginer, d'assister immobile au drame dont il devient par le fait même complice.

⁹¹ *Ibid.*, p. 90-91, 114-116 et 119-122.

⁹² L'élite et le clergé canadien-français – dont les jugements particulièrement vigoureux sont parfois teintés d'une coloration clérico-nationalisante – n'ont évidemment pas le monopole de la dénonciation des récits de crime et des mauvaises lectures. En effet, cette conception de la représentation perverse, considérée (tant par des laïcs que par des religieux) comme véhicule et source d'augmentation du mal, est loin d'être un cas isolé. Dominique Kalifa a montré, par exemple, à quel point la conception criminogène des récits de crime tend, en France à la Belle Époque, à devenir consensuelle. Galvanisée d'ailleurs par l'essor de la psychologie sociale, dans le sillage de laquelle, à la fin du XIX^e siècle, apparaissent un certain nombre de travaux relatifs à l'imitation, à la suggestion et à la contagion, l'idée d'une liaison directe entre la prétendue augmentation de la criminalité et la prolifération des récits de crime (tant journalistiques que littéraires) devient un véritable lieu commun. D'une manière ou d'une autre, on prête à la représentation un pouvoir d'opération et d'engendrement aussi constant que direct : « perçu dans une optique instrumentaliste, tout récit est crédité d'une énorme influence, qu'on estime autant capable de saper les fondements de l'ordre social que de participer à l'élévation de l'esprit public » (D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, p. 231).

⁹³ Kenneth Landry, « Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle. Surveillance et censure de la fiction populaire », *Études françaises*, vol. 36, no. 3, 2000, p. 67.

⁹⁴ *La Semaine religieuse*, 2 mars 1903, citée dans Pierre Hébert, *Censure et littérature au Québec*, p. 130.

Sur la base de ce rapide tour d’horizon, on conçoit ce que la pièce d’Auguste Faure, en 1867, aurait pu avoir de provocant et d’obscène. Pour le public croyant de l’époque, elle figure comme l’un de ces divertissements profanes que l’élite cléricale, malgré une relative tolérance, perçoit d’un mauvais œil, suspicieux et réprobateur. Et pourtant, le soir de la représentation, ce public s’est rendu, massif et empressé, à la Salle de musique de Québec pour assister au spectacle de la lutte entre la loi et les brigands du Cap-Rouge. Il serait donc réducteur de prétendre que la représentation du délit est systématiquement ou unanimement considérée, par une population entièrement soumise, comme délictueuse. Comme tendent à le montrer de manière générale, notamment, les travaux de Pierre Hébert, l’exercice de la censure et la mise en place d’un appareil censorial organisé, à partir de 1840, présupposent l’existence d’une dissidence, le contrôle de l’imprimé et de la circulation des idées ayant d’ailleurs été un champ de luttes⁹⁵ plutôt qu’une oppression unilatérale – tout pouvoir n’a besoin de se rendre visible que s’il éprouve la présence ou la menace d’un contrepouvoir. La condamnation récurrente, par l’élite cléricale canadienne-française, du travail journalistique et « des feuilletons et des livres immoraux⁹⁶ », qui va parfois jusqu’à la menace d’excommunication ou de refus d’admission aux sacrements, n’empêche manifestement pas une certaine frange de la population de consommer les produits de la presse ou de se rendre au théâtre pour assister, en toute quiétude et non sans enthousiasme, à une représentation potentiellement « dangereuse ».

Un tel décalage entre les plans illocutoire et perlocutoire⁹⁷ des actes de langage censoriaux, un tel hiatus entre les prescriptions morales du clergé et les pratiques effectives d’une population au moins partiellement insoumise s’observe d’ailleurs dans plusieurs secteurs de la vie sociale et culturelle de l’époque. On peut ainsi rapprocher la condamnation du théâtre et des mauvais livres des objurgations au sujet de la noce paysanne et de la danse⁹⁸. En effet, comme le montre l’étude que Serge Gagnon a consacrée à l’institution matrimoniale de la première moitié du XIX^e siècle, les dénonciations répétées de la danse, des abus et des

⁹⁵ P. Hébert, *Censure et littérature au Québec*. Hébert souligne, à plusieurs endroits, que les temps forts de la censure cléricale sont en même temps les moments où sa force se fait en quelque sorte la plus fragile. Il est ici question « d’une force qui se mesure au nombre croissant d’ennemis à vaincre, ce qui en désigne en même temps la faiblesse » (p. 121).

⁹⁶ *Règlement disciplinaire* du concile provincial des évêques de 1854, cité dans *Ibid.*, p. 76.

⁹⁷ John L. Austin, *Quand dire, c’est faire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.

⁹⁸ Voir Michel Landry, « Danse », dans Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry (dir.), *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fides, 2006, p. 167-171.

festivités trop délurées liées à la noce paysanne, « occasions de péché⁹⁹ », ont rarement les effets escomptés. Entre des curés parfois découragés de prêcher dans le désert et des paroissiens dégourdis, souvent prêts à sacrifier une portion du salut de leur âme au profit de plaisirs profanes, il y a une cohabitation souvent conflictuelle.

3.3 La société et son dehors

La couverture médiatique de la représentation théâtrale de 1867 indique, comme on vient de le voir, que le souvenir des événements de 1834 et 1835 reste, au sein de la population de Québec, bien vivant. Trente ans après la condamnation et la déportation de Charles Chambers, ce souvenir est cependant désormais médiatisé par les récits littéraires maintes fois réédités de François-Réal Angers et d'Eugène L'Écuyer.

Et l'intérêt pour les brigands du Cap-Rouge ne tarit pas. En 1872, cinq ans après la création de la pièce d'Auguste Faure, la désormais célèbre organisation criminelle entre en scène dans un roman de Napoléon Legendre, *Sabre et scalpel*. Cette nouvelle réactualisation littéraire du fait divers des années 1830 doit encore une fois être rattachée à la chaîne de relais culturels dont elle constitue l'un des maillons : si la pièce transcrite par Faure et jouée par le Club des amateurs canadiens est directement liée au regain de popularité – elle en est ou bien la source ou bien l'effet – dont bénéficient les brigands du Cap-Rouge grâce à la réédition en volume et à la traduction anglaise, en 1867, des *Révélations du crime*, le roman de Legendre apparaît pour sa part comme l'écho d'une autre et nouvelle réédition des chroniques d'Angers, republiées en feuilleton dans le journal montréalais *Le Franc-parleur*¹⁰⁰ du 13 octobre 1870 au 2 février 1871. Moins d'un an après cette réédition commence en effet à paraître en feuilleton, en janvier 1872 dans *L'Album de la Minerve*, *Sabre et scalpel* de Napoléon Legendre¹⁰¹.

⁹⁹ Serge Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 198. Voir aussi p. 194-196.

¹⁰⁰ *Le Franc-parleur* est un journal montréalais fondé en 1870 par Adolphe Ouimet, Paul de Martigny et les abbés Alphonse Villeneuve et Alexis Pelletier. Organe de combat faisant la promotion de l'ultramontanisme, il lutte contre les « hérésies » modernes (parmi lesquelles figure évidemment le libéralisme) et préfère nettement la prise de position idéologique à la diffusion d'informations brutes. « Ils poussent [les rédacteurs] si loin la défense des "bons principes" que le Saint Office leur recommande, au cours de 1877, la modération » (A. Beaulieu et J. Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 2 (1860-1879), Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, p. 156-157.)

¹⁰¹ Aurélien Boivin, « Sabre et scalpel », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), p. 672-673.

Le nom et les talents de l'auteur, qui bénéficiera plus tard, aux yeux d'un critique influent comme Camille Roy, d'une certaine notoriété pour ses chroniques journalistiques et sa poésie¹⁰², sont à l'époque jugés plus favorablement que son roman. Si Faucher de Saint-Maurice reconnaît à la plume de Legendre des qualités littéraires enviabes, il décèle, dans *Sabre et scalpel*, de nombreuses invraisemblances qui rappellent, écrit-il, les techniques narratives de « l'école de Ponson du Terrail » tout en éloignant le récit de ce qui devrait constituer son cahier des charges officiel : « des esquisses de mœurs canadiennes, des descriptions fidèles du pays, une étude sur les expressions et le langage du terroir¹⁰³ », bref un relevé ethnographique, un inventaire des couleurs locales. Pour la critique littéraire conservatrice, l'ensemble de la production associée au feuilleton français joue le rôle d'un repoussoir vis-à-vis duquel les œuvres canadiennes, à la fois pour être marquées du sceau national et se démarquer d'une tendance internationale, sont tenues de prendre une distance. Pourtant, même s'il reprend aux romans d'aventures plusieurs traits thématiques et procédés narratifs (rebondissements, reconnaissance, mystères, trahisons, machinations, violences et lutte contre les figures du mal), *Sabre et scalpel* appartient indubitablement à un intertexte canadien-français.

Comme Eugène L'Écuyer en 1844, Napoléon Legendre s'approprié et met en scène, par l'entremise d'un double intertexte, canadien et français, l'histoire des brigands du Cap-Rouge : *Les révélations du crime* lui fournissent un ensemble de référents historiques tandis que le feuilleton européen lui lègue une matrice littéraire et un imaginaire, que *Sabre et scalpel*, encore une fois, entreprend de *canadianiser*. Mais les aventures de la terrible bande québécoise, élargies par Legendre, vont maintenant se renouveler, connaître un prolongement et une expansion purement fictionnelle. On entre ici résolument dans la transfictionnalité. En fait, la célébrité des brigands du Cap-Rouge semble désormais, en 1872, autoriser une fictionnalisation plus audacieuse et éloignée de la réalité historique : les fameux malfaiteurs, devenus objets de mémoire collective, ont aussi et maintenant une existence proprement littéraire.

D'une auberge à l'autre. L'archipel des tapis-francs

¹⁰² Camille Roy, « Napoléon Legendre », *À l'ombre des érables*, Québec, L'Action sociale, 1924, p. 107-120.

¹⁰³ N. Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres*, p. 137.

À l'instar de *La fille du brigand, Sabre et scalpel* s'ouvre sur une scène qui, d'entrée de jeu, vient insérer le récit dans l'intertexte du roman des bas-fonds. Alors que leur embarcation, mangée par les vagues et renversée par une tempête, fait naufrage, Gilles Peyron et Michel Chagru sont rejetés sur les rives de l'île d'Orléans, où ils passent la nuit dans une auberge qui leur est familière. On retrouve ici, d'emblée et dans ses grandes lignes, une configuration narrative connue, héritée. Abri et refuge permettant d'échapper aux intempéries, lieu de rassemblement abondamment exploité par les récits littéraires qui s'enfoncent dans les univers crasseux du crime et du vice, l'auberge infâme des textes de fiction, équivalent exact de ces tavernes et maisons de débauche que les hygiénistes, philanthropes et réformateurs du XIX^e siècle pourfendent inlassablement, figure souvent comme le seuil du récit. La porte de l'auberge est la première que franchit le narrateur. Le débit de boisson est, narrativement parlant, une origine. C'est le lieu où des intrigues prennent forme, où des complots sont fomentés et où le personnel romanesque appelé à jouer un rôle important est présenté au lecteur. L'auberge tient, comme dans *La fille du brigand* et *Les mystères de Paris*, un rôle inaugural¹⁰⁴.

Comme l'a relevé Gilles Marcotte, les scènes urbaines du roman d'aventures canadien du XIX^e siècle sont, à l'instar de leurs homologues françaises, truffées d'auberges suspectes et de méprisables cabarets¹⁰⁵. Lieu commun du récit urbain et passage obligé des criminels qui fréquentent son univers, la taverne louche parcourt, tant dans les discours sur l'hygiène et l'ordre social que dans une certaine littérature soustraite (au moins en partie) à l'idéologie cléricale-nationale, le siècle en entier. Le « tapis-franc » d'Eugène Sue, explicitement repris en 1849 par Georges Boucher de Boucherville dans *Une de perdue, deux de trouvées*, compte encore des héritiers plusieurs décennies plus tard. En 1884, dans son roman *Le fratricide*, Joseph-Ferdinand Morissette ne décrit-il pas une « auberge de bas étage », antichambre par excellence de la prison et du pénitencier, dont la clientèle est constituée de criminels notoires, « condamnés tour à tour pour vol, pour assaut, et pour tentative d'assassinat¹⁰⁶ »? Et que dire

¹⁰⁴ Même lorsque la scène d'auberge n'est pas première dans l'ordre du récit, elle continue à jouer, dans celui de l'histoire racontée, le rôle d'un initiateur : en effet, l'auberge est, comme dans *Les révélations du crime*, l'espace de sociabilité criminelle où se recrutent les « associés » et où se préparent les coups.

¹⁰⁵ G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », *loc. cit.*

¹⁰⁶ Joseph-Ferdinand Morissette, *Le fratricide*, cité par G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », *loc. cit.*, p. 102.

de cette « auberge de *L'oiseau de proie* » mise en scène par Pamphile Le May, en 1877, dans son rocambolesque *Pèlerin de Sainte-Anne*? C'est évidemment le premier lieu sur lequel on tombe lorsqu'on entre, par la bruyante rue Champlain, dans la ville de Québec. La gargote est « comme toutes les auberges de dernière classe : sale, petite, enfumée, mal éclairée, mal aérée ». Les « filous » qui s'y tiennent se vautrent bien entendu dans les « boissons frelatées » et « poivrées¹⁰⁷ ». Et l'espace urbain en général n'est pas plus sûr. « Dans ces villes, il se trouve tant de scélérats¹⁰⁸ ! » Le roman populaire du XIX^e siècle est obsédé par ces alcôves au creux desquelles le monde social semble vouloir se renverser. Il a dessiné, dans l'ordre des représentations, tout un archipel fictionnel de « tapis-francs », terme qui, selon Sue, signifie, « en argot de vol et de meurtre », un « estaminet ou un cabaret du plus bas étage » fréquenté par les « forçats libérés, escrocs, voleurs » et « assassins¹⁰⁹ ».

À l'image de cette autre « auberge malpropre » du faubourg Saint-Louis, où George Waterworth raconte, en 1837, avoir fait des « liaisons funestes¹¹⁰ », l'auberge où sont attablés Gilles Peyron et Michel Chagru, au tout début de *Sabre et scalpel*, est un repaire de brigands, « le rendez-vous habituel de tout ce qu'il y avait d'ivrognes, de chenapans et de voleurs dans le pays¹¹¹ ». Bref, elle agglutine une masse à la fois disparate et homogène, plus précisément informe, d'individus suspects et recherchés par la police qui, sans être de grands criminels, forment cette petite délinquance régulière qui « courait les tavernes de la Basse-Ville et couchait presque tous les soirs en prison » (SS, p. 7). La mère Javotte, tenancière de cette auberge dont l'une des pièces rivalise désavantageusement avec ce qu'il y a « de plus sale, de plus boueux et de plus enfumé » (SS, p. 7), est quant à elle une veuve qui porte les stigmates d'une jeunesse « orageuse » (SS, p. 6). S'étant naguère laissée entraîner sur le « sentier du vice » par un ancien mari corrupteur, elle tient maintenant les rênes de l'institution impure que, comme Madame Latroupe dans *La fille du brigand*, elle a reçue d'une « ancienne connaissance de son mari, voleur de grand chemin et assassin dans l'occasion » qui « avait besoin d'un lieu de réunion pour ses complices » (SS, p. 7). On retrouve ici, avec cette vieille tenancière entretenue, les deux figures stéréotypées de la femme vicieuse et vulnérable mais

¹⁰⁷ Pamphile Le May, *Le Pèlerin de Sainte-Anne* [1877], Sainte-Foy, Les éditions de la Huit, 1998, p. 25.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p. 181.

¹⁰⁹ E. Sue, *Les mystères de Paris*, p. 31.

¹¹⁰ F.-R. Angers, *Les révélations du crime*, p. 28.

¹¹¹ Napoléon Legendre, *Sabre et scalpel* [1872], Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit, 1998, p. 7. Les références à *Sabre et scalpel* seront désormais notées directement dans le corps du texte par la mention « SS », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

cachant un fond de vertu et du bandit à la fois secrètement bon et sensible. Cela rappelle à nouveau, pour paraphraser librement Marc Angenot, que le narrable (et donc par le fait même la narrabilité du crime) est, à l'époque, conditionné par un répertoire de motifs, de scénarios et de représentations plus ou moins figées, bref par un certain imaginaire social, que la littérature véhicule, exploite et manifeste à sa manière¹¹².

Cap-Rouge et Pic-Bleu. Une hétérotopie

Dans cette scène d'ouverture de *Sabre et scalpel*, les grandes lignes de l'intrigue du roman se mettent en place. De celle-ci, fournissons un aperçu.

Gilles Peyron est un homme instruit ayant sombré, au terme de ses tribulations et sous le coup de ses imprévoyances, dans les milieux interlopes. Attablé avec le père Chagru à l'auberge de la mère Javotte, il propose à ce dernier un plan criminel dont le roman raconte en fait la progressive réalisation : ils devront s'immiscer dans la vie de Maximus Crépin, un riche bourgeois de la région de Québec, afin d'arranger le mariage d'Ernestine Moulins, pupille de Crépin et riche héritière, avec Giacomo Pétrini, un jeune et athlétique médecin d'origine italienne. Complice de Peyron, Pétrini est, à ses heures, le chef d'une célèbre et dangereuse société de criminels. Le plan se met en branle. Mais au moment où l'amour entre l'Italien et la jeune fille est sur le point d'éclore et de s'affermir, l'entrée en scène de Gustave Laurens, un militaire convoitant aussi l'affection d'Ernestine, vient bouleverser l'accomplissement du projet des brigands en le révélant au grand jour. Le rôle narratif de Laurens consiste essentiellement à installer, au cœur de l'intrigue et pour relancer celle-ci, un système d'oppositions entre les incarnations de l'immoralité, qui ont pour seule motivation la satisfaction d'un intérêt individuel, et les entrepreneurs de justice, qui visent à épurer la société des êtres ignobles qui la fréquentent pour la perturber. L'arrivée de Laurens va permettre la mise à nu de l'identité véritable des brigands et la cristallisation de deux camps antagonistes qui finiront, après l'enlèvement d'Ernestine, par s'entredéchirer dans une lutte sanglante que

¹¹² L'analyse du discours social telle que la présente et conceptualise Marc Angenot cherche notamment à repérer les conditions du narrable : « les règles de production et d'organisation des énoncés, les typologies et topographies, les répertoires topiques et les présupposés cognitifs, la logique de division du travail discursif qui, pour une société donnée, semblent organiser et délimiter le dicible – le narrable et l'argumentable si on pose que narrer et argumenter sont les deux modes prédominants du discours » (M. Angenot, *Théorie du discours social. Notions de topographie des discours et de coupures cognitives*, Montréal, Université McGill, coll. « Discours social », 2006, p. 7).

l'on peut interpréter comme l'équivalent fonctionnel d'une procédure judiciaire et d'une punition. C'est cette opposition entre la justice et ce qu'elle cherche à terrasser qu'aménage d'ailleurs le titre du roman : le combat entre l'officier Laurens et le docteur Pétrini, qui est aussi celui entre le « sabre » et le « scalpel », c'est la lutte que mène la loi pour anéantir les forces qui mettent en péril son hégémonie.

La société de criminels que dirigent Pétrini et Peyron est, on le devine, la bande des brigands du Cap-Rouge. Il existe, raconte à Gustave Laurens le délateur Landau (analogue au Maurice de *La fille du brigand* et au Waterworth des *Révélations du crime*), « une société puissante et bien organisée qui avait son siège principal dans la paroisse du Cap-Rouge » (SS, p. 94). Cette société, poursuit-il, « était puissamment organisée, ayant ses agents dans tous les principaux endroits du pays, ses degrés et son mot de passe ». La quantité des membres « ne pouvait pas dépasser le chiffre de cent, et chacun des associés, lié par un serment terrible, était punissable de mort pour la plus légère infraction aux règlements » (SS, p. 94). La société des brigands du Cap-Rouge est présentée comme une vaste et imposante association criminelle, dotée de ses propres codes et de ses rituels, de sa structure et de ses règles internes. Elle s'apparente en cela au royaume souterrain, au « contre-monde » impérial que Joseph Doutré, en 1844, a mis en scène dans *Les fiancés de 1812*.

Le roman de Napoléon Legendre se donne ainsi comme un prolongement imaginaire de l'histoire de la bande de Charles Chambers telle qu'elle a été racontée par la littérature, récit auquel il invente, par l'intermédiaire de tout un intertexte littéraire, une extension et un développement. La logique transfictionnelle à l'œuvre est celle de l'« expansion », qui consiste à prolonger un univers de fiction en lui greffant des ajouts ou des annexes narratives complémentaires¹¹³. Le prolongement de l'histoire de la bande des brigands du Cap-Rouge prend la forme d'une postérité fictive. Dans le quatorzième chapitre du roman, une longue analepse propulse le lecteur plusieurs années avant le moment où débute le récit : elle évoque une époque antérieure où, partiellement démasqués après un cambriolage grandement apparenté au vol de la chapelle de la Congrégation Notre-Dame¹¹⁴, les bandits avaient été forcés d'interrompre momentanément leurs activités criminelles. On apprend dès lors que le

¹¹³ Richard Saint-Gelais, *Fictions transfuges. La transfictionnalité et ses enjeux*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2011, p. 71 et suivantes.

¹¹⁴ L'une des scènes évoque le vol d'argenteries par les « associés » de Peyron et de Pétrini : « Le métal en fusion brillait dans les creusets. Sur des tables de pierre, autour des grottes, étaient des débris de vases, d'ustensiles d'argent et de cuivre, tordus, brisés, déchiquetés » (SS, p. 113).

plan orchestré par Gilles Peyron à l'auberge de la mère Javotte constitue en fait la « nouvelle combinaison » (SS, p. 113) des brigands du Cap-Rouge. C'est la relance et la renaissance du groupe. Sa réapparition. Un nouvel épisode de ses aventures.

Mais la bande se réveille transfigurée. Sa résurgence, sans avoir vraiment modifié la nature de ses effectifs et de ses activités, lui fait élire un nouveau domicile : à la forêt du Cap-Rouge se substituent maintenant les montagnes du « Pic-Bleu », nouveau lieu de regroupement, nouveau quartier général dont la physionomie conserve, sur le plan symbolique, les mêmes traits essentiels. On retrouve une fois de plus la forêt et la caverne, transposition canadienne du motif d'abord européen des bas-fonds urbains. En tant qu'endroit reculé, sauvage et profond, donc situé en bordure de la ville, en marge de la civilisation normale, le Pic-Bleu est l'homologue fonctionnel de la forêt du Cap-Rouge. Repaire de parasites, le Pic-Bleu abrite une altérité. L'inquiétante population qui l'habite est composée d'hommes ayant « de ces cœurs endurcis par le crime, de ces natures que le vice a corrompues » (SS, p. 107). Ils forment une sorte de mafia caractérisée par une organisation bien ficelée, une hiérarchie interne et des signes de reconnaissance. En un mot, ils sont aussi dangereux et perfides que leur tanière est excentrée, inhospitalière et hostile aux imprudents.

Derrière la ville de Québec, « au milieu des montagnes » où s'étale la forêt « dans toute sa sauvage beauté » (SS, p. 105), se trouvent des « pics inaccessibles », des « rochers escarpés » dont les flancs « lugubres » semblent « avoir été violemment déchirés par une éruption volcanique » (SS, p. 106). Dans les parages, on raconte, écrit le narrateur, « avoir entendu des bruits sourds » paraissant « venir de sous la terre » (SS, p. 106). Et « ces récits, poursuit-il, commencèrent à agir sur l'imagination populaire et l'endroit passa pour un lieu maudit et hanté » (SS, p. 106). Même stratégie narrative, en somme, que dans *La fille du brigand*, où le narrateur présentait la forêt du Cap-Rouge comme l'objet d'une frénétique légende populaire relayée par les « vieillards » et les « bonnes femmes¹¹⁵ ».

Au cœur du Pic-Bleu, l'antre des criminels est situé dans une caverne où ne plonge presque aucune lumière. Il s'agit d'un réseau de grottes, d'une galerie souterraine « dont la disposition singulière semblait un jeu de la nature » (SS, p. 110). Constitués de couloirs et de pièces distinctes, séparées, meublées et répondant à des fonctions spécifiques (cuisines, chambres, etc.), les lieux sont architecturés comme une habitation. Ils en reprennent la

¹¹⁵ Voir *supra*, p. 191.

structure et les divisions fonctionnelles et apparaissent, en ce sens, comme le reflet inversé du monde conventionnel, l'image négative (mais confectionnée à partir des mêmes éléments) de la société. Ces endroits, qui représentent géographiquement l'extérieur du monde social, sont le siège d'une altérité générale et, pour ainsi dire, « distributive » : elle se distribue dans chaque chose, dans chaque trait, mais toujours pour manifester l'envers, l'antipode de la vie normale. Le monde d'en-bas, celui que peuplent les criminels, est le pastiche ou la contrefaçon de celui d'en-haut.

Cette logique de l'inversion, on l'a vue, est l'un des thèmes les plus récurrents de la représentation des bas-fonds urbains. En effet, les environs du Pic-Bleu forment un « contre-monde », c'est-à-dire qu'ils sont « l'envers de la société du dessus, dont ils contrefont et pervertissent le fonctionnement¹¹⁶ ». Dans la mesure où « ils sont le double inversé, contrefait, caricaturé de la société ordonnée¹¹⁷ », leur existence présuppose un monde du dessus, qu'ils copient et dénaturent en même temps, ce qui explique l'ambivalence caractéristique des espaces comme le Pic-Bleu ou le Cap-Rouge. À la fois proches et lointains, ils constituent des zones aussi familières qu'inaccessibles. En donnant à voir et à lire l'univers de la criminalité comme un milieu caractérisé d'un seul tenant par son éloignement et son inquiétante étrangeté, cette topographie sociale du crime repose finalement sur une double délimitation, physique et morale, entre la norme et son Autre, la civilisation et son dehors.

Au même titre que le « Cap-Rouge » des *Révélation du crime* et de *La fille du brigand*, lieu situé dans les marges inhabitées de la ville, le « Pic-Bleu » de Napoléon Legendre fonctionne comme une « hétérotopie » – ou, plus précisément, comme une hétérotopie fictive. On sait que cette idée d'hétérotopie, proposée par Foucault, repose sur un constat historique et sociologique fondamental : dans toute société, il existe un certain type de lieux qui ont pour propriété « d'être en rapport avec tous les autres emplacements, mais sur un mode tel qu'ils suspendent, neutralisent ou inversent l'ensemble des rapports » et des formes de vie qui y prévalent. Les hétérotopies sont des « contre-emplacements » où « les autres emplacements que l'on peut trouver à l'intérieur de la culture sont à la fois représentés, contestés et inversés¹¹⁸ ». La dimension hétérotopique du repaire des brigands lui confère

¹¹⁶ D. Kalifa, *Les bas-fonds*, p. 65.

¹¹⁷ *Ibid.*, p. 66.

¹¹⁸ M. Foucault, « Des espaces autres » [1984], *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 1574.

d'ailleurs, d'un point de vue narratif, une valeur initiatique comparable à celle dont se trouve investie l'ancienne figure mythologique des enfers. Le Pic-Bleu est cette forteresse bien gardée où s'ouvrent les entrailles de la terre, atteignable mais difficilement accessible, où le héros civilisateur doit impérativement s'introduire pour y rencontrer l'opposant qu'il faut détruire. Le mariage entre Ernestine et Gustave Laurens, la survie et la perpétuation de la société sont à ce prix. Plonger dans cet espace autre est la condition même de la victoire, tant sur le mode individuel (pour Laurens) que collectif (pour la société que parasitent les brigands). Les scènes finales de *Sabre et scalpel*, qui montrent l'ultime combat entre les troupes de Laurens et l'armée du crime dirigée par Peyron et Pétrini, représentent effectivement la guerre entre deux sociétés, celle du dessus et celle du dessous. Le triomphe de Laurens consacre la victoire de toute une communauté.

Comme tout feuilleton, *Sabre et scalpel* cultive le suspense narratif. En chaque point du récit, la suite de l'intrigue est à la fois prévisible et camouflée, suggérée et voilée. Plusieurs éléments participent en effet d'un système de prévision partielle de l'intrigue, qui dessine le visage de ce que Wolfgang Iser appelle le « lecteur implicite », c'est-à-dire une succession discontinue de marques textuelles qui fournissent « l'ensemble des orientations internes du texte de fiction pour que ce dernier soit tout simplement reçu¹¹⁹ ». Le texte est en fait parsemé de signes annonciateurs. Lorsque l'instance narrative, pour décrire Giacomo Pétrini, indique par exemple que « l'âme qui habitait cette enveloppe était capable de tuer dans l'amour comme dans la haine, sans hésitation et sans remords » (SS, p. 20), elle ouvre des *virtualités* narratives (la possibilité du meurtre) tout en prenant soin de repousser le moment de l'*actualisation* de certaines d'entre elles. Les anticipations peuvent également se traduire sous la forme du pressentiment : au moment où Peyron s'introduit dans l'entourage de Maximus Crépin, « Ernestine [sent] un frémissement, comme à l'approche d'un danger » (SS, p. 46). D'un point de vue sémiologique, ces indices sont des lieux d'inscription de la *redondance* narrative : signalant la présence imminente de péripéties, ils renforcent constamment l'unité et la cohésion de l'intrigue, l'orientent continuellement. Tout le récit se trouve ainsi placé sous tension. Il court vers sa propre mort. Il a les yeux braqués sur le moment où le conflit, annoncé dès le départ, se déclenchera enfin entre les forces du bien et celles du mal. Son principal

¹¹⁹ Wolfgang Iser, *L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*, Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur, coll. « Philosophie et langage », 1985, p. 70.

mouvement consiste à retarder son abolition et, par le fait même, à minimiser l'« ouverture » sémantique potentielle du texte, à rendre limpide et rigide sa signification globale, à contrôler les possibles interprétatifs. Plus un message est redondant, plus sa signification se trouve circonscrite et déterminée, rigide et inflexible¹²⁰.

Tendu vers sa fin, le récit culmine avec la lutte finale opposant la société à la contre-société. Ce combat, qui débouche sur l'éradication des criminels, remplace l'intervention d'un système policier et judiciaire représenté comme fondamentalement inapte à contrôler la prolifération du crime et à stopper son empire. Le seul représentant des pouvoirs publics que *Sabre et scalpel* met en scène, un magistrat chargé d'enquêter sur la disparition d'Ernestine, se trouve immédiatement tourné en dérision. Objet d'une moquerie générale, il se montre incapable de rivaliser avec l'efficacité d'une société civile prompte à s'autoréguler et à résoudre, par le moyen d'une violence présentée comme moralement légitime, les conflits qui la traversent.

La guerre contre le crime mobilise ici des individus contre des individus, une société contre une autre. Comme dans *La fille du brigand*, le mariage unissant *in extremis* la jeune femme enlevée et son sauveur vient couronner le récit et consacrer une représentation chevaleresque du triomphe sur le mal. D'un côté, la figure féminine passive, douce, à libérer et à conquérir ; de l'autre, la figure masculine, active, puissante, guerrière et conquérante. Le lien thématique entre la répression du crime et le mariage est ici encore fortement exploité. À travers l'une et l'autre, à travers la pénalité, qui châtie ce qui s'attaque aux fondements de la vie sociale, comme à travers l'institution matrimoniale, système de l'alliance et organisation de la reproduction de la société, la collectivité représentée dans le roman ne fait toujours que concrétiser et assurer sa perpétuation et sa victoire. La punition et le mariage assurent ainsi, l'une négativement et l'autre positivement, la pérennisation de la société.

3.4 L'exemplarité du récit

Huit ans après la publication de *Sabre et scalpel*, l'hebdomadaire montréalais *L'Opinion publique* fait paraître en deux livraisons, les 22 et 29 avril 1880, une « nouvelle » d'Alphonse Gagnon intitulée *Gertrude* – qui sera republiée sous un nouveau titre, *Geneviève*,

¹²⁰ Umberto Eco, *L'œuvre ouverte*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1965 [1962], p. 127-128.

en 1885 dans le recueil *Nouvelles et récits*. Les brigands du Cap-Rouge y jouent à nouveau, on le devine, un rôle important, et cette énième réactualisation du thème est encore tributaire, comme les précédentes, des rééditions de *La fille du brigand* et des *Révélations du crime* : alors que le roman de L'Écuyer est republié deux fois en feuilleton en 1878 (dans *Le Foyer domestique* et dans *Le Pionnier de Sherbrooke*) les chroniques d'Angers reparaissent en volume, à Québec, en 1880.

La figure des brigands du Cap-Rouge est manifestement très fréquentée. Avec *Gertrude* ou *Geneviève*, court texte narratif, on assiste à une instrumentalisation narrative particulièrement forte du souvenir de Charles Chambers et de sa bande. L'appropriation transfictionnelle est ici assez pâle. Car il s'agit moins, pour l'auteur de la nouvelle, d'ajouter de nouveaux épisodes aux aventures de la bande que de livrer un message, que de nourrir une visée pédagogique. L'écrivain entend défendre et illustrer une thèse : le sens est livré avant même le début du récit. La fiction se trouve animée par un ressort idéologique qui la justifie et dont elle est le véhicule. Comme un discours destiné à dérouler un argumentaire ou à déployer l'analyse d'une situation, le texte d'Alphonse Gagnon contient une « introduction » distincte du récit. Elle est, dans une certaine mesure, le mode d'emploi à l'aune duquel le texte peut et doit être lu. Elle se présente, à ce titre, comme une charge explicite et ampoulée contre l'« ivrognerie ». Celle-ci, en tant que « vice » exerçant une « pénible tyrannie », est d'emblée définie comme le pire « de tous les maux qui affligent l'humanité¹²¹ ». Orchestrant une destruction intégrale de l'individu dont elle s'empare, l'intempérance s'oppose, dans le système élaboré par le texte, à l'innocence aussi bien qu'aux promesses d'un avenir heureux et rayonnant. La boisson a le triste pouvoir d'anéantir. Corruption de l'âme, l'ivrognerie naît (bien sûr) de la fréquentation des auberges et constitue pour l'auteur un triple malheur : elle abîme l'individu qui boit, « le rend un fardeau pour la société » (NR, p. 75) et pollue l'existence de son entourage.

Ici encore, le texte est bien de son époque. Comme l'a montré André Morel, « tout au long du XIX^e siècle, l'ivrognerie est dénoncée avec une parfaite unanimité tant on est convaincu, du moins dans les classes dirigeantes, que l'abus d'alcool est à la racine de

¹²¹ Alphonse Gagnon, « Geneviève » [1880], *Nouvelles et récits*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1924, p. 75. Les références à la nouvelle d'Alphonse Gagnon seront désormais notées directement dans le corps du texte par la mention « NR », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

l'accroissement de la criminalité¹²² ». En ce sens, *Geneviève* apparaît surtout comme la narrativisation d'un thème commun et récurrent. La fiction qui permet au lecteur des années 1880 de s'évader hors du réel est en même temps ce qui le ramène à sa réalité : en elle, il retrouve l'écho des discours qui circulent autour de lui et qui lui permettent de se représenter la société dans laquelle il vit. L'« immersion fictionnelle¹²³ » est aussi, dès lors, une immersion dans la réalité telle qu'elle se trouve mise en mots par le discours social.

Cette concomitance entre discours fictionnel et discours didactique se traduit, sur le plan textuel, par la superposition de deux niveaux de discours : l'histoire racontée et les commentaires métadiscursifs d'un narrateur qui affiche d'entrée de jeu la signification ou la « morale » du récit. La narration n'abandonne jamais complètement ce que Genette appelle sa « fonction idéologique » : elle prend la forme « didactique d'un commentaire autorisé de l'action¹²⁴ » et, essentiellement, subordonne l'histoire qu'elle raconte à l'acte de langage qu'elle accomplit en racontant : argumenter, démontrer, chercher à convaincre.

C'est pourquoi le récit d'Alphonse Gagnon s'apparente à l'*exemplum* que définit la rhétorique classique. Pour Aristote, le récit d'exemplification est une « *histoire inventée* ayant pour fonction de fournir un exemple concret dont on [peut] tirer une conclusion générale (une morale)¹²⁵ ». Pour d'autres, l'*exemplum* peut se définir comme « un récit ou une historiette, une fable ou une parabole, une moralité ou une description pouvant servir de preuve à l'appui d'un exposé doctrinal, religieux ou moral¹²⁶ ». Cette fonction d'exemplification se trouve explicitement reconnue et revendiquée par l'instance narrative de *Geneviève*. En effet, quelques paragraphes après l'ouverture du premier chapitre, le narrateur exhibe clairement ses intentions : « l'histoire suivante [...] prouvera d'une manière plus éloquente ce que nous avançons [dans l'introduction] : les exemples sont plus salutaires que les conseils » (NR, p. 78). La nouvelle se présente ouvertement comme la mise en récit d'un discours didactique et moralisateur.

¹²² André Morel, « Les crimes et les peines : évolution des mentalités au Québec au XIX^e siècle », *Philosophie et droit*, Montréal, Bellarmin, coll. « L'univers de la philosophie », 1979, p. 174.

¹²³ Jean-Marie Schaeffer, *Pourquoi la fiction?*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1999, p. 190-191.

¹²⁴ G. Genette, *Discours du récit* [1972] suivi de *Nouveau discours du récit* [1983], Paris, Seuil, 2007, p. 269.

¹²⁵ Susan Suleiman, citée dans Vincent Jouve, *Poétique des valeurs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 2001, p. 112.

¹²⁶ J. Th. Welter, cité dans I. Décarie, « Le bruissement du fait divers : paradoxe des voix, choc des discours », *loc. cit.*, p. 242.

Une morale de la résignation

La première scène de *Geneviève* installe le décor et présente les personnages. On y décrit une « pauvre maisonnette, basse, humide » et mal éclairée où « la misère et de poignantes souffrances torturaient d'innocentes créatures », une mère et ses enfants, les « faibles êtres que Dieu lui avait donnés » (NR, p. 78-79). Cette vulnérabilité est causée et aggravée par l'absence et l'imprévoyance du mari et père de la famille, Pierre Gamache, dont le cœur « éteint » se trouve désormais flétri par l'« habitude du vice » (NR, p. 79). Le véritable crime de cet homme est surtout de ne pas correspondre à un certain modèle identitaire, au rôle social idéal de l'homme vertueux qui, en tant que pourvoyeur et protecteur, assure à sa famille le confort et la subsistance. Incapable d'affronter les difficultés financières qui surviennent, et d'autant plus moralement abattu qu'un incendie ravage sa maison, Gamache perd toute résistance devant la tentation des « mauvaises habitudes » (NR, p. 80), entre au cabaret, origine première du vice, et se laisse rouler sur une pente glissante avec le démon de l'alcool.

Comme tous ces lieux infâmes et intolérables que sont les débits de boisson, auberges et tavernes, le cabaret mis en scène dans la nouvelle apparaît comme le seuil au-delà duquel le personnage franchit en quelque sorte un point de non-retour. Gamache y rencontre « des hommes depuis longtemps voués au crime. C'étaient des voleurs de profession connus alors sous le nom de brigands du Cap-Rouge » (NR, p. 80). Il y a « environ quarante ans », raconte le narrateur,

personne n'aurait voulu s'aventurer de nuit dans la forêt du Cap-Rouge. [...] Une bande de voleurs, d'assassins, avait choisi ce lieu pour centre de ralliement. C'était une époque de terreur et d'effroi pour Québec et le pays environnant, époque propre à nous rappeler quelques pages néfastes du Moyen-âge, si fécond en aventures de brigands. C'est dans cette forêt que se tramaient les plans de toutes sortes de crimes, de vols avec effraction, d'enlèvements, d'assassinats [...]. Cette troupe servait aussi parfois de recrutement à une autre bande de voleurs, qui avait pour chef le fameux Cambray (NR, p. 82).

À l'instar de cette allusion au « fameux » personnage de François-Réal Angers, plusieurs références précises (mais non déclarées) aux *Révélation du crime* truffent la nouvelle de Gagnon, et notamment ce renvoi à « l'auberge d'une nommée A... » située « dans le Fort-

Pique¹²⁷ » (NR, p. 82). Ces allusions hypertextuelles sont de fait très précises : pour l'auteur de *Geneviève*, la lecture des *Révélation*s est nécessairement fraîche en mémoire.

La figure des brigands du Cap-Rouge est ici convoquée pour sa valeur illustrative. Elle permet d'exemplifier le monde du crime, dont elle est manifestement, dans la mémoire collective de l'époque, l'une des incarnations exemplaires¹²⁸. Encore une fois, *le* crime (au singulier) renvoie à la totalité d'un univers caractérisé par des actions (boire, tuer, voler, etc.), un espace-temps (la nuit, les auberges) et un certain type d'individu (insensible, violent, affichant une « expression féline et dure », NR, p. 88). Le crime s'oppose d'ailleurs explicitement aux « honnêtes gens » (NR, p. 93), dont les criminels sont l'antithèse. C'est parce qu'il refuse de se résigner à son sort, parce qu'il n'accepte pas la fatalité d'une misère qui s'abat sur lui et sa famille, parce qu'il renonce à travailler honnêtement et parce qu'il refuse de donner son consentement à une indigence sans justification que Pierre Gamache, qui veut éviter de recourir à la charité, se met à sombrer et à fréquenter les lieux non recommandés où il rencontre les brigands du Cap-Rouge, qui feront de lui un « gibier de potence ». Préférant la révolte à la résignation, il abandonne sa famille, qu'il plonge par le fait même dans une pauvreté sans nom : c'est là sa faute capitale.

En l'absence de Pierre Gamache, père absent et mari impitoyable, c'est la fille aînée du couple, Jeanne, qui se charge de mendier quotidiennement et de rapporter du pain à la maison. Avec ses « traits pâles et souffrants », ses vêtements « usés et insuffisants », ses « lèvres bleuies » par le froid (NR, p. 82-83), Jeanne, qui révèle néanmoins « une candeur et une innocence angéliques », traîne son chagrin dans les rues en quête d'une âme charitable, contracte une maladie sous l'effet combiné de l'air glacial et « humide » (NR, p. 85) et finit par mourir lamentablement des suites d'une pénible fièvre, « les yeux injectés, le cou enflé et la voix presque éteinte » (NR, p. 86). Elle laisse par ailleurs dans le deuil, non seulement une mère défaite, mais aussi un frère et une sœur plus jeunes qui, « à peine abrités », assistent à la mort de Jeanne recroquevillés dans un coin froid en « grignotant un morceau de pain sec »

¹²⁷ Le quatrième chapitre des *Révélation*s du crime s'ouvre sur un passage qui mérite d'être rappelé : « Pour mon malheur [dit Waterworth], je connaissais une Madame A..., dont le mari, qui est mort depuis quelques années, était mon ami intime : elle tenait une petite auberge malpropre au faubourg Saint-Louis, dans le notable quartier connu sous le nom de Fort-Pique » (F.-R. Angers, *Les révélation*s du crime, p. 51).

¹²⁸ La relation d'exemplification est, selon Nelson Goodman, l'une des formes possibles de la symbolisation ou de la référence, celle que manifeste, par excellence, le rapport qu'entretient un échantillon avec ce dont il est l'échantillon (Nelson Goodman, « Quand y a-t-il art? » [1977], dans G. Genette (dir.), *Esthétique et poétique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1992, p. 75-76).

(NR, p. 86). Cette misère a, dans l'économie du texte, une justification divine et exige, par conséquent, une résignation, une soumission religieuse. S'abandonner ainsi à une pauvreté voulue et programmée par la providence, l'affronter dignement et honnêtement, c'est reconnaître à la privation une valeur, au manque et à l'indigence le statut d'épreuve nécessaire et légitime. Et la révolte de Gamache, en somme, ouvre une brèche dans ce système de principes moraux : refusant sa pauvreté, il pointe du doigt les fondements systémiques d'une injustice sociale que la religion, selon lui, est coupable de ne pas dénoncer.

L'indigence est, dans *Geneviève*, présentée comme un mal nécessaire devant lequel il faut s'agenouiller, comme une juste souffrance permettant à l'individu qu'elle afflige de montrer sa grandeur et ses forces morales – conception qui repose sur une forte dénégation des conditions sociales de (re)production de la misère. Le seul à « socialiser » la pauvreté, c'est le criminel lui-même. « Compter sur la providence, c'est s'appuyer sur du vent. [...] Je sais que la force fait la loi en ce monde, et que partout on voit le plus fort triompher ».

Voyons, ajoute plus loin Gamache, si les bonnes âmes, qui parlent si souvent de charité, qui prêchent au nom de Dieu le mépris des richesses, et conseillent à ceux qui en ont de soulager les pauvres, voyons si leur cœur va répondre à leurs discours, et s'ils empêcheront ces êtres innocents de mourir de faim (NR, p. 89).

Le choix de recourir au crime pour survivre et rompre une pauvreté extrême est, pour Gamache, la conséquence d'une prise de conscience et d'une révolte : n'aimant plus le travail et les conditions qu'il impose, n'étant plus disposé à s'« atteler comme une bête de somme » (NR, p. 92), il dit avoir « secoué le joug de la dépendance et de la servitude » (NR, p. 89), une servitude tant sociale (travailler comme un « honnête homme ») que morale (obéir aux préceptes de la soumission religieuse).

Mais aussitôt prononcées, ces paroles lancées par Gamache sont mises à distance et décrites comme « insensées » (NR, p. 90) par le narrateur. Le criminel, qui rejette une saine et nécessaire résignation, est un profanateur. (NR, p. 94). Sa révolte se trouve immédiatement rejetée par sa femme Geneviève, qui s'institue en gardienne de l'ordre et de la vertu, en porte-parole d'une société entière. Lorsque Gamache lui raconte le vol exécuté chez la veuve Montgomery – l'un des vols racontés dans *Les révélations du crime* –, il lui offre une part de l'argent volé pour subvenir aux besoins de la famille. Il se bute cependant à une résistance acharnée, son « état de dégradation » ayant révolté « tous les sentiments honnêtes de sa femme » (NR, p. 93), martyre heureuse d'une morale de la résignation qui criminalise, non

seulement tout ce qui relève *du* crime au sens juridique de l'expression, mais plus largement toute forme d'insatisfaction et de protestation.

À la fin de la nouvelle, Gamache meurt noyé dans le fleuve ; Geneviève, quant à elle, est admise à l'« hospice des pauvres » (NR, p. 94) avec ses enfants. La brèche temporairement ouverte par le discours du criminel dans le système des valeurs sacrées se trouve enfin refermée par le récit. En somme, la logique narrative à l'œuvre, ici, rappelle l'un des principes qui fondent, pour les réformateurs et Bentham en particulier, la pénalité moderne : l'exemplarité, qui doit faire fonctionner la peine comme une *représentation dissuasive* destinée aux criminels potentiels. Au fond, ce qu'exacerbe et met à nu l'auteur de *Geneviève*, c'est la fonction morale assignée tout au long du XIX^e siècle aux représentations littéraires du crime. Sans doute peut-on encore, à ce chapitre, retrouver dans *Les mystères de Paris* une formulation qui, dans une certaine mesure, vaut pour le siècle en entier : « il est peut-être bon de reproduire certains caractères, certaines existences, certaines figures, dont les couleurs sombres [...] serviront de repoussoir ». En somme, il s'agit de miser sur la « puissance des contrastes¹²⁹ ».

3.5 Conclusion. Transmission d'un souvenir, persistance d'un imaginaire

La persistance, dans l'imaginaire social du XIX^e siècle, de la figure des brigands du Cap-Rouge est remarquable. Sans doute faut-il lier, en partie, cette rémanence aux crimes réels qui continuent d'alimenter le souvenir des événements des années 1830 et de le rendre en quelque sorte « nécessaire », significatif. Mais la conservation et la transmission du souvenir sont aussi tributaires de la persistance, dans l'imaginaire social, de la figure obsédante de la « bande », incarnation par excellence de cette criminalité urbaine que les élites terrorisées découvrent avec horreur au début du XIX^e siècle.

Cette figure de la bande de brigands apparaît, comme bien d'autres motifs, comme un composé « d'observation et d'imaginaire¹³⁰ ». Elle porte tout à la fois l'écho d'une réalité sociale et celui d'un ensemble de représentations sociales alors en vogue, qui modélise les pratiques d'écriture et conditionne les discours. Car les méfaits attribués à des groupes de

¹²⁹ E. Sue, *Les mystères de Paris*, p. 32.

¹³⁰ G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire du XIX^e siècle », *loc. cit.*, p. 103.

bandits œuvrant collectivement n'ont pas cessé, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, de galvaniser le sentiment d'insécurité et de susciter l'insatisfaction à l'égard des institutions pénales et policières. À l'été 1865, par exemple, *Le Canadien* rapporte une série de vols et de tentatives de vols commis en l'espace de quelques jours par une « bande de voleurs organisée » dont la physionomie et les démarches rappellent drôlement les bandes criminelles ayant, au milieu des années 1830, défrayé les manchettes. Il est tout de suite question d'« infestation » :

Le chemin St. Louis, le Bois Gomin et autres lieux dans le voisinage de la cité semblent infestés par des bandes organisées de coquins audacieux. On croit que la plupart de ces intéressants individus sont d'anciens pensionnaires du pénitencier [*sic*] de retour chez eux¹³¹.

Dans la livraison suivante, le journal consacre deux entrefilets de sa rubrique des « faits divers » aux « brigandages » et « rôdeurs nocturnes ». Le rédacteur renchérit : « Les brigands qui ont leur repaire quelque part dans le bois Gomin [...] commencent à devenir de plus en plus audacieux ». Il faudrait, poursuit-il, réprimer leur élan « si l'on ne veut pas que l'impunité augmente leur nombre et rende inabordable [*sic*] les chemins qu'ils infestent¹³² ».

Les bandes de brigands n'ont, à la toute fin du siècle, pas encore épuisé la fascination qu'elles exercent. La peur, vieille déjà de plusieurs décennies, est alors toujours actuelle. En 1884 et 1885, des exactions commises à Montréal par un groupe de bandits s'attaquant aux coffres-forts – du « gibier de pénitencier¹³³ » – éveillent les craintes et suscitent à nouveau l'affolement. *La Minerve*, qui donne à la une des comptes rendus des vols et des diverses activités criminelles répertoriées dans la ville, reprend à son compte la rhétorique de l'infestation : « la bande de voleurs qui infeste Montréal depuis trois mois étend le cercle de ses opérations¹³⁴ ». Cette même bande semble d'ailleurs avoir laissé une trace durable dans les mémoires puisqu'elle se méritera l'honneur d'une mention parmi les nombreuses « causes célèbres » cataloguées par le quotidien *La Patrie* dans les années 1920¹³⁵.

¹³¹ « Bande de voleurs organisés », *Le Canadien*, 14 juillet 1865, p. 2.

¹³² « Brigandage », *Le Canadien*, 17 juillet 1865, p. 2.

¹³³ « LES VOLEURS DE LA LONGUE-POINTE », *La Minerve*, 5 février 1885, p. 1.

¹³⁴ « Un coffre-fort enlevé », *La Minerve*, 4 février 1885, p. 1. Voir aussi « VOL CONSIDÉRABLE. Coffre-fort enfoncé – Plus de \$16,000 de bijoux et diamants volés – Pas de traces des voleurs », *La Minerve*, 19 décembre 1884, p. 1.

¹³⁵ « Les causes célèbres. Le cambriolage à l'ancienne mode », *La Patrie*, 29 décembre 1923, p. 20.

En France, à la même époque et surtout au tournant du XX^e siècle alors que se cristallise la notion d'« apache », nouvelle figure du désordre urbain et de la criminalité rampante, l'image de la « bande » connaît, dans l'espace public, une « extraordinaire vigueur¹³⁶ ». Même lorsque ces bandes sont en fait, comme le soutient Kalifa, « de simples solidarités de quartier ou d'atelier, sans structure ni organisation, fluctuant au gré des rencontres ou des amitiés », les journalistes n'hésitent guère à leur inventer une identité collective, à les présenter comme formant une légion organisée, une cohorte structurée. C'est que la figure de la bande, repoussoir ultime, donne sa puissance et sa consistance à l'idée d'une « armée du crime », parvient, en condensant la menace sous la forme d'un ennemi commun bien défini et redoutable, à renforcer la cohésion sociale. Le spectre de la bande, qui suppose « l'effroyable capacité d'organisation des diverses composantes antisociales¹³⁷ », c'est celui d'une vaste communauté du dessous. Tant dans le texte médiatique que dans une abondante littérature populaire engendrant feuilletons et romans policiers, où défilent des « contre-sociétés » liguées dans et pour le crime, la bande tend ainsi à devenir, dans l'espace public français, l'instance criminelle par excellence. Et si, au Québec, la fascination pour la figure de la bande de brigands – et pour les brigands du Cap-Rouge en particulier – est nettement moins saisissante, d'un point de vue quantitatif, que celle qui embrase et soulève au même moment la presse et la littérature françaises, elle demeure indéniablement la manifestation locale d'un imaginaire commun et déjà partiellement mondialisé.

Cette internationalisation de l'imaginaire social a, bien sûr, ses truchements matériels. La littérature produite en France, qui circule déjà considérablement dans les années 1830 au Bas-Canada, continue d'imprégner fortement, tout au long du XIX^e siècle, la presse canadienne-française. Selon une analyse proposée par Kenneth Landry, plus de 300 romans français paraissent, pour la seule période comprise entre 1890 et 1895, dans les périodiques canadiens. Dans la mesure où ils peuvent impunément négliger les contraintes légales liées aux droits de reproduction, les journaux émondent plusieurs textes afin de les rendre conformes aux exigences censoriales, modifient parfois les titres, masquent dans bien des cas le nom de l'auteur et réalisent ainsi, à travers cette vaste entreprise de contrefaçon littéraire,

¹³⁶ D. Kalifa, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, p. 159.

¹³⁷ *Ibid.*

des bénéfiques appréciables¹³⁸. Quant à la nature des romans qui circulent, une étude réalisée par Frédérick Durand sur la diffusion du feuilleton français dans les journaux canadiens du XIX^e siècle fournit de précieux renseignements. Parmi la soixantaine de romans recensés par l'auteur, on retrouve notamment les noms et les œuvres de quelques feuilletonistes importants comme Pierre Zaccone, Ponson du Terrail et Paul Féval. D'autres titres, nommés sans identification auctoriale ou rattachés à des noms moins connus, ne sont pas moins révélateurs : *Le crime de Maltaverne* (paru dans nos journaux en 1879, 1881 et 1883), *Le crime d'un autre* (diffusé quant à lui en 1885 et en 1896), *Les mystères de Machecoul* (publiés en 1881 dans *Le Courrier du Canada* et en 1897 dans *Le Trifluvien*) et *Les misérables de Londres* (parus chez nous en 1883 et 1884)¹³⁹.

La production littéraire canadienne continue d'ailleurs de porter la trace de ce rayonnement du feuilleton français. Après Henri-Émile Chevalier, Hector Berthelot fait paraître, dans *Le Vrai canard* entre 1879 et 1881, ses propres *Mystères de Montréal*. Parodique, le roman s'inspire, pour la contrefaire, de la trame feuilletonesque typique que l'auteur affirme retrouver dans les textes de « Tronçon du Poitrail, d'Eugène Sue et d'Alexandre Dumas¹⁴⁰ ». En 1893, Auguste Fortier livre à son tour ses *Mystères montréalais*¹⁴¹. Et pendant tout le siècle romanesque, les jeunes filles fictives attaquées dans les ruelles se multiplient. Les bandes de malfaiteurs imaginaires courent quant à elles d'un

¹³⁸ K. Landry, « Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle : surveillance et censure de la fiction populaire », *loc. cit.*, p. 68-70. Selon Landry, « la signature de l'auteur paraît au bas de 74 feuilletons, soit à peine un peu plus de 23% de l'ensemble » (p. 69). Quant à la question des droits de reproduction, « il faudra attendre le début du vingtième siècle avant que des sociétés littéraires de France se réclament devant les tribunaux canadiens de la Convention de Berne de 1886 afin d'obtenir la répression de la contrefaçon des œuvres françaises au Canada » (p. 70).

¹³⁹ Frédérick Durand, *Le transfert culturel du roman-feuilleton français dans le réseau de la presse québécoise du XIX^e siècle : contre-légitimation de la déviance et de l'excès dans l'imaginaire littéraire*, Thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2003, p. 330-333. De Pierre Zaccone : *La chambre rouge*, parue en 1887, 1888 et 1889. De Ponson du Terrail : *Le chambrion*, paru en 1881 et 1882, et *Le grillon du moulin*, paru en 1871, en 1876 et en 1882. De Paul Féval : *Le château de velours*, paru en 1878, en 1888 et en 1889, *Le dernier chevalier*, paru en 1879 et en 1883, *Les errants de nuit*, parus en 1880, en 1889 et en 1900, et *Valentine de Rohan*, parue en 1878 et 1881.

¹⁴⁰ Hector Berthelot, cité dans G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire du XIX^e siècle », *loc. cit.*, p. 133. Voir aussi Marie-Astrid Charlier, « Mystères de papier mâché. Montréal selon Hector Berthelot », dans M.-È. Thérenty (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale*, Médias19, [En ligne], <http://www.medias19.org/index.php?id=13381>.

¹⁴¹ Auguste Fortier, *Les mystères de Montréal*, Montréal, Cie d'imprimerie Desaulniers, imprimeurs-éditeurs, 1893.

roman à l'autre. Elles tiennent les villes en otage mais gagnent aussi parfois les mers où elles se font pirates, comme dans les romans de Boucher de Boucherville et de Chevalier¹⁴².

Même s'ils sont l'objet de vives critiques, les feuilletons français sont, de leur apparition en France dans les années 1830 jusqu'à la toute fin du XIX^e siècle, largement diffusés dans la presse canadienne-française. Ils continuent ainsi d'irriguer tout un pan de la production littéraire locale, comme tendent à l'indiquer les représentations des brigands du Cap-Rouge et l'emprise que cette figure ne cesse pas d'avoir sur les esprits. En ce sens, la littérisation massive de ces criminels célèbres, dans la production québécoise du XIX^e siècle, révèle un phénomène crucial : la dissémination internationale d'un imaginaire social qui, ubiquitaire, défie les barrières géographiques et, par là même, pose un défi aux frontières nationales.

Cela ne signifie pas, bien sûr, que les colorations locales s'effacent entièrement. Car comme le montre aussi l'ensemble des représentations des brigands du Cap-Rouge, le motif des bas-fonds urbains ne fait pas l'objet d'une importation passive ; il s'agit véritablement, on l'a vu, d'une *canadianisation* de l'imaginaire, qui remplace les dédales infinis de la ville-labyrinthe par les zones sauvages et périphériques des forêts et des cavernes. Le souterrain demeure, mais il change de lieu. La ville a toujours ses coins sombres et ses espaces dangereux, mais la menace loge surtout dans ses marges, dans ses bordures, dans les endroits infréquentés qui la ceinturent, dans les à-côtés qui la guettent, où grouillent les criminels et qu'elle doit impérativement purifier. Alliages des dessous et des périphéries, les *bas-côtés* québécois se substituent en ce sens aux bas-fonds parisiens.

¹⁴² G. Boucher de Boucherville, *Une de perdue, deux de trouvées*, 2 volumes, Montréal, Sénécal, 1874 ; H.-É. Chevalier, *Le pirate du Saint-Laurent*, Montréal, Lovell, 1859 [paru en feuilleton sous un autre titre en 1854].

Chapitre 4

La Nation contre le crime. Un patriotisme de l'expulsion

J'ai retracé, dans le chapitre précédent, les transformations qui modulent, entre 1844 et 1880, les représentations littéraires des « brigands du Cap-Rouge ». Dans l'univers profondément dualiste qui s'y trouve élaboré, la société est donnée à lire à la fois dans sa solidité et dans sa fragilité : confrontée à des forces criminelles, à une contre-société qui menace l'ordre sur lequel elle repose, elle lutte pour son intégrité et sa perpétuation. Assaillie par *le crime*, qui forme comme le pensait Tocqueville « une petite nation au sein de la grande¹⁴³ », cette société fictive s'affirme et s'institue en chassant les parasites qui l'exploitent. Elle est en somme surtout caractérisée, dans ces représentations, par son pouvoir d'autorégulation. Elle est montrée dans sa volonté de durer et de se conserver, de combattre le temps et d'annuler la force de destruction qu'incarnent le crime et le criminel. Comme les légendes canadiennes où le diable entre en scène, le récit transfictionnel des crimes commis par les brigands du Cap-Rouge dramatise l'opposition et la lutte entre deux systèmes sociaux, qui entraîne, selon l'expression de l'ethnologue Jean Du Berger, « l'assimilation ou la destruction d'un système [celui du crime] par un autre [celui de la société globale]¹⁴⁴ ».

La postérité littéraire et mémorielle des brigands du Cap-Rouge s'étend en fait au-delà de 1880. Mais à partir de cette date, on observe une inflexion dans la courbe des représentations. Jusqu'ici, la lutte entre société et contre-société était demeurée pour ainsi dire abstraite, opposant essentiellement deux figures générales, deux fonctions dans une structure oppositionnelle : le monde et le contre-monde, *la société* et *le crime*, dont les brigands du Cap-Rouge sont l'incarnation. Mais la société représentée dans les récits va maintenant se particulariser davantage. Elle sera désormais posée et définie comme *nationale*. Les brigands n'attendent plus seulement à l'ordre social ; ils apparaîtront dorénavant comme les ennemis de la Nation. L'assainissement, l'épuration radicale de la société se dotent ainsi, vers la fin du XIX^e siècle, d'une dimension patriotique inédite.

¹⁴³ A. de Tocqueville, « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », *Œuvres complètes. Tome IV : Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 1984, p. 135.

¹⁴⁴ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 195.

4.1 De l'exil au royaume. Chambers contre Papineau

Au printemps 1880, quelques semaines après la publication de la nouvelle d'Alphonse Gagnon, Louis Fréchette donne deux nouvelles pièces de théâtre au jeune répertoire québécois alors en émergence. Les deux œuvres, *Papineau* et *Le retour de l'exilé*, sont créées simultanément. La stratégie promotionnelle adoptée par les journaux pour les annoncer et les présenter au public mise d'ailleurs précisément sur le jeu d'échos instauré par leur mode de création sur scène. Pendant la deuxième semaine du mois de juin 1880 à l'Académie de musique de Montréal, *Papineau* est jouée en soirée les 7, 9, 10 et 12 juin ; de son côté *Le retour de l'exilé* est représentée les 8 et 11 juin, de même que le samedi 12 juin en après-midi¹⁴⁵. Cette diffusion en alternance est reprise dans la vieille capitale deux semaines plus tard. Le 24 juin et les jours suivants¹⁴⁶, les deux pièces sont livrées au public de Québec, à la Salle de musique¹⁴⁷.

Dès leur inauguration, les deux productions bénéficient, dans les deux centres urbains de la province, d'un retentissement remarquable, les foules nombreuses et précipitées ayant composé l'auditoire témoignant d'un succès d'ailleurs unanimement rapporté par les journaux – il est peut-être opportun de rappeler que l'Académie de musique de Montréal, construite en 1874, peut accueillir 2000 spectateurs¹⁴⁸. Les pièces seront, au demeurant, rejouées dans les décennies suivantes¹⁴⁹. Le rayonnement de ces deux œuvres dramatiques doit beaucoup au prestige de Louis Fréchette et à la dimension patriotique des thèmes qu'elles exploitent. Selon Jean-Marc Larrue, ces deux productions livrées en 1880 marquent un moment important dans l'histoire du théâtre au Québec. Jusqu'à cette date, le théâtre professionnel étant demeuré essentiellement le fait de troupes anglaises, les représentations données en français, le plus souvent confinées à l'amateurisme, « constituaient moins de 5% de l'ensemble de l'activité

¹⁴⁵ « Académie de Musique », *La Patrie*, 1^{er} juin 1880, p. 3.

¹⁴⁶ « Deux drames canadiens », *La Patrie*, 1^{er} juin 1880, p. 1.

¹⁴⁷ « Salle de Musique », *L'Événement*, 21 juin 1880, p. 4.

¹⁴⁸ Jean-Marc Larrue, « Entrée en scène des professionnels (1825-1930) », dans Renée Legris, Jean-Marc Larrue, André-G. Bourassa et Gilbert David, *Le théâtre au Québec (1825-1980)*, Montréal, VLB éditeur, 1988, p. 40.

¹⁴⁹ Alain Pontaut, « Les paradoxes de Louis H. Fréchette », dans Louis Fréchette, *Le retour de l'exilé* [1880], Ottawa, Éditions Leméac, 1974, p. 9-18. Les références à la pièce de Fréchette seront désormais notées directement dans le corps du texte par la mention « RE », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

théâtrale locale¹⁵⁰ ». Dans ces conditions, la création de *Papineau* et du *Retour de l'exilé* constitue un événement marquant : jouées par des comédiens amateurs reconnus, les pièces mobilisent des ressources impressionnantes (des décors aux costumes en passant par les effets visuels et sonores), comparables à celles qui sont alors déployées par les grandes productions américaines. Elles apparaissent donc, à ce titre, comme les premières créations canadiennes-françaises « produites avec des moyens et selon les exigences des meilleures troupes professionnelles de tournées¹⁵¹ ».

Duplicité du criminel (prise quatre)

Deux mois après la publication de *Geneviève*, Louis Fréchette s'approprie, dans *Le retour de l'exilé*, la figure des « brigands du Cap-Rouge ». Celle-ci, qui relève désormais d'une sorte de fonds folklorique national, permet au dramaturge de canadianiser, en lui donnant une couleur locale, une matrice narrative importée d'ailleurs : en effet, l'intrigue du *Retour de l'exilé* est rigoureusement calquée, dans ses grandes articulations, sur celle du roman *La bastide rouge* (1865) de l'écrivain feuilletoniste français Élie Berthet¹⁵². Comment s'étonner, dès lors, que cette intrigue reprenne les recettes narratives éprouvées du feuilleton qui domine le siècle?

Le rideau du premier acte s'ouvre sur une scène d'auberge qui nous montre Auguste DesRivières revenant à Québec (sous une identité encore inconnue) après vingt-deux ans d'exil, lui qui avait été « mêlé aux troubles de 37 » (RE, p. 26) : son but est de reprendre possession, après une trop longue absence, d'un patrimoine familial passé en des mains étrangères. Lors de cette première scène, le spectateur fait également la rencontre d'Adrien Launière, un jeune homme de vingt-deux ans éperdument amoureux d'une certaine Blanche de Saint-Vallier et fermement décidé à convoler avec elle malgré le refus persistant de la mère de la jeune fille : celle-ci souhaite en effet marier sa progéniture à « maître Jolin » (RE, p. 28), un vieil homme dont la réputation est aussi louche que sa fortune est grande. Or, Pierre Jolin, qu'Adrien croit « associé avec la bande de malfaiteurs qui désole les environs » (RE, p. 36), se

¹⁵⁰ Jean-Marc Larrue, « Entrée en scène des professionnels (1825-1930) », *loc. cit.*, p. 31.

¹⁵¹ *Ibid.*, p. 32.

¹⁵² Reine Bélanger, « Le retour de l'exilé », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), p. 654.

révèle être un ancien serviteur de la famille DesRivières. C'est à ce titre d'ailleurs qu'il a hérité, pendant l'absence d'Auguste (héritier légitime), de la richesse familiale. Désirant, d'un côté, épouser Blanche de Saint-Vallier et, de l'autre, empêcher Auguste de reprendre les cordons de sa bourse (il soupçonne ce dernier d'avoir en sa possession des documents officiels permettant le rétablissement de ses droits légitimes sur la fortune de sa famille), Jolin se présente, dans l'univers narratif de la pièce, comme l'antagoniste universel, hostile à la réussite des quêtes respectives et simultanées des deux héros – quête amoureuse d'Adrien Launière et quête à la fois identitaire et statutaire d'Auguste DesRivières.

Ces deux quêtes, distinctes au départ, finissent par se recouper et se confondre : si Auguste échappe, grâce à la vigilance d'Adrien, à une tentative de meurtre fomentée par Jolin et ses brigands, il propose en retour au jeune homme d'intercéder auprès de Madame de Saint-Vallier pour favoriser son mariage avec Blanche, qui partage l'amour d'Adrien. Au cinquième et dernier acte, les spectateurs apprennent, en même temps que les personnages concernés, qu'Auguste est en fait le père d'Adrien. Découvrant, dans une malle secrète léguée par sa mère (ancienne épouse d'Auguste), le fameux « acte notarié » (RE, p. 105) attestant ses droits sur la fortune illégitime de Jolin, Adrien détrône ce dernier *in extremis*. Démasqué comme étant le chef « de la bande de voleurs du Carouge » (RE, p. 109), Jolin est arrêté puis emporté par la police. Auguste triomphe. Madame de Saint-Vallier abandonne ses résistances. Adrien, devenu subitement riche, épouse Blanche. « *La toile tombe* » (RE, p. 109).

Le retour de l'exilé exploite frontalement, à l'instar des *Révélation du crime*, de *La fille du brigand* et de *Sabre et scalpel*, le thème structurant et récurrent de la duplicité du criminel. Ici comme ailleurs, l'identité profonde du chef de bande est l'envers de la figure sous laquelle il se camoufle temporairement. Revêtant momentanément les habits de la respectabilité, le criminel lutte contre l'avancement du récit, contre le dévoilement de sa véritable identité. Dans une certaine mesure, la pièce entière prend la forme d'un processus graduel de révélation d'une vérité enfouie et tenue cachée, au terme duquel les spectateurs accèdent à la pleine connaissance de l'identité des principaux personnages (Pierre Jolin, Adrien Launière, Auguste DesRivières). Le déroulement de l'intrigue repose donc sur une tension soigneusement cultivée, et progressivement abolie, entre préservation d'un mystère et divulgation d'un secret, dissimulation et transparence. L'inadéquation entre l'être et le paraître de Jolin, âme essentielle des « brigands du Carouge », se trouve thématisée dans les dialogues

des autres personnages, si bien que le caractère suspect de son identité résulte moins des actions directement présentées sur scène que de la manière dont il est portraituré à travers le discours des autres.

Au premier acte, par exemple, l'aubergiste apprend à Auguste que l'ampleur des richesses de Jolin paraît « drôle » (RE, p. 26) et que les « voleurs du Carouge » ont « l'air de pas trop l'haïr ». Ceux-ci sont des « tueurs, des meurtriers, qui volent le monde, les églises, tout ». Enfin, Jolin est « un homme qui fait jaser » (RE, p. 26-27). Quelques scènes plus loin, Adrien apprend à Auguste qu'« on n'a jamais su d'où lui venait sa fortune ; et puis on dit (*Baissant la voix*) qu'il est associé avec la bande de malfaiteurs qui désole les environs » (RE, p. 36). Dans ce dernier segment de réplique, le climat de mystère se trouve directement inscrit dans la didascalie, dans le langage dramaturgique lui-même, c'est-à-dire qu'il n'est pas seulement produit par la signification de l'énoncé du personnage, mais aussi par les modalités scéniques de son énonciation, la « voix basse » employée par le comédien renvoyant à la discrétion et à l'incertitude de la rumeur. Ce n'est que vers la fin du deuxième acte, lors d'une scène où Jolin, comme en aparté (il reste seul sur scène), apprend au public qu'il envisage la possibilité d'assassiner Auguste, que l'ambiguïté qui plane sur son identité est levée. Le troisième acte de la pièce, intitulé « Les brigands », où se matérialise la tentative de meurtre à l'endroit d'Auguste, et la fin du dernier acte, qui confirme en définitive l'identité de Jolin (chef de la « bande de voleurs du Carouge ») achèveront le processus de dévoilement identitaire en quoi consiste fondamentalement l'intrigue du *Retour de l'exilé*.

En ce sens, le déroulement du récit est, en lui-même, équivalent à une enquête. L'exploitation du thème de la duplicité criminelle donne lieu à des récits qui, en tant que tels, tendent à fonctionner comme des dispositifs policiers. Ils débusquent et délogent les secrets. Par les histoires qu'ils racontent, ils ouvrent, dans l'ordre des représentations, une démarche en quelque sorte compensatoire qui consiste à jouer imaginativement, avec une efficacité irréprochable, le rôle qu'endosse de façon nécessairement lacunaire, dans l'ordre de la réalité, l'appareil complexe de contrôle des infractions criminelles que toute société met en place et entretient. Ces récits prétendent creuser les apparences, soupçonnées a priori d'être trompeuses. Derrière leur chatolement, on flaire une noirceur. Et ce monde des ombres mérite invariablement, une fois porté au jour, d'être détruit et anéanti.

Splendeurs et misères d'un triomphe

La création du *Retour de l'exilé* et de *Papineau* est abondamment publicisée et discutée dans les journaux de l'époque. La couverture médiatique de l'événement est révélatrice d'un ensemble de tensions idéologiques qui marquent alors la société québécoise.

Le 12 avril 1880, deux mois avant la création des pièces à Montréal, le journal *La Patrie* fait paraître un article annonçant que Louis Fréchette, « fondateur du théâtre franco-canadien et du drame national », est « actuellement en train d'écrire un nouveau drame¹⁵³ » ayant pour titre *Le retour de l'exilé*. Cette attitude laudative, presque dithyrambique, donne le ton à la couverture qui sera mise de l'avant par *La Patrie* : le journal, en effet, verse durablement dans un éloge auquel il donnera même une inflexion combative. Ce discours de consécration de l'écrivain est d'ailleurs périodiquement repris. Le 5 mai 1880, le journal note que « l'art dramatique a été peu cultivé, jusqu'ici, par nos hommes de lettres » et incite le public à concevoir la représentation prochaine des deux pièces de Fréchette comme l'acte de naissance du « drame canadien¹⁵⁴ ». Quelques semaines plus tard, Laurent-Olivier David prend la parole, dans les colonnes de *L'Opinion publique*, pour consacrer à son tour, par anticipation, « la naissance ou le baptême du drame canadien¹⁵⁵ ». Avant même la représentation des pièces, la presse libérale s'efforce ainsi de préparer le terrain pour que l'événement théâtral soit d'emblée, au moment de son déroulement, considéré comme historiquement significatif, comme moment fondateur, origine d'un monument national à célébrer.

Dans les semaines et les jours qui précèdent les représentations, les autres journaux montréalais modèrent quant à eux les transports. À partir de la fin du mois de mai et dans la première semaine du mois de juin, *La Minerve* et *Le Nouveau Monde* se contentent de publier des annonces¹⁵⁶. Essentiellement informatives et factuelles, celles-ci visent à renseigner efficacement le public au sujet de la représentation prochaine des deux pièces de Fréchette. Si l'on retrouve une stratégie publicitaire semblable dans les journaux de la ville de Québec, le

¹⁵³ « Papineau », *La Patrie*, 12 avril 1880, p. 2.

¹⁵⁴ « Le drame canadien », *La Patrie*, 5 mai 1880, p. 2.

¹⁵⁵ « Papineau et le Retour de l'exilé », *La Patrie*, 24 mai 1880, p. 2.

¹⁵⁶ Je reconstitue ici la réception du *Retour de l'exilé* à partir d'un dépouillement des journaux de l'époque, dépouillement guidé par les indications bibliographiques fournies par Reine Bélanger dans sa notice du *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*.

Journal de Québec et *L'Événement* faisant également paraître plusieurs annonces, il semble que l'enthousiasme, dans la capitale, ait été de manière générale un peu plus mitigé. Alors que *La Patrie*, à Montréal, qualifie à l'avance le travail dramaturgique de Fréchette de « patriotique tentative de fonder un théâtre national parmi nous¹⁵⁷ », invitant les membres de la société à se rassembler autour de ce que ses rédacteurs considèrent déjà comme un haut lieu de la culture canadienne, *Le Canadien* et *Le Courrier du Canada*¹⁵⁸ préfèrent prévenir le public pour l'enjoindre de ne pas assister à un spectacle jugé malsain. Contrairement à leurs homologues de la ville de Québec¹⁵⁹, ces deux journaux s'abstiennent de diffuser des annonces. Ils ne rompent d'ailleurs le silence que pour reconduire explicitement la condamnation morale du théâtre qui circule parmi les rangs du clergé. En effet, l'abbé Martineau dénonce en chaire, le dimanche 20 juin, les « dangers du théâtre¹⁶⁰ » en général et l'immoralité du *Retour de l'exilé* en particulier. Il s'indigne fortement, dénonçant la dépravation criante des personnages d'Auguste. « Morale : les voleurs qui nous volent sont des criminels ; mais les adultères, les femmes sans mœurs sont bénies de Dieu¹⁶¹ ».

Un tel anathème s'inscrit dans un contexte général de durcissement où le clergé passe d'une relative tolérance à l'endroit du théâtre amateur à une méfiance de plus en plus saillante. Entre 1884 et 1896, on ne compte pas moins de dix-huit mandements cléricaux prononcés contre l'art dramatique¹⁶². L'Église ne désavoue pas seulement les scènes mixtes, qui lui apparaissent comme autant d'occasions de rapprochements pervers et licencieux entre comédiens et comédiennes ; elle désapprouve, plus largement, les rassemblements profanes et la stimulation des passions, les risques inhérents à ce lieu de sociabilité et de rassemblement qu'est le théâtre, où le public perdrait sa modestie chrétienne tout en apprenant, au gré de ses divertissements, les rudiments du mal. Ainsi par exemple les fidèles défenseurs de

¹⁵⁷ « Deux drames canadiens », *La Patrie*, 1^{er} juin 1880, p. 1.

¹⁵⁸ *Le Courrier du Canada* est un journal créé à Québec en 1857, et dont la fondation est pour la première fois discutée et projetée lors du Concile des évêques de 1854 : ayant pour mandat de succéder aux *Mélanges religieux* (disparus en 1852), le *Courrier* est un périodique à vocation ultramontaine. La doctrine religieuse y tient une place considérable et il se soucie « plus de former que d'informer ». L'écrivain Joseph-Charles Taché est l'un de ses rédacteurs (A. Beaulieu et J. Hamelin, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), p. 203-205).

¹⁵⁹ *L'Événement*, de son côté, souligne le succès des représentations obtenu à Montréal et se permet d'observer que ces deux drames, dans la mesure où ils « popularisent » l'histoire du Canada français, sont aussi « utiles que patriotiques ». Voir « Drames de M. Fréchette », *L'Événement*, 23 juin 1880, p. 2.

¹⁶⁰ « Une appréciation du drame *Le retour de l'exilé* », *Le Courrier du Canada*, 22 juin 1880, p. 2.

¹⁶¹ *Ibid.*

¹⁶² J. Laflamme et R. Tourangeau, *L'Église et le théâtre au Québec*, p. 181-182.

l'enseignement catholique comme Jules-Paul Tardivel peuvent-ils explicitement déconseiller au public de fréquenter ces plaisirs mondains. « Nous prions le public d'être sur ses gardes. [...] Le plus sûr, c'est de ne pas y aller, car de nos jours les meilleurs théâtres ne valent rien¹⁶³ ».

Il faut cependant, ici encore, se garder d'amplifier et d'exagérer l'effet des sermons ampoulés du pauvre abbé Martineau. La réception montréalaise des deux pièces de Fréchette, telle qu'elle se donne à lire dans la presse, trahit en fait un succès monstre et un achalandage record. Les journaux saluent le talent remarquable des comédien-ne-s (on félicite copieusement les vedettes James McGown et Madame Jehin-Prume) et font écho au vibrant succès ayant couronné chacune des multiples représentations. Le journal *La Patrie* se répand en éloges. Ayant suscité un « tonnerre d'applaudissements », la première création du *Retour de l'exilé* a donné lieu, le 8 juin, à la « représentation splendide d'un drame fortement composé et élégamment écrit¹⁶⁴ ». Les représentations subséquentes ne sont d'ailleurs pas moins applaudies : « salles combles et applaudissements enthousiastes¹⁶⁵ », « succès sans précédent¹⁶⁶ », « grands cris » et battements de mains qui tiennent « du délire¹⁶⁷ ». Tout tend à confirmer un triomphe aussi massif que répété.

Trois éléments, selon les journaux de l'époque, expliquent cette réussite convaincante : le prestige de Louis Fréchette, le caractère national des sujets abordés ainsi que la présence et le talent des deux acteurs-vedettes. Pour expliquer la réception chaleureuse des deux pièces, il faut sans doute en effet accorder une place significative au statut de Fréchette, « notre poète national¹⁶⁸ », et à son couronnement par l'Académie française, qui lui décerne le prix Montyon en juin 1880, au moment où les représentations des deux pièces battent leur plein. La nouvelle de cette suprême consécration est diffusée par les journaux avant la fin des représentations montréalaises. Fréchette, érigé en héros national par une presse libérale emphatique, désigné comme « le plus grand de nos littérateurs¹⁶⁹ », appelé par le public « à grands cris comme de

¹⁶³ « Le théâtre », *La Vérité*, 5 juin 1883, p. 3.

¹⁶⁴ *La Patrie*, 9 juin 1880, p. 3.

¹⁶⁵ « Papineau et l'Exilé », *La Patrie*, 14 juin 1880, p. 2.

¹⁶⁶ « Chronique », *La Patrie*, 19 juin 1880, p. 2.

¹⁶⁷ « Académie de Musique », *La Minerve*, 12 juin 1880, p. 2.

¹⁶⁸ « M. Louis Honoré Fréchette », *La Patrie*, 12 juin 1880, p. 2.

¹⁶⁹ « Fréchette », *La Patrie*, 14 juin 1880, p. 2. Il faut ici rappeler que Fréchette avait été élu député libéral de Lévis dans les années 1870.

coutume¹⁷⁰ » reçoit après la représentation du 12 juin une « couronne de feuilles d'érable¹⁷¹ » en l'honneur de la gloire qu'il vient d'obtenir. *La Patrie*, bien sûr, renchérit en jugeant impeccable la moralité du *Retour de l'exilé* : dans la mesure où Jolin, figure du criminel et chef des brigands du Carouge, est « puni comme il le mérite », la « plus stricte morale n'y trouverait pas un mot à reprendre¹⁷² ». *Le Nouveau monde*, quant à lui, entérine également la probité morale de la pièce en approuvant le mode de punition (la prison) choisi par l'auteur pour faire expier sa faute au criminel¹⁷³.

Globalement, la couverture médiatique de l'événement théâtral de 1880 révèle, comme un prisme, le conflit qui oppose, à l'époque, deux grandes visions du monde, l'une plus libérale et l'autre plus conservatrice, ultramontaine. Si certains organes de presse, méfiants, se taisent et visent à prévenir la propagation d'un divertissement jugé suspect, d'autres, euphoriques, encensent l'œuvre de Fréchette et enregistrent avec excitation le succès retentissant des deux productions livrées au public. Dans les semaines qui suivent les représentations, ce conflit devient patent. La création du *Retour de l'exilé* a effectivement fait naître un important litige : lorsque *Le Nouveau Monde*, le 16 juin 1880, écrit dans un compte rendu que Fréchette s'est largement inspiré, pour la rédaction du *Retour de l'exilé*, du roman *La bastide rouge* de l'écrivain français Élie Berthet, il lance sans le savoir des hostilités qui dureront longtemps.

Le 23 août suivant, Jules-Paul Tardivel fait paraître un article dans *Le Canadien* où il rappelle les propos tenus par l'abbé Martineau, qui a « solennellement condamné *Le retour de l'exilé*¹⁷⁴ », et dénonce ce qui lui apparaît comme un immonde plagiat. Comparant les textes respectifs de Berthet et de Fréchette¹⁷⁵, Tardivel cherche à démontrer que la pièce canadienne est une « copie servile¹⁷⁶ » du feuilleton français. Quelques jours plus tard, *Le Pionnier de Sherbrooke* relaye sa démonstration tout en mentionnant qu'elle colle « une tache au front¹⁷⁷ » de Louis Fréchette. La querelle continue de s'étendre alors que *Le Canadien*, qui décide de

¹⁷⁰ « L'exilé », *La Patrie*, 12 juin 1880, p. 2.

¹⁷¹ « Fréchette », *La Patrie*, 14 juin 1880, p. 2.

¹⁷² « Chroniques », *La Patrie*, 19 juin 1880, p. 2.

¹⁷³ « Chronique théâtrale », *Le Nouveau monde*, 16 juin 1880, p. 1.

¹⁷⁴ « Un autre drame de M. Fréchette », *Le Canadien*, 23 août 1880, p. 2.

¹⁷⁵ Le texte des pièces de Fréchette est rendu disponible dès le mois de juin. Certains journaux annoncent la vente des brochures. Voir *Le Journal de Québec*, 30 juin, p. 1.

¹⁷⁶ « Un autre drame de M. Fréchette », *Le Canadien*, 23 août 1880, p. 2.

¹⁷⁷ « Actualités », *Le Pionnier de Sherbrooke*, 27 août 1880, p. 2.

hausser le ton, rapporte en date du 8 septembre le propos sévère d'un autre périodique régional, *L'Union des Cantons de l'est* : cet « honteux plagiat », une « disgrâce » qui vient flétrir le nom d'un écrivain dont la prose et les vers ne sont qu'« imitation », devrait inciter l'Académie française à révoquer sa décision et à découronner Fréchette¹⁷⁸. *La Patrie*, qui ne peut visiblement supporter une audace aussi impertinente à l'endroit du héros qu'elle ne cesse plus de célébrer, lance dès la fin du mois d'août une série d'articles consacrés aux honneurs et à la valeur de l'écrivain et attaque ouvertement la presse conservatrice (qui considère Fréchette comme le « grand prêtre de la synagogue libérale¹⁷⁹ ») tout en citant les presses française et américaine, qui lui fournissent des armes pour défendre Fréchette contre Tardivel et sa « clique de cagots¹⁸⁰ ».

L'accrochage devient manifestement politique. Il traduit l'état de guerre qui gouverne les relations entre le discours ultramontain et les tenants du libéralisme. Mais la querelle ne s'achève pas là. Ses échos, en effet, s'étendront longuement. Quatre ans plus tard, en 1884, *La Minerve* rapporte que « M. Fréchette continue de suer sang et eau pour nous faire croire à sa bonne foi et surtout à son originalité¹⁸¹ ». Dix ans après, les traces de cette affaire ne sont toujours pas disparues. À l'été 1894, le journal de Tardivel, *La Vérité*, fait paraître une longue diatribe du poète William Chapman (elle s'étend, dans les pages du périodique hebdomadaire, du 16 juin au 28 juillet), dans laquelle celui-ci reproche à Louis Fréchette, sur la base d'une documentation obsessivement consignée, ses pratiques prétendument plagiaires¹⁸².

Les deux pièces de Fréchette s'inscrivent fortement dans un intertexte local : si *Papineau* s'insère dans la longue chaîne des œuvres ayant incorporé à leur intrigue les troubles de 1837 et 1838¹⁸³, *Le retour de l'exilé* s'inscrit également, par la mise en scène de la figure transfictionnelle des brigands du Cap-Rouge, dans un indéniable intertexte québécois. L'idée de « plagiat », qui affleure dans la querelle ayant suivi les représentations théâtrales, doit donc

¹⁷⁸ « M. Fréchette », *Le Canadien*, 8 septembre 1880, p. 2.

¹⁷⁹ *Le Courrier du Canada*, cité dans « M. Fréchette et les cafards », *La Patrie*, 30 août 1880, p. 2.

¹⁸⁰ « M. Fréchette et les cafards », *Ibid.*

¹⁸¹ « M. Fréchette, en collaboration », *La Minerve*, 29 juillet 1884, p. 2.

¹⁸² « Deux copains », *La Vérité*, 16 juin-28 juillet 1894. Sur l'histoire de cette querelle historique entre Chapman et Fréchette, qui me conduirait hors du cadre de la présente étude, on consultera Guy Champagne, « Le Lauréat », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), p. 439-440.

¹⁸³ Selon le recensement proposé par Maurice Lemire, cinq romans historiques parus avant 1880 mettent en scène la rébellion des patriotes, le plus connu étant assurément *Une de perdue, deux de trouvées* de Georges Boucher de Boucherville (M. Lemire, « Les troubles de 1837-1838 », *Les grands thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Québec, Les presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres canadiennes », 1970, p. 197-220).

de toute évidence être relativisée, d'autant plus qu'elle apparaît surtout, dans le cadre du débat opposant les partisans de Fréchette à ses adversaires, comme un subterfuge destiné à masquer le caractère proprement idéologique du conflit. Mais son apparition dans le discours public, dans la mesure où elle met en évidence la connaissance que les contemporains ont de la production littéraire européenne, reste un témoignage éclatant de la diffusion d'un imaginaire et de la circulation, au XIX^e siècle, de la production feuilletonesque française au Québec.

La « nationalisation » des brigands du Cap-Rouge

Dans tout ce conflit médiatique, l'essentiel est peut-être ce qui reste souterrain, invisible. Derrière le litige apparent – et bien réel – entre des journaux d'allégeances variées et des positions politiques diverses, il demeure possible de retracer les contours de ce qui forme le socle commun de la polémique : le rapport profondément patriotique à la société et la culture, que les élites posent et pensent comme *nationales*. Sous les tensions manifestes qui déchirent, divisent et animent le discours social se trouve ainsi un facteur unifiant, révélateur d'un ciment collectif, d'une certaine cohésion.

Au-delà de la différence des énoncés, il y a ce qui regroupe les énonciations, contemporaines les unes des autres. Pour qu'il y ait débat, pour que des divergences puissent exister, s'atténuer ou s'amplifier, il doit d'abord y avoir un monde commun, des référents partagés, des sujets et des enjeux dont les interlocuteurs doivent reconnaître l'existence, la pertinence ou l'importance. Une telle fonction d'unification est remplie par cet élément difficilement saisissable (mouvant et pluriel) qu'on appelle parfois la « doxa », c'est-à-dire le « commun dénominateur¹⁸⁴ » de ce qui peut ou doit être dit, de ce qui peut ou doit être écrit. La doxa est, pour reprendre les termes de Pierre Bourdieu, ce qui se trouve dissimulé par la « lutte entre l'orthodoxie et l'hétérodoxie », tout « ce qui reste hors de discussion », ce qui « se trouve admis sans discussion ni examen par ceux-là mêmes qui s'affrontent¹⁸⁵ ». Ce qui fonde une société et rassemble ses membres ne se trouve pas uniquement dans les ressemblances manifestes qui rapprochent ; le lien social se tisse également à travers ce qui ne cesse de désunir les individus. Les différences présupposent et révèlent souvent une racine commune.

¹⁸⁴ Marc Angenot, *Théorie du discours social. Notions de topographie des discours et de coupures cognitives*, p. 27.

¹⁸⁵ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 156.

Or, l'élément doxique qui fonctionne ici comme fondement des discussions, qui déchire et permet de lier en même temps, c'est le patriotisme. Celui-ci configure en effet, de façon globale, le rapport que les élites entretiennent à l'époque vis-à-vis de la littérature et de la culture canadiennes-françaises. Le paradigme national, que révèle éloquemment la réception critique et médiatique de *Papineau* et du *Retour de l'exilé*, joue le rôle d'un cadre général de production, de compréhension et d'évaluation des objets culturels. Dans ce contexte, la figure des brigands du Cap-Rouge se trouve en quelque sorte nationalisée. Elle devient un morceau officiel de l'histoire nationale, et c'est à ce titre qu'elle entre, chez Louis Fréchette, en relation avec un événement historique aussi capital que la rébellion des Patriotes.

Si cette nationalisation des brigands se trouve elle-même thématifiée par Fréchette, elle est surtout tributaire du mode de création particulier des deux pièces, c'est-à-dire des conditions mêmes de leur représentation. Car en effet, la stratégie de représentation en alternance a permis à *Papineau* et au *Retour de l'exilé* d'être annoncées comme faisant partie d'un seul événement culturel monolithique, d'être discutées parallèlement dans les colonnes des mêmes journaux et d'être représentées alternativement, tour à tour et soir après soir, dans la même salle de spectacle – l'Académie de musique à Montréal, entre les 7 et 12 juin, et la Salle de musique à Québec le 24 juin et les jours suivants. Au contact d'un drame (*Papineau*) dans lequel Fréchette commémore les rébellions de 1837 et 1838, *Le retour de l'exilé* tend à se politiser et à prendre une coloration patriotique, qui résulte ainsi en partie du voisinage dramatique entre les pièces.

Papineau, comme l'indique son titre, est un drame historique organisé autour de la figure démiurgique de Louis-Joseph Papineau, héroïsé par Fréchette, présenté comme le libérateur, aussi fidèle qu'éloquent, aussi combattif que distingué, d'un peuple canadien-français opprimé. La structure de l'intrigue reprend, sur un mode plus comique que tragique, la douloureuse fatalité sentimentale mise en scène par Philippe Aubert de Gaspé dans *Les anciens Canadiens*¹⁸⁶. Fervente admiratrice de Papineau, Rose Laurier est éprise de James Hastings, le compagnon de collège de son frère George, patriote convaincu enrôlé pour la cause nationale. Lorsqu'éclate le conflit à l'automne 1837, elle doit toutefois subitement faire le terrible deuil de son amour, Hastings étant démasqué comme espion du régime britannique.

¹⁸⁶ Reine Bélanger, « Papineau », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), p. 561-563.

Mais la fin de la pièce réserve au spectateur un revirement de situation : au moment où les Patriotes sont défaits et où Papineau s'apprête à traverser la frontière américaine pour prendre le chemin de l'exil, Rose découvre *in extremis* la bonté d'Hastings (qui ne s'était joint aux troupes britanniques que pour tenter de protéger, en contrôlant l'ennemi de l'intérieur, ses camarades patriotes) et, avec la bénédiction de Papineau lui-même, unit sa destinée à celle du jeune Anglais. Le mariage, sorte de victoire compensatoire et symbole de conciliation, prend une dimension nettement politique. Les vœux nuptiaux sont, très exactement, une ode à Papineau, qui prend pour sa part le chemin de l'exil : « Que nos deux races vivent dans l'union et la concorde ; et nous réaliserons par l'harmonie ce que nous n'avons pu obtenir par les armes. Le Canada sera libre un jour ; et les Canadiens de toutes les origines vénéreront la mémoire du conquérant de nos libertés¹⁸⁷ ».

Dès lors, le retour de l'exilé, dans la pièce du même nom, apparaît comme l'écho ou la suite logique de l'exil politique de Papineau. Auguste, c'est le héros national qui revient sous un autre nom et avec un autre visage. On voit ainsi s'esquisser, entre les deux pièces de Fréchette, une passerelle, une continuité diégétique. Et c'est précisément cette continuité que matérialise ou actualise le mode de création des deux pièces : leur alternance fait résonner comme une consécration politique la rentrée au royaume, l'ultime triomphe sur les forces du mal mis en scène dans *Le retour de l'exilé*, fait résonner comme une libération nationale l'éradication d'une criminalité parasitaire, parachèvement de l'œuvre patriotique de Papineau. Car, en somme, l'histoire d'Auguste ne raconte-t-elle pas le retour d'exil d'un ancien patriote qui, découvrant son patrimoine pillé et usurpé, parvient victorieusement à se réapproprier son héritage en expulsant les imposteurs hors de chez lui? C'est le récit du recouvrement d'un droit, d'une reprise de possession de soi. C'est le passage de l'exil au royaume.

La contamination thématique et idéologique entre les deux pièces se trouve en outre renforcée par la distribution, les deux vedettes bruyamment acclamées par le public (James McGown et Madame Jehin-Prume) ayant assumé les rôles principaux dans les deux pièces¹⁸⁸. L'abondante couverture médiatique de l'événement engendre par ailleurs des effets similaires : contaminée par l'auréole glorieuse entourant la création de *Papineau*, à laquelle la presse accorde une valeur ajoutée et une importance supplémentaire, *Le retour de l'exilé*

¹⁸⁷ L. Fréchette, *Papineau*, Ottawa, Leméac, coll. « théâtre canadien », 1974, p. 152-153.

¹⁸⁸ « Le retour de l'exilé », *La Minerve*, 11 juin 1880, p. 2.

bénéficie, par contagion, d'un éclat qui ne lui appartient pas en propre, d'autant plus que la représentation des deux œuvres, en juin 1880, est pensée de façon à ce que l'événement théâtral puisse entrer dans le calendrier des commémorations nationales et faire partie, ne serait-ce qu'indirectement, des célébrations prévues à l'occasion de la Saint-Jean Baptiste.

Le 24 juin 1880, on voit paraître « l'unique numéro d'un journal canadien » spécial, *Le Vingt-quatre juin*, dans lequel évêques, écrivains et artistes font la promotion « de la race française en Amérique du Nord tant qu'elle aura pour devise : notre religion, notre langue, nos institutions et nos lois¹⁸⁹ ». Dans cette atmosphère festive, le caractère national, voire nationaliste, des pièces de Fréchette se trouve tout naturellement mis en lumière et en relief. Et cette signification patriotique semble avoir été vécue, à l'époque, par le public ayant passionnément assisté aux spectacles. Un certain « Rapin » écrit, dans *La Patrie* du 19 juin 1880, en parlant de la chaleur dégagée par la foule lors des représentations données à Montréal :

devant la question d'art, toutes les rancunes politiques se sont éteintes. À la voix du poète de bonne volonté faisant appel à tous ses concitoyens en faveur d'une œuvre patriotique et nationale, tout le monde a généreusement oublié les luttes de chaque jour, et répondu par une poignée de main fraternelle. Les conservateurs ont compris que l'auteur n'a pas voulu soutenir une thèse politique, mais au contraire faire un plaidoyer d'apaisement et de concorde ; qu'il n'a pas voulu glorifier un homme de parti, mais un héros national [Papineau], qui appartient à tous et que tous ont invoqué¹⁹⁰.

Révélatrice, cette description montre que le public se rassemble autour de référents partagés. Il se coalise en fait doublement : par la commémoration politique et historique d'une part et par le fantasme, d'autre part, d'une expulsion des ennemis de la nation et de la concorde, ici incarnés par les brigands du Cap-Rouge ; en célébrant, d'un côté, les héros qu'il consacre et en combattant, de l'autre, les ennemis qu'il rejette.

En définitive, nos célèbres criminels, de même que l'univers d'ombre et de débauche dans lequel ils évoluent, en viennent, chez Louis Fréchette, à représenter l'antipode par excellence de la patrie canadienne-française. Cette transformation de la représentation des brigands du Cap-Rouge s'inscrit sans doute dans une mouvance plus large. Associée au vice, à la misère et à la criminalité, la figure de la mauvaise ville telle qu'elle s'esquisse dans le

¹⁸⁹ « Le Vingt-quatre juin », *Le Canadien*, 23 juin 1880, p. 2.

¹⁹⁰ « Chronique », *La Patrie*, 19 juin 1880, p. 2.

roman du XIX^e siècle est l'envers du monde imaginé et désiré par les tenants du clérico-nationalisme¹⁹¹. D'où l'équivalence que dessinera Auguste Fortier, en 1893 dans les derniers *Mystères de Montréal* de la littérature québécoise, entre le combat contre la criminalité et le triomphe de valeurs traditionnelles ouvertement données comme *nationales*. La jeunesse, affirme la voix narrative dans la phrase de clôture du roman, apprend « que le dévouement à la religion et à la nationalité ne reste jamais sans récompense¹⁹² ».

Le crime ne s'oppose plus seulement à la société, comme il le faisait systématiquement depuis le début du XIX^e siècle. Il s'oppose maintenant aussi, et en même temps, à la *nation*, c'est-à-dire précisément à la société en tant qu'elle est définie comme nationale. De cette tendance, qu'il est difficile de dater avec précision, on retrouve des manifestations jusque dans les années 1920, avec la collection « Le Roman canadien » fondée en 1923 par Édouard Garand : les romans-fascicules qui y sont publiés concilient l'exploitation d'univers gothiques ou rocambolesques et la célébration des traditions, mœurs et valeurs canadiennes-françaises. Ces textes réalisent ainsi l'alliage entre les coups de poignards et l'éloge de la « race », entre les intrigues mystérieuses et l'apologie de la survivance canadienne¹⁹³.

4.2 Brigands du Cap-Rouge et tradition orale

À l'aube du XX^e siècle, l'histoire des brigands du Cap-Rouge fait l'objet d'une nouvelle appropriation littéraire : en 1901, elle inspire à Charles-Edmond Rouleau l'écriture d'un court texte narratif intitulé *Le moulin du diable*. Présenté comme une légende, celui-ci est d'abord publié, à l'instar d'une série d'autres textes légendaires, dans le journal *Le Soleil* à l'automne 1901. Il est aussitôt repris dans les *Légendes canadiennes*, un recueil que Rouleau fait paraître en fin d'année. Cette nouvelle appropriation figure en quelque sorte comme

¹⁹¹ G. Marcotte, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire du XIX^e siècle », *loc. cit.*, p. 117.

¹⁹² Auguste Fortier, *Les mystères de Montréal*, Montréal, Cie d'imprimerie Desaulniers, imprimeurs-éditeurs, 1893, p. 455. Voir Alex Gagnon, « Crimes littéraires et transactions discursives. *Les mystères de Montréal* et le récit national », dans Marie-Ève Thériault (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale, Médias19* [En ligne], <http://www.medias19.org/index.php?id=13438>.

¹⁹³ Stéphanie Danaux, « "Le Roman canadien" d'Édouard Garand : de la copie d'un modèle français à l'exacerbation des valeurs canadiennes-françaises », dans Nathalie Collé-Bak, Monica Latham et David Ten Eyck (dir.), *Les vies du livre, passées, présentes et à venir / The Lives of the Book, Past, Present and to Come*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010, p. 61-81. Voir aussi François Landry, « Les Éditions Édouard Garand et les années 20 », dans Jacques Michon (dir.), *L'édition du livre populaire*, Sherbrooke, Les Éditions Ex Libris, 1988, p. 37-76.

l'aboutissement du processus de légendarisation du fait divers de 1834 et 1835. En effet, l'inscription explicite de la figure des brigands du Cap-Rouge dans le registre de la « légende » confirme ce que la récurrence et le traitement du thème, dans les œuvres antérieures, laissaient déjà deviner : l'existence, en amont ou non de la production littéraire, de récits transmis et légués par la tradition orale.

Plusieurs traces et témoignages attestent d'ailleurs la présence, au XIX^e siècle, d'une telle tradition. Le souvenir des crimes commis à Québec par la bande de Charles Chambers semble effectivement s'être conservé, non seulement par l'entremise de la littérature écrite, mais aussi par l'intermédiaire de récits oraux. La réception de *Sabre et scalpel*, dans les années 1870, est à cet égard révélatrice. Lorsqu'il reproche au roman de Napoléon Legendre de s'appesantir trop lourdement « sur le côté mauvais de la nature humaine », Faucher de Saint-Maurice ressent le besoin de fouiller dans sa mémoire pour justifier son point de vue : « s'il avait eu, écrit-il, à traiter une époque de malaise et de crime, comme celle de Cambrai » et « de ces voleurs qui, un peu après le commencement de ce siècle, dévalisaient nos églises » et « fondaient en lingots nos vases sacrés [...], j'aurais compris ce déploiement de noirceurs, de mots de passe et de bandits¹⁹⁴ ». Même s'il n'aperçoit pas, dans *Sabre et scalpel*, la référence directe aux brigands du Cap-Rouge, Faucher de Saint-Maurice fait montre, dans sa lecture de l'œuvre, d'un souvenir qui doit probablement tout autant à sa connaissance de la littérature (comme le suggère l'allusion au personnage de « Cambrai ») qu'aux récits oraux issus d'une mémoire vive ou transmise.

L'existence de ces récits semble corroborée par les quelques allusions que Louis Fréchette, dans ses *Mémoires intimes* en 1900, fait aux événements des années 1830.

Toute une organisation de bandits, qu'on appelait les brigands du Carouge, avait durant je ne sais combien de temps, tenu la population en alerte et mis au défi tous les efforts et toutes les recherches de la justice¹⁹⁵.

Évoquant le souvenir d'un « règne de terreur », l'écrivain rapporte qu'à « chaque instant », une population vulnérable et continuellement tenue « en alerte » offrait sa chair et sa bourse à la cruauté d'un groupe de bandits qui, pillant les maisons et saccageant les églises, multipliait

¹⁹⁴ N. Faucher de Saint-Maurice, *Choses et autres*, p. 142.

¹⁹⁵ L. Fréchette, *Mémoires intimes* [1900], Texte établi par George A. Klinck, Montréal et Paris, Fides, 1961, p. 99.

les « vols à main armée », les « meurtres atroces », les « sacrilèges inouïs¹⁹⁶ ». Deux ans plus tard, en 1902, un historiographe signale à son tour que le « souvenir de Chambers alias Cambray est encore tout vivant parmi la population de [la paroisse de] l'Ange-Gardien¹⁹⁷ ». Et encore au milieu du xx^e siècle, l'archiviste Pierre-Georges Roy conserve un vif souvenir des nombreux récits qu'il semble avoir entendus. « Il y a plus d'un siècle qu'elle est disparue, la bande de Chambers, mais on en parle encore car les vieillards d'aujourd'hui racontent à son sujet ce que leurs grand'mères leur en ont appris¹⁹⁸ ». Eugène L'Écuyer et Napoléon Legendre ne font-ils pas d'ailleurs explicitement référence, dans leurs romans respectifs, à la représentation frénétique du Cap-Rouge et du Pic-Bleu qu'aurait léguée l'imagination « populaire »?

Les légendes de Rouleau, lit-on dans *Le Soleil*, forment une collection d'« histoires du bon vieux temps¹⁹⁹ ». Et ces anecdotes légendaires, issues d'un répertoire de récits illustres, sont suffisamment mémorables et rassembleuses pour que l'acte même de les recueillir et de les publier soit considéré comme un geste « patriotique²⁰⁰ » de haute valeur. Cet acte de consignation de la légende, conçue comme le « mirage du passé dans le flot impressionnable de l'imagination populaire²⁰¹ », est considéré à l'époque comme un travail de recueillement aussi nécessaire que méritoire. Lorsque Charles-Edmond Rouleau fédère, en 1901, sous le titre *Légendes canadiennes* un ensemble de textes préalablement publiés dans les journaux (certains datent des années 1880), il livre donc au public un groupe de récits dont la valeur est moins liée à une quelconque recherche de l'inédit qu'à un souci patriotique de prélèvement et de préservation de la culture : il s'agit essentiellement de prélever, au sein d'une culture orale dynamique et affectée par le mouvement de l'histoire, les échantillons les plus précieux. Cette mise en écriture matérialise un programme de conservation de la mémoire « populaire ». Elle vise à recueillir la trace d'une tradition orale vivace et perçue comme une richesse culturelle par les artisans d'une certaine conscience nationale. En 1861, dans la préface de la première édition de ses propres *Légendes canadiennes*, l'abbé Casgrain considère ainsi une telle

¹⁹⁶ *Ibid.*

¹⁹⁷ René-Édouard Casgrain, *Histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien*, Québec, Dussault et Proulx, 1902, p. 367.

¹⁹⁸ Pierre-Georges Roy, « La bande de Chambers », *Les petites choses de notre histoire* [septième série], Québec, Éditions Garneau, 1944 [1938], p. 219.

¹⁹⁹ « Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 27 juillet 1901, p. 12.

²⁰⁰ « Les Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 29 octobre 1901, p. 1.

²⁰¹ Henri-Raymond Casgrain, « Préface de la première édition », *Légendes canadiennes* [1861], Québec, Imprimerie A. Côté et Cie., 1876, p. 12.

collecte narrative comme une « œuvre patriotique » nécessaire. Craignant la menace de l'oubli que le temps fait peser sur tout un trésor de voix, il affirme vouloir engranger certaines des innombrables histoires « qui sommeillent au sein de nos bonnes familles canadiennes et dont le récit fait souvent le charme des longues soirées d'hiver²⁰² ».

Travail à vocation patriotique fortement marqué par l'esprit du romantisme, la consignation, par les écrivains, des œuvres et artefacts – légendes ou chansons – de la culture dite populaire s'inscrit directement, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans le cadre de la démarche de fondation d'une « littérature nationale », telle qu'elle s'est cristallisée autour du mouvement littéraire et patriotique de Québec. Ce mouvement informel prend son élan en 1860, alors que plusieurs écrivains, dont Henri-Raymond Casgrain, commencent à se réunir périodiquement autour d'un projet commun : à la bibliothèque du Parlement, à la rédaction du *Courrier du Canada* et surtout dans l'arrière-boutique de la librairie tenue par Octave Crémazie, lieu de sociabilité littéraire²⁰³, Casgrain, François-Xavier Garneau, Antoine Gérin-Lajoie, Hubert La Rue, Joseph-Charles Taché et d'autres (dont l'abbé Ferland, Louis Fréchette, Pierre-Joseph-Olivier Chauveau et Pamphile Le May) mettent leurs idées et leurs efforts en commun pour propulser la littérature canadienne et en faire la promotion²⁰⁴. En février 1861, une entente se confirme avec l'imprimerie des frères Brousseau. Œuvre collective, *Les Soirées canadiennes* sont lancées et portent en épigraphe le célèbre énoncé programmatique de Charles Nodier : « Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il ne les ait oubliées²⁰⁵ ». Reçue favorablement, la revue compte 850 abonnés au terme de sa première année d'existence.

Mais en 1862, un litige portant sur la propriété du périodique éclate entre le comité littéraire et l'imprimeur et entraîne une dissension au sein même du groupe. La discorde intestine conduit à une scission : Joseph-Charles Taché poursuivra les *Soirées* (propriété des frères Brousseau), tandis que de leur côté les autres membres lancent *Le Foyer canadien*. Le

²⁰² *Ibid.*, p. 9.

²⁰³ Cette librairie, fondée en 1844, s'appelle «À l'enseigne du livre d'or» (J. Hare, M. Lafrance, D.-T. Ruddel, *Histoire de la ville de Québec*, p. 198).

²⁰⁴ Je reprends ici, dans ma brève description du mouvement littéraire de 1860, le portrait extrêmement minutieux qu'en a dressé Réjean Robidoux dans *Fonder une littérature nationale. Notes d'histoire littéraire*, Ottawa, Éditions David, 1994, p. 22-133.

²⁰⁵ Cité dans *Ibid.*, p. 39. Cette citation de Nodier est, comme le rappellent Jeanne Demers et Lise Gauvin, une citation tronquée. La citation véritable est plutôt : « Hâtons-nous de raconter les histoires du peuple avant qu'il ne les ait oubliées » (J. Demers et L. Gauvin, « Le conte écrit, une forme savante », *Études françaises*, vol. 12, n^{os} 1-2, avril 1976, p. 4).

prospectus, paru en octobre 1862, annonce une nouvelle revue littéraire soucieuse de privilégier les « fidèles peintures de mœurs » et considérée par ses directeurs comme une « propriété nationale²⁰⁶ ». À la fin de l'année 1863, *Le Foyer* compte sur l'appui de 2413 abonnés. Mais au même moment les difficultés commencent à se dessiner à l'horizon. Le succès s'avère difficile à obtenir. Les tenants de la « littérature nationale » constatent et déplorent rapidement que l'écrasante majorité des individus formant la « Nation », au nom de laquelle ils prétendent pourtant parler, ne partage ni ses intérêts ni ses ambitions. Il y a en somme un insurmontable décalage entre le public virtuel rêvé et réclamé par certains écrivains et le public réel, nécessairement restreint, auquel leurs œuvres sont en fait et fatalement destinées²⁰⁷. À compter de 1864, la dégringolade est abrupte. La librairie de Crémazie n'existe déjà plus, l'abbé Ferland meurt en 1865, Garneau en 1866 et, l'année précédente, le déplacement du parlement à Ottawa avait forcé Gérin-Lajoie (qui en est alors le bibliothécaire) et l'imprimeur à faire leurs valises : en décembre 1866, *Le Foyer*, qui vivait toujours, disparaît sans bruit ni cérémonie ; les *Soirées* font quant à elles paraître leur dernière livraison quelques mois plus tard.

De son vivant, le mouvement n'obéit à aucun programme explicite. Du début à la fin, l'ensemble du projet est irrigué par une ambition proprement patriotique, inextricablement littéraire et nationaliste. Le fantasme qui anime Casgrain a quelque chose de cosmogonique. Il s'agit d'engendrer. De mettre le pied dans l'Histoire et de faire naître une réalité encore inédite, une œuvre et une culture nationales : « car notre littérature, écrit-il prétentieusement dans la préface de ses *Légendes canadiennes*, est encore à créer²⁰⁸ ». Cette paternité que Casgrain s'est lui-même arrogée doit évidemment être envisagée avec circonspection. Car ce qu'ont fait naître et consolidé les écrivains du mouvement littéraire de Québec, ce n'est pas la littérature canadienne-française elle-même, mais bien l'idée²⁰⁹ d'une « littérature nationale » tournée, notamment, vers une exigence de fidélité mimétique à un *idéal* que les écrivains de l'époque décrivent comme une *réalité*. L'originalité nationale résiderait moins, selon eux, dans des expérimentations formelles que dans l'exploitation d'un contenu, de thèmes considérés

²⁰⁶ Cité dans *Ibid.*, p. 75-76.

²⁰⁷ M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIXe siècle*, p. 69.

²⁰⁸ Cité dans Manon Brunet, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et images*, vol. 22, n° 2 (65), hiver 1997, p. 211.

²⁰⁹ *Ibid.*, p. 223.

comme constitutifs de l'histoire et de la mission providentielle du peuple canadien-français²¹⁰. Et si ce discours programmatique s'énonce en partie contre une certaine production littéraire française contemporaine, vivement dénoncée comme impie et dévastatrice, force est de constater que la volonté de consignation et de célébration d'un patrimoine s'aligne en même temps sur une tendance fortement présente en Europe : en effet, elle véhicule ce « mythe de l'origine perdue²¹¹ » dont parle Michel de Certeau au sujet de l'engouement des milieux savants de l'époque pour la culture populaire, en vertu duquel le fonds folklorique du peuple est perçu, dans sa fugace fragilité, comme l'essence ou la pulsation même de l'identité nationale.

C'est dans cette mouvance particulière que vient s'inscrire la publication du recueil de Charles-Edmond Rouleau. L'« auteur » d'une légende est aussi un auditeur, le témoin d'une énonciation infiniment relayée et, en ce sens, collective. Le travail de Rouleau consiste à capter, pour fixer par écrit une version de chacune d'elles, un certain nombre d'histoires vivantes qui, par le véhicule de l'oralité, circulent dans la société canadienne-française de son époque. Écrire, c'est ici réécrire ou transcrire. Le travail de création est en même temps, et peut-être surtout, un travail de récollection et de célébration. Il s'agit de perpétuer la « mémoire de nos vieux narrateurs²¹² » et d'offrir à la nation les traces de sa grandeur.

Le brigand, le diable et l'Anglais

L'inscription du récit dans le registre de la légende se manifeste, dans *Le moulin du diable*, par la présence et l'exploitation d'un dispositif énonciatif particulier. La performance narrative du conteur se trouve mise en scène. L'écriture cherche à mimer la logique de transmission propre à la tradition orale. Autrement dit, tout se passe comme si le caractère « légendaire » du récit induisait des modalités énonciatives particulières et se traduisait dans le texte sous la forme d'une « scène d'énonciation²¹³ » spécifique, à travers laquelle le récit

²¹⁰ M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIXe siècle*, p. 91.

²¹¹ Michel de Certeau, en collaboration avec Dominique Julia et Jacques Revel, « La beauté du mort », *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1993, p. 55

²¹² H.-R. Casgrain, « Préface de la première édition », *Légendes canadiennes*, p. 10.

²¹³ J'utilise ici cette expression au sens que lui donne Dominique Maingueneau, qui la définit comme la « situation dont le texte prétend surgir ». La « scène d'énonciation » est celle « où le lecteur entre en contact avec une instance proprement littéraire dans un temps et un espace définis par l'énonciation du texte » (Dominique Maingueneau, *Linguistique pour le texte littéraire* [4^e édition], Paris, Armand Colin, 2007, p. 11).

thématise son appartenance à l'oralité et, ce faisant, les conditions empiriques de sa circulation et de sa transmission. Le texte de Rouleau s'ouvre ainsi sur une référence explicite à la tradition orale :

Nous venons de mettre la main sur un manuscrit fort précieux : c'est le journal d'un de nos anciens compagnons d'armes, décédé à Québec il y a dix-huit à vingt ans. Cette relation renferme de très jolies légendes, que les braves habitants des paroisses des Écureuils, du Cap-Santé et de la Pointe-aux-Trembles ont recueillies de la bouche de leurs bien-aimés ancêtres et dont la tradition se transmet avec un soin jaloux de génération en génération²¹⁴.

Dès l'incipit, la voix narrative se présente donc moins comme pôle créatif, comme origine du récit, que comme pôle réceptif se contentant d'agir à titre de courroie de transmission ou de médiation culturelle. À la limite, elle ne raconte rien ; elle ne fait que donner la parole à un conteur ou narrateur préexistant. Elle se définit elle-même comme une simple maille dans la chaîne des relais énonciatifs, parmi lesquels figurent le « manuscrit » et la « bouche » des ancêtres.

Autrement dit, et pour reprendre une notion utilisée par les ethnologues, le texte se présente lui-même comme un « fabulat » et non comme un « mémorat », c'est-à-dire comme le récit de récits antérieurs, la reprise médiatisée du vécu d'un narrateur lointain auquel les auditeurs actuels ne peuvent avoir accès que par l'entremise d'une chaîne de relais²¹⁵. D'entrée de jeu, le texte thématise la mémoire collective et se pose comme l'un des supports de sa transmission, l'énonciation du récit étant aussi significative, sinon davantage, que son énoncé. En effet, c'est à la dimension proprement performative du *raconter* que se trouve liée la cohésion de la communauté culturelle représentée dans le texte.

Affirmant reproduire, pour plaire au public, « des récits épisodiques mais épiques de notre histoire nationale » (MD, p. 79), la voix narrative première cède rapidement la narration à un narrateur second, que l'on devine être l'« ancien compagnon d'armes » responsable du manuscrit dont il est question dans les premières lignes. La légende à proprement parler apparaît donc comme un récit enchâssé, l'*incipit* du texte ne servant en somme qu'à installer une scène d'énonciation pour contextualiser la parole de ce narrateur au second degré. Ce

²¹⁴ Charles-Edmond Rouleau, « Le moulin du diable » [1901], *Légendes canadiennes*, Montréal, Granger Frères Limitée, 1930, p. 79. Les références à la légende de Rouleau seront désormais notées directement dans le corps du texte par la mention « MD », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

²¹⁵ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 18.

deuxième narrateur entame son récit en évoquant des lieux chargés d'histoire : car l'endroit où se déroulent les événements est habité par un lointain passé auquel la légende elle-même, comme on le verra, fait écho de façon subliminale. Ces lieux « ont été le théâtre de luttes héroïques et sanglantes entre les Français et les Anglais » (MD, p. 80). Sur ces terres, le « soc de la charrue du laboureur a plus d'une fois ramené sur la surface du sol des débris de sabres et de mousquets » et « les anciens de la paroisse ont recueilli de la bouche de leurs aïeux une foule de légendes merveilleuses » (MD, p. 80). Ici encore, le thème de la mémoire et de la transmission se trouve directement convoqué dans le texte, le narrateur second reproduisant en quelque sorte, au niveau intradiégétique, la contextualisation de la parole légendaire à laquelle se livre, dans les premiers paragraphes du texte, la voix narrative enchâssante.

Parmi ces « légendes merveilleuses » évoquées par le narrateur second se trouve celle du « moulin du Diable », baptisée ainsi « car on le disait hanté par le diable lui-même » (MD, p. 80). Situé sur les bords de la rivière Jacques-Cartier, à l'ouest de Québec, cet ancien moulin n'est plus désormais, dans le présent de la narration, qu'un amas de ruines.

Toutes les fois que je passais près de cette vieille mesure, même en plein jour, j'étais saisi de frayeur ; car il me semblait voir à travers les ruines la figure de quelques diabolins avec leurs grandes cornes (MD, p. 80).

Or, un soir d'été lors d'une promenade, alors que le « soleil disparaissait derrière les grands arbres » (MD, p. 81), le narrateur rencontre, non loin des ruines et pêchant dans la rivière, le père Godin, avec lequel il entame une discussion sur la légende entourant les ruines du moulin.

– Pourtant, c'est un fait certain qu'on a entendu du bruit dans cette mesure.

Je riais sous cape ; mais le bon vieux s'en aperçut.

– Tu ris ! Bigre, si tu avais été à ma place, un soir, tu n'aurais pas ri et tu ne rirais pas aujourd'hui ; car, sans mon scapulaire et ma petite médaille de la Vierge Marie, je ne serais pas où je suis maintenant. (MD, p. 81)

On assiste ici, à nouveau, à l'aménagement d'une situation narrative où l'oralité se trouve mise en scène : le narrateur devient auditeur.

Cet « effet-conte », comme le souligne Jeanne Demers, est caractéristique des versions écrites de la littérature orale, dans lesquelles l'auteur du texte cherche à « recréer, par des moyens relevant essentiellement de l'écriture, les divers éléments du conte oral²¹⁶ ». Disposé lui-même à recevoir et à entendre un récit, le narrateur second mandate le père Godin et lui

²¹⁶ J. Demers, *Le conte. Du mythe à la légende urbaine*, Montréal, Québec Amérique, 2005, p. 57.

demande de raconter l'histoire de la légende du Moulin du diable. « Racontez-moi donc cette histoire-là. Je désire beaucoup connaître ce qui inspirait tant de crainte et de terreur » (MD, p. 83). Les narrateurs et, avec eux, les niveaux de récit se démultiplient. Leur emboîtement rappelle, pour parler métaphoriquement, le principe des poupées russes : pour schématiser ce triplement des niveaux narratifs, on peut dire que *Le Moulin du diable* raconte la découverte d'un manuscrit dans lequel il est raconté qu'un vieil homme raconte une légende. Cette mise en abyme, ce « redoublement spéculaire²¹⁷ », met en scène le conte légendaire comme genre de discours reposant sur la performance orale. À travers son dispositif énonciatif, le texte présente la légende comme un récit oral mettant en présence un conteur (le père Godin) et un auditoire (représenté ici par les narrateurs premier et second) à la fois sceptique et crédule à qui la narration doit insuffler une conviction ou inspirer une croyance. Le récit légendaire est représenté comme une occasion de sociabilité : c'est par lui que se noue le lien entre les individus qui composent la communauté mise en scène dans le texte de Charles-Edmond Rouleau.

Le propre de la légende consiste à mobiliser tout un monde de voix préalables, sorte d'épaisseur collective où elle puise précisément son origine. Elle prend forme et vie à travers tout un relais d'énonciations, plurielles mais toujours semblables, par le biais desquelles les récits se propagent et se transmettent. Ce qu'illustre, en somme, le texte de Rouleau, c'est le fonctionnement de la tradition orale, de ce type de savoir que Jean-François Lyotard, pour le distinguer des formes et des modalités de la connaissance scientifique, appelle « narratif ». Un tel savoir, en tant qu'il est constitué essentiellement d'histoires racontées et d'un art de raconter, se manifeste dans et par l'instauration d'une relation de communication narrative ritualisée où « le narrateur ne prétend tirer sa compétence à raconter l'histoire que d'en avoir été l'auditeur²¹⁸ ». Cette compétence narrative, qui ne résulte que d'une écoute admirative et fidèle, est de nature citationnelle. Pour être en mesure de la faire valoir, un narrateur ne doit satisfaire qu'à une seule exigence : signaler, à travers son récit, la filiation qui le relie, par médiations narratives interposées, à la source de la légende, incarnée par le père Godin dont le récit est cité, gardé intact, transmis sous sa forme originelle. Les narrateurs subséquents mis en scène dans le texte de Rouleau ne sont pas investis d'une autorité équivalente à celle de la

²¹⁷ Lucien Dällenbach, « Intertexte et autotexte », *Poétique*, Paris, Seuil, n° 27, 1976, p. 283-284.

²¹⁸ Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1979, p. 39.

source, qu'ils ne font que re-mobiliser ou réactualiser, qu'ils ne font que personnifier momentanément. Si le récit de la source peut aisément être imité, l'expérience personnelle qui en constitue l'origine demeure par nature inaccessible aux narrataires ; c'est même cette distance irrévocable qui fonde le pacte légendaire et qui fait de la légende un récit de croyances dont la propagation et la vivacité exigent un mélange de scepticisme et de crédulité. Car le père Godin est « le seul qui ait osé entrer dans cette mesure, le soir, et réussi à faire cesser tous les racontages qui circulaient dans la paroisse à ce propos » (MD, p. 83).

Le récit du père Godin, présenté comme le « mémorat » (le récit premier fondé sur une mémoire vive), a deux objets : les versions antérieures de la légende, d'une part, qu'il récuse et met à distance, et son propre récit d'autre part, qui lui permet d'invalider les anciennes croyances tout en instituant sa version personnelle comme crédible.

On a cru pendant longtemps, et on le croit encore dans certaines familles que ces ruines étaient hantées par des esprits infernaux. On disait qu'on voyait, tous les soirs, des lumières se promener dans toutes les parties de cette mesure ; on a été même jusqu'à faire courir le bruit que l'on y avait vu le diable tout rouge habillé comme un soldat anglais, se dandinant avec une torche flamboyante à la main chantant et blasphémant. Toutes ces histoires firent le tour de la paroisse, et tout le monde en fut effrayé (MD, p. 84).

La situation initiale correspond, dans cette exposition des faits à laquelle se livre le père Godin, à un certain état des croyances populaires. Le propre de son récit consistera dès lors à démystifier le mystère sans le neutraliser tout à fait, à opérer une sorte de rationalisation. Il donnera des événements surnaturels une explication rationnelle mais tout aussi légendaire. Les ombres qui s'agitent nuitamment dans les ruines du moulin ne sont pas celles du diable lui-même, mais plutôt celles « de ses suppôts, qui vivent de meurtres, de vols et de rapines de toutes sortes » (MD, p. 88). Ceux-ci, que le père Godin raconte avoir croisés, lors d'une nuit orageuse, dans la « mesure » inhabitée où ils trouvaient régulièrement refuge, « appartiennent à la célèbre bande des brigands du Cap-Rouge qui, sous les ordres de Chambers, s'est signalée par ses déprédations dans la ville de Québec et ses environs » (MD, p. 88). La référence, ici, au nom propre et réel du criminel signale implicitement l'existence, encore en 1901, d'une connaissance ou d'un souvenir relativement précis de l'événement originel.

Dans le système de personnages élaboré par le texte de Charles-Edmond Rouleau, l'association entre figures criminelles et forces diaboliques se superpose à une autre et plus subtile liaison thématique, celle entre les bandits et les Anglais. En effet, le narrateur indique

que les brigands, « vêtus de chemises rouges », parlent « en anglais » (MD, p. 87). Or, ces deux unités de sens (la langue anglaise et les habits rouges) avaient préalablement servi, dans l'économie du texte, à décrire le « soldat anglais » (MD, p. 84). Dès lors, par ce jeu d'échos, les brigands du Cap-Rouge se trouvent associés, de manière pour ainsi dire subliminale, aux troupes britanniques et à une page d'histoire que les premiers paragraphes du texte évoquent directement : la Conquête anglaise de 1759. Les criminels ne sont donc pas uniquement des êtres qui boivent, qui jurent et qui « [maudissent] contre le temps, contre le ciel et contre tous les saints », analogues en cela au « diable » et à « ses diabolins » (MD, p. 87) ; ils symbolisent aussi l'ennemi politique. Condensation d'une triple altérité, la figure de Charles Chambers fonctionne ici comme un agrégat de significations. Criminelle, anglaise et diabolique, elle représente effectivement, d'un seul tenant, l'ennemi de la société, le colonisateur brandissant le spectre d'une assimilation culturelle et l'envers fondamental de la morale chrétienne. Triple menace qui met sévèrement en péril l'intégrité de la communauté canadienne incarnée par le père Godin.

Comment s'étonner, dans ces conditions, que les scènes finales du *Moulin du diable* puissent donner lieu à une confrontation ouverte entre les brigands du Cap-Rouge et le père Godin? L'affrontement ne vient-il pas rejouer, de manière symbolique, ces « luttes héroïques et sanglantes entre Français et Anglais » (MD, p. 80) que le texte prend soin d'évoquer? On assiste en somme à une allégorisation nationalisante du combat contre le crime, que le père Godin, dans les ruines du moulin, parvient à vaincre avec une intrépidité exemplaire : cette puissance qui lui permet de mettre en déroute les membres de la bande en dépit de leur surnombre, cette fougue et cette hardiesse singulière, il les tient d'ancêtres vaillants dont l'effort continue de résonner dans son sang. Héritier, le père Godin est le dépositaire « de la force de [son] grand-père Jean, que les Anglais n'ont pu faire mourir » (MD, p. 92), et à ce titre il porte en lui, comme la sève de toute une honorable lignée, une force qui, pour avoir naguère résisté à l'attaque des troupes britanniques, se montre aujourd'hui capable – victoire compensatoire – d'en vaincre l'équivalent symbolique.

Terrassés par la peur, les brigands « disparaissent au milieu de l'obscurité, en jurant que jamais le moulin de Jacques-Cartier ne leur servirait de refuge » (MD, p. 92). Ce que chasse ainsi le personnage, c'est un réseau d'altérités distinctes mais ici agglomérées, condensées dans la figure des brigands du Cap-Rouge. Ce qu'il expulse et exclut, c'est tout à

la fois le diable, l'Anglais et le criminel. Le péril des âmes, la menace nationale et culturelle et le danger social. Ici encore, comme dans *Le retour de l'exilé*, la victoire finale du héros passe par l'expulsion des êtres qui parasitent la communauté nationale.

La « poésie de l'histoire »

L'élite culturelle consigne les légendes pour archiver et muséifier. Il s'agit de léguer l'empreinte d'un passé à une postérité dont on a conscience en lui livrant, comme l'écrit un lecteur enthousiaste des *Légendes canadiennes*, une « connaissance parfaite des mœurs des ancêtres²¹⁹ ».

Cette idée est longuement exploitée par un dénommé Alfred Cloutier, qui fait paraître, le 22 mai 1902 sur la page frontispice du journal *Le Soleil*²²⁰, un imposant article sur le recueil de Charles-Edmond Rouleau. Gratifiant d'éloges soutenus l'auteur des *Légendes canadiennes*, Cloutier explique que l'histoire, dont on ne retient le plus souvent que les grands événements, est d'abord et surtout composée de l'infiniment petit qui ponctue le quotidien des individus et des sociétés. La constitution d'un recueil de légendes lui paraît d'autant plus importante qu'elle est un moyen significatif pour transmettre aux générations prochaines des bribes d'une culture du passé. Bien sûr, comme le souligne l'auteur, « la population éclairée n'a jamais prêté une oreille sérieuse à ces racontars de naïf²²¹ », mais le mérite et, qui plus est, le « génie rare » de l'« homme du peuple » se trouvent tout entier dans sa compétence narrative, dans sa capacité incomparable de raconter, dans le soin qu'il met à narrer et à rassembler autour de lui un auditoire qu'il parvient, de manière admirablement efficace, à tenir en haleine. La légende, « poésie de l'histoire²²² », n'est donc pas seulement patriotique dans son contenu. Elle l'est également, et surtout, dans son énonciation.

²¹⁹ « Les Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 13 février 1902, p. 7. Cette citation est tirée d'une lettre (datée du 23 janvier 1902) qu'un lecteur a fait parvenir à Charles-Edmond Rouleau quelques semaines après la publication de son recueil.

²²⁰ *Le Soleil*, à Québec, connaît à l'époque un tirage important : tiré à 5000 exemplaires en 1891, il monte à 12 000 en 1893 et à 22 000 en 1907 (A. Beaulieu et J. Hamelin [avec la collaboration de Jocelyn Saint-Pierre et Jean Boucher], *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 3 (1880-1895), Québec, Les presses de l'Université Laval, 1977, p. 11.

²²¹ « M. le Chevalier C.-E. Rouleau », *Le Soleil*, 22 mai 1902, p. 1.

²²² *Ibid.*

Cette référence à la nécessité de la consignation et de l'écriture comme actes patriotiques est ce qui gouverne la réception des *Légendes canadiennes*. La veille de la publication du livre de Rouleau (30 octobre 1901), qui est accompagné d'illustrations exécutées par le dessinateur J. A. Ferland, on annonce une réduction offerte aux « maisons d'éducation²²³ » qui souhaiteraient offrir le volume en prix – publicité stratégique puisque le volume est produit par l'imprimerie du journal *Le Soleil*. Alors que des entrefilets publicitaires paraissent, dans les semaines qui suivent la parution, pour faire mousser la vente de l'ouvrage, on continue de vanter ses mérites²²⁴ et de féliciter l'auteur d'avoir récolté « une série d'anecdotes joyeuses qui se rattachent de si près à l'histoire de notre pays²²⁵ ». Avant d'être un acte littéraire, la consignation et la publication des légendes est un acte civique, politique, patriotique.

4.3 Du moulin du diable aux plaines d'Abraham

Si la publication du *Moulin du diable*, en 1901, confirme la légendarisation de Charles Chambers dans la tradition orale du XIX^e siècle, elle marque en même temps un seuil important. L'entrée dans le XX^e siècle semble en effet avoir, de manière générale, épuisé l'engouement scandalisé pour la figure légendaire et littéraire des brigands du Cap-Rouge.

Bien sûr, certains textes du XIX^e siècle circulent toujours et plusieurs prennent manifestement plaisir à les relire. En 1922, par exemple, le quotidien montréalais *La Patrie* consacre un article à cette « cause célèbre » que constituent les événements de 1834 et 1835, dans lequel figurent plusieurs extraits des *Révélations du crime* de François-Réal Angers – qui demeurent ainsi la principale source du journaliste. Le vol sacrilège de la chapelle de la Congrégation Notre-Dame y est mis à l'honneur et « Cambray » y est portraituré comme un être profondément hypocrite ayant joué la « comédie du repentir » pour obtenir la clémence des autorités. « Condamné à mort, le misérable feignit de se convertir, espérant ainsi obtenir une commutation de sa peine²²⁶ ». Dans les premières décennies du XX^e siècle, la tradition orale continue aussi sans doute de propager le récit des « événements tragiques » dont on a pu

²²³ « Les Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 29 octobre 1901, p. 1.

²²⁴ « Bibliographie », *La Presse*, 2 novembre 1901, p. 9.

²²⁵ « Les Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 9 novembre 1901, p. 12.

²²⁶ « Les causes célèbres. Quand on pendait les voleurs », *La Patrie*, 18 novembre 1922, p. 17.

dire rétrospectivement, en 1900, qu'ils « avaient eu presque autant de retentissement dans le district de Québec que les troubles politiques de 1837 et 1838²²⁷ ». Mais globalement, la fascination pour les brigands du Cap-Rouge commence, à l'aube du siècle dernier, à décroître.

D'une part, la littérature délaisse le thème. À ma connaissance, aucune œuvre littéraire du xx^e siècle ne met explicitement en scène les brigands du Cap-Rouge. Après avoir quitté le moulin du diable, en 1901, ceux-ci semblent avoir plié bagages pour se replier définitivement dans l'obscurité où les a rejetés le père Godin. Faut-il comprendre que l'imaginaire social qui leur avait d'abord donné forme et sens, à une époque où la crainte des nouveaux désordres urbains galvanisait une angoisse devant *le crime* et une volonté de repenser le système de contrôle des déviances, connaît à partir du xx^e siècle des déplacements et des rénovations majeures?

D'autre part, et de manière générale, les représentations de la bande de Chambers passent progressivement, à cette époque, d'un régime à un autre. Au xix^e siècle, les mises en récit, tant orales qu'écrites, relayaient et nourrissaient une mémoire collective ; les événements vont maintenant quitter le domaine mémoriel pour devenir objets d'histoire. Si la mémoire subsiste, elle cesse en tout cas de faire l'objet d'une diffusion littéraire et livresque. À l'avenir, le souci sera moins d'activer la remémoration que d'objectiver pour connaître. En un sens, la consignation de la légende par Charles-Edmond Rouleau constitue un premier signe de cette graduelle rationalisation. L'article de *La Patrie*, qui entend retracer une histoire à partir de sources ouvertement convoquées et citées, en est un autre : l'écriture cherche à exhiber un savoir historique. Le processus s'accélère ensuite. En 1915, dans un recueil de curiosités et d'anecdotes historiques, George Gale avait déjà consacré quelques lignes aux crimes de Chambers, au bois du Cap-Rouge et à la déportation des criminels²²⁸ ; mais dans les années 1930, Pierre-George Roy est le premier à tenter, à partir de recherches archivistiques, une reconstitution raisonnée des faits visant à relativiser et renverser la version légendaire colportée par le récit des « vieillards²²⁹ ». Comme l'insecte dans une collection de spécimens, la figure des brigands du Cap-Rouge est désormais épinglée dans les livres des archivistes et historiographes. Et c'est ce mouvement qu'entérinent définitivement les redécouvertes, dans les années 1970 et dans la foulée de projets de recherche variés, des crimes de la bande de

²²⁷ L. Fréchette, *Mémoires intimes*, p. 98-99.

²²⁸ George Gale, *Quebec. Twixt old and new*, Québec, The Telegraph Printing Co., 1915, p. 165.

²²⁹ P.-G. Roy, « La bande de Chambers », *Les petites choses de notre histoire* [septième série], p. 219.

Charles Chambers. Les textes littéraires fondateurs du XIX^e siècle sont, avec les événements historiques dont ils portent la trace, devenus objets d'un savoir universitaire. Ils ont connu des rééditions et alimenté des analyses. Quant aux crimes eux-mêmes, ils ont comme on le sait été reconstitués par Hélène-Andrée Bizier.

Patrimonialisés, ces crimes sont aussi maintenant des objets de curiosité, mis en valeur notamment par l'industrie touristique et du loisir. Artefacts muséifiés, ils appartiennent dorénavant à un passé irréversiblement enterré. Tel est en somme, brossé à grands traits, le processus qui, au cours du XX^e siècle, a conduit les brigands du Cap-Rouge, naguère objets d'une mémoire vivante transmise, entretenue et cultivée au moyen de la littérature et de la légende, sur nos plaines d'Abraham contemporaines, lieu patrimonial où le procès de Charles Chambers a fait l'objet, entre 2008 et 2012, de reconstitutions annuelles devant l'œil curieux du touriste, du vacancier et de l'amateur d'histoire.

Conclusion de la première partie

La canadianisation d'un imaginaire social

Il convient, en guise de conclusion, de refaire brièvement le parcours de mon analyse.

Le passage du fait divers à l'historicité s'amorce, en ce qui concerne le cas de Charles Chambers, dans les journaux. À une époque où la ville en pleine expansion devient le lieu d'une criminalisation croissante des « infractions » à l'ordre public, à une époque où se fait jour, corrélativement, la volonté de systématiser la prise en charge d'une criminalité alors perçue comme endémique, la couverture médiatique des crimes attribués rétrospectivement à Chambers adopte un ton emphatique : devant une bande anonyme qui domine la nuit et dont les périodiques rapportent minutieusement les faits et gestes, le crime tend à devenir un événement significatif et alimente un sentiment d'insécurité sociale. La presse s'emballe. Elle se met, dans ces conditions, à agir comme ce que le sociologue américain Howard Becker appelle un « entrepreneur de morale », c'est-à-dire une instance qui, placée devant une réalité qui lui apparaît comme intolérable, « s'occupe de veiller à ce que les normes soient appliquées et respectées²³⁰ ». Ce faisant, au nom d'un « nous » communautaire qu'il institue et représente, le journal interpelle le citoyen, somme les autorités d'agir et se constitue en défenseur de la société, de la sécurité et de la justice.

Les procès intentés aux criminels vont permettre de rompre l'anonymat en mettant des noms et des faits sur la terreur sans visage qui hante la ville de Québec. Et c'est en 1837, à l'issue de ce processus judiciaire, que la série de crimes commis à Québec en 1834 et 1835 par la bande de Charles Chambers se cristallise pleinement comme événement historique marquant et digne de mémoire collective. Avec ses *Révélations du crime*, François-Réal Angers contribue fortement à fixer les traits d'une figure que remobiliseront ensuite, tout au long du XIX^e siècle, la littérature et la légende : à partir d'un ensemble de sources documentaires qu'il fictionnalise partiellement, l'auteur lègue à la postérité l'image d'une association criminelle organisée, créature collective et nocturne assiégeant la ville tout en

²³⁰ Howard Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* [1963], traduit de l'américain par J.-P. Briand et J.-M. Chapoulie, Paris, Éditions Métailié, 1985, p. 158.

ayant son repaire dans les périphéries sauvages qui la ceinturent, fréquentant les auberges crapuleuses et placée sous l'empire d'un chef puissant, dominateur et charismatique.

Dans la littérature québécoise du XIX^e siècle, cette figure de la « contre-société » criminelle aura, comme l'a montré l'analyse, une remarquable postérité. Ce à quoi on assiste, globalement, c'est à l'élaboration progressive, autour des « brigands du Cap-Rouge », de tout un univers transfictionnel. La célèbre bande est, d'un récit à l'autre, toujours à la fois *même* et *autre*. Elle est tour à tour gouvernée par Cambray (*Les révélations du crime*), Maître Jacques (*La fille du brigand*), Giacomo Pétrini (*Sabre et scalpel*) et Pierre Jolin (*Le retour de l'exilé*) ; elle compte des membres aussi variés que George Waterworth, Maurice, le père Munro, Gamache, et Gilles Peyron ; il lui arrive enfin de délaisser son repaire originel pour coloniser le Pic-Bleu. Mais cette « mouvance » continue du récit, pour parler comme Paul Zumthor²³¹, n'entame pas l'uniformité identitaire de la bande considérée comme figure ou entité totale : il s'agit toujours, et invariablement, des « brigands du Cap-Rouge » (ou du « Carouge »).

En ce sens, la mouvance de cette figure transfictionnelle, à la fois littéraire et légendaire, obéit à la logique de l'expansion, et plus particulièrement à celle d'un type d'expansion transfictionnelle que Richard Saint-Gelais appelle « sérialisation ». Chaque nouvelle aventure des brigands du Cap-Rouge, chaque nouvel épisode fictionnel de leur existence est narrativement autonome : en faisant retour d'une œuvre à l'autre, la figure fait *série*²³². Ses diverses apparitions romanesques sont successives sans être cumulatives. Entre elles, il n'y a aucun lien séquentiel fort, de concaténation ou d'enchaînement chronologique, qui serait absolument nécessaire à la compréhension des intrigues prises isolément. Au terme de chacun des récits qu'ils envahissent, les brigands du Cap-Rouge sont décimés, vaincus, expulsés ; et pourtant ils reviennent inlassablement à la vie pour nourrir de nouveaux textes. Un peu comme certains détectives et espions célèbres des XIX^e et XX^e siècles – on pense par exemple à Sherlock Holmes, Columbo ou James Bond –, les brigands célèbres sont suffisamment mémorables pour peupler plusieurs diégèses et générer une série, succession d'épisodes narrativement indépendants où ils font retour pour accomplir périodiquement le geste rituel qui les définit : là où les détectives vont, dans les séries éponymes qui les

²³¹ P. Zumthor, *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétiques », 1983, p. 253.

²³² R. Saint-Gelais, *Fictions transfuges*, p. 99-101.

concernent, ressurgir pour résoudre et vaincre, les brigands réapparaissent pour périr aux mains de justiciers chargés de venger et de protéger la société.

Mais la figure des brigands du Cap-Rouge n'a pas uniquement hanté la littérature écrite ; elle s'est également taillé une place dans la tradition orale, comme en témoignent un certain nombre de traces mémorielles qui jalonnent le XIX^e siècle et comme le confirme explicitement la consignation d'une version de la légende par Charles-Edmond Rouleau. Cette oralité s'apparente à ce que Zumthor appelle une « oralité seconde », c'est-à-dire « qui se (re)compose à partir de l'écriture et au sein d'un milieu où celle-ci prédomine sur les valeurs de la voix²³³ ». En effet, si la légendarisation des brigands du Cap-Rouge est sans doute tributaire de l'importance que les journaux des années 1830 ont conférée aux événements, tout porte à croire, par ailleurs, que récits oraux et textes écrits ont évolué dans une intime imbrication, comme tendent à le montrer l'utilisation, dans la version de la légende recueillie et racontée par Rouleau, d'éléments préalablement fixés par les textes (comme la référence explicite à « Chambers » et aux « brigands du Cap-Rouge »). C'est aussi ce que suggère le rôle « hypotextuel » que *Les révélations du crime* semblent avoir joué tout au long du XIX^e siècle. En effet, une observation attentive de la généalogie des représentations étudiées dans cette première partie montre que chaque édition ou réédition des chroniques d'Angers précède de peu la parution des autres textes ou survient à peu près au même moment : l'édition originale de 1837 précède la publication de *La fille du brigand*, la réédition de 1867 coïncide avec la création de la pièce d'Auguste Faure, celle de 1870-1871 survient peu avant la parution de *Sabre et scalpel*, celle de 1880 est exactement contemporaine de *Geneviève* et du *Retour de l'exilé* et celle, enfin, de 1898 précède de quelques années la publication du *Moulin du diable*. On voit ainsi se dessiner toute une chaîne de relais (qui est en même temps la chaîne des réceptions du texte fondateur d'Angers), la redécouverte périodique des brigands du Cap-Rouge étant liée à la circulation des *Révolutions*, qui ont porté, amplifié et transmis, en traversant plusieurs décennies, le souvenir collectif des crimes de Chambers et de la terreur qu'ils ont semée.

Plusieurs thèmes directeurs se dégagent du parcours effectué ici. En fait, la célébrité légendaire de la figure des brigands du Cap-Rouge semble surtout avoir été liée aux deux grands traits qui la caractérisent.

²³³ P. Zumthor, *Introduction à la poésie orale*, p. 36.

D'une part, en tant que bande, elle est dirigée par un chef puissant, d'autant plus menaçant qu'il dissimule sa véritable identité sous le masque de la respectabilité. Tyrannique et charismatique, le chef est, dans les représentations, un être caractérisé par sa duplicité : l'intérêt personnel et l'appétit de pouvoir sont ses seules lois, mais il camoufle cette vérité sous un masque. Dès lors, l'histoire des confrontations entre la société et le crime en est d'abord une de dévoilement. Au fond, ce qui se manifeste, c'est déjà, en un certain sens, la « quête sisyphéenne de la transparence perdue²³⁴ » que François Jost découvre au cœur des téléseries contemporaines et que la littérature policière, dès la fin du XIX^e siècle en Europe, a placée au cœur de sa logique propre. Le dévoilement constitue sans doute, plus largement, l'un des ressorts privilégiés de la narrativité dans la mesure où la recherche de l'être sous le paraître implique, pour ainsi dire structurellement, un processus de transformation²³⁵ de la perception d'une réalité, et donc bien souvent une recherche, un suspense, une (en)quête : bref, une intrigue. La persistance considérable du thème de la duplicité semble exprimer une inquiétude difficilement apaisable, qui est en partie à l'origine de la fascination exercée par les homologues narratifs et fictionnels de Charles Chambers : la peur de découvrir, sous l'apparence de la vertu, des vérités inavouables, la crainte de retrouver, sous la lumière, des ombres qui ne dorment jamais réellement. Dans la mesure où il excelle dans l'art de la métamorphose de soi, le chef de brigands, on l'a vu, apparaît qui plus est comme un avatar du diable. Sa clarté trompeuse camoufle une noirceur. « Le noir, écrit en ce sens Jérôme Prieur, c'est apercevoir l'autre qui habite nos contemporains, voir les lézardes qui fissurent les statues et les modèles, pressentir ce qui se cache en notre prochain²³⁶ ».

D'autre part, les brigands du Cap-Rouge sont le plus souvent représentés comme un groupe organisé, association réunissant des êtres fondamentalement dépravés et unis par les multiples complots qu'ils fomentent contre la société. Ils sont l'envers du monde et habitent ses marges, logent dans des souterrains eux-mêmes situés en périphérie de la ville, lieux

²³⁴ François Jost, *De quoi les téléseries américaines sont-elles le symptôme?*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 56.

²³⁵ Todorov a déjà montré que le récit, en tant que discours relatant une suite d'événements échelonnés dans le temps, repose sur deux principes constitutifs, conditions nécessaires de la narrativité en général : la succession et la transformation. Montrant les limites de la conception purement syntagmatique du récit telle qu'elle se trouve sous-entendue chez Vladimir Propp, Todorov écrit : « Il n'est donc pas vrai que la seule relation entre les unités est celle de la *succession* ; nous pouvons dire que ces unités doivent se trouver aussi dans un rapport de *transformation* » (T. Todorov, « Les deux principes du récit », *La notion de littérature*, Paris, Seuil, coll. «Points», 1987, p. 51).

²³⁶ Jérôme Prieur, *Roman noir*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI^e siècle », 2006, p. 12.

auxquels ils donnent une dimension hétérotopique ; et lorsqu'ils prennent d'assaut l'espace urbain, c'est pour habiter ses lieux infâmes, auberges malpropres ou bas quartiers, extensions de leur repaire. Ils constituent, en un mot, une *société du dessous*, à la fois étrangère et pourtant toujours proche et menaçante, qui a son espace-temps, son langage, ses mœurs et ses gens, comme le révèle clairement l'analyse des *Révélations du crime*, de *La fille du brigand* et de *Sabre et scalpel*. Cette représentation d'un « contre-monde » ou d'une « contre-société » criminelle, qui mime et contrefait celle du dessus, est directement liée, historiquement, à une époque où s'affirment et se développent de manière encore inédite, comme on l'a vu au premier chapitre, la perception et la peur d'une croissance du « crime », défini, à partir du XIX^e siècle, comme phénomène global et attaché à l'espace urbain en plein essor.

Ce que traduisent en ce sens les représentations des brigands du Cap-Rouge, c'est la *canadianisation* d'un ensemble de motifs liés aux « bas-fonds ». Comme l'a montré Dominique Kalifa, cette figure importante de l'imaginaire social européen est, dès les années 1830, abondamment construite et colportée par les feuilletons français. Or, ceux-ci sont, dès l'époque bas-canadienne, publiés et diffusés dans la presse locale, fournissant ainsi à la littérature québécoise naissante des thèmes structurants et des matrices narratives, que les écrivains d'ici pourront dès lors s'appropriier et transformer devant l'œil inquiet du clergé et d'une frange importante de l'élite culturelle.

En traversant l'Atlantique pour s'implanter au Canada français, l'impétueuse figure imaginaire de la bande criminelle, à laquelle est liée, dès la fin des années 1820 en France, l'émergence d'une « problématique moderne de l'insécurité²³⁷ », tend à désertter les méandres profonds de la ville-labyrinthe pour se replier surtout vers les espaces sauvages, cavernes et forêts, qui la bordent immédiatement. Les brigands du Cap-Rouge établissent en ce sens leur repaire, non pas dans les « bas-fonds », mais bien dans les *bas-côtés* de la société québécoise. Ainsi fonctionne l'imaginaire social, production et circulation de représentations qui débordent et défient les frontières nationales et géographiques, mais qui en même temps sont continuellement soumises, en chaque lieu et en chaque temps, à des appropriations et à des transformations : les représentations des brigands du Cap-Rouge montrent en effet comment des éléments issus d'un imaginaire transnational – beaucoup trop diffus pour que l'on puisse

²³⁷ D. Kalifa, « Les journaux et la “sécurité publique” au XIX^e siècle », dans Éveline Pinto (dir.), *Pour une analyse critique des médias. Le débat public en danger*, Broissieux, Éditions du Croquant, coll. « Champ social », 2007, p. 58.

arbitrairement le circonscrire dans le territoire d'une société précise – peuvent faire l'objet d'une appropriation particulière et prendre sens dans un ensemble local ayant sa dynamique propre et où, dès lors, ils exercent une fonction spécifique, jusqu'à pouvoir prendre une coloration typiquement nationale, comme chez Louis Fréchette et Charles-Edmond Rouleau. Si la fascination pour les sociétés du dessous et les bandes de brigands, au XIX^e siècle, a simultanément cours en France, au Québec et ailleurs, la figure des « brigands du Cap-Rouge » demeure quant à elle, et irréductiblement, une déclinaison spécifiquement canadienne-française du phénomène.

Incarnation de ce que les sociétés occidentales du XIX^e siècle appellent « le crime », la bande des brigands du Cap-Rouge fonctionne, dans l'imaginaire social, comme un repoussoir absolu. Il faut l'exterminer, l'éradiquer ou l'expulser. Procéder à une épuration systématique du champ social. Ce que mettent en scène les récits, c'est essentiellement l'affrontement entre la société et la contre-société criminelle qui la parasite. Poétique manichéenne qui représente la société comme lieu de tensions, comme dynamique de régulation et d'expulsion, d'élimination du danger. Unie contre le crime, la communauté représentée dans les textes nous est ainsi montrée comme s'instituant elle-même : ses ennemis la forcent à s'affirmer, elle se recrée et se réinstaure en combattant ce qui menace son ordre et ses institutions, et aussi en *racontant*, comme le père Godin de la légende de Charles-Edmond Rouleau, ce combat et cette victoire contre l'inquiétante population du contre-monde. C'est ainsi qu'elle parvient à *durer* dans le temps et à assurer sa reproduction, d'où la forte liaison, dans les textes, entre la suppression des forces criminelles et le mariage des héros, qui suit toujours immédiatement le combat entre société et contre-société : le pénal, en réprouvant ce que la collectivité ne peut tolérer, et le matrimonial, en assurant au moyen de l'alliance entre individus la reproduction du groupe social, sont deux voies par lesquelles la communauté parvient à garantir sa perpétuation.

Or, au cours du XIX^e siècle, le protagoniste de ce grand récit collectif d'épuration se transforme légèrement. Il était d'abord une société définie abstraitement, comme territoire et espace moral à préserver et protéger ; il sera bientôt, comme je l'ai montré au quatrième chapitre, une société proprement nationale, à conquérir et reconquérir. Chez Louis Fréchette, le jeu d'échos entre *Le retour de l'exilé* et *Papineau* fait de l'élimination des brigands le symbole d'une libération nationale. Dans la version de la légende consignée par Rouleau, la

figure de Chambers en vient, sous l'impulsion d'une sorte d'amalgame de significations, à incarner un ensemble complexe d'altérités, un triple ennemi : le criminel coupe-gorge, le colonisateur anglais et le diable, dévorateur d'âmes chrétiennes. On voit ici à l'œuvre, en fait, un mécanisme de l'imaginaire social analogue à ce que Gérard Bouchard appelle l'« effet de levier », par lequel des acteurs sociaux vont s'approprier un symbole ou une figure en l'appuyant « sur de puissants mythes ou symboles déjà fermement établis de façon à [lui faire] partager leur autorité²³⁸ ». L'efficacité de la représentation du criminel viendrait en somme de ce qu'elle permet de canaliser une peur et une haine accumulées ailleurs, sur les plans politique et culturel : sorte de bouc émissaire, le Charles Chambers de la légende condense à lui seul l'ensemble des altérités et des menaces *contre* lesquelles se sont largement bâties, au XIX^e siècle, la société québécoise et sa conscience nationale.

Les textes étudiés ici, dans la mesure où ils tendent à montrer comme périlleuses, proscrites et condamnées à l'échec les actions qui contreviennent aux normes de la société instituée, combattent, dans l'ordre des représentations, les forces qui grugent les piliers moraux et normatifs de la communauté. Ces récits littéraires racontent ainsi la régénération d'un univers social en mettant en scène sa capacité à surmonter la crise qui le menace. Ce qui les unit aux grands discours des philanthropes et des réformateurs du XIX^e siècle, qui ont renouvelé la perception et la compréhension du phénomène criminel, est en même temps ce qui les en éloigne : si les récits littéraires « expriment » ou révèlent les préoccupations et les discours qui circulent abondamment dès le premier tiers du XIX^e siècle, ils le font à leur manière et conservent, en ce sens, une spécificité irréductible.

D'un côté, ces récits littéraires sur les brigands du Cap-Rouge sont étrangers au rêve des réformateurs. Leurs auteurs ont en effet recours, pour expulser les criminels hors de l'espace social ou national représenté dans les textes, à une justice essentiellement privée, à une logique infrajudiciaire de punition des délits : sauvage et violente, cette justice fictionnelle obéit, le plus souvent, à une logique de l'extermination. Si l'on exclut *Les révélations* de François-Réal Angers (qui en tant que « chroniques » obéissent aussi à des déterminations non fictionnelles), seul Louis Fréchette punit, dans *Le retour de l'exilé*, ses criminels à l'aide de la police et de la prison. En marge des principes d'une pénalité moderne qui s'efforce de mesurer

²³⁸ G. Bouchard, *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, Montréal, Éditions du Boréal, 2014, p. 145.

et de calculer pour faire correspondre le minimum de cruauté au maximum d'efficacité, les autres textes *anéantissent* le crime et débarrassent entièrement la société des intrus qui la perturbent. Les punis sont impitoyablement tués ou chassés.

D'un autre côté, et en même temps, cette volonté d'éradication systématique est ce qui rattache les textes à d'autres composantes de l'imaginaire social dans lequel ils s'enracinent. À leur manière, ces récits ont accompli, sur le mode compensatoire, le rêve d'efficacité que les discours sur la réforme des institutions pénales et judiciaires ont abondamment caressé et placé, dans la première moitié du XIX^e siècle, à l'ordre du jour. En effet, dans la mesure où ils représentent le règne du crime comme éphémère et inexorablement puni, ils apparaissent comme la narrativisation de ce que Beccaria et Bentham appellent la « certitude » et l'« exemplarité » des peines : le châtement, systématique et infaillible, doit punir le crime effectif et prévenir le crime potentiel par sa dimension dissuasive. Certains écrivains décrivent même le rôle des représentations littéraires du crime comme les philosophes définissent le fonctionnement idéal de la peine. En donnant « l'exemple salutaire du méchant qui se repent » ou « de la passion mauvaise se terminant dans la pénitence », le récit de crime parvient, comme l'écrit en 1900 Paul-Émile Prévost dans la préface de son roman *L'épreuve*, à rendre « inévitablement meilleures les âmes des lecteurs », qui « restent ébahis au dénouement dont la moralité les frappe et les plonge dans la réflexion²³⁹ ». En ce sens, les textes matérialisent ou « présentent », comme le dirait Castoriadis, certains principes fondamentaux de la philosophie pénale moderne. Comme l'a bien relevé Marc Angenot, au sujet de la littérature populaire française du XIX^e siècle, les textes obéissent à une logique qui « correspond à un code des délits et des peines parfaitement rigoureux²⁴⁰ ». En ce sens, ils sont animés par un esprit fortement utopique.

Globalement, le processus de légendarisation des brigands du Cap-Rouge met en évidence ce qui m'apparaît comme l'un des éléments fondamentaux du fonctionnement de l'imaginaire social : on voit s'esquisser, en effet, un principe de « coconstruction » en vertu duquel une figure ne peut prendre sa forme et son sens qu'en fonction des autres figures qui, dans l'imaginaire, constituent son environnement. Comme l'indiquent Silvestra Mariniello et Anne Lardeux, on peut dire de deux réalités qu'elles se « coconstruisent » lorsqu'il « est

²³⁹ Paul-Émile Prévost, *L'épreuve*, Montréal, A. Pelletier, 1900, p. iv.

²⁴⁰ M. Angenot, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, p. 58.

impossible de faire abstraction de l'une pour définir l'autre²⁴¹ ». De même que l'on ne saurait comprendre la célébrité littéraire et légendaire acquise par la bande des brigands du Cap-Rouge sans tenir compte de l'émergence, à partir des années 1830 en Europe, d'une obsession pour les figures de la « bande » criminelle et des « bas-fonds » urbains, on ne pourrait expliquer la fascination qu'elle a engendrée sans considérer l'importance que le « crime » et les institutions pénales acquièrent, dans la première moitié du XIX^e siècle, dans les préoccupations politiques et sociales au Bas-Canada. Pour les contemporains, le fait divers de 1834 et 1835 apparaît comme l'incarnation, la matérialisation concrète de cette criminalité urbaine qu'ils perçoivent comme un nouveau fléau proprement moderne. La bande de Charles Chambers vient en ce sens apporter une sorte de substrat à tout un imaginaire social en voie d'installation et de consolidation. Enfin, l'analyse de la légende telle que Charles-Edmond Rouleau l'a consignée montre que le statut acquis par Charles Chambers dans l'imaginaire social de l'époque est intimement lié à l'existence de deux autres grandes figures antagoniques : celle du diable et celle de l'Anglais.

*

En définitive, le processus de légendarisation des brigands du Cap-Rouge s'inscrit, au XIX^e siècle, dans ce double mouvement de *recours à l'utopie* et de *recours à la mémoire* qui, selon l'analyse de Fernand Dumont, est constitutif de la genèse de cette société qu'on appelle aujourd'hui « québécoise », c'est-à-dire de l'avènement d'une « conscience de former une communauté²⁴² » imaginée comme « nationale ».

D'un côté, l'éradication du crime et l'assainissement de la société que mettent en scène les fictions littéraires des brigands du Cap-Rouge s'insèrent à leur manière, et de façon cohérente, au sein de cette vaste utopie de la colonisation à travers laquelle la société canadienne-française de l'époque se représente elle-même, par l'entremise du discours, comme s'appropriant un territoire, réalisant sa survivance et prenant le contrôle de sa propre

²⁴¹ Silvestra Mariniello et Anne Lardeux, « Introduction », dans Olivier Asselin, Silvestra Mariniello et Andrea Oberhuber (dir.), *L'ère électrique / The Electric Age*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, p. 2.

²⁴² F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 [1993], p. 342.

histoire en passant de « peuple conquis » à « peuple conquérant²⁴³ ». À cet effet, Maurice Lemire a d'ailleurs mis en évidence le fait que plusieurs de « nos fables [du XIX^e siècle] visent à rétablir dans sa perfection primitive un monde déchu de son âge d'or ». Les héros qu'elles mettent en scène sont bien souvent des « rédempteurs²⁴⁴ », comme le sont à leur manière les justiciers et redresseurs de torts.

D'un autre côté, et en même temps, la préservation, la vaste circulation et la transmission, par l'intermédiaire d'une chaîne de relais culturels, du souvenir collectif des crimes de Charles Chambers témoignent d'une attitude de ressassement du passé, d'une volonté de réunion autour d'une histoire considérée comme formant un répertoire de référents communs. Nourrissant la mémoire collective, le crime ne force pas uniquement une société à se représenter ce qu'elle est, comme monde *effectif* ; il la convie aussi à se représenter comme monde *possible* à faire advenir, société idéale capable de balayer ce qui met en péril sa survie.

²⁴³ *Ibid.*, p. 265.

²⁴⁴ M. Lemire, *Formation de l'imaginaire littéraire au Québec (1764-1867)*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1994, p. 104.

Deuxième partie

Le cimetière imaginaire

« Jusqu'à l'arrêt de mort, je m'étais senti respirer, palpiter, vivre dans le même milieu que les autres hommes ; maintenant je distinguais clairement comme une clôture entre le monde et moi »

Victor Hugo
Le dernier jour d'un condamné

Le meurtre de 1829

17 août 1829. Nous sommes à Saint-Jean-Port-Joli, sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, entre Québec et Kamouraska. François-Xavier Guillemette, un colporteur de dix-neuf ans bien connu des habitants du village et des campagnes environnantes, décide de passer la nuit chez un dénommé François Marois, communément appelé François Lafage par ses paroissiens. Celui-ci, qui loge dans une maison dont il n'est pas le propriétaire (elle appartient à George Chapman), nichée tout près de l'embouchure du fleuve et de la rivière Trois-Saumons, invite Guillemette à accepter son hospitalité en lui offrant son fusil pour une partie de chasse, le gibier étant abondant.

Même s'il n'a aucune formation médicale, Marois se présente comme pratiquant la médecine, offrant ses services de guérisseur aux habitants de la paroisse. Il est aussi vendeur de marchandises ou, pour reprendre une expression d'époque, « pacotilleur ». Arrivant de l'Isle-aux-Coudres, où il jouit d'une bonne réputation auprès de la population locale, il est un nouveau paroissien à Saint-Jean-Port-Joli et ne possède aucune terre. Le personnage a cependant des antécédents judiciaires, ayant été condamné à douze mois d'emprisonnement et au pilori, en 1824 à Lévis, pour avoir maltraité et blessé un homme avec « l'horrible et détestable intention de commettre le crime de sodomie¹ ». Mais Marois n'a purgé qu'une portion de sa peine : il s'est évadé de prison pour prendre la clé des champs en avril 1825².

Dans la nuit du 17 au 18 août 1829, un drame sanglant se produit. Selon le récit officiel des événements (qu'il est toutefois impossible de corroborer à l'aide de preuves formelles et irréfutables), François Marois, à l'aide d'un marteau, assassine sauvagement le colporteur Guillemette avant de jeter son cadavre dans une chaloupe pour le faire disparaître au large en l'expédiant dans les profondeurs du fleuve. Les eaux ont avalé le corps avant de le recracher aussitôt sur les berges : dans l'après-midi du 19 août, en effet, une paroissienne en promenade fait une étonnante et sordide découverte. Un macchabée git sur le rivage. Partiellement dénudé, le corps vomé par le fleuve ne porte qu'une chemise. Deux profondes blessures au

¹ Michel A. Noreau, *Le docteur l'Indienne*, Québec, La Plume d'Oie Édition, 2003, p. 140. Je m'inspire ici largement, pour l'ensemble de cette brève reconstitution du crime et du procès de François Marois, des comptes rendus publiés par les journaux de l'époque et du livre de Michel Noreau. Les lecteurs sont d'ailleurs invités à consulter ce dernier pour obtenir davantage de détails factuels.

² L'historien Donald Fyson indique que les condamnations pour sodomie sont « très rares » à l'époque. On compte toutefois, en 1800, un cas d'exécution pour sodomie (Entretien avec Donald Fyson [professeur d'histoire à l'Université Laval], correspondance virtuelle, septembre 2014).

crâne, situées au-dessus de l'oreille droite, rendent la situation plus troublante encore. Du reste, le visage du mort ne sait pas mentir : il s'agit indiscutablement de François-Xavier Guillemette, le colporteur aperçu chez Marois deux jours auparavant.

Consternée, la population transporte le cadavre chez un certain Germain Thibault. Elle avertit aussitôt le curé Boissonnault, responsable des âmes de la paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, de même que le juge de paix Robert Harrower et le capitaine de milice Jean-Marie Bélanger. De sérieux soupçons planent bientôt au-dessus de Marois. À la lumière de la découverte du cadavre, plusieurs faits sont réinterprétés *a posteriori* comme indices potentiellement révélateurs d'un crime barbare (l'agitation qu'affichait Marois le lendemain du présumé meurtre et le fait qu'il ait, au matin du 18 août, exceptionnellement laissé clos les volets de sa maison). Le capitaine de milice Bélanger réunit une douzaine d'hommes, monte un stratagème, procède nuitamment à l'arrestation de Marois et le place sous surveillance en l'enfermant temporairement dans une maison en pierre située à proximité du fleuve.

Mandaté, le coroner du district de Québec, Bernard-Antoine Panet, est dépêché sur les lieux. Il ouvre et mène son enquête. Pratiquant une autopsie, le chirurgien Étienne-Paschal Taché parvient à homologuer scientifiquement la rumeur ambiante : les deux blessures au crâne, spécifie-t-il, sont à l'origine du décès. Pendant ce temps, des fouilles et des perquisitions dans la maison du suspect consolident les soupçons. Plusieurs taches et éclaboussures de sang souillent les murs, le plancher, le plafond et des oreillers. Le scénario d'horreur se précise bientôt davantage : la découverte des effets personnels de Guillemette et d'un marteau ensanglanté dont l'une des extrémités correspond à la forme et à la dimension des blessures incite les enquêteurs à identifier le vol comme mobile plausible du meurtre. Aussi les autorités compétentes prennent-elles promptement les moyens nécessaires pour faire traduire le nouveau paroissien Marois en justice : dans les jours qui suivent immédiatement l'assassinat du colporteur, le prévenu prend le chemin de la prison de Québec, où il sera détenu pendant le mois de septembre 1829, en attente de son procès.

La session criminelle de la Cour du banc du roi s'ouvre à la fin du mois. Le procès pour meurtre de François Marois (« otherwise called François Malouin otherwise called François Lafage³ ») aura lieu, pour sa part, le 28 septembre. Il débute à neuf heures et se

³ Le flou identitaire entourant François Marois (porteur de plusieurs noms) est enregistré par les documents judiciaires officiels.

termine en soirée, vers huit heures. Présidé par l'honorable juge Jonathan Sewell, lui-même assisté des juges James Kerr, Edward Bowen et Jean-Thomas Taschereau, le procès fait intervenir un jury entièrement composé de Canadiens français. L'inculpé, de son côté, est défendu par deux avocats, dont Étienne Parent. La couronne présente sa preuve, les témoins défilent à la barre. En fin de journée, l'accusé lit devant la cour un plaidoyer probablement préparé par ses avocats. Il y développe une réflexion jurisprudentielle et cherche à mettre en lumière la fragilité constitutive des preuves circonstancielle dont il s'apprête à devenir, pour le paraphraser, la malheureuse victime :

Les imaginations prennent l'essor, et remplissent les oreilles d'un public crédule de mille fantômes, de mille chimères diverses, qui venant à prendre racine dans les esprits deviennent bientôt autant de vérités incontestables. Quel recours reste alors à l'innocence? [...] Ce secours, c'est entre vos bras qu'il [faut] aller le chercher. Oui, Messieurs, vous êtes les seuls protecteurs que la société offre aux citoyens injustement accusés. [...] La difficulté qu'il y a dans presque tous les cas capitaux de se procurer des preuves directes du crime a fait admettre, ce qu'on appelle la preuve circonstancielle ou présomption, qui n'est autre chose que la conclusion qu'on tire d'un fait. Mais ce fait, ou cette circonstance, doit être d'abord bien établie [...]. [C]'est une maxime de notre jurisprudence, qu'il vaut mieux que 99 coupables échappent qu'un seul innocent périsse⁴.

Cette perche désespérément tendue ne sera manifestement pas saisie par les destinataires, comme tend à le montrer la courte durée de la délibération des jurés.

Après une quinzaine de minutes, le verdict tombe : reconnu coupable du meurtre de François-Xavier Guillemette, Marois est condamné à la peine capitale. La sentence sera exécutée avec une rapidité qui paraît aujourd'hui renversante. Deux jours plus tard, le 30 septembre 1829, devant une foule fébrile et nombreuse, le criminel monte sur la plateforme (située au-dessus de la porte de la prison de Québec, rue Saint-Stanislas) où est juchée la potence. Après avoir livré au public indiscret et fasciné une confession troublante, qui ouvre la porte aux imaginations les plus délirantes, il bascule dans l'éternité.

Ces derniers mots du condamné, prononcés sur l'échafaud, viennent en quelque sorte sceller son destin. Condamné à la mort, il est maintenant aussi condamné à une certaine immortalité. Récits et légendes assureront en effet une durabilité historique remarquable à la figure de celui qu'on appellera bientôt le « docteur l'Indienne ». Ils lui permettront de traverser le temps et de résister à l'oubli, de faire son long chemin jusqu'à nos jours, où

⁴ Plaidoyer reproduit dans M. A. Noreau, *Le docteur l'Indienne*, p. 129-130.

l'histoire de son crime, épinglée sur le tableau des curiosités marquantes de notre histoire, est toujours et encore racontée, tout comme celle des brigands du Cap-Rouge.

Cette deuxième partie est liée à la première par une relation de contiguïté. Dans les trois chapitres qui suivent, c'est le processus – contemporain de celui analysé précédemment – de cette fabrication, de cette survie et de cette évolution du « docteur l'Indienne » dans la mémoire collective que j'entends retracer et déchiffrer.

Chapitre 5

L'influence d'un crime. De la presse au roman

Ce processus de légendarisation du « docteur l'Indienne » s'amorce dans les semaines qui suivent le crime. Si le meurtre en constitue bien sûr l'événement déclencheur, il ne se concrétisera progressivement qu'à travers la prolifération du discours. C'est donc, ici encore, en examinant la couverture médiatique du crime qu'il faut entamer l'analyse.

5.1 Un tribunal de papier

Les journaux de Québec ont, en 1829, largement médiatisé le crime de François Marois. Dans les semaines ayant suivi le meurtre, plusieurs articles et entrefilets relatent les événements en livrant au public des récits relativement détaillés. Ils font état de l'enquête et de son avancement tout en fournissant une quantité significative de renseignements sur la victime, son assassin, le déroulement du crime et le procès.

Les premiers rapports journalistiques paraissent une semaine après les événements. Ce délai, parfaitement normal eu égard à l'état rudimentaire des moyens de transport et de communication, est lié notamment à la faible périodicité des journaux de l'époque : ceux-ci, en effet, ne connaissent que deux livraisons par semaine, les premiers trihebdomadaires n'apparaissant, au Bas-Canada, que dans les années 1830⁵. Alors que s'installe graduellement, en France, une presse à grand tirage, le marché journalistique bas-canadien, pour des raisons démographiques évidentes⁶, connaît une évolution matérielle moins spectaculaire – en ce qui concerne par exemple les tirages et la périodicité des journaux –, accusant ainsi un certain « retard » par rapport aux pratiques qui s'implantent et se développent au même moment dans

⁵ *Le Canadien*, par exemple, encore bihebdomadaire lors de sa renaissance en 1831 (il était alors disparu depuis 1826), ne devient trihebdomadaire qu'en 1832. Il le restera jusqu'en 1857 (A. Beaulieu et J. Hamelin, « Le Canadien », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 16).

⁶ Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler qu'au Bas-Canada, selon les chiffres fournis par Michel Verrette, le taux d'alphabétisation, à la fin des années 1820, est à peine supérieur à 20%. Il grimpe jusqu'à environ 25% à la fin des années 1830 et ne franchit le cap du 50% que dans les années 1870 (M. Verrette, *L'alphabétisation au Québec (1660-1900). En marche vers la modernité culturelle*, Québec, Septentrion, 2002, p. 92).

les villes européennes et américaines⁷. Ces premiers rapports que la presse périodique publie au sujet du meurtre de Saint-Jean-Port-Joli dressent un portrait général de la victime et du suspect : ils indiquent leur profession respective (colporteur, « pacotilleur⁸ » ou « porteur de cassette⁹ » pour Guillemette ; prétendu médecin ou « charlatan¹⁰ » et pacotilleur également en ce qui concerne Marois), signalent leur âge (on estime que le meurtrier a une cinquantaine d'années), mentionnent leur lieu d'origine (Guillemette est natif de Québec tandis que son présumé assassin vient de Saint-Jean Baptiste de Rouville) et fournissent parfois une brève description des individus impliqués (Marois, d'« une taille athlétique », a « les traits fortement prononcé [*sic*] et une constitution musculeuse¹¹ »).

En esquissant ainsi un tableau descriptif et sommaire des événements et des individus qu'ils concernent, ces comptes rendus journalistiques contribuent à forger et à diffuser une certaine image du criminel. Le premier trait de cette image, c'est une identité flottante, incertaine, qui cultive le mystère tout en donnant au présumé coupable l'air énigmatique d'un être multiple et doté de plusieurs masques :

parmi les papiers de Marois, on a trouvé des écritures et des comptes quittancés, signés par des marchands de différents endroits (Montréal, de Boucherville, de Sorel &c. &c.) en faveur de François Marois, sous différents [*sic*] noms, tels que Marois, Malouin, Malowa, Lafage, Lafange &c. &c.¹²

Un journal anglophone parle quant à lui d'un certain « François Marois, alias Malouin, alias Lapage¹³ » pendant qu'un autre signale que, lors du procès, « *Marois* was indicted also by the names of *Malouin* and *Lesage*, which he had at different times assumed¹⁴ ». Tout se passe

⁷ Frédéric Charbonneau et Rachel Lauthelie, « Facture et lecture du *Canadien* », dans M. Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 82 et 100. Des statistiques concernant l'état du marché journalistique français entre 1836 et 1845 peuvent être convoquées à titre indicatif : « il y avait sept journaux qui tiraient à 4000 exemplaires ou plus en 1836, il y en a quinze en 1845 ; et de vingt-neuf qui en imprimaient plus de 1000, on est passé à quatre-vingt-huit. Les maxima ont d'ailleurs fluctué dans le même sens : *Le Journal des Débats* tient la tête en 1836 avec 10 008 exemplaires par jour en moyenne ; en 1837, il est devancé par *La Presse* et par *Le Siècle*, avec respectivement 13 631 et 11 138 exemplaires quotidiens ; en 1840, *Le Siècle* a bondi à 33 366 exemplaires alors que *La Presse* et *Le Journal des Débats* sont demeurés stationnaires ; en 1845, enfin, *Le Siècle* tire à 34 966, *Le Constitutionnel* à 23 170 et *La Presse* à 22 409 exemplaires respectivement » (p. 82).

⁸ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.

⁹ « Meurtre », *La Gazette de Québec*, 24 août 1829, p. 3.

¹⁰ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Gazette de Québec*, 1^{er} octobre 1829, p. 3.

¹¹ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.

¹² « Québec », *La Minerve*, 31 août 1829, p. 3.

¹³ « Convictions in the criminel term », *The Quebec Mercury*, 3 octobre 1829, p. 2.

¹⁴ *The Vindicator*, 2 octobre 1829, p. 3. Traduction libre : « Marois était aussi appelé par les noms de Malouin et Lesage, qu'il a auparavant utilisés à plusieurs reprises ».

effectivement comme si le criminel, incarnant une sorte d'identité plurielle, cumulait les pseudonymes, ce qui attire inévitablement sur lui une certaine suspicion.

Mais les textes de presse, publiés dans les deux langues et donc accessibles tant au public anglophone qu'au lectorat francophone, ne fournissent pas uniquement une description des personnes impliquées dans le crime. Ils offrent également une reconstitution narrative de l'homicide et permettent ainsi au lecteur de vivre mentalement ce qu'on l'invite à considérer comme « le meurtre le plus horrible¹⁵ ».

In the course of the night, raconte la version anglophone de la *Gazette de Québec*, Marois killed him [Guillemette] by fracturing his skull with a hammer or some other instrument of that kind and threw the body in the river¹⁶.

Les journaux rapportent en outre les antécédents judiciaires de Marois, soulignant que ce dernier « has already been before the Court when he underwent the punishment of the Pillory about three years ago¹⁷ ». Cette mention (qui comporte en fait une erreur de date) fait référence à la sentence qu'avait effectivement reçue, quelques années plus tôt en 1824, le même François Marois – « twelve months imprisonment and to stand in the pillory¹⁸ ». Elle contribue, d'entrée de jeu, à tracer une démarcation claire entre la victime et son assassin, à étiqueter le présumé coupable comme hors-la-loi en le plaçant résolument du côté de la transgression.

Sans cérémonie, les journaux font de Marois un criminel. D'une part, on révèle immédiatement l'existence de soupçons qui tendent à l'incriminer ; d'autre part, on affirme détenir les « preuves de culpabilité les plus évidentes¹⁹ », étalant ainsi devant l'œil avide du public des indices crédibles et permettant de faire porter la présomption de culpabilité sur la personne du charlatan. Quelques jours seulement après le meurtre, le crime est donné, à travers la mise en récit journalistique, comme une affaire classée : son annonce coïncide avec celle, officieuse mais suggestive, de la culpabilité de Marois. Représenté comme un meurtrier avéré plutôt que comme un présumé coupable, il est en quelque sorte jugé et condamné par sa

¹⁵ « Meurtre », *La Gazette de Québec*, 24 août 1829, p. 3.

¹⁶ « Murder », *The Quebec Gazette*, 24 août 1829, p. 1 [version anglaise de l'entrefilet intitulé « Meurtre »] Traduction libre : « Au cours de la nuit, Marois l'a tué en fracassant son crâne avec un marteau ou un instrument semblable et a jeté son corps dans le fleuve ».

¹⁷ *The Quebec Mercury*, 25 août 1829, p. 6. Traduction libre : « il a déjà été jugé devant les tribunaux et a purgé, il y a trois ans, une peine au pilori ».

¹⁸ « List of convictions », *The Quebec Mercury*, 2 octobre 1824, p. 2.

¹⁹ « Meurtre », *La Gazette de Québec*, 24 août 1829, p. 3.

communauté avant de l'être officiellement par l'institution judiciaire, la désignation du charlatan comme criminel ayant précédé, au sein de la population, la tenue et le résultat de l'enquête. Autrement dit, le stigmatisme a précédé le jugement, et c'est cette stigmatisation, cette criminalisation qu'enregistrent et relayent les journaux.

Les événements ont aussi des échos sur la scène médiatique montréalaise. En effet, alors que *The Vindicator*²⁰ reproduit dans ses pages le premier compte rendu livré au public de Québec par le *Mercury*²¹, *La Minerve* s'empare de l'histoire du crime et reprend, de son côté, les informations dévoilées par la *Gazette de Québec*, indiquant elle aussi que

l'argent, la montre, les bottes sauvages et la serrure d'une cassette de colporteur, appartenant au défunt, furent trouvés en la possession de Marois, de même qu'un marteau à pointe émoussée qui s'accordait bien avec les blessures [aperçues sur le crâne de la victime]²².

Les comptes rendus, qui en sous-texte identifient le vol comme mobile du meurtre, annoncent également que le (préssumé) coupable est détenu, en attente de son procès, à la prison commune de Québec. Sa vie y sera moins menacée que dans la paroisse ébranlée de Saint-Jean-Port-Joli, où semble régner une attitude vindicative. En effet, « the indignation of the inhabitants was so great against the prisoner that the interposition of the Coroner's authority was necessary to protect him from their inflicting summary punishment upon him²³ ».

La couverture journalistique du procès est, d'un point de vue quantitatif, plus importante que celle du crime. La session de la Cour du banc du roi s'ouvre le 21 septembre et s'étend inclusivement jusqu'au 30 : « the calendar is heavy and includes some crimes of great magnitude²⁴ », écrit le *Quebec Mercury* en faisant référence au meurtre de Marois, à un cas

²⁰ *The Vindicator* est un journal bihebdomadaire montréalais fondé en 1828 par Daniel Tracey. Après la mort de ce dernier, qui décède en 1832 des suites du choléra, après son élection dans une circonscription de Montréal, Edmund Bailey O'Callaghan devient rédacteur du journal, dont le propriétaire est Édouard Fabre. Incisive, la plume d'O'Callaghan appuie fortement les revendications du Parti patriote et fait même un appel à la révolte. Les bureaux du *Vindicator* seront saccagés en novembre 1837 par des membres du Doric club (A. Beaulieu et J. Hamelin, « The Vindicator », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1, p. 64-65).

²¹ *The Vindicator*, 28 août 1829, p. 3.

²² « Québec », *La Minerve*, 31 août 1829, p. 3. Cet entrefilet reproduit le texte paru dans *La Gazette de Québec* du 27 août 1829.

²³ *The Quebec Mercury*, 25 août 1829, p. 6. Traduction libre : « l'indignation des habitants de la paroisse était si forte que l'intervention du Coroner fut nécessaire pour protéger le présumé coupable de la vindicte populaire ».

²⁴ *The Quebec Mercury*, 22 septembre 1829, p. 6. Traduction libre : « le calendrier est chargé et le tribunal devra juger plusieurs crimes graves ». À l'époque, la Cour du banc du roi siège deux fois par année : le premier « terme » criminel (« criminal term ») est au printemps, le second à l'automne. La tenue d'un procès placé sous la juridiction de cette haute cour criminelle doit donc s'inscrire dans l'un des deux « termes », ce qui crée, dans les tribunaux et dans les journaux chargés de rendre compte des événements judiciaires, un effet de condensation :

d'infanticide et à un cas de vol à main armée qui doivent être jugés tour à tour, la même semaine, par le haut tribunal. Les journaux se font un point d'honneur d'offrir du procès et de l'exécution de Marois un substitut narratif circonstancié, « to satisfy the public mind²⁵ ». Les comptes rendus judiciaires couvrent en effet une surface considérable. Des colonnes presque entières, et plus d'une page complète dans le *Mercury*, sont ainsi mobilisées pour détailler le procès et l'exécution.

Parmi les textes tapissant les pages des périodiques, on retrouve notamment quelques détails sordides, dont une description précise des taches et éclaboussures de sang repérées sur les lieux du crime (« on vit aussi sur une fenêtre de derrière l'impression en sang d'une main, et quelques taches aussi sur des pierres au-dessous de cette fenêtre²⁶ »). On retrouve également plusieurs indices qui témoignent du vif emballement suscité par le procès. La presse souligne que « the great interest attached to this trial, which involved a case of atrocious criminality, occasioned a much crowded attendance ». Les sièges et les allées de la salle sont, rapporte-t-on, « entirely filled²⁷ ». Tandis que le *Vindicator*, à Montréal, déclare que « the great interest evidently excited by the trial » l'incite à consacrer un espace considérable au traitement des procédures judiciaires²⁸ (ce qu'il fera d'ailleurs en date du 6 octobre), le *Mercury*, à Québec, sent même le besoin de s'excuser auprès de ses lecteurs en justifiant par le contexte inhabituel les inexactitudes dont souffre potentiellement son compte rendu de l'affaire :

From the crowded state of the court-room, the consequent noise ; and from the hurry of preparing so long a report in so few hours, there are probably some mistakes of minor matter, particularly in the exact names of the witnesses²⁹.

les grands crimes sont traités et médiatisés presque simultanément. Des pages sont parfois littéralement couvertes de rapports judiciaires. Cette condensation, qui engendre à certaines périodes de l'année un *effet* d'abondance (déterminé par le fonctionnement système judiciaire de l'époque), contribue à faire circuler, au sein de l'espace public, l'image d'une société parasitée par le crime et menacée par un véritable fléau. Un tel effet joue probablement un rôle dans la galvanisation de la peur sociale des déviances et des marginaux, tout à fait sensible dans les années 1830.

²⁵ « Court of King's bench. Criminal term » *The Quebec Mercury*, 29 septembre 1829, p. 5. Traduction libre : « pour satisfaire le goût et les attentes du public ».

²⁶ « Banc du roi, Québec - terme criminel », *La Gazette de Québec*, 1^{er} octobre 1829, p. 3.

²⁷ « Court of King's bench. Criminal term », *The Quebec Mercury*, 29 septembre 1829, p. 5. Traduction libre : « l'intérêt public rattaché à ce procès, qui implique un crime majeur et atroce, est tel que la salle était complètement remplie ».

²⁸ « We might give a full and accurate accoutt [sic] of the proceedings prepared from the notes of a reporter » (*The Vindicator*, 2 octobre 1829, p. 3.)

²⁹ « Court of King's bench. Criminal term », *The Quebec Mercury*, 29 septembre 1829, p. 7. Traduction libre : « En raison du bruit engendré par la foule qui remplissait la salle et en raison de la rapidité avec laquelle nous avons dû travailler, il y a probablement, dans ce rapport, quelques erreurs mineures, particulièrement en ce qui concerne le nom exact des témoins ».

Tout indique qu'une foule aussi nombreuse que curieuse se bouscule pour assister au procès. Tout laisse entendre que le meurtre de Guillemette a créé, au sein de la société locale de l'époque, un émoi considérable, une commotion exceptionnelle.

Après la succession des témoignages entendus, la production des éléments de preuve et la défense de l'accusé, dont plusieurs journaux donnent un rapport extrêmement précis³⁰, le jury délibère une quinzaine de minutes avant de rendre son verdict (largement préprogrammé, comme on vient de le voir) de culpabilité : condamné à la peine capitale, Marois sera pendu deux jours plus tard. La représentation journalistique du processus judiciaire contribue, à l'instar des récits du crime en lui-même, à façonner du criminel une image négative, qui corrobore ou raffermir en quelque sorte sa culpabilité en le donnant à lire, à voir et à imaginer comme un être menaçant, dépourvu des traits constitutifs de l'humanité commune et fondamentalement étranger à la collectivité chargée de le juger. « Pendant tout le procès, relate *La Minerve*, il a montré qu'il avait le plus grand pouvoir sur lui-même et il n'a fait voir aucun symptôme d'alarme³¹ ». Après le prononcé de sa sentence, sa résignation a manifesté « plutôt une indifférence pour la vie qu'un remords ou une contrition bien vive pour le crime qu'il avait commis ». Du tribunal à l'échafaud, Marois, accompagné par l'un des vicaires de Québec (le révérend Derome), « se comporta avec le même sang froid et la même indifférence³² ». Bref, la chose semble consensuellement admise :

During the whole trial, the culprit manifested the greatest self possession, and appeared unmoved when the jury declared their verdict and heard the sentence of death with perfect indifference³³.

Calme, impassible et austère, le Marois-accusé et condamné par la justice contraste de manière flagrante avec le Marois-meurtrier, fougueux, violent et répandant des « jets³⁴ » de sang ; les deux avatars du criminel, toutefois, ont en commun leur impitoyable absence de sentiments moraux. En plein contrôle de ses moyens, en pleine maîtrise de lui-même et de son image,

³⁰ Le premier de ces journaux est le *Quebec Mercury*. Son long compte rendu du 29 septembre est intégralement repris le 6 octobre à Montréal par le *Vindicator*, qui dit également s'inspirer, en ce qui concerne le récit de l'exécution, d'un article paru dans le *Star*. *La Gazette de Québec* et, à sa suite, *La Minerve* ont aussi fait paraître des comptes rendus qui, même s'ils sont moins exhaustifs, demeurent relativement étoffés.

³¹ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.

³² *Ibid.*

³³ *The Vindicator*, 2 octobre 1829, p. 3.

³⁴ « Les taches des cloisons et du plancher du haut étaient par jets » (« Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Gazette de Québec*, 1^{er} octobre 1829, p. 3).

Marois est portraiture, dans l'espace public de l'époque, comme un être impavide et imperméable au remords attendu.

La reconstitution narrative de l'exécution publique du coupable, qui met en appétit une abondante population et suscite une affluence remarquable, en témoigne également : devant « une foule beaucoup plus grande qu'à l'ordinaire » et comptant « beaucoup de femmes³⁵ », Marois conserve imperturbablement « le plus grand sang froid » – *La Minerve* le répète effectivement à plusieurs reprises –, indiquant même au bourreau « la manière dont il voulait que la corde fut arrangée ». Monté sur la potence, les bras attachés, le coupable, après avoir « embrassé la hart suspendue à la poutre fatale », fait publiquement l'aveu de son crime – il s'agit alors d'une pratique relativement courante – et entame un bref mais solennel discours à l'attention des spectateurs et spectatrices, que je me permets ici de reproduire *in extenso* :

Vous savez pourquoi on m'amène ici, je suis coupable du crime dont je suis accusé – je l'avoue – le pauvre Guilmet a péri entre mes mains ; si ses parens [*sic*] sont ici, je leur demande pardon, et je vous prie donc de m'aider par vos prières, car j'ai commis beaucoup de crimes – J'ai commis des crimes bien plus graves que celui pour lequel je vais mourir. Il n'est pas nécessaire de les expliquer plus au long, mon temps est très-précieux [*sic*], vous voyez que je suis ferme, c'est la religion qui me soutient³⁶.

Rendu au silence, le criminel, après un aveu qui consacre en apparence le triomphe de la loi et de la vérité, s'apprête, comme on le dit à l'époque, à « danser » dans le vide. Les derniers préparatifs ont cours. On abaisse le bonnet de la mort sur les yeux du meurtrier. Le rituel est complet : devant la prison de Québec, sur une plateforme située au-dessus de la porte d'entrée, Marois, pendu, passe de l'*autre côté*.

« Alors on lui abaissa le bonnet sur les yeux, et on le laissa seul sur la plate-forme qui bascula immédiatement, et il cessa de vivre en un moment presque sans efforts³⁷ » : spectacle d'un pouvoir qui s'exerce sur le corps du condamné, l'exécution de Marois est racontée à l'aide de moyens et de procédés narratifs qui, comme l'usage du passé simple, évoquent nettement le style et le rythme de la prose littéraire. Le ton romanesque du récit d'exécution, dans lequel verse ici le discours journalistique, instaure un climat dramatique, quasi fictionnel,

³⁵ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.

³⁶ *La Gazette de Québec*, 5 octobre 1829, p. 2. Ce discours d'aveu et de confession prononcé par le coupable sur l'échafaud n'est pas seulement reproduit par *La Gazette de Québec* ; il l'est également par *La Minerve* (5 octobre) et le *Quebec Mercury* (3 octobre).

³⁷ *Ibid.*

et cherche à traduire la dimension proprement spectaculaire de l'événement. Tous « paroïsoient [*sic*] contens [*sic*] de la justice de sa sentence, et de la nécessité d'un exemple si terrible, qu'on n'entendit pas une seule expression de sympathie ou du moins regret [*sic*] de la fin ignominieuse du meurtrier³⁸ ».

La pendaison, offerte à la population comme le serait une représentation théâtrale, apparaît, comme le laisse entendre cette « satisfaction » du public, comme une *performance* de la loi donnant son propre pouvoir en spectacle. La peine de mort est en effet, pour une société, le moment paradoxal où, en commettant le meurtre légal, elle assure symboliquement, selon l'expression de Catherine Mavrikakis, la « fondation des normes sociales³⁹ » : c'est par la transgression rituelle et souveraine de ses propres normes que le groupe affiche et célèbre la sacralité de celles-ci. Mais le cas de François Marois est plus complexe. Il donne à lire et à voir une irréductible et inquiétante ambivalence. Certes, sa pendaison a montré et exhibé, comme sont destinés à le faire les supplices publics, le triomphe de la loi et la destruction intégrale et affichée du criminel. Mais cette victoire n'est pas unilatérale : sa faiblesse vient de ce qu'elle est réversible, incertaine, minée de l'intérieur par les derniers aveux d'un criminel maintenant définitivement condamné au silence. Et c'est précisément parce que le transgresseur apporte avec lui, dans la mort, ce silence où resteront enfouis ses derniers secrets et le sens ultime de sa confession terrifiante (« J'ai commis des crimes bien plus graves que celui pour lequel je vais mourir. [...] Ce n'est pas nécessaire de les expliquer ») que le pouvoir judiciaire, dépassé par des crimes impunis et inconnus, ne peut ici avoir le dernier mot. En mourant, Marois lui vole en quelque sorte la vérité. Il emporte avec lui ses révélations troublantes.

Cette victoire du criminel sur la loi, cette victoire arrachée *in extremis* à un pouvoir dès lors forcé de faire malgré lui l'aveu de sa faiblesse ou de sa faillite, constitue sans doute, par l'immense brèche qu'elle ouvre et où l'imaginaire saura bientôt s'engouffrer, la principale condition de possibilité du processus de légendarisation du « docteur l'Indienne », qui deviendra bientôt une figure littéraire et légendaire. En cédant à l'imagination une terre fertile, en faisant de Marois un criminel notoire traînant avec lui une sombre histoire que tous et toutes pourront être tenté-e-s de découvrir ou d'imaginer, les révélations du coupable sur

³⁸ « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.

³⁹ C. Mavrikakis, *Condamner à mort. Les meurtres et la loi à l'écran*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Champ libre », p. 29.

l'échafaud n'ont pas seulement rendu possible l'apparition de la légende ; elles lui ont aussi, concrètement, donné l'impulsion nécessaire. En ce sens, la pierre angulaire ou le fondement de la légende est ici, très exactement, un vide narratif, un trou à combler, un ensemble de crimes d'autant plus *imaginables* qu'ils demeurent forcément inconnaisables.

En somme, la couverture médiatique du meurtre de François-Xavier Guillemette a produit, par l'entremise du récit des événements (le crime, le procès, l'exécution), une représentation du criminel essentiellement caractérisée par quatre grands traits, qui viennent en quelque sorte surdéterminer ou radicaliser la culpabilité du meurtrier. Doté d'une identité instable, flottante et plurielle, c'est-à-dire dans laquelle entrent en jeu de multiples noms et masques, Marois est à la fois sauvage et posé, religieux (comme l'indique sa confession) et sanguinaire. Il est en outre impassible, impitoyable et incapable de sentiments humains. Enfin, il est assoiffé de sang, à l'origine d'innombrables crimes aussi fascinants qu'irrésolus et mystérieux.

La *pluralité*, la *duplicité*, l'*inhumanité* et la *sérialité* (hypothétique et, par là même, dérangement, effrayante). On verra maintenant, en étudiant la généalogie des représentations du « docteur l'Indienne », que la figure du personnage, tributaire de cette mise en récit inaugurale esquissée et assurée par la couverture médiatique de l'événement, s'est précisément élaborée, dans l'imaginaire social, au croisement de ces quatre grands thèmes.

5.2 Figures du diable dans *L'influence d'un livre*

L'influence d'un livre, paru en 1837 (et souvent considéré par la critique littéraire comme le premier roman québécois⁴⁰), confirme ce que permettait déjà d'envisager l'analyse des *Révélations du crime*, publiées quelques semaines avant le roman de Philippe Aubert de Gaspé (fils) : dans l'histoire du roman québécois, le crime figure comme une marque congénitale. Ensanglantées, les pages de nos premiers récits littéraires doivent en partie leur existence aux faits divers dont elles s'inspirent explicitement. Les « chroniques canadiennes » de François-Réal Angers ont pour fonction de répondre à la terreur engendrée par la série de

⁴⁰ Micheline Cambron a récemment relativisé, avec justesse, la portée et la valeur de cette désignation. Voir M. Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre* et *Les révélations du crime* », *Voix et images*, vol. 32, n° 3 (96), 2007, p. 43-57.

crimes commis par Charles Chambers et ses acolytes ; *L'influence d'un livre*, de son côté, fait écho au meurtre du colporteur Guillemette, qu'il raconte et qu'il insère dans un nouvel environnement narratif, où le crime, par l'entremise de la fiction, voit sa représentation se transformer et sa signification s'enrichir.

Il n'est pas inutile, avant de pénétrer dans le roman pour en entamer l'analyse, de rendre compte de certains éléments de sa genèse et du processus de sa publication.

Stratégie de mise en marché et production des attentes

Au printemps 1837, alors que Charles Chambers subit son procès définitif et qu'Angers prépare *Les révélations du crime*, Philippe Aubert de Gaspé (fils) commence à organiser la publication du manuscrit d'un roman fraîchement rédigé dans les mois précédents au manoir seigneurial de son père, à Saint-Jean-Port-Joli. Comme l'indique une lettre qu'il adresse, en février 1837, à l'avocat Louis-Thomas Drummond, le jeune auteur, privé des moyens financiers nécessaires à l'impression de son livre, a recours à la souscription :

tu me rendrais un grand service si tu voulais me faire circuler dans Montréal une liste de Souscription [...] car l'impression sans la brochure va me couter £ 64 [livres] et ce n'est pas dans Québec que je puis trouver 256 Souscripteurs⁴¹.

Dans les mois suivant, plusieurs journaux feront la promotion du roman. Dès le 14 avril, sur la première page du *Télégraphe*, on signale la parution prochaine de *L'influence d'un livre*, « roman historique », en mentionnant que « des listes de souscriptions sont déposées à l'hôtel Albion et à cette imprimerie⁴² ».

Dans la mesure où Philippe Aubert de Gaspé est l'un des fondateurs et rédacteurs du journal *Le Télégraphe*, qu'il vient alors tout juste de lancer avec la collaboration de Napoléon Aubin – le premier numéro du périodique paraît le 20 mars 1837 –, cette manœuvre

⁴¹ Lettre à Louis-Thomas Drummond, datée du 23 février 1837, citée par Michel A. Noreau, *De Gaspé fils, 1814-1841. La vie tumultueuse du premier romancier québécois*, Québec, 2010, p. 62-63. Cette difficulté pressentie à dénicher, dans la capitale, la quantité requise de souscripteurs pourrait-elle être liée, pour une part, à la réputation peu enviable que l'auteur semble traîner avec lui? En effet, alors qu'en novembre et décembre 1835 Philippe Aubert de Gaspé (fils) est incarcéré à la prison de Québec pendant un mois pour avoir menacé un député de la Chambre d'Assemblée, quelques mois plus tard, à l'hiver 1836, il devient la cible, avec Napoléon Aubin, d'un mandat d'arrestation émis par Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre : on l'accuse d'avoir répandu de l'*assa foetida* (substance nauséabonde) au parlement, ce qui le force à se réfugier au manoir seigneurial de Saint-Jean-Port-Joli. C'est là, à l'abri des démêlés avec la justice et les autorités, qu'il écrira son roman (*Ibid.*, p. 53-71).

⁴² « L'influence d'un livre », *Le Télégraphe*, 14 avril 1837, p. 1.

publicitaire peut être comprise comme une stratégie autopromotionnelle. Journal bilingue, livré trois fois par semaine et comptant quatre pages par livraison (deux en anglais et deux en français), *Le Télégraphe* affirme d'entrée de jeu, dans son numéro inaugural, qu'il se « croit trop faible pour s'occuper de politique et assez raisonnable pour l'éviter entièrement⁴³ ». Son unique but, explicitement déclaré, « est de plaire » et « d'être utile à tous » tout en rapportant les événements importants de l'actualité locale de Québec. Il rapportera donc, notamment, « les principales causes des cours de justice » et laissera également « la littérature contemporaine [contribuer] à l'ornement de ses colonnes ». Il lance un appel aux « jeunes littérateurs de Québec » et souhaite mettre en place « un intermédiaire facile et favorable entre un public indulgent et les premiers efforts de muses naissantes⁴⁴ ».

Sur la une de la livraison du 14 avril, où se trouve annoncée la parution imminente de *L'influence d'un livre*, un article souligne le lancement d'un nouveau journal montréalais, *Le Populaire*, en faisant l'éloge de son rédacteur (Hyacinthe Leblanc de Marconnay) et en souhaitant ouvertement que ses efforts « soient couronnés des succès qu'ils méritent⁴⁵ ». Il s'agit là encore, peut-être, d'une manœuvre stratégique : Philippe Aubert de Gaspé s'efforce de placer ses pions. Et la tactique semble porter fruit puisque la semaine suivante, en date du 21 avril, *Le Populaire* annonce, dans la ville de Montréal, que *L'influence d'un livre* « paraîtra au commencement de MAI prochain » et que « la Souscription est ouverte au bureau du POPULAIRE, et à la librairie canadienne de C. P. LEPROHON⁴⁶ ».

Toujours sur sa première page du 14 avril, *Le Télégraphe* reproduit un long extrait du prospectus paru dans le numéro inaugural du *Populaire*. Cet extrait, intitulé « À la jeunesse canadienne », est un appel enthousiaste à la naissance d'une littérature canadienne, dont on déplore la triste absence. Cette absence de production littéraire, selon l'auteur de l'article, ne peut être attribuée ni au manque d'éducation ni à l'insuffisance d'éléments historiques dont les littérateurs pourraient s'inspirer. Au contraire, écrit-il, tout concourt à rendre possible une littérature nationale au « caractère neuf, original, héroïque, attrayant, piquant, brillant et sublime qui serait apprécié autant que recherché même dans la vieille Europe ». L'absence de littérature serait donc plutôt attribuable, notamment, au « peu d'encouragement que reçoivent

⁴³ « Québec. Lundi matin, 20 mars 1837 », *Le Télégraphe*, 20 mars 1837, p. 1.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ « Le populaire », *Le Télégraphe*, 14 avril 1837, p. 1.

⁴⁶ « L'influence d'un livre », *Le Populaire*, 21 avril 1837, p. 3.

ceux qui consacrent leur plume à l’instruction commune » et à « la rareté des modèles dont il soit possible de suivre les traces⁴⁷. » En s’engageant pour sa part à offrir ce soutien qui fait cruellement défaut, en sollicitant les plumes nationales en latence et en se promettant « de seconder leurs efforts, de guider leurs pas, et de tracer pour ainsi dire la route qu’elles auront à parcourir », le journal veut contribuer à « former des écrivains pour le pays » et, par conséquent, « concourir à la gloire de la littérature canadienne⁴⁸ ».

Ainsi, lorsqu’ils reproduisent dans *Le Télégraphe* ce plaidoyer pour l’émergence d’une littérature locale, cette incitation à écrire et à publier, les deux rédacteurs du journal mettent en relief la quasi-inexistence du fait littéraire de façon à mieux faire ressortir la valeur de l’entreprise romanesque de Philippe Aubert de Gaspé. Ils cherchent à rendre visible voire à produire, dans une certaine mesure, un contexte approprié pour la publication de son roman. Ils mettent en évidence un état de situation susceptible d’engendrer une réception favorable de la part d’un public indulgent⁴⁹ et capable de reconnaître le caractère méritoire et, surtout, fondateur de son travail. Et le jeu d’échos ou de résonances qui s’instaure ainsi, sur la une du *Télégraphe* (14 avril 1837), entre cet appel « à la jeunesse canadienne » et l’annonce de la parution prochaine de *L’influence d’un livre* est d’autant plus efficace, opératoire, que la deuxième page du journal offre, le même jour, en prépublication, un chapitre du roman. La stratégie du jeune romancier vise non seulement à produire des attentes mais aussi à établir l’horizon approprié pour que son éventuel lectorat puisse saluer son roman en célébrant, à travers lui, une démarche de pionnier, une réalisation nationale.

Ce chapitre, publié en primeur dans les pages du journal⁵⁰, est évidemment celui qui relate le meurtre de François Guillemette, à Saint-Jean-Port-Joli, par l’assassin Joseph Lepage, figuration fictionnelle du meurtrier François Marois. Or, comme on le sait, François-Réal Angers aura recours, quelques mois plus tard (en juillet 1837), à une stratégie publicitaire apparentée, à savoir la prépublication dans *Le Canadien* d’un chapitre des *Révélations du*

⁴⁷ « À la jeunesse canadienne », *Le Télégraphe*, 14 avril 1837, p. 1.

⁴⁸ *Ibid.*

⁴⁹ Cette exhortation du public à l’indulgence est un thème courant dans les paratextes littéraires québécois du XIX^e siècle. Javier Garcia-Mendez parle même, au sujet des rituels paratextuels de nos premiers romanciers, d’un « topos de la demande d’indulgence ». Il va jusqu’à suggérer que le geste consistant à proposer une œuvre au lecteur est alors le plus souvent « accompli d’une manière qui trahit un vague sentiment de gêne, de culpabilité, d’infériorité, ou des trois à la fois » (J. Garcia-Mendez, « Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans. Notes pour la reconstitution d’une argumentation », *Voix et images*, vol. VIII, n^o 2, hiver 1983, p. 338).

⁵⁰ Il est publié dans les livraisons du 14 et du 17 avril.

crime contenant le récit fictionnalisé d'un meurtre⁵¹. Cette similitude, dans la démarche des deux auteurs, indique clairement que le récit de crime, à une époque où la presse connaît un essor sans précédent, suscite un certain engouement. Il trouve dans le journal un support particulièrement adapté aussi bien à sa diffusion qu'à sa consommation et bénéficie, d'un point de vue narratif, d'une relative autonomie d'expression. En effet, l'action transgressive que le récit de crime met en scène contient une tension qui lui est inhérente et qui suffit, en elle-même, à organiser une chronologie narrative disposant d'un début et d'une fin. L'histoire de crime contient, de manière pour ainsi dire intrinsèque, son propre ressort : même isolée, détachée du tout dans lequel elle s'insère, elle conserve en elle-même une intelligibilité suffisante et autorise une consommation, un plaisir de lecture.

Cette indépendance relative, qui caractérise certains faits divers (les plus emblématiques du genre⁵²), tend à rapprocher le troisième chapitre de *L'influence d'un livre* (le récit du meurtre de Guillemette) de la nouvelle ou de l'information journalistique : sorti du cadre romanesque qui constitue son lieu d'origine et plongé dans un autre environnement discursif qui l'appivoise, celui de la presse, il s'infiltré dans la trame de l'actualité médiatique et entre en contact avec ce qui s'y trouve. Recontextualisé dans *Le Télégraphe*, le chapitre semble ainsi s'inscrire dans le sillage des comptes rendus judiciaires que produisent les journaux et qui, en avril 1837, font justement les manchettes des principaux périodiques de Québec : la session printanière de la Cour du banc du roi vient effectivement de prendre fin et le procès de Charles Chambers, longuement rapporté par le journal de Philippe Aubert de Gaspé, occupe dans les premiers jours du mois d'avril une portion tout à fait considérable tant des feuilles anglophones que francophones. On peut donc penser, comme le suggère Micheline Cambron, que l'insertion de récits romanesques dans les journaux « tend à fictionnaliser des faits divers déjà offerts aux lecteurs, ce qui conduit à un brouillage entre fiction et réalité⁵³ ».

Selon les annonces parues dans les journaux en avril 1837, le roman de Philippe Aubert de Gaspé devait être publié au début du mois de mai. Mais il se laissera manifestement désirer pendant toute la saison estivale. *Le Télégraphe* disparaît en juin, moins de trois mois après sa naissance ; quant à lui, *Le Populaire* continue d'afficher, dans les semaines qui

⁵¹ Cette stratégie publicitaire est, comme l'a montré Marie-Ève Thérénty, couramment exploitée en France dans les années 1830. Ce point a été discuté plus haut : voir *supra*, p. 161.

⁵² R. Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1964, p. 194-204.

⁵³ M. Cambron, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos "premiers romans", *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *loc. cit.*, p. 47.

suivent le mois d'avril, l'annonce de la parution imminente du roman, qui ponctue de jour en jour la section que le journal consacre aux « annonces ». Encore à la fin du mois de juillet, il est possible de lire que *L'influence d'un livre* « paraîtra au commencement de MAI prochain⁵⁴ ». Mais si la date indiquée est visiblement caduque, la parution, elle, figure toujours à l'ordre du jour : de fait, le roman commence à circuler à la fin septembre, comme l'indique une mention datée du 22 septembre soulignant que l'ouvrage est « actuellement en vente⁵⁵ ». Le roman, poursuit un entrefilet publié sur la même page que l'annonce, est « enfin arrivé à Montréal⁵⁶ ». Promettant à ses lecteurs de rendre compte incessamment des « parties les plus saillantes de cette production d'une plume canadienne », le rédacteur du *Populaire* s'empresse d'inciter le public à se procurer ce qu'il semble considérer comme le morceau de bravoure d'une littérature naissante.

Mais les attentes hypertrophiées, produites notamment par les appels répétés à la nécessité d'une littérature canadienne qui semble enfin vouloir se dessiner à l'horizon, auront les défauts de leurs qualités. En effet, la première réception critique du roman sera prompte à pointer du doigt ce qui lui apparaîtra comme des faiblesses et des lacunes majeures.

L'influence d'un livre. *Contiguïté et continuité*

La critique littéraire a glosé abondamment sur la courte mais significative préface de *L'influence d'un livre*. Philippe Aubert de Gaspé y positionne triplement son travail d'écriture, c'est-à-dire par rapport à trois éléments distincts : le contexte littéraire européen, le contexte littéraire canadien et la réalité sociale de son époque.

D'une part, l'auteur rejette d'entrée de jeu le classicisme en indiquant que, le « siècle des unités [étant] passé », les écrivains contemporains préfèrent exploiter les infinies ressources de la « nature humaine » et du « cœur humain⁵⁷ ». En inscrivant ainsi son œuvre dans l'intertexte européen, Aubert de Gaspé signale et justifie la dimension éminemment romantique de son récit, repérable sur plusieurs plans : l'empreinte romantique se manifeste

⁵⁴ « L'influence d'un livre », *Le Populaire*, 26 juillet 1837, p. 4.

⁵⁵ « L'influence d'un livre », *Le Populaire*, 22 septembre 1837, p. 4.

⁵⁶ « De l'influence d'un livre », *Le Populaire*, 22 septembre 1837, p. 4.

⁵⁷ Philippe Aubert de Gaspé, « Préface », *L'influence d'un livre* [texte intégral conforme à l'édition de 1837], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995, p. 27. Dorénavant, les références au roman d'Aubert de Gaspé seront notées directement dans le corps du texte par la mention « IL », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

aussi bien par l'exploration d'espaces rappelant les stéréotypes de l'esthétique gothique et par la mise en scène d'un personnage comme Saint-Céran (arriviste, sentimental et faussement misanthrope) que par la poétique générale du roman, bâti sur la juxtaposition de morceaux narratifs hétérogènes. Contenant de nombreux épigraphes, truffé de références intertextuelles savantes, *L'influence d'un livre* est un roman véritablement écrit « sous l'influence des livres⁵⁸ ».

D'autre part, et en outre, l'auteur de *L'influence d'un livre* situe son travail dans le contexte littéraire local. Il dit offrir à « [son] pays le premier roman de mœurs canadien » tout en espérant être « assez heureux pour faire naître, chez quelques-uns de [ses] concitoyens » (IL, p. 28), le désir de contribuer à la constitution graduelle d'un corpus de textes littéraires nationaux. L'écriture appelle l'écriture : en publiant *L'influence d'un livre*, Philippe Aubert de Gaspé souhaite en effet que son livre puisse exercer une certaine influence.

Enfin, il révèle dans sa préface que son écriture est guidée par un souci référentiel, celui de dépeindre des « événements tels qu'ils sont arrivés », des « hommes tels qu'ils se rencontrent dans la vie usuelle » (IL, p. 28). Comme le feront après lui plusieurs romanciers du XIX^e siècle, Aubert de Gaspé trace une sorte d'équivalence entre l'absence d'intrigues palpitantes et de « grands caractères marqués » et la tranquillité d'une vie réelle se déroulant paisiblement, à l'abri du fracas de l'histoire, dans les campagnes canadiennes⁵⁹. L'idée d'une fidélité à cette réalité peut même être considérée, pour certains critiques, comme un trait constitutif d'un rituel paratextuel (plus ou moins marqué selon les auteurs) dont le roman canadien du XIX^e siècle est particulièrement friand⁶⁰. Quoi qu'il en soit, cette déclaration de fidélité de la part d'Aubert de Gaspé reste problématique : d'une part parce que l'auteur, après avoir énoncé son intention de mettre en scène des individus de la vie courante, ajoute immédiatement que « Lepage et Amand font seuls des exceptions » (il s'agit pourtant de deux personnages centraux), et d'autre part parce que le récit lui-même, dont la dimension gothique est évidente, déroule devant les yeux du lecteur une succession d'événements, de personnages et de lieux caractérisés par leur aspect sombre, étrange ou terrifiant.

⁵⁸ Rainier Grutman, cité par Claude La Charité, « “Tous les livres du monde, excepté un” : *L'influence d'un livre*, roman de la lecture », *Études françaises*, vol. 47, n° 2, 2011, p. 142.

⁵⁹ Voir, à ce sujet, M. Lemire, « En quête d'un imaginaire québécois », dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 180-181.

⁶⁰ J. Garcia-Mendez, « Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans. Notes pour la reconstitution d'une argumentation », *loc. cit.*, p. 335-336.

La structure narrative de *L'influence d'un livre*, comme la plupart des critiques l'ont relevé, évoque une mosaïque ou un assemblage, un tissu textuel formé de plusieurs pièces dépareillées et cousues ensemble. Le récit est essentiellement constitué d'une juxtaposition d'éléments. En ce sens, la cohésion de sa trame d'ensemble demeure faible⁶¹. Son organisation narrative se compose, plus précisément, de cinq récits distincts mais enchevêtrés, qui contiennent leur intrigue et leur logique propres : trois récits situés sur le plan diégétique (les histoires des trois personnages principaux, Charles Amand, Joseph Lepage et Saint-Céran) et deux récits métadiégétiques (les deux légendes insérées dans le roman, « L'étranger » et « L'homme de Labrador ») dont les narrateurs sont intradiégétiques. Le récit-cadre du roman raconte la quête désespérée de Charles Amand, que l'instance narrative désigne explicitement comme le « héros ». Défini par sa communauté d'appartenance comme un être marginal, reclus dans sa chaumière et ses croyances, Amand est un homme vivant loin de la civilisation et dont l'un des buts est de faire fortune en parvenant, à l'aide de procédés alchimiques, à produire de l'or en convertissant des métaux. Fêré d'alchimie et superstitieux convaincu, il est d'abord et avant tout un lecteur passionné du *Petit Albert*, un livre ayant sur sa vie et ses aspirations une influence déterminante. S'inspirant de recettes magiques, s'ingéniant à conjurer le diable, partant à la recherche de la « main-de-gloire » (une « main de pendu desséchée », IL, p. 41) et d'une chandelle fabriquée avec la graisse d'un pendu supposée lui permettre de trouver des trésors⁶², Amand s'efforce (en vain) de maîtriser un savoir et de rencontrer un succès qui lui échappera continuellement.

Dans ce récit-cadre, qui forme la trame principale du roman, se croisent deux autres récits diégétiques, qui recourent en plusieurs points l'histoire de l'alchimiste amateur. On retrouve, premièrement, le récit du crime et de la pendaison du meurtrier Joseph Lepage, qui fournit bien malgré lui la « main-de-gloire » à Charles Amand, et deuxièmement le récit des

⁶¹ Il s'agit bien entendu d'une remarque descriptive, non d'un jugement ou d'une appréciation.

⁶² Pour comprendre à quoi fait référence cette figure du « chercheur de trésors », au XIX^e siècle, on peut rappeler la longue description que Louis Fréchette, dans ses *Mémoires intimes*, donne des superstitions qui s'y rapportent : « on parlait beaucoup dans cette partie du pays [encore au milieu du XIX^e siècle], de trésors enfermés dans des coffres de fer, et enfouis sous terre pour les sauver des invasions – par les Français d'abord, et ensuite par les Anglais fuyant devant Arnold et Montgomery. Suivant la rumeur publique, il y avait de ces coffres dans tous les coins ; et lorsqu'un homme prospérait un peu plus que les autres dans un canton, c'était bien simple, il avait découvert un coffre. [...] C'était l'œuvre des chercheurs de trésors. On n'en déterrât pas souvent, des trésors, il est vrai ; mais ce n'était pas parce qu'il en manquait ; c'était à cause de la difficulté de les lever. Tout l'argent qui est resté sous terre durant un certain nombre d'années appartient à Satan » (L. Fréchette, *Mémoires intimes* [1900], texte établie et annoté par George A. Klinck, Montréal, Fides, 1961, p. 58-59).

tribulations et de la réussite finale de Saint-Céran. Ancien débauché s'efforçant de reprendre sa vie en mains pour entamer une carrière et convaincre, par le fait même, Amand de lui céder la main de sa fille Amélie, Saint-Céran entreprend des études de médecine à Québec et parvient, à la fin du roman, à célébrer le mariage tant désiré avec celle qui lui a promis son cœur. D'un point de vue actantiel, les trois récits sont à la fois relativement indépendants et interreliés : si les trois personnages sont effectivement sujets de leur quête respective, chacun d'entre eux joue en même temps une fonction narrative dans la quête individuelle des autres. En tant que père d'Amélie, Charles Amand est le principal opposant de Saint-Céran, qui peut lui-même être considéré à la fois comme l'adjuvant d'Amand (il lui fait don, à la fin du roman, de plusieurs ouvrages encyclopédiques précieux) et comme l'opposant de Lepage, dans la mesure où il contribue à l'arrestation de ce dernier. De son côté, le criminel Lepage, dispensateur de la « main-de-gloire », joue dans la quête d'Amand un rôle adjuvantiel.

Sur le plan de la narration, les trois histoires ne sont pas moins imbriquées. Puisqu'elles se déroulent parallèlement (dans le temps de l'histoire), elles sont inévitablement racontées (dans le temps du récit) selon un principe d'alternance, ce qui donne au texte, considéré dans son ensemble, un caractère dystaxique⁶³, chaque histoire étant narrée de façon discontinue.

Mais l'histoire de Charles Amand, même si elle constitue le récit-cadre (le roman s'ouvre et se termine avec les péripéties de l'alchimiste), ne bénéficie pas, du point de vue de la signification globale de l'œuvre, d'un statut privilégié. C'est ce qu'illustrent au moins deux éléments. D'un côté, il faut souligner que, quantitativement parlant, la moitié des chapitres seulement est consacrée aux aventures du « héros », dont la trame semble parfois n'exister que comme prétexte pour l'insertion de fragments ou de récits – deux légendes, deux chansons et l'histoire fictionnalisée du crime de François Marois – qui lui sont subordonnés sur le plan narratif, mais qui conservent en même leur autonomie relative. D'un autre côté, l'histoire des péripéties alchimiques d'Amand ne suffit pas à constituer un récit concluant, une séquence narrative caractérisée par une transformation significative⁶⁴ : dans l'attitude et les actions d'Amand, il n'y a pratiquement pas d'évolution, comme si le temps, abstrait, n'avait aucune

⁶³ « Une forme notable de dystaxie se rencontre lorsque les parties d'un même signe sont séparées par d'autres signes le long de la chaîne du message » (R. Barthes, « Introduction à l'analyse structurale des récits » [1968], *Poétique du récit* [R. Barthes, W. Kayser, W. C. Booth, P. Hamon], Paris, Seuil, coll. « Points », 1977, p. 46).

⁶⁴ Voir T. Todorov, « Les transformations narratives », *Poétique de la prose*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1971, p. 240.

prise sur lui. Il est en effet possible, comme l'indique Louise Desforbes, de « schématiser l'histoire [d'Amand] par un cercle. Il revient exactement à son point de départ. Il n'y a pas d'accumulation, de somme d'expériences dans son cas⁶⁵ ». Le récit des aventures de Charles Amand est surtout défini par une répétition d'épisodes reposant sur une même structure duelle : une tentative alchimique se solde par un échec, est suivie par une nouvelle tentative alchimique qui se solde par un nouvel échec, et ainsi de suite. Le dernier chapitre du roman se termine d'ailleurs par une remarque symptomatique de cette logique cyclique dont Amand ne parvient pas à se déprendre : après une succession d'échecs, « il cherche toujours la pierre philosophale » et « lit, sans cesse, *Le Petit Albert*, ouvrage qui a décidé du sort de sa vie » (IL, p. 133). Le régime temporel qui structure l'existence d'Amand est, de manière générale, gouverné par la répétition. Son mouvement dominant est celui de la reprise, de la boucle, ce que révèle d'ailleurs bien la pratique de lecture qui caractérise le personnage. Comme l'a souligné Claude La Charité, Charles Amand est l'incarnation de la « lecture intensive », qui « suppose un corpus limité et fermé, lu et relu », c'est-à-dire un rapport à l'information conférant aux « rares livres lus fréquemment une forte autorité, voire un cachet de sacralité⁶⁶ ».

Bref, la persévérance d'Amand demeure inentamée alors même que ses tentatives consécutives pour atteindre la fortune et la maîtrise des secrets de la nature sont inlassablement vouées à l'échec. Et même si cette logique cyclique tend, à la fin du roman, à vouloir s'interrompre ou à donner, à tout le moins, des signes d'épuisement, c'est finalement son caractère implacable qui l'emporte. Certes, Amand intègre, après le don littéraire de Saint-Céran, de nouveaux livres à sa mince collection. Certes, il perd « le goût de faire des conjurations » (IL, p. 132). Mais c'est, en un sens, pour mieux faire triompher l'éternelle répétition du même. C'est pour mieux s'engouffrer dans la rumination des mêmes « rêves de bonheur ». C'est pour mieux se plonger, sans relâche et à perpétuité, dans les « études alchimiques près de l'âtre de l'humble chaumière où nous l'avons trouvé en commençant cette histoire, et où il mourra probablement » (IL, p. 131). Il faut en fait renoncer à chercher dans l'enchaînement événementiel du récit-cadre de *L'influence d'un livre* la signification globale

⁶⁵ Louise Desforbes, « Nouveau regard critique sur le premier roman écrit en Canada : *L'influence d'un livre* », *Voix et images du pays*, vol. 5, 1972, p. 33.

⁶⁶ Claude La Charité, « “Tous les livres du monde, excepté un” : *L'influence d'un livre*, roman de la lecture », *loc. cit.*, p. 144.

du roman. C'est que sa cohérence profonde se trouve ailleurs que dans l'intrigue principale. Elle se situe plus, pour ainsi dire, sur le plan paradigmatique que sur le plan syntagmatique. Ou plus précisément, on peut dire que, s'agissant de la cohérence interne du roman de Philippe Aubert de Gaspé, la *contiguïté* thématique des épisodes l'emporte sur la *continuité* narrative des événements. En effet, comme le remarque Louis Lasnier, les trois personnages principaux sont définis par une préoccupation commune, qui tend à inscrire leur quête respective dans un même paradigme : la recherche de l'or⁶⁷. Mais cette recherche, qui n'est pas une finalité en soi, ne constitue en fait, pour Amand, Saint-Céran et le criminel Lepage, que le tremplin vers un au-delà de la richesse matérielle. À travers celle-ci se manifeste la volonté d'accéder à une satisfaction plus profonde, à une forme de réussite ou d'accomplissement transcendant la quête d'un gain purement monétaire.

Charles Amand est, dès la première page du roman, défini comme un « homme affaibli par la misère et les veilles » (IL, p. 30). Stigmatisé par sa communauté, jugé « fou » et « méprisé » (IL, p. 30), il habite une chaumière « presque en ruines » (IL, p. 29). Par conséquent, si l'enrichissement est son objectif immédiat et premier, c'est la reconnaissance sociale qui constitue la fin ultime de ses agissements. Les dernières lignes du chapitre initial du roman nous montrent ainsi un Charles Amand dormant et rêvant, enfoui dans un songe où, sur le mode imaginaire et compensatoire, il parvient à se frayer un chemin dans la science et à conquérir l'admiration générale qui lui fait défaut. Mais pour réduire l'écart entre le rêve et la réalité, pour surmonter le décalage qui sépare cruellement les deux, Amand choisit d'emprunter une voie marginale (l'alchimie et la superstition). Pour cette raison, il se trouve, ou bien abandonné en cours de route par ses faux adjouvants (Dupont et Capistrau, qui l'assistent dans ses recherches), ou bien constamment ridiculisé par les personnages incarnant le positivisme et, plus largement, un rapport scientifique et moderne au savoir et au monde (Saint-Céran et les jeunes étudiants en médecine).

Pour comprendre la moquerie dont Amand fait l'objet, il faut rappeler le succès que continuent d'avoir, au XIX^e siècle, les croyances superstitieuses⁶⁸ et, en même temps, la

⁶⁷ Louis Lasnier, *La magie de Charles Amand. Imaginaire et alchimie dans « Le chercheur de trésors » de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, p. 33.

⁶⁸ Le « succès phénoménal » d'un ouvrage de Joseph-Norbert Duquet, *Le Véritable petit Albert ou Secret pour acquérir un trésor* (3000 exemplaires vendus en six mois), témoigne certainement d'un certain appétit pour les histoires ou recettes visant à nourrir les croyances superstitieuses (André Sénécal, « L'influence d'un livre », dans Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry (dir.), *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*,

méfiance des autorités cléricales à l'égard de la charlatanerie et des tenants de l'occultisme ou de la supercherie⁶⁹. À l'écart des normes de comportement et des pratiques valorisées par la collectivité, point de salut : c'est pourquoi Charles Amand, en alchimiste cultivant son entêtement et une différence dévalorisée par la société qu'il refuse d'intégrer complètement, ne parvient à aucun avancement véritable. En menant son existence solitaire, en persistant dans un sentier irrégulier et désapprouvé par les normes ambiantes de la collectivité, Amand se condamne ainsi en quelque sorte à la stagnation, au rejet qui ne cesse jamais de le caractériser. Emprisonné dans le cycle de l'échec, il pratique une sorte de fuite sociale.

Naturellement « mélancolique », le jeune Saint-Céran, quant à lui, descend d'une bonne famille, a de l'éducation, une culture et une disposition qui « l'éloignait du fracas ordinaire du monde » (IL, p. 69). Amoureux d'Amélie, il développe vis-à-vis d'une société dont il dénonce la superficialité une attitude qui consiste à cultiver l'écart et la distance. Mais cette posture idéaliste, contrairement à celle de Charles Amand, est strictement discursive. « Qui pourrait espérer trouver, au milieu d'hommes corrompus, la vérité, la paix et l'harmonie, seuls principes qui peuvent conduire à la vertu? » (IL, p. 70) Saint-Céran cherche à se différencier tout en s'intégrant dans le groupe. Il condamne les fausses apparences d'un univers mondain et bourgeois dans lequel il évolue pourtant lui-même. Dans *L'influence d'un livre*, « le seul personnage qui conteste [ouvertement] la société [par son discours], est aussi le seul qui réussisse à l'intérieur de cette société⁷⁰ ». Comme Amand, Saint-Céran cherche à faire fortune. Et ce projet est, pour lui aussi, subordonné à une visée supérieure : entrer dans une carrière suffisamment brillante pour obtenir enfin la main d'Amélie. La réalisation de ses études en médecine permettra à Saint-Céran, d'un seul tenant, d'atteindre la réussite professionnelle et le statut social nécessaire à la concrétisation de son mariage, qui figure en

Montréal, Fides, 2006, p. 348). Les réclames qui paraissent dans les journaux pour annoncer la mise en vente de l'ouvrage de Duquet ne laissent aucun doute sur le public visé et sur la stratégie publicitaire adoptée : « dédié aux classes laborieuses des villes et des campagnes », cet ouvrage fournissant la recette pour « acquérir un trésor » fait miroiter une promesse dorée à l'horizon, laisse espérer aux miséreux une prompte et miraculeuse sortie hors des conditions socioéconomiques douloureuses dans lesquelles les enferme la société (« À vendre à ce bureau. Le véritable Petit-Albert », *Le Canadien*, 12 février 1864, p. 3).

⁶⁹ La paroisse de Saint-Jean-Port-Joli, où a lieu le meurtre du colporteur Guillemette en 1829, où Aubert de Gaspé écrit son roman en 1836-1837 et où se déroule en partie l'intrigue de *L'influence d'un livre*, a donné lieu, à la toute fin du XVIII^e siècle, à un mandement de la part du clergé destiné à « arrêter la superstition » et à dénoncer une inspirée qui prétendait que son fils était investi d'une singulière vertu et capable de « opérer des miracles » (Mandement du 9 juin 1793, reproduit dans Michel A. Noreau, *Le docteur l'Indienne*, p. 36-37.)

⁷⁰ L. Desforges, « Nouveau regard critique sur le premier roman écrit en Canada : *L'influence d'un livre* », *loc. cit.*, p. 35.

quelque sorte, à la fin du roman, comme l'aboutissement logique des trajectoires d'Amand et de Saint-Céran : le premier, libéré de sa fille, s'enfermera dans ses explorations solitaires et le deuxième, au terme d'un long parcours, voit son projet et ses efforts couronnés de succès⁷¹. Alors que l'existence d'Amand se déroule sous l'emprise d'un engrenage cyclique, la vie de Saint-Céran s'organise en fonction d'un autre régime temporel : elle montre à l'œuvre une autre manière d'évoluer dans le temps. Son mouvement constitutif n'est pas celui de la reprise ou de la boucle ; c'est plutôt celui de la progression linéaire. Le temps vectoriel de Saint-Céran s'oppose ainsi à celui, circulaire, de Charles Amand.

Quant à Joseph Lepage, le mobile du meurtre qu'il commet semble pouvoir se ramener, dans *L'influence d'un livre*, à une soif d'argent, au vol du colporteur Guillemette. Le criminel s'abreuve, écrit le narrateur, « du sang de son semblable pour un peu d'or » (IL, p. 44). Mais si cette quête de richesse le rapproche des deux autres personnages, Lepage s'oppose radicalement, et point pour point, à Saint-Céran : ce dernier est médecin, atteint la réussite sociale, formule une critique strictement discursive de la société et se place du côté de la perpétuation de la vie en embrassant l'institution matrimoniale, tandis que Lepage (incarnation romanesque de François Marois, charlatan et donc faux médecin) engendre la mort, détruit littéralement le tissu social et se trouve sanctionné négativement par une société hors de laquelle le repousse irréversiblement l'institution pénale. Tout, en effet, définit Lepage comme un étranger, extérieur au pacte social voire à l'humanité, que la justice va d'ailleurs s'empresse de reléguer dans un dehors radical : la mort.

Cette altérité du criminel est triple. Elle se définit, dans *L'influence d'un livre*, à l'intersection de trois grandes caractéristiques. *Animalisé*, Lepage a, en premier lieu, une « soif du sang » qui se compare à « celle du tigre ». Fauve, il peut de surcroît, « comme la tigresse d'Afrique », se « reposer près du cadavre qu'il [a] étendu à ses pieds et contempler de son œil sanglant sa victime encore palpitante⁷² » (IL, p. 44). Ce portrait, qui félinise le meurtrier, perd son exotisme et son pouvoir d'étonnement si l'on rappelle que l'animalisation du criminel constitue, dans les récits du XIX^e siècle et encore dans le roman policier, une véritable constante descriptive : tout se passe comme si la criminalité humaine ne pouvait pénétrer dans

⁷¹ *Ibid.*, p. 36.

⁷² Joseph Lepage porte déjà, ici, les traits que William Kirby donnera à sa Corriveau, en 1877, dans *Le Chien d'or*. Voir *supra*, p. 13.

le langage que par l'entremise d'une « référence à la bestialité » insistant sur la « férocité », la « violence » et le « goût du sang⁷³ ».

En deuxième lieu, Lepage est fortement *diabolisé*. Car le criminel, c'est la « malédiction de Dieu incarnée » (IL, p. 44). Sur ses lèvres s'affiche un « sourire de l'enfer » (IL, p. 46), une expression « qui n'est pas de ce monde » (IL, p. 47). Enfin, et troisièmement, Lepage est lié au monde de l'*ombre* et s'oppose symboliquement au règne de la lumière : en témoigne, lors de la narration du crime, le déroulement d'un champ lexical des ténèbres et de la noirceur. Comme le signale le narrateur, les « orbites creuses » et les « yeux sombres » (IL, 44) auraient, avec d'autres signes anatomiques symptomatiques, « fait condamner [Lepage] sans témoins par un juge phrénologiste » (IL, p. 45). La lumière elle-même, lorsqu'elle n'est pas éteinte par un jet de sang expulsé du corps de la victime massacrée, a « un reflet lugubre » qui donne un « relief horrible à son visage sinistre enfoncé dans l'ombre » (IL, p. 46). Toute la scène du meurtre, pendant laquelle s'engage « dans les ténèbres une lutte horrible » (IL, p. 47), se déroule dans une obscurité semblable à celle qui règne à l'extérieur de la maison, dans la tempête et la « noirceur de la nuit » (IL, p. 48). Incontestée, l'obscurité est omniprésente. L'ombre suit même Lepage jusque dans ses premiers remords : peuplé de visions macabres, le sommeil trouble dans lequel il se réfugie après son crime lui donne à voir, en rêve, sa maison « transformée en un immense tombeau de marbre noir », tourmentée par « l'ombre d'une jeune fille » exhibant un « visage dévoré par un cancer hideux » et par « l'ombre de Guillemette » (IL, p. 48-49), ensanglantée et provocante.

Diabolique, animal et ténébreux : en somme, Lepage réunit, avec son « œil sanglant » (IL, p. 47), sa propension à « s'abreuver du sang » (IL, p. 44) et le « sourire de bague » qu'affichent ceux que les prisons « revomissent au sein de la société » (IL, p. 44), les traits d'une monstruosité intégrale, de corps et d'esprit. Le fond de son être est sauvage et indomptable, comme l'indique le plaisir qu'il prend à faire l'expérience de son pouvoir en écoutant les palpitations du cœur de sa victime ou en « contemplant » le corps de Guillemette étendu à ses pieds (IL, p. 44 et 47), encore chaud et remuant. Lepage, c'est l'être primitif, bestial et « involué » que la criminologie positiviste naissante du XIX^e siècle croit découvrir dans les tréfonds du criminel, tels que ceux-ci se trouvent, comme le croient les tenants de la

⁷³ S. Châles-Courtine, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX^e et XX^e siècles », dans Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2011, p. 127.

phrénologie et de ses dérivés, anatomiquement dévoilés, corporellement divulgués⁷⁴. Son attitude cruellement contemplative, degré zéro du sentiment moral, se situe au-delà du seuil à partir duquel le sang-froid commence à devenir absence radicale de sensibilité pour la vie humaine, involontaire et impitoyable renoncement à sa propre humanité.

Mais si *L'influence d'un livre* creuse et exploite ce thème de l'inhumanité ou de l'insensibilité du criminel, que les rapports journalistiques du procès et de l'exécution de François Marois exploitaient déjà, il cherche en même temps à retrouver, dans les abysses de l'être sombre, animal et diabolique du meurtrier, des traces enfouies d'humanité. Cette humanisation partielle et *in extremis*, qui passe par l'attribution de remords au criminel (« seul avec tes souvenirs! », IL, p. 49), n'est cependant pas une rédemption, un rapatriement de l'étranger ou une réhabilitation de son humanité retrouvée. C'est un commencement de punition, une manière de faire payer l'insensibilité à la souffrance d'autrui par une sensibilité accrue à sa propre souffrance (morale). C'est une façon de mettre en lumière la vulnérabilité du criminel, de consacrer en somme la victoire et l'omnipotence de la loi, capable de s'immiscer ultimement dans l'esprit ou l'âme de ceux qui osent imprudemment la transgresser et d'exercer ainsi, totalement, ses effets jusque dans les derniers recoins de l'intime. En 1829, François Marois n'a pas faibli devant la loi. Il a même emporté dans la mort un dernier reste d'impunité ; en 1837, Joseph Lepage est, en revanche, anéanti par elle, aussi bien physiquement que moralement.

Les trois personnages principaux inféodent la quête de la richesse à un objectif supérieur ou plus fondamental. Dans chaque cas, l'économique est une voie d'accès vers une réalité extra-économique. Chez Charles Amand, la recherche de l'or est essentiellement le véhicule d'une double quête, de connaissance de la nature d'une part et de reconnaissance sociale d'autre part. Avec Saint-Céran, elle se trouve mise au service d'un objectif amoureux. Enfin, chez le meurtrier Lepage, la recherche de l'or, mobile apparent du crime, figure essentiellement comme un prétexte pour tuer, pour soulager une pulsion, assouvir un besoin, procurer un plaisir en étanchant une soif, celle du sang, bien entendu. Des trois personnages centraux de *L'influence d'un livre*, seul Saint-Céran, en définitive, voit sa quête de réussite et d'accomplissement couronnée de succès. Celui que tout oppose au criminel est aussi celui qui incarne le seul modèle de prospérité sociale possible : l'intégration au sein de la communauté

⁷⁴ Voir *supra*, p. 94-95.

par l'entremise d'une adhésion concrète (partiellement voilée, ici, par la posture discursive du personnage) à ses valeurs et à ses institutions. Dans l'économie interne du roman, le meurtrier ne représente pas seulement, comme Charles Amand, l'opposé de la réussite sociale incarnée par Saint-Céran. Il incarne aussi, qui plus est, un élément profondément étranger que, dans sa clôture et son étanchéité, la collectivité ne saurait assimiler.

Le diable et le meurtrier

Thématiquement, Lepage est un avatar du diable. À ce titre, dans l'économie globale du roman, il s'insère dans le réseau des figures du mal et fait écho aux démons que mettent en scène les deux légendes inscrites dans le récit.

Cette homologie entre le diable et le meurtrier, que le système descriptif du narrateur rend explicite, se trouve aussi suggérée, notamment, dans la scène qui précède immédiatement le récit par le père Ducros de la légende intitulée « L'étranger ». Attroupés pendant la nuit dans la maison de Lepage, les concitoyens chargés de surveiller le présumé coupable après son arrestation évoquent le diable, implicitement présenté comme l'acquéreur et le possesseur de l'âme troublée du criminel. « C'est plutôt le diable, dit François Rigault, qui se réjouit d'avance de la bonne prise qu'il va faire ; je suis certain qu'il y aura fête, pendant quinze jours, à son arrivée [Lepage] au pays de Satan » (IL, p. 56). Cette évocation, aussitôt perçue comme une invitation tacite faite au seigneur des enfers, se trouve rapidement fustigée :

- M. de Saint-Céran a raison, dit Joseph Bérubé, laissons le diable tranquille ; pour moi je n'aime pas à en parler dans cette maison, et par le temps qu'il fait ici.
- As-tu peur qu'il nous rende visite? dit François d'un air goguenard.
- Eh! Eh! je n'en sais trop rien, dit le vieux voyageur [le père Ducros], il a visité des maisons où il semblait avoir moins de droit qu'ici (IL, p. 56).

La légende que s'apprête ensuite à raconter le vieillard a, dans le contexte précis où elle se trouve énoncée et partagée avec l'auditoire, une double fonction. Elle doit « mettre fin » aux plaisanteries sur le diable (IL, p. 56), considérées comme des invocations menaçantes, et apporte à sa manière la confirmation de l'existence du diable, de sa capacité à intervenir matériellement au sein du monde humain. L'énonciation de la légende est donc à la fois exorcisme et avertissement.

Cette légende mettant en scène Rose Latulipe et le diable beau danseur vient en effet, dans le cadre de *L'influence d'un livre*, fournir à l'auditoire du père Ducros une preuve du danger que les apparitions possibles du démon représentent. Ce motif du « diable beau danseur », loin d'être propre au folklore canadien-français, constitue, comme l'indique Jean Du Berger, un thème récurrent dans l'imaginaire social occidental : sa plus ancienne version remonte, selon l'ethnologue, au XIV^e siècle et on en retrouve des variantes (et ce jusqu'à nos jours) tant en Europe du Nord qu'en Allemagne, tant en France (spécialement en Bretagne) qu'au Mexique, aux États-Unis ou au Canada anglais⁷⁵. Dans le roman d'Aubert de Gaspé, en 1837, « L'étranger » met en scène une jeune femme nommée Rose Latulipe qui, lors d'une veillée festive, fait une rencontre fatale avec le diable. Celui-ci apparaît sous la forme d'un inconnu galant dont tout le monde ignore la véritable identité. Beau, élégant, vêtu de noir, déguisé et séducteur, le diable se manifeste sous des apparences trompeuses. Certains signes, cependant, trahissent subtilement l'identité duplicitaire que cache une posture ouvertement séductrice.

Dans cette légende que Philippe Aubert de Gaspé insère dans son roman, le diable, en tant que force maléfique, s'incarne et se manifeste comme *extériorité* (son apparition se matérialise), logeant temporairement dans le corps d'un bel étranger ; mais dans la mesure où sa présence fait écho au désir de la danse, à la sexualité assumée de Rose Latulipe, il symbolise également le démon *intérieur* du désir, la tentation, la part d'ombre que la personne, dans la morale chrétienne, porte au creux d'elle-même, la faillibilité constitutive de l'être humain d'après la chute originelle. Le diable vient tenter l'âme humaine qu'il convoite. Il incite à la transgression. Il teste le degré de soumission des croyants aux prescriptions et proscriptions religieuses. En prolongeant la danse au-delà de minuit, en la faisant déborder sur le mercredi des cendres, l'« ennemi de Dieu et des hommes » (IL, p. 64) procède, avec l'assentiment des fidèles qu'il cherche à corrompre, à la profanation du calendrier religieux et, plus particulièrement, d'un rituel de pénitence chrétien (le carême). Le « lieu de la fête devient le lieu de la faute⁷⁶ ». Pactiseur, possesseur, le diable pique la main de Rose Latulipe de manière à s'appropriier le corps et l'âme de sa victime. Il s'agit d'un viol symbolique, d'un ravissement ou d'un enlèvement spirituel : « d'ailleurs, cette jeune fille s'est donnée à moi, et

⁷⁵ J. Du Berger, *Le diable à la danse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 91-105.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 39.

le sang qui a coulé de sa main est le sceau qui me l'attache pour toujours » (IL, p. 65). Signe d'une alliance extorquée, cette trace de sang figure à sa manière comme l'équivalent de la « marque corporelle » que les procès de sorcellerie, aux XV^e et XVI^e siècles de même qu'au début du XVII^e, cherchent à débusquer sur le corps des sorcières – le stigmate maléfique « transforme le mythe démonologique en certitude physique⁷⁷ ». Une intervention *in extremis* du curé permettra, dans « L'étranger », de sauver l'infortunée Rose Latulipe. Exorciseur, chasseur de démons, sauveteur incarnant les valeurs de la communauté, le « vénérable pasteur » (IL, p. 65) parvient intrépidement à repousser Satan. Quant à elle, la « brebis égarée et maintenant repentante » (IL, p. 65) renonce à un monde funeste et, encouragée par le représentant de l'Église, prend le chemin du couvent, où elle meurt cinq ans plus tard⁷⁸.

Cette double punition (renoncement au monde et mort prématurée) répond à la triple transgression de Rose Latulipe : elle se livre allègrement aux plaisirs sensuels de la danse (Rose est en effet « scabreuse » et « éventée », IL, p. 60), commet l'infidélité et, surtout, s'abandonne à un étranger, alliance absolument impardonnable. Micheline Cambron soutient à juste titre que l'une des fonctions que joue « L'étranger », dans l'économie du roman, est d'« éclairer les règles propres à la communauté⁷⁹ », de faire apparaître certaines frontières éthiques et symboliques à l'intérieur desquelles la société doit se tenir pour assurer sa perpétuation, sa survie. Si la légende mettant en scène Rose Latulipe et le diable danseur condamne les divertissements mondains (la danse en particulier, elle qui implique des rapprochements corporels indus et qui constitue une occasion de péché), elle montre surtout la

⁷⁷ R. Muchembled, *Une histoire du diable, XI^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 90. Cette trace de sang peut être interprétée comme un stigmate diabolique même si, comme l'ont relevé les historiens, ces marques doivent répondre, pour les « piqueurs » de l'époque des chasses aux sorcières, à un triple critère : être visibles, être insensibles et *ne pas saigner* (G. Bechtel, *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière la sainte & Bécassine*, Paris, Plon, 2000, p. 150).

⁷⁸ Cette représentation du diable que fournit la légende inscrite dans *L'influence d'un livre* se situe au croisement entre deux traditions occidentales importantes. D'une part, dans le sillage de traditions populaires médiévales ayant longuement survécu parmi les populations rurales, elle montre le diable berné, repoussable, vaincu par des humains en partie supérieurs à lui. D'autre part, et en même temps, la légende portraiture un diable angoissant et ouvrant en ce monde un gouffre dangereux où les pécheurs sont continuellement susceptibles de sombrer, figure qui n'est pas sans rappeler le mythe démonologique qu'a cultivé à partir du XV^e siècle, à l'époque des grandes chasses aux sorcières, une religion chrétienne puissante et austère, qui utilise la figure symbolique du démon comme un outil de contrôle (de soi, des autres et du corps des femmes en particulier), comme un mécanisme de personnalisation du péché et de culpabilisation de la personne (R. Muchembled, *Une histoire du diable*, p. 148). Ce croisement entre deux traditions est historiquement plausible dans la mesure où la plus ancienne version connue de la légende du « diable beau danseur » date du XIV^e siècle (J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 104).

⁷⁹ M. Cambron, « Vous avez dit roman? [...] », *loc. cit.*, p. 55.

nécessité de maintenir, à travers le respect prudent des coutumes et d'une stricte bienséance, l'étanchéité d'une collectivité imperméable à ce qui provient de l'*extérieur*. On peut certainement y lire, en effet, une illustration symbolique particulièrement forte du principe de l'endogamie sociale et culturelle sur lequel repose largement, dans la société canadienne-française du XIX^e siècle, une institution matrimoniale⁸⁰ chargée notamment d'assurer la reproduction de la société, c'est-à-dire de son homogénéité culturelle et des divisions de classe qui la structurent – à une époque où, devant la menace que représente le projet politique d'assimilation des Canadiens français, le repli sur soi peut être perçu comme la seule chance de salut historique, la seule manière de ne pas compromettre la survie du fait français en Amérique⁸¹.

La légende montre un diable humanisé, incarné, capable de se camoufler sous des traits anthropomorphiques : le démon n'est pas uniquement un être surnaturel ou spirituel, mais également une présence physique et corporelle, capable d'entrer en contact direct avec la chair. En faisant ainsi la démonstration de l'existence incarnée du diable et de la réalité de ses manifestations concrètes en ce monde, la légende de « L'étranger » contribue à étiqueter plausiblement le meurtrier comme avatar diabolique, comme l'un des suppôts de Satan ou l'un de ses représentants sur terre. Une certaine parenté relie d'ailleurs les deux personnages. Comme le criminel, Lucifer affiche une « grimace infernale » (IL, p. 61) et des « yeux ensanglantés » (IL, p. 64). Joseph Lepage est, au niveau diégétique, l'équivalent thématique du diable des légendes (métadiégétiques) insérées dans le roman. Au même titre que le démon, qui tend un piège à sa victime, il attire subrepticement Guillemette dans son antre. Fondamentalement extérieur à la communauté, Lepage est, immédiatement après le meurtre, éliminé par les instances chargées de défendre la clôture de la collectivité, de protéger l'imperméabilité qui doit la couper du mal : tout comme le diable de « L'étranger », qui parvient à flétrir l'âme de Rose Latulipe avant d'être instantanément combattu par l'héroïque curé ; tout comme celui de « L'homme de Labrador », qui transforme Rodrigue bras-de-fer en « spectre vivant » avant d'être aussitôt repoussé par la force magique d'une adjuration

⁸⁰ C'est ce que montre bien l'historien Serge Gagnon, dans *Mariage et famille au temps de Papineau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 146. Je remercie Micheline Cambron d'avoir porté à mon attention cette interprétation de la légende.

⁸¹ Le texte d'Aubert de Gaspé contient d'ailleurs une référence à la Conquête britannique : « Prenez, monsieur, c'est de la franche eau-de-vie, et de la vergeuse ; on n'en boit guère de semblable depuis que l'Anglais a pris le pays » (IL, p. 58).

prononcée « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit » (IL, p. 100). Le diable et le meurtrier ont donc ici une fonction analogue : ils constituent, à leur échelle respective, des repoussoirs *contre* lesquels se définit la collectivité représentée dans le roman et dans les légendes. Terrassé par la justice, comme le diable l'est par la religion, le criminel ne fait irruption dans l'univers du roman, ne commet son crime que pour être chassé, arrêté, jugé et pendu.

En somme, ce que raconte *L'influence d'un livre* – dont le sens se trouve en quelque sorte mis en abyme dans le microcosme narratif que constitue la légende « L'étranger » –, c'est moins l'histoire personnelle de l'alchimiste Charles Amand que celle, collective, d'une société qui, visitée par ses démons, est invitée à les chasser pour se replier sur l'ordre interne qui la caractérise et qu'elle cherche à reproduire. Cette société ne peut durer et survivre que dans la mesure où, comme l'indique l'ethnologue Jean Du Berger, elle instaure et réinstaure, devant chaque nouvelle menace, « la frontière fragile qui sépare le champ du licite de celui de l'illicite⁸² ».

La (trans)figuration fictionnelle de François Marois

Sur le plan narratif, Lepage semble avoir essentiellement une fonction restreinte et subordonnée : tuer pour être tué. L'ensemble de l'épisode relatant son crime, sa pendaison et l'exposition de son cadavre dans la salle d'autopsie est inféodé, en effet, au récit-cadre de *L'influence d'un livre*, son rôle narratif étant de fournir la « main-de-gloire » que Charles Amand cherche à dénicher. Mais, on vient de le voir, dans la structure sémantique du récit, la fonction du criminel, figure antagonique, est d'entrer (en tant que meurtrier et en tant qu'avatar diabolique) en relation d'opposition avec l'incarnation de la réussite sociale (Saint-Céran) et, plus largement, avec les normes fondamentales de la communauté. Le meurtrier Lepage, en tant que figuration littéraire de François Marois et référence au fait divers de 1829, s'insère de manière cohérente dans le projet romanesque de Philippe Aubert de Gaspé, où le travail d'écriture consiste à constituer une sorte de dépôt de folklore et de mémoire, l'auteur s'instituant à la fois « comme reporter » (dans la mesure où il déclare rapporter des faits vécus

⁸² J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 142.

auxquels il a, lui-même ou par personne interposée, assisté) et « comme ethnologue⁸³ » (en reproduisant légendes et chansons populaires issues de la tradition orale).

En 1837, huit ans après son meurtre et son exécution, François Marois pénètre donc dans l'univers de la fiction. Il subit une première transfiguration et devient, sous la plume de Philippe Aubert de Gaspé, Joseph Lepage, personnage situé au croisement entre l'animalité inapprivoisée et la perversité diabolique. Cette première appropriation fictionnelle du crime de Marois est suggestive : elle laisse entendre que l'histoire de 1829 a suffisamment ébranlé la communauté de Saint-Jean-Port-Joli pour se cristalliser dans la mémoire locale. La représentation narrative fournie par Aubert de Gaspé est relativement fidèle aux faits originaux que les archives judiciaires et comptes rendus journalistiques permettent aujourd'hui de retracer avec une certaine précision. On peut donc penser que l'auteur – qui a quinze ans en 1829 et vingt-trois lors de la publication de son roman – s'est inspiré des journaux et des récits oraux circulant dans la paroisse pour reconstituer, dans le cadre de son roman, l'assassinat du colporteur François-Xavier Guillemette. La fictionnalisation de l'histoire, ici, apparaît comme un procès narratif qui, à partir du réel, de ce qui en est *perçu* et de ce qui en est *dit*, élabore un récit doté de cohérence et de signification(s). En ce sens, le roman d'Aubert de Gaspé est un travail sur le discours, une écriture transformationnelle qui capture du « réel » pour le refondre et le transfigurer.

Les ressemblances entre la représentation romanesque des événements et la représentation fournie par les documents judiciaires et journaux de l'époque sont en effet nombreuses et évidentes : elles se manifestent à travers un ensemble de composantes situationnelles, tant onomastiques que spatiales et temporelles, qui donnent leur identité aux événements racontés. Les noms romanesques de la victime et du meurtrier sont tout d'abord suffisamment fidèles aux noms véritables pour les constituer en « personnages-référentiels », catégorie introduite par Philippe Hamon pour regrouper les personnages (historiques, mythologiques ou représentant un type social déterminé) dont le propre est de renvoyer à des figures réelles ou à des paramètres culturels connus et dont « la lisibilité dépend directement [par conséquent] du degré de participation du lecteur à cette culture⁸⁴ ». Alors que la victime s'appelle, dans le roman comme dans la réalité, « François Guillemette » (il est aussi

⁸³ M. Cambron, « Vous avez dit roman? [...] », *loc. cit.*, p. 55.

⁸⁴ Philippe Hamon, « Pour un statut sémiologique du personnage » [1972], *Poétique du récit* [Barthes, Kayser, Booth, Hamon], Paris, Seuil, coll. « Points », 1977, p. 122.

colporteur dans les deux cas), le meurtrier porte, dans *L'influence d'un livre*, le nom de « Lepage », qui n'est pas sans rappeler, phonétiquement parlant, « Lafage », « Lafange⁸⁵ » ou « Lapage⁸⁶ », patronymes que les journaux ont associés au meurtrier à l'identité flottante. Ce dernier est, en outre, décrit comme étant « vêtu d'une longue robe » (IL, p. 45). Il n'est cependant pas présenté comme charlatan. Sa criminalité, animale et diabolique, est son seul état, son unique statut. Lepage est « un homme chez lequel deux passions seulement s'étaient concentrées ; l'une qui n'a de nom que chez la brute, et l'autre, celle du tigre » (IL, p. 44).

L'emplacement géographique où le crime a lieu est également calqué sur la réalité des événements – la « maison de campagne » située près de la rivière des Trois-Saumons, touchant, « au côté sud, à la voie publique et, au côté nord, au fleuve Saint-Laurent⁸⁷ » (IL, p. 44) –, de même que les principales fonctions dont l'enchaînement forme le récit du crime : l'invitation à dormir formulée par l'assassin, la séance de chasse à laquelle se livre Guillemette, le meurtre commis à l'aide d'un marteau, le cadavre jeté nuitamment dans le fleuve, le vol des effets personnels du colporteur, la découverte inattendue du cadavre recraché sur la plage par les vagues, la blessure au crâne, l'exposition du corps chez un dénommé « Thibault⁸⁸ », la scène de l'arrestation⁸⁹, la détention provisoire de celui-ci à la prison du district de Québec, sa pendaison et, enfin, l'envoi pour dissection de la dépouille du criminel à un laboratoire de médecine⁹⁰. Le coup de crayon d'Aubert de Gaspé témoigne ainsi d'une certaine proximité (historique et géographique) avec l'événement dont il fournit la représentation.

Dès les premières lignes du chapitre consacré au récit du crime, l'auteur de *L'influence d'un livre* distingue son meurtrier des figures plus « grandioses » (IL, p. 43) et exotiques popularisées par une certaine littérature – l'« Espagnol vindicatif [attendant] son ennemi au

⁸⁵ « Québec », *La Minerve*, 31 août 1829, p. 3.

⁸⁶ « Convictions in the criminal term », *The Quebec Mercury*, 3 octobre 1829, p. 2.

⁸⁷ Cette maison est encore debout et habitée aujourd'hui. Je reviendrai sur ce point dans le dernier chapitre de cette deuxième partie.

⁸⁸ Les journaux de l'époque, dans les comptes rendus judiciaires qu'ils livrent au public, mentionnent clairement ce Germain Thibault et les résultats de l'autopsie pratiquée par le docteur Étienne-Paschal Taché (« Court of King's bench. Criminal term », *The Quebec Mercury*, 29 septembre 1829, p. 5-6-7.)

⁸⁹ La scène consacrée par Aubert de Gaspé à la capture de Lepage par les autorités rappelle le récit de l'arrestation tel qu'il est raconté lors du procès et repris par le discours journalistique. Voir à cet effet « Banc du roi, Québec – terme criminel », *La Gazette de Québec*, 1^{er} octobre 1829, p. 3.

⁹⁰ Michel Noreau confirme effectivement que, en date du 29 septembre 1829, le médecin et chirurgien Grenier adresse une lettre au Palais du justice de Québec demandant aux autorités « de lui remettre, pour fin de dissection, le corps de Marois, après la pendaison. Il invoque le bénéfice du public et de la profession en général » (*Le docteur l'Indienne*, p. 142).

détour d'une forêt sombre », le « Corse sauvage » se préparant à occire sur « le haut d'un ravin l'objet de sa *vendette* » et « l'impétueuse Italienne [portant] un stylet à sa jarrettière » (IL, p. 43). Il cherche ainsi à renforcer l'effet de réel que vise d'emblée à assurer la préface du roman. Et même si le récit exploite les ambiances glauques, nocturnes et terrifiantes que les romans noirs et gothiques ont abondamment explorées, il ne met pas en scène la lutte suivie et croissante entre les forces de la justice et les forces criminelles que les représentations littéraires des « brigands du Cap-Rouge » ont largement cultivée. C'est que le crime commis par François Marois, isolé, attribuable à un individu déterminé et puni de façon expéditive, ne présente pas le caractère sériel et anonyme qui a permis aux nombreuses exactions de Charles Chambers, à la tête d'une horde aux visages multiples et aux contours mal dessinés, de susciter une terreur collective en décor urbain.

Marois s'inscrit dans *L'influence d'un livre* comme le ferait un fragment d'histoire, comme le font par ailleurs les légendes et les chansons, c'est-à-dire sur le mode citationnel, sur celui de la recension, du recueillement de données culturelles, de la collection de morceaux de vérité. Sous la plume d'Aubert de Gaspé, le crime de Saint-Jean-Port-Joli quitte résolument le domaine et la banalité du fait divers pour entrer dans un répertoire ethnographique d'histoires partagées. Le recours à la mémoire et la mise en scène de la tradition orale permettent aux premiers lecteurs du roman d'entrer en contact avec des morceaux de folklore qui seront bientôt perçus, par l'élite littéraire du milieu du XIX^e siècle, comme une sorte d'origine authentique ou de vérité inentamée de la culture canadienne-française. Comme plusieurs écrivains qui, selon l'expression de Fernand Dumont, feront « passer la légende de l'oralité à l'écriture », Philippe Aubert de Gaspé (fils) reste à sa manière fidèle à une tradition orale « pour laquelle plaident, avec des accents différents mais avec une unanimité frappante, les auteurs en quête des sources originaires⁹¹ ».

Invraisemblance et incohérence. La réception du roman en 1837

L'analyse comparée des scènes du roman et des récits journalistiques et judiciaires révèle que le portrait du crime tracé par Philippe Aubert de Gaspé s'appuie sur une

⁹¹ Fernand Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Éditions du Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 [1993], p. 306.

connaissance précise des faits de 1829. *L'influence d'un livre* marque néanmoins le premier stade d'un processus de légendarisation qui prendra de l'expansion dans le temps et l'espace et dont les échos, on le verra, s'étendent jusqu'à nos jours. C'est avec le roman d'Aubert de Gaspé que le criminel François Marois pénètre résolument dans l'univers de la fiction. Et, dans la mémoire collective, la figure fictionnelle se substituera graduellement à la figure réelle.

Les premiers critiques ne semblent guère avoir perçu, dans le roman, la référence explicite aux faits troublants de 1829, sans doute inconnus de certains et oubliés par d'autres : la première réception du roman émane du *Populaire*⁹², journal montréalais géographiquement éloigné de l'épicentre des événements, et ce dans une société disposant de moyens technologiques et de communication somme toute rudimentaires. Le premier article faisant état d'une lecture de l'œuvre paraît le 25 septembre 1837, quelques jours après la publication du roman. En soulignant clairement la dimension romantique de *L'influence d'un livre*, en inscrivant d'entrée de jeu l'écriture d'Aubert de Gaspé dans l'horizon contemporain des débats littéraires sur le romantisme⁹³, l'auteur anonyme de l'article déplore le manque d'unité de l'intrigue et la faiblesse de sa cohésion interne, regrettant que le romancier n'ait pas reconnu plus d'autorité à Boileau qu'à Victor Hugo, qu'il n'ait pas élu « le cours de littérature de Laharpe » comme source d'inspiration. Le roman, poursuit-il,

roule entièrement sur des légendes familières aux habitants [*sic*] du Bas-Canada, caractérisant chez eux une espèce de superstition pour les revenans [*sic*], les diables bleus et autres contes qui passent de générations en générations⁹⁴.

Il est cependant « très bien écrit » et « étale un luxe d'érudition extraordinaire ». En dépit de ses défauts, et en tant que « premier essai sur les mœurs du pays » émanant d'une « plume canadienne », le roman mériterait donc, selon l'intransigent critique, d'être lu. Il « est

⁹² *Le Populaire* est un journal trihebdomadaire montréalais fondé en 1837 et disparu l'année suivante. Ses livraisons paraissent les lundi, mercredi et vendredi et atteignent, en 1837, un tirage de 1000 exemplaires. Hyacinthe Leblanc de Marconnay est le rédacteur de ce journal tory opposé aux politiques de Papineau et à la violence des rébellions (A. Beaulieu et J. Hamelin, « Le Populaire », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 93-94).

⁹³ M. Cambron, « De la critique comme événement ou le récit de la geste critique », dans M. Cambron et Gérard Langlade (dir.), *L'événement de lecture*, Montréal, Nota bene, 2015, p. 149-177.

⁹⁴ « De l'influence d'un livre », *Le Populaire*, 25 septembre 1837, p. 3.

probable, ajoute-t-il, que les Canadiens voudront donner de l'encouragement à leur compatriote et qu'ils s'empresseront d'acheter l'ouvrage pour le lire⁹⁵ ».

Le 11 octobre suivant, Pierre André (pseudonyme d'André-Romuald Cherrier) publie, toujours dans *Le Populaire*, une longue critique de *L'influence d'un livre* : elle couvre la quasi-totalité de la surface de la une et procède minutieusement, en les parcourant un à la fois, à l'examen des quatorze chapitres. S'instituant en véritable police de la vraisemblance, l'auteur de l'article démembré le roman pour en faire un territoire de chasse où chaque petite entorse à l'image qu'il souhaite cultiver de la réalité des mœurs canadiennes se trouve débusquée et condamnée comme le signe d'une dérive esthétique. Trouvant par exemple peu vraisemblable qu'un paysan comme Charles Amand puisse être animé par une passion aveugle pour l'alchimie, se disant incapable de « supporter⁹⁶ » l'invraisemblance de la légende de « L'étranger », Pierre André attaque la véracité du récit et son manque de *canadianité* à partir d'une conception préétablie de la vraisemblance propre à la vie des campagnes. Il s'afflige par ailleurs que des citations ou des exergues puissent être en anglais et trouve déplorable que l'histoire de Joseph Lepage vienne interrompre le cours du récit premier, « ce qui répugne manifestement aux règles des convenances⁹⁷ ». Déclarant ses attentes frustrées, il va jusqu'à dire que *L'influence d'un livre*, qui pêche par excès d'invraisemblance, transgresse une « règle » de composition du roman. En somme, il cherche déjà, au moment même de sa naissance, à orienter la littérature canadienne à venir vers un régime de représentation axé sur la « peinture très fidèle du vaste tableau des mœurs canadiennes⁹⁸ ».

Philippe Aubert de Gaspé riposte deux semaines plus tard. Dans un article du 24 octobre, paru d'abord dans la *Gazette de Québec* puis reproduit dans *Le Populaire* en date du 15 novembre, l'auteur de *L'influence d'un livre* prend la défense de son roman en insistant sur la vraisemblance, et même sur la réalité des personnages et des événements qu'il met en scène : il affirme connaître véritablement et personnellement plusieurs personnages de son récit, explique qu'ils appartiennent aux curiosités locales de Saint-Jean-Port-Joli et mentionne qu'il était lui-même présent (ce qui n'est effectivement pas impossible) « à la visite que Lepage fit au corps de Guillemette » – cette visite a lieu chez Germain Thibault, alors que le

⁹⁵ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁶ « De l'influence d'un livre, par P. A. de Gaspé, Jnr. », *Le Populaire*, 11 octobre 1837, p. 1.

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Ibid.*

préssumé meurtrier est sommé par les autorités d'identifier la victime. Aubert de Gaspé ajoute, confirmant en quelque sorte la dimension ethnologique de son projet romanesque, que les légendes « ne sont point des contes à endormir les enfants » mais « des croyances populaires dans la partie du pays [qu'il] habite⁹⁹ ». Ce à quoi Pierre André rétorque essentiellement ce qu'il venait d'exprimer quelques jours auparavant, déclarant péremptoirement que, selon lui, le héros d'un roman figure comme le représentant du groupe social qu'il incarne et, qu'à ce titre, Charles Amand demeure somme toute un choix peu approprié¹⁰⁰.

Lors de sa parution, *L'influence d'un livre* heurte en définitive, au moins en partie, l'horizon d'attente¹⁰¹ canadien de 1837. La réception insiste surtout, en fait, sur la déception des attentes qu'un certain engouement autour de la venue d'un premier roman canadien avait suscitées. En février 1838, un autre critique écrira dans les pages de la *Gazette de Québec* :

grand a été le mécompte des souscripteurs, au sujet du salmigondis-historico-politique de M. De Gaspé. Tous attendaient bonnement une excellente moralité, embellie de tous les charmes du style. [...] Après une telle attente, jugez si on a dû tomber des nues à l'apparition de l'œuvre¹⁰².

⁹⁹ « L'influence d'un livre », *Le Populaire*, 15 novembre 1837, p. 1.

¹⁰⁰ *Le Populaire*, 15 novembre 1837, p. 1 ; « L'influence d'un livre », *Le Populaire*, 17 novembre 1837, p. 1.

¹⁰¹ Je rappelle ici la définition donnée par Hans Robert Jauss : l'« horizon d'attente » est le « système de références objectivement formulable qui, pour chaque œuvre au moment de l'histoire où elle apparaît », résulte de plusieurs facteurs parmi lesquels se trouvent « l'expérience préalable que le public a du genre dont elle relève » ainsi que « la forme et la thématique d'œuvres antérieures dont elle présuppose la connaissance » (*Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978, p. 54.) Jauss mentionne également que, l'horizon d'attente étant une donnée de départ qui rend possible le premier contact entre le public et une œuvre, cet horizon est susceptible de se modifier au cours de la lecture lorsqu'il rencontre un texte heurtant les principes sur lesquels il repose. Il semble qu'ici, avec *L'influence d'un livre*, l'horizon d'attente n'ait subi aucune modification de la sorte.

¹⁰² « Quelques considérations sur la littérature canadienne », *La Gazette de Québec*, 10 février 1838, article cité dans M. A. Noreau, *De Gaspé fils, 1814-1841*, p. 111-112.

Chapitre 6

La fabrication du « docteur l'Indienne ». Naissance et diffusion d'une figure légendaire

En 1837, la figure du « docteur l'Indienne » ne semble pas encore exister. Du moins, si on peut penser que l'appellation a cours dans certains récits oraux¹⁰³ relevant de la mémoire vive, elle n'a pas encore d'existence littéraire avérée. La légendarisation du personnage, qui exige la fixation d'un nom uniforme, répétable et propre à devenir un référent partagé (une sorte d'amarrage identitaire), est en cours mais la légende n'est pas encore pleinement constituée.

Dans *L'influence d'un livre*, le criminel Joseph Lepage, transfiguration romanesque de François Marois, est représenté comme un avatar du diable : il joue en effet, pour la collectivité dans laquelle il s'insère, mais hors de laquelle il se trouve finalement rejeté, une fonction équivalente, celle de repoussoir, de parasite à combattre. Sa relégation dans la mort permet à la société représentée dans le roman d'affirmer, contre les forces qui la menacent, son imperméabilité et l'ensemble de normes qui la caractérisent. Parmi les quatre grands traits identitaires qui se dégagent, en 1829, des récits journalistiques du crime et de la pendaison, Philippe Aubert de Gaspé opère une première sélection : de François Marois à Joseph Lepage, l'*inhumanité* du criminel se creuse et s'approfondit. Viscéralement, sauvagement coupable, le meurtrier est à la fois bestial et diabolique.

L'épisode narrant le crime commis par Lepage, jugé invraisemblable par les premiers critiques littéraires, est surtout dénoncé pour la rupture de cohérence qu'il provoque dans le récit. Cette première réception du roman, en 1837, tend à indiquer que la référence au crime de 1829 demeure invisible pour certains lecteurs. L'événement serait-il donc resté un fait divers, inscrit dans l'infiniment petit d'une actualité gouvernée par l'éphémère et, par là même, constamment remplaçable, passagère, fugace et périssable? Ce serait assurément tirer une conclusion hâtive et disproportionnée. Le crime de François Marois n'a pas basculé dans l'oubli ; il s'apprête au contraire, par l'entremise de l'oralité et de la littérature du XIX^e siècle, à

¹⁰³ Michel Noreau présuppose, dans son livre, que François Marois était déjà connu, à Saint-Jean-Port-Joli en 1829, sous le sobriquet de « docteur l'Indienne ». Mais il s'agit probablement d'une projection anachronique, Noreau affirmant d'ailleurs ouvertement avoir comblé les trous de l'histoire par le recours à l'invention ou l'hypothèse – d'où l'indication paratextuelle classant son ouvrage sous la bannière du « roman » historique.

nourrir une persistante légende et à se frayer une voie dans la mémoire collective. C'est cette légendarisation que, dans le présent chapitre, je me propose d'analyser en retraçant la naissance et la diffusion de la figure du « docteur l'Indienne », réincarnation légendaire du criminel François Marois.

6.1 Une première apparition

Au début des années 1850, le « docteur l'Indienne » fait nommément son apparition dans la littérature. Il se trouve mis en scène dans une longue nouvelle d'Eugène L'Écuyer explicitement présentée comme une « esquisse de mœurs » et intitulée *Un épisode de la vie d'un faux dévot*. Celle-ci est publiée en février 1853 dans le premier numéro de *La Ruche littéraire et politique*, revue mensuelle lancée par Georges-Hippolyte Cherrier, et dont Henri-Émile Chevalier est le rédacteur en chef. Le récit, au ton massivement moralisateur, sera dès sa parution placé au centre d'une importante polémique littéraire – sur laquelle je reviendrai bientôt.

Comme *Geneviève* d'Alphonse Gagnon, la nouvelle de L'Écuyer s'ouvre par une « introduction », comme le ferait un essai ou un texte d'idées, qui vise d'emblée à fournir au lecteur un mode d'emploi, un guide de lecture. Le *modus operandi* de l'écrivain est double : d'un côté, il souhaite susciter chez d'autres le désir d'écrire et de participer à l'élaboration d'une littérature encore balbutiante et, d'un autre côté, il assigne à son travail une fonction morale, le place au service d'un objectif à atteindre et d'effets bénéfiques à produire. « Le principal but de l'auteur se devine : c'est d'offrir dans la personne du faux dévot Paul B... un miroir à l'aide duquel, malgré son imperfection, tous les faux dévots puissent rougir de leur laideur¹⁰⁴ ». La signification du texte est ainsi dévoilée d'entrée de jeu, avant même que les premiers morceaux du récit aient été livrés au lecteur. L'Écuyer, en effet, souhaite manifestement dénoncer l'hypocrisie de la fausse dévotion, dont il décèle trop souvent les signes, écrit-il, dans la société de son temps¹⁰⁵ : cette mise à nu du projet d'écriture signale que

¹⁰⁴ Eugène L'Écuyer, « Un épisode de la vie d'un faux dévot », *La Ruche littéraire et politique*, février 1853, p. 3. Dorénavant, les références à la nouvelle de L'Écuyer seront notées directement dans le corps du texte par la mention « ÉFD », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

¹⁰⁵ L'Écuyer adopte la posture d'un « historien » et mentionne que son récit n'est « qu'un fidèle exposé de faits » (ÉFD, p. 3.). De telles mentions destinées à authentifier la véracité du texte sont également présentes à la toute fin de la nouvelle, où le narrateur déclare tenir son récit de personnes le lui ayant raconté.

le sens doit précéder la lecture, et le texte, dès lors, apparaître comme le long développement, univoque et pré-orienté, d'une idée établie catégoriquement dès les premières lignes. En ce sens, la logique narrative à l'œuvre dans *Un épisode de la vie d'un faux dévot* rappelle le ressort de l'*exemplum*, cette « induction rhétorique¹⁰⁶ » où, à partir d'un récit particulier, le discours passe à l'énonciation d'une loi plus générale. C'est précisément en cela, d'ailleurs, que la nouvelle est représentative de l'abondante production littéraire d'Eugène L'Écuyer : elle traduit un constant « besoin d'édifier le lecteur et de dénoncer les vices de la société¹⁰⁷ » à partir de la mise en scène de contre-exemples emblématiques, stratégie narrative qui constitue, indéniablement, une tendance lourde de sa poétique.

L'intrigue en elle-même, pauvre et sans originalité, est donc tout entière inféodée au thème que l'auteur entend exploiter : la duplicité. Le récit met en scène un personnage nommé « Paul B... » dont le chapitre initial brosse les principaux traits comportementaux. Ce faux dévot, annoncé par le titre de la nouvelle, est un être vivant dans l'affectation et l'ostentation trompeuse. En apparence plus catholique que le pape, il

affectait, en matière de religion, un rigorisme qui eut paru ridicule aux yeux des personnes éclairées ; mais que l'ignorance et le fanatisme de l'endroit regardaient quasi comme un rayon de sainteté du Christ (ÉFD, p. 5-6).

Paul B... affiche une foi inébranlable, une piété héroïque. « En fait de *pratique* au moins, jamais homme n'avait été plus assidu, plus régulier, plus irrépréhensible ». Mais « tout son catéchisme à lui n'était qu'une affaire d'apparence : sa religion était toute au dehors ». Et ce « simulacre » de religiosité, ajoute encore le narrateur, avait « suffi pour lui acquérir une réputation de mystique! » (ÉFD, p. 6)

Les premiers paragraphes du récit procèdent à l'installation du thème central de la nouvelle, c'est-à-dire le décalage, voire l'opposition entre l'être et le paraître. Ils donnent le ton à l'ensemble du texte : dresser le portrait de Paul B..., c'est en même temps faire la critique incisive de la collectivité dans laquelle il s'insère, crédule, candide, accrochée aux apparences et manquant de méfiance à l'égard de ses ennemis déguisés. Le narrateur déplore le fait que sa communauté puisse juger Paul B... « comme on juge malheureusement tous les autres : *sur les apparences* » (ÉFD, p. 6). La vision du narrateur s'institue en regard éclairé sur

¹⁰⁶ R. Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire » [1964-1965], *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1985, p. 128. Voir aussi *supra*, p. 230-231.

¹⁰⁷ J.-G. Hudon, *Eugène L'Écuyer*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1971, p. 27.

le monde et cherche, de cette façon, à objectiver les préjugés de la société à laquelle il appartient, mais dont il souhaite en même temps se distinguer.

Paul B... est un fourbe adoptant hypocritement une posture de saint. C'est ce que suggère le chapitre inaugural et ce qu'on apprend explicitement, aussi, dans une lettre que le faux dévot adresse à un ami intime et que reproduit le narrateur, stratégie narrative lui permettant de mettre en relief le flagrant contraste entre le paraître du personnage et son être profond, camouflé, qui ne s'exprime qu'à l'abri des regards publics. Sur le plan formel, le récit d'*Un épisode de la vie d'un faux dévot* est caractérisé par une alternance entre des passages narrés et des passages épistolaires, principe de construction poétique qui assure l'omniscience du lecteur (qui en sait davantage que les personnages) et qui permet de marquer une rupture étanche entre la dimension *publique* du faux dévot (prise en charge par la narration) et sa dimension *privée* (secrètement révélée dans sa correspondance).

La première lettre, adressée à un certain Marcel, démasque définitivement le personnage :

J'ai adopté le masque de l'hypocrisie : il a une puissance de fascination extraordinaire! [...] Tu sais d'abord que je ne suis pas homme à renoncer à mes habitudes qui sont loin d'être en harmonie avec une saine morale, encore bien moins avec la mysticité. Je les ai toutes conservées sans la moindre altération ; néanmoins je suis *dévot*, ou je passe pour tel, ce qui revient au même ; je suis l'édification de toute la paroisse ; on va même jusqu'à me donner une place parmi les saints du Paradis et Dieu sait si, à mon décès, on ne s'arrachera pas les lambeaux de mon linceul pour en faire des reliques! (ÉFD, p. 10)

Paul B... est, dans le cadre de la morale chrétienne en vigueur, un profanateur. Il est, à sa manière et au sens propre de l'expression, un iconoclaste. Il instrumentalise la piété et ses symboles pour mieux les briser, les retourner contre eux-mêmes¹⁰⁸. Il ruse avec la morale ambiante pour pouvoir se livrer, impunément et incognito, à des conduites qu'elle considère comme dépravées. Dans ses lettres, Paul B... lève le voile sur son identité. Il raconte avoir mis en pratique « ce grand proverbe universellement connu et respecté : *l'habit fait le moine...* » (ÉFD, p. 10).

Un épisode de la vie d'un faux dévot obéit en grande partie à un type d'organisation du récit que Todorov appellerait « idéologique ». À l'origine de l'histoire racontée, il y a un

¹⁰⁸ « Je pouvais impunément me servir du mensonge ; j'ai donc prétendu que la Ste. Vierge m'avait apparu » (ÉFD, p. 11).

principe moral à illustrer. C'est « une règle abstraite, une idée qui produit les différentes péripéties¹⁰⁹ » : ce qui engendre l'intrigue, c'est effectivement le principe d'antinomie entre être et paraître, que plusieurs scènes et personnages distincts vont donc, à l'instar de Paul B..., être chargés d'exemplifier. C'est le cas, notamment, du voisin de ce dernier, Jacques M..., un « parfait honnête homme, dix fois plus catholique, dix fois plus rangé que [lui] », mais qui « ne se montre nullement dévot aux yeux du monde » et qui, pour cette unique raison, passe publiquement pour un « scélérat ». « Au fond, ajoute Paul B... dans l'une de ses lettres, son seul défaut [Jacques M...] est d'être bien moins hypocrite que moi » (ÉFD, p. 11).

Or, ce voisin a une fille, Elmire, dont Paul B... est rageusement amoureux. « Dans cet être que le vulgaire *divinisait* [Paul B...] régnait la plus terrible, la plus indomptable des passions ». Lui qui prétend avoir bravement renoncé aux « choses du monde » est en fait disposé à sacrifier « toutes les choses du ciel pour un seul regard d'Elmire! » Mais cet amour n'est ni pur ni chaste ; il s'agit « de cet amour brutal, bestial qui vit dans les estaminets du plus bas étage, dans les lieux de prostitution les plus avilis! » (ÉFD, p. 12) Paul B... est une contradiction ambulante : il réunit l'image d'une dévotion tournée vers le ciel et la réalité d'un être rampant dans les bas-fonds du vice humain. Il est la conjonction d'une fausse *hauteur* et d'une vraie *bassesse*, la distinction entre être et paraître recoupant ici celle, morale, entre authenticité et fourberie et celle, topologique, entre le haut et le bas. La passion charnelle de Paul B..., que le narrateur compare à un « crime » (ÉFD, p. 13), est doublement immorale, par elle-même, en tant que bassesse honteuse, et par l'hypocrisie éhontée sous laquelle elle se cache. Paul B... est sauvagement possédé par cette passion qui le domine. En effet, « on eut dit qu'il allait déchirer sa robe [d'Elmire], briser son masque, et mettre à nu toute la turpitude de son hypocrisie pour n'écouter que la diabolique passion qui le dévorait » (ÉFD, p. 12).

Mais Paul B... a un rival. Judes et Elmire s'aiment réciproquement, ce qui rend l'antihéros fou de jalousie. Et d'autant plus que Judes, accompagné de son frère Denis, représente une menace pour sa fausse identité et la poursuite de ses manigances : les deux jeunes hommes viennent réclamer la fortune volée à leur mère par un complice de Paul B..., et dont celui-ci serait le bénéficiaire. Dans l'une des lettres qu'il adresse à Marcel, le faux dévot apprend au lecteur qu'il est prêt à recourir à des moyens criminels pour éliminer un rival et

¹⁰⁹ T. Todorov, « Les deux principes du récit » [1978], *La notion de littérature et autres essais*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1987, p. 61.

conserver le masque de piété qui lui permet de manœuvrer sans risquer de perdre tout le volume de reconnaissance sociale qu'il a accumulé. « Et devine quel est mon rival? Juste un des fils de notre victime, Mme F..., qui bientôt peut-être déchirera le voile qui me couvre et me livrera à l'anathème public! » (ÉFD, p. 19) Pour éviter d'être détrôné, Paul B... organise un complot destiné à faire condamner l'un des deux frères, à salir leur réputation, à les éloigner et à les rendre ainsi inoffensifs.

C'est Denis qui deviendra l'innocente victime de cette conspiration orchestrée dans l'ombre : dans une auberge, évidemment ignoble, crasseuse et fréquentée par une mauvaise population, un malfaiteur dérobe une bourse et la glisse subrepticement dans la poche du jeune homme. Pris en « flagrant » délit, celui-ci est aussitôt condamné à la prison pour vol. Judes, désespéré, s'empresse d'écrire à un confident pour lui faire part de l'amertume qui l'envahit :

la société le rejetera [*sic*], le pauvre enfant, loin de son sein, comme un être à jamais déshonoré. Et, par contre-coup, sa honte rejaillira sur moi ; je serai moi aussi le point de mire de tout le monde : je serai l'objet d'une curiosité impudente, dédaigneuse (ÉFD, p. 21).

Et de fait, le lecteur apprend, dans une lettre qu'Elmire adresse à sa tante, que le statut criminel de Denis a des répercussions négatives sur le nom de Judes, qu'il risque d'entacher irrévocablement.

Vous savez le crime du malheureux frère de Judes!... Cet événement a réveillé dans le cœur de mon père l'espèce de mépris qu'il avait manifesté pour Judes au premier abord ; cet événement a brisé toutes nos espérances, tout notre avenir (ÉFD, p. 23).

Je suis, renchérit Elmire, « condamnée à gémir dans la solitude ».

L'ensemble des segments du récit entourant le prétendu crime et la condamnation judiciaire de Denis sert, une fois de plus, à illustrer le thème du décalage insurmontable entre l'être (innocence) et le paraître (culpabilité) de l'individu et à mettre en lumière les conséquences socialement dévastatrices de cet écart. En effet, la victime de la machination élaborée par les véritables criminels, clamant énergiquement son « innocence » (ÉFD, p. 32), finira par mourir de souffrance à l'idée, insupportable, de porter publiquement le fardeau d'une fausse identité et de la stigmatisation sociale qui en découle. Le narrateur saisit d'ailleurs l'occasion pour formuler une remarque critique à l'endroit des institutions pénales : « Telle est la justice humaine! Que d'innocents n'a-t-elle pas flétris sur des apparences spécieuses? » (ÉFD, p. 27)

Grâce à un informateur secret, Judes finira par découvrir la réelle identité de Paul B..., un « misérable qui se cache sous la peau de l'agneau pour faire plus impunément le loup » (ÉFD, p. 35). Devant cet être duplice, animalisé encore une fois, à qui il « faut arracher cette peau de brebis » (ÉFD, p. 38), la vengeance doit prendre la forme d'une révélation publique, d'un rétablissement de la vérité. Mais cette vengeance, ici, ne parviendra jamais à s'accomplir rigoureusement. Le voile cachant la vérité, tout juste entrebâillé par Judes, restera pour l'essentiel en place. Paul B..., toutefois, s'il demeure impuni, sera mis hors d'état de nuire : alors que ses complices conspirateurs ayant contribué à faire condamner Denis et à l'acculer à la mort se dénoncent eux-mêmes (la réputation du jeune homme est ainsi réhabilitée *in extremis*), le faux dévot, risquant d'être définitivement et publiquement démasqué par Judes, n'ayant plus rien à attendre de ses « coupables perspectives » (ÉFD, p. 38), décide de prendre la fuite en laissant croire, de manière à déguiser cette désertion à la population qui l'adule aveuglément, qu'il part pour un « pèlerinage à la Terre Sainte » (ÉFD, p. 39). En maître de la dissimulation, il réussit à sauver son image, qui reste intacte et indemne.

S'immiscant dans son récit pour interpeler directement le lecteur, l'instance narrative justifie cette absence de punition, cette déception qu'elle inflige au lecteur désireux d'assister à un dénouement satisfaisant, en expliquant, non sans un cynisme amer, « que Dieu permet assez souvent que ces grands hypocrites poursuivent impunément leur odieuse carrière jusqu'à la fin » (ÉFD, p. 40). En ce sens, et à sa manière, le narrateur d'Eugène L'Écuyer pose la question de la théodicée, qu'il résout en plaçant la vie terrestre dans une relation de subordination à l'*autre* vie, future et céleste, où la justice divine trouve, infailliblement, son terrain d'exercice propre : à

quiconque ne voit pas au-delà des étroites limites de la vie terrestre, cette tolérance divine peut paraître injuste ; mais il ne faut pas oublier qu'il y a une vie future où tout se compensera, se pèsera, se mesurera strictement et impartialement (ÉFD, p. 40).

Cette façon d'enrober l'au-delà d'un habit de lumière constitue en effet, dans la morale chrétienne et selon l'expression de Pascal Bruckner, la « seule manière de mettre fin au scandale de la prospérité du méchant et de l'infortune du juste¹¹⁰ ». L'impunité et la punition humaines sont, en quelque sorte, temporaires ou provisoires, la vie terrestre étant elle-même

¹¹⁰ Pascal Bruckner, *L'euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur*, Paris, Grasset et Fasquelle, coll. « Le livre de poche », 2000, p. 28.

un état intérimaire, un passage transitoire. « Le châtement viendra tôt ou tard, comme la récompense! » (ÉFD, p. 40) Tout se passe donc, en dernière analyse, comme si la discordance entre l'être et le paraître était ultimement et nécessairement appelée à être un jour surmontée et abolie devant la clairvoyance de Dieu. Mais en cette vie, où elle continue de faire ses ravages, il reste que la lucidité humaine, faillible mais capable de vigilance, doit faire ce qu'elle peut pour contribuer à déshabiller et à révéler dans sa franche nudité une vérité que plusieurs cherchent indument à travestir.

Telle serait, en définitive, la morale du récit d'Eugène L'Écuyer : la nécessité impérieuse de douter des apparences et de soupçonner, en creusant sous la brillance du *paraître*, les couleurs potentiellement sombres de l'*être*. Pour convaincre son public de la validité d'un tel précepte, le narrateur quitte la fiction, à la fin de son récit, pour ramener le lecteur à une réalité qu'il connaît. Dans le dernier segment du texte, il convoque ainsi la figure d'un criminel devenu apparemment célèbre : les bonnes âmes

se rappellent-elles de feu le *Docteur l'Indienne* qui disait son chapelet au pilori, (ce fait est connu) qui, après avoir passé pour un grand dévot, est mort sur le gibet, à Québec, écrasé sous le poids de ses crimes... (ÉFD, p. 42).

Une telle conclusion, qui fait aussi bien sûr référence à la dernière confession du condamné sur l'échafaud, est aussi expéditive que riche en renseignements.

Elle indique que, pour la population de l'époque, le personnage de François Marois est connu tant pour l'épisode de 1824 (passage par le pilori et évasion de prison) que pour celui de 1829 (meurtre du colporteur et exécution publique devant la prison de Québec¹¹¹). Qui plus est, elle suggère que le personnage en lui-même occupe une place notoire dans la mémoire vive, bref que son histoire figure parmi celles qui fascinent, qui « parlent » et qui se transmettent. Mais elle témoigne aussi, et peut-être surtout, d'un processus de symbolisation ou de sémantisation active du personnage. En effet, le « docteur l'Indienne », cet « affreux esculape » (ÉFD, p. 42) qu'Eugène L'Écuyer rattache explicitement au nom de François

¹¹¹ L'allusion à la fausse dévotion de François Marois renvoie certainement, aussi, à l'image du criminel de 1829 se confessant sur la potence et faisant, pour son salut éternel, un appel à la prière (« Banc du Roi, Québec – terme criminel », *La Minerve*, 5 octobre 1829, p. 2.). Il y a par ailleurs quelque chose d'ironique dans la critique que fait L'Écuyer de l'illusion souvent trompeuse des apparences, car c'est précisément cette critique (en ce qu'elle permet de mettre en garde contre les jugements rapides de l'institution judiciaire) que, en 1829 devant les tribunaux, François Marois formule à l'aide des avocats chargés de le défendre.

Marois¹¹², devient ici le symbole par excellence de la *duplicité* et, le système pénal, celui de la lutte nécessaire contre l'imposture criminelle qui consiste à simuler la vertu pour mieux honorer le vice. La représentation du meurtrier tire ainsi profit d'un thème que *L'influence d'un livre* n'exploitait guère mais qu'Eugène L'Écuyer, pour sa part, avait déjà exploité de manière exemplaire, quelques années plus tôt, dans *La fille du brigand*, où le chef incontesté et dominateur des « brigands du Cap-Rouge » est décrit et présenté comme un être fondamentalement duplicitaire, dissimulant sous l'illusion de la respectabilité sociale la plus basse perversité morale.

En somme, Charles Chambers et François Marois, même s'ils ne se croisent pas véritablement, et en dépit de la différence irréductible qui sépare leurs histoires respectives, appartiennent, dans l'imaginaire social du milieu du XIX^e siècle, à une même communauté, partiellement fantasmée et réellement combattue : celle des ennemis de la société, d'autant plus menaçants qu'ils savent dans l'ombre manipuler, comme des illusionnistes ou, mieux, comme le diable lui-même, l'image publique qu'ils donnent d'eux-mêmes. Étrangers masqués ou intrus costumés, ils parasitent le corps social au moment même où ils paraissent le servir.

Une littérature utilitaire

L'analyse de la nouvelle d'Eugène L'Écuyer montre qu'elle fonctionne essentiellement comme un *exemplum* rhétorique. D'un point de vue fonctionnel, le récit se substitue à une argumentation, cherche à persuader et convaincre. Le texte convertit l'argumentaire, dont il fait l'économie, en monstration ou en exemplification : il se donne comme une prise de position par anecdotes (soumise à une logique narrative) plutôt que comme une prise de position par arguments (soumise à une logique rationnelle). La nouvelle de L'Écuyer est bâtie sur la superposition de deux niveaux de discours, que l'on peut distinguer théoriquement (dans le cadre de l'analyse) mais qui, sur le plan textuel, sont coextensifs et se confondent pour former un tout unitaire : on peut en effet distinguer le plan narratif, qui correspond au récit à proprement parler, du plan métanarratif, où le narrateur remplit une fonction idéologique en commentant le sens de son propre récit.

¹¹² Une note de bas de page écrite par L'Écuyer rappelle que « docteur L'Indienne » est le « sobriquet donné au nommé Marois trouvé coupable du meurtre le plus atroce sur la personne d'un colporteur du nom de Guilmet, et qui a été pendu à Québec il y a plusieurs années » (ÉFD, p. 42).

La différence entre ces deux plans du texte littéraire rappelle la distinction opérée par Émile Benveniste entre les deux registres linguistiques de l'« histoire » et du « discours », qui sont caractérisés par deux systèmes de temps verbaux et qui, surtout, pour Benveniste, représentent deux grandes manières d'utiliser le langage, deux types de rapport entre l'énoncé et le sujet de l'énonciation. Alors que le mode « historique » se spécifie par l'effacement des traces déictiques¹¹³, le mode « discursif » suppose au contraire un engagement explicite du locuteur et, par conséquent, inscrit les marques de sa présence au sein de son énoncé. Aussi Benveniste reconnaît-il la possibilité, dans le langage, de faire cohabiter les deux registres au sein d'un même message ou acte de parole. C'est le cas, ici, de la nouvelle d'Eugène L'Écuyer : le récit littéraire (histoire), dans lequel intervient explicitement le narrateur (discours), met à profit la coexistence des deux modes à des fins rhétoriques et idéologiques.

En ce sens, *Un épisode de la vie d'un faux dévot* incarne une conception résolument utilitaire de la littérature. Dans la société québécoise du XIX^e siècle, en effet, « écrire, c'est agir¹¹⁴ », comme l'a montré Louis Francoeur. L'acte d'écriture littéraire est dirigé vers une finalité qui lui est extérieure. C'est la nature et la qualité du but assigné à l'écriture littéraire (comme à l'écriture en général) qui est l'essentiel critère de tout jugement critique. L'acte d'écrire est placé au centre d'une éthique, et cette *éthique de l'écriture* forme le socle commun des débats qui agitent et déchirent le milieu des lettres. Elle constitue, pour parler comme Bourdieu, la condition généralement indiscutée de la discussion : de part et d'autre, on considère qu'à sa manière l'écrivain doit être un moraliste, les conflits portant dès lors beaucoup moins sur la conception de la littérature comme œuvre morale que sur l'extension à donner aux domaines de la moralité et de l'impiété – qui suscite, elle, des discussions parfois acerbes et conflictuelles. Par son écriture, l'écrivain s'engage à esquisser un modèle de vertu ou à faire la promotion d'un style de vie, à instruire l'esprit ou à polir les mœurs. Bref, il est tenu d'édifier son lecteur et de faire œuvre utile. Cela signifie surtout, comme le soutient Maurice Lemire : désambiguïser le récit et défendre une vision du monde suffisamment claire

¹¹³ « Nous définirons le récit historique comme le mode d'énonciation qui exclut toute forme linguistique "autobiographique". L'historien ne dira jamais *je* ni *tu*, ni *ici* ni *maintenant*, parce qu'il n'empruntera jamais l'appareil formel du discours, qui consiste d'abord dans le relation de personne *je : tu* » (Émile Benveniste, « Les relations de temps dans le verbe français » [1959], *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1966, p. 239.)

¹¹⁴ Louis Francoeur, « Quand écrire c'était agir : la série culturelle québécoise au XIX^e siècle », *Voix et images*, vol. VI, n^o 3, printemps 1981, p. 455.

pour dissoudre les équivoques et incertitudes sémantiques¹¹⁵. À la fin du siècle, un critique résume bien cette conception morale de l'écriture : « L'écrivain ne doit pas seulement fuir l'immoralité, il doit aussi considérer comme indigne de lui de faire œuvre "amoral", je veux dire, œuvre indifférente au point de vue moral¹¹⁶ ».

La littérature est ainsi, comme toutes les autres formes discursives, un acte illocutoire qui, de manière générale, aspire à avoir des effets sur la réalité en exhortant le public à se conformer aux modèles proposés, que ceux-ci soient historiques, patriotiques ou moraux. Ainsi un critique a-t-il pu écrire, au sujet de l'écriture et de la publication de *Jean Rivard*, qu'il s'agissait non seulement d'une « belle œuvre » mais aussi d'une « bonne action¹¹⁷ ». Les auteurs, critiques littéraires et censeurs, malgré ou plutôt en fonction de leurs points de vue respectifs, reconnaissent tous à la littérature une telle valeur performative, comme en témoigne la position « ancillaire » que le littéraire occupe dans les débats idéologiques (entre libéraux et ultramontains notamment) qui marquent la vie mouvementée des associations intellectuelles au milieu du XIX^e siècle¹¹⁸.

Cette subordination de la littérature s'exprime d'ailleurs, à l'époque, à travers le statut même de l'écrivain. En effet, la trajectoire professionnelle de plusieurs auteurs signale que l'écriture constitue moins une fonction ayant en elle-même sa propre finalité qu'une activité transitoire permettant à l'écrivain d'acquérir un nom et de dénicher une position dans la fonction publique¹¹⁹. La vision utilitaire du littéraire alimente d'ailleurs, à une époque où l'on se dirige vers l'âge d'or de la censure cléricale proscriptive¹²⁰, une conception « perlocutoire » de l'acte de lecture, selon laquelle lire, c'est faire ce qu'on lit. En un mot, et bien que la formule soit certainement un peu draconienne, on peut dire de manière générale que, « pour les romanciers québécois du XIX^e siècle [et la chose n'est certainement pas propre à la littérature québécoise], l'activité littéraire a toujours comme but une modification de l'espace

¹¹⁵ Maurice Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1993, p. 189-190.

¹¹⁶ Georges Legrand, *La Revue canadienne*, 1899, cité dans Y. Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1977, p. 55.

¹¹⁷ « Soirées canadiennes », *Le Courrier du Canada*, 9 juin 1862, cité dans M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 237.

¹¹⁸ Pierre Rajotte, « Les pratiques associatives et la constitution du champ de production littéraire au Québec (1760-1867) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n^o 4, 1992, p. 572.

¹¹⁹ M. Lemire, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, p. 144-145.

¹²⁰ Selon Pierre Hébert, ce triomphe du pouvoir censorial cléricale passant par la censure proscriptive a lieu dans les dernières décennies du XIX^e siècle. Voir Pierre Hébert, *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997, p. 114.

extra-littéraire ». Le roman est, en ce sens, souvent « conçu en tant qu'effet sur l'entourage¹²¹ », et c'est précisément cette efficience que l'on prête à l'écriture qui donne aux représentations du crime le caractère pernicieux et dangereux que leur attribuent plusieurs commentateurs¹²².

L'accueil réservé par le public lettré, en 1853, au texte de L'Écuyer traduit bien cette conception de la littérature comme action sur le monde, à une époque où les lettres sont considérées par plusieurs comme le chien de garde légitime de la morale établie. En tant que nouvelle revue, *La Ruche littéraire* est, dans les semaines qui précèdent la parution de son numéro inaugural, attendue et espérée. Des capsules publicitaires annonçant sa venue imminente indiquent notamment que, dans les textes qui seront sélectionnés pour garnir les pages du nouveau périodique, « la morale la plus pure et [...] la pudeur la plus susceptible seront invariablement respectées¹²³ ». Le journal *Le Pays*, pour sa part, fait preuve d'un zèle chaleureux et affirme que « toutes les productions intellectuelles de notre pays, de quelque caractère qu'elles soient, [ont] un titre indéniable et positif à l'encouragement universel¹²⁴ ». Mais l'enthousiasme consensuel cèdera rapidement la place, avec la publication d'*Un épisode de la vie d'un faux dévot*, à une tension palpable et à une divergence violente entre deux réceptions contrastées : d'un côté, les détracteurs de la nouvelle et, de l'autre côté, ses zéloteurs. De part et d'autre, toutefois, circule une même conception de la littérature. Indiscutée, elle fournit en fait le socle doxique qui rend possible la discussion.

La querelle provoquée par la publication de la nouvelle de L'Écuyer donne promptement lieu à des échanges caustiques. Le ton se fait vite mordant. Quelques jours après la livraison du premier numéro de *La Ruche littéraire*, la critique lève le bouclier. *La Minerve* monte au front : « la tendance de cet épisode nous paraît répréhensible et mauvaise, et le tout ensemble est une diffamation et non une peinture des mœurs de la population Bas-Canadienne. Ce conte tend à prouver que le noir est le blanc et que le blanc est le noir », une morale, insiste

¹²¹ J. Garcia-Mendez, « Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans : notes pour la reconstitution d'une argumentation », *loc. cit.*, p. 334.

¹²² Ce rapport à la littérature est, on le voit, assez éloigné de la revendication d'autonomie qui, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle en France, commencera à marquer au sein du « champ littéraire » en formation le discours des quelques poètes et esthètes qui prétendent protéger la pureté du fait littéraire en l'arrachant aux basses compromissions auxquelles la condamneraient les romanciers-journalistes. Voir, sur cette idée de revendication d'autonomie, Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1998 [1992], p. 355-356.

¹²³ « La Ruche littéraire illustrée », *La Minerve*, 18 février 1853, p. 1.

¹²⁴ *Le Pays*, 28 février 1853, p. 3, cité par Jean-Guy Hudon, *Eugène L'Écuyer, op. cit.*, p. 94.

le rédacteur du journal, qui est « évidemment fausse, mauvaise, dangereuse¹²⁵ ». Eugène L'Écuyer riposte précipitamment dans une courte lettre publiée par *Le Moniteur canadien* et se déclare peu surpris que sa nouvelle mette ainsi « en émoi tout ce qu'il y a de commères et d'hypocrites¹²⁶ ». Mais « dame Minerve », comme l'écrit malicieusement l'écrivain, renchérit en durcissant le ton de sa diatribe. Elle reproche à L'Écuyer de représenter la crédulité du « vulgaire » comme dupe, naïve et aisément exploitable. Elle invoque l'opposition de la ville et de la campagne en défendant la pureté de la foi et l'authenticité des idées religieuses qui règnent dans les zones rurales canadiennes. Elle dénonce en outre les scènes « lascives » (Paul B... couvrant Elmire de ses regards libidineux) et condamne la critique formulée par L'Écuyer concernant les erreurs judiciaires dont seraient victimes plusieurs innocents et l'impunité dont bénéficieraient trop de scélérats – les institutions judiciaires et pénales, peut-on lire dans le journal, sont « les plus sages qui soient établies pour la protection de la société¹²⁷ ». Enfin, le rédacteur de *La Minerve* explique ce qu'il trouve menaçant et périlleux dans la morale illustrée par la nouvelle, qu'il interprète abusivement comme une invitation à considérer systématiquement les apparences comme trompeuses : « l'ordre de chose actuel se trouverait renversé, et les vagabonds n'auraient plus à craindre la flétrissure, l'animadversion publique¹²⁸ ». Dans un autre article, le journal montréalais suggère même à son public la lecture du roman *Charles Guérin*, qui offrirait « un contre-poison à l'une des mauvaises tendances de la prétendue esquisse de mœurs¹²⁹ » livrée par *La Ruche littéraire*.

Au cours du mois de mars 1853, Eugène L'Écuyer publiera plusieurs lettres dans les journaux, reprenant essentiellement le ton corrosif de la première et défendant la valeur de sa nouvelle. Il n'est d'ailleurs pas seul à se défendre. De nombreuses feuilles montréalaises, québécoises et régionales prendront position dans ce débat qui s'étale sans interruption sur plus d'un mois¹³⁰. Les uns prennent la défense de l'auteur, d'autres, à la suite de *La Minerve*, voient dans la nouvelle de L'Écuyer une sombre et antipatriotique « calomnie du Canada » :

¹²⁵ « La Ruche littéraire », *La Minerve*, 1^{er} mars 1853, p. 2.

¹²⁶ « La Ruche littéraire », *Le Moniteur canadien*, 5 mars 1853, cité par J.-G. Hudon, *Eugène L'Écuyer*, p. 97.

¹²⁷ « Un épisode de la vie d'un faux dévot – Par E. L'Écuyer – Première production de la ruche littéraire », *La Minerve*, 8 mars 1853, p. 2.

¹²⁸ *Ibid.*

¹²⁹ « *Charles Guérin* », *La Minerve*, 8 mars 1853, p. 2.

¹³⁰ Mis à part *La Minerve*, *Le Pays* et *Le Moniteur canadien*, *Le Canadien*, *Le Journal de Québec*, *L'Ère nouvelle*, *Le Courrier de Saint-Hyacinthe*, le *Montreal Herald*, le *Montreal Gazette*, le *Montreal Transcript*, le *Pilot* et *Le Semeur canadien* s'immiscent dans le débat (voir à ce sujet J.-G. Hudon, *Eugène L'Écuyer*, p. 102 et suivantes).

Le Canadien ressent même, pour sa part, le besoin d'écrire un bref article pour dire qu'il n'écrira pas sur une œuvre qui, parce qu'elle cherche à peindre « ce qu'il y a moralement de plus laid dans la nature humaine¹³¹ », ne mérite que le silence. Les détracteurs de L'Écuyer lui reprochent essentiellement, en somme, ce que résume « un jeune Canadien » dans une lettre publiée par *La Minerve* : le portrait accusateur dressé par son récit aurait pour effet d'« avilir [l'image de] la nation canadienne en la représentant comme étant composée de Tartuffe et de gens assez simples ». Il aurait donc été préférable de « montrer le Canadien franc, brave, religieux et plein d'amour pour sa patrie, ses lois et ses coutumes¹³² » ou, en un mot, de façonner par l'écriture une « réalité » à la hauteur d'un idéal chantant.

Le discours de ce lecteur et correspondant révèle l'horizon d'attente que partagent au milieu du XIX^e siècle plusieurs membres influents du milieu littéraire : afin de répondre à « l'attente de ceux qui aiment leur Canada », la littérature doit se donner pour mandat de louer, en mythifiant le passé du fait français sur les rives du Saint-Laurent¹³³, l'histoire et la culture d'un peuple ayant héroïquement triomphé des obstacles liés à la dure nécessité de survivre sur une terre âpre et inhospitalière. Le « vrai » auquel font ici référence les exigences de vraisemblance et de bienséance doit impérativement, pour éviter de basculer dans le faux, coïncider avec les conceptions régnantes du beau et du bien et faire ainsi l'apologie de la survivance canadienne-française en Amérique.

6.2 Le singulier pluriel. Présence(s) du docteur l'Indienne

En 1837, le fait divers de 1829 entre dans l'univers romanesque de *L'influence d'un livre* comme le font les légendes et chansons, c'est-à-dire comme un fait folklorique et historique constitutif d'une culture « populaire » canadienne-française, à laquelle s'intéressent des écrivains dont l'écriture a des visées à la fois littéraires et ethnographiques. En 1853, c'est en tant que symbole célèbre que la figure du meurtrier François Marois, désormais rebaptisé

¹³¹ « Publications nouvelles », *Le Canadien*, 21 mars 1853, p. 2.

¹³² « Correspondances », *La Minerve*, 12 mars 1853, p. 2.

¹³³ Maurice Lemire a montré comment la littérature participe, au milieu du XIX^e siècle, à l'élaboration d'un « cosmos » canadien-français et de la conscience nationale et culturelle liée à cet ancrage territorial. Il a ainsi mis en évidence la « structure mythique » du discours culturel canadien de l'époque, qui se réfère au temps mythique des « Pères » et des « ancêtres » laurentiens de manière à y puiser, pour le présent, un modèle d'action ultime et réputé indépassable (M. Lemire, *Formation de l'imaginaire littéraire au Québec (1764-1867)*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1993, p. 37-40).

« docteur l'Indienne », pénètre dans l'univers fictionnel d'*Un épisode de la vie d'un faux dévot* : emblème d'hypocrisie et de duplicité, la figure du criminel fonctionne comme un référent partagé, comme une icône, comme un fait historique présent dans toutes les mémoires, qu'un écrivain comme Eugène L'Écuyer peut dès lors, dans un contexte où la littérature a une valeur utilitaire, mobiliser efficacement à des fins morales. La violente polémique ayant suivi la réception houleuse de la nouvelle de L'Écuyer indique d'ailleurs que cette œuvre, et avec elle la référence à la figure du « docteur l'Indienne », a largement circulé dans l'ensemble de la province, nourrissant ainsi sans doute le souvenir du fait divers de 1829. La circulation se poursuit d'ailleurs dans les années qui suivent. La nouvelle d'Eugène L'Écuyer se méritera en effet l'honneur, en 1861, d'une réédition dans la revue *Le littérateur canadien*¹³⁴.

Chirurgie d'un roman, autopsie d'une censure

Or, au début des années 1860, une autre parution importante (re)donne à l'histoire du criminel François Marois une nouvelle visibilité : réédité sous une forme émondée en 1864 par les soins de l'abbé Henri-Raymond Casgrain, *L'influence d'un livre* (devenu *Le chercheur de trésors*) s'apprête à connaître une fortune considérable auprès des écoliers.

En effet, après la nomination de Gédéon Ouimet, en janvier 1876, au poste de surintendant de l'Instruction publique, Casgrain est chargé de constituer une collection d'œuvres canadiennes destinées à être distribuées, sous forme de livres de récompense, aux jeunes lecteurs des écoles. Pendant les dix années de son mandat, entre 1876 et 1886, l'abbé fournit ainsi environ 80 000 livres au département de l'Instruction publique, parmi lesquels figurent, comme le stipule clairement le contrat qu'il signe avec l'imprimeur Léger Brousseau, plusieurs milliers d'exemplaires de sa version édulcorée du *Chercheur de trésors*¹³⁵. Cette réédition censurée du roman de Philippe Aubert de Gaspé (fils), livrée d'abord dans un recueil paru en 1864 sur *La littérature canadienne de 1850 à 1860*¹³⁶, est ensuite publiée en volume à

¹³⁴ Jean-Guy Hudon, *Eugène L'Écuyer*. On ne sait à peu près rien de cette revue.

¹³⁵ Jean-Paul Hudon, « Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886 », *Voix et images*, vol. 26, n° 3 (78), printemps 2001, p. 605-606.

¹³⁶ Ce recueil, conçu en quelque sorte comme un prolongement du *Répertoire national*, est monté et publié par les membres du *Foyer canadien*. L'édition du recueil de 1863 avait été préparée par Antoine Gérin-Lajoie ; celle de

Québec en 1878 et réimprimée trois fois à Montréal en 1885 « pour être largement distribuée dans les écoles à titre de livre de récompense par le Conseil de l’instruction publique¹³⁷ ». Elle s’insère dans un contexte qu’il n’est pas inutile de reconstituer sommairement : il aide effectivement à mieux comprendre les raisons de la réédition du texte ainsi que l’esprit général qui préside à l’épuration de la version originale, une censure conduisant l’abbé Casgrain à modifier notamment, et mystérieusement, le nom du meurtrier.

Ce contexte est d’abord caractérisé par une volonté particulièrement forte, et dont les effets se répercutent jusqu’au début du XX^e siècle : celle de forger une mémoire collective, de constituer un répertoire d’œuvres représentatives du parcours littéraire canadien, certes encore jeune mais déjà institué comme fait national. Il s’agit donc, en rééditant le roman de Philippe Aubert de Gaspé, de le « faire entrer dans le mémorable » et, du même coup, dans « les archives de l’histoire littéraire¹³⁸ ». Cette même exigence de mémoire donne également lieu, à la même époque et parallèlement, à un nouvel engouement pour les contes, légendes et autres récits issus de la tradition orale. En effet, comme je l’ai souligné plus haut¹³⁹, le mouvement littéraire patriotique qui, à partir de 1860 environ, met en branle une démarche de consignation et de célébration des « légendes canadiennes » est constitutivement lié à une conception nationale de la littérature : à travers ces légendes, qui apparaissent comme le vestige vivant de traditions et d’ancêtres avec lesquels il importe de maintenir un contact et une proximité privilégiée, on croit retrouver les signes d’une culture propre et, en cela, garante d’une identité nationale, l’idée de « nation » étant définie, au XIX^e siècle et comme l’a montré Fernand Dumont, en termes *culturels* plutôt que *politiques*. Le travail de fabrication d’une conscience du passé, que celle-ci soit historiographique au sens large ou légendaire, se présente en effet comme une « façon de surmonter l’humiliation du peuple conquis, de lui redonner fierté¹⁴⁰ ». Dans ces conditions, les œuvres de culture permettent ainsi à la communauté de se replier sur elle-même et de surmonter le sentiment de la précarité de sa propre existence que, pour des

1864, dans laquelle paraît *Le chercheur de trésors*, est préparée principalement par Casgrain (R. Robidoux, *Fonder une littérature nationale. Notes d’histoire littéraire*, Ottawa, Les Éditions David, 1994, p. 88).

¹³⁷ A. Sénécal, « L’influence d’un livre », *Dictionnaire de la censure au Québec*, *loc. cit.*, p. 350.

¹³⁸ M. Cambron, « De la critique comme événement ou le récit de la geste critique », *loc. cit.*, p. 149-177. Cambron montre toutefois que malgré son statut de pièce liminaire de la littérature canadienne en voie de formation et qu’en dépit aussi de sa réédition, l’œuvre est généralement oubliée par les historiens de la littérature de la seconde moitié du XIX^e siècle. Si elle connaît un succès certain auprès du public scolaire, elle s’effacera donc, en revanche, de la mémoire critique.

¹³⁹ Voir *supra*, p. 256-257.

¹⁴⁰ F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, p. 311.

raisons historiques liées à la Conquête et aux menaces successives d'assimilation, elle est entraînée à ressentir. La grande importance accordée, au XIX^e siècle, à la « veillée de contes¹⁴¹ » est sans doute liée à cette situation ethnosociologique : « la plus grande punition qu'on pût nous infliger, raconte avec emphase Louis Fréchette, c'était de nous en priver¹⁴² ».

À l'instar des nombreux recueils de « légendes canadiennes » que la seconde moitié du XIX^e siècle verra paraître, *L'influence d'un livre* obéit déjà en partie, en 1837, à une logique ethnographique dont la visée est de recueillir et de recenser des traces symptomatiques d'un folklore local. Bien sûr, ce souci, fortement présent dans les années 1860 et particulièrement structurant dans un roman comme *Les anciens Canadiens* (où légendes et chansons parsèment le récit en lui procurant une texture polyphonique), ne suffit pas à expliquer la réédition du roman de Philippe Aubert de Gaspé (fils). Mais il permet de comprendre en quoi celle-ci a pu paraître légitime et essentielle : dans une certaine mesure, le roman peut apparaître comme un substitut ou un succédané de l'institution sociale traditionnelle de la « veillée ». Quant à la censure du texte, elle s'inscrit bien sûr dans le sillage d'une exigence morale à l'égard de la littérature, que Narcisse Faucher de Saint-Maurice résume bien lorsqu'il écrit, en 1868, que « l'homme de lettres doit mettre son énergie à imprimer un cachet de pureté à notre littérature née d'hier¹⁴³ ».

Cette censure effectuée dans l'ombre par l'abbé Casgrain est autorisée par le père du jeune Philippe Aubert de Gaspé, qui accorde personnellement au prêtre la liberté de procéder aux changements considérés comme nécessaires¹⁴⁴. L'opération censoriale pratiquée sur *L'influence d'un livre* implique foncièrement trois types de modifications. On retrouve, premièrement, des changements d'ordre linguistique, attribuables surtout au goût personnel du censeur et à son souci d'uniformiser le texte : le titre initial de l'œuvre est remplacé par un titre jugé plus représentatif, la ponctuation est parfois modifiée, etc. Deuxièmement, on observe une série de modifications de nature idéologique à travers lesquelles se manifestent la

¹⁴¹ Louis Fréchette, *Mémoires intimes*, p. 53. « On ferait un gros volume avec toutes les histoires que j'ai entendu raconter à Joe Violon [Joseph Lemieux, de son véritable nom]. Souvent, les soirs d'automne et d'hiver – car Joe Violon n'allait plus en « hivernement » – il y avait *veillée de contes* chez quelque vieux de notre voisinage, et nous allions écouter les récits du vétéran des chantiers, dont le style pittoresque nous enthousiasmait » (p. 52-53).

¹⁴² *Ibid.*, p. 66-67.

¹⁴³ N. Faucher de Saint-Maurice, « L'homme de lettres. Sa mission dans la société moderne » [1866], *Choses et autres*, Montréal, Duvernay, Frères et Dansereau, 1874, p. 31.

¹⁴⁴ Philippe Aubert de Gaspé (père) écrit en effet à Casgrain, dans une lettre : « libre à vous de faire les changements que vous signalez ; et qui me paroissent [*sic*] très à propos : vous avez carte blanche » (Cité dans A. Sénécal, « L'influence d'un livre », *Dictionnaire de la censure au Québec*, *loc cit.*, p. 349).

rectitude et la conviction de l'homme d'Église. En effet, les exergues de Lamennais sont systématiquement retirés (son œuvre est à l'Index) et le texte du roman est amputé de plusieurs références littéraires suspectées de nuire à ce que le clergé considère comme une saine moralité – Sue, Balzac, Volney, Byron. Enfin, et troisièmement, plusieurs interventions sont liées à la bienséance. Ici se trahissent les « scrupules pudibonds¹⁴⁵ » d'un censeur incapable de supporter les atteintes à la pudeur et les entorses à la convenance : le texte, expurgé de quelques jurons, se voit aussi privé de passages substantiels contenant des allusions à la sensualité, au désir, à la danse (dangereuse promiscuité) et aux rendez-vous nocturnes et clandestins des amoureux Saint-Céran et Amélie.

La modification qui m'intéresse ici, anodine en apparence mais pourtant riche de significations, relève à mon sens de cette troisième catégorie (liée à la bienséance) : dans son édition du *Chercheur de trésors*, l'abbé Casgrain assigne au meurtrier Joseph Lepage un nouveau nom. L'assassin s'appelle désormais Joseph Mareuil. Mais pourquoi « Mareuil » plutôt que « Lepage », puisque le prénom du criminel (Joseph) demeure pour sa part inchangé? Pourquoi ne pas avoir donné au personnage le sobriquet légendaire (« docteur l'Indienne ») qui commence, à l'époque, à lui coller à la peau? Cette question, qui nous condamne évidemment aux interprétations incertaines, a fait l'objet, au sein de la critique littéraire, de deux tentatives de réponse opposées. D'un côté, David Hayne a suggéré, dans les années 1950, que le changement de nom pouvait être attribué à une volonté de rendre le récit plus fidèle à la réalité¹⁴⁶ ; de l'autre côté, Claude Lamy suppose plutôt l'inverse et rattache cette modification à une volonté de *décanadianiser* la référence au meurtre en donnant au nom du tueur une « consonance européenne¹⁴⁷ ».

La première interprétation me paraît faible et peu plausible. Hayne ne tient pas compte du fait que Mareuil (qui serait un dérivé de Marois) n'est ni plus ni moins référentiel ou « fidèle » à la réalité que Lepage (qui est un dérivé de « Lafage », nom sous lequel était connu, en 1829, le criminel), ce qui invalide *de facto* son explication, les deux noms étant, l'un comme l'autre, des références partielles, voilées ou encryptées. La seconde interprétation, en revanche, est largement plus crédible, d'autant plus qu'un regard sur le discours tenu par

¹⁴⁵ *Ibid.*

¹⁴⁶ David M. Hayne, « La première édition de notre premier roman », *Bulletin de recherches historiques*, vol. 59, n° 1, 1953, p. 49-50.

¹⁴⁷ Claude Lamy, « De l'alchimie du livre et de quelques mystères » [Présentation], dans *L'Influence d'un livre*, p. 19.

l'élite culturelle du milieu du XIX^e siècle semble pouvoir la corroborer. En fait, plusieurs membres influents de l'institution naissante de la littérature, au nom d'une image idéaliste de la pureté des mœurs canadiennes, ont tenté d'occulter et de nier la présence du crime et du sang, tant dans les représentations littéraires que dans la réalité de la société canadienne. En effet, comme le remarque à très juste titre Pierre Hébert, la représentation du meurtre comme phénomène littéraire a très rapidement « fait l'objet d'une forte dénégation, après avoir pourtant secoué "nos origines littéraires"¹⁴⁸ ».

Dès 1846, dans la « conclusion » de *La terre paternelle*, Patrice Lacombe condamne sèchement la littérature française contemporaine et situe explicitement son travail en rupture avec certaines tendances européennes de l'heure :

Quelques-uns de nos lecteurs auraient peut-être désiré que nous eussions donné un dénouement tragique à notre histoire ; ils auraient aimé à voir nos acteurs disparaître violemment de la scène, les uns après les autres, et notre récit se terminer dans le genre terrible, comme un grand nombre de romans du jour. Mais nous les prions de remarquer que nous écrivons dans un pays où les mœurs en général sont pures et simples, et que l'esquisse que nous avons essayé d'en faire, eût été invraisemblable et même souverainement ridicule, si elle se fût terminée par des meurtres, des empoisonnements et des suicides. Laissons aux vieux pays, que la civilisation a gâtés, leurs romans ensanglantés, peignons l'enfant du sol, tel qu'il est, religieux, honnête, paisible de mœurs et de caractère, jouissant de l'aisance et de la fortune sans orgueil et sans ostentation, supportant avec résignation et patience les plus grandes adversités [...]¹⁴⁹.

Ce long et vibrant réquisitoire n'est pas destiné, au XIX^e siècle, à faire exception ; il est en fait le premier d'une série de prises de position semblables, que des écrivains et des critiques répèteront à plusieurs occasions dans les décennies suivantes.

En 1853, par exemple, lors de l'édition en volume de *Charles Guérin*, Georges-Hyppolite Cherrier indique, dans l'« avis » qu'il rédige à l'adresse des lecteurs, que seront « complètement désappointés » ceux qui chercheraient, dans le roman de Chauveau, « un de ces drames terribles et pantelants, comme Eugène Sue et Frédéric Soulié en ont écrit¹⁵⁰ ». Le même refrain est repris, quelques années plus tard en 1862, par Antoine Gérin-Lajoie. Écrivant

¹⁴⁸ P. Hébert, « De "l'assassinat": réflexion sur nos premiers meurtres littéraires (1835-1837) », dans Bernard Andrès et Marc André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1740-1840)*, Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres », 2002, p. 400.

¹⁴⁹ Patrice Lacombe, *La terre paternelle* [1846], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 79-80.

¹⁵⁰ Georges-Hyppolite Cherrier, « Avis de l'éditeur », dans Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin* [1853], édition présentée et annotée par Maurice Lemire, Montréal, Fides, 1978, p. 31.

Jean Rivard le défricheur, celui-ci déclare son récit « simple » et « vrai » et proteste contre la vague et la vogue des œuvres exploitant les « aventures merveilleuses, duels, meurtres, suicides ou intrigues d’amour tant soit peu compliquées¹⁵¹ ». Quant à lui, Edmond Lareau pose, dans son *Histoire de la littérature canadienne-française* en 1874, un « diagnostic » semblable :

Nos romanciers [...] appartiennent tous à la même école [...]. Leur récit [...] développe de préférence des passions douces aux passions violentes [...]. Ni l’éclat des cours, ni le tumulte des villes, ni la pompe des grands n’attirent leurs regards¹⁵².

En lisant *La fille du brigand*, qui n’aurait « de canadien que le nom de l’auteur et l’endroit où les événements se développent¹⁵³ », le même Lareau se dit extrêmement surpris d’entendre que la ville de Québec ait pu être « infestée » par une « troupe de brigands », ce qui lui paraît peu vraisemblable, c’est-à-dire indigne d’une image lisse et idéalisée de la nation, de son histoire et de son art littéraire. Cette « honnête banalité¹⁵⁴ » – comme on l’appellera rétrospectivement au XX^e siècle – que l’on exige de la littérature est alors considérée, au XIX^e, comme ayant son ancrage dans la réalité sociale extralittéraire. Pour Faucher de Saint-Maurice, par exemple, ce sont « nos Canadiens » eux-mêmes qui en sont les dignes responsables, eux « qui tuent ou empoisonnent assez rarement leur femme, ou le mari de quelque autre femme » : contre les avatars d’un romantisme impie, poursuit le critique, la mission du littérateur consisterait donc à protéger notre littérature encore balbutiante, cet « enfant chéri », en éloignant d’elle « tout ce qui plus tard pourrait [la] souiller et l’entacher¹⁵⁵ ».

Cette dénégation de la possibilité même du crime dans les campagnes canadiennes et de la légitimité du meurtre dans les œuvres romanesques repose sur une double réduction : réduction de la fiction littéraire à une reproduction scrupuleuse de la réalité et, de manière plus symptomatique, réduction de la réalité à une conception idéale et normative de celle-ci. En ce sens, le « réalisme » de l’élite culturelle est un idéalisme, une utopie¹⁵⁶.

¹⁵¹ Antoine Gérin-Lajoie, *Jean Rivard, le défricheur* [1863], suivi de *Jean Rivard, économiste*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993, p. 15.

¹⁵² Edmond Lareau, cité dans Y. Dostaler, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, p. 123.

¹⁵³ E. Lareau, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Imprimé par John Lovell, 1874, p. 277.

¹⁵⁴ « La prose du XIX^e siècle », *Le Devoir*, 11 décembre 1939, p. 6.

¹⁵⁵ N. Faucher de Saint-Maurice, « L’homme de lettres. Sa mission dans la société moderne », *Revue canadienne*, tome cinquième, numéros 6, 8 et 10, 1868, p. 449.

¹⁵⁶ Voir aussi *supra*, p. 256 et 257.

En pareilles circonstances, il est tout à fait possible que l'abbé Casgrain, en fier représentant du clergé canadien, ait souhaité donner au criminel de Philippe Aubert de Gaspé un nom ayant des échos plus exotiques de manière à rompre le lien référentiel entre le meurtre romanesque de Joseph Mareuil et celui, historique, de François Marois. Mais, de toute évidence, cette modification nominale n'a pas fait disparaître complètement, pour le lectorat de l'époque, la référence au crime de Saint-Jean-Port-Joli ; elle a simplement contribué à brouiller, dans la mémoire collective, l'identité déjà multiple du meurtrier.

Les squelettes qui racontent

À l'été 1865, quelques mois après la réédition censurée de *L'influence d'un livre*, un dénommé Beaulieu entreprend, à Lévis, l'agrandissement et la modernisation d'une « ancienne bâtisse¹⁵⁷ » dont il est le propriétaire. Le 10 juillet, les travaux d'excavation, liés au creusage des nouvelles fondations, donnent lieu à une découverte aussi inattendue qu'embarrassante : en retournant le sol, on exhume six squelettes humains en parfait état. L'événement, relaté d'abord par le *Quebec Mercury*, crée tout un émoi au sein de la population locale. Le coroner, envoyé sur les lieux, ordonne que les carcasses soient rassemblées et entame une investigation¹⁵⁸. Les résidents de la paroisse suggèrent, pour tenter d'élucider l'événement, une première hypothèse, rapportée par le journal : les ossements appartiennent selon toute vraisemblance à une petite communauté autochtone connue pour avoir habité, dans les décennies précédentes, un campement situé dans les environs. Il sont probablement le vestige des morts qu'ils auraient eux-mêmes enterrés¹⁵⁹.

Mais le lendemain, 11 juillet 1865, quatre nouveaux squelettes sont déterrés au même endroit ; la trouvaille, cette fois, suscite la suspicion et active l'imagination. La découverte « a donné lieu, souligne *Le Journal de Québec*, à beaucoup de réflexions et de commentaires¹⁶⁰ ». Le nombre d'ossements extirpés de la terre, maintenant porté à dix comme ne manquent pas

¹⁵⁷ « Découverte de squelettes », *Le Canadien*, 12 juillet 1865, p. 2. Cet article du *Canadien*, de même que ceux du 14 et du 17 juillet, a été brièvement évoqué par Vicky Lapointe, dans le court article de son blogue « Patrimoine, histoire et multimédia » qu'elle consacre au docteur l'Indienne. Une plongée dans les journaux de l'époque montre que la nouvelle a circulé abondamment dans plusieurs périodiques de Québec.

¹⁵⁸ « Discovery of ten skeletons », *The Quebec Mercury*, 11 juillet 1865, p. 2.

¹⁵⁹ La nouvelle se répercute rapidement dans tous les journaux de Québec : *Le Journal de Québec*, 12 juillet 1865, p. 2 ; « Découverte d'ossements humains », *Le Courrier du Canada*, 12 juillet 1865, p. 3.

¹⁶⁰ *Le Journal de Québec*, 13 juillet 1865, p. 3.

de le mentionner les journaux¹⁶¹, semble en effet ressusciter les vieux souvenirs et galvaniser l'affabulation légendaire. Devant la mise au jour des ossements, ces curieuses pièces d'archéologie, une deuxième hypothèse, plus attrayante, se substitue rapidement à la première. Moins de deux jours après l'exhumation des restes humains, on saute aux conclusions en inscrivant ces anciens cadavres sur la liste des nombreuses victimes tombées sous la main meurtrière du « docteur l'Indienne ». Admirablement conservés, dépourvus d'écorchures suspectes, les ossements ne paraissent cependant pas avoir été la cible du terrible assassin au marteau¹⁶²; mais la rumeur, qui progresse plus rapidement que l'analyse, s'emballe et se trouve rapidement relayée par la presse. On prête voix aux squelettes. On leur demande de raconter. Les journaux de Québec adoptent, dans le traitement qu'ils offrent de cet événement d'exception, des tons différenciés.

Le *Morning chronicle* privilégie une couverture sobre, froide et descriptive : il rapporte que, selon les rumeurs et hypothèses avancées par des résidents de Lévis, les squelettes

may probably be the remains of the victims of a quack named Mareuil who was tried, convicted and executed for the murder of a pedler at St. Jean Port Joli, upwards of forty years ago, and who confessed on the scaffold that he had murdered a number of persons during his residence in Lévis¹⁶³.

Le compte rendu du *Canadien*, équivalent, livre essentiellement la même information. Il associe explicitement les ossements aux « restes des victimes de Mareuil, surnommé le Dr. l'Indienne, qui a été pendu à la Pointe Lévis il y a plus de 40 ans, pour le meurtre d'un nommé Guilmet de St. Jean Port Joli ». Le journal rappelle en outre la dernière confession du criminel, qui « avoua sur l'échafaud, écrit-on, avoir fait périr un certain nombre de personnes durant son séjour à Lévis à l'endroit même où les ossements ont été découverts¹⁶⁴ ».

Quant à elle, la couverture proposée par le *Quebec Mercury* diffère sensiblement. Le titre de l'article consacré à la découverte des quatre squelettes supplémentaires manifeste d'emblée un certain sensationnalisme : « The mystery of the ten skeletons! Murders of forty

¹⁶¹ « Discovery of humain remains », *The Morning chronicle*, 12 juillet 1865, p. 2.

¹⁶² *Le Journal de Québec*, 13 juillet 1865, p. 3.

¹⁶³ « The discovery of skeletons », *The Morning chronicle*, 14 juillet 1865, p. 2. Voir aussi *Le Courrier du Canada*, 14 juillet 1865, p. 2. Traduction libre : « les squelettes sont sans doute les restes des victimes d'un charlatan nommé Mareuil, qui a été reconnu coupable du meurtre d'un colporteur à Saint-Jean-Port-Joli et condamné à mort il y a plus de quarante ans, et qui a confessé, sur l'échafaud, les nombreux meurtres qu'il aurait commis alors qu'il habitait Lévis ».

¹⁶⁴ « La découverte des squelettes humains », *Le Canadien*, 14 juillet 1865, p. 2.

years ago!!¹⁶⁵ » L'insistance sur l'aspect mystérieux de la découverte, qui présuppose l'existence d'un sens caché, autorise et justifie une certaine posture interprétative, dont le propre est de chercher à épingler la signification latente, implicite de l'événement. La ponctuation exclamative, pour sa part, se trouve mise à profit pour produire des effets et susciter l'affect du public. À travers elle perce une sorte de jouissance, une exultation liée au fait d'avoir mis le doigt sur une énigme, de pouvoir confirmer par des indices tangibles un épisode de l'histoire demeuré flou, jamais oublié ni résolu. La ponctuation rehausse donc le statut de l'événement et le fait passer, à elle seule, dans le registre du prodigieux, de l'extraordinaire ou de l'inimaginable. Le *Mercury*, qui se permet de réfuter l'hypothèse des cadavres autochtones (ceux-ci auraient vraisemblablement été accompagnés, mentionne-t-il, de « tomahawks, pipes and bows and arrows »), indique que la découverte des ossements « has given rise to much talk and speculation ».

It is recollected by persons of respectability now living in Quebec, that Doctor Mareuil, called « Docteur l'Indienne », who was executed in 1827 at Point Levi [...] confessed on the scaffold that « he had murdered ten other persons ».

Ses victimes, ajoute enfin le journal, « were never found¹⁶⁶ ».

Cette couverture médiatique de l'événement suppose et suggère un certain nombre de choses. Elle indique d'abord que le nom « Mareuil » s'est substitué à « Marois » (dont parlait encore L'Écuyer en 1853), substitution indéniablement attribuable à la réédition alors fraîche et récente de *L'influence d'un livre* sous le nouveau titre *Le chercheur de trésors*. Elle montre aussi l'existence avérée, d'une part, de l'appellation « docteur l'Indienne », qui circule dans les récits oraux de l'époque, et d'autre part la relation d'identité unissant « Mareuil » et l'étrange « docteur », qui coïncident et représentent dans la mémoire collective un seul et même individu, une seule et même histoire. Des lecteurs du roman de Philippe Aubert de Gaspé savent à quel crime, à quel événement historique le récit fait directement référence.

Mais l'essentiel est encore ailleurs. En effet, l'élément le plus significatif et révélateur, c'est le lien explicitement tracé par la presse (et donc par les témoignages dont elle s'inspire) entre la présence des ossements et les crimes avoués mais dissimulés *in extremis* par le criminel sur l'échafaud. À quarante ans de distance, la mémoire locale, toujours vivante, a

¹⁶⁵ *The Quebec Mercury*, 12 juillet 1865, p. 2. Traduction libre : « Le mystère des dix squelettes! Des meurtres d'il y a quarante ans!! ».

¹⁶⁶ *Ibid.* Traduction libre : « Selon des gens respectables de Québec, le docteur Mareuil, appelé « docteur l'Indienne », qui a été pendu en 1827 à la Pointe-Lévis, a confessé sur l'échafaud dix autres meurtres ».

visiblement conservé une trace vive et précise des événements. L'exhumation des ossements, témoins bavards des drames d'un autre temps à la fois proche et lointain, vient en quelque sorte combler le vide narratif ouvert en 1829 sur la potence : elle vient confirmer la *sérialité* des crimes commis par le charlatan. Elle vient s'insérer, comme la pièce manquante d'une intrigue fragmentaire, dans un récit entamé mais proprement interminable, auquel le dernier mot, emporté dans la mort par le criminel lui-même, manquera toujours. L'exhumation vient corroborer une hantise, procure une nouvelle véracité à un récit amorcé sur l'échafaud et, comme la proie facile d'un imaginaire vorace, laissé naguère en suspens. Elle donne chair et corps aux perturbantes affirmations de François Marois. Elle *incarne* sa confession : les mots qu'il avait prononcés deviennent des choses, et son histoire, une légende. Le scénario d'horreur qu'il avait évoqué en mourant prend maintenant l'aspect d'une histoire vécue à Lévis, gardée secrète et maintenant dévoilée au grand jour. En ce sens, la découverte des squelettes, à l'été 1865, joue un rôle fondamental dans le processus de légendarisation : elle répond exactement, et point pour point, à la brèche ouverte en 1829 par l'aveu suggestif du criminel. Elle en est pour ainsi dire l'écho direct.

Le crime de François Marois a manifestement marqué l'imaginaire. L'association immédiatement suggérée, par la population et les journaux, entre les ossements déterrés et les crimes supposés du « docteur l'Indienne » signale l'existence et la circulation de récits oraux ayant pris pour objet ce personnage à la fois inquiétant et fascinant, auréolé d'une mauvaise réputation et à qui les murmures attribuent une généreuse quantité de meurtres. Cette association montre en même temps que ces récits se sont érigés, au moins en partie, sur la base du thème de la *sérialité* des crimes. Elle indique par le fait même que le souvenir collectif des événements est, à l'époque, un souvenir modelé par des rumeurs qui baignent dans le légendaire.

Du reste, l'exhumation des ossements semble induire une modification rétroactive ou un ajustement *ad hoc* de la mémoire : la lettre et le sens des aveux prononcés par Marois en 1829 apparaissent, dans les journaux de 1865, sous une forme perceptiblement transformée. La modulation, évidente, porte aussi bien sur le *lieu* des crimes évoqués par le criminel au seuil de sa mort que sur leur *nature* et leur *quantité exacte*. Les « crimes bien plus graves » évoqués par le meurtrier deviennent ici, de façon subitement très précise, des meurtres commis

à Lévis (« during his residence in Levis¹⁶⁷ »). Le *Quebec Mercury* s'avance encore plus loin, faisant admettre à Marois le meurtre de « ten other persons », quantité qui coïncide étrangement avec le nombre de squelettes retrouvés. Si, en dépit de certaines erreurs factuelles¹⁶⁸, l'histoire de François Marois s'est relativement bien conservée, on constate que cette conservation est en même temps une déformation. Le « docteur l'Indienne », appellation dont le propre est d'effacer la personne réelle (le nom individuel lié au statut civil) au profit du personnage fictionnel, opère et concrétise le passage de l'histoire à la légende. Et l'exhumation des ossements constitue sans doute un seuil important dans ce passage d'un régime à un autre : les squelettes, en fournissant une justification et un tremplin à la représentation d'un tueur inhumain, furieux et détraqué, autorisent pour ainsi dire ce qui demeurait jusqu'alors de la fiction à faire partie, de manière « crédible », de la réalité.

Une nouvelle découverte exigera cependant des journaux qu'ils rectifient le tir. Dans les jours suivant l'exhumation des dix premiers cadavres, on sort de terre huit nouveaux squelettes¹⁶⁹. Cette fois, la gradation est trop forte. La presse, moins emballée que dans les jours précédents, se sent tenue de relativiser l'hypothèse légendaire qu'elle a elle-même étayée : *Le Canadien* mentionne, non sans humour, que ce nouvel élément

semble détruire la supposition que ces squelettes sont les restes des victimes de Mareuil ; car que ce dernier ait fait périr une douzaine de personnes c'est possible ; mais qu'il ait eu un cimetière à son propre compte, ce n'est pas probable¹⁷⁰.

Le Courrier du Canada abonde dans le même sens¹⁷¹. Relayant aussi l'information, le *Morning chronicle*, de son côté, insatisfait de clore l'épisode sur une note aussi décevante, fait un appel au public et semble chercher à maintenir la légende active et vivante. « Where is the “oldest inhabitant” of Levis? Can he not manage to impart some of his legendary knowledge to a curious public¹⁷²? » Un correspondant saisit la perche tendue et glisse quelques mots au sujet de ce fameux « Indian doctor » en rappelant la méfiance dont, à Lévis, il était l'objet. Il fait valoir une variante inédite de l'histoire : après avoir tué un colporteur dans l'une des

¹⁶⁷ « The discovery of skeletons », *The Morning chronicle*, 14 juillet 1865, p. 2.

¹⁶⁸ Les allusions, par exemple, à 1827 comme date d'exécution du criminel et à la Pointe-Lévis comme lieu de pendaison.

¹⁶⁹ « The Levis remains », *The Quebec Mercury*, 15 juillet 1865, p. 2.

¹⁷⁰ « Découverte d'autres squelettes », *Le Canadien*, 17 juillet 1865, p. 2.

¹⁷¹ *Le Courrier du Canada*, 17 juillet 1865, p. 2.

¹⁷² « More skeletons found », *The Morning chronicle*, 17 juillet 1865, p. 2. Traduction libre : « Où est le plus vieil habitant de Lévis? Ne serait-il pas en mesure de partager une partie de son savoir légendaire avec un public curieux? »

paroisses longeant le fleuve, le docteur l'Indienne aurait migré à Trois-Rivières, « where he was convicted and hanged for the murder of a boy¹⁷³ ».

Les racontars prennent en fait tant d'expansion que le propriétaire Beaulieu, responsable des travaux d'excavation à l'origine des découvertes, entreprend de faire paraître une lettre ouverte dans les journaux pour dissiper l'enfièvrement et « arrêter certains bruits qui commencent à circuler¹⁷⁴ ». La lettre semble d'ailleurs être une réponse directe à l'appel au public lancé par le *Chronicle* : mettant à profit les souvenirs et les connaissances d'un vénérable « vieillard » de Lévis (Jean-Baptiste Duclos), Beaulieu explique que les restes humains sont probablement liés à une épidémie de « petite vérole » qui, à la suite du siège de Québec, aurait considérablement semé la mort dans la région. Trois autres cadavres avaient, semble-t-il, déjà été découverts lors de rénovations antérieures, en 1850 et en 1835. Il ajoute enfin, toujours à partir du témoignage avancé par son informateur, que l'individu Marois (incorrectement appelé Mareuil, souligne-t-il), n'ayant vécu à Lévis qu'un mois et demi et n'ayant jamais, de surcroît, habité la maison incriminée, pourrait difficilement être l'auteur des crimes sauvages qu'on lui attribue généreusement.

Mais le déploiement de la légende, galvanisée par la funèbre découverte, est désormais irréversible. Et, manifestement, les versions se multiplient : l'essaimage et la prolifération, autour du docteur l'Indienne, d'informations discordantes témoignent d'une coextensivité du mémoriel et du légendaire. Les divers scénarios se recoupent en plusieurs points (le meurtre d'un colporteur, le passage par Lévis, l'exécution du meurtrier), mais l'extension exacte de la liste des crimes, de même que le rayon d'activité du criminel, est variable. Le lieu de la pendaison ne fait pas non plus, semble-t-il, l'objet d'un consensus. Le « docteur l'Indienne » semble en fait renvoyer à un conglomérat de récits inconciliables mais pourtant enchevêtrés. Le nom recouvre une identité aux visages pluriels. Est-il un ou multiple? De fait, on retrouve ici, sous une forme renouvelée, la *pluralité* du personnage, le thème de l'identité flottante contenu en puissance, dès l'époque de son procès, dans la multitude de noms que François Marois traîne avec lui.

Le docteur l'Indienne n'est pas seulement un être singulier ; il est surtout, pour ainsi dire, un être *singulier pluriel*.

¹⁷³ « The skeleton mystery at Levis », *The Morning chronicle*, 18 juillet 1865, p. 2. Traduction libre : « où il a été pendu pour le meurtre d'un jeune garçon ».

¹⁷⁴ M. J. B. Beaulieu, « Les ossements trouvés à Lévis », *Le Courrier du Canada*, 21 juillet 1865, p. 3.

La Corriveau. Une parente proche

L'exhumation des ossements de Lévis, en 1865, occupe une place centrale dans le processus de légendarisation du docteur l'Indienne. Si la couverture journalistique de l'événement témoigne de l'existence d'une multiplicité de récits oraux, la découverte en elle-même a sans doute contribué, en apportant une apparence de confirmation à de vieilles et sinistres rumeurs, à l'essor de la légende.

L'engouement suscité par la découverte, en 1865, des restes humains résulte de la conjonction de deux éléments. D'une part, à la manière d'un fait divers, l'exhumation apparaît comme une rupture du probable, événement extraordinaire propre à engendrer, par son imprévisibilité, étonnement, ébahissement ou consternation. D'autre part, et en même temps, la découverte apporte pour plusieurs une nouvelle vraisemblance à des récits légendaires qui circulent, leur fournit l'apparence d'un substrat empirique : signe ou indice enfin détérré d'une énigme séculaire, la nouvelle s'insère dans une trame historique ou anecdotique qui lui donne sa signification et sa valeur.

Cet engouement pour les ossements s'inscrit aussi dans un contexte où, depuis le début du XIX^e siècle, le développement de l'industrie muséale et l'implantation des expositions itinérantes produisent une nouvelle forme de divertissement en stimulant une attirance et un goût culturel pour tout ce qui relève du vaste domaine des « curiosités ». Issus du vieux continent, où ils avaient surtout à l'origine une vocation scientifique, les « cabinets de curiosités » s'implantent aux États-Unis à la fin du XVIII^e siècle. La formule américaine, plus fortement marquée par des objectifs commerciaux, cherche toutefois à captiver un public élargi et privilégié, par conséquent, le divertissement et la « curiosité-spectacle¹⁷⁵ ». Rapidement importé au Bas-Canada, ce modèle inspire, au début des années 1820, la création à Montréal du Musée italien de Thomas Delvechio, premier musée de l'histoire montréalaise ouvert en 1824, entreprise commerciale exploitant le nouveau marché fertile de la bizarrerie : le public insatiable peut y trouver un entassement hétéroclite de curiosités naturelles et

¹⁷⁵ Hervé Gagnon, « Du cabinet de curiosités au musée scientifique. Le Musée italien et la genèse des musées à Montréal dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n^o 3, hiver 1992, p. 415-416.

artificielles, végétation d'objets au sein de laquelle les figures de cire voisinent les animaux empaillés et des montages ou appareils mécaniques.

À la même époque, la vogue des expositions itinérantes dispose les promoteurs de Québec et Montréal à accueillir de nombreux exposants et à faire ainsi étalage de l'extraordinaire. Selon le muséologue Hervé Gagnon, un dépouillement systématique des journaux permet de recenser, entre 1810 et 1855, et ce pour les deux grandes villes québécoises, plus de 150 expositions – 61 à Montréal et 92 à Québec¹⁷⁶ –, ces chiffres ne tenant compte que des expositions annoncées dans la presse. Souvent d'origine étrangère (beaucoup d'entre elles proviennent des États-Unis et de l'Angleterre), tenues pendant la saison estivale, installées dans des lieux publics et fréquentées par un public varié, ces expositions itinérantes s'établissent, lors de leur passage dans les deux villes, pour plusieurs semaines : elles séjournent en moyenne 4,7 semaines à Montréal et 2,4 semaines à Québec¹⁷⁷. Même si plusieurs expositions portent sur l'art, l'histoire ou la science, c'est l'exhibition des curiosités qui domine largement le marché. Les curiosités animales, humaines et artisanales sont à l'honneur, de même que, par exemple, les panoramas ou dioramas montrant des scènes exotiques¹⁷⁸ : bazars de choses atypiques, ménageries ou populations d'objets insolites, les expositions misent sur le tératologique, sur l'ostentation du difforme et de l'exceptionnel, visent « l'exhibition du différent, de l'inhabituel, de ce qui défie les normes de la nature¹⁷⁹ ».

Le discours publicitaire des promoteurs fait valoir le caractère incomparable et spectaculaire des objets exposés. Au fil du XIX^e siècle, la division entre science et spectacle, musées et expositions s'accroît et se fait de plus en plus nette. Vers 1850, les « cabinets de curiosités » ont pratiquement disparu du paysage canadien-français. En revanche, la fascination pour l'étrange et l'irrégulier continue d'être fortement alimentée par les cirques et les expositions, qui restent à l'époque des composantes essentielles de l'industrie du

¹⁷⁶ H. Gagnon, « Des animaux, des hommes et des choses. Les expositions au Bas-Canada dans la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire sociale – Social History*, vol. 26, n^o 52, novembre 1993, p. 294.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 298.

¹⁷⁸ On trouve, dans le troisième tome de *La vie littéraire au Québec*, une description du panorama et du diorama, en vogue à l'époque : « le panorama utilise une immense scène peinte sur un tableau fixé sur les murs d'un édifice circulaire. L'éclairage qui provient par le dessus crée l'illusion, pour le spectateur assis au milieu de la salle, de se trouver au cœur d'une action bien réelle ». Quant à lui, le diorama « montre deux séquences de la même scène en alternant les procédés de réflexion et de transparence : deux tableaux superposés, l'un opaque et l'autre transparent, sont alternativement éclairés par devant et par derrière » (Maurice Lemire et Denis Saint-Jacques (dir.), *La vie littéraire au Québec*, tome III (1840-1869), Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, 1996, p. 161).

¹⁷⁹ H. Gagnon, « Du cabinet de curiosités au musée scientifique [...] », *loc. cit.*, p. 418.

divertissement¹⁸⁰. À cet effet, il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler l'importance qu'ont, au même moment dans les milieux ruraux, où la mobilité est réduite, les « industries ambulantes » et les « petits métiers nomades¹⁸¹ ». Ceux-ci animent, selon plusieurs commentateurs de l'époque, les paroisses et villages en leur donnant accès à divers services : évoquant les « notaires ambulants », la variété de tous les « oiseaux de passage », « fondateurs de cuillères » et « crampeurs de poêle », « raccommodeurs de faïence » et « vendeurs de toupies », Louis Fréchette fait revivre, dans ses *Mémoires intimes*, toute cette parade de colporteurs nombreux et variés qui, tels ces vendeurs de « bibeloterias » et de curiosités en tous genres ou ces « montreurs de villes » qui font défiler « pour un sou¹⁸² » des images exotiques de lieux, sites ou personnages lointains et célèbres, trimentent une foule d'objets et exhibent des savoirs spéciaux et attrayants.

Mais l'engouement pour la découverte des ossements de 1865 est peut-être lié également, de manière plus ou moins directe, à la popularité manifeste dont bénéficient les légendes canadiennes au milieu du XIX^e siècle et, par l'entremise notamment du mouvement littéraire de Québec organisé autour des *Soirées canadiennes* et du *Foyer canadien*, dans les décennies subséquentes. En fait, on peut sans doute avancer que, par un phénomène de surimpression ou de contamination, la légendarisation du « docteur l'Indienne » s'est accélérée, vers 1865, sous l'impulsion du renouveau que connaît, au même moment, la légende de la Corriveau. Outre leur coexistence au sein d'un même espace culturel et social (la société canadienne-française et, plus particulièrement, l'aire géographique de la région de Québec), les deux légendes partagent un certain nombre de similitudes.

Parmi ces similarités, il y a d'abord une certaine *parenté* entre les profils respectifs des deux personnages : jugés comme criminels dans le cadre de procédures judiciaires, définis par leur communauté d'appartenance (habitant dans les deux cas la Côte-du-sud) comme des individualités hors-normes et menaçantes (leur mode d'existence n'est pas celui de la bande organisée, comme c'est le cas pour les « brigands du Cap-Rouge »), ils ont été tués publiquement par pendaison pour avoir commis un meurtre. Cette parenté est rendue visible, notamment, par la confusion entre les deux histoires qui semble se manifester, subtilement

¹⁸⁰ H. Gagnon, « Des animaux, des hommes et des choses [...] », *loc. cit.*, p. 293 et 320.

¹⁸¹ Louis Fréchette, *Mémoires intimes*, p. 67-68.

¹⁸² *Ibid.*, p. 68.

mais effectivement, dans les journaux en 1865¹⁸³ : en effet, ceux-ci situent la pendaison du docteur l'Indienne à la Pointe-Lévis, ce qui indique peut-être l'existence, dans la mémoire collective, d'une surimpression des deux récits, celui de la Corriveau et celui du docteur l'Indienne. Mais le voisinage entre les deux cas va plus loin. La *structure narrative* des deux récits légendaires présente aussi un élément commun, la multiplication des victimes, la sérialité des crimes étant, d'un côté comme de l'autre, l'un des éléments moteurs de l'affabulation.

Il y a également, enfin, une *analogie historique* entre les conditions de légendarisation des deux histoires, analogie susceptible d'avoir rendu possible, entre elles, un jeu d'échos ou de résonances : dans les deux cas, il a fallu que l'exhumation de reliques matérielles (la cage d'un côté, les ossements de l'autre) puisse déterrer et actualiser des souvenirs plus ou moins enfouis pour que la légende puisse se cristalliser pleinement. Exhumée, elle aussi, dans un cimetière de Lévis (vers 1850 et probablement en 1851), la cage de Marie-Josephte Corriveau circule abondamment, à l'époque, dans plusieurs lieux d'exposition de la province. Elle assouvit de cette manière l'appétit populaire pour les manifestations de l'étrange avant d'être vendue à Phineas Taylor Barnum, un homme d'affaires américain doté d'une grande renommée à titre de montreur de curiosités et propriétaire d'un musée très fréquenté à New York¹⁸⁴. Évoquant, dans un texte de 1872, l'exhumation de la cage de la Corriveau, Louis Fréchette rattache la célèbre meurtrière de Saint-Vallier à l'ensemble « de *ces terribles drames judiciaires* qui passent à l'état de légende dans la mémoire du peuple¹⁸⁵ ». La grammaire de son expression le trahit : l'écrivain parle au pluriel, la Corriveau étant explicitement associée au vaste panthéon des figures criminelles apparentées.

Entre le docteur l'Indienne et la Corriveau, il y a donc une liaison. Cette relation se laisse d'ailleurs déceler dans la manière dont les deux histoires sont parfois évoquées : dans certains discours portant sur le passé de la région de Québec, les deux récits sont conjointement réveillés, comme s'ils se rangeaient dans le même tiroir mémoriel. On retrouve une telle évocation dans la « préface-dédicace » d'*Originaux et détraqués*. Datée du 15 août 1892, celle-ci vise à décrire le projet sous-jacent au recueil de Louis Fréchette et prend la forme d'une lettre adressée par l'auteur à un fidèle compagnon d'enfance, James D. Edgar.

¹⁸³ *Le Canadien* du 14 juillet 1865 et le *Quebec Mercury* du 12 juillet 1865.

¹⁸⁴ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, Québec, Septentrion, 2014, p. 168-180.

¹⁸⁵ L. Fréchette, « Une touffe de cheveux blancs », *L'Opinion publique*, 25 avril 1872, p. 202. Je souligne.

Cette mise en scène d'un échange entre l'auteur et son destinataire explicite a pour effet d'interpeler le lecteur de l'époque. Elle s'adresse à lui, complice et destinataire implicite, comme à un sujet doté d'une mémoire partagée, le livre de Fréchette étant « tout palpitant de souvenirs qui nous sont communs¹⁸⁶ ». La forte présence, dès les premiers paragraphes de cette préface, d'un champ lexical du souvenir de jeunesse suffit d'ailleurs à montrer le caractère tout à fait central de cette préoccupation, qui se trouve au cœur même du projet de Fréchette : « souvenirs », « réminiscences », « vision rétrospective des choses envolées », en somme un ensemble d'éléments qui constitue le livre en dépôt de mémoire. L'ouvrage, écrit Fréchette à son destinataire, « te rappellera des lieux, des noms et des incidents sans doute un peu frustes dans ta mémoire » (OD, p. 33).

L'urgence de cultiver cette mémoire est étroitement associée, dans le discours de Fréchette, à l'observation presque alarmiste et assurément nostalgique d'un certain nombre de changements majeurs qui, graduellement, ont modifié le paysage de la nature et le visage de la société. « Ce que nous avons appris à aimer ensemble nous quitte. Ce qui a fait la gaieté et la poésie de notre printemps s'efface » (OD, p. 37). La reconnaissance des lieux de l'enfance est devenue impossible (Fréchette est né à Lévis en 1839) et, pour l'auteur, les histoires que ces lieux contenaient, recélaient ou évoquaient sont, par le fait même, guettées par la menace d'un éventuel effacement. « Le passé non seulement n'est plus, mais encore les derniers vestiges qu'il avait laissés derrière lui, comme une traînée d'ombre ou de soleil, s'oblitérent rapidement » (OD, p. 38).

D'où l'impérieuse nécessité, pour Fréchette, de consigner par l'écrit les morceaux porteurs et révélateurs d'un passé qui semble vouloir s'évanouir. La destruction ou la modification des lieux physiques qui, tels des signes, stockent des souvenirs et des données rend nécessaire la mise en pratique d'une écriture destinée à remplacer les lieux, à fonctionner elle-même comme « lieu » de mémoire chargé de conserver ce que le mouvement de l'histoire tend à faire disparaître. « C'est pour cela, écrit Fréchette, que j'ai écrit ce livre, où tu verras revivre quelques-unes de nos années de jeunesse » (OD, p. 38), la référence à la jeunesse étant ici à prendre tant au sens propre d'une histoire individuelle qu'au sens métaphorique d'un

¹⁸⁶ L. Fréchette, « Préface-dédicace », *Originaux et détraqués* [1892], Montréal, Éditions du jour, coll. «Bibliothèque québécoise», 1972, p. 33. Dorénavant, les références au livre de Fréchette seront notées directement dans le corps du texte par la mention « OD », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

passé collectif : « si l'histoire des nations forme, pour celles-ci, un patrimoine précieux, les annales anecdotiques des peuples ont aussi leur importance » (OD, p. 38). Profondément liée à la conscience, au sentiment ou à l'impression d'un monde en transformation, l'écriture est implicitement définie comme une passeuse, comme une médiation culturelle nécessaire. Elle est chargée de recueillir pour mieux transmettre, de consigner les traces fragiles et évanescences d'une époque dont la fin semble imminente.

Dans sa préface, Fréchette se livre à la recension des signes d'un passé disparu, préparant ainsi le terrain pour le texte d'*Originaux et détraqués*, dont les douze parties cherchent à faire revivre tout un pan de ce passé presque anéanti en relatant l'histoire de douze personnages singuliers, présentés comme faisant partie d'une série de faits divers : ils relèvent des « annales anecdotiques », que Fréchette oppose à l'« histoire des nations ». Cette transformation du monde et du paysage, qui rend nécessaire une écriture littéraire fonctionnant à sa manière comme un archivage, est placée, dans la préface du livre, sous la bannière de l'industrialisation et de la modernité technologique. Le passé n'est pas uniquement enseveli sous le présent ; il est écrasé, piétiné et enterré par les machines. Fréchette évoque les trains et les paquebots, qui dévisagent les « vastes champs » et les « anciens quais ». D'un côté, « les canots d'hiver, ces vieux adversaires de la banquise, ont vu leurs avirons vaincus par les hélices de puissants bateaux qui se rient aujourd'hui des débâcles » (OD, p. 35), et d'un autre, dans le paysage urbain « on voit percer çà et là, sous l'arcade des nouvelles barrières et dans le fouillis des cheminées monumentales, les toits à tourelle de constructions plus sveltes et plus modernes » (OD, p. 37). La nature est dominée et la ville, appropriée. Partout, écrit Fréchette, la « main du temps » a laissé des traces évidentes « de son passage » (OD, p. 36).

C'est dans ce contexte de remémoration nostalgique que l'écrivain évoque conjointement les deux histoires du docteur l'Indienne et de la Corriveau, qui figurent à leur manière dans ces « annales anecdotiques des peuples » où cherchent à plonger, pour mieux les exhumer et les élever au rang d'éléments mémorables, les récits de Fréchette.

Une vaste usine s'est élevée sur l'emplacement même de la maison dont la cave recéla les cadavres qu'y enfouissait le vieux meurtrier Lanigan, resté vivant dans les souvenirs populaires sous le nom du « docteur *Linguenne* »... et dans le carnet des savants, sous celui du « docteur *l'Indienne* ». [...] À bas aussi la vieille colonne qui rappelait l'endroit rendu célèbre par le gibet de la Corriveau (OD, p. 35).

On retrouve également une telle évocation conjointe chez Joseph-Edmond Roy, qui fait paraître, au tournant du XX^e siècle, une colossale *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, au ton essentiellement énumératif et anecdotique. Dans un chapitre qu'il consacre aux superstitions, croyances populaires, légendes et manifestations du surnaturel, il plonge dans le folklore local de la région de Québec, dresse le portrait des divers avatars du diable, rappelle qu'une « empoisonneuse du nom de Corriveau avait été suspendue dans une cage de fer au carrefour de la route » (le gibet est « maudit ») et raconte, du même souffle, entre une allusion à la « chasse galerie » et une description du « loup garou », l'histoire du « fameux docteur l'Indienne », ce « malfaiteur légendaire [qui] avait la réputation de loger les passants et de les assassiner la nuit pour les voler¹⁸⁷ ». Tant chez Fréchette que chez Roy, la figure du meurtrier appartient à un passé dont il faut conserver la mémoire. Elle s'insère et prend sens dans un ensemble folklorique plus vaste, dans une série d'anecdotes, de croyances et de récits légendaires où les manifestations de l'étrange et de l'altérité sont à l'honneur.

Avec l'« empoisonneuse » de Saint-Vallier, le « docteur » sanguinaire de Lévis et de Saint-Jean-Port-Joli pénètre définitivement dans le répertoire des annales. En somme, les légendarisations respectives des deux figures sont non seulement contemporaines ou parallèles, les deux légendes ayant connu leur essor à peu près au même moment et dans le même contexte historique ; elles se croisent et s'alimentent mutuellement. Dans l'imaginaire social de la seconde moitié du XIX^e siècle, il y a coprésence effective des deux figures, qui permet de postuler entre elles l'existence d'une relation de coconstruction. La Corriveau et le docteur l'Indienne ont essentiellement le même statut, et leurs histoires la même fonction : personnages célèbres d'un répertoire de référents communs, ils constituent en même temps des repoussoirs devant lesquels les membres de la collectivité peuvent faire l'expérience de leur commune appartenance au groupe social et culturel, dont les criminels représentent l'envers.

Le « fils assassiné ». Un parent éloigné

Outre la parenté, tant géographique qu'historique et narrative, qui le relie à la figure de la Corriveau, un autre élément fondamental permet sans doute d'expliquer la légendarisation du docteur l'Indienne. En effet, la relation de similitude qui rapproche l'histoire de son

¹⁸⁷ Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon. Quatrième volume*, Lévis, 1904, p. 212-213.

meurtre d'un thème légendaire ancien et répandu dans la tradition littéraire européenne a certainement favorisé ou stimulé la légende, prédisposant en quelque sorte le docteur l'Indienne à forcer les portes de l'imaginaire. Ce thème, c'est celui du fils aveuglément assassiné, pendant son sommeil, par ses propres parents désireux de lui dérober sa fortune, bien connu pour avoir fait l'objet, notamment, d'une célèbre mise en scène dans *Le malentendu* d'Albert Camus¹⁸⁸. D'origine inconnue, ce motif narratif, qui ne figure ni dans les recueils médiévaux ni dans les contes indo-européens recueillis par les frères Grimm, pourrait être issu, historiquement et comme le suggère Maria Kosko, de quelque chose comme un fait divers. Il « se localise avec la facilité d'une légende et se transmet avec la rapidité d'une rumeur¹⁸⁹ ».

Cette histoire n'est pas étrangère à la littérature québécoise puisqu'en 1899, Pamphile Le May se l'approprié pour en tirer l'un de ses fameux *Contes vrais*. Dans « Sang et or », il raconte effectivement une version canadianisée du tragique quiproquo. À Sainte-Anne-de-Beaupré, Michel Babyllas et son épouse, assoiffés par la richesse, poussent leur fils de quinze ans à entreprendre une ruée vers l'or.

Va et fais de l'argent, recommanda le père. [...] Pauvre, tu n'es rien ; bien pauvre, tu n'es qu'un sot. Riche, tu mérites la considération et le respect ; bien riche, tu as l'esprit et le talent que tu veux payer¹⁹⁰.

Le fils quitte ainsi, les yeux tournés vers un avenir prometteur, le domicile familial. Quant à eux, les parents, associés à la « canaille » (SO, p. 70) et rejetés par leur communauté, décident de partir pour aller établir, à Lotbinière, une auberge dont la réputation périclite aussi rapidement que celle de ses tenanciers.

Or, dix ans après son départ, le fils effectue un retour parmi les siens, sans toutefois dévoiler à ses géniteurs sa véritable identité : logeant à l'auberge tenue par les Babyllas, il

¹⁸⁸ Albert Camus, *Caligula*, suivi de *Le malentendu*, Paris, Gallimard, coll. « folio », 1958. Camus précise avoir trouvé l'anecdote dans un fait divers rapporté par la presse. *L'étranger* porte d'ailleurs l'écho de cette découverte, Meursault découvrant dans sa cellule une coupure de presse racontant précisément l'histoire que l'écrivain s'approprié dans *Le malentendu*. Une histoire semblable a également inspiré, au XIX^e siècle, une pièce de théâtre à l'écrivain romantique Zacharias Werner : *Le 24 février* (Roger Quilliot, *La mer et les prisons. Essai sur Albert Camus*, Paris, Gallimard, 1970, p. 134).

¹⁸⁹ Maria Kosko, *Le Fils assassiné, étude d'un thème légendaire*, citée par Jeanne Demers et Lise Maisonneuve, « Introduction », dans Pamphile Le May, *Contes vrais* [Édition critique], Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1993, p. 37. Comme le relèvent Demers et Maisonneuve, la bibliographie établie par Kosko compte environ 250 titres.

¹⁹⁰ Pamphile Le May, « Sang et or » [1899], *Contes vrais*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2005, p. 67. Dorénavant, les références au conte de Lemay seront notées directement dans le corps du texte, entre parenthèses, par la mention « SO » suivie d'un numéro de page.

confie aux deux hôteliers, avant de se mettre au lit, une bourse contenant, en billets et en pièces d'or, la totalité de son immense fortune. Excités par l'envie, tirillés, comme de véritables pêcheurs, par une puissante tentation, les parents perdent la maîtrise d'eux-mêmes et succombent définitivement. « La tentation devenait terrible et les deux avarés n'offraient guère de résistance. Ils s'aveuglaient de plus en plus » (SO, p. 78). S'emparant d'un « lourd marteau » (SO, p. 79), Michel Babylas se dirige nuitamment vers la chambre du dormeur et s'arrête pour y contempler silencieusement le visage qu'il s'apprête à ravager.

Il attendit debout près du lit paisible. L'étranger dormait bien. [...] Il laissa passer un mince rayon de lumière et put contempler la figure heureuse de cet homme trop riche qu'une fatale destinée venait de mettre devant lui (SO, p. 81).

Après avoir asséné « un terrible coup de son marteau sur la tête du jeune homme » (SO, p. 81), Babylas transporte le cadavre hors de l'auberge et le jette dans une rivière, le laissant sombrer « sous quinze pieds d'eau, avec des roches aux pieds et au cou » (SO, p. 82). Finissant par apprendre l'identité de leur victime, les meurtriers dépérissent et, au terme de quelques années malheureuses, subies plutôt que vécues dans une « auberge sanglante » (SO, p. 84), expirent lamentablement. Devant eux s'ouvre ainsi « la porte de l'enfer » : « *Non est pax impiis!* [Il n'y a pas de paix pour les impies!] » (SO, p. 84)

L'appropriation du thème légendaire européen se réalise sans doute en partie, chez Pamphile Le May, par l'intermédiaire d'un intertexte québécois, même s'il est difficile de déterminer à quel degré ou dans quelle mesure. Jeanne Demers et Lise Maisonneuve suggèrent, dans leur édition critique des *Contes vrais*, que Le May a probablement pris connaissance du thème par l'entremise de chansons populaires ayant circulé au Canada français¹⁹¹. Dans « Sang et or », le récit du meurtre rappelle puissamment, d'ailleurs, l'histoire légendaire du crime de Saint-Jean-Port-Joli telle qu'elle a d'abord été racontée en 1837 dans *L'influence d'un livre*. En même temps, ce qui paraît être à première vue une allusion intertextuelle au roman ou une réécriture de son troisième chapitre est en fait un ensemble de motifs narratifs généraux qui, manifestement, ne peuvent être attribués à Philippe Aubert de Gaspé. En effet, on les retrouve aussi chez Camus, dans *Le malentendu* – l'identité de la victime (un voyageur possédant de l'or et obtenant un gîte pour la nuit), l'irrésistible soif de

¹⁹¹ J. Demers et L. Maisonneuve, « Introduction », dans Pamphile Le May, *Contes vrais* [Édition critique], p. 37. Les deux auteures notent à ce sujet que le folkloriste québécois Marius Barbeau a transmis des chansons à Maria Kosko dans le cadre de la recherche que celle-ci a consacrée au motif légendaire du fils assassiné.

richesse de l'assassin, la contemplation silencieuse de la victime endormie et la liquidation du cadavre dans un cours d'eau – et dans le fait divers que Meursault, dans *L'étranger*, trouve sous la paille de son lit, dans sa cellule – l'utilisation du marteau par le meurtrier¹⁹².

Il existe cependant très certainement un lien, au Québec, entre la diffusion de la légende européenne et la cristallisation de la légende, proprement canadienne, du « docteur l'Indienne ». On peut en effet postuler que le fait divers de 1829 doit, en partie, sa légendarisation au lien de parenté qui l'unit, narrativement parlant, au motif légendaire et matriciel du « fils assassiné », fortement présent dans l'imaginaire social, comme le confirment encore d'autres indices. En 1922, par exemple, *La Patrie* consacre un article de sa rubrique sur les « causes célèbres » à une criminelle dont l'histoire s'apparente grandement à celle, relatée par la légende, du fils assassiné et dépouillé de ses richesses. « Après avoir fait mourir son mari et son enfant, Sophie Hamilton ouvrit une hôtellerie où elle assassinait les voyageurs¹⁹³ » : l'article amorcé par ces lignes fait état des dix meurtres qu'aurait supposément commis Hamilton, au cours des années 1830 et 1840, dans ses deux auberges de Laprairie et de Saint-Jean-sur-Richelieu. La criminelle aurait enfoui plusieurs corps dans sa cave – cet élément rappelle la découverte des ossements de Lévis – et, finalement arrêtée en décembre 1844, aurait subi un procès au début de l'année suivante. Ce récit de *La Patrie* est d'autant plus invraisemblable que les journaux de l'époque, curieusement muets au sujet d'un procès aussi spectaculaire, tendent à démentir, par leur silence même, ces affirmations. Il y a ou bien erreur sur les dates, ou bien invention, pure ou partielle, d'une histoire sensationnelle destinée à fasciner et à affriander le lectorat.

Le conte de Le May ne serait-il pas, à sa manière, la conjonction d'une légende canadienne du XIX^e siècle (celle du docteur l'Indienne) et d'un motif légendaire issu d'une plus ou moins lointaine tradition folklorique occidentale? Une chose, en tout cas, semble certaine : entre la légende du « docteur l'Indienne » et la diffusion récurrente, au Québec, du récit du « fils assassiné », il y a une relation de coconstruction. L'une et l'autre se sont alimentées mutuellement. En fournissant un substrat historique local à la légende européenne, l'histoire du « docteur l'Indienne », dont la célébrité est tributaire de l'imaginaire social au cœur duquel elle s'est déployée, a sans doute contribué à la popularisation et à la diffusion du

¹⁹² A. Camus, *L'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1942, p. 124.

¹⁹³ « Une femme de proie », *La Patrie*, 2 décembre 1922, p. 17.

thème au Canada français. Ne présentera-t-on pas explicitement, au début du XX^e siècle, le docteur l'Indienne comme un « charlatan qui attirait dans sa maison les passants et les assassinait durant leur sommeil afin de les dévaliser¹⁹⁴ »?

6.3 Conclusion. Quatre facteurs de légendarisation

J'ai retracé, dans le cadre de ce sixième chapitre, la naissance et la diffusion de la figure du « docteur l'Indienne ». J'ai isolé et examiné les principaux facteurs constitutifs de l'apparition d'une légende, qui prend forme entre 1837, moment où François Marois entre résolument dans l'univers de la fiction, et la fin du XIX^e siècle, dans les dernières décennies duquel son ou ses crime(s) devien(nen)t l'objet de véritables récits légendaires, dont différentes versions coexistent. En définitive, ce qui a contribué à déclencher et à consolider ce passage de l'histoire à la légende, ce qui a présidé à la fabrication de la figure du « docteur l'Indienne », c'est la co-opération de quatre grands facteurs historiques. On peut ici, sans les hiérarchiser en fonction de leur importance (qui reste difficile à mesurer), les inventorier de manière récapitulative.

Le premier facteur relève de l'histoire littéraire. En effet, dans un contexte où les légendes bénéficient d'un accueil favorable et où la littérature est notamment chargée de cultiver la mémoire en consignait les traces d'un folklore populaire considéré comme étant en voie d'extinction, les appropriations et adaptations littéraires de l'histoire du crime de François Marois ont permis au récit de se répandre au sein de la population lettrée et de résister à l'oubli. *L'influence d'un livre*, qui connaît une importante réédition en 1864 (et plusieurs autres en 1878 et 1885), *Un épisode de la vie d'un faux dévot*, qui déclenche une vive polémique dont les résonances courent à travers toute la province, et *Originaux et détraqués* ont ainsi fonctionné comme des relais culturels.

Le deuxième facteur est d'ordre ethnosociologique. Dans la société canadienne-française majoritairement rurale et traditionnelle du XIX^e siècle, la forte présence d'une tradition orale permet à la collectivité d'affronter le passage du temps et de se réunir autour de récits et de souvenirs qui forment un répertoire commun. Racontés et relayés, ces récits peuvent ainsi survivre. Mais le passage du temps, dans la mesure où il entraîne nécessairement

¹⁹⁴ « Les causes célèbres. Histoire véridique du docteur l'Indienne », *La Patrie*, 19 mai 1923, p. 16.

une multiplication des relais et donc un éloignement progressif par rapport à la source originelle du message, engendre des histoires de plus en plus médiatisées. La déformation propre au récit légendaire est, en ce sens, un effet de la prolifération inéluctable des performances et médiations narratives.

Le troisième facteur est, quant à lui, de nature circonstancielle. En effet, un événement, difficilement attribuable à autre chose qu'aux nombreux aléas de l'histoire, semble avoir donné une impulsion majeure à la légende. L'exhumation d'ossements, en 1865, dans la mesure où on a pu y lire l'écho exact de la confession prononcée par le criminel sur l'échafaud, a fourni de nouveaux éléments au récit et a permis, en la dotant d'une apparence de véracité, à la légende du docteur l'Indienne de se cristalliser.

Enfin, le quatrième facteur se rapporte à la dynamique qui gouverne l'évolution de l'imaginaire social. Car cette légende du docteur l'Indienne n'aurait sans doute pas pu « prendre » sans le concours objectif de la légendarisation (parallèle) de la Corriveau, relancée et accélérée, notamment, par la redécouverte de sa cage ainsi que par son entrée dans le domaine littéraire. D'un autre côté, et en même temps, on ne saurait comprendre la fascination exercée par la figure du docteur l'Indienne sans la mettre en relation avec l'existence et la diffusion du récit légendaire ancien et structurant du « fils assassiné », qu'elle relance et dont le meurtrier de Saint-Jean-Port-Joli offre en quelque sorte une incarnation locale. Plus largement, et sur cette base, on peut sans doute avancer que l'importance et la vivacité d'une légende proviennent, pour une certaine part, de sa propension à entrer en contact avec d'autres récits et à « résonner » avec eux au sein d'un ensemble corrélé de représentations contemporaines. Chaque figure occupe ainsi une place particulière au sein du système de sa « parentèle » légendaire.

Chapitre 7

Extension, variations et transmission d'une légende

Le docteur l'Indienne est donc devenu, vers le milieu du XIX^e siècle, le personnage d'une légende. Dans ce chapitre, je retracerai non plus les conditions d'apparition de cette légende, mais bien la légende en elle-même – sa consignation, ses variations et sa propagation. Il s'agira essentiellement de dégager les contours et les transformations des différentes versions qui la constituent et qui lui ont permis de se transmettre jusqu'à nos jours.

7.1 Les transformations du récit légendaire à la fin du XIX^e siècle

Au mois de juillet 1901, le journal *Le Soleil* entame, comme on le sait, la publication d'une série de « légendes canadiennes » consignées antérieurement par Charles-Edmond Rouleau. Parmi celles-ci, et à l'instar du *Moulin du diable* mettant en scène les brigands du Cap-Rouge, se retrouve notamment un récit intitulé *Le docteur l'Indienne*, initialement paru le 24 novembre 1883 dans *L'Événement*¹⁹⁵. Cette légende s'insère dans un répertoire d'« histoires du bon vieux temps¹⁹⁶ » qui, selon un lecteur de l'époque, « devraient être mises en brochure et distribuées à profusion parmi nos familles¹⁹⁷ ». Et on sait que les légendes de Rouleau seront en effet, la même année, réunies et publiées en volume¹⁹⁸. L'intégration, au sein de cet assortiment, de l'histoire du docteur l'Indienne n'est pas sans importance : elle témoigne assurément de la notoriété et de la popularité acquises, à la fin du XIX^e siècle, par le sordide récit de son crime, que Charles-Edmond Rouleau affirme d'ailleurs avoir « entendu raconter bien souvent¹⁹⁹ ».

Le descendant de Caïn

¹⁹⁵ « Neuvième réminiscence – Le docteur l'Indienne [*sic*] », *L'Événement*, 24 novembre 1883, p. 4.

¹⁹⁶ « Légendes canadiennes », *Le Soleil*, 27 juillet 1901, p. 12.

¹⁹⁷ « Une appréciation de deux œuvres », *Le Soleil*, 29 juillet 1901, p. 1.

¹⁹⁸ Voir *supra*, p. 255.

¹⁹⁹ Charles-Edmond Rouleau, « Introduction », *Légendes canadiennes*, Québec, Imprimerie du « Soleil », 1901, p. VIII.

Le dispositif énonciatif du *Docteur l'Indienne* est évidemment semblable à celui que déploie le texte du *Moulin du diable*, analysé dans la première partie. Mise en scène et thématisée dans le récit, l'énonciation de la légende par un narrateur intradiégétique rappelle le mode de transmission propre à la tradition orale.

Les premières scènes du texte de Charles-Edmond Rouleau se situent pour ainsi dire en amont de la légende. Le lecteur y rencontre un groupe d'étudiants profitant des vacances estivales pour faire une promenade dans les paroisses longeant le fleuve Saint-Laurent. Se dirigeant vers Saint-Jean-Port-Joli, ceux-ci admirent les splendeurs du paysage qui, de part et d'autre de la calèche qui les porte, défile sous leurs yeux émerveillés. La fonction de cette scène initiale est double. D'une part, elle figure, d'un point de vue narratif, comme une « motivation²⁰⁰ ». Elle fournit en effet le prétexte qui permet à l'auteur de faire apparaître subtilement et plausiblement l'occasion de raconter, par l'entremise de l'un de ses personnages, la légende du docteur l'Indienne. Mais la scène de la promenade a également, d'autre part, une autre fonction fondamentale : elle est chargée d'instaurer une connivence entre l'instance narrative, les auditeurs fictifs et le lecteur en rendant visible leur commune appartenance à une culture qui les unit. Elle figure ainsi, à sa manière, comme un procédé littéraire cherchant non seulement à fournir, dans et par l'écriture, une représentation de l'oralité, mais aussi à reproduire le type de sociabilité particulier qu'une tradition orale implique. Pour mettre en lumière et faire ressentir au public le lien *communautaire* qui le relie à l'instance narrative, l'auteur recourt, dans les premiers paragraphes du texte, à diverses stratégies dont les effets se conjuguent.

L'instance narrative, qui parle ici au « nous », a d'emblée pour effet de collectiviser et de désindividualiser le sujet du récit-cadre, c'est-à-dire le groupe d'étudiants s'appêtant à se réunir d'une seule et même oreille autour d'une légende racontée par l'un d'entre eux. Si, linguistiquement parlant, le « nous » de ce narrateur collectif est – pour reprendre une autre distinction posée par le linguiste Émile Benveniste – un *nous* exclusif (« moi + eux ») dans la mesure où il renvoie au groupe d'étudiants sans contenir le lecteur auquel il s'adresse, il

²⁰⁰ Ce concept, introduit dans la théorie littéraire par les formalistes russes, a été repris notamment par Gérard Genette : la motivation narrative désigne « la manière dont la fonctionnalité des éléments du récit se dissimule sous un masque de détermination causale : ainsi, le “contenu” peut n'être qu'une motivation, c'est-à-dire une justification *a posteriori* de la forme qui, en fait, le détermine : don Quichotte est donné comme érudit pour justifier l'intrusion de passages critiques dans le roman, le héros byronien est déchiré pour justifier le caractère fragmentaire de la composition des poèmes de Byron, etc. » (G. Genette, *Figures II*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1966, p. 96).

fonctionne néanmoins concrètement, dans le cadre de la narration, comme un *nous* inclusif (« moi + vous²⁰¹ »). En effet, en multipliant les adresses indirectes au lecteur, la voix narrative installe, avant le début du récit de la légende à proprement parler, une complicité avec le public.

Cette complicité est d'abord fondée sur l'existence de codes culturels communs, sur lesquels insiste le narrateur : « tous ceux qui ont passé sur les bancs d'un séminaire ou d'un collège savent que [...] » et « tous les voyageurs qui visitent Saint-Jean-Port-Joli pour la première fois éprouvent les mêmes impressions²⁰² » sont, par exemple, des formules visant à associer narrateur et lecteur sur la base d'une expérience commune. La description détaillée du décor local (la rive sud du Saint-Laurent) dans lequel le texte invite le lecteur à plonger, et à laquelle la promenade sert de prétexte, invite d'ailleurs le public à un exercice de reconnaissance de lieux et de noms d'emplacements connus : « plus loin, l'Île-aux-Coudres, qui se dresse comme une élégante corbeille de verdure et de fleurs, et ferme pour ainsi dire l'entrée de la baie Saint-Paul » (DL, p. 32), etc. Par l'entremise d'un portrait circonstancié du paysage, l'instance narrative du texte emmène le lecteur avec elle et l'assoit dans la calèche en éveillant ses sens, interpellant son regard pour mieux préparer son écoute. Mais elle interroge également sa mémoire et sa connaissance du passé en retrouvant, dans certains éléments du décor lui-même, des signes de l'histoire. Ainsi le fleuve et certaines îles peuvent-ils évoquer « l'arrivée de l'intrépide découvreur du Canada, le courageux marin de Saint-Malo, l'illustre Jacques Cartier » (DL, p. 33). En un mot, la scène d'ouverture permet à Charles-Edmond Rouleau d'instituer, entre le narrateur et le public, une familiarité. Habitant un monde commun et une histoire commune, un même univers à la fois spatial et temporel, le narrateur et le lecteur appartiennent à la même collectivité, partagent un certain nombre de référents géographiques, historiques et culturels.

Tout comme la connaissance historique, éveillée par le paysage, le souvenir de la légende est, lui aussi, suscité par les lieux.

²⁰¹ É. Benveniste, « Structure des relations de personne dans le verbe » [1946], *Problèmes de linguistique générale I*, p. 233-234.

²⁰² Charles-Edmond Rouleau, « Le docteur l'Indienne » [1883], *Légendes canadiennes*, Montréal/Tours, Granger Frères Limitée/Maison Alfred Mame & fils, 1930, p. 31 et 34. Dorénavant, les références à la légende de Rouleau seront notées directement dans le corps du texte par la mention « DL », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

Ah! regardez à gauche ; nous voyons l'emplacement qu'occupait la demeure d'un célèbre meurtrier, d'un assassin qui a, pendant assez longtemps, semé la terreur et l'épouvante parmi les paisibles habitants de cette délicieuse retraite (DL, p. 34).

Le criminel, associé à la terreur et l'épouvante, est immédiatement opposé au caractère paisible et délicieux de l'endroit : il est un intrus, un étranger, un tiers. Il habite l'espace comme un parasite. Défini d'ailleurs par la « mauvaise réputation » qu'il traîne « parmi les habitants de Saint-Jean », il est objet de méfiance et de soupçons. On le fuit comme « un pestiféré ou un lépreux » (DL, p. 34-35). Bref, il est extérieur à cette communauté que la scène d'ouverture du texte vient justement établir et fonder. La référence au « célèbre meurtrier » interrompt d'ailleurs la promenade contemplative : cette « exclamation subite nous arrache de nos méditations poétiques et nous glace d'effroi » (DL, p. 34). La frayeur cède progressivement la place à la curiosité, à une attitude réceptive, de disponibilité :

Mais dis donc, l'ami, de qui veux-tu parler?

- Vous vous rappelez sans doute le fameux docteur l'*Indienne* et sa misérable fin, n'est-ce pas?
- Oui, oui, répondons-nous en chœur.
- Eh bien! c'est là qu'il demeurerait, continua-t-il en nous montrant du doigt l'endroit désigné.
- Tu nous ferais grand plaisir, si tu nous racontais l'histoire du docteur l'*Indienne* ; car nous avons entendu citer son nom bien souvent et même nos grand'mères nous menaçaient des foudres du fameux docteur lorsque nous étions trop dissipés dans notre bas âge. Mais nous ne connaissons qu'imparfaitement la vie de ce véritable bandit. (DL, p. 35)

Ce dialogue consolide l'une des deux fonctions de la scène initiale de la promenade : disposer, arranger une scène d'énonciation pour que la légende, récit métadiégétique, puisse être racontée.

L'énonciation de ce récit, sa performance a moins pour but de compléter un apprentissage que d'alimenter un souvenir, que de rafraîchir une mémoire préexistante mais demeurée imprécise. Il s'agit moins d'apprendre que de reprendre contact avec un souvenir dont il faut corriger les lacunes. Et ce souvenir, c'est le souvenir d'autres récits (ceux des « grand'mères ») plutôt que celui de l'événement brut, dont le statut proprement légendaire implique qu'il soit en quelque sorte *toujours déjà* raconté, toujours déjà pris dans l'ordre du langage. Le narrateur intradiégétique se trouve mandaté par des allocutaires qui lui assignent et lui reconnaissent une compétence narrative, un pouvoir-dire capable de combler leur propre

vouloir-savoir. Comme le souvenir est un souvenir de récits, le récit lui-même sera la réactualisation de voix antérieures. En racontant l'histoire, qui n'existe ainsi que sous une forme médiatisée, le narrateur relaye en fait le discours de ceux qui l'ont racontée avant lui. L'énonciation de la légende vient donc renforcer et confirmer le lien communautaire tissé par la scène initiale du texte : une collectivité se regroupe autour d'une parole qui n'est la propriété spécifique d'aucun individu. La légende est en ce sens une réunion, un rassemblement autour d'une mémoire partagée dont l'énonciation n'est en fait qu'une réénonciation, dont la transmission n'est toujours qu'une retransmission.

La version de la légende consignée par Rouleau est analogue à l'histoire du meurtre telle qu'elle est enregistrée et racontée dans *L'influence d'un livre*. Dans les deux cas, les actions constitutives du récit, de même que plusieurs détails concernant leur déroulement, sont rapportées de manière presque identique. Le personnage du docteur l'Indienne, habitant une « sombre demeure » (DL, p. 35) à Saint-Jean-Port-Joli, où il éveille la défiance de ses concitoyens, offre un soir l'hospitalité au dénommé Guillemette, « un de ces colporteurs qu'on rencontrait à la campagne, il y a quelques années » (DL, p. 36). Pénétrant dans « l'antre du bandit » (DL, p. 36), Guillemette accepte un verre de rhum et, à son insu, le puissant narcotique que le meurtrier y a dilué. Le colporteur, frappé par une intense et subite fatigue, se couche et se met à « dormir du plus profond sommeil » (DL, p. 36). Le docteur l'Indienne saisit alors un « énorme marteau » (DL, p. 37), possédé, comme dans le roman de Philippe Aubert de Gaspé et comme dans le conte de Pamphile Le May, par une passion dévorante : « c'est le démon de l'or qui pousse ce monstre à tremper ses mains dans le sang de son semblable » (DL, p. 36). Avant de frapper, il adopte l'attitude contemplative qu'on lui connaît, admirant sereinement « le visage calme et souriant de celui qu'il allait bientôt assommer » (DL, p. 36). Ce regard contemplatif, tout comme la robe « d'Indienne » et le verre de rhum empoisonné, est une unité constitutive et récurrente de la légende, comme le montrent aussi les images – elles portent la signature de J. A. Ferland – accompagnant le texte de Charles-Edmond Rouleau dans le recueil de 1901 : les représentations graphiques du personnage, destinées à illustrer le texte, le montrent portant sa longue robe, offrant du rhum et

contemplant silencieusement, à la lueur d'une bougie et avec un énorme marteau au poing, sa victime sans défense et enfoncée dans le sommeil²⁰³.

Comme le calme avant la tempête, la contemplation précède le déchaînement et la fougue du meurtrier. Celui-ci s'élançe et fonce, lève son arme « qui retombe ensuite avec une rapidité étonnante et s'enfonce dans le front de Guillemette » (DL, p. 39). Comme dans *L'influence d'un livre* s'ensuit une scène de lutte entre la victime et son assassin. Et toujours comme dans le roman de 1837, « l'obscurité de la nuit, – la bougie s'était éteinte dans la mêlée, – ajoute encore à l'horreur de la scène » (DL, p. 39). Finalement triomphant, le docteur l'Indienne dépose le corps de Guillemette dans une chaloupe et, avant de laver les taches de sang qui souillent l'intérieur de sa maison, se rend au large pour abandonner secrètement la dépouille dans les eaux agitées du fleuve. « Les flots s'entrouvrent, et Guillemette disparaît au milieu du gouffre béant. Le crime est consommé » (DL, p. 39). La sanction judiciaire, quant à elle, ne tarde pas à se manifester. En effet, la découverte du corps de la victime avive les soupçons tout en les dirigeant vers le criminel. « Aussi, quelques semaines plus tard, le docteur l'Indienne montait sur l'échafaud pour subir le châtement de ses nombreux forfaits. Le meurtrier, si ma mémoire est fidèle, fut exécuté à Québec, devant l'ancienne prison » (DL, p. 40).

Mais si le récit de Rouleau semble, à bien des égards, inspiré du roman de Philippe Aubert de Gaspé, il s'en distingue aussi sur deux plans.

En premier lieu, le meurtrier n'est pas représenté, ici, comme un avatar du diable. Certes, sa description est issue d'un intertexte religieux mais il est plutôt comparé (à deux reprises) à Caïn, le meurtrier originel du récit biblique. Commettant en effet le premier crime de sang de l'histoire de l'humanité telle que la relate la *Genèse*, Caïn symbolise en quelque sorte l'origine ou la source profonde de la violence sanguinaire entre semblables. « Le nouveau Caïn avait tué son frère Abel. [...] Le sang d'Abel criait vengeance » (DL, p. 40). Comme dans le texte de l'*Ancien Testament*, le sang versé réclame justice et châtement : maudit par Yahvé, le Caïn de la *Genèse* est condamné par lui au déracinement, à l'errance perpétuelle, à l'impossibilité d'habiter un lieu fixe, de tirer des richesses de la terre et d'appartenir à une communauté définie.

²⁰³ L'illustration qui accompagne l'édition de 1930 (dessinée par l'illustrateur « Goichon ») représente encore et toujours, bien que différemment, la fameuse « robe d'Indienne ».

Sois maudit coupé du sol
dont les lèvres ont bu dans tes mains
le sang de ton frère
Tu auras beau travailler le sol
tu n'auras rien de sa force
tu iras dans le monde
divaguer et trembler²⁰⁴.

C'est ce rejet hors de la communauté que l'institution judiciaire concrétise ici. Mais celle-ci ne condamne pas uniquement au déracinement ; elle conduit directement les réprouvés à la mort.

En second lieu, le meurtre du colporteur est donné, dans la version de la légende consignée par Rouleau, comme le dernier crime d'une longue série, le docteur l'Indienne étant réputé pour sa « carrière aussi tristement remplie » (DL, p. 35). Dans cette allusion au caractère sériel des crimes commis par le « tristement célèbre » (DL, p. 41) assassin, on peut lire, en filigrane, la référence aux présumés meurtres de Lévis et, par le fait même, à la dernière confession du condamné. Cette hypothétique série de meurtres jamais découverts ni judiciairisés, prise entre le bourdonnement de la rumeur et la fascination pour le nombre indéfini, figure parmi les traits essentiels et constitutifs de la légende du docteur l'Indienne. Cette *sérialité* supposée vient évidemment renforcer l'*inhumanité* et la monstruosité du criminel : « monstre à figure humaine », celui-ci est d'autant plus menaçant qu'il emprunte indument le masque d'une humanité qu'il déshonore. Sa *duplicité* lui permet de séduire et d'attirer ses victimes, son inhumanité de les tuer et son insatiable soif de sang, de multiplier les homicides.

Trois témoignages de vivacité

Initialement parue dans *L'Événement* au début des années 1880 et reprise en 1901 dans le journal *Le Soleil*, la légende de Charles-Edmond Rouleau est ensuite incorporée dans un volume publié à la demande d'un lecteur passionné par « ces légendes que les bonnes populations de la région de Québec se transmettent de génération en génération²⁰⁵ » et soucieux, comme bien d'autres défenseurs de la culture canadienne, de consigner ce patrimoine vivant et menacé.

²⁰⁴ « Genèse » (4, 11-12), *La bible* [nouvelle traduction], Paris/Montréal, Bayard/Médiaspaul, 2001, p. 42.

²⁰⁵ « Une appréciation de deux œuvres », *Le Soleil*, 29 juillet 1901, p. 1.

La publication de cette version écrite de la légende du docteur l'Indienne a suscité plusieurs témoignages. Ceux-ci attestent la vivacité d'une légende qui, encore plusieurs décennies après l'événement historique qui en est la source, se propage, au gré des variantes, au sein d'une population capable de conserver, comme une éponge, des histoires passées qu'elle continue de rendre présentes et de raconter. Ces témoignages corroborent également certaines affirmations lancées par le narrateur de Charles-Edmond Rouleau et invitent à considérer comme crédibles ses quelques allusions à la présence manifeste de la légende dans la mémoire collective et la tradition orale de la Côte-du-sud. On peut donc le croire lorsqu'il suggère que le nom du docteur l'Indienne, « dont le souvenir est encore vivace dans toutes les paroisses du comté de l'Islet » (DL, p. 41), est cité par des « grand'mères » menaçant « des foudres du fameux docteur » les enfants « trop dissipés » (DL, p. 35).

Le premier de ces témoignages date vraisemblablement des jours ou semaines ayant suivi la première publication du *Docteur l'Indienne* en 1883. Charles-Edmond Rouleau, dans son recueil de *Légendes canadiennes*, en a reproduit le texte intégral à la suite de son propre récit. L'auteur de ce témoignage affirme avoir personnellement assisté à l'exécution publique de « ce personnage de célèbre mémoire²⁰⁶ ». La pendaison de François Marois ayant eu lieu en 1829, c'est-à-dire une cinquantaine d'années avant la publication de la légende, cette déclaration est plausible. Certains détails livrés par l'informateur (les aveux prononcés sur l'échafaud et la « robe d'Indienne » portée par le personnage) révèlent d'ailleurs une relative concordance entre son témoignage et l'histoire véritable du meurtrier de Saint-Jean-Port-Joli, telle qu'on peut la reconstruire *a posteriori* sur la base des rapports journalistiques de 1829. Le témoin raconte, sans manifester aucune hésitation, que « le docteur avait [aussi] résidé à l'Isle-aux-Coudres, où il a possédé une terre²⁰⁷ ». Là, il aurait fait périr deux fermiers avant de se rendre sur la rive sud, où le colporteur que l'on sait a subi le même triste sort. Le docteur l'Indienne, ajoute le témoin, est connu pour sa *duplicité* : derrière le criminel notoire et dangereux se cacherait un faux dévot qui « faisait l'exercice du chemin de la croix tous les dimanches²⁰⁸ ». Cet élément recoupe de manière évidente le portrait esquissé par Eugène L'Écuyer en 1853.

²⁰⁶ Sans titre [témoignage d'un « témoin de la scène »], dans C.-E. Rouleau, *Légendes canadiennes*, [édition de 1901], p. 40.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ *Ibid.*

Deux autres témoignages reçus par Charles-Edmond Rouleau après la publication de sa légende ont contribué, pour reprendre son expression, à jeter « une nouvelle lumière sur ce pauvre sire²⁰⁹ ». Le premier provient du comté de Kamouraska. Il est signé « F.-X. B. » et raconte comment les mères des villages environnants avaient coutume d'employer, pour convaincre leurs enfants d'éviter de fureter dans certains boisés, un argument pour le moins particulier et redoutable :

c'était de nous dire que, tout près du chemin [...] était enterrée une victime du docteur l'Indienne. On racontait qu'un colporteur avait été dépouillé et tué en cet endroit par le terrible docteur, qui avait creusé tout près une fosse, afin d'y cacher le cadavre²¹⁰.

Instrumentalisée comme le serait un épouvantail, la figure du docteur l'Indienne est ici brandie pour terroriser efficacement les imprudents.

Cela donnait le frisson aux petits gars. Nous évitions de passer par là, et, comme les arbres recouvraient cet endroit d'un épais feuillage, il y avait là pour nous un sombre mystère, où nous croyions voir apparaître le pauvre défunt²¹¹.

Le célèbre criminel, écrit encore l'auteur de la lettre, était en outre suspecté, dans certaines régions, de pratiquer la magie noire et d'être un « terrible magicien ». On « m'a raconté, poursuit-il, qu'il parcourait les paroisses, vendant des médecines et faisant aussi des sortilèges ». Il pouvait, dit-on, « faire entrer la mer dans la maison²¹² ».

Le troisième témoignage reçu par Charles-Edmond Rouleau porte la signature « J. A. F. » et fait état d'une semblable culture de la peur. Se remémorant des récits ayant circulé de bouche à oreille parmi les cultivateurs, l'auteur de la lettre affirme détenir des informations véhiculées par des gens prétendant avoir personnellement connu le docteur l'Indienne. Il relate ainsi un récit qu'il aurait lui-même entendu près de Saint-Jean-Port-Joli au début des années 1870. La rumeur populaire locale considérait le docteur l'Indienne, cet inquiétant personnage qui semait la terreur « tant la crainte qu'il inspirait était grande²¹³ », comme responsable de la

²⁰⁹ « Appendice – Le docteur l'Indienne », dans C.-E. Rouleau, *Légendes canadiennes* [édition de 1901], *op. cit.*, p. 297.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 298-299.

²¹¹ *Ibid.*, p. 299.

²¹² *Ibid.*, p. 301.

²¹³ *Ibid.*, p. 303.

disparition du colporteur Guillemette et, au surplus, le croyait responsable de la mort inexplicée d'un jeune homme nommé « de Beaujeu²¹⁴, parent du seigneur » [de Gaspé].

Or, un dimanche, il partit [de Beaujeu] pour faire la chasse aux Rochers, au large des Trois-Saumons. Il ne revint pas. Il faisait un fort vent. Vers le soir, l'Indienne arrivait seul en chaloupe des Rochers²¹⁵.

À la suite de ce double meurtre, le charlatan aurait tenté de commettre un troisième assassinat sur la personne d'un autre colporteur avant d'être arrêté par « vingt-deux bons citoyens²¹⁶ » de la paroisse lui ayant tendu une embuscade. Ce témoignage reprend pour l'essentiel la scène d'arrestation telle que relatée par les journaux de 1829 et racontée par Philippe Aubert de Gaspé dans *L'influence d'un livre*.

Le caractère proprement légendaire de ces trois témoignages ne fait aucun doute. Les récits, comme celui de Rouleau, sont donnés comme *toujours déjà* racontés. Leur statut légendaire est, en outre, tributaire d'une double impossibilité : celle de dater avec précision les événements racontés et celle d'identifier avec exactitude les sources du récit, toujours vaguement attribué à de lointains racontars ou à quelque chose comme des rumeurs ambiantes. Invérifiables, les récits confondent inextricablement éléments historiques et éléments légendaires de manière à former un tout narratif qui, indépendamment de la fausseté objective de l'histoire qu'il raconte, parvient à créer des effets, à alimenter la peur et à susciter un mélange de crédulité et de scepticisme. C'est même précisément cet aspect invérifiable qui procure à la légende sa force opératoire.

« *Mouvance* » et *ubiquité* du docteur l'Indienne

Les trois témoignages examinés ici confirment la présence d'une mémoire vive et transmise autour de la figure du docteur l'Indienne. Pendant tout le XIX^e siècle et au-delà, sur le territoire de la Côte-du-sud, de Québec à Kamouraska en passant par Lévis et Saint-Jean-

²¹⁴ Le témoignage est avare de renseignements en ce qui concerne l'identité de cet individu. Il s'agit probablement d'une référence à Georges-René Saveuse de Beaujeu, seigneur et membre du Conseil législatif (à partir de 1848) ayant épousé, en 1832 à Saint-Jean-Port-Joli, l'une des filles de Philippe Aubert de Gaspé (père). Saveuse de Beaujeu meurt en 1865 dans son manoir de Coteau-du-lac, près de Montréal (Jean-Jacques Lefebvre, « Saveuse de Beaujeu, Georges-René », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/saveuse_de_beaujeu_georges_rene_9F.html, page consultée le 18 avril 2015.

²¹⁵ « Appendice – Le docteur l'Indienne », dans C.-E. Rouleau, *Légendes canadiennes* [édition de 1901], p. 303.

²¹⁶ *Ibid.*, p. 306.

Port-Joli, sa légende est vivace, son spectre continue de planer et son ombre, de hanter les récits que fait circuler la tradition orale.

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle, la légende du docteur l'Indienne connaît ainsi, en plusieurs endroits de la province, un certain nombre de versions. Le récit qui, « longtemps après, fera trembler bien des enfants²¹⁷ », a circulé abondamment. Il entre bientôt, sur le mode de l'anecdote mémorable, dans le répertoire ou l'inventaire des faits historiques troublants méritant d'être inlassablement rappelés et racontés.

En 1888, par exemple, Auguste Béchard, dans l'ouvrage qu'il fait paraître sur *La Gaspésie*, ne peut s'empêcher, alors qu'il présente brièvement certaines des paroisses consécutives s'étalant entre Québec et Percé, de faire allusion à la sordide histoire d'« il y a une cinquantaine d'années ». Il raconte comment le « Dr. Marois, connu sous le nom de docteur l'Indienne », a fait périr « avec un sang-froid révoltant » et « par une nuit de tempête épouvantable », le « colporteur Guillemette afin de s'emparer de son argent²¹⁸ ». Il poursuit en évoquant un curieux et presque traumatique souvenir :

Pendu pour son crime, son squelette [celui du docteur l'Indienne] devint la propriété du Dr. Painchaud, demeurant sur la rue de l'Arsenal, à Québec. Plusieurs ont pu voir là, comme j'ai pu le voir, enfant, les ossements montés de ce scélérat avec son marteau dans la main droite²¹⁹.

De son côté, Louis Fréchette reprend et accrédite, dans *Originaux et détraqués* en 1892, la version lévisienne de la légende, qui identifie délibérément les ossements exhumés en 1865 aux nombreux cadavres enfouis par « le vieux meurtrier Lanigan » – nom irlandais dont découlerait, par dérivation, l'appellation « docteur *Linguienne*²²⁰ ». Cette interprétation particulière des origines du sobriquet, que plusieurs reprendront après Fréchette, relance et

²¹⁷ Gérard Ouellet, *Ma paroisse. Saint-Jean Port Joly*, Lévis, Le Quotidien Limitée, 1946, p. 119.

²¹⁸ Auguste Béchard, « La Gaspésie », *La Lyre d'or*, vol. 1, n^o 7, juillet 1888, p. 312. *La Lyre d'or* est une revue mensuelle lancée par Stanislas Drapeau (qui avait publié précédemment *L'Album des familles* et *Le Foyer domestique*) en 1888 et publiée à Ottawa. Elle souhaite, comme l'annoncent les avis aux lecteurs, offrir « aux familles catholiques une saine et bonne littérature ». « J'ai cru, écrit le rédacteur dans l'avis du numéro de juillet 1888, devoir me rendre à ce patriotique désir en commençant dès le mois de janvier dernier la publication d'une Revue mensuelle illustrée ». Un « grand nombre de fervents catholiques, de bons pères et de bonnes mères de familles s'alarment à la vue de tant d'ouvrages condamnés, de romans licencieux, de feuilletons impies qui, d'une manière ou d'une autre, attaquent la religion, le sacerdoce, la morale et les bonnes mœurs de la société ». Il faut « combattre le mal et apporter un remède contre ce poison » (« À nos lecteurs », *Ibid.*, p. 327). Je remercie Donald Fyson d'avoir porté à ma connaissance cet ouvrage de Béchard.

²¹⁹ *Ibid.*, p. 312.

²²⁰ L. Fréchette, *Originaux et détraqués*, p. 35. Comme le rappelle Michel Noreau, dans son livre sur *Le docteur l'Indienne*, le passage de « l'Indienne » à « Linguienne » est attribuable à un trait constitutif des parlers régionaux au XIX^e siècle : la palatalisation des consonnes dentales, comme [t] et [d].

maintient le flou identitaire et nominal entourant le personnage depuis 1829. Dans la version de la légende relayée par Fréchette, la véracité des rumeurs liées aux prétendus meurtres de Lévis est donnée comme avérée et démontrée. En 1900, dans ses *Mémoires intimes*, l'écrivain évoque à nouveau l'histoire de ce « criminel légendaire qu'on appelait le docteur *Linguienne* ou *l'Indienne* ». Celui-ci, renchérit le mémorialiste, « tenait une petite auberge où les voyageurs logeaient rarement deux fois, pour la bonne raison qu'ils étaient assassinés dans la nuit, et que leur cadavre dépouillé allait pourrir dans la cave²²¹ ».

C'est cette variante lévisienne de la légende qu'enregistre et répète, à la même époque, Joseph-Edmond Roy : il la combine d'ailleurs avec la version port-jolienne du récit, racontée dès 1837 par Philippe Aubert de Gaspé et consignée par Charles-Edmond Rouleau au début des années 1880 – Roy fait d'ailleurs nommément référence au *Chercheur de trésors*. Le « malfaiteur légendaire », qui « avait la réputation de loger les passants et de les assassiner la nuit », serait allé

se faire pendre quelque part vers l'Islet ou Saint-Jean Port-Joli, le séjour de la Pointe de Lévy étant devenu trop dangereux pour lui à cause des soupçons provoqués par les mystérieuses disparitions que l'on remarquait²²².

Cette version du récit, qui situe les crimes à Lévis tout en fixant le lieu de pendaison à Saint-Jean-Port-Joli, est reprise intégralement en 1923 par George et Michael Joseph Ahern, qui citent, dans leurs *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada depuis la fondation de Québec jusqu'au début du XIX^e siècle*, le passage que Joseph-Edmond Roy consacre à la figure du docteur l'Indienne²²³.

L'ensemble de ces éléments, qui apparaissent comme la pointe d'un iceberg, montre que la légende du docteur l'Indienne connaît, au XIX^e siècle, une grande importance et une certaine extension. Elle rayonne à l'intérieur d'une étendue géographique dont les différents points correspondent à différentes variantes ou versions. On retrouve, en plus des versions

²²¹ L. Fréchette, *Mémoires intimes*, p. 90.

²²² J.-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon* [quatrième volume], p. 212-213.

²²³ Michael Joseph Ahern et George Ahern, *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada depuis la fondation de Québec jusqu'au début du XIX^e siècle*, Québec, 1923, p. 375. Ce livre constitue, comme l'indique son titre, un ensemble de notes biographiques disparates sur les principaux médecins de la province : « les pages qui suivent contiennent le résultat de recherches faites pendant plusieurs années pour découvrir ceux qui, médecins, chirurgiens, ou autres, nous ont précédés, dans l'art de guérir dans ce pays » (p. 3). L'introduction de l'ouvrage signale aussi que « plusieurs n'avaient aucun droit au titre qu'ils s'arrogeaient ». J'ai découvert l'existence de cet ouvrage en consultant le Fonds Luc Lacourcière aux Archives de folklore et d'ethnologie de l'Université Laval.

lévisienne (liées aux ossements et présumés meurtres de Lévis) et port-jolienne (articulées autour du meurtre du colporteur Guillemette), une version saguenéenne de la légende, transmise oralement jusqu'au XX^e siècle et consignée dans plusieurs écrits journalistiques et littéraires que Damase Potvin fait paraître entre 1936 et 1961²²⁴.

Cette version régionale se confond en fait avec une autre légende locale : au XIX^e siècle, une tradition répandue dans la région de Chicoutimi laisse entendre que le poison a joué un rôle important dans la mort suspecte, en 1852, de Peter McLeod, un entrepreneur forestier naguère considéré comme l'un des pères fondateurs du Saguenay industriel. Ces insinuations pointent alors du doigt un certain docteur Fisette, qui serait à l'origine de cet empoisonnement et que plusieurs, dès lors, commencent à confondre avec le mystérieux docteur l'Indienne²²⁵. Potvin, à travers ses articles de presse et le roman qu'il a consacré dans les années 1930 (*Peter McLeod*) au héros et pionnier de la région saguenéenne, se fait le relais de ce récit que la tradition orale a gonflé et légué. Il fait valoir un certain nombre de témoignages et restitue ainsi tout un univers de voix.

Dans un long article paru en 1936 dans l'hebdomadaire *La Nation*, il récolte longuement les échos provenant du passé et cite les déclarations d'habitants et d'habitantes qu'il a lui-même interrogé-e-s :

On dit, rapporte un dénommé Alfred Tremblay, qu'il [McLeod] avait été soigné par le docteur Fisette – indienne – pour mourir. Les garde-côtes ont dit à table en pleine face au docteur Fisette : « Tu as empoisonné le jeune McLeod, c'est ton dernier repas ». Fisette s'est tué pour leur échapper²²⁶.

Le criminel se serait ainsi suicidé pour éviter d'être confronté aux représailles et à la vindicte populaire. Ce récit est, au XIX^e siècle et au début du XX^e, entretenu et cultivé collectivement. « C'est ce que disaient mon père et ma mère ainsi que mon beau-père – Louis Authier – et ma belle-mère²²⁷ », affirme Arthur Guimond, un autre témoin interrogé par Damase Potvin. Le docteur Fisette, aussi connu comme étant le « docteur l'Indienne », aurait donc empoisonné

²²⁴ Je tiens à remercier à nouveau l'historien Donald Fyson d'avoir porté à mon attention deux articles de presse écrits par Damase Potvin : celui paru dans *L'information médicale et paramédicale* (en 1953) et celui paru dans *Le Soleil* (en 1961).

²²⁵ Archives de folklore et d'ethnologie (Université Laval), Fonds Luc Lacourcière, P178/E4/5.5, Lettre de « La Société du Saguenay » adressée à Luc Lacourcière, 6 mars 1964.

²²⁶ « Peter McLeod. Grand récit laurentien », *La Nation*, 13 août 1936, p. 3.

²²⁷ *Ibid.*

Peter McLeod en 1852 – la pendaison de François Marois, on le sait, a lieu en 1829. Eugène Caron, ancien maire de Tadoussac et fils d'un ex-employé de McLeod, renchérit :

le docteur qui le soignait aurait été payé par... pour l'empoisonner. Les gens prononçaient son nom – le docteur Indienne. À la campagne « indienne » se prononce « inguenne ». Ce docteur se suicida peu de temps après la mort de McLeod. C'est toujours ce que mon père prétendit de même que le père de John McLaren et les autres²²⁸.

Quant à lui, Auguste Gagné, ancien zouave pontifical, raconte avoir entendu parler de l'histoire et précise que le docteur incriminé venait de Québec, tandis qu'Emma Tremblay relate qu'il était considéré par certains comme pouvant faire « revenir les morts²²⁹ ».

Damase Potvin, s'il se distancie de cette superstition attribuant des pouvoirs magiques au docteur l'Indienne, semble endosser l'essentiel du récit, soulignant qu'un « bonhomme de ce nom, qui a vécu dans le district de Québec vers ce temps-là a marqué nos annales québécoises de nombreuses taches rouges²³⁰ ». Lecteur de Charles-Edmond Rouleau et de Philippe Aubert de Gaspé, il fait référence au meurtre du colporteur Guillemette, cite *l'Histoire de la seigneurie de Lauzon* de Joseph-Edmond Roy, fait écho à la rumeur des meurtres en série commis à Lévis, attribue de surcroît au « Barbe Bleue canadien » le meurtre de McLeod et parle avec emphase, en demeurant flou sur les dates, de ce « meurtrier de profession » qui « servait de croque-mitaine à tous les enfants²³¹ » des paroisses environnantes.

Sous la plume de Damase Potvin, le « docteur l'Indienne » est, en somme, un nom qui fédère de multiples histoires et plusieurs personnages, une sorte d'instance ubiquitaire et spectrale qui, comme une bête sauvage et carnassière, comme un avatar du diable, a un vaste territoire de chasse. Cumulant les apparitions, le personnage légendaire est, à sa manière et au sens propre de l'expression, *omniprésent*. Chez Potvin, qui s'inspire tant de la tradition orale que des textes littéraires, la figure du docteur l'Indienne apparaît au croisement entre diverses versions de la légende, superposées, mélangées et conjuguées. En effet, la version saguenéenne n'exclut ici aucunement les autres versions ; elle les recoupe, constitue leur

²²⁸ « La mort de Peter McLeod et le Dr. “Linguenne” », *L'information médicale et paramédicale*, 5 mai 1953, p. 10.

²²⁹ « Peter McLeod. Grand récit laurentien », *La Nation*, 13 août 1936, p. 3.

²³⁰ « La mort de Peter McLeod et le Dr. “Linguenne” », *L'information médicale et paramédicale*, 5 mai 1953, p. 10.

²³¹ « Ce que l'on sait de la légende du Barbe-Bleue canadien le Dr. L'Indienne », *Le Soleil*, 28 mars 1961, p. 4.

prolongement, leur fournit une excroissance. C'est dans *Peter McLeod*, roman qu'il fait paraître en 1937, que Potvin illustre le plus complètement, en la mettant en récit, cette version saguenéenne de la légende du docteur l'Indienne.

Damase Potvin est, à l'époque, un romancier (de la terre) établi, connu et apprécié par ceux qui, dénonçant la proximité esthétique entre certains courants littéraires québécois et français, le considèrent comme un écrivain produisant des œuvres d'autant plus méritoires qu'elles sont profondément indigènes. La réception critique de *Peter McLeod* est d'ailleurs élogieuse : tout comme son auteur, l'œuvre aurait l'incalculable qualité d'être un roman « bien de chez nous », de broser des paysages et de bâtir une intrigue où « tout est absolument canadien²³² ». Le livre de Potvin, écrit à son tour un autre critique littéraire (Roger Duhamel) dans le journal *Le Canada*, « est au sens plein du mot une œuvre du terroir²³³ ». Le roman transporte son lecteur au milieu du XIX^e siècle, dans les contrées austères et nordiques du Saguenay, où Peter McLeod règne en maître incontesté sur une petite population dont la survie et l'économie dépendent essentiellement de l'exploitation des abondantes ressources forestières. À sa manière, l'œuvre montre la dureté de la colonisation des terres inhabitées et célèbre l'ardeur des colonisateurs canadiens en présentant comme épique la bataille farouche menée pour dompter un sol et un climat pratiquement invivables. Conciliateur, McLeod est aussi un médiateur capable de faire cohabiter les extrêmes. Il réunit fermeté et douceur, autorité et magnanimité, joue le rôle d'arbitre entre communautés blanches et communautés autochtones.

Le récit s'achève en même temps que la vie de McLeod, les dernières scènes du roman montrant le héros colonisateur affaibli, vulnérable et livré au médecin qui veille à son chevet. « C'était le Dr. Lingenne ou "Indienne" », un personnage, dit encore le narrateur, « assez étrange dont l'apparition ne fut pas sans causer une certaine sensation parmi la population du bourg²³⁴ ».

Ce légendaire charlatan jouissait alors dans le district de Québec d'une assez problématique réputation qu'il avait acquise par le mystère dont il s'entourait. D'un côté, on prétendait qu'il avait accompli des guérisons miraculeuses, ailleurs on le qualifiait de criminel. Vivant toujours seul, ici et là, sa demeure devenait vite un sujet de terreur, et on racontait de lui, mais sous le manteau de la cheminée et

²³² « Le "Peter McLeod" de Damase Potvin », *L'Action catholique*, 8 juin 1937, p. 4.

²³³ « La critique littéraire – Peter McLeod de Damase Potvin », *Le Canada*, 16 juillet 1937, p. 2.

²³⁴ Damase Potvin, *Peter McLeod*, Québec [autoédition], 1937, p. 204-205.

sans jamais apporter de preuves, des choses qui, prouvées, eussent pu le faire balancer, sans procès, au bout d'une corde dans n'importe quel pays. On ne le voyait jamais autrement qu'enveloppé dans une vaste houppelande d'indienne à fleurs sombres²³⁵.

Soupçonné, suscitant l'inquiétude et l'appréhension, le docteur l'Indienne est représenté comme une figure connue, à la fois attrayante (« c'est un médecin qui fait revenir les morts ») et effrayante. Il est placé au centre de rumeurs qui lui attribuent des crimes et des pouvoirs surnaturels. Double, il est donc à la fois sous-humain et surhumain, ce que signale d'ailleurs la description du narrateur, qui le dessine comme un « singe à face humaine » doté d'« un profil d'oiseau de proie²³⁶ », à mi-chemin entre animalité et humanité. C'est entre les griffes de cet « étrange docteur », intoxiqué par la « forte dose d'un comprimé jaunâtre²³⁷ », que le Peter McLeod de Damase Potvin finit par succomber, dans le délire et la souffrance.

Arrêtons-nous ici pour esquisser une brève synthèse.

L'énonciation de la légende du docteur l'Indienne, au XIX^e siècle et au moins jusqu'au début du XX^e, a cours sur un vaste territoire. Celle-ci circule et, par conséquent, les différentes versions du récit prolifèrent. Comme toute légende *vivante* en continuelle transformation, elle engendre une pluralité de variantes : c'est la « mouvance » de l'œuvre ou du récit oral dont parle Zumthor, variabilité que chaque appropriation ou performance est susceptible d'actualiser²³⁸, la légende n'existant en fait qu'à travers les récits multiples et diversifiés qui la font exister.

Force est de constater que la juxtaposition de tous ces récits – émanant aussi bien de la littérature que des journaux ou des témoignages oraux –, qui prennent pour objet le même référent tout en faisant varier son histoire, donne du docteur l'Indienne une image singulière : participant parallèlement à une série d'histoires mettant en scène des personnages variés et attachées à des lieux différents, le criminel est omniprésent, au centre d'un système transfictionnel complexe et en expansion continue. Il est doté de multiples visages, a vécu à une époque indéterminée et est associé à de nombreux gestes ou exploits divers. Le docteur l'Indienne est, en ce sens, un être kaléidoscopique. Son histoire, complexe, est un agrégat de

²³⁵ *Ibid.*, p. 205.

²³⁶ *Ibid.*, p. 205-206.

²³⁷ *Ibid.*, p. 206.

²³⁸ P. Zumthor, *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983, p. 253.

récits, un ensemble dynamique et changeant plutôt qu'un recueil rigide d'invariants. Elle existe au croisement de versions et de morceaux narratifs dont le cumul ou l'addition forme une mosaïque proprement invraisemblable. Légendarisé, le meurtrier possède, comme le diable, une sorte de don d'ubiquité.

Dans leur existence empirique, les diverses versions de la légende ne sont pas nécessairement liées par un lien de complémentarité ou de consubstantialité (chacune d'elle peut exister de manière autonome et sans référence aux versions coexistantes). Elles ne sont pas non plus nécessairement exclusives, puisqu'elles ne s'opposent pas sur le terrain d'une recherche de la vérité à l'aune de laquelle on pourrait mesurer leur degré d'exactitude respectif. Leur relation est autre. Elle en est une de simple cohabitation objective, les diffuseurs d'une certaine version de la légende n'étant pas nécessairement conscients de l'existence de l'ensemble des versions qui parcourent simultanément le même territoire.

L'analyse développée ici permet de repérer essentiellement trois grandes versions de la légende du docteur l'Indienne : la version *port-jolienne* (dont le récit tourne autour du meurtre d'un colporteur, commis sur la Côte-du-sud), la version *lévisienne* (centrée plutôt sur les meurtres énigmatiques prétendument commis à Lévis) et la version *saguenéenne* (qui fait intervenir le docteur l'Indienne dans la mort nébuleuse de Peter McLeod en 1852 – et qui repose pour cette raison même sur un anachronisme évident). Ces différentes versions ne sont ni mutuellement exclusives ni parfaitement indépendantes. Elles peuvent se combiner, se superposer et coexister pacifiquement.

Considérée globalement, c'est-à-dire en tenant compte de l'ensemble des versions recensées, la légende du docteur l'Indienne se compose de cinq sous-ensembles d'éléments constitutifs, tant fonctionnels (des actions) qu'actoriels (des personnages) et thématiques, et que les diverses versions de la légende traitent différemment : les *lieux du crime*, les *noms du meurtrier*, son *identité sociale, physique et morale*, l'*identité et la quantité de ses victimes* et les *modalités de sa mort*. La légende suppose le caractère plastique et malléable de ces éléments de même que la possibilité de combinaisons différenciées entre eux, le docteur l'Indienne étant à la fois, dans chacune de ses apparitions particulières, toujours lui-même et *autre* par rapport à lui-même. C'est ce que rendent évident l'analyse et la recension de l'ensemble des représentations qui, depuis l'exécution de François Marois en 1829, ont fabriqué la figure et diffusé l'histoire de ce meurtrier légendaire. Abordons séparément chacun

de ces sous-ensembles, que chaque énonciation locale de la légende met en mouvement de manière toujours particulière.

Les lieux du crime sont, dans la légende du docteur l'Indienne, manifestement variables. Dès 1829, les comptes rendus judiciaires publiés par les journaux présentent François Marois comme un personnage doté d'une identité floue, presque nomade et traînant, de lieu en lieu, une habitude itinérante ou une manie ambulatoire : originaire, pense-t-on, de Saint-Jean Baptiste de Rouville, le prévenu a en sa possession des titres témoignant de son passage par Montréal, Sorel et Boucherville. Et si, ultérieurement, la plupart des versions installent le personnage à Saint-Jean-Port-Joli ou à Lévis, d'autres le font passer par Chicoutimi, le comté de Kamouraska, l'Isle-aux-Coudres et même Trois-Rivières. Le docteur l'Indienne, représenté comme circulant inlassablement de paroisse en paroisse, résistant à la sédentarité, se rapproche ainsi de la figure du vagabond que les discours hygiénistes et réformateurs du XIX^e siècle ont tant condamnée. Par là même, il se rapproche également, comme le suggère la légende consignée par Charles-Edmond Rouleau, du Caïn de la *Genèse*, maudit par Yahvé et condamné au déracinement, à l'errance perpétuelle.

Dans la légende, les noms portés par le meurtrier ne sont pas moins nombreux que les lieux. Certes, l'étiquette « docteur l'Indienne » (qui a elle-même ses dérivés : « Linguenne », « Linguienne », « Dinguenne », « Lindienne », « Indian doctor », etc.) a pour effet de conjurer l'éparpillement et de rallier sous une seule et même bannière un ensemble polymorphe de noms. Mais ce sobriquet, dans la mesure où il n'est pas anthroponymique, ne parvient pas à effacer l'incertitude identitaire qui entoure le personnage. Il lui confère même une dimension ésotérique. Le nom « docteur l'Indienne » n'a pas empêché, non plus, la prolifération de noms variés, tant dans les journaux que dans les textes littéraires et les témoignages issus de la tradition orale : Marois, Malouin, Malowa, Lafage, Lafange, Joseph Lepage, Joseph Mareuil, Lanigan, Lonergan, Linegan, Fisette, etc. Bref, le docteur l'Indienne est une foule à lui seul. Homologue du démon des légendes, toujours investi, à travers ses nombreuses manifestations polymorphes, d'un pouvoir d'ubiquité et de métamorphose, le docteur l'Indienne a aussi, comme le maître des enfers, une pluralité de noms. Il est, très exactement, plurinymique. Et cette *pluralité* interne est l'un des aspects constitutifs de l'identité légendaire de celui que Damase Potvin appelle, au milieu du XX^e siècle, le « Barbe-Bleue canadien », référence évidente au caractère sériel des meurtres attribués au personnage. La figure légendaire de

« Barbe-Bleue » constitue certainement un puissant symbole puisqu'à la même époque, la Corriveau – son homologue féminin – se trouve tout aussi explicitement comparée au célèbre massacreur d'épouses²³⁹, ce qui tend d'ailleurs à confirmer l'existence, entre la Corriveau et le docteur l'Indienne, d'une relation de coconstruction telle que celle analysée plus haut.

Quant à l'identité sociale, physique et morale du docteur l'Indienne, si elle semble *a priori* moins problématique que son nom, elle recèle néanmoins des caractéristiques variées dans lesquelles la légende puise les traits dont elle affuble son protagoniste. Charlatan et « pacotilleur » (comme l'indiquent les journaux de 1829), le docteur l'Indienne est également un meurtrier apparaissant, à ses heures, comme un faux dévot ou comme un sorcier pratiquant la magie noire. Colosse par sa stature, il porte généralement une longue houppe et affiche une apparence et des expressions rappelant une physionomie et une attitude animales, qui trahissent dans plusieurs cas, comme dans *L'influence d'un livre*, sa liaison avec le diable et ses nombreux avatars. Physiquement, le docteur l'Indienne présente un ensemble de traits qui divulguent silencieusement son altérité, son étrangeté, voire parfois son *inhumanité*.

L'identité et la quantité des victimes du docteur l'Indienne sont elles aussi éminemment variables. Au meurtre du colporteur Guillemette, qui reste à l'origine de la légende, s'ajoute effectivement toute une série de crimes hypothétiques. Les squelettes de Lévis ne suffisent d'ailleurs pas à épuiser les exploits liés à la prolifique et légendaire carrière du docteur l'Indienne. Le dénombrement des victimes, en effet, doit aussi passer par Trois-Rivières, où le meurtrier aurait tué un jeune garçon, par le comté de Kamouraska, où il aurait attenté à la vie d'un colporteur inconnu, et par la région du Saguenay, où Peter McLeod aurait, à l'instar de bien d'autres malheureux, péri entre ses mains homicides. Mais le cimetière imaginaire s'étend au-delà de ces limites : mis à part les deux fermiers de l'Isle-aux-Coudres et le dénommé « Beaujeu » prétendument assassiné lors d'une partie de chasse, Marois aurait même, selon Pierre-Georges Roy, avoué l'assassinat d'un dénommé Guibord²⁴⁰. Les meurtres que lui attribue la légende ne sont jamais des accidents ; ils s'inscrivent dans une série soigneusement montée par un collectionneur. Tout se passe comme si les aveux prononcés sur l'échafaud, en 1829, n'avaient en somme jamais été oubliés. Ils ont enfermé le criminel dans

²³⁹ Roméo Langlois, « Une Barbe-Bleue canadienne : la Corriveau », *Le Magazine de Québec*, 7 janvier 1939, p. 3, article cité par C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 222.

²⁴⁰ Pierre-Georges Roy, *À travers Les Anciens Canadiens de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943, p. 217.

un rôle imaginaire : celui d'un tueur compulsif, thésaurisant les morts et amoncelant les cadavres.

Enfin, une certaine équivoque entoure, dans la légende, la disparition du docteur l'Indienne. Ici, deux scénarios s'opposent : celui d'un suicide (dans la version saguenéenne) et celui de la peine capitale (dans les autres). Le second scénario, qui correspond à la réalité historique, admet toutefois dans les récits un certain nombre de variantes qui s'en écartent manifestement. C'est que le lieu exact de la pendaison semble, dans la légende, pouvoir faire l'objet de variations : certains parlent de Québec, d'autres de la Pointe-Lévis et d'autres encore de Trois-Rivières ou de Saint-Jean-Port-Joli. Le docteur l'Indienne est, pour ainsi dire, aussi nomade dans sa mort que dans sa vie.

La figure du « docteur l'Indienne », dont le référent est instable et partiellement indéfinissable, est une sorte de répertoire d'incertitudes. Sur cinq plans distincts et complémentaires, son identité demeure floue, imprécise, nébuleuse. De toute évidence, le statut légendaire du personnage est tributaire de cette indétermination relative, qui donne des amarres à l'imagination tout en lui ouvrant un vaste champ de possibles. La juxtaposition, ou plutôt le regroupement de ces cinq sous-ensembles d'éléments constitutifs dessinent le répertoire global de la légende, c'est-à-dire l'ensemble d'éléments qui, du point de vue de la construction théorique *a posteriori*, contient la totalité de ses versions effectives. Cet ensemble peut donc être compris comme regroupant une série de « mythèmes ». Supérieurs aux unités constitutives de la structure de la langue (phonèmes, morphèmes, etc.), les mythèmes ne sont pas d'ordre linguistique : ils se situent, comme le montre Lévi-Strauss, au niveau plus élevé de la phrase ou du discours et prennent la forme d'une « relation » entre un prédicat et un sujet²⁴¹

²⁴¹ Claude Lévi-Strauss, « La structure des mythes » [1955], *Anthropologie structurale*, Paris, Plon/Pocket, coll. « Agora », 1974 [1958], p. 241. La référence à Lévi-Strauss est ici analogique : les unités constitutives de la légende ne correspondent pas exactement à ce que l'anthropologue décrit, en analysant le mythe d'Œdipe, comme des « paquets de relations ». Néanmoins, tout comme les mythèmes, les unités dont je parle se situent au niveau de l'histoire et de ses grandes articulations. On peut ainsi, lorsqu'on cherche à retracer les unités constitutives d'une structure narrative, dire de la légende ce que Lévi-Strauss disait du mythe : « La substance du mythe ne se trouve ni dans le style, ni dans le mode de narration, ni dans la syntaxe, mais dans l'histoire qui y est racontée. Le mythe est langage : mais un langage qui travaille à un niveau très élevé, et où le sens parvient, si l'on peut dire, à *décoller* du fondement linguistique sur lequel il a commencé par rouler » (p. 241). Dans ses travaux sur les légendes, Jean Du Berger emploie pour sa part la notion de « motif » développée par les folkloristes : renvoyant au « plus petit élément » pouvant « se conserver dans la tradition » (Stith Thompson, cité par J. Du Berger, *Le diable à la danse*, p. 24.), le concept reste pratique pour l'étude diachronique de la légende dans la mesure où il permet de repérer facilement, en diachronie, les constantes et les variations narratives, là où les notions classificatoires avancées par l'analyse structurale du récit, plus fines et plus précises, visent plutôt à opérer efficacement, en synchronie, la décomposition du récit et de ses rouages internes. On ne doit toutefois pas

(« le docteur l'Indienne tue le colporteur Guillemette », « il a fait périr plusieurs personnes à Lévis », « il porte une longue houppelande », etc.). La collection des éléments ainsi répertoriés à partir d'une prise en considération de toutes les versions disponibles de la légende constitue un socle à partir duquel chaque conteur ou informateur a pu proposer un itinéraire narratif particulier, plus ou moins inventif. Ainsi saisie comme totalité, la légende en elle-même ne correspond pas à l'une ou l'autre de ses versions ; elle les transcende, les différentes énonciations et versions de la légende apparaissant dès lors comme des actualisations, sous la forme de chaînes syntagmatiques particulières, d'éléments déterminés d'un ensemble paradigmatique légué par la tradition mais, en même temps, ouvert et en expansion.

L'analyse de la légendarisation du docteur l'Indienne confirme en somme la pertinence du concept de « mouvance » élaboré par Paul Zumthor ainsi que la définition de la légende proposée en introduction à partir des travaux d'ethnologues, qui voient dans celle-ci une forme discursive caractérisée à la fois par une *réitérabilité* et par une *variabilité*. La mouvance du récit légendaire suppose en effet que sa réitération finisse par engendrer un renouvellement ou un déplacement de ses éléments constitutifs, une création. La répétition n'est jamais uniquement répétition. En ce qui concerne la légende, on peut dire, d'un seul tenant et sans contradiction, que le *même* engendre de l'*autre* et que l'*autre* réitère le *même*.

7.2 De la mémoire à l'histoire. La légende pétrifiée

La légende du docteur l'Indienne semble avoir circulé jusque dans les premières décennies du XX^e siècle. Un témoignage recueilli en 1976 par l'ethnologue Luc Lacourcière permet en effet de le constater. Ce témoignage confirme aussi l'existence, dans l'esprit de certains, d'une confusion entre le docteur Holmes et le docteur l'Indienne, deux meurtriers célèbres du XIX^e siècle ayant commis leur crime sur la Côte-du-sud (à Kamouraska et Saint-Jean-Port-Joli respectivement)²⁴². La figure du docteur l'Indienne paraît même avoir alimenté

oublier que, si la recherche des unités constitutives est fondamentale et nécessaire, le plan de la narration mérite une attention aussi grande dans la mesure où la tradition orale est non seulement un ensemble d'*énoncés* mais aussi, et surtout, un ensemble d'*énonciations* successives.

²⁴² Archives de folklore et d'ethnologie (Université Laval), Fonds Luc Lacourcière, P178/E4/5.5, témoignage de M. André St-Pierre, recueilli par Luc Lacourcière le 6 avril 1976 à Sainte-Perpétue, dans le comté de l'Islet. Sur le docteur Holmes, voir *infra*, troisième partie.

une locution verbale aujourd'hui oubliée : l'expression « un docteur l'Indienne » a déjà servi, dans la bouche de certains, à désigner une personne « capable de mauvais coup²⁴³ ».

Mais si elle continue de faire l'objet d'une transmission, la figure légendaire du docteur l'Indienne commence tranquillement, en entrant dans le xx^e siècle, à rentrer aussi, pour ainsi dire, dans les rangs de l'histoire. Ce processus d'historicisation s'apparente fortement à celui déjà observé dans la première partie à propos de la figure des brigands du Cap-Rouge. Il connaît essentiellement la même courbe et les mêmes étapes : le xix^e siècle, qui donne lieu au passage de l'histoire à la légende, se termine et cède la place à une époque où la logique se renverse. Désormais, on assiste au passage progressif de la légende à l'histoire, à la lente mais décisive pétrification de la légende, par laquelle celle-ci tend à devenir, même si elle continue certainement de vivre dans certains milieux, un objet de savoir historique.

De la consignation à l'objectivation

Chez Charles-Edmond Rouleau, au tournant du xx^e siècle, le souci de transmission de la légende est déjà marqué par un souci d'objectivation, subtil mais présent. Le projet du narrateur/conteur est ambivalent. La mise en recueil des « légendes canadiennes » témoigne irréfutablement d'une volonté de consignation. La logique de l'écriture est ici celle de l'enregistrement, de la recension, de l'archivage. Dans l'introduction de son volume, Rouleau prétend « joindre l'utile à l'agréable²⁴⁴ » et reprend à son compte (à l'instar des membres de l'École patriotique de Québec) la célèbre devise de Charles Nodier, *modus operandi* et véritable slogan d'une frange importante du milieu lettré de l'époque : « Hâtons-nous de recueillir les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées²⁴⁵ ». Cette démarche de consignation est surtout soucieuse de conservation. Ses partisans, parfaitement conscients que la légende en est une, souhaitent la sauvegarder, la propager et l'immortaliser sans procéder nécessairement, pour reprendre la célèbre formule mallarméenne, à un « démontage impie de la fiction ». Même si leurs textes, comme ceux de Fréchette, sont parfois teintés d'ironie, ils ne déchirent pas encore le voile de la crédulité, ne placent pas les ingénus face à leur propre

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ C.-E. Rouleau, *Légendes canadiennes* [édition de 1901], p. VIII.

²⁴⁵ Charles Nodier, cité dans « Une appréciation de deux œuvres », *Le Soleil*, 29 juillet 1901, p. 1, et repris dans l'« Introduction » des *Légendes canadiennes*. D'autres versions de la citation disent « raconter » plutôt que « recueillir ».

« naïveté ». Ils visent surtout à consigner, non à déconstruire par le recours à l'analyse historique.

Dans les premières décennies du ^{XX}^e siècle, l'objectivation de la légende s'intensifie, franchit un seuil important et irréversible. L'article que fait paraître *La Patrie*, en mai 1923, sur la figure légendaire du docteur l'Indienne est révélateur : son titre à lui seul (« Histoire véridique du docteur l'Indienne »), dont le canevas sera ponctuellement repris, quelques semaines plus tard, pour l'article consacré à l'« histoire véridique de la Corriveau²⁴⁶ », annonce et traduit une irréductible volonté de mise à distance. Par l'utilisation de l'imparfait – qui crée ce que la narratologie genettienne appelle une formulation « itérative » –, le chapeau du texte insiste sur la multiplicité des victimes, attribuant tout un cimetière à la cruauté acharnée d'un assassin légendaire réputé pour tuer à la chaîne. « Un charlatan qui attirait dans sa maison les passants et les assassinait durant leur sommeil afin de les dévaliser²⁴⁷ » : l'énoncé d'ouverture met ainsi d'autant plus en relief la grandiloquence de la légende que l'ensemble du texte s'efforce précisément de raconter le meurtre de Saint-Jean-Port-Joli en rapportant sobrement un ensemble d'éléments factuels que le journaliste de *La Patrie* puise en grande partie dans les journaux de 1829. L'objectivation n'équivaut toutefois pas à une déconstruction systématique. Citant, dans les derniers paragraphes de l'article, la troublante confession prononcée par le meurtrier sur l'échafaud, faisant allusion à de « mystérieuses disparitions » et à la « douzaine de squelettes » déterrée à Lévis, le rédacteur laisse flotter la légende. Il évite de se prononcer formellement sur sa véracité et se contente, sur le mode citationnel, donc de manière distanciée, d'y faire écho.

Le processus d'objectivation franchit un pas supplémentaire avec les textes de presse que Damase Potvin fait paraître dans le deuxième tiers du ^{XX}^e siècle : son premier article sur le docteur l'Indienne date de 1936, les deux suivants de 1953 et de 1961. En écrivant que le docteur l'Indienne « est à la fois, aujourd'hui, un personnage historique, un héros de légende et la brute humaine d'un roman²⁴⁸ », Potvin affiche une prise de distance critique vis-à-vis de la légende. Cette conscience du légendaire, si elle demeure liée à une volonté de consignation (comme en témoigne son roman de 1937), est aussi le signe d'une nouvelle attitude devant la

²⁴⁶ Voir *supra*, p. 28.

²⁴⁷ « Les causes célèbres. Histoire véridique du docteur l'Indienne », *La Patrie*, 19 mai 1923, p. 16.

²⁴⁸ « La Mort de Peter McLeod et le Dr. "Linguenne" », *L'information médicale et paramédicale*, 5 mai 1953, p. 10.

légende : la volonté de « démêler l’histoire et la légende²⁴⁹ », que Potvin ne pousse guère jusqu’au bout mais qu’il présente néanmoins comme un possible épistémologique, une conduite savante digne d’intérêt. S’il fait l’aveu de son impuissance à dévoiler la véritable histoire du meurtrier, déplorant la disparition des « documents [judiciaires et administratifs] qui nous auraient fait exactement connaître ce personnage²⁵⁰ », l’auteur de *Peter McLeod* prend le temps de faire intervenir, pour étayer son propos, une diversité de sources, tant orales qu’écrites. S’il contribue, malgré lui, à relayer certains éléments issus de la légende – ce qui montre assez que l’absence de contact avec des sources historiographiques est l’une des conditions de perpétuation de la mémoire et du discours légendaire –, cet étalage de références variées manifeste un certain rapport au savoir, un souci de contrôler la véracité des affirmations. Objectivant la version saguenéenne de la légende, Potvin se permet ainsi d’expliquer l’hypothèse du suicide du docteur l’Indienne en attribuant cette inexactitude à la distance géographique considérable (compte tenu de l’état des moyens de transport et de communication au milieu du XIX^e siècle) séparant les habitants du Saguenay des « centres d’où leur parvenaient assez difficilement les nouvelles²⁵¹ ».

Peu à peu, la figure du docteur l’Indienne commence à susciter l’intérêt des milieux savants, ce qui témoigne à la fois de la vigueur de la légende et du changement de régime en train de s’opérer. La réédition, en 1937, du *Chercheur de trésors*²⁵² de même que la parution, la même année, de l’épique et nordique *Peter McLeod* ont peut-être contribué à placer le docteur l’Indienne au centre de ce nouvel intérêt d’ordre historiographique. Quoiqu’il en soit, celui-ci se manifeste résolument, et de façon inédite, dans les travaux que l’archiviste Pierre-Georges Roy consacre, en 1943, au criminel François Marois et au processus judiciaire l’ayant conduit à la potence. En effet, dans un article du *Bulletin des recherches historiques*, il reconstitue l’histoire de 1829 en suivant l’ordre chronologique des événements (du meurtre à la pendaison en passant par l’arrestation, le procès, le verdict et l’aveu de Marois) et en rapportant les détails factuels tels qu’ils peuvent être lus dans les comptes rendus

²⁴⁹ *Ibid.*, p. 11.

²⁵⁰ *Ibid.*, p. 10. Potvin prétend, à tort, que les documents du procès « ont été malheureusement brûlés dans l’incendie du Palais de justice de Québec, en 1876 ». Ces documents ont été, depuis les années 1960, consultés par plusieurs analystes.

²⁵¹ *Ibid.*, p. 11.

²⁵² « Le chercheur de trésors. Par Philippe Aubert de Gaspé », *La Voix nationale* (vol. XI, n^o 4), octobre 1937, p. 5. *La voix nationale* est une revue mensuelle ; le roman, qui s’échelonne sur trois numéros, y paraît d’octobre à décembre 1937.

journalistiques de l'époque et dans le « dossier de l'assassin Marois²⁵³ », que Roy semble avoir consulté. La narration du crime en lui-même ou l'allusion crédule aux exploits légendaires d'un personnage sanguinaire s'effacent, chez l'historiographe, pour laisser la place à un travail de reconstruction et d'objectivation explicite. Citant les textes de presse, reproduisant dans un second article²⁵⁴ le discours de défense prononcé par Marois devant les tribunaux avant la déclaration de culpabilité, l'archiviste cherche à rassembler des documents révélateurs et à redonner à l'histoire ce que la légende lui avait soutiré. Cette légende n'est plus un récit à raconter, un souvenir transmis à transmettre encore ; elle devient un objet à connaître et, par le fait même, à débâter et à relativiser. Quand Pierre-Georges Roy y fait allusion, c'est pour mesurer sa véracité à l'aune des indices disponibles. Concédant que la découverte des ossements de 1865 « vient donner un semblant de vérité à la légende », il termine son article en posant une question, incitant ainsi la recherche historique à se pencher sur la légende pour tenter d'en éclaircir le fond : « Le docteur l'Indienne [dont parlent les gens de Lévis] ne serait-il pas le nommé Marois, de Saint-Jean-Port-Joli²⁵⁵? » Plusieurs versions de la légende, on l'a vu, tiennent la réponse pour acquise ; mais l'historien, pour sa part, a maintenant le devoir scientifique de la poser.

Trois ans plus tard, en 1946, Gérard Ouellet propose lui aussi, dans un livre sur l'histoire paroissiale de Saint-Jean-Port-Joli, une description des événements de 1829²⁵⁶, qui s'inspire largement – références à l'appui – des articles publiés par Roy dans le *Bulletin des recherches historiques*. L'auteur de *Ma paroisse*, qui tire également certaines informations des archives locales de Saint-Jean-Port-Joli, déclare vouloir « retracer l'histoire²⁵⁷ » de sa paroisse natale, et c'est à ce titre qu'il s'intéresse à l'histoire de François Marois. Il témoigne à sa manière d'une tendance de plus en plus marquée, d'un processus historique global dont les représentations des brigands du Cap-Rouge et de la Corriveau, à la même époque, portent

²⁵³ P.-G. Roy, « François Marois alias Malouin alias Lafage », *Le Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 49, n° 4, 1943, p. 101.

²⁵⁴ P.-G. Roy, « Le plaidoyer du sieur Marois devant le jury », *Le Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 49, n° 5, 1943, p. 150-157.

²⁵⁵ P.-G. Roy, « François Marois alias Malouin alias Lafage », p. 102.

²⁵⁶ G. Ouellet, *Ma paroisse. Saint-Jean Port-Joly*, p. 119.

²⁵⁷ *Ibid.*, p. XIII.

également la trace²⁵⁸ : les légendes, objets parmi tant d'autres de la connaissance historique positive, se trouvent réinsérées dans l'histoire qui les a rendu possibles.

C'est d'ailleurs précisément le projet que s'assigne Luc Lacourcière au milieu des années 1960. Professeur de folklore et d'ethnologie à l'Université Laval, mobilisant des savoirs (spécialisés), des méthodes d'analyse (issues de la discipline ethnologique) et une attitude épistémologique propres au milieu de la recherche universitaire, Lacourcière vise, dans le cadre des travaux préparatoires pour une conférence qu'il donnera en 1965 à la Société canadienne d'histoire de la médecine, à reconstruire le processus d'édification et de transmission de la légende du docteur l'Indienne :

mon but, peut-on lire dans ses notes de travail, n'est pas spécialement de fouiller dans un dossier criminel dont l'histoire en soi n'est pas spécialement intéressante. Ce sont la raison [*sic*] de survie de ce criminel dans le folklore et la littérature, le processus de la légende²⁵⁹.

On reconnaît ici clairement le *modus operandi* de l'ethnologue, qui affirme, dans son étude sur la Corriveau, s'intéresser principalement aux « transformations d'un fait divers dans la mémoire collective », au « processus psychologique » par l'intermédiaire duquel un personnage historique devient un « type légendaire²⁶⁰ ». Il s'agit donc de dévoiler et de mettre en lumière les échafaudages de la légende en la faisant apparaître comme une construction historique. Mais contrairement aux travaux qu'il a consacrés à l'histoire et à la légendarisation de Marie-Josephte Corriveau, l'étude de cas que Lacourcière projetait de réaliser au sujet du docteur l'Indienne est restée inachevée. Elle n'a jamais, semble-t-il, fait l'objet de publication(s).

Le milieu du XX^e siècle marque donc, pour l'histoire de la légende du docteur l'Indienne, une rupture significative. Le processus de légendarisation, arrêté, se trouve en

²⁵⁸ En 1947, bien avant la parution des analyses de Lacourcière, le commandeur Joseph-Eugène Corriveau annonce la publication d'un ouvrage sur l'histoire véridique de Marie-Josephte Corriveau, explicitement destiné à renverser la légende colportée par les écrivains du XIX^e siècle. « L'auteur de l'œuvre en préparation, peut-on lire dans *L'Action catholique* de Québec, a récemment déclaré que son livre se montrera aussi captivant que peut l'être un ouvrage qui comporte des révélations sensationnelles, avec cette heureuse différence que tout le travail sera appuyé par une documentation irréfutable » (« Légende ou fait historique? », *L'Action catholique*, 10 juin 1947, p. 4, article reproduit dans C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, p. 248).

²⁵⁹ Archives de folklore et d'ethnologie (Université Laval), Fonds Luc Lacourcière, P178/E4/5.5, notes de travail personnelles de L. Lacourcière.

²⁶⁰ L. Lacourcière, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *Les Cahiers des dix*, n^o 33, 1968, p. 213.

quelque sorte renversé. Objectivée, la légende cesse de relever de la mémoire, productrice de récits racontés, sus et relayés, et glisse subtilement dans l'enceinte du savoir historique, producteur de connaissances et visant un accès, par le biais de méthodes d'analyse et/ou d'un contact avec des sources, à la vérité d'un passé vécu comme définitivement clos. La légende se muséifie. À la légendarisation du docteur l'Indienne se substitue sa fossilisation. Le personnage est rendu à l'histoire. Et cette transformation peut être décrite comme un changement de régime : dans le discours, le docteur l'Indienne poursuit son existence, mais les récits qui le mettent en scène ont désormais quitté le registre de la mémoire pour pénétrer dans celui de l'histoire, où ils servent désormais un projet de reconstruction et d'analyse positive du passé. Aussi la réédition, en 1981, de la légende de Charles-Edmond Rouleau dans les *Légendes de Saint-Jean-Port-Joli* (ouvrage dirigé par Léon Bélanger) découle-t-elle d'un projet de recherche affilié à un établissement d'enseignement, le Cégep de la Pocatière. Dans ce cadre, la reproduction de la légende n'est plus une énonciation de la légende mais plutôt un acte de conservation historique, destiné surtout à nourrir un savoir spécialisé, à recueillir et muséifier un patrimoine culturel²⁶¹.

Le docteur l'Indienne. Une démarche de révision

Ce passage de la mémoire à l'histoire, ce démantèlement de la légende qui repose sur une volonté de réconciliation avec les faits trouve son aboutissement dans une monographie, parue en 2003, que Michel Noreau a consacrée à l'histoire du crime et du procès de François Marois. *Le docteur l'Indienne*, comme le mentionnent explicitement les indications paratextuelles, se présente comme un « roman historique » accessible au grand public (l'insertion de plusieurs encadrés en témoigne). Au terme d'une longue et patiente recherche en archives, l'auteur (expert en sinistres maintenant retraité et amateur autodidacte de folklore et d'histoire) propose dans son livre une reconstitution minutieuse et légèrement romancée du meurtre de François-Xavier Guillemette et des procédures judiciaires qui, à la fin de l'été 1829, ont conduit à la mort son féroce assassin. S'il admet volontiers que son imagination s'est

²⁶¹ « Une communauté vivante, bien enracinée sur une portion de territoire, crée des légendes qui sont des expressions de vie, de sa vie. Et la connaissance des légendes d'un milieu permet de le connaître ou, du moins, de soupçonner son histoire » (« Présentation », dans Léon Bélanger, *Légendes de Saint-Jean-Port-Joli*, La Pocatière, Cégep de La Pocatière, 1981, p. 7).

permis de combler librement les trous de l'histoire²⁶², Noreau n'en cherche pas moins à rétablir une vérité longtemps méconnue et à dissiper la légende. Son projet d'écriture en est donc un de mise en lumière, de correction et de rectification historique. Nourri par la volonté d'atteindre et de livrer une connaissance factuelle précise, alimenté par une volonté de savoir, son livre vise explicitement à déconstruire la légende et à renouer avec les faits premiers qui sont à l'origine de la copieuse affabulation entourant la figure du docteur l'Indienne.

Admirateur déclaré de Philippe Aubert de Gaspé (fils), Michel Noreau cherche en quelque sorte à loger son propre « roman historique » dans l'ombre de celui publié en 1837. Dans *Le docteur l'Indienne*, le spectre de *L'influence d'un livre* est omniprésent, les renvois intertextuels à ce roman fondateur étant aussi nombreux que palpables : de l'indication générique en elle-même (« roman historique ») au projet d'écriture revendiqué par l'auteur (dans le cadre d'une mise en scène romanesque, s'en tenir essentiellement à la vérité et à la logique des faits), de la présence d'une source d'inspiration historique commune (le meurtre du colporteur Guillemette) à la reproduction intégrale d'une longue scène racontée dans le roman d'Aubert de Gaspé (la nuit passée dans la maison du meurtrier tout juste arrêté, scène qui précède immédiatement le récit de la légende « L'étranger »), plusieurs indices inscrivent l'ouvrage de Noreau dans le sillage direct de *L'influence d'un livre*, comme si son roman historique était en fait le prolongement ou la continuation, l'annexe ou l'appendice des chapitres où le jeune romancier du XIX^e siècle fait écho au meurtre de Guillemette, à la découverte de son cadavre et à la pendaison de Joseph Lepage, que Noreau appelle pour sa part, fidèle à la documentation historique, François Lafage, François Marois ou docteur l'Indienne. Dans l'ouvrage de Noreau, les deux Philippe Aubert de Gaspé (père et fils) sont d'ailleurs mis en scène comme personnages du récit. Et le rêve du curé Boissonnault (qui détient la cure de Saint-Jean-Port-Joli), imaginé par l'auteur, répond presque exactement – il a une fonction d'anticipation – à celui, garni de remords terrifiants, dont est hanté Joseph Lepage dans la nuit suivant son meurtre : en songe, le curé voit apparaître devant lui « Guillemette regagnant la patrie céleste qui demandait que justice soit faite²⁶³ ».

Dans *Le docteur l'Indienne*, l'ambivalence générique entre roman et histoire, récit à vocation littéraire et récit à prétention historiographique, se manifeste notamment à travers la

²⁶² Entretien personnel avec Michel A. Noreau, Québec, 16 septembre 2014.

²⁶³ M. A. Noreau, *Le docteur l'Indienne*, p. 41. Dorénavant, les références au livre de Noreau seront directement notées dans le corps du texte par la mention « LDL », placée entre parenthèses et suivie d'un numéro de page.

coexistence, au sein du même texte narratif, de procédés symptomatiques du genre romanesque et de procédés propres à l'historiographie. Si, d'un côté, la fictionnalisation est assurée par la présence de dialogues détaillés, par l'usage du passé simple (qui connote la littérature) et par la représentation des processus intérieurs de certains personnages (rêves, pensées, etc.), le souci de la vérité, de l'autre côté, s'incarne dans l'appareillage discursif qui caractérise les discours de savoir et dont Michel Noreau fait usage : notes de bas de page, analyse et citation de documents d'archives, référence aux journaux de l'époque, etc. Tout témoigne, en un mot, du contrôle des affirmations par le recours à des sources valides.

Ce frottement entre roman et histoire engendre, sur le plan de la narration, des effets pour le moins particuliers. Plusieurs passages narratifs ont manifestement pour fonction de motiver l'insertion des références à des documents historiques, dont le contenu est ainsi placé dans la bouche des personnages. Ce procédé, que plusieurs pourraient considérer comme maladroit, est effectivement récurrent : si le personnage de Philippe Aubert de Gaspé conserve dans sa poche de vieux articles de journaux, qu'il sait évidemment sortir au moment opportun pour en afficher le contenu devant les yeux du lecteur (LDL, p. 24), le curé Boissonnault, pour sa part, sort de sa bibliothèque un mandement épiscopal de 1793 et, pour se « rafraîchir la mémoire » (LDL, p. 35), en fait une lecture presque intégrale. Plusieurs scènes, dialoguées ou non, apparaissent ainsi comme des prétextes offrant au romancier l'occasion d'endosser subtilement la veste de l'historien soucieux de décrire le contexte et les mœurs d'une époque dont il cherche à livrer le portrait. Ce camouflage, pour ainsi dire, de l'historiographie, qui consiste à lui donner une tournure romanesque, est destiné à la rendre plus digeste en lui retirant les oripeaux de l'analyse savante et descriptive²⁶⁴.

La construction narrative de l'ouvrage de Noreau rappelle, à certains égards, celle du roman policier²⁶⁵ : la superposition de deux récits, celui du crime (reconstruit) et celui de l'enquête (constructeur de vérité), le décalage d'ordre chronologique entre le temps de l'histoire et le temps de la narration (le récit commence avec la découverte du corps de Guillemette et cherche à raconter, de manière analeptique, l'histoire du crime) et la logique de l'enquête, suivant laquelle le texte prend la forme d'une procédure de déchiffrement d'indices

²⁶⁴ Les notes personnelles de Michel A. Noreau confirment d'ailleurs que telle était l'intention de l'auteur, les faits romancés étant susceptibles de mieux éveiller l'intérêt du lectorat (Archives du Musée de la mémoire vivante, Saint-Jean-Port-Joli, notes personnelles de l'auteur accompagnant le manuscrit de son livre et la documentation utilisée pour l'écrire).

²⁶⁵ Le livre s'est d'ailleurs mérité, en 2003, un article dans la revue *Alibis*, consacrée à la littérature policière.

porteurs d'une vérité enfouie, sont en effet des techniques narratives que le genre policier a, depuis la fin du XIX^e siècle, largement popularisées. Mais le lecteur constate rapidement que, dans *Le docteur l'Indienne*, cette appropriation de procédés romanesques est mise au service d'une démarche précise : évaluer la valeur et la crédibilité des procédures judiciaires menées contre François Marois en 1829.

Cette démarche implique ici le lecteur, que Michel Noreau interpelle et invite à se constituer comme instance de jugement. Il est appelé par le narrateur

à analyser, jusqu'à la toute fin de cette morbide histoire, les faits et circonstances afférents à cette affaire. [...] Dans l'analyse des faits révélés par une enquête, on doit se garder des conclusions hâtives fondées sur certaines constatations pures [...]. Ne retenons que des éléments de preuves incontestables. Si des pistes fraîches sont découvertes dans la neige, lesquelles correspondent en tous points aux chaussures du suspect, il ne faut pas en tirer de conclusion avant d'avoir établi qui était dans les chaussures concernées (LDL, p. 44).

Ce mandat donné au lecteur, qui lui délègue symboliquement le rôle d'un membre du jury, est lié dans l'ouvrage de Noreau à une entreprise de révision de l'histoire visant à instiller le doute. Traversant le dossier du procès, repassant sur les procédures, les témoignages et les conclusions, l'auteur identifie un certain nombre de lacunes qui remettent en question la validité de la preuve et du verdict rendu le 28 septembre 1829. Il ne s'agit pas de réhabiliter le criminel mais bien de relativiser la version officielle et accréditée de son histoire, à partir de laquelle la légende s'est constituée.

Noreau tente donc, d'une part, d'isoler des éléments omis par le processus de production de la preuve.

N'est-il pas étrange aussi que le docteur l'Indienne ait fait des tentatives pour laver une couverture, pour gratter le côté d'un lit, pour enlever des taches de sang en négligeant complètement l'arme du crime? (LDL, p. 117)

L'auteur dégage, d'autre part, des « inconsistances dans les témoignages » et relève « la faiblesse des avocats Parent et Huot, qui s'en sont tenus à un plaidoyer qui pourrait s'appliquer à n'importe quelle cause de meurtre » (LDL, p. 145). Enfin, il suggère que la partialité des juges n'est peut-être pas étrangère à la nature du verdict et déplore les effets pervers d'un rituel judiciaire propre à engendrer des conditions de jugement défavorables en altérant les aptitudes à juger convenablement :

il n'est certes pas impossible que la faible compréhension de la langue française, pour les uns, et de la langue anglaise, pour les autres, ait amené une si triste conclusion truffée d'erreurs, et qui reflète une nonchalance des plus offusquantes et impardonnables (LDL, p. 145).

En outre, on « peut s'interroger aussi, ajoute Noreau, sur la condition des jurés [l'épuisement] au moment de rendre leur verdict » (LDL, p. 145).

Bref, la démarche de révision du procès conduit l'auteur à mettre en doute le fondement même de la légende du docteur l'Indienne, c'est-à-dire l'idée, jusqu'alors incontestée, de sa *culpabilité* incontestable et flagrante. Cette dilution de la légende dans l'ordre du savoir se manifeste aussi par l'utilisation d'un langage technique. En effet, Michel Noreau mobilise, pour rendre compte du crime de Marois, des catégories notionnelles contemporaines. S'il considère le viol comme mobile du crime (« puisqu'on trouva le cadavre vêtu uniquement d'une chemise de flanelle²⁶⁶ »), il propose aussi d'envisager le meurtre du colporteur comme un « crime passionnel » (LDL, p. 143). Il utilise également, par exemple, le concept très actuel de « tueur en série²⁶⁷ », forgé au milieu des années 1970 par un agent du Federal Bureau of Investigation et désignant essentiellement, comme l'écrit Serge Chazal dans un article sur l'essor et l'omniprésence de la figure du tueur sériel dans la culture américaine, un meurtrier qui, « sur une période variable (jours, mois et même années), [tue] un minimum de trois à quatre victimes » selon « une formule ritualisée » et un *modus operandi* particulier²⁶⁸. En définitive, la déconstruction de la légende du docteur l'Indienne et la réinterprétation de l'histoire à partir d'outils épistémologiques propres à des savoirs spécialisés apparaissent comme deux manifestations d'un seul et même processus : celui d'une objectivation, par laquelle le docteur l'Indienne, irréversiblement, cesse d'être un personnage de légende pour devenir un objet de savoir.

Le dernier chapitre du livre, significativement, s'intitule « La naissance d'une légende ». Noreau y fait très rapidement allusion aux protubérances invraisemblables mais néanmoins troublantes que la légende a greffées sur le visage de l'histoire. Il termine son parcours en

²⁶⁶ M. A. Noreau, « Le docteur l'Indienne », *Le Javelier*, dossier sur les « Crimes et châtements sur la côte du sud », vol. XVI, n° 2, juin 2000, p. 12.

²⁶⁷ C'est ce que fait notamment, à l'instar de Michel Noreau, Maurice Gagnon (*Alibis*) et Vicky Lapointe (*Patrimoine, histoire et multimédia*), un article publié par *Le journal de Lévis* le 31 octobre 2012 et intitulé « Quand le mythe côtoie la réalité ». Cet article est disponible en ligne : http://www.journaldelevis.com/1298/7089/Quand_le_mythe_cOtoie_la_realite.journaldelevis.

²⁶⁸ Serge Chazal, « Meurtre et sérialité. L'émergence du *serial killer* dans la culture médiatique américaine », *Études littéraires*, vol. 30, n° 1, 1997, p. 72.

posant une dernière question : « Le docteur l'Indienne, François Marois de son véritable nom, alias Malouin, alias Lafage, alias Malowa, alias Lafange, peut-il être qualifié de pire tueur en série du Québec, et peut-être même du Canada? » (LDL, p. 156) On retrouve en bout de parcours, avec cette interrogation finale, l'incertitude qui, sur la base des aveux du criminel en 1829, avait donné à la légende son premier élan. Le doute reste entier. Mais il n'alimente plus le légendaire ; il est plutôt devenu le moteur d'un savoir historique qui vise à éclaircir les noirceurs et à combler les vides. D'une légende affirmée, on est passé à une légende infirmée.

Vestiges. Dans la maison du meurtrier

À Saint-Jean-Port-Joli, au Musée de la mémoire vivante, on peut aujourd'hui contempler deux sculptures représentant le docteur l'Indienne, réalisées par le sculpteur local Jean-Julien Bourgault en 1964 et 1976. L'une des deux effigies représente la tête et le visage du criminel, l'autre raconte une scène : sur la batarde, derrière sa maison, le meurtrier porte sa victime encore chaude vers le fleuve. À leur manière, ces œuvres incarnent et représentent parfaitement le mode d'existence du personnage aujourd'hui : l'histoire de ce meurtrier légendaire est maintenant *pétrifiée*. Statufié, le docteur l'Indienne appartient résolument à un passé que l'histoire a tétanisé, sur lequel s'ouvrent désormais les portes des musées, eux qui font voir et sentir, par l'exposition de vestiges, le caractère lointain et autre des objets qu'ils exhibent.

Le livre de Michel Noreau, paru au début des années 2000, vient fournir un fondement historique décisif à un récit qui, à Saint-Jean-Port-Joli, n'a probablement jamais, depuis 1829, cessé de se transmettre et, au moins minimalement, de circuler. Les sculptures de Bourgault, qui datent des années 1960 et 1970, en témoignent à leur manière. Les déclarations de Michel Noreau tendent également à le confirmer. L'auteur, qui a lui-même pris contact avec l'histoire du docteur l'Indienne en achetant par hasard, en 1984, l'ancienne maison de François Marois (c'est-à-dire la scène du crime en elle-même), raconte que l'ancienne propriétaire, une dame âgée nommée Reine Mercier, était bien au fait de l'histoire. Elle disait tenir ce récit, qu'elle préférait généralement taire, de sa propre mère²⁶⁹. Le petit édifice porte une trace symbolique, voire matérielle des événements qui lui donnent sa sinistre réputation. Lorsque Michel Noreau

²⁶⁹ Témoignage de Michel Noreau, entretien personnel avec l'auteur, Québec, 16 septembre 2014.

a vendu la maison, dans les dernières années, aux actuels propriétaires, des rénovations destinées à rendre à l'intérieur de la bâtisse son cachet d'origine ont permis de faire une découverte étonnante : dans l'une des pièces, sur le parquet d'origine qui restait alors enterré sous plusieurs couches de planchers ajoutées successivement au fil du temps, des taches noirâtres ayant la forme d'éclaboussures, restées presque intactes, semblent provenir directement d'une autre époque – j'ai moi-même eu l'occasion de visiter la maison à Saint-Jean-Port-Joli en juin 2014. S'agit-il effectivement des taches de sang dont parlent les journaux de 1829, que le tueur Marois, comme on le sait, aurait omis de nettoyer consciencieusement? Michel Noreau, pour sa part, croit la chose possible.

Quoi qu'il en soit, la maison est aujourd'hui liée, comme le serait un monument historique, à une histoire dont elle est imprégnée et qu'elle permet en même temps de transmettre et de faire connaître. Elle est, en ce sens, un relais, un intermédiaire matériel entre passé et présent. En 2003, elle a abrité la réunion annuelle de l'Association de la famille Guillemette, lors de laquelle Michel Noreau, l'hôte de l'événement, a officiellement présenté le fruit de ses recherches. Avant de la vendre, Noreau avait d'ailleurs converti la maison en gîte touristique et réservé une pièce, une salle à manger nommée « Le colporteur », à la clientèle : avec un enthousiasme facétieux, il raconte qu'il prenait plaisir, le matin, à captiver et fasciner ses clients en leur narrant l'histoire du crime. « Les gens aiment ça²⁷⁰ », commente-t-il. L'objectivation de l'histoire du docteur l'Indienne n'a donc pas eu pour effet d'interrompre le récit, qui circule toujours ; elle lui a plutôt, en quelque sorte, permis de durer à l'intérieur d'une économie du savoir (la nôtre) caractérisée par une volonté d'objectivité et par un contrôle de la vérité historique au moyen de procédures de connaissance normalisées.

Le docteur l'Indienne n'a donc pas disparu. Son récit ne se raconte pas seulement, d'ailleurs, dans la maison du meurtrier. Il intéresse aujourd'hui quelques historiens, comme en témoignent le blogue de Vicky Poirier²⁷¹, qui a publié une capsule sur l'histoire célèbre de François Marois, ainsi qu'un entretien radiophonique donné en 2014 par le professeur Donald

²⁷⁰ *Ibid.*

²⁷¹ Vicky Lapointe, « Histoire judiciaire : le docteur l'Indienne, un meurtrier en série? St-Jean-Port-Joli, 1829 », *Patrimoine, histoire et multimédia*, [En ligne], <http://tolkien2008.wordpress.com/2010/02/20/histoire-judiciaire-le-docteur-lindienne-un-meurtrier-en-serie-st-jean-port-joli-1829/>, page consultée le 9 novembre 2014.

Fyson sur les ondes de la station de radio étudiante de l'Université Laval²⁷². Comme plusieurs autres cas de crime notoires, celui du docteur l'Indienne a aussi été absorbé par le circuit touristique et continue, dans le cadre des « promenades fantômes » de Québec, à hanter ceux et celles qui, pour quelques dollars, désirent faire, en soirée, un tour guidé de la vieille ville afin d'y rencontrer les personnages illustres des annales criminelles québécoises : le crime du docteur l'Indienne est l'un des quelques cas racontés par les guides et comédiens en charge de la visite. Un tel recyclage touristique est assurément symptomatique d'une époque comme la nôtre, où triomphe une valorisation patrimoniale sans précédent, c'est-à-dire un « attachement électif à certaines traces du passé ou à certains héritages concernant aussi bien le matériel que l'idéal, le culturel que le naturel²⁷³ ». À cette célébration du vestige et de la trace n'échappe pas même le patrimoine sanglant, celui du sang et de la mort : à travers lui, à travers le culte ambigu voué aux criminels à la fois détestés et honorés, une société commémore ses petites batailles, qui sont restées et restent dans l'ombre des grandes et des plus solennelles mais qui n'en demeurent pas moins, comme elles, les signes de la lutte qu'elle ne cesse de mener pour conjurer ses ennemis et assurer sa pérennité.

²⁷² Cette émission est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://extranet.chyz.ulaval.ca/podcast/3600secondesdhistoire/3600secondesdhistoire%20%20CHYZ%2094.3%20FM%20-%202013-11-06%2021h28.mp3>.

²⁷³ André Chastel, « La notion de patrimoine », cité dans J. Candau, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1996, p. 89.

Conclusion de la deuxième partie

L'imaginaire social comme coconstruction

Collectionneur de cadavres, le « docteur l'Indienne » a incarné, pendant plusieurs décennies, la conjonction improbable de deux extrêmes : gardien de la vie en tant que médecin ou guérisseur, pourvoyeur de mort en tant que meurtrier assoiffé de sang. Même s'il est encore connu, ce singulier personnage demeure aujourd'hui obscur, sans doute oublié, ignoré par le plus grand nombre. Un peu comme les vagues balayant des traces dans le sable, le mouvement de l'histoire en a silencieusement effacé les contours. Et pourtant, tout porte à croire qu'à une certaine époque (la fin du XIX^e siècle), la légende associée à cet assassin notoire a connu un succès et une extension comparables à ceux enregistrés par la célèbre légende de la Corriveau, une figure qui, dans la mémoire collective, a mieux survécu à l'entrée de la société québécoise dans la modernité sociale et culturelle.

Le retentissement de la figure du docteur l'Indienne dans la littérature québécoise est moins saisissant que celui qu'ont eu les brigands du Cap-Rouge ; en revanche, la légende à laquelle a donné lieu le meurtre de 1829 semble avoir connu, dans le domaine de l'oralité, une intensité et un rayonnement plus importants. Si nous sommes ici encore devant une forme d'« oralité seconde » (Zumthor), où l'oral et l'écrit cohabitent et s'enchevêtrent, les récits oraux mettant en scène le docteur l'Indienne conservent toutefois, par rapport aux versions littéraires, une relative autonomie.

Certes, dans le processus de passage du fait divers au fait mémorable et dans la transmission de la mémoire collective, *L'influence d'un livre*, texte fondateur, paraît avoir joué un rôle analogue à la fonction hypertextuelle qu'ont remplie, tout au long du XIX^e siècle, *Les révélations du crime*. Première fictionnalisation du fait divers, le roman de Philippe Aubert de Gaspé a connu, dans sa version censurée, de multiples rééditions : alors que celle de 1878 précède de peu la publication de la légende de Charles-Edmond Rouleau (qui paraît pour la première fois en 1883, au moment où sont diffusés massivement, dans les écoles, des centaines d'exemplaires du *Chercheur de trésors*²⁷⁴), celle de 1937 est exactement contemporaine de la parution du *Peter McLeod* de Damase Potvin. Mais la relation hypertextuelle reste ici très

²⁷⁴ Jean-Paul Hudon, « Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886 », *loc. cit.*, p. 596-616.

restreinte. En effet, si la représentation du crime élaborée dans *L'influence d'un livre* déteint manifestement sur des textes postérieurs (comme la légende de Rouleau ou le conte *Sang et or* de Pamphile Le May), plusieurs figurations du docteur l'Indienne demeurent, comme celle de Potvin, largement indépendantes des récits légués par la littérature écrite et fortement attachées, par conséquent, à des sources proprement orales.

Avec le docteur l'Indienne, qu'Eugène L'Écuyer a représenté comme l'emblème de la fausse dévotion et d'une hypocrisie scandaleuse, on retrouve l'idée de la *duplicité* fondamentale du criminel, si récurrente dans les représentations de l'intolérable bande des brigands du Cap-Rouge. Moins central, ce trait identitaire est ici toutefois moins structurant : la figure légendaire du docteur l'Indienne s'est effectivement construite sur la base de trois autres grands thèmes, l'*inhumanité* du monstre ou de la bête, la *sérialité* des crimes commis et collectionnés et la *pluralité* identitaire du meurtrier, point de croisement de plusieurs visages, intersection d'une diversité de noms. De cet ensemble de traits définitoires, la couverture médiatique du meurtre de Guillemette, assurée par les journaux en 1829, esquisse les premiers contours. Mais ce sont indéniablement les représentations littéraires et les récits légendaires qui ont donné à cet ensemble d'attributs sa pleine consistance.

Dès 1837, dans *L'influence d'un livre*, Joseph Lepage est représenté comme un être bestial et cupide, littéralement assoiffé d'or et de sang. Animalisé, diabolisé, il habite le domaine de l'ombre et représente surtout, à l'instar du démon des légendes, l'étranger contre lequel la collectivité, repliée sur elle-même et tenue d'assurer son étanchéité, doit s'instituer. Lepage n'incarne pas, à la manière de son contemporain Cambray et de ses suppôts, la criminalité urbaine perçue comme endémique et pourchassée par les zéloteurs de la réforme pénale et de l'assainissement des villes qui sont alors en plein essor ; le criminel d'Aubert de Gaspé rappelle plutôt cette individualité étrangère, bestiale et primitive que « découvrent » et décrivent, au XIX^e siècle, certains tenants de la nouvelle science du crime, fondée notamment, comme on l'a vu dans le premier chapitre de cette thèse, sur l'évolutionnisme et l'analyse phrénologique²⁷⁵.

Quant à la pluralité interne du personnage et à la sérialité de ses crimes, elles caractérisent nettement le portrait du meurtrier tel qu'il se dessine lorsqu'on juxtapose l'ensemble des versions orales de la légende du docteur l'Indienne. Selon les versions

²⁷⁵ Voir *supra*, p. 97-98 et 195.

lévisiennes, le criminel aurait eu la main lourde : il aurait « descendu » une dizaine d'individus avant de les enfouir, fidèle à une fâcheuse habitude, dans le souterrain de sa maison. Les versions port-joliennes sont quant à elles plus conservatrices : la quantité de victimes – assassinées dans les environs de Saint-Jean-Port-Joli – demeure incertaine, mais peut néanmoins se compter sur les doigts d'une seule main. Enfin, les versions saguenéennes de la légende, évoquées et consignées par Damase Potvin, font intervenir le docteur l'Indienne dans la mort suspecte de Peter McLeod, traditionnellement considéré comme l'un des fondateurs du Saguenay industriel. Placé ainsi au cœur de ce qui s'apparente à un vaste système transfictionnel, le docteur l'Indienne se caractérise par son ubiquité : accumulant les noms, il accumule aussi les morts ; nomade et vagabond, parfois sorcier et toujours meurtrier, il passe d'un lieu à l'autre et, au fil de ce long itinéraire de la mort, fait tomber des victimes partout où ses pieds foulent le sol. Si François Marois est l'assassin du colporteur François-Xavier Guillemette, le « docteur l'Indienne » est, pour sa part, l'artisan d'un inimitable *cimetière imaginaire*.

Les facteurs explicatifs qui permettent de rendre compte de cette légendarisation du criminel sont multiples.

La pendaison de Marois, *a fortiori* dans un contexte historique où les projets de réforme des institutions pénales circulent abondamment dans le discours, a certainement pu favoriser la mémorabilité de son crime : spectacle public, événement rituel sortant nettement du cadre banal et routinier du quotidien, l'exécution du criminel fait de lui un être d'exception et, en tant qu'elle confronte directement le public à la mort, est susceptible de se frayer dans la mémoire collective une voie profonde. Mais ce qui a ici le plus contribué à propulser le meurtrier dans la légende, c'est surtout et sans doute le dernier aveu prononcé sur l'échafaud, qui porte l'écho de crimes horribles et inconnus tout en invitant, dès lors, l'imagination à s'en emparer. À cette ultime et saisissante confession viennent répondre, en 1865, les ossements mystérieusement exhumés à Lévis. Éveillant de lointains mais pourtant vifs souvenirs, ceux-ci semblent alors apporter la confirmation matérielle des crimes obscurs anciennement avoués par Marois. Ils donnent un substrat, l'apparence d'une crédibilité aux légendes qui courent.

Mais la légendarisation du docteur l'Indienne, on l'a vu, est encore tributaire d'autres facteurs. S'il faut tenir compte de l'importance d'une tradition orale vivante et bien implantée et de la visibilité dont, au XIX^e siècle, bénéficient les légendes dans un milieu lettré fasciné par

la culture « populaire », il faut aussi, et surtout, considérer la relation qui associe, dans l'imaginaire social, le docteur l'Indienne aux figures symboliques qui lui ont procuré une intelligibilité et en fonction desquelles il a pu prendre sens et accéder à une certaine célébrité. On retrouve ici une nouvelle manifestation du principe de « coconstruction » des figures de l'imaginaire social, établi et présenté plus haut dans le cadre de l'analyse consacrée à la légendarisation des brigands du Cap-Rouge : la fabrication et la diffusion de la figure du « docteur l'Indienne » sont indissociables de la fabrication et de la diffusion d'autres figures contemporaines, sans lesquelles la légende du docteur l'Indienne n'aurait pas pu « prendre » et connaître le vaste rayonnement qui, au XIX^e siècle, la caractérise. Plusieurs traits, en effet, rapprochent et apparentent le docteur l'Indienne et la Corriveau, leur légendarisation respective s'étant d'ailleurs effectuée parallèlement et dans des conditions similaires. Mais l'assassin du colporteur doit aussi une part de sa notoriété aux symboles et récits qu'il incarne et matérialise, dont il tire son caractère exemplaire et auxquels il procure en retour l'apparence d'un fondement empirique ou moral : nomade et errant comme Caïn, tueur sériel comme Barbe-bleue, pluriel et polymorphe comme le diable, le docteur l'Indienne vient aussi « agir » et exemplifier le motif de l'hospitalité meurtrière tel qu'il se trouve exploité dans la légende européenne du « fils assassiné » et détroussé à la chandelle par ses propres parents, hôteliers opportunistes et sanguinaires.

Ce mécanisme de coconstruction, en vertu duquel l'élaboration et l'évolution d'une figure sont tributaires de l'existence et de l'évolution des figures qui constituent son environnement dans l'imaginaire social, semble avoir une portée générale. Ce mécanisme permet en tout cas d'éclairer le processus de légendarisation de bien des criminels célèbres. Pour les contemporains, la Corriveau ne venait-elle pas, en effet, accréditer l'image négative de la « sorcière », sur laquelle s'est en grande partie construite sa légende? Quant à eux, les brigands du Cap-Rouge n'ont-ils pas incarné de manière emblématique l'image de la « bande » organisée ainsi que celle de la nouvelle criminalité urbaine que les élites du XIX^e siècle ont tout autant fantasmée que contrôlée et réprimée? Et la « marâtre » meurtrière

d'Aurore, ne doit-elle pas sa triste célébrité au fait qu'elle homologue à sa manière le mythe, véhiculé notamment par les contes de fées, de la mauvaise belle-mère²⁷⁶?

Dans tous ces cas, la logique à l'œuvre est analogue : les grands criminels apparaissent comme « exemplaires », au sens où ils « exemplifient » quelque chose. Bref, ils apparaissent comme des *signes*, l'exemplification étant, comme l'a bien vu Nelson Goodman, une relation de signification selon laquelle un élément est conçu comme la forme particulière d'une classe plus générale, dont elle constitue en quelque sorte l'« échantillon »²⁷⁷. Les grandes figures criminelles de l'histoire québécoise se construisent ainsi toujours, dans l'ordre des représentations, en relation avec d'autres figures structurantes de l'imaginaire social (comme la « sorcière », la « bande criminelle », les « bas-fonds » ou la « marâtre »), qu'elles viennent précisément étayer en leur apportant un substrat historique ou en en devenant l'échantillon, d'où, en partie, la célébrité qu'elles acquièrent. En ce sens, ce que les acteurs sociaux disent et perçoivent de la « réalité » confère aux figures de l'imaginaire leur crédibilité – un air de vraisemblance – tout en assurant leur relative pérennité.

²⁷⁶ C'est ce que soutient à juste titre l'historien Peter Gossage, dans « *La marâtre : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec* », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n° 4, décembre 1995, p. 596. Voir *supra*, p. 45-46.

²⁷⁷ N. Goodman, « Quand y a-t-il art? » [1977], dans G. Genette (dir.), *Esthétique et poétique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1992, p. 67-82.

Troisième partie

Taches rouges sur fond blanc

*« Je recommence à vivre puisque je recommence à désirer
des choses impossibles, à être angoissée et agitée... »*

Henriette Dessaulles
Journal. Premier cahier (1874-1876)

Le meurtre de Kamouraska

Le 4 janvier 1833, au moment du décès de son père, Louis-Paschal-Achille Taché hérite, à titre de coseigneur, d'une partie de la seigneurie de Kamouraska, l'autre étant léguée à son frère¹. L'année suivante, en juillet, il épouse à Québec Joséphine-Éléonore d'Estimauville, qui emménage aussitôt au manoir familial de Kamouraska ; houleuse, leur relation conjugale connaîtra, au terme de quelques années de vie commune, un dénouement tragique².

Il convient d'abord d'insister brièvement sur l'identité sociale des conjoints, qui appartiennent, respectivement, à des familles relativement puissantes, dotées d'un capital social considérable. D'un côté, même si elle n'a pas encore toute la notoriété que lui donneront plusieurs de ses membres au milieu du XIX^e siècle, la famille Taché est influente et réputée. Bien sûr, dans les années 1830, le chirurgien Étienne-Paschal Taché³ (cousin du père du jeune seigneur Achille Taché) n'est pas encore le premier ministre du Canada-Uni qu'il sera bientôt en 1854, et Joseph-Charles Taché, pour sa part (neveu d'Étienne-Paschal ; Achille et lui sont cousins issus de germains), est encore trop jeune pour être l'écrivain et journaliste important qu'il deviendra – membre fondateur du « mouvement littéraire » patriotique de 1860, il est, à partir de 1862, l'âme des *Soirées canadiennes*⁴. Mais le nom qu'ils portent, dans

¹ Alexandre Paradis, *Kamouraska (1674-1948)*, Québec, Ateliers de *L'Action Catholique*, 1948, p. 151-152. Achille est le petit-fils du premier Taché seigneur de Kamouraska.

² Cette reconstitution narrative du meurtre d'Achille Taché et du processus judiciaire qui a suivi s'inspire à la fois du travail factuel accompli, à partir de documents judiciaires et de sources généalogiques, par Silvio Leblond (« Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *Les Cahiers des dix*, vol. 37, 1971, p. 239-271), des rapports parus dans les journaux de l'époque et du récit consacré par Hélène-Andrée Bizier à ce crime notoire (« Le meurtre de Kamouraska », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Libre Expression, 1983, p. 51-81). Cette dernière ne cite malheureusement pas toujours ses sources (ou le fait de manière non rigoureuse), ce qui ne permet pas au lecteur, par conséquent, de contrôler ou de valider l'exactitude des données qu'elle fait valoir. Quant à lui, l'article de Leblond est relativement court, synthétique et donc nécessairement fragmentaire. Pour ces raisons, j'ai moi-même plongé dans les archives judiciaires pour en tirer, à partir des pièces originales, une documentation d'appoint précise et plus complète.

³ Natif de Montmagny, Étienne-Paschal Taché a pratiqué l'autopsie sur le cadavre de François-Xavier Guillemette, en 1829 à Saint-Jean-Port-Joli. Sur les liens de parenté entre les Taché de Kamouraska, on consultera l'ouvrage d'Alexandre Paradis (*Kamouraska (1674-1948)*, p. 153-164), qui fournit des renseignements permettant de reconstruire partiellement l'arbre généalogique de cette famille à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècles.

⁴ Voir, à cet effet, R. Robidoux, *Fonder une littérature nationale*, Ottawa, Les Éditions David, 1994, p. 25-133. Joseph-Charles Taché a collaboré, au milieu du XIX^e siècle, à de nombreux journaux. Il a notamment été directeur du *Courrier du Canada* (Québec) à la fin des années 1850, avant de déménager à Ottawa après le déplacement du parlement dans cette ville en 1865, où il a exercé des fonctions politiques à titre de sous-ministre de l'agriculture et des statistiques.

la petite société canadienne-française de l'époque, exige déjà le respect. De l'autre côté, Joséphine-Éléonore d'Estimauville, future tante du poète Arthur Buies, est la petite-fille de Joseph Drapeau, homme d'affaires astucieux devenu propriétaire de plusieurs seigneuries à la fin du XVIII^e siècle. La grande prospérité de sa carrière de commerçant et de négociant a rapidement permis à Drapeau, qui a par ailleurs siégé comme député à la Chambre d'Assemblée vers la fin de sa vie, d'amasser un patrimoine foncier et financier considérable dont ont bénéficié, après sa mort en 1810, sa veuve et ses filles⁵.

Victime des mauvais traitements répétés que lui fait subir son mari, Joséphine-Éléonore quitte Kamouraska en décembre 1837 et, avec ses deux enfants⁶, trouve refuge à Sorel, où habitent sa mère et ses tantes. « De son côté, il m'a beaucoup maltraité, il était adonné à la boisson et m'a souvent menacé de me tuer à coup de fusil⁷ », déclarera-t-elle plus tard au juge de paix Pierre Leclerc (du district judiciaire de Montréal) lors d'un témoignage volontaire. La séparation matérielle des conjoints est, à l'époque bas-canadienne, une pratique sociale avérée et autorisée, dans le cadre de certaines limites, par l'institution matrimoniale. Légalement, et à défaut d'une entente à l'amiable, les individus peuvent demander, devant un tribunal civil, une séparation de « corps et de biens », les critères d'acceptabilité de la demande, fondés sur un sexisme avalisé par le droit, variant cependant en fonction du sexe du demandeur ou de la demanderesse⁸ : il s'agit d'une séparation sans possibilité de remariage, le divorce étant, en fait et en droit, inexistant. Même si l'Église catholique reste officiellement soumise, en ce qui concerne la question matrimoniale, aux pouvoirs de l'État, le clergé, qui détient le pouvoir officieux et symbolique que lui confère sa mainmise idéologique, cherche à protéger et à faire respecter, à partir de ses propres critères moraux, le principe d'indissolubilité du mariage. La violence conjugale dont les femmes peuvent être victimes constitue, lorsqu'elle représente une menace pour la vie, l'un des deux seuls éléments capables de légitimer, aux yeux du clergé, une séparation de corps et de biens⁹. En ce sens, même si la

⁵ Céline Cyr et Pierre Dufour, « Drapeau, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/drapeau_joseph_5F.html, page consultée le 21 février 2015.

⁶ Selon Sylvio Leblond, elle en aura un troisième à l'automne 1838, qui ne vivra toutefois pas longtemps.

⁷ Déclarations volontaires de Joséphine-Éléonore d'Estimauville devant le juge de paix Pierre Leclerc, 11 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec. Dans le même témoignage, elle déclare aussi qu'Achille Taché la menaçait de la « détruire » avec un rasoir.

⁸ S. Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 239.

⁹ L'autre élément étant l'adultère. *Ibid.*, p. 245. Quant à la violence conjugale, elle est, en deçà d'un stade potentiellement meurtrier, généralement tolérée par le clergé : celui-ci la condamne bien entendu et s'efforce à sa

séparation d'Achille Taché et de Joséphine-Éléonore d'Estimauville est décidée privément et sans le recours aux tribunaux, elle illustre une réalité et une pratique existantes à l'époque.

À Sorel, où son époux la rejoint à l'hiver 1838 avant de repartir aussitôt, Joséphine-Éléonore fait la rencontre de Georges Holmes, originaire du New Hampshire et maintenant établi au village où il pratique la médecine depuis l'obtention de sa licence médicale l'année précédente¹⁰. L'absence du mari favorisant les explorations, elle noue avec ce dernier une liaison sentimentale. Les lieux d'intimité sont rares et les rapprochements, risqués. Par l'entremise d'Aurélié Prévost (dit Tremblay), domestique de Joséphine-Éléonore et complice de ses amours clandestines, les deux amants parviennent néanmoins à entretenir une relation dissimulée, échangeant des billets et organisant des rencontres plus ou moins secrètes. Mais l'existence d'une connivence « illicite » alimentera bientôt les rumeurs locales. La parole s'active. Pour certains, la chose devient évidente : lors de l'enquête, un témoin au regard indiscret affirme par exemple avoir aperçu, en mai 1838, Holmes et d'Estimauville dans une « talle de pins ». Ils étaient, rapporte-t-il dans sa déposition, « dans l'attitude de se coucher [...] Je les ai observés particulièrement et je me suis convaincu qu'ils ont alors satisfait leur passions [*sic*]¹¹ ». Un autre témoin suspicieux ajoute que, pendant l'été de la même année, les deux amants se fréquentaient souvent¹².

L'état des racontars ne semble cependant pas trop étouffant, en dépit de l'étroitesse d'une communauté où l'anonymat demeure pratiquement impossible. En effet, au moment où la province est secouée, sur le plan sociopolitique, par la deuxième vague de conflits armés liés à la rébellion des Patriotes, la liaison amoureuse entre d'Estimauville et Holmes devient suffisamment suivie et intense pour inspirer à ce dernier des projets imprudents, qu'il tente de

manière de la faire cesser, mais elle reste pour lui moralement moins néfaste qu'une atteinte au principe d'indissolubilité du mariage. Du côté des pouvoirs civils, les critères d'acceptabilité d'une demande de séparation sont plus nombreux.

¹⁰ Georges Holmes est le frère de John Holmes, éducateur important de la première moitié du XIX^e siècle : souhaitant, dès son jeune âge, se consacrer au ministère du culte, John (né en 1799) émigre au Bas-Canada en 1815, où il poursuit des études de philosophie et de théologie. Converti au catholicisme, il est ordonné prêtre en 1823 et entreprend de convertir ses frères et sœurs. Il sera missionnaire à Drummondville et, par la suite, enseignera au séminaire de Nicolet de même qu'au petit séminaire de Québec. En 1830, il devient préfet des études et occupera cette fonction jusqu'en 1849 : il introduit plusieurs réformes et contribue à dynamiser grandement l'éducation classique alors dispensée aux étudiants de la province. Il a, en outre, grandement contribué, dans les années 1830, au projet d'implantation d'écoles normales au Bas-Canada (Claude Galarneau, « Holmes, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/holmes_john_1799_1852_8F.html, page consultée le 18 avril 2015).

¹¹ Témoignage d'Alexis Paul Hus, 21 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BANQ Québec.

¹² Témoignage de Pierre Crédit, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BANQ Québec.

mettre à exécution dès l'automne 1838 ; la complicité directe de Joséphine-Éléonore, même si elle est parfaitement vraisemblable, demeure impossible à prouver à partir des documents judiciaires disponibles. En novembre, Holmes entre en contact avec une dénommée Bridget Early, à qui il donne le mandat (en échange d'une somme d'argent) de se rendre à Kamouraska et d'empoisonner le seigneur Taché en glissant subtilement le contenu d'une fiole dans un verre d'alcool. Mais la jeune femme n'accomplira pas sa mission, ne s'étant jamais rendue (selon ce qu'elle affirme dans un témoignage ultérieur) au-delà de Québec¹³.

Holmes se tourne donc, pour matérialiser son intention homicide, vers une autre auxiliaire, à qui il confie la même tâche en lui promettant semble-t-il, en échange de ses services, une importante compensation matérielle¹⁴. Aurélie Prévost, la fidèle complice, quitte Sorel vers le début du mois de décembre¹⁵ dans le but d'aller semer silencieusement la mort à Kamouraska. La déléguée ne parviendra cependant pas à jouer son rôle jusqu'au bout, comme elle le raconte elle-même dans un témoignage incriminant pour les deux amants :

J'avais des scrupules, mais il me rassurait en me disant que la chose ne serait jamais découverte. Madame Taché m'encourageait à partir et souhaitait que je réussisse, car, me disait-elle, mon mari m'a souvent menacée de me couper le cou avec son rasoir. Je partis aux premières chutes de neiges. Le docteur me donna [...] une bouteille d'un demiard de brandy et une fiole contenant un liquide blanc, un petit pistolet chargé¹⁶ et trente autres piastres. Il me dit de prendre mon temps à Kamouraska. Là, je m'appellerais Mary Smith. J'y serais à la poursuite d'un voleur. Je devrai lui écrire au nom de Georges Larivé. Le lendemain madame Taché [Joséphine-Éléonore] me donna le petit gobelet dans lequel je devais verser le poison. [...] Arrivée à Kamouraska, je restai chez Peltier une journée et demi, puis celui-ci m'amena à l'auberge Desjardins. C'était le 7 décembre. Monsieur Taché demeurait chez sa mère à une demi-lieue de l'auberge. J'y restai un mois. Quinze jours après mon arrivée, monsieur Taché est venu me voir. Il s'est informé de sa femme et si le docteur Holmes était toujours à Sorel. [...] Le 3 janvier 1839, monsieur Taché vint à l'auberge avec le docteur Michaud. [...] Le lendemain soir, entre 5 et 6 heures, il vint me chercher pour m'amener à Saint-Pascal. Il était pris de boisson et me demanda si j'en avais. [...] Je fus chercher mes deux bouteilles et

¹³ Témoignage de Bridget Early, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec. Une autre témoin (Mary Fletcher), affirme l'avoir vue à Sorel avec une fiole en sa possession.

¹⁴ Aurélie Prévost (dit Tremblay) déclare dans sa déposition : « Il me promet que si je réussissais, il me donnerait une terre et un emplacement bâti, ou encore il me garderait toute ma vie dans une chambre qu'il paierait » (Témoignage d'Aurélie Prévost (dit Tremblay), 8 et 18 février 1839, partiellement reproduit dans S. Leblond, *loc. cit.*, p. 252).

¹⁵ Elle a dû faire deux voyages, le premier l'ayant conduite à Québec où elle raconte ne pas avoir trouvé de navire susceptible de la mener à destination.

¹⁶ Ce fait est corroboré par plusieurs témoins : Jean-Baptiste Caron et Charles Dolbigny, de Kamouraska, relèvent cet élément (perçu comme suspect) dans leurs témoignages respectifs (Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec).

mon petit pot de ferblanc. Je vidai du brandy dans le petit pot, et il insista pour que j'en prenne avec lui, ce que je fis. Il me demanda d'en ajouter. C'est alors que je versai environ une cuillerée à thé de poison. Trois minutes plus tard il se sentit mal et se mit à vomir¹⁷.

Les vomissements s'avèrent cependant insuffisants. Quelques jours plus tard, la nouvelle se confirme : Taché a survécu à l'intoxication. Il faudra donc employer une méthode plus efficace, rendre la mort invincible. Le temps des auxiliaires est révolu. Les insuccès consécutifs convainquent Holmes de se charger personnellement de l'affaire.

D'un point de vue sociologique, il n'est sans doute pas exagéré, ici, de considérer l'impossibilité du divorce comme un facteur criminogène. De manière générale, l'institution matrimoniale est, dans la société canadienne-française catholique du XIX^e siècle, balisée par un ensemble de règles officielles et officieuses, écrites et non écrites, destinées à faire triompher l'endogamie sociale et culturelle. Le mariage assure ainsi, d'une part, la reproduction de la structure des rapports de classe (l'alliance unit deux partenaires issus, le plus souvent, du même rang social) et, d'autre part, la reproduction confessionnelle (si les mariages interconfessionnels sont plus courants au sein des classes sociales supérieures, le clergé cherche farouchement à assurer, au moyen de la gestion de l'alliance et des familles, la pérennité du catholicisme¹⁸). La *ressemblance* socioculturelle entre les individus est alors considérée comme garante de l'harmonie conjugale. À l'intérieur de ce cadre global, les pratiques matrimoniales effectives varient cependant en fonction du milieu social. Au sein des familles richement dotées en capitaux économiques et sociaux, le mariage d'affaires ou de raison est un phénomène fréquent, le risque d'un mariage malheureux (sur le plan relationnel et affectif) étant dès lors tendanciellement plus élevé : on peut parler d'un véritable « marché matrimonial » où l'alliance fonctionne comme une transaction sociale de prestige et de capitaux dont « les femmes sont l'instrument privilégié¹⁹ ». En ce sens, le mariage malheureux entre les deux héritiers de nobles familles que sont Achille Taché et Joséphine-Éléonore

¹⁷ Témoignage d'Aurélie Prévost (dit Tremblay), 8 et 18 février 1839, partiellement reproduit dans S. Leblond, *loc. cit.*, p. 252-254.

¹⁸ S. Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, p. 146. Au sein de la population rurale paysanne, les membres du clergé punissent les mariages interconfessionnels au moyen, par exemple, d'une privation temporaire des sacrements. Si l'endogamie sociale et culturelle est valorisée, il reste que l'endogamie familiale est généralement combattue. En fait, comme le montre Serge Gagnon, le mariage entre deux individus apparentés, et ce jusqu'au 4^e degré de « consanguinité » ou d'« affinité », est en principe prohibé par la morale catholique et le droit canonique. Il existe cependant un système de « dispenses », administré par l'épiscopat et ses vicaires régionaux délégués, permettant de lever l'interdit dans certaines circonstances.

¹⁹ *Ibid.*, p. 141.

d'Estimauville, marqué par la violence conjugale, suivi d'une séparation et couronné, enfin, par le meurtre de l'époux, traduit bien à sa manière – et même s'il constitue un cas de figure extrême – les calamités que tendent à engendrer ou à rendre possibles, au XIX^e siècle, l'institution matrimoniale et son fonctionnement social particulier.

Revenons au meurtre. Georges Holmes décide donc, après l'insuccès des tentatives d'empoisonnement, d'entreprendre lui-même le voyage jusqu'à sa victime. Et la discrétion n'est manifestement pas sa première qualité. En effet, sur sa route vers Kamouraska, il se fait remarquer à tous les endroits où il fait halte (notamment à Saint-Vallier et L'Islet, où il dort le 30 janvier 1839). Vers la fin de l'après-midi, le lendemain, il met les pieds à Kamouraska. Il soupe précipitamment à l'auberge d'un certain James Wood, demande aussitôt qu'on attelle son cheval et consulte un villageois pour localiser la maison du seigneur Taché. En soirée, le 31 janvier, il rencontre Achille sur la route et le fait monter dans sa carriole. Holmes lui tire ensuite deux balles dans la tête avant de camoufler expéditivement son corps, près du fleuve dans l'anse de Kamouraska. Dans son voyage de retour vers Sorel, le meurtrier est revu le 1^{er} février aux auberges de L'Islet et de Saint-Vallier, où son comportement singulier et l'aspect de sa carriole, maculée de sang, suscitent méfiance et soupçons. « En se couchant, affirme l'aubergiste de Saint-Vallier, il paraissait pressé et inquiet et donna l'ordre de se faire réveiller de grand matin²⁰ ». Quelques jours plus tard, après un bref passage à Saint-Ours puis à Sorel (où il laisse la carriole ensanglantée pour repartir avec une autre), il reprend hâtivement la route pour se diriger vers la frontière américaine. Holmes ne remettra jamais les pieds dans la province.

Quant au corps de la victime, on le découvre partiellement enfoui dans la neige le 3 février 1839, trois jours après le meurtre. Le cadavre, comme le rapporte un magistrat de Kamouraska, est trouvé « sur la grève [...] la tête défoncée, et la cervelle sortant par le trou de la balle²¹ ». C'est un certain Robert Dunham qui, avec l'aide de deux hommes et guidé notamment par des traces de sang sur la neige, découvre la dépouille gelée. À partir d'une autopsie pratiquée par le chirurgien James Douglas, le rapport du coroner Charles Panet confirme que la balle de fusil, ayant pénétré le cerveau, a engendré une mort immédiate ; sept

²⁰ Témoignage de Michel Eustache Pelletier, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

²¹ Lettre de M. Dionne attachée à la déposition de Jean-Baptiste Caron, 5 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

contusions, causées par des coups post-mortem, sont aussi repérées sur le crâne de la victime. L'événement fait jaser. L'étranger aperçu quelques jours plus tôt est presque immédiatement suspecté du meurtre. Munis d'un mandat, deux hommes quittent rapidement Kamouraska, lancés à la poursuite du suspect qui, ayant pris une avance trop considérable, s'avère cependant inatteignable. Réfugié aux États-Unis, Holmes est rapidement arrêté au Vermont par le capitaine Brown, de la police montréalaise, et incarcéré dans la prison de Burlington. De cette ville, il fait parvenir plusieurs lettres au Bas-Canada, lesquelles sont susceptibles d'éclairer à la fois le déroulement du meurtre et, surtout, la stratégie mise en place par le criminel pour travestir et déguiser les événements – il reste évidemment impossible de départager avec certitude la réalité du crime de ce qui relève de la manipulation narrative (et intéressée) des faits.

Dans une lettre adressée à George Van Ness (qui étudie et pratique la médecine sous sa supervision à Sorel), Holmes raconte avoir été malmené et provoqué par un Achille Taché jaloux et humilié, qui aurait été désireux de se battre en duel malgré la volonté de Holmes d'en rester à des explications calmes et posées :

he struck at me. I then resisted and drew my pistol and told to remain quiet, but unfortunately he would not desist, and if I was to die this moment, I could not say how my pistol went off, but alas [*sic*] it did, and the state I was in was dreadful. I should not be afraid to meet my trial²².

Le récit personnel que Holmes donne des événements tend ainsi à opérer un renversement des rôles. Victime d'un agresseur qu'il aurait tenté de raisonner, Holmes apparaît, dans sa propre version des faits, comme un tueur malgré lui, pétri par le remords : le meurtre, décrit en termes purement techniques, est ramené à un événement strictement objectif, où le sujet, dans son intentionnalité, se serait éclipsé pour laisser place à une mécanique incontrôlable, automatique et excluant par là même, d'un point de vue judiciaire (« I should not be afraid to meet my trial »), toute culpabilité ou responsabilité subjective²³. Holmes, qui lit activement, à

²² Lettre de Georges Holmes à George Van Ness, datée du 8 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec. Traduction libre : « Il m'a frappé. J'ai donc sorti mon pistolet et je lui ai dit de rester calme et silencieux, mais malheureusement j'ai vu qu'il ne renoncerait pas. Je ne peux expliquer ce qui s'est passé, mais hélas la balle de mon pistolet est partie, et j'étais dans un affreux état de panique. Je ne devrais pas avoir peur de mon procès ».

²³ Le même jour, le 8 février 1839, il adresse une lettre à Charlotte Marchand, de Saint-Ours, qui est la traduction française presque intégrale de la lettre qu'il écrit en anglais à Van Ness. Il demande à Marchand de faire des démarches auprès du curé (Kelly) de Sorel, afin que ce dernier lui fasse parvenir son argent à Burlington. Lettre

Burlington, les journaux de Montréal et de Québec, comme l'indique le témoignage d'un gardien de prison²⁴, est bien sûr parfaitement conscient du risque inhérent à l'envoi de ses lettres, susceptibles d'être interceptées par les autorités canadiennes – et de fait, ses lettres le seront rapidement. Cette conscience semble se traduire doublement dans son écriture, en ruse tout autant qu'en prudence. En effet, il n'est pas impossible que la conscience du risque d'interception ait incité l'auteur des lettres à faire valoir une certaine version des événements, celle du duel et du meurtre accidentel, non prémédité. Aussi prend-il, en même temps et malgré cette ruse, des mesures de précaution explicites, implorant la prudence de son destinataire en lui demandant de brûler la lettre dès sa réception. « I place confidence in you and I hope you will not betray me²⁵ ».

Dans cette même lettre adressée à Van Ness, Holmes glisse une courte missive, rédigée en français cette fois, et destinée à son amante ; Van Ness est chargé de la faire parvenir secrètement à Joséphine-Éléonore par l'intermédiaire de « horse merine », surnom d'Aurélié Prévost. La lettre, émotive et désespérée, demande des nouvelles de l'amoureuse et des enfants tout en faisant état d'un sentiment de déchirement, lié à l'exil forcé et à une séparation que Holmes espère provisoire. Le billet, en effet, présuppose l'existence de projets communs, à pour horizon un au-delà potentiel et prometteur de l'histoire d'amour tout juste entamée. Holmes prie son amante de quitter le Canada pour venir le rejoindre aux États-Unis. « Dites moi, écrit-il en terminant, comment il faudra vous écrire²⁶ ».

Mais Joséphine-Éléonore d'Estimauville ne le rejoindra jamais à Burlington – elle ne lira d'ailleurs probablement jamais sa lettre, interceptée rapidement par les autorités. L'enquête, qui a lieu simultanément à Kamouraska, Sorel et Montréal, permet aux autorités d'amasser une importante quantité de témoignages révélateurs et incriminants, celui d'Aurélié Prévost (dit Tremblay), présenté plus haut, étant de toute évidence le plus redoutable. En vertu des informations dévoilées par les dépositions, Joséphine-Éléonore est arrêtée puis emprisonnée à Montréal. L'acte d'incarcération, daté du 21 février 1839, la soupçonne d'avoir commandé et téléguidé le meurtre de son époux : « having feloniously and maliciously

de Georges Holmes à Charlotte Marchand, 8 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

²⁴ *L'Aurore des Canadas* (d'après le *Burlington Sentinel*), 22 février 1839, p. 3.

²⁵ Lettre de Georges Holmes à George Van Ness, datée du 8 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec. Traduction libre : « Je te fais confiance et j'espère que tu ne me trahiras pas ».

²⁶ Lettre de Georges Holmes à Joséphine-Éléonore d'Estimauville [elle n'est pas explicitement nommée], Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

commanded, hired and counselled George Holmes [...] to commit and do wilful murder on the body of the said Louis Paschal Achile Taché²⁷ ». Holmes ne serait qu'un exécutant, n'aurait été qu'un bras, le prolongement d'un ordre venant de l'extérieur. Devant le juge de paix, à Montréal, Joséphine-Éléonore d'Estimauville nie toute implication dans la mort de son mari. Elle se déclare innocente du crime dont on l'accuse et affirme n'avoir jamais été mise au courant des voyages à Kamouraska évoqués par Aurélie Prévost dans son témoignage²⁸. Quelques jours après sa mise en geôle, elle est libérée, contrairement à sa domestique qui, elle, passera dix-huit mois en prison.

Joséphine-Éléonore d'Estimauville subira malgré tout un procès en septembre 1841, à la Cour du banc de la reine de Québec. Mais entretemps, l'énoncé de l'accusation a changé : on l'accuse en effet, deux ans après le meurtre, d'avoir administré un poison (de l'arsenic blanc) à son mari dans le but évident de le faire périr²⁹. Or, le procès sera de courte durée. Déclarant inconsistant le témoignage d'Aurélie Prévost, qui aurait constitué, s'il avait été crédible, le seul élément pertinent, le juge proclame la preuve insuffisante et met presque le verdict dans la bouche du jury : jugée non coupable, Joséphine-Éléonore d'Estimauville est acquittée. Une autre vie, encore longue, l'attend à la sortie. Remariée en 1843 au notaire Léon-Charles Clément, elle aura six enfants de ce deuxième lit, s'installera aux Éboulements et ne mourra qu'en 1893, à Montréal³⁰. Georges Holmes, de son côté, ne sera jamais livré aux autorités canadiennes, la demande d'extradition ayant été refusée.

Le meurtre du seigneur de Kamouraska a connu, à l'époque, un retentissement considérable. Son souvenir, tout comme celui des cas contemporains (les brigands du Cap-Rouge et le docteur l'Indienne) dont j'ai retracé la généalogie dans les deux parties précédentes, a résisté au passage du temps et s'est taillé une place dans la littérature québécoise. L'impunité des deux acteurs principaux du meurtre de Kamouraska a

²⁷ Acte d'incarcération à la prison commune de Montréal, 21 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/2, BAnQ Québec. Traduction libre : « avoir malicieusement ordonné à Georges Holmes de tuer Louis-Paschal-Achille Taché ».

²⁸ Témoignage de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, 22 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

²⁹ Acte d'accusation, 21 septembre 1841, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/2, BAnQ Québec.

³⁰ Céline Cyr, « Estimauville, Joséphine-Éléonore d' », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/estimauville_josephine_eleonore_d_12F.html, page consultée le 21 février 2015.

certainement affecté sa représentation et sa postérité dans la mémoire collective, le degré réel d'implication ou la culpabilité de Joséphine-Éléonore d'Estimauville étant par ailleurs impossible à certifier à partir de preuves objectives. Au demeurant, on ne saurait analyser et comprendre cette postérité singulière sans tenir compte d'un élément sociologique significatif, qui reste probablement la composante la plus déterminante de cette histoire : le statut social des familles et des individus impliqués dans le drame.

Chapitre 8

Le bruit et le silence. Variations autour d'un scandale

Le meurtre d'Achille Taché, seigneur de Kamouraska, a lieu dans la soirée du 31 janvier 1839. Son cadavre n'est découvert que le 3 février, et il faut attendre ensuite deux jours avant de voir paraître, dans les journaux, les premiers d'une longue et persistante série d'articles sur l'événement. Très rapidement, la presse s'emballe. La nouvelle court et contamine en quelques jours l'ensemble des périodiques, tant montréalais que québécois, qui sont à l'époque implantés au Bas-Canada. Elle se délocalise : le fait cesse rapidement d'être « divers » et prend vite l'envergure d'une question d'actualité nationale. La couverture médiatique du crime, en effet, se montre abondante : on compte beaucoup d'articles dans beaucoup de journaux, certaines livraisons pouvant d'ailleurs contenir simultanément plusieurs textes distincts sur l'affaire – ce qui est remarquable si l'on rappelle que l'hiver 1839 est fortement marqué, sur le plan sociopolitique, par les conséquences directes de la rébellion des Patriotes, auxquelles les journaux consacrent une énorme quantité d'articles³¹. Et si les pages du mois de février (pendant lequel se déroule l'enquête) concentrent à elles seules une part considérable de toute cette masse discursive, on retrouve encore, en mars, un certain nombre d'entrefilets sur le crime et certains journaux, comme le bihebdomadaire montréalais *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, poursuivent la couverture du dossier jusqu'au printemps.

8.1 Circulation et fabrication de l'information. Entre bourdonnement et confusion

En février 1839, dans les semaines suivant le crime, la simultanéité entre le processus de l'enquête et le traitement journalistique de l'événement engendre une dynamique particulière : alors que l'éparpillement des morceaux du casse-tête semble difficile à surmonter, tous cherchent à comprendre et à organiser les faits sous la forme d'un récit

³¹ J'aborderai cette question de manière détaillée plus loin. Voir *infra*, p. 454-464.

cohérent. L'information circule massivement dans les deux principales villes de la province. L'empressement et la volonté de livrer au public, dans les meilleurs délais possibles, un compte rendu complet et étoffé des faits conduit plusieurs journaux à relayer des rumeurs ambiantes puis à démentir par la suite les données qu'ils ont eux-mêmes accumulées et répandues. De jour en jour, morceau par morceau, le récit officiel de l'événement s'érige graduellement.

On puise l'information là où elle est disponible, sans nécessairement en contrôler pleinement la validité : dans un long article, un journaliste de la *Quebec Gazette* déclare ainsi, par exemple, tenir son information d'un « individu » (sans nom ni statut) de Québec³². Le bourdonnement de l'information suit son cours. La nouvelle, tâtonnante, se construit peu à peu. À l'affût des témoignages livrés devant les juges de paix dans le cadre de l'enquête, les journaux, qui se citent régulièrement entre eux, présentent aux lecteurs les coulisses et la progression de l'investigation menée par les autorités. Certains évoquent aussi les lettres³³, riches de renseignements, envoyées par Holmes de Burlington et interceptées en route par les autorités canadiennes (la lettre à George Van Ness et la missive sentimentale à Joséphine-Éléonore d'Estimauville³⁴). Le domaine privé tend à devenir d'intérêt public. À eux seuls, l'existence et le déroulement d'une enquête constituent une nouvelle digne d'être présentée, comme le montre notamment un entrefilet de *L'Ami du peuple* se contentant de faire état, sans en livrer le contenu, de l'avancement des découvertes : deux enquêteurs (dont Charles-Eusèbe Casgrain, père de celui qui deviendra le célèbre abbé du même nom³⁵)

sont arrivés à Québec le 18 courant [...] munis d'amples et de nombreux témoignages relatifs au meurtre de M. Achille Taché ; ils sont repartis immédiatement pour Sorel, afin d'ajouter d'autres témoignages à ceux déjà pris dans cet endroit et qui doivent découler des renseignements qu'ils possèdent³⁶.

« Mille contes ». L'usage de la rumeur devant un meurtre scandaleux

³² « The late murder », *The Quebec Gazette*, 11 février 1839, p. 3.

³³ *The Quebec Gazette*, 22 février 1839, p. 3 ; *L'Aurore des Canadas*, 22 février 1839, p. 3.

³⁴ Voir *supra*, p. 402.

³⁵ Antonio Lechasseur, « Casgrain, Charles-Eusèbe », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/casgrain_charles_eusebe_7F.html, page consultée le 22 février 2015.

³⁶ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 23 février 1839, p. 3.

Dans l'espace public de l'époque, les crimes et les meurtres sont toujours jugés scandaleux, décrits et évoqués dans un style emphatique, avec un ton courroucé, mais certains le sont manifestement plus que d'autres. À l'hiver 1839, tous les journaux, en dépit des divergences idéologiques qui les séparent, s'accordent pour attribuer à l'assassinat du seigneur Achille Taché le statut d'un événement particulièrement horrible, l'origine sociale des individus impliqués dans le drame jouant ici un rôle primordial. La lutte contre le crime prend ainsi, malgré les écarts et conflits idéologiques, l'aspect d'un liant collectif évident, d'un élément remarquablement consensuel.

Dès le 6 février, *Le Canadien*, prenant soin de signaler l'identité de la victime (qu'il répètera par la suite jusque dans le titre de ses articles), annonce que « tout Québec fut mis en émoi par la nouvelle du meurtre récent supposé de M. Achille Taché, Seigneur de la Seigneurie de Kamouraska³⁷ ». *Le Quebec Mercury* se fait quant à lui sentencieux : il s'agit de « one of the foulest deeds ever recorded in the annals of crime³⁸ ». *L'Ami du peuple* affirme explicitement ce que toutes les feuilles suggèrent de manière implicite ou subliminale lorsqu'il assure que c'est à cause de « la position sociale des parties concernées dans cette affaire [qu'] elle a produit une horrible sensation³⁹ ». Indigné par la fuite du criminel aux États-Unis, le rédacteur de ce journal montréalais espère vivement « que l'auteur d'un meurtre aussi abominable n'échappera pas à la justice⁴⁰ ». Il faut absolument, renchérit une semaine plus tard *Le Canadien* dans un article très prolixe, punir « ce meurtre atroce inouï dans les annales du pays⁴¹ ». Il importe, ajoute-t-il encore au milieu du mois de mars (plus d'un mois après le meurtre), de livrer à la justice « l'auteur d'un crime aussi atroce que le meurtre de M. Taché⁴² ».

Le caractère singulièrement scandaleux du meurtre est à l'origine de l'empressement, de l'intense volonté de présenter à un public avide de savoir un portrait détaillé de l'événement. Dans les deux premières semaines du mois de février 1839, la « vérité » sur l'affaire n'est pas encore constituée : elle sera le produit d'un travail d'enquête dont les journaux n'attendent pas les derniers fruits avant de médiatiser l'événement. Par conséquent,

³⁷ « Meurtre », *Le Canadien*, 6 février 1839, p. 2.

³⁸ *The Quebec Mercury*, 14 février 1839, p. 1. Traduction libre : « Un des forfaits les plus scandaleux jamais enregistrés dans les annales du crime ».

³⁹ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 20 février 1839, p. 3.

⁴⁰ « Arrestation », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2.

⁴¹ « Assassinat de Mr. Achille Taché, seigneur de Kamouraska », *Le Canadien*, 20 février 1839, p. 2.

⁴² « Des journaux de Montréal », *Le Canadien*, 11 mars 1839, p. 3.

la presse fait un usage généreux de la rumeur, les racontars constituant une source fertile en « informations ». Cette utilisation du bruit ambiant se répercute sur toutes les facettes de l'événement qui font l'objet d'un traitement journalistique. Les rumeurs sont plurielles : elles affectent tout autant la compréhension du mobile et le récit du crime en lui-même que l'image médiatique de Joséphine-Éléonore d'Estimauville.

En premier lieu, une certaine confusion a régné, dans les semaines suivant l'événement, quant à la nature exacte du mobile du crime. L'hiver 1839 étant profondément marqué par les répercussions immédiates de la rébellion des Patriotes (le dernier soulèvement armé, celui de novembre 1838⁴³, vient alors tout juste d'avoir lieu), les susceptibilités politiques sont particulièrement aiguisées. Le climat de tension qui continue d'ailleurs de se faire sentir est propice aux oppositions manichéennes, l'identification à l'un ou l'autre des deux camps idéologiques devenant, dans ces conditions (et *a fortiori* pour les journaux, porteurs d'une parole publique), un vecteur important de l'identité des acteurs sociaux. La tentation d'une interprétation politique du meurtre d'Achille Taché, qui incarne par son titre de seigneur une fonction hiérarchique supérieure, ne tarde donc pas à exercer ses effets. Le *Montreal Transcript*⁴⁴, farouchement opposé aux luttes patriotes, est le premier à lire l'événement, dès le début du mois de février⁴⁵, à travers le prisme que constitue l'actualité des rébellions et de leur répression. Il érige d'emblée le fait divers en fait politique. Accusant spontanément un « patriote ou des patriotes d'avoir assassiné Mr. Taché⁴⁶ », il postule, immédiatement et sans cérémonie, l'existence d'un lien entre le crime et l'affiliation politique du meurtrier, qu'il portraiture comme un sympathisant patriote ayant attenté à la vie d'un loyaliste.

Mais les journaux francophones, qu'ils soient favorables ou plutôt hostiles aux revendications patriotes, s'empressent de répondre à la feuille anglophone et d'invalider cette

⁴³ J. Schull, *Rébellion. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, Montréal, Québec Amérique, 1997, p. 199-239.

⁴⁴ Le *Montreal Transcript* est un journal tory. En 1840, il prendra position en faveur du projet d'union et s'opposera à l'installation d'un « gouvernement responsable » (A. Beaulieu et J. Hamelin, « The Montreal Transcript », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, p. 90-91).

⁴⁵ La « collection nationale » que l'on peut consulter à la Grande bibliothèque de Montréal demeure incomplète : plusieurs livraisons du *Transcript* (parmi celles, notamment, de février 1839) sont toujours manquantes. La couverture médiatique du crime proposée par ce journal nous est donc surtout accessible par l'entremise de ce qu'en disent les autres journaux de l'époque.

⁴⁶ Cité par *L'Aurore des Canadas*, 22 février 1839, p. 3.

hasardeuse interprétation. Dans un entrefilet intitulé significativement « Qui pro quo », *Le Canadien* blâme rapidement le journal montréalais, qui « se trompe évidemment de personne⁴⁷ », ce que viennent d'ailleurs corroborer d'autres informations plus tardives voulant que Holmes ait été connu, à Sorel, comme soignant les volontaires⁴⁸ enrôlés au service de la couronne britannique pendant les luttes armées. Le journal d'Étienne Parent se fait moraliste. « Les Journaux avant de lancer dans le public, des suppositions aussi graves devraient prendre la peine d'aller aux informations⁴⁹ ».

Mais c'est *L'Aurore des Canadas*, un bihebdomadaire venant tout juste d'être lancé à Montréal en janvier 1839⁵⁰, qui met indéniablement le plus d'acharnement à combattre la position intenable du *Transcript* :

Cependant [les journaux] ne disent pas s'il [le meurtrier suspecté] est Canadien ou non, patriote ou non. S'il l'était pourtant, quelques-uns de ces journaux, d'après les dispositions qu'on leur connaît, ne se feraient pas faute de le dire. De quel droit à présent le *Montreal Transcript*, à près de 100 lieues de la scène, vient-il dire que « les circonstances remarquables qui ont accompagnée [*sic*] l'assassinat commis sur sa personne [Taché] laissent peu de doute qu'il est tombé victime de sa loyauté⁵¹ ».

Le ton mis de l'avant par *L'Aurore* se fait d'ailleurs de plus en plus mordant, caustique. Le 15 février, dans un long article presque satirique, le journal entreprend de ridiculiser l'entêtement de son adversaire anglophone. « Le *Transcript* veut toujours à toute force faire de ceci une affaire politique ». Parce que Holmes, lors de l'examen qu'il aurait fait⁵² en 1834 du corps de Louis Marcoux (un ardent patriote tué par Isaac Jones lors des élections à Sorel cette année-là⁵³), aurait attribué le décès à la balle de fusil tirée par son assaillant, il serait indiscutablement « patriote, révolutionnaire et rebelle ». « Les bras en tombent, quand on entend tirer gratuitement de semblables inductions d'un fait aussi simple, aussi vulgaire⁵⁴ ». *L'Aurore* revient à la charge dans sa livraison suivante, avec une prose toujours aussi railleuse,

⁴⁷ « Qui pro quo », *Le Canadien*, 11 février 1839, p. 2.

⁴⁸ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 20 février 1839, p. 3.

⁴⁹ « Qui pro quo », *Le Canadien*, 11 février 1839, p. 2.

⁵⁰ Lancé au lendemain des rébellions, *L'Aurore des Canadas* a pour but d'« œuvrer au rétablissement de la paix sociale et politique au Bas-Canada » (A. Beaulieu et J. Hamelin, « L'Aurore des Canadas », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), p. 100).

⁵¹ « Meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 12 février 1839, p. 3.

⁵² Le *Transcript* semble ici confondre le docteur Holmes et le docteur Haller.

⁵³ Abbé Couillard Desprès, *Histoire de Sorel de ses origines à nos jours*, Montréal, Imprimerie des sourds-muets, 1926, p. 190-195.

⁵⁴ « Le meurtre de M. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 15 février 1839, p. 3.

ajoutant cette fois, pour démonter l'interprétation politique du crime, que des témoignages sur les allégeances de Holmes certifient qu'il était un « tory violent⁵⁵ ». Le journal va même jusqu'à demander au *Transcript* de se rétracter publiquement, d'abandonner toute extrapolation politique et, devant l'évidence des faits, de rectifier son information⁵⁶. Une telle insistance révèle certainement, tout en les canalisant, les tensions politiques importantes qui traversent et fractionnent l'espace public de l'époque. Elle traduit à sa manière un positionnement idéologique. Ce qui se dessine, en filigrane, c'est la volonté manifeste, de la part d'un journal appuyant en substance les revendications canadiennes-françaises, d'éviter et de débâter toute association entre l'activité patriote et la criminalité, la représentation médiatique des Patriotes étant de toute évidence, à l'hiver 1839, un enjeu de lutte important.

En deuxième lieu, la forte présence de la rumeur dans les comptes rendus journalistiques se manifeste également dans la narration du crime en lui-même. Dès le 6 février, alors que la nouvelle du meurtre vient tout juste de trouver son chemin jusqu'à Québec, *Le Canadien* livre les premières informations sommaires (date de découverte et état général du cadavre) dont il dispose et qu'il dit tenir du « bruit public⁵⁷ ». Au même moment, le *Mercury* affirme nager dans l'incertitude : « there are various stories afloat, and different motives are assigned for this horrid deed⁵⁸ ». La vérité se donne comme encore instable, précaire. Aussi l'obscurité relative entourant les circonstances du décès d'Achille Taché se traduit-elle, dans l'écriture même des articles de presse, par la forte présence de modalisateurs, qui fragilisent la véridiction des rapports : « As far as we have been able to glean respecting to the murder of Mr. Taché of Kamouraska », « it would appear⁵⁹ », « on dit que⁶⁰ », « il paraît »

⁵⁵ « Le meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3.

⁵⁶ « Le meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 22 février 1839, p. 3.

⁵⁷ « Meurtre », *Le Canadien*, 6 février 1839, p. 2. Le même jour (à Québec) ou dans les jours qui suivent (à Montréal), plusieurs journaux livrent à leur lectorat les mêmes informations sommaires : « Murder », *The Quebec Gazette*, 6 février 1839, p. 3 ; *L'Aurore des Canadas*, 8 février 1839, p. 3 ; *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 9 février 1839, p. 3. Certains se contentent aussi, en général, de reprendre plus passivement la couverture déjà donnée dans d'autres journaux, au moyen notamment de la reproduction intégrale. C'est le cas du *Montreal Gazette*, qui tire ses articles sur le meurtre de Taché de son homologue québécois, le *Quebec Gazette* : « The late murder », *The Montreal Gazette*, 12 février 1839, p. 3 ; « The late murder », *The Montreal Gazette*, 14 février 1839, p. 2-3 ; *The Montreal Gazette*, 26 février 1839, p. 3.

⁵⁸ « Murder », *The Quebec Mercury*, 5 février 1839, p. 3. Traduction libre : « plusieurs histoires affleurent, et le mobile du meurtre demeure encore inconnu ».

⁵⁹ « The late murder », *The Quebec Mercury*, 9 février 1839, p. 2. Traduction libre : « Selon les informations que nous avons pu glaner jusqu'ici au sujet du meurtre de Kamouraska » ; « il paraît ».

⁶⁰ *L'Aurore des Canadas*, 8 février 1839, p. 3.

(deux occurrences dans le même article), « à ce qu'il paraît⁶¹ », etc. Ce procédé récurrent apparaît tout à la fois comme un aveu d'impuissance et comme une preuve de vigilance de la part des journaux, qui se présentent à leur public comme des limiers alertes et fouillant dans les recoins de l'actualité pour dénicher une information d'autant plus précieuse qu'elle se fait rare.

À travers les suppositions⁶² qui fusent, il faut attendre deux semaines complètes avant de voir paraître, dans les pages des périodiques, des comptes rendus détaillés de l'événement, des récits substantiels du crime, qui reprennent dans ses grandes lignes le déroulement de l'affaire, de l'arrivée de Holmes à Kamouraska jusqu'à sa fuite à Burlington en passant par les tentatives d'empoisonnement antérieures au meurtre. Dans sa livraison du 20 février, *Le Canadien* fait ainsi paraître un compte rendu narratif et circonstancié du crime ; la semaine suivante, le 26, il est reproduit *in extenso* à Montréal par *L'Aurore des Canadas*. Mais aussi substantiel soit-il, ce récit demeure néanmoins inachevé, le mobile et les circonstances exactes du meurtre demeurant toujours nébuleux, comme l'admet d'ailleurs le journal lui-même : « le temps fera connaître sans doute la cause de ce meurtre atroce⁶³ ». L'interception des lettres de Georges Holmes, qui a pour effet de faire circuler dans les journaux le scénario d'un duel entre les deux hommes⁶⁴, contribue d'ailleurs à jeter une confusion supplémentaire sur une affaire dont la part d'ombre est déjà, à l'époque, insupportablement considérable.

En troisième lieu, dans les semaines suivant le meurtre, le sort et le degré d'implication dans le crime de Joséphine-Éléonore d'Estimauville font également l'objet d'un certain nombre de rumeurs, que les journaux véhiculent et démentent successivement. L'épouse d'Achille Taché a passé approximativement deux semaines dans une cellule de la prison de Montréal. Arrêtée le 9 février, puis incarcérée, elle sera libérée le 26 du même mois⁶⁵. La nouvelle de son arrestation, qui circule dans les journaux des deux villes, l'incrimine doublement : en tant que criminelle d'une part, « complice du meurtre de son mari », et en tant que femme adultère d'autre part, car « il paraît que cette dame vivait depuis quelque temps en

⁶¹ « Arrestation », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2.

⁶² *Le Canadien*, particulièrement affamé, est à l'affût de tous les « bruits » : « Le bruit court aussi qu'une fille de couleur, impliquée avec lui [le meurtrier toujours inconnu], est en prison aux Trois Rivières » (« *De la Gazette de Québec* », *Le Canadien*, 13 février 1839, p. 2).

⁶³ « Assassinat du Mr. Achille Taché, Seigneur de Kamouraska », *Le Canadien*, 20 février 1839, p. 2.

⁶⁴ « Le meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3 ; *Le Canadien*, 20 février 1839, p. 2 ; *The Quebec Mercury*, 21 février 1839, p. 2 ; *Le Canadien*, 22 février 1839, p. 1.

⁶⁵ *Le Canadien*, 1^{er} mars 1839, p. 2.

concubinage avec un Dr. Holmes, de Sorel⁶⁶ ». En quelques jours, les rumeurs s'emballent et *Le Canadien*, confus, se contente d'abord de véhiculer, sans discrimination, les diverses versions des faits. « Depuis hier le bruit court que Mme Taché s'est empoisonnée dans la prison de Montréal, où elle est détenue. Ce bruit se trouve en contradiction avec l'espèce de quiétude que d'autres rapports lui donnent sur son état et sa position⁶⁷ ». Il semble que cette rumeur ait pris forme à Québec, puisqu'un journal montréalais s'empresse de l'invalider⁶⁸. En effet, rectifie *Le Canadien* quelques jours plus tard, « le bruit que Mme Taché s'était empoisonné ne s'est pas confirmé⁶⁹ ».

Il n'en fallait guère davantage pour lancer au sein de la presse une guerre ouverte contre la rumeur comme source d'information, indigne du journalisme et de la vérité que la presse cherche à épingle. La frustration se fait sentir dans les salles de rédaction. Joséphine-Éléonore d'Estimauville est tout de suite présentée comme la principale victime de racontars inappropriés :

Nous remarquons que certains Journaux s'écartent, à l'égard de cette jeune Dame, de la règle que la presse suit ordinairement vis-à-vis des prévenus les plus avilis. Nous laisserons donc la justice s'instruire, et ne contribuerons pas à la préjuger par la publication inopportune de détails liés au meurtre récent⁷⁰.

Indigné, le rédacteur du *Canadien* rappelle ses homologues à une éthique professionnelle élémentaire et trop vite oubliée. « Mille contes plus ou moins absurdes que les journaux reproduisent fidèlement, rappelle aussi *L'Aurore des Canadas*, circulent dans le public au sujet de ce meurtre en tant que Mme Taché l'épouse du défunt y est impliquée⁷¹ ».

L'annonce de la libération de Joséphine-Éléonore d'Estimauville apparaît donc, logiquement, comme l'occasion de procéder à sa réhabilitation. Le 22 février, *Le Canadien*, soucieux d'enterrer les rumeurs qu'il a contribué à faire circuler, en profite pour racheter sa faute :

Nous sommes heureux de pouvoir dire que d'après de nouvelles informations, que nous avons lieu de croire correctes, il paraît que Mde Taché est bien moins

⁶⁶ « Arrestation », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2.

⁶⁷ *Le Canadien*, 15 février 1839, p. 2.

⁶⁸ « Le meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3.

⁶⁹ *Le Canadien*, 18 février 1839, p. 2.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ « Le meurtre de M. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 15 février 1839, p. 3.

compromise dans le meurtre de son mari, que nous l'avions annoncé d'abord sur la foi du bruit public et des autres journaux, ou plutôt qu'elle ne l'est nullement⁷².

L'Ami du peuple allait dans le même sens, quelques jours auparavant, lorsqu'il déclarait que les « rumeurs publiques ont très mal représentées [*sic*] les circonstances de la position de cette dame, au sujet du meurtre de son mari⁷³ ».

En somme, dans la couverture médiatique du meurtre d'Achille Taché, la rumeur aussi bien que sa critique au nom d'une éthique journalistique indument violée occupent une place tout à fait centrale. L'aspect à la fois scandaleux et nébuleux du crime fait généreusement proliférer le « bruit public », que les journaux relayent et dénoncent tour à tour avec empressement.

L'anonyme, le fugitif, l'insaisissable

À partir du début du mois de mars 1839, il n'est pratiquement plus question de Joséphine-Éléonore d'Estimauville dans le discours public ; en revanche, les journaux continuent à s'appesantir longuement sur le cas de Georges Holmes, avec qui la presse perd rapidement contact, ce qui galvanise – on le sent aisément à la lecture des articles – une certaine frustration. En effet, si l'identité exacte du meurtrier demeure d'abord inconnue, sa fuite aux États-Unis rend ensuite plus difficile l'accès à l'information, les journaux américains (le *Burlington Sentinel* notamment) devenant dès lors un intermédiaire incontournable entre le criminel et les journalistes canadiens. Autour du meurtrier, il y a donc, du début à la fin, beaucoup d'incertitudes et de zones d'ombre. *L'anonyme* qu'il est au départ devient vite le *fugitif* et, à cause de l'ajournement continu des procédures liées à l'extradition du criminel, l'*insaisissable*. C'est toujours en incarnant l'un ou l'autre de ces trois rôles que Georges Holmes fait son apparition dans la couverture médiatique offerte par les journaux.

Au début du mois de février, c'est l'anonymat du meurtrier qui domine. L'« étranger⁷⁴ », l'« individu » de Sorel ayant disparu⁷⁵ », le suspect : expressions confirmant

⁷² « Extraits des derniers journaux de Montréal », *Le Canadien*, 22 février 1839, p. 2. D'autres journaux se contentent d'annoncer sa libération de manière plus expéditive : *L'Aurore des Canadas*, 1^{er} mars 1839, p. 3 ; *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 2 mars 1839, p. 2 ; *The Quebec Gazette*, 1^{er} mars 1839, p. 3.

⁷³ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 16 février 1839, p. 2.

⁷⁴ « Meurtre », *Le Canadien*, 6 février 1839, p. 2.

⁷⁵ *L'Aurore des Canadas*, 8 février 1839, p. 3.

le caractère inconnu du criminel, qui laisse des traces mais dont la présence fait toujours défaut et dont on apprend vite, par ailleurs, qu'il a traversé la frontière américaine pour fuir les autorités locales⁷⁶. Ce flottement, autour de l'identité du meurtrier, est d'autant plus intolérable, implacable, que le criminel est fuyant, présenté comme étant toujours en avance sur les recherches les plus actuelles.

On rapporte que la personne que l'on soupçonne du meurtre de M. Taché, s'est rendue chez elle à Sorel, la semaine dernière, et qu'elle en est repartie aussitôt. On l'a tracée jusqu'à Saint-Jean, où elle aurait changé de chevaux, et où l'on a perdu ses traces⁷⁷.

L'identité du meurtrier est révélée quelques jours plus tard, et la nouvelle, vers la mi-février, de sa fuite puis de son arrestation à Burlington⁷⁸ (par deux officiers de Montréal) suscite un mélange de soulagement et d'animosité, comme en témoigne une remarque audacieuse du *Mercury*, qui attribue la fuite de Holmes à la « stupidité » des constables envoyés de Kamouraska, après la découverte du cadavre, à la poursuite du suspect :

The escape of Holmes is almost incredible considering the little precaution he took, or rather the insane rashness with which he proceeded [...] ; suspicious circumstances arose at every stage of his journey [son voyage de retour à Sorel] from the blood on his dress, on the harness and in the cariole [...]. The journey thence to the lines does not appear to have been hurried [...] ; if reports are true, he would have been taken but for the unaccountable stupidity of the constable sent in pursuit of him, but who having started without the warrant, thought it necessary to return eight miles for it, thus giving the prisoner time to reach the lines⁷⁹.

Le journal se fait toutefois plus rassurant pour finir. Soulagé de l'arrestation de Holmes, il fustige du même coup le criminel en insistant sur sa monstruosité. « His escape into the United States will not protect him, for surely shelter will not be given, in any part of the Union to a

⁷⁶ « The late murder », *The Quebec Mercury*, 9 février 1839, p. 2.

⁷⁷ *Le Canadien*, 11 février 1839, p. 2.

⁷⁸ *The Montreal Transcript*, 16 février 1839, p. 2 ; « Le meurtre de Mr. Taché », *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3 ; *The Quebec Mercury*, 19 février 1839, p. 2 ; *Le Canadien*, 20 février 1839, p. 2 ; *The Quebec Gazette*, 22 février 1839, p. 3 ; *The Montreal Gazette*, 26 février 1839, p. 3.

⁷⁹ *The Quebec Mercury*, 14 février 1839, p. 1. Traduction libre : « La fuite de Holmes est presque incroyable si l'on considère le peu de précautions qu'il a pris. En effet, des éléments suspects ont été observés à chaque étape de son voyage de retour à Sorel. Le meurtrier a, du reste, pris plusieurs jours avant d'atteindre la frontière américaine, et si les rapports disent vrai, les constables envoyés à sa poursuite l'auraient attrapé n'eût été de leur stupidité et de leur négligence, eux qui ont perdu un temps appréciable en retournant chercher à Kamouraska le mandat d'arrêt qu'ils avaient d'abord oublié ».

monster who has so deliberately shed the blood of a fellow creature, under all the appalling connected with this soul barrowing affair⁸⁰ ».

Au départ, l'arrestation et l'incarcération du fugitif à Burlington justifient en effet les espérances. Dans une lettre qu'il fait parvenir à sa femme, Charles-Eusèbe Casgrain, qui enquête à Sorel sur l'affaire, révèle son optimisme quant à l'extradition prochaine du meurtrier⁸¹. À la fin du mois de février, les journaux se montrent encore confiants. *The Quebec Gazette* mentionne que le verdict du coroner (prouvant le meurtre et attribuant la culpabilité à Holmes) a été envoyé à Washington⁸² et *L'Ami du peuple*, à Montréal, suggère que le criminel sera « probablement livré aux autorités de ce pays⁸³ ». Les yeux sont rivés sur Burlington ; tous attendent, attentifs aux informations qui circulent dans la presse américaine, la suite des choses. Les espoirs sont encore aussi motivés que les craintes. Si l'attitude d'une certaine frange de la population de Burlington témoigne de son opposition à l'extradition, comme l'indique l'accueil inhospitalier réservé aux officiers venus de Montréal pour procéder à l'arrestation du suspect⁸⁴, le comportement de Holmes, passablement turbulent⁸⁵, laisse présager une salutaire sévérité de la part des autorités américaines, que *Le Canadien* et le *Mercury* distinguent soigneusement de l'opinion de la basse « canaille⁸⁶ ». Mais la question, encore irrésolue à la fin du mois de février, menace rapidement de s'éterniser.

Et elle s'éternise en effet. Au début du mois de mars, de nouvelles rumeurs se mettent à circuler : « le bruit court que le président des États-Unis a refusé de livrer le Dr. Holmes aux autorités de ce pays⁸⁷ ». Mais ce « bruit », que relayent plusieurs journaux, ne parvient pas à rompre définitivement l'espérance, puisqu'on s'empresse de souligner que, si le gouvernement

⁸⁰ *The Quebec Mercury*, 14 février 1839, p. 1. Traduction libre : « Sa fuite aux États-Unis ne le protégera pas. L'Union n'accordera pas l'hospitalité à un monstre qui a si délibérément répandu le sang de son semblable ».

⁸¹ Lettre citée par Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes* [ouvrage inédit], premier volume, tapuscrit conservé aux Archives du Séminaire de Québec, Musée de l'Amérique francophone, p. 121-122.

⁸² *The Quebec Gazette*, 20 février 1839, p. 3.

⁸³ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 20 février 1839, p. 2.

⁸⁴ « Le capt. Brown a tout lieu de penser que si Holmes eut été livré, il eut été lui-même arrêté par la canaille et gardé en otage » (« Des journaux de Montréal », *Le Canadien*, 11 mars 1839, p. 3).

⁸⁵ Le 1^{er} mars, *Le Canadien* annonce que la tentative d'évasion de prison de Holmes (survenue semble-t-il le 23 février) a produit une « excitation considérable » (1^{er} mars 1839, p. 2). Lors de cette tentative, Holmes aurait par ailleurs tenté de tuer le shérif : il a cependant prétendu « qu'il avait essayé de se tuer lui-même » (« Des journaux de Montréal », *Le Canadien*, 11 mars 1839, p. 3).

⁸⁶ « D'après le rapport de M. Brown, il paraît que la classe respectable de Burlington et des environs désire voir livrer Holmes aux autorités britanniques, mais que la canaille y est fortement opposée » (*Ibid* ; voir aussi *The Quebec Mercury*, 12 mars 1839, p. 3). Est-il possible que la population locale ait cherché à protéger celui qu'elle considérait comme un des siens, Holmes étant d'origine américaine (New Hampshire)?

⁸⁷ *Le Canadien*, 6 mars 1839, p. 2.

américain a refusé la demande d'extradition, le gouverneur du Vermont, pour sa part, est susceptible de céder à la pression⁸⁸. S'amorce ainsi une longue série d'ajournements du dossier de Holmes, la question de savoir de quelle juridiction politique relèvent les décisions relatives à l'extradition des criminels demeurant semble-t-il floue et sans réponse. À cet effet, *Le Canadien* écrit, en rapportant les propos de la *Gazette* de Burlington, que « ni la constitution ni les lois du congrès n'ayant prévu le cas, l'extradition doit être considérée comme une question de courtoisie réciproque entre les provinces britanniques et les états adjacents⁸⁹ ».

Il apparaît dès lors nécessaire de courtiser les autorités voisines, de leur faire entendre raison et de légitimer l'extradition. Dans les premiers jours du mois de mars, on apprend que l'examen du dossier par le gouverneur du Vermont est prévu pour le 28 du même mois. *L'Ami du peuple*⁹⁰, en moraliste, se pose dès le départ en calme et réfléchi défenseur de l'ordre social :

Nous espérons que le gouverneur de l'état de Vermont comprendra qu'il est de son honneur autant que de son devoir, de livrer l'auteur d'un crime aussi atroce que le meurtre de M. Taché ; s'il refusait, tous les honnêtes gens pourraient fuir d'un état devenu le réceptacle de tous les criminels⁹¹.

Le journal montréalais suit l'évolution du dossier de Holmes avec minutie. Au début d'avril, alors que la balle est renvoyée dans le camp du gouvernement américain, il rappelle l'existence d'un acte d'accusation contre Holmes (d'ailleurs envoyé au gouverneur du Vermont) et dit espérer « que ces messieurs se lasseront de se renvoyer la balle dans cette affaire, et qu'ils finiront par donner les motifs de l'intérêt qu'ils semblent porter à un criminel⁹² ». Cet éloignement par rapport aux centres décisionnels impliqués dans l'affaire équivaut littéralement, pour les autorités canadiennes, à une perte de pouvoir. Et la situation

⁸⁸ *The Montreal Transcript*, 9 mars 1839, p. 2.

⁸⁹ *Le Canadien*, 20 mars 1839, p. 2. Les recherches de Sylvio Leblond sur la question corroborent d'ailleurs cette idée. Sur des précisions concernant la décision prise en janvier 1840, voir S. Leblond, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *loc. cit.*, p. 268-269.

⁹⁰ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois* est un journal montréalais paraissant sur une base bihebdomadaire. Sur le plan idéologique, il appuie les thèses et pourfend vigoureusement les revendications des Patriotes. L'ombre des sulpiciens n'a jamais cessé de planer sur le journal, le supérieur du Séminaire de Saint-Sulpice (Joseph-Vincent Quiblier) étant le « directeur officieux » du périodique ; Pierre-Édouard Leclerc, qui est l'un des deux directeurs officiels, sera surintendant de la police secrète pendant les rébellions (A. Beaulieu et J. Hamelin, « L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), p. 73-74).

⁹¹ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 9 mars 1839, p. 2.

⁹² *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 3 avril 1839, p. 3.

est d'autant plus intolérable que Holmes, devenu proprement insaisissable, devrait être en train de subir, au printemps 1839 et selon les procédures prévues, son procès à Québec devant la Cour du banc de la reine⁹³.

Les dirigeants américains concernés deviennent, dans ces conditions, indirectement responsables d'une faillite de la justice canadienne. D'où l'enthousiasme manifesté par *L'Ami du peuple*, à la fin du mois d'avril, lorsqu'il croit apprendre l'acceptation, conditionnelle à un « writ d'*habeas corpus* », de la demande d'extradition : « Le gouverneur du Vermont se décide enfin à accomplir un acte de justice et de bon voisinage que le gouvernement américain a fait attendre un peu trop longtemps⁹⁴ ». D'où aussi son amère déception lorsqu'un mois plus tard, en date du 15 mai, il annonce que la décision concernant le sort de Holmes est finalement toujours suspendue et reportée. Citant un périodique de Plattsburgh, qui rapporte justement un cas d'extradition contemporain (les autorités britanniques viennent alors tout juste d'agréer à la demande du gouverneur du Vermont et de livrer aux États-Unis un criminel réfugié au Bas-Canada), le journal montréalais termine sur une remarque incisive :

Il est certain que ce procédé devrait indiquer à nos voisins la manière d'en agir dans les circonstances actuelles, et que si les autorités britanniques croient indigne d'elles de prêter refuge à des faussaires, celles du Vermont devraient rougir d'apporter tant de délais à la remise d'un assassin⁹⁵.

N'en déplaise à *L'Ami du peuple*, les autorités américaines ne s'embarrasseront guère des « rougeurs » que les moralistes voudraient pouvoir lire sur leur visage.

Après l'examen de la cause de Holmes à Washington en janvier 1840⁹⁶, la demande d'extradition est définitivement refusée. Le rapatriement du criminel n'aura jamais lieu. Dans

⁹³ En effet, le grand jury de la Cour du banc de la reine a présenté, à la session du mois de mars 1839, un « bill d'accusation » contre Georges Holmes – malgré son absence (« Cour du banc du roi » [il s'agit d'une erreur, la reine Victoria ayant accédé au trône d'Angleterre en 1837], *Le Canadien*, 25 mars 1839, p. 2). Le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville devait également se tenir, initialement, au printemps 1839 ; il n'aura cependant lieu qu'en septembre 1841 (*Le Canadien*, 1^{er} avril 1839, p. 2). Au sujet du report des procédures judiciaires initialement prévues, les documents d'archives contenus dans le Fonds Georges Holmes sont d'ailleurs révélateurs : sur certaines dépositions, il est écrit que tel ou tel témoin témoignera à la Cour du banc du roi (même erreur que précédemment) le « 22 mars prochain » (Témoignage de Michel Eustache Pelletier, 15 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec).

⁹⁴ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 24 avril 1839, p. 3. Ce texte est aussi reproduit dans *Le Canadien* du 26 avril.

⁹⁵ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 15 mai 1839, p. 2.

⁹⁶ *Le Patriote canadien*, 5 février 1840, p. 2. *Le Patriote canadien* est un hebdomadaire imprimé et publié à Burlington par Ludger Duvernay, éditeur et propriétaire de *La Minerve* (qui appuie fortement les revendications patriotes), condamnée par les autorités à l'automne 1837 : en effet, sa publication est interrompue peu après que Duvernay ait fait l'objet d'un mandat d'arrestation l'ayant conduit à se réfugier aux États-Unis.

le discours de la presse, le meurtrier n'a, en définitive, jamais cessé d'être fantomatique. Holmes restera l'ombre qu'il a toujours été, fugace et insaisissable, jusqu'à ce que l'oubli puisse refermer sur lui le scandale dont son nom, pendant plusieurs mois en 1839, a été le signe.

8.2 Une conspiration silencieuse. Regard sociologique sur l'étouffement d'un scandale

Le statut social de la victime, la fuite du meurtrier et, enfin, la faillite judiciaire entraînée par l'insuccès de la demande d'extradition ont lourdement contribué à faire du fait divers de 1839 un événement particulièrement scandaleux et mémorable. Par l'intermédiaire des journaux, qui accordent à la couverture du crime une surface tout à fait considérable, la nouvelle connaît, à l'hiver et au printemps 1839, un vif retentissement dans l'ensemble du Bas-Canada. Mais le bruit public généré par l'événement se montre aussi fort qu'éphémère. Car les familles respectables malencontreusement impliquées dans l'affaire n'entendent pas laisser le bourdonnement du discours jeter sur elles (et sur les franges plus nobles de la société canadienne) une infamie ou un déshonneur qui pourrait s'avérer tenace. La mémoire n'est pas impérissable ; dans l'ombre, un clan s'efforcera, en quelque sorte, de la faire flancher en exerçant un contrôle sur la représentation des faits et en imposant sa propre version de la « vérité » du crime.

Jeux de pouvoir dans les coulisses de l'enquête

Il faut maintenant revenir, pour bien comprendre la manière dont le souvenir du meurtre de Kamouraska sera légué à la postérité, aux représentations médiatiques de Joséphine-Éléonore d'Estimauville. On a vu à quel point la condamnation, par la presse francophone, d'un usage abusif de la rumeur était liée à la volonté pressée de réhabiliter la présumée complice pour éviter tout flétrissement de sa réputation.

En effet, le 18 février 1839, *Le Canadien* fait paraître un entrefilet (évoqué plus haut) dans lequel il s'efforce d'innocenter Joséphine-Éléonore d'Estimauville tout en revalorisant son image publique :

On a déjà jugé et condamné cette Dame, en livrant à la publicité des détails qu'on tient d'une personne sans aveu, et qui se serait elle-même rendue coupable de tentative d'empoisonnement. Et ne sait-on pas que cette Dame a plusieurs enfants de son défunt époux, qui devront souffrir des traits hasardés qu'on lance aussi légèrement contre leur mère? Cette conduite inconvenante de ces journaux vient sans doute de ce qu'ils ont voulu voir de la politique dans cette horrible affaire⁹⁷.

L'Ami du peuple, à Montréal, reproduit intégralement cet article dans sa livraison du 20 février. Deux jours plus tard, *Le Canadien* publie un nouvel entrefilet allant dans le même sens, plus décisif encore dans la mesure où il confirme la disculpation complète et entière de Joséphine-Éléonore d'Estimauville.

Il paraît aussi très faux, [...] d'après de nouvelles informations que nous avons lieu de croire correctes [...], qu'elle ait jamais entretenu aucune liaison illicite avec le Dr. Holmes. Nous regrettons que la presse de cette ville ait été trop précipitée dans ses réflexions à ce sujet⁹⁸.

Présentée ainsi par les journaux francophones comme la victime de fausses et cruelles rumeurs, Joséphine-Éléonore d'Estimauville est systématiquement et publiquement blanchie, la plus juste version des faits, celle émanant d'« informations correctes », conduisant au rejet de sa culpabilité.

Le journaliste mobilise ici un *ethos* particulier, c'est-à-dire un ensemble de « traits de caractère que l'orateur doit *montrer* à l'auditoire (peu importe sa sincérité) pour faire bonne impression⁹⁹ » : il endosse la veste de l'enquêteur sérieux et vigilant, capable d'opposer la vérité au mensonge, l'examen rigoureux des éléments factuels aux murmures imprudents de l'hypothétique. Mais quelles peuvent être ces sources sûres et « correctes » évoquées par le discours de la presse, qui demeurent ici parfaitement innommées, comme si leur validité était proportionnelle à leur confidentialité?

Une plongée dans les archives judiciaires rend la réponse immédiatement évidente : l'allusion aux sources sûres renvoie en fait aux témoignages livrés, dans le cadre de l'enquête, par les proches de la complice et par Joséphine-Éléonore d'Estimauville elle-même. En effet, une imposante portion des dépositions accumulées par les magistrats, en février 1839, porte

⁹⁷ *Le Canadien*, 18 février 1839, p. 2.

⁹⁸ « Extraits des derniers journaux de Montréal », *Le Canadien*, 22 février 1839, p. 2.

⁹⁹ R. Barthes, « L'ancienne rhétorique. Aide-mémoire » [1964-1965], *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1985, p. 146. Barthes écrit aussi : « L'*ethos* est au sens propre une connotation : l'orateur énonce une information et en même temps il dit : je suis ceci, je ne suis pas cela » (*Ibid.*).

sur la seule et épineuse question de la crédibilité des déclarations incriminantes faites par la domestique Aurélie Prévost (dit Tremblay)¹⁰⁰. En ce sens, l'enquête prend la forme d'une guerre de fiabilité morale entre deux témoignages centraux mais hiérarchiquement inégaux, celui de la domestique et celui de sa maîtresse. De nombreux témoignages apparaissent ainsi, dès lors, comme des méta-témoignages, portant moins sur les événements eux-mêmes que sur leur mise en récit par les deux présumées criminelles dont la justice cherche à mesurer le degré d'implication dans le meurtre d'Achille Taché. Il s'agit essentiellement, pour les témoins, de prendre position pour l'un ou l'autre des deux récits concurrents, le premier (celui d'Aurélie, datant du 8 février) attestant la complicité de l'épouse dans l'assassinat de son mari et le second (les déclarations volontaires de Joséphine-Éléonore, datées du 11 février) niant au contraire toute implication criminelle.

Cette guerre de langage, qui est aussi une bataille opposant deux vérités mutuellement exclusives, traduit évidemment un antagonisme plus général, irréductible à sa seule dimension langagière. L'opposition entre les témoignages ne sépare pas seulement deux discours ; elle divise deux groupes, deux statuts sociaux qui entretiennent une relation hiérarchique. Par conséquent, l'évaluation des deux récits rivaux repose moins sur l'observation de leur qualité narrative ou de leur valeur référentielle que sur l'appréciation de l'autorité, de nature proprement *sociale*, des deux énonciatrices. Il n'est donc pas étonnant que, dans ses déclarations volontaires, où elle vise manifestement à défendre son honneur, Joséphine-Éléonore d'Estimauville s'en prenne directement à la personne d'Aurélie Prévost pour mieux attaquer la validité de son récit : affirmant avoir congédié celle-ci sur la base de sa mauvaise réputation (elle serait une fille de « mauvais caractère » et de mauvaise vie), elle mentionne n'avoir jamais été mise au courant d'éventuelles tentatives d'empoisonnement, se déclare pleinement innocente et assure n'avoir connu le docteur Holmes que comme « ami de la maison » – à Sorel, elle habite chez l'une de ses tantes. Elle ajoute avoir « toujours tenu la conduite qu'une épouse doit tenir envers son époux », et ce malgré le fait qu'Achille Taché l'ait « beaucoup maltraité[e] », qu'il ait été « adonné à la boisson¹⁰¹ » et qu'il l'ait même, à plusieurs reprises, menacée de mort.

¹⁰⁰ Voir *supra*, p. 398-399.

¹⁰¹ Déclarations volontaires de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, 11 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

Quelques témoins ont, dans le cadre de l'enquête, pris la défense du témoignage d'Aurélié Prévost. « Brave et honnête fille », « parfaite honnête fille » ayant une réputation « irréprochable » : tels sont, pour décrire la jeune engagée, les termes convoqués par des témoins cherchant à présenter son témoignage comme digne de confiance¹⁰². Ces quelques manifestations de fidélité, très maigres comparativement aux offensives lancées par les proches de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, demeurent cependant insuffisantes. En effet, tous les individus incarnant, pour des raisons professionnelles ou statutaires, une position de pouvoir et d'autorité vont tour à tour travailler à délégitimer la parole d'Aurélié Prévost. Dans son témoignage, Charles Dolbigny, instituteur à Kamouraska, entreprend de la représenter comme une femme de mauvaises mœurs : lors de son passage dans la paroisse, elle fumait, portait des fioles, rangeait un pistolet dans ses bagages et faisait avec le seigneur Taché des sorties « indécentes¹⁰³ ». Directement lié à la famille de Joséphine-Éléonore, et donc ayant intérêt à préserver le caractère immaculée de sa réputation, le curé de Sorel Jean-Baptiste Kelly¹⁰⁴, pour sa part, dresse un portrait d'autant plus efficace qu'il oppose radicalement Aurélié Prévost (l'engagée de sa belle-sœur Adélaïde Drapeau), qui jouit d'une mauvaise réputation, et Joséphine-Éléonore, qui « se comportait aussi bien qu'une femme peut le faire avec son mari¹⁰⁵ », qui était de surcroît une excellente mère et qui, vraisemblablement, ne peut avoir joué le rôle que lui prête Aurélié dans la mort de son mari. C'est exactement, aussi, le discours que tiennent les sœurs Drapeau (Angélique, Louise-Angèle, Gertrude et Adélaïde), tantes maternelles de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, devant le magistrat. Et la remarquable constance, sémantique et lexicale, qui court à travers leurs témoignages successifs, l'homogénéité harmonieuse qui se dégage de l'ensemble de leurs déclarations de même que leur synchronie étonnante (elles témoignent le même jour, l'une après l'autre) suggèrent l'existence, dans les coulisses, d'une concertation familiale.

À Sorel, les tantes Drapeau sont parmi les premières à témoigner. Le 10 février, jour où le curé Kelly (beau-frère de l'une d'entre elles) témoigne également, elles entreprennent pour ainsi dire collectivement de démolir la crédibilité d'Aurélié Prévost et d'exhausser l'image de

¹⁰² Témoignages de Louis-Xavier Gloutnay, Marguerite Labrie, Louise Benoît et Charles Guoin, 14 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1, BAnQ Québec.

¹⁰³ Témoignage de Charles Dolbigny, Fonds Georges Holmes (P107).

¹⁰⁴ Frère d'Augustin Kelly, mari (décédé) d'Adélaïde Drapeau, la tante de Joséphine-Éléonore d'Estimauville chez qui demeure cette dernière à Sorel.

¹⁰⁵ Témoignage de Jean-Baptiste Kelly, 10 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107).

leur nièce, préparant ainsi délibérément, pour les déclarations de Joséphine-Éléonore qui viendront le lendemain, un terrain d'accueil favorable. Leurs voix successives se confondent. Considérées en synchronie, elles forment une sorte de chœur, paraissent énoncer un script soigneusement déterminé à l'avance et destiné à infléchir le cours du processus judiciaire en marche.

L'essentiel de la stratégie discursive consiste à créer un système d'oppositions manichéennes. D'un côté, la parole d'Aurélié est donnée comme indissociable de sa « mauvaise réputation ». Définie comme menteuse (ce qui heurte le fondement même de sa fiabilité) et comme « adonnée à l'ivrognerie » (ce qui associe la jeune femme à la dégradation), Aurélié est « une fille de mauvaises mœurs » dont le témoignage, comme l'affirment *explicitement* les tantes Drapeau, ne devrait pas être cru¹⁰⁶. D'un autre côté, Joséphine-Éléonore est portraiturée comme un modèle, comme une jeune femme à la conduite irréprochable. Aimante et énormément attachée à son mari, elle aurait fait « mille sacrifices pour lui plaire » ; « mère tendre », elle a un « caractère doux et sensible¹⁰⁷ » et remplit de manière impeccable, ajoute une autre femme de Sorel, ses « devoirs religieux¹⁰⁸ ». Bref, les témoignages, qui exploitent les mêmes thèmes récurrents, insistent sur la dimension angélique de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, dont on rappelle en même temps qu'elle est indispensable au bonheur et à la survie de ses enfants, le plus jeune n'ayant alors que quatre mois.

Autrement dit, ces témoignages fournissent d'elle une représentation idéalisée, dans le cadre de laquelle elle devient un personnage incarnant de manière emblématique l'identité féminine, dans ses deux dimensions maternelle et conjugale. La personne s'efface pour devenir une idée. Réalisant la conjonction optimale de la mère et de l'épouse, Joséphine-Éléonore d'Estimauville apparaît, dans ce récit familial, comme l'incarnation d'une norme, la personnification d'un idéal, d'un rôle social qu'elle jouerait de manière lisse et continue et qui la rendrait, du point de vue des catégories genrées, non seulement « intelligible¹⁰⁹ », comme le

¹⁰⁶ Témoignages d'Angélique Drapeau (10 février), de Louise-Angèle Drapeau (10 février), de Gertrude Drapeau (10 février) et d'Adélaïde Drapeau (10 et 22 février 1839), Fonds Georges Holmes (P107).

¹⁰⁷ *Ibid.*

¹⁰⁸ Témoignage de Léocadie Leprohon, 10 février 1839, Fonds Georges Holmes (P107).

¹⁰⁹ J. Butler, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [1990], traduction de Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2006, p. 83-84.

dirait la philosophe américaine Judith Butler, mais encore *exemplaire*¹¹⁰, ce récit familial étant révélateur d'une certaine conception de la féminité et des attentes normatives qui circulent à l'époque. Les personnes, écrit Butler, « ne deviennent intelligibles que si elles ont pris un genre (*becoming gendered*) selon les critères distinctifs de l'intelligibilité de genre¹¹¹ ». Et traditionnellement, cette intelligibilité exige la cohérence et la continuité entre le sexe, les comportements, la pratique sexuelle et le désir. En rendant Joséphine-Éléonore parfaitement intelligible, les témoignages familiaux entreprennent en fait de la disculper. « Je la connais assez bien pour pouvoir affirmer sous serment que je ne puis la croire capable d'avoir été complice dans le meurtre de son mari¹¹² ». Pour une femme canadienne-française de 1839, l'intelligibilité de genre s'oppose à la culpabilité criminelle.

Une telle représentation, qui tue la culpabilité dans l'œuf, semble d'ailleurs faire écho à une lettre envoyée, le 4 février 1839, par Joséphine-Éléonore d'Estimauville à Achille Taché, lettre où elle se présente comme une mère exemplaire, « peuvre [*sic*] et malheureuse épouse » délaissée par son mari, épuisée par une longue convalescence, dévorée par le « chagrin » et l'« inquiétude », mais provenant d'une « famille *trop bien née*¹¹³ » pour en vouloir à son époux. Cette lettre, officiellement adressée au seigneur de Kamouraska, est sans doute destinée, dans les faits, aux autorités – comme l'a prétendu Aurélie Prévost dans l'un de ses témoignages¹¹⁴. Rédigée quelques jours après le meurtre de Taché, elle semble écrite comme le serait un simulacre, sa fonction étant probablement d'engendrer une fiction dissimulatrice susceptible de court-circuiter toute présomption de culpabilité à l'égard de l'épouse. Stratégie de disculpation, cette lettre est du même coup mise en scène, par l'intermédiaire d'un « je » théâtralisé, du genre féminin : elle vient blanchir l'accusée en faisant la démonstration de sa parfaite adhésion au modèle social normatif de la mère dévouée et de l'épouse résignée. Dans la lettre de Joséphine-Éléonore d'Estimauville comme dans les témoignages des tantes Drapeau, on assiste ainsi à une manipulation tactique du statut de *dominé* (celui de la femme canadienne-française de 1839), qui devient le véhicule d'une prise de pouvoir et d'un contrôle

¹¹⁰ Il n'est pas inutile de rappeler ici que *L'Ami du peuple* insiste, dans l'un des articles qu'il consacre au meurtre, sur la « beauté remarquable » de Joséphine-Éléonore d'Estimauville (« Arrestation », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2).

¹¹¹ J. Butler, *Trouble dans le genre* [...], p. 83.

¹¹² Témoignage de Gertrude Drapeau, 10 février 1839, Fond Georges Holmes (P107).

¹¹³ Lettre de Joséphine-Éléonore d'Estimauville à Achille Taché, 4 février 1839, Fond Georges Holmes (P107). Je souligne.

¹¹⁴ S. Leblond, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *loc. cit.*, p. 264.

du processus judiciaire, point de départ d'une agentivité¹¹⁵. En effet, la mise en scène discursive de la domination masculine, qui pose l'accusée en victime et en sujet passif exemplaire, rend en quelque sorte impensable l'accusation et constitue en ce sens une manœuvre de défense particulièrement efficace.

En somme, l'opposition entre Aurélie et Joséphine, entre la domestique et la maîtresse est celle qui distingue l'ange et la déchéance, qui sépare la vertu de la vénalité, l'élévation de la chute, le pur de l'impur, l'ombre de la clarté. Les magistrats, destinataires des témoignages, dans la mesure où ils ne peuvent évaluer directement le degré référentiel des deux récits qui luttent pour le monopole de la représentation légitime, se trouvent en quelque sorte devant deux fictions. Parmi celles-ci, il s'agit de déterminer laquelle s'avère la meilleure candidate au titre de réalité. Or, l'effet d'ensemble, engendré par les déclarations consécutives des tantes Drapeau et du curé de Sorel, est saisissant. Le portrait constitué par les témoignages se montre d'ailleurs vite opératoire. Sabotée dans ses fondements, la réputation d'Aurélie Prévost, dont le témoignage est de loin le plus incriminant, n'apparaît plus redressable.

Car quelles peuvent être ces sources sûres, ces « informations correctes » que font scrupuleusement valoir les journaux francophones, sinon les témoignages décisifs et tranchés de la famille, que *Le Canadien* oppose expressément aux « bruits » indistincts lancés par des témoins sans honneur et sans crédibilité? Le journal, pour revaloriser l'image de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, ne dit-il pas d'Aurélie Prévost, sans la nommer, qu'elle est une « personne sans aveu, et qui se serait elle-même rendue coupable de tentative d'empoisonnement¹¹⁶ »? Ne confirme-t-il pas hâtivement la réhabilitation de la complice – son deuxième article date du 22 février –, au moment même où celle-ci, toujours derrière les barreaux, et sa tante Adélaïde livrent un second témoignage pour répondre à l'acte d'incarcération produit le 21 février? *Le Canadien* et *L'Ami du peuple*, en niant publiquement l'existence d'une relation « illicite » entre la complice et Georges Holmes, n'ont-ils pas de

¹¹⁵ En son sens butlérien, l'agentivité renvoie à la « puissance d'agir » dont hérite, dans le cadre d'un rapport de forces, un sujet dominé dans la mesure même où il fait l'objet d'une domination. Le pouvoir ouvre effectivement la porte, par définition, à des pratiques de résistance, c'est-à-dire qu'il constitue les sujets contextuellement dominés en sujets potentiellement résistants. Le fait même de subir un pouvoir donne au sujet la possibilité de le contester. Voir J. Butler, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif* [1997], traduction de Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 2004.

¹¹⁶ *Le Canadien*, 18 février 1839, p. 2.

surcroît fermé les yeux sur la lettre d'amour compromettante de Holmes interceptée par les autorités et dont ont parlé plusieurs journaux anglophones, tant à Montréal qu'à Québec¹¹⁷?

Devant le scandale public déclenché, en février 1839, par le meurtre d'Achille Taché, la famille de Joséphine-Éléonore d'Estimauville semble avoir orchestré un stratagème dans le but de blanchir l'accusée et, par extension, l'image familiale. La guerre langagière dont j'ai parlé plus haut, la lutte entre les deux récits concurrents pour l'obtention de la crédibilité traduit et révèle, à sa manière, une inégalité effective entre les classes, le statut social des énonciateurs étant en partie garant du pouvoir dont peuvent être investies leurs prises de parole. En somme, dans les coulisses de l'enquête, la communauté des gens « honnêtes » s'est liguée contre un individu de « mauvaises mœurs » et occupant un rang social inférieur pour faire taire une version compromettante des faits et favoriser, du même coup, la victoire publique d'une autre version (la pureté et la non-culpabilité de Joséphine-Éléonore d'Estimauville), construite et diffusée, avec le concours des journaux, comme officielle et valable. Digne d'adhésion.

Le procès de 1841

Il ne faudrait pas se méprendre sur le sens et la portée de mon analyse. Il ne s'agit aucunement, ici, de distribuer des blâmes (la distance historique rendrait l'exercice proprement absurde) ; il s'agit plutôt de rendre compte d'une dynamique de pouvoir, en retraçant le chemin qui conduit de ses plus subtiles et fines ramifications à ses effets sociaux les plus manifestes. Que Joséphine-Éléonore d'Estimauville ait été victime de violence conjugale (et d'une institution qui, n'autorisant pas le divorce, enfermait un certain nombre de femmes derrière des barreaux invisibles) est, de toute évidence, parfaitement plausible ; qu'elle ait réellement et directement, corps et âme, participé au meurtre de son mari reste, en outre, rigoureusement indémontrable. Ce qui m'intéresse ici, c'est qu'un jeu de pouvoir ait pu, indépendamment des faits, fabriquer une « vérité », au détriment d'une autre possible, au moyen d'un travail (discursif) sur les représentations. Et que cette « vérité » ait été, à partir de sa reconduction par les journaux, opératoire, que la stratégie déployée par la famille de

¹¹⁷ *The Quebec Mercury*, 14 février 1839, p. 1 ; *The Quebec Gazette*, 22 février 1839, p. 3 ; *The Montreal Gazette*, 26 février 1839, p. 3.

l'accusée ait considérablement infléchi le cours du processus judiciaire, c'est ce que montre le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, en septembre 1841.

Ce procès a lieu plus de deux ans après le meurtre. Le délai s'explique doublement. D'une part, les atermoiements du gouvernement américain autour de l'extradition de Georges Holmes ont forcé l'ajournement d'un éventuel procès du meurtrier jusqu'au printemps 1840. D'autre part, à partir de cette date, il devient de plus en plus difficile de retracer les témoins compétents, dont certains sont devenus indisponibles¹¹⁸. Deux lettres figurant dans les archives du dossier montrent effectivement qu'au printemps 1841, les tentatives faites par les autorités pour rassembler des témoins s'avèrent infructueuses : certaines personnes susceptibles de témoigner « sont malades et incapables de se rendre à Québec maintenant¹¹⁹ », d'autres (comme Bridget Early, assassinée entretemps par un soldat) sont décédées. Cette indisponibilité relative explique en partie la faible quantité de témoins appelés à témoigner, en septembre 1841, dans un procès qui promet déjà d'être expéditif. Elle inquiète d'ailleurs certains individus dont l'intérêt personnel est lié au dénouement du procès, comme le suggère une lettre qu'un notaire de Kamouraska, Jean-Baptiste Taché (frère d'Étienne-Paschal et cousin du père d'Achille), fait parvenir aux autorités judiciaires de Québec au printemps 1841. Parfaitement conscient des jeux de pouvoir et de leurs effets, il « suppose que l'on s'efforcera de porter atteinte au témoignage d'Aurélie Tremblé dit Provost comme une fille de mauvaise vie¹²⁰ » – ajoutant aussitôt que son témoignage est, selon des proches de la jeune fille, digne de confiance.

Le procès se tient à Québec, à la Cour du banc de la reine, le 21 septembre 1841. Il ne dure qu'une seule journée. Assise près de ses avocats¹²¹, Joséphine-Éléonore d'Estimauville, accusée d'avoir essayé d'empoisonner son mari, voit défiler devant elle dix témoins. Six sont

¹¹⁸ C'est précisément ce qu'explique le *Quebec Mercury*, dans le long article qu'il consacre au procès, lorsqu'il précise que « the trial [...] has been postponed from term to term since that time [mars 1839] » (« Trial of Mrs. Taché on a charge of attempting to poison her husband », *The Quebec Mercury*, 23 septembre 1841, p. 2).

¹¹⁹ Lettre de Jean-Baptiste Taché, 15 mars 1841, Fond Georges Holmes (P107).

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ Elle est notamment défendue par Thomas Aylwin. Dédicataire de *L'influence d'un livre* en 1837, ce criminaliste réputé mène, dans les années 1840, une carrière politique comme député de la Chambre du Canada-Uni. Il deviendra, en avril 1848, juge de la Cour du banc de la reine (André Garon, « Aylwin, Thomas Cushing », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/aylwin_thomas_cushing_10F.html, page consultée le 25 février 2015).

appelés par la couronne et quatre sont du côté de la défense¹²². Aurélie Prévost, qui vient alors de passer dix-huit mois en prison pour son implication dans le meurtre du seigneur Taché, est évidemment le premier témoin de la poursuite. Elle reprend essentiellement, dans ses grandes lignes, le témoignage qu'elle avait rendu en février 1839 dans le cadre de l'enquête : elle relate les circonstances de la tentative d'empoisonnement dont elle a été l'instrument et parle de l'implication des deux amants dans l'organisation de ce complot. Elle perdra très rapidement, aux yeux du jury, le peu de crédibilité que sa parole pouvait encore escompter avoir. Contre-interrogée par les avocats de la défense, elle incorpore des éléments de contradiction dans son témoignage et admet avoir purgé, depuis sa libération, quatre autres peines de prison, « pour vagabondage et mauvaise conduite et comme une fille publique et une prostituée¹²³ ».

Les cinq autres témoins de la poursuite fournissent quant à eux des détails factuels sur l'état d'Achille Taché après son intoxication. Les quatre témoins de la défense achèvent, de leur côté, de saboter la crédibilité d'Aurélie Prévost : deux d'entre eux mettent en lumière des contradictions et tous (le curé Kelly, de Sorel, fait partie des témoins) s'entendent pour dire que le témoignage d'Aurélie, qu'il soit fait sous serment ou non, n'est pas digne de confiance. La seule « preuve » présentée contre Joséphine-Éléonore d'Estimauville se trouve dès lors liquidée, ce que le juge lui-même ne manque pas de rappeler explicitement. « Les jurés sans sortir de leur boîte rapportèrent un verdict de *non coupable*¹²⁴ ». Une telle situation ne constitue sans doute pas un cas isolé. En effet, dans ses travaux sur l'histoire des institutions pénales, Jean-Marie Fecteau écrit, au sujet du processus judiciaire bas-canadien, que « les déclarations de bonnes mœurs ou de bonne conduite antérieure » peuvent, « si elles sont émises par des personnes de condition suffisante, [...] faire la différence entre la condamnation et l'acquittement¹²⁵ ».

La couverture médiatique du procès est, en septembre 1841, relativement maigre. À Québec, *Le Canadien* et le *Quebec Mercury* font paraître des comptes rendus détaillés, qui résument l'entièreté du procès en suivant l'ordre chronologique du défilement des témoins. D'autres journaux se contentent d'annoncer l'acquittement de Joséphine-Éléonore

¹²² « Procès de Made Tacshé, accusée d'avoir essayé d'empoisonner son mari », *Le Canadien*, 27 septembre 1841, p. 3.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ *Ibid.*

¹²⁵ J.-M. Fecteau, *Un nouvel ordre des choses. La pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2004, p. 82.

d'Estimauville au moyen d'entrefilets sommaires ne comptant que quelques lignes¹²⁶. Selon les rapports de la presse, le procès ne semble pas avoir attiré les foules. Georges Holmes, évaporé de l'autre côté de la frontière, demeure insaisissable, réfugié dans un au-delà de la nation qui lui assure l'impunité éternelle ; quant à elle, Joséphine-Éléonore d'Estimauville est publiquement disculpée, lavée de tout soupçon depuis déjà longtemps. Son procès ne peut dès lors être autre chose qu'une pure formalité. Chargée, en un certain sens, de juger un crime sans criminel(s), la justice devient ici une procédure strictement conventionnelle, inapte à soulever les passions ou à interpeler les curiosités voyeuses qui, en d'autres occasions, se montrent pourtant avides de scruter, depuis l'estrade où règnent le confort moral et la sécurité, le spectacle d'un affrontement rituel entre la loi et son autre.

Ce qui frappe, dans l'analyse du déroulement de cette affaire, c'est l'efficacité avec laquelle opère la construction du statut de non-culpabilité. C'est l'efficacité de la stratégie déployée par les proches de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, qui peut être comprise comme une guerre, familiale et sociale, contre ce qui menace l'image et l'intégrité d'un clan caractérisé par la conscience de sa supériorité hiérarchique, par la volonté de signifier et de manifester sa distinction et par un esprit de corps visant à protéger le groupe des contaminations provenant de l'extérieur. Entre 1839 et 1841, entre les premiers jours de l'enquête et les derniers mots du procès, il y a une remarquable continuité : des coulisses de l'enquête au tribunal en passant par les pages des journaux, la dépravation morale d'Aurélié Prévost s'oppose à l'innocence de Joséphine-Éléonore d'Estimauville. Cette efficace fabrication d'un statut de non-culpabilité rappelle la « magie » sociale dont parle souvent le sociologue Pierre Bourdieu dans les analyses qu'il consacre aux pouvoirs du langage, où il montre que « l'autorité advient au langage du dehors » et qu'un énonciateur, *a fortiori* dans les situations de parole fortement ritualisées (comme l'est l'ensemble du processus judiciaire), « ne peut agir par les mots sur d'autres agents et, par l'intermédiaire de leur travail, sur les choses mêmes, que parce que sa parole concentre le capital symbolique accumulé par le groupe¹²⁷ » qu'il représente ou dont il est l'incarnation.

Le protectionnisme familial que dévoile ici une analyse des discours est symptomatique, sociologiquement parlant, d'une attitude propre à la société élitaires voire

¹²⁶ *L'Aurore des Canadas*, 25 septembre 1841, p. 2 ; *The Quebec Gazette*, 22 septembre 1841, p. 3.

¹²⁷ Pierre Bourdieu, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 105, 107 et 109.

nobiliaire, comme le révèle l'étude historique des alliances et mœurs matrimoniales. Dans les travaux qu'elle a consacrés à l'institution du mariage au sein de la noblesse de la Nouvelle-France au XVIII^e siècle, Lorraine Gadoury a insisté sur la forte prégnance de l'endogamie sociale : dans les rangs de l'élite de l'époque, surtout noble mais aussi bourgeoise, l'union conjugale, qui se présente bien souvent comme une transaction commerciale, est considérée comme impliquant et concernant la famille entière. Affaire familiale et non seulement individuelle, l'alliance a une fonction socioéconomique et se trouve au cœur de stratégies collectives : « levier¹²⁸ » social, le mariage doit en effet permettre aux familles de conserver, de consolider ou d'élever leur position de force. En ce sens, le choix d'une conjointe et surtout d'un conjoint (dans la mesure où les femmes sont placées dans une situation de dépendance économique) fait d'abord intervenir le sens du placement social, l'affection mutuelle étant secondaire – souhaitable et souhaitée mais néanmoins secondaire. La richesse et le prestige tendent ainsi à supplanter l'affinité et la tendresse au chapitre des critères matrimoniaux pertinents, tant pour les mariages entre membres de la noblesse que pour les unions (de plus en plus fréquentes au XVIII^e siècle) entre nobles et bourgeois respectables et fortunés¹²⁹. À travers l'institution matrimoniale, les classes élitaires se replient sur elles-mêmes, cherchent à conserver ou à accroître leur patrimoine et leur capital : et, dans un petit milieu comme la Nouvelle-France de l'époque, cette exigence endogamique explique sans doute que le taux de consanguinité ait été plus élevé parmi les franges élitaires de la société (il atteint 10%) que parmi la classe paysanne (où il se situe plutôt autour de 4%)¹³⁰.

C'est cette attitude de repliement nobiliaire sur soi que l'on retrouve dans le comportement des familles impliquées, en 1839, dans le meurtre du seigneur Achille Taché. Investie d'un pouvoir proprement social, l'inattaquable parole des défenseurs de Joséphine-Éléonore d'Estimauville s'est révélée suffisamment puissante pour imposer sa version de la vérité là où le discours d'Aurélié Prévost, neutralisé dans sa dimension performative, a échoué à produire ses effets. Au cœur de ce mécanisme, il y a l'*autorité*, entendue, au sens que lui

¹²⁸ Lorraine Gadoury, « Les alliances matrimoniales et les relations entre époux », *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec – Histoire », 1998, p. 94.

¹²⁹ L. Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France. Familles et alliances*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec – Histoire », 1991, p. 104. À la fin du XVII^e siècle et encore au début du siècle suivant, la Cour de France peut même, par l'entremise du ministre de la Marine, s'opposer aux mariages jugés « indignes » contractés, dans la colonie, entre des officiers militaires et des Canadiennes (*Ibid.*, p. 92-93).

¹³⁰ *Ibid.*, p. 108.

donne Hannah Arendt, comme un pouvoir dont l'effectivité exclut à la fois « la contrainte par force » et « la persuasion par arguments¹³¹ ». Car l'autorité, c'est le pouvoir d'être cru sans recourir à des sanctions ou à des menaces. C'est, en un certain sens, la violence de ceux qui n'en ont pas besoin.

Le Graal maudit. Autodafé et secrets de famille

Un an avant le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, la commotion suscitée par le meurtre du seigneur Achille Taché et la fuite irrémédiable du criminel aux États-Unis avaient suffisamment enflammé certains esprits pour convaincre un instituteur de Kamouraska, Charles Dolbigny, de la nécessité d'écrire et de publier un ouvrage sur les événements. Dolbigny avait assisté de près au scandale engendré par l'affaire. Habitant lui-même Kamouraska, il y avait croisé Aurélie Prévost à plusieurs reprises, à l'époque où celle-ci aurait été chargée d'administrer la mort au seigneur de l'endroit. Il avait ensuite participé au processus de l'enquête en livrant une déposition dans laquelle il condamnait comme « indécente » la conduite de cette jeune femme aux mœurs douteuses¹³².

À la fin du mois de juin 1840, Dolbigny fait annoncer dans les journaux la publication prochaine d'un ouvrage intitulé *Un drame de l'enfer, ou l'assassinat d'Achille Taché*. Dans l'ensemble, les annonces s'échelonnent sur plus d'un mois. L'encadré publicitaire annonçant la parution de la brochure apparaît pour la première fois, semble-t-il, dans le journal montréalais *L'Ami du peuple*, en date du 24 juin. Elle est reproduite dans plusieurs des livraisons successives et apparaît ensuite, à Québec, dans *Le Canadien*, où on la retrouve pour la dernière fois le 3 août¹³³. L'ouvrage est présenté comme une « nouvelle historique » et porte en épigraphe la phrase suivante : « Pour peindre dignement cet horrible tableau, il me faudrait, Yong, ton lugubre pinceau! » Au milieu du mois de juillet 1840, *Le Canadien* consacre, en plus des annonces, un entrefilet à l'ouvrage de Dolbigny.

¹³¹ Hannah Arendt, « Qu'est-ce que l'autorité? », *La crise de la culture*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1972, p. 123.

¹³² Voir *supra*, p. 398, note 16.

¹³³ « Souscription », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 24 juin, 4 et 18 juillet 1840, p. 3 ; « Souscription », *Le Canadien*, 13, 15, 17, 20, 22 et 27 juillet, 3 août 1840, p. 1, 2 ou 4.

On nous a parlé de cet ouvrage, écrit le rédacteur du périodique, comme réunissant tout l'intérêt du Roman avec celui d'un récit historique d'un événement... hélas! bien déplorable et dont le souvenir est encore tout palpitant.

N'ayant ni lu ni vu l'ouvrage, le rédacteur ajoute ne pas pouvoir en dévoiler davantage, « mais le sujet, conclut-il, ne pouvait tomber entre meilleures mains sous le rapport de la capacité littéraire¹³⁴ ».

L'annonce se présente d'emblée comme un appel au lecteur, comme une sollicitation visant à récolter des souscriptions, l'ouvrage devant paraître « aussitôt que le nombre des souscripteurs suffira pour couvrir les frais d'impression¹³⁵ ». L'écriture même de l'ouvrage présuppose en ce sens l'existence d'un public suffisant et d'un intérêt réel et assuré pour les récits de crime en général et pour la scandaleuse affaire de Kamouraska en particulier. Dans le contexte de l'époque, en 1840, une telle présupposition semble parfaitement fondée. En effet, le projet de Dolbigny s'inscrit dans une tendance littéraire bien active, dont il n'est ni le premier ni le dernier représentant. Car la mise en récit plus ou moins fictionnalisée de crimes notoires ou célèbres constitue certainement, sans être un « genre » de discours à proprement parler, un exercice littéraire courant et issu, historiquement, d'une longue tradition dont la littérature d'échafaud représente l'une des manifestations exemplaires. Au Québec, où certaines productions du XIX^e siècle rappellent cette littérature circonstancielle¹³⁶, *Les révélations du crime* de François-Réal Angers en représentent l'exemple le plus marquant. La publication et le succès de ce livre, paru en 1837, autorisent les prétentions et laissent envisager la rentabilité d'un récit comme celui de Dolbigny, foncièrement analogue.

La stratégie promotionnelle mise de l'avant par *Le Canadien*, en 1840, est d'ailleurs directement calquée sur celle que le journal avait mobilisée trois ans auparavant pour diffuser et rendre attrayant le texte d'Angers : la mixité du récit, qui combine avantageusement l'« intérêt du roman » et l'objectivité du récit factuel, est présentée comme étant sa principale qualité, l'aspect le plus stimulant du texte. Et, s'il faut en croire l'extrait que Dolbigny fait

¹³⁴ *Le Canadien*, 13 juillet 1840, p. 3.

¹³⁵ « Souscription », *Le Canadien*, 15 juillet 1840, p. 1.

¹³⁶ En 1864, par exemple, au moment de la pendaison à Québec du meurtrier John Meehan, *Le Canadien*, qui consacre un immense article à l'exécution, annonce par ailleurs l'impression d'une brochure révélant les détails de l'affaire. « On peut se procurer à l'établissement du CANADIEN tous les détails sur l'exécution de John Meehan, ainsi que les dernières paroles du condamné sur l'échafaud, etc. etc., sous forme de brochure » (« Exécution de John Meehan », *Le Canadien*, 23 mars 1864, p. 2). Sur le cas de John Meehan, on consultera H.-A. Bizier, « Meurtre à l'hôtel Lawlor. L'affaire John Meehan », *Crimes et châtements. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 113-123.

paraître dans *Le Canadien* du 27 mai 1840, *Un drame de l'enfer* est analogue aux *Révélations* sur au moins un autre plan. Il se présente, à partir d'un cas de crime jugé symptomatique d'une réalité à pourfendre et dénoncer, comme une prise de position politique dans l'espace public. Le fragment publié dans la presse constitue en effet, selon l'expression de Sylvio Leblond, une « longue diatribe contre les lois américaines¹³⁷ », qui dévoile, en filigrane, une imprécation haineuse lancée à l'endroit des Patriotes ayant trouvé refuge au-delà de la frontière : « Américains, gardez vos horribles sympathies ; publiez, affichez partout que votre territoire est le vil réceptacle de tout ce qu'il y a d'impur, de gangrène au sein des sociétés ; mais ne vous étonnez pas si vous êtes honnis, méprisés et conspués du monde entier¹³⁸ ».

En outre, et au-delà de sa parenté avec *Les révélations*, l'ouvrage annoncé par Dolbigny est contemporain d'une autre brochure semblable. Au moment où s'ouvre la campagne de souscription pour la publication d'*Un drame de l'enfer*, un « pamphlet de 24 pages sur beau papier¹³⁹ » relatant l'ensemble du procès controversé du patriote François Jalbert devant la Cour du banc de la reine est mis en vente et en circulation. L'ouvrage de Dolbigny s'insère donc dans un discours social que seule la restitution de son contexte historique permet d'entrevoir clairement. En tant que récit d'un crime scandaleux fondé sur un fait vécu, il s'inscrit dans un horizon d'attente qui lui procure une lisibilité sociale. Et le projet de Dolbigny n'est pas le dernier du genre : dans les années 1850 et 1860, plusieurs textes inspirés par des faits judiciaires et criminels seront publiés et diffusés, comme une brochure sur le meurtre de Charlotte Todd parue en 1856¹⁴⁰, le « Précis historique » de l'exécution de Jean-Baptiste Desforges et Marie-Anne Crispin, publié en 1858¹⁴¹ et la reproduction, dans les

¹³⁷ S. Leblond, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *loc. cit.*, p. 269.

¹³⁸ Charles Dolbigny, cité dans *Ibid.*

¹³⁹ « Procès Jalbert », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 15 juillet 1840, p. 4. Jalbert est lié au meurtre sauvage du lieutenant britannique Weir, commis par les Patriotes avant la bataille inaugurale de Saint-Denis – et ayant en quelque sorte précipité ce combat. « Sur le côté droit du cou et sous l'oreille, une grande blessure causée par un sabre... qui a coupé tous les vaisseaux sanguins du cou jusqu'à l'os... une autre blessure qui croise la première à angle droit a mis la trachée et les os de l'épaule à nu... une plaie ouverte au cuir chevelu... l'arrière du crâne et du cerveau réduits en bouillie... une blessure de balle sur l'omoplate, une autre dans l'aine... trois doigts coupés à la main droite... sur l'autre main, un doigt coupé à mi-longueur... deux ou trois autres blessures de sabre sur la tête... et je ne sais combien de blessures sur le corps... » (« Procès Jalbert », cité par Joseph Schull, *Rébellion. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, p. 117). Le procès de Jalbert s'ouvre le 3 septembre 1839. Les délibérations du jury, qui traînent en longueur, ne débouchent sur aucun verdict consensuel, ce qui entraîne l'acquittement de l'accusé malgré la colère d'une foule apparemment prête à l'assaillir (*Ibid.*, p. 251).

¹⁴⁰ Voir *supra*, p. 18.

¹⁴¹ H.-A. Bizier, « Un tissu de mensonges. L'affaire Crispin-Desforges », *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, p. 110. Voir *supra*, p. 134.

Soirées canadiennes en 1862¹⁴², des documents relatifs au procès de David Mclane¹⁴³, à la fin du XVIII^e siècle. Sans compter qu'à la toute fin du XIX^e siècle l'affaire entourant Cordélia Viau (accusée avec son présumé amant Samuel Parslow, au terme de procédures judiciaires douteuses, du meurtre de son mari Isidore Poirier et pendue en mars 1899) donnera également lieu à la publication de deux ouvrages à la prose fortement moralisatrice¹⁴⁴.

Mais *Un drame de l'enfer* ne paraîtra jamais. L'extrait publié par *Le Canadien* en mai 1840, le seul à avoir circulé dans l'espace public, n'a pas eu de suite¹⁴⁵. Le corpus littéraire québécois, à peine balbutiant à la fin des années 1830, se trouve ainsi, pour des raisons qui demeurent obscures, privé de ce qui aurait pu devenir l'un des premiers récits romanesques du XIX^e siècle. Doit-on attribuer la non-publication du récit à un échec de la campagne de souscription, à un nombre insuffisant de souscripteurs? Cette explication semble trop faible, et certains motifs plus souterrains, moins visibles mais peut-être plus décisifs, méritent d'être envisagés sérieusement. Dolbigny a-t-il été plutôt dissuadé voire empêché dans son projet de publication, par des scrupules personnels ou par des individus soucieux de ne pas élabousser les membres toujours vivants des familles impliquées dans le drame et d'éviter toute interférence possible avec un processus judiciaire encore inachevé (en 1840)? Cette interprétation, bien qu'improbable, demeure la plus plausible. Car on sait en effet, d'après la correspondance personnelle de certains membres de la famille Taché, que les proches de la

¹⁴² R. Robidoux, *Fonder une littérature nationale*, p. 83-84.

¹⁴³ Soupçonné d'avoir comploté dans le but de fomenter une révolution au Canada, David Mclane subit son procès en juillet 1797. Il est déclaré coupable de trahison et exécuté publiquement. Il est « condamné à être pendu et éviscéré vivant, pour avoir ensuite la tête et les membres séparés du corps » (Claude Galarneau, « Mclane, David », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/mclane_david_4F.html, page consultée le 6 mars 2015).

¹⁴⁴ Ces deux ouvrages paraissent respectivement en 1898 et 1899. Le premier, de Jean Badreux, s'intitule *Les trois crimes* et porte sur trois affaires criminelles de l'époque (Jean Badreux, *Les trois crimes : Rawdon, Saint-Canut, Saint-Liboire : histoire complète des meurtres, détails horribles...*, Montréal, Henry Roulland, 1898, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 12 831, 1 microfiche). Intitulé pour sa part *Histoire d'un crime horrible*, le second retrace les circonstances de l'« odieuse boucherie de Saint-Canut » en particulier et portraiture les deux criminels (Viau et Parslow) comme des êtres ignobles, gouvernés par le « démon de l'intempérance » et le « monstre de la luxure » (*Histoire d'un crime horrible : récit complet et inédit des amours criminelles de Cordélia Viau et Sam Parslow et de leur terrible dénouement [...]*, Montréal, George A. Benoît, 1899, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 06 762, 2 microfiches, p. 5-8). J'ai pris connaissance de ces brochures grâce à un bref article de Vicky Lapointe, « L'affaire Cordélia Viau (Saint-Canut, 1897) », *Patrimoine, histoire et multimédia*, septembre 2011, [En ligne], <https://tolkien2008.wordpress.com/2011/09/10/laffaire-cordelia-viau-saint-canut-1897/>, page consultée le 3 avril 2015.

¹⁴⁵ Ce numéro du *Canadien* est aujourd'hui perdu : il ne figure pas, ou ne figure plus dans la collection conservée par les Archives nationales, ni dans celle que détient le collège de Shawinigan, si bien qu'il n'est aujourd'hui possible de prendre connaissance de l'extrait de Dolbigny que par l'intermédiaire des brèves remarques faites par Sylvio Leblond dans son article de 1971.

victime du meurtre de 1839 voient d'un très mauvais œil l'éventuelle publication d'*Un drame de l'enfer*. En fait, une plongée dans les archives des familles Taché et Tessier¹⁴⁶ permet d'éclairer la face cachée, et restée jusqu'ici secrète, de l'histoire tout à fait singulière du roman de Charles Dolbigny, parfaitement révélatrice de la dynamique de pouvoir abordée et discutée plus haut.

Dolbigny a soigneusement conservé, jusqu'à sa mort en 1863 et sans jamais le rendre public, le manuscrit du récit romanesque qu'il projetait de publier en 1840. Lors de son décès à Saint-François¹⁴⁷, plusieurs de ses effets personnels sont vendus à l'encan. Pour une « faible somme », un dénommé Édouard Lavergne se porte acquéreur des livres et manuscrits du défunt¹⁴⁸, avant de revendre le manuscrit d'*Un drame de l'enfer* à un certain Achille Talbot, jeune avocat de la région de Québec. Le 7 janvier 1864, celui-ci débourse effectivement « 50 piastres » (il s'agit à l'époque d'un montant considérable¹⁴⁹) pour obtenir une copie intégrale du manuscrit, Lavergne ayant conservé pour sa part, après la transaction, une partie (incomplète) de l'original¹⁵⁰. Les intentions de Talbot ne tardent pas à se manifester : quelques jours après l'obtention du mystérieux manuscrit, il contacte l'imprimeur Darveau, à Québec, pour lui faire part de sa volonté de publier le roman de Dolbigny. Dans une lettre anonyme, écrite à la mi-janvier, l'imprimeur en avertit Étienne-Paschal Taché, l'informant du même coup de l'existence du roman. Rapidement, cette prise de connaissance enclenche, dans l'ombre, une épique et assidue chasse au manuscrit, dont Taché et Ulric-Joseph Tessier seront les principaux artisans, les deux étant directement liés aux acteurs du drame de 1839 et à leurs proches. D'un côté, Étienne-Paschal Taché, cousin du père d'Achille Taché, fréquente

¹⁴⁶ Je remercie Micheline Cambron, qui a découvert dans ces fonds, il y a plusieurs années, quelques informations cruciales, de m'avoir mis sur la piste.

¹⁴⁷ Il s'agit ou bien de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ou bien de Saint-François-de-la-Rivière-du-sud, près de Montmagny.

¹⁴⁸ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 26 janvier 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1), ANQ, BAnQ Rimouski. Ce fonds, numérisé, est désormais accessible en ligne : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple. Cette lettre de Taché à Tessier relate de manière relativement détaillée les conditions d'acquisition du manuscrit par Édouard Lavergne.

¹⁴⁹ À titre indicatif : lors d'une grève ouvrière à Québec en juin 1878, les travailleurs réclament une augmentation salariale à 1 dollar par jour. On comprend, dans ces conditions, que le montant ici déboursé par Achille Talbot représente une somme appréciable. Voir « La grève. Troubles sérieux. Les militaires sous les armes. Un homme tué et plusieurs blessés. Un magasin pillé », *Le Canadien*, 13 juin 1878, p. 2. Voir aussi « La vie ouvrière », dans *Saint-Roch. Une histoire populaire* [En ligne], <http://saint-roch.blogspot.ca/p/la-vie-ouvriere.html#5>.

¹⁵⁰ Le reçu officiel de cette transaction peut être consulté dans les archives. Ce document contient l'attestation suivante : Lavergne confirme avoir perçu « la somme de 50 piastres [...] que [lui] devait Talbot pour un manuscrit intitulé "Assassinat d'Achille Taché", lequel manuscrit a été livré à la réception de la somme ci-haut mentionnée » (Reçu daté du 7 janvier 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1), ANQ, BAnQ Rimouski).

Venceslas, le frère de la victime habitant toujours à Kamouraska ; de l'autre, Ulric-Joseph Tessier est le mari de Marguerite-Adèle Kelly, la fille d'Adélaïde Drapeau et d'Augustin Kelly, c'est-à-dire, précisément, la cousine de Joséphine-Éléonore d'Estimauville.

Le lendemain de la réception de la missive anonyme lui apprenant l'existence d'un manuscrit potentiellement compromettant pour sa famille, Étienne-Paschal Taché fait parvenir une lettre à Tessier, dans laquelle il manifeste son inquiétude de même qu'une exaspération palpable. Ignorant toujours de quelle façon Talbot, que la « commune renommée [...] représente comme peu scrupuleux et fort affamé », a « pu mettre la main sur le manuscrit », Taché se montre d'emblée fortement opposé au projet de publication posthume.

Il y a maintenant un peu plus d'un quart de siècle que l'événement tragique – sujet du manuscrit de Dolbigny – a eu lieu, et quant à moi, je préférerais beaucoup laisser tout ce qui s'y rattache [...] pour toujours dans l'oubli¹⁵¹.

L'énervement alimente la correspondance. L'échange de lettres se fait rapide et la chasse au manuscrit prend d'abord la forme d'une quête de connaissance. La situation paraît d'autant plus urgente que le processus de publication semble sur le point d'être entamé et que, rapidement, les sources potentielles de danger se multiplient : quelques jours après le premier échange de courrier, Taché apprend, au terme d'une enquête personnelle, l'existence d'une autre copie du manuscrit, celle dont Édouard Lavergne est toujours en possession, à Saint-François.

La guerre contre le perfide ouvrage doit donc désormais s'effectuer sur deux fronts simultanément, la cible à atteindre étant maintenant double, comme ne manque pas de le signaler Taché dans la deuxième lettre qu'il envoie à Tessier. Affirmant connaître « très bien » l'oncle et le père du jeune Lavergne, détenteur d'un exemplaire du roman, Taché s'efforce, avec une prose ampoulée, d'apaiser les craintes et de se faire rassurant :

Je suis fortement d'opinion que si l'on pouvait obtenir le manuscrit de Talbot, avec la condition expresse de livrer sous le plus court délai, l'original qui est à Saint-François [on devine ici l'existence d'une entente entre Talbot et Lavergne portant sur les manières de disposer du manuscrit] l'on pourrait arrêter la publication d'un ouvrage propre à contrister bien des cœurs et à alimenter, dans le public, le goût dépravé, et déjà si grand, du scandale¹⁵².

¹⁵¹ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 20 janvier 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁵² Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 26 janvier 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

Protéger la famille des éclaboussures du scandale. Immuniser ses membres contre les salissures du tintamarre public. Tel est le principal objectif explicitement poursuivi par Taché et Tessier. « Par rapport à l'intéressante famille de M. Clément [nouveau mari de Joséphine-Éléonore d'Estimauville] à laquelle je m'intéresse, écrit encore Taché dans une troisième lettre datée du 31 janvier 1864, je désire sincèrement que l'ouvrage de M. Dolbigny ne voit pas le jour¹⁵³ ».

La négociation et la correspondance s'étendent, à l'hiver et au printemps 1864, sur plusieurs mois. Si, en ce qui concerne l'exemplaire du manuscrit qui se trouve entre les mains d'Édouard Lavergne, Taché et Tessier se montrent de plus en plus confiants, le difficile marchandage avec Achille Talbot exacerbe, sur l'autre front, la méfiance. Dans sa lettre du 31 janvier, Taché met ainsi en garde Tessier contre les tromperies de leur adversaire. « M. Talbot vous trompe en vous disant qu'il n'y a pas d'autre copie du manuscrit de M. Dolbigny¹⁵⁴ ». Selon Taché, il existe deux autres copies, sa femme lui ayant signalé l'existence d'un exemplaire à Kamouraska, que Venceslas Taché (frère de la victime Achille Taché) aurait en sa possession. Ces copies se trouvant, au moins temporairement, en sûreté, il encourage Tessier, qui songe de son côté à la nécessité de détruire toute trace des manuscrits, à diriger l'essentiel de ses énergies vers l'exemplaire de Talbot, évoquant la possibilité d'employer la force et de hausser d'un cran la robustesse des pourparlers¹⁵⁵. Au sujet de

la destruction du manuscrit, écrit Taché au début du mois de février, je crois qu'il ne serait guère prudent d'en laisser le soin au jeune Talbot. Il me semble que vous devez tout recueillir et vous pouvez alors en faire vous-même un autodafé si cela vous plaît¹⁵⁶.

L'obstination remarquable de Taché et Tessier témoigne d'une appréhension et d'une anxiété bien réelles, d'une volonté de protéger farouchement la quiétude et la sphère privée de familles socialement respectables et susceptibles de devenir malencontreusement la cible des projecteurs et de la curiosité malsaine et licencieuse d'un public indigne des hauts rangs de la société.

¹⁵³ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 31 janvier 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁵⁴ *Ibid.*

¹⁵⁵ Si M. Talbot « fait quelque sortie condamnable contre moi, je m'efforcerai de lui faire entendre raison » (*Ibid.*).

¹⁵⁶ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 4 février 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

Dans sa lettre du 4 février, Taché livre à Tessier un compte rendu détaillé de la visite qu'il vient de faire en personne à Saint-François, où la conversation qu'il a eue avec le père d'Édouard Lavergne, qui déplore que le manuscrit soit tombé entre les mains d'un individu (Talbot) « disposé à en faire un aussi mauvais usage¹⁵⁷ », a provisoirement tranquilisé son inquiétude. Mais cette inquiétude ne sera définitivement vaincue que lorsque l'ennemi aura été complètement neutralisé. Bien sûr, Lavergne ne possède qu'une partie incomplète du manuscrit original, qu'il ne peut ni vendre ni publier ; « mais ce qu'il possède est encore trop pour le laisser entre ses mains sans danger pour l'avenir¹⁵⁸ ». La destruction des manuscrits, l'anéantissement total des traces matérielles de leur existence apparaît comme la seule solution possible. La quête de connaissance s'efface maintenant derrière une chasse acharnée aux avatars de l'infamie, qui prend dès lors, pour les deux correspondants, une tournure tactique, presque militaire.

En exterminateur insistant, Étienne-Paschal Taché convoque chez lui le jeune Édouard Lavergne, accompagné de son oncle. Les trois hommes ont une « longue conversation sans résultat définitif », au cours de laquelle Taché, comme il le raconte à Tessier dans sa lettre du 9 février 1864, place l'argent au centre de sa stratégie tout en lui recommandant d'en faire autant :

Les Lavergne, père et fils, sont des habitants riches, mais aussi avides qu'ils sont à l'aise. Ils voudraient [...] passer pour gentilhommes voire même pour des hommes généreux et libéraux! [...] mais je me trompe fort s'il n'accepterait pas [Édouard Lavergne], *sans violence aucune*, un petit cadeau si cela lui était offert. Il est prêt m'a dit-il [*sic*] à brûler le manuscrit ; il en donne sa parole d'honneur. [...] Le danger est tout du côté de Talbot [...]. Avec une somme, moindre que celle dont il vous a parlé, je pense que vous arrangerez l'affaire¹⁵⁹.

Mais le conflit s'avère difficile à dénouer, et les résistances assez coriaces. En vertu d'une entente passée avec Talbot, Lavergne craint d'être poursuivi en justice par ce dernier s'il cède sa partie du manuscrit à Taché ou Tessier. Devant cette explication, et maintenant mieux au fait de la complexité de la situation, Taché met à profit son statut social et ses ressources personnelles en offrant à Lavergne de le défendre « à [ses] propres frais¹⁶⁰ » devant les tribunaux. Il s'agit pour Taché et Tessier, en somme, d'encercler le mal et d'en contrôler tous

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 9 février 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁶⁰ *Ibid.*

les mouvements, de le piéger en postant des sentinelles près des portes de sortie que les adversaires pourraient vouloir emprunter pour se dégager indument du joug et commettre l'irréparable.

Vers la mi-février, la situation semble vouloir se stabiliser, mais de nouvelles informations, issues d'une discussion avec Venceslas Taché et sa femme, viennent rapidement jeter de l'huile sur le feu et rallumer la flamme de la panique. Le frère d'Achille et sa conjointe « m'assurent, écrit Taché dans une lettre à Tessier le 13 février 1864, que le roman de M. Dolbigny est une bien pauvre affaire, sous tous les rapports, bien inférieure à sa réputation et même à sa capacité bien reconnue de littérateur¹⁶¹ ». Plusieurs membres de la famille ont donc lu le manuscrit d'*Un drame de l'enfer* et croient unanimement, poursuit Taché, qu'avec la distance historique « bien peu de personnes seraient en état de reconnaître les personnages qui jouent un rôle dans ce roman ». En revanche, s'empresse-t-il d'ajouter, ce qui serait « plus dangereux » et qui « pourrait être exploité » de manière pernicieuse, c'est « la copie d'une enquête qui a eu lieu, et à Kamouraska et à Sorel », relativement à « l'assassinat du pauvre Achille ». Cette « copie des dépositions » livrées en 1839 se trouvait, selon Venceslas Taché, entre les mains de Dolbigny. Et selon la mère d'Édouard Lavergne, le jeune homme aurait en sa possession des papiers semblables, achetés à l'encan en même temps que le manuscrit. Il est donc primordial, enchaîne Étienne-Paschal Taché dans sa lettre du 13 février, « d'obtenir, s'il est possible, les papiers du jeune homme. Il va sans dire qu'un écrit de Talbot permettant à Lavergne de vous remettre ces papiers faciliterait beaucoup nos négociations ». Quant à l'exemplaire du manuscrit conservé à Kamouraska, la menace est absolument désamorcée : « il a été détruit par Mad. Jean Taché, il y a déjà longtemps¹⁶² ».

Or, les négociations s'avèrent longues et ardues. L'entêtement de Talbot, qui croit détenir une petite mine d'or, y est assurément pour quelque chose puisque le 17 février, il fait parvenir à Ulric-Joseph Tessier une courte lettre, tranchée et tranchante, dans laquelle il entend utiliser le pouvoir que lui accorde la possession du manuscrit pour faire tourner à son avantage des pourparlers délicats et tendus : « je dois vous informer que j'annoncerai cette semaine la publication du manuscrit pour lequel vous m'avez déjà vu¹⁶³ ». Cette annonce ne sera toutefois jamais publiée ; des menaces répétées d'Ulric-Joseph Tessier semblent être la cause de cette

¹⁶¹ Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 13 février 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁶² *Ibid.*

¹⁶³ Lettre d'Achille Talbot à Ulric-Joseph Tessier, 17 février 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

rétractation de la part de Talbot. En effet, dans une lettre écrite à la fin mars, ce dernier fait état d'actions judiciaires susceptibles d'être intentées contre lui :

J'apprends, pour la seconde fois, que vous êtes chargé par Lavergne d'intenter contre moi une action possessoire relativement au manuscrit. [...] [J]e désire vous voir demain entre deux à trois heures et en finir, s'il est possible, avec cette affaire¹⁶⁴.

L'impatience et l'irritation se font sentir des deux côtés. Le ton se fait, quant à lui, de plus en plus incisif, au point de heurter les sensibilités et de retarder le règlement du conflit.

Une lettre que Lavergne fait parvenir à Tessier, dans les premiers jours du mois d'avril, est à cet égard sans équivoque :

J'avais pris la résolution de vous donner le manuscrit que j'ai entre les mains intitulé *L'Assassinat d'Achille Taché* et de vous l'envoyer par la poste, mais Sir E. P. Taché a écrit une lettre à mon oncle [...] qui m'a tellement blessé que j'ai différé jusqu'ici l'abandon que je voulais vous faire du manuscrit [*sic*] et que je suis déterminé à ne vous le passer que lorsque vous aurez pris arrangement avec Talbot¹⁶⁵.

Lavergne assure néanmoins à son destinataire ne pas vouloir être « une entrave à l'anéantissement de ce roman » et préfère, dit-il, « sacrifier le plaisir [qu'il] aurai[t] eu à le garder comme souvenir d'un vieux savant [...] que d'être la cause de la publication d'un ouvrage aussi préjudiciable à une famille très nombreuse¹⁶⁶ ». Pendant ce temps, le succès des négociations avec Talbot est toujours aussi incertain, comme en témoigne une autre lettre reçue par Tessier et signée, le 5 avril 1864, par un dénommé Caron, qui prend soin de l'aviser de l'existence d'un ouvrage ayant « trait à [sa] famille » : Talbot « travaillerait activement ces jours-ci au prospectus [de] l'ouvrage dont il est en possession et qu'il désire publier sous peu¹⁶⁷ ». Dans l'un de ses journaux intimes, où il a épinglé cette dernière lettre, Tessier a noté, en date du 5 avril :

cette lettre de L. B. Caron a rapport à une singulière affaire. C'est l'achat par Achille A. Talbot [...] d'un manuscrit prétendu être un roman sur l'assassinat d'Achille Taché ou Drame infernal, et le désir de M. Talbot de publier cela, à moins qu'on ne lui paie une forte somme¹⁶⁸.

¹⁶⁴ Lettre d'Achille Talbot à Ulric-Joseph Tessier, 30 mars 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁶⁵ Lettre d'Édouard Lavergne à Ulric-Joseph Tessier, 5 avril 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁶⁶ *Ibid.*

¹⁶⁷ Lettre de L. B. Caron à Ulric-Joseph Tessier [épinglée à un volume des «Mémoires» de Tessier], 5 avril 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁶⁸ Page du 5 avril 1864, « Mémoires, 1858-1867 », Ulric-Joseph Tessier, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

Or, les démarches s'éternisent. Le montant exact de cette « forte somme » ne sera consensuellement fixé qu'à la fin de l'été, dans les dernières semaines du mois d'août 1864. La dernière lettre de Talbot à Tessier confirme effectivement, après de longues, vaines et après délibérations, la conclusion d'une entente entre les deux parties¹⁶⁹.

Tessier racontera plus tard, dans son journal intime, avoir payé « cent piastres pour l'original et la copie [du manuscrit de Dolbigny], avec promesse et garantie qu'il n'en existait pas d'autre copie¹⁷⁰ ». En mars 1890, sentant sa mort proche, Tessier relate, au présent et comme en temps réel, l'autodafé tant attendu (et étrangement tant repoussé) du roman inédit, et jamais publié, de Charles Dolbigny.

J'ai gardé ces écrits plusieurs années mais je peux mourir et ma promesse est de les livrer au feu ; je le fais et ils sont brûlés. On comprend quel chagrin aurait causé cette publication à Madame Joséphine-Éléonore d'Estimauville, l'épouse qui s'est remarié [*sic*] à L. C. Clément, et à toute la famille. (J'écris ces notes le 6 mars 1890 et je jete [*sic*] au feu ces manuscrits aujourd'hui ils sont brûlés). Je conserve et annexe ici quelques lettres à ce sujet, entre autres une de Sir E. P. Taché¹⁷¹.

Dans cette page du journal intime, où Tessier se présente seul avec lui-même, ses convictions et ses souvenirs, ruisselle la jouissance de la destruction par le feu. Bien que sèche et sans circonvolution, sa prose est animée par une sorte de délectation : dans l'enregistrement simultané, immédiat du geste de l'autodafé par l'écriture, il y a pour Tessier le plaisir de la victoire sur la trace et la mémoire, le plaisir que l'auteur prend à se regarder lui-même, dédoublé, à distance, à la fois acteur et spectateur de sa propre conduite, en train d'accomplir un acte de pouvoir ultime et décisif.

Sur les pages suivantes du journal, Tessier a senti le besoin de consigner son propre récit des événements de 1839, tout en recommandant

à [ses] enfants de ne pas publier ce rapport du procès. Je l'ai conservé parce qu'il en a été question dans les journaux de l'époque, et il a pu être insinué quelques doute malveillant [*sic*] à l'égard de Madame Achille Taché, née Joséphine d'Estimauville. Mon récit peut servir à repousser cela¹⁷².

¹⁶⁹ Lettre d'Achille Talbot à Ulric-Joseph Tessier, 24 août 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁷⁰ Page 70 et suivantes, « Mémoires, 1857-1866 », Ulric-Joseph Tessier, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1).

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² *Ibid.*

Mais le récit personnel ainsi entamé ne figure pas dans le journal intime, les pages qu'il occupe ayant selon toute vraisemblance été retirées, arrachées. Ou peut-être même – comment s'empêcher de le penser? – liquidées dans les flammes, victimes d'une entreprise de destruction générale de tous les signes écrits d'un drame que Taché et Tessier cherchent impérativement à mettre à l'abri du scandale et surtout de la mémoire. Peut-on parler ici de l'autocensure du journal intime? La question est sans doute destinée à demeurer sans réponse ; mais une telle autocensure, concernant *a fortiori* un passage du journal axé sur le dévoilement de faits relatifs au meurtre et au procès, apparaît comme l'aboutissement logique d'une opiniâtre chasse au manuscrit, d'une démarche obstinée dont le but est de repousser la part maudite d'une famille socialement inattaquable dans l'alcôve secret des souvenirs sans trace, protégés et gardés par le feu.

Les quelques pages ayant trait, dans les journaux intimes d'Ulric-Joseph Tessier, au meurtre du seigneur de Kamouraska sont instructives. Deux éléments permettent, rétrospectivement, de corroborer l'hypothèse avancée plus haut au sujet de l'existence d'un jeu de pouvoir dans les coulisses de l'enquête menée à l'hiver 1839.

D'une part, dans son journal, Tessier écrit avoir été « chargé par les dames Drapeau [les tantes de Joséphine-Éléonore d'Estimauville ayant témoigné contre Aurélie Prévost] d'empêcher la publication d'une espèce de roman fondé sur le triste assassinat d'Achille Taché en 1839¹⁷³ ». Les tantes Drapeau tirent donc, au moins partiellement, les ficelles de l'affaire. D'autre part, Tessier fait écho à la dynamique familiale particulière qui règne, en 1841, avant et pendant le procès de la présumée complice :

j'étais avocat depuis plus d'un an lorsque ce procès célèbre a eu lieu. Pour être allié à la famille j'ai voulu prendre note de toute la procédure pour rendre témoignage, s'il en était besoin, à l'innocence de cette femme remarquable par sa beauté¹⁷⁴.

Cette remarque suggère l'orchestration, à l'échelle familiale, d'une manœuvre destinée à blanchir Joséphine-Éléonore d'Estimauville. Par ailleurs, la mention « en confidence », qui apparaît sur l'enveloppe de plusieurs des lettres d'Étienne-Paschal Taché, et l'empressement à écrire que manifestent les deux correspondants¹⁷⁵ témoignent aussi bien du caractère urgent de

¹⁷³ *Ibid.*

¹⁷⁴ *Ibid.*

¹⁷⁵ Taché le mentionne explicitement lorsqu'il écrit, dans sa lettre du 9 février 1864 : « Excusez ce griffonnage, la poste part et je suis obligé d'écrire au galop » (Lettre d'Étienne-Paschal Taché à Ulric-Joseph Tessier, 9 février 1864, Fonds famille Tessier (P1/S1/SS1)).

l'affaire que d'une volonté catégorique de confiner les discussions qui s'y rapportent dans l'espace intime et privé.

D'un point de vue sociologique, toute cette chasse au manuscrit rappelle le processus de contrôle d'information qu'Erving Goffman décrit dans son ouvrage sur le phénomène de la stigmatisation. Le « stigmaté » est, au sens goffmannien de l'expression, un attribut ou un élément (matériel comme une monstruosité corporelle ou immatériel comme un événement honteux) qui « jette un discrédit profond¹⁷⁶ » sur la personne ou le groupe qu'il définit ou caractérise, qui rompt avec les attentes normatives que les individus d'une société donnée sont entraînés à développer à l'égard des autres. L'attribut stigmatique est tel qu'il parvient à s'imposer de manière particulièrement forte à la perception ou à la conscience de ceux et celles qui entrent en contact avec l'individu stigmatisé. Dès lors, et comme le montre Goffmann, le stigmaté induit un certain type d'interactions sociales, dans le cadre desquelles les êtres discréditables adoptent et développent des attitudes et des stratégies destinées à dissimuler efficacement et à faire oublier l'existence d'une *différence* difficilement supportable¹⁷⁷.

8.3 Conclusion. Pouvoir et mémoire

L'analyse contenue dans ce huitième chapitre nous montre, en définitive, le mouvement qui, autour du fait divers de 1839, mène du discours à son effacement. Entre le meurtre d'Achille Taché et l'interception d'un récit romanesque portant sur les événements, on passe du bruit au silence, du scandale à son étouffement et à son refoulement dans l'espace privé, d'un déferlement du discours public à son interruption forcée et familialement orchestrée.

Ce mouvement est parallèle à un autre, celui au terme duquel s'échafaude et se consolide un récit officiel de l'événement, une certaine vérité du crime, celle de la pureté et de l'innocence d'une épouse injustement soupçonnée de complicité. Pour Étienne-Paschal Taché et Ulric-Joseph Tessier, désespérément lancés à la poursuite d'une sorte de Graal maudit, le salut et la quiétude des familles liées au drame exigent la pulvérisation complète et définitive

¹⁷⁶ Erving Goffman, *Stigmaté. Les usages sociaux des handicaps* [1963], Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1975, p. 13.

¹⁷⁷ *Ibid.*, p. 57-126.

du roman historique de Charles Dolbigny, trop susceptible d'éveiller des souvenirs fraîchement enfouis et de les léguer à la postérité, de rendre visible et mémorable ce qui mérite plutôt d'être enfermé dans l'enceinte du plus confidentiel secret de famille. Dans cette chasse au manuscrit, il faut voir une tentative (réussie) de contrôle du discours social et de la mémoire collective, un exercice de censure destiné à la fois à court-circuiter la parution d'un roman et à empêcher la conservation des documents sur lesquels son écriture s'est appuyée. Cette censure particulière peut être comprise comme une manœuvre visant à étanchéifier la frontière entre le privé et le public ou, mieux, à forcer l'expulsion d'un élément perturbateur hors de l'espace public. Il s'agit essentiellement de conjurer ce « bruit public » auquel les journaux font abondamment écho en 1839, d'exorciser l'espace public d'un bourdonnement jugé inopportun car susceptible de jeter un déshonneur ou une flétrissure sur des familles honorables, qui occupent une position de pouvoir au sein de l'élite politique et socioéconomique. La société des familles bourgeoises « respectables » est, au XIX^e siècle, un milieu étroit et soucieux de préserver son honneur, la blancheur immaculée de sa réputation.

En effet, issu de l'une des familles riches de la Nouvelle-France, ruinées par la Conquête mais qui formeront « le noyau de la bourgeoisie canadienne-française » du XIX^e siècle, Étienne-Paschal Taché occupe, dans les années 1850, un rôle de tout premier plan dans la politique canadienne : premier ministre de la section bas-canadienne du Canada-Uni entre 1855 et 1857, il cumule les hautes fonctions et forme en 1864, avant de mourir et d'avoir l'honneur, en 1865, de funérailles d'État, le « ministère de coalition dont naîtra la Confédération canadienne¹⁷⁸ ». De son côté, Ulric-Joseph Tessier a également exercé un certain nombre de fonctions importantes, à la fois politiques et administratives. Personnalité marquante de la société canadienne-française du XIX^e siècle, homme d'affaires ambitieux et, à la fin de sa vie, riche propriétaire, Tessier mène une vie politique au début des années 1850 (il est notamment maire de Québec en 1853 et 1854), est nommé professeur à la faculté de droit de l'Université Laval en 1856, participe à la fondation de la Banque nationale (celle que nous connaissons toujours aujourd'hui) à la fin des années 1850 et devient juge, en 1873, à la Cour supérieure du district de Québec. Au tournant des années 1870, alors que son épouse hérite de

¹⁷⁸ Andrée Désilets, « Taché, sir Étienne-Paschal », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/tache_etienne_paschal_9F.html, page consultée le 7 mars 2015.

la seigneurie de Rimouski, il commence à accroître son patrimoine foncier et met ainsi la main sur plusieurs seigneuries¹⁷⁹.

La censure d'*Un drame de l'enfer*, manuscrit du roman de Charles Dolbigny, nous montre, à sa manière, le processus par lequel des hommes influents du XIX^e siècle s'efforcent de faire taire des voix jugées dérangeantes. L'élimination concertée du scandale, le contrôle de l'information leur apparaît comme la seule manière de préserver, entre les sphères publique et privée, une imperméabilité d'autant plus souhaitable que le prestige et le statut social des personnes concernées par le drame de 1839 commandent qu'elles soient mises à l'abri, pour reprendre l'expression d'Étienne-Pascal Taché, du « goût dépravé » du public et de l'indiscrétion inélégante du vulgaire. Déniché puis torpillé, le récit de Dolbigny, qui aurait contribué à donner aux événements de 1839 un statut littéraire, a été silencieusement supprimé. Dans cette chasse au manuscrit de 1864, on voit à l'œuvre, subtil mais efficace, l'exercice d'un pouvoir sur la mémoire, qui vient compléter et consolider à sa manière le contrôle et la construction, par l'entremise des témoignages familiaux de 1839, d'une « vérité » sur le meurtre d'Achille Taché¹⁸⁰.

Comment s'en étonner, puisque l'exercice et surtout le maintien du pouvoir sont, comme l'a bien vu George Orwell dans *1984*, constitutivement liés au contrôle ou à la manipulation de la mémoire, du passé et de la trace? Dans cette célèbre dystopie, l'effacement du passé constitue effectivement l'un des principaux vecteurs de la domination qu'exerce le gouvernement totalitaire et sans dehors de la société fictive d'Océania. Cette manipulation s'avère, dans le roman, nécessaire pour deux raisons : d'une part, la pérennité du pouvoir exige que ses sujets n'aient aucun point de comparaison extérieur au système (ni connaissance du passé ni connaissance d'autres sociétés) à partir duquel leur situation pourrait apparaître comme intolérable. D'autre part, et surtout, le contrôle du passé et de sa vérité permet aux instances du pouvoir de préserver leur infaillibilité. C'est ce deuxième aspect de la manipulation de l'histoire qui m'intéresse ici. « Sauvegarder l'infaillibilité¹⁸¹ » : telle est aussi,

¹⁷⁹ Michèle Brassard et Jean Hamelin, « Tessier, Ulric-Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/tessier_ulric_joseph_12F.html, page consultée le 7 mars 2015.

¹⁸⁰ Est-il possible que des descendants de la famille soient à l'origine de l'énigmatique disparition (après l'article de Sylvio Leblond) du numéro manquant du *Canadien*, celui du 27 mai 1840, seul lieu de l'espace public à porter les traces directes du manuscrit controversé et violemment détruit de Charles Dolbigny? La question demeure évidemment sans réponse ; elle mérite néanmoins d'être posée.

¹⁸¹ George Orwell, *1984*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1950, p. 283.

en un sens, le but d'une chasse au manuscrit visant à effacer de la mémoire la souillure du crime. Visant à bannir la tache rouge que celui-ci est susceptible d'imprimer sur le nom et les membres d'une famille dont la réputation ne supporte aucune impureté.

Chapitre 9

Un souvenir confiné. Postérité littéraire et mémorielle au XIX^e siècle

L'incertitude et les nombreuses rumeurs ayant entouré, à l'hiver 1839, le meurtre d'Achille Taché aménageaient un terrain fertile pour les interprétations délirantes. L'histoire de ce crime singulier, avec ses multiples zones d'ombre, son aspect scandaleux et son meurtrier fantôme, avait tout pour alimenter la légende ; et pourtant, le meurtre du seigneur de Kamouraska, qui a fait tant de bruit dans l'espace public en 1839, n'a donné lieu à aucun récit légendaire digne de ce nom. L'imagination légendaire ne s'est jamais emparée de cette histoire pourtant féconde, comme elle a pu le faire à la même époque, par exemple, avec les histoires de « la Corriveau » et du « docteur l'Indienne ». L'histoire du meurtre de Kamouraska ne s'est pas non plus transformée en motif littéraire obsédant, comme a pu le faire, au XIX^e siècle, celle des « brigands du Cap-rouge ». Bien sûr, outre l'ouvrage de Charles Dolbigny, ce meurtre a inspiré deux textes littéraires, un récit publié par Georges-Isidore Barthe en 1895 (*Drames de la vie réelle*) et le célèbre roman d'Anne Hébert, *Kamouraska*, paru en 1970. Mais force est de constater que le mécanisme de fabrication du légendaire, qui semble avoir si bien fonctionné pour d'autres cas, a ici été court-circuité ou, à tout le moins, rendu partiellement inopérant.

Ce phénomène fait précisément l'objet du présent chapitre. Car si le processus de cristallisation et de transformation d'une légende peut faire l'objet d'une explication historique, il faut également pouvoir rendre compte des « ratés » ou des défauts de ce processus. Plusieurs éléments expliquant ce « raté » ont été évoqués ou analysés longuement dans le chapitre précédent. On peut en dénombrer trois.

Premièrement, l'absence du criminel recherché, qui découle directement de sa fuite aux États-Unis et de l'échec de la demande d'extradition, a fait du meurtrier un personnage insaisissable et, par conséquent, impuni. Le processus judiciaire et pénal, étouffé dans l'œuf, n'a pas eu l'occasion, ici, d'accomplir le travail que la société attend de lui. Cet inachèvement est un élément majeur. Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, l'acquiescement de la présumée complice, Joséphine-Éléonore d'Estimauville, et sa réhabilitation rapide dans le discours public ont liquidé toute possibilité de diaboliser une figure de criminel forte et

mobilisatrice, une incarnation du mal et de l'Autre à combattre et à repousser – comme l'ont été à leur manière la Corriveau, le docteur l'Indienne et la bande des brigands du Cap-Rouge. Enfin, et troisièmement, la censure et la destruction d'*Un drame de l'enfer*, récit romanesque inspiré par le crime, ont contrecarré l'appropriation des événements par la littérature tout en refoulant le souvenir du meurtre dans le domaine de l'intime et du privé.

Mais un autre élément majeur permettant d'expliquer l'oubli relatif dans lequel tombe rapidement le crime de 1839 mérite d'être discuté. Il relève de l'histoire sociale et politique de la société canadienne-française : je parle de la contemporanéité entre le remous suscité par le fait divers et l'autre, largement plus important, déclenché par la rébellion des Patriotes et ses répercussions politico-judiciaires.

9.1 La rébellion des Patriotes. Bref survol des événements de 1837 et 1838

Au moment où survient le meurtre du seigneur de Kamouraska, le soulèvement patriote de l'automne 1838 vient tout juste d'avoir lieu. À l'hiver 1839, un certain nombre de rebelles défilent devant la cour martiale. Durham, reparti pour l'Angleterre, s'apprête à faire paraître son fameux rapport et l'actualité sociopolitique, marquée par des bouleversements fondamentaux dont on attend impatiemment les suites, monopolise les discours et les débats qui traversent et fractionnent l'espace public.

« Comme des chiens enragés ». De la résistance à la répression.

Il paraît nécessaire, avant de se pencher sur la place occupée dans l'espace public médiatique par les conséquences des rébellions à l'hiver 1839, de proposer un bref survol des événements historiques de 1837 et 1838, aboutissement de conflits politiques datant d'après la Conquête et véritable point tournant dans l'histoire de la société québécoise. Les historiens ont abondamment disserté et débattu sur les causes profondes et plus contingentes de la rébellion des Patriotes. Ces causes sont multiples, de divers ordres. Aussi l'explication historique doit-elle faire intervenir des éléments à la fois politiques, sociaux, économiques et culturels.

En un sens, dans ses aspects politico-culturels, le conflit qui donnera lieu au soulèvement de la fin des années 1830 se trouve déjà en germe aux lendemains de la Conquête anglaise. Il est contenu en puissance dans le discours des élites britanniques, qui légitiment le projet d'assimilation des Canadiens français en représentant ces derniers comme formant une société ignorante et retardée, abandonnée par le progrès, dépassée par l'Histoire. La logique à l'œuvre est colonialiste, expansionniste. Elle rappelle, comme l'a bien vu Fernand Dumont, le geste et la « pédagogie civilisatrice¹⁸² », philanthropiquement violente, du missionnariat : s'il faut assimiler une race congénitalement inférieure, c'est au nom de son salut historique, de son propre bien. Ainsi, de la Conquête au milieu du XIX^e siècle, l'assimilation de la société canadienne-française constitue, sinon un projet à court terme, du moins un horizon politique général, une réalité à faire advenir dans un futur plus ou moins éloigné. Pour certains, en effet, l'assimilation doit prendre la forme d'un processus graduel et doux, appelé à être d'autant plus efficace qu'il opérera de manière invisible et progressive. C'est dans cet esprit que, en 1791, l'Acte constitutionnel est conçu par les dirigeants métropolitains¹⁸³ – même si la séparation des deux Canada, qui date de cette époque, ne fait pas l'unanimité au Parlement anglais.

En plus de créer une division politique entre le Bas-Canada et le Haut-Canada (le premier est majoritairement habité par une population francophone, le deuxième par une population anglophone), doublée sur le plan culturel par un climat de tension et d'opposition ethniques alimenté par les menaces d'assimilation, l'Acte de 1791 a mis sur pied la structure gouvernementale qui, pour une part importante, se trouve à l'origine des revendications des Patriotes. Cette structure parlementaire est, fondamentalement, une aristocratie politique, dans laquelle l'élément populaire se trouve assujéti à la Couronne britannique et à ses représentants sur le territoire colonial. L'architecture du pouvoir fait intervenir plusieurs paliers : au-dessus de la Chambre d'Assemblée, qui réunit les députés élus par suffrage, se trouvent le Conseil législatif, composé de membres nommés par le Gouverneur, et enfin le Gouverneur lui-même,

¹⁸² F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, 1996 [1993], p. 128.

¹⁸³ Denis Bertrand et Albert Desbiens, « Introduction », *Le rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo », 1990, p. 18-19. C'est en ces termes, issus d'un rationalisme libéral naïf, que le premier ministre britannique conçoit le projet de division des deux Canada : « La division de la province est probablement le meilleur moyen d'atteindre cet objet [l'assimilation des Canadiens français]. Les sujets francophones se convaincront ainsi que le gouvernement britannique n'a aucune intention de leur imposer des lois anglaises. Et alors, ils considéreront d'un esprit plus libre l'opération et les effets de ces lois, les comparant avec l'opération et les effets des leurs. Ainsi, avec le temps, ils adopteront peut-être les nôtres par conviction » (cité par Bertrand et Desbiens, p. 19).

assisté de conseillers choisis par nomination et formant un Conseil exécutif chargé de mettre en application les volontés du représentant de la Couronne. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, composée majoritairement, dans les années 1830, de députés canadiens-français, n'a donc aucun pouvoir immédiat et effectif, ses projets de loi devant recevoir l'approbation des instances supérieures, celle du Conseil législatif d'une part et celle, ultime, du Gouverneur d'autre part, ces deux instances n'obéissant aucunement au principe de représentation politique ; le Gouverneur, nommé par la Couronne, n'est en somme « redevable qu'au gouvernement impérial¹⁸⁴ ».

Les principales aspirations politiques des intellectuels et parlementaires du Parti patriote peuvent, sur cette base, se ramener à quelques principes fondamentaux. Le programme que constituent les « 92 résolutions », rédigées en 1834 à l'adresse des autorités impériales, est irrigué par un esprit nationaliste cherchant à faire correspondre la nationalité, entendue comme spécificité culturelle, avec la nation, définie comme instance politique autonome :

les Canadiens doivent être maîtres chez eux, maîtres de leur parlement, maîtres de leur politique intérieure, maîtres de leur législation, maîtres de leur administration, maîtres de leurs écoles, maîtres des ressources naturelles du pays acquis par leurs ancêtres¹⁸⁵.

Pour Louis-Joseph Papineau et les intellectuels patriotes, cette autonomie politique suppose la mise en place d'un gouvernement canadien entièrement électif, soumis au principe de la responsabilité ministérielle, dans lequel les sujets canadiens détiendraient le pouvoir (par l'intermédiaire de l'Assemblée) de modifier eux-mêmes leur constitution, d'instituer leurs lois et d'administrer complètement les deniers publics. Bref, les revendications patriotes sont animées par ce qu'on appellerait aujourd'hui un idéal « démocratique¹⁸⁶ » (au sens de la

¹⁸⁴ *Ibid.*, p. 16.

¹⁸⁵ Gérard Filteau, *Histoire des patriotes* [1938, 1975], Québec, Septentrion, 2003, p. 141.

¹⁸⁶ Il faut toutefois manier ce terme avec prudence. Si cette notion est utile, son utilisation, ici, risque de véhiculer un anachronisme : en effet, comme l'a montré dans un ouvrage récent Francis Dupuis-Déry, l'histoire du concept de « démocratie » est celle d'un étonnant revirement sémantique. Les grands systèmes politiques issus des révolutions des XVIII^e et XIX^e siècles, que l'on associe aujourd'hui, par habitude lexicale, à la « démocratie » moderne occidentale se sont, historiquement, institués *contre* la démocratie, le terme ayant longtemps traîné une connotation extrêmement péjorative au sein des élites bourgeoises et des « pères fondateurs » des républiques modernes. Ceux-ci, craignant l'irrationalité des couches populaires, associées au désordre et au chaos social, ont mis en place des aristocraties électives qui, à l'époque de leur fondation, sont conçues comme des systèmes capables de repousser les deux écueils de la monarchie (pouvoir absolu du trône) et de la démocratie (pouvoir exercé directement par l'ensemble du peuple). Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que la notion de « démocratie » commence, progressivement, à prendre la signification (dominante) qu'elle a toujours aujourd'hui, où elle renvoie le plus souvent à un système électif fondé sur une idée de la représentation qui

démocratie représentative). Avant la rébellion, cet idéal d'autonomie n'équivaut pas à une remise en question du lien colonial avec la métropole : on revendique une souveraineté de fait sans pour autant exiger une indépendance républicaine¹⁸⁷. Ce n'est qu'après le premier soulèvement de 1837 que le projet d'avènement d'une République canadienne se met à imprégner de manière plus manifeste le discours de certains Patriotes, et de ceux, notamment, qui sont derrière la « déclaration d'indépendance » lue par Robert Nelson à l'hiver 1838¹⁸⁸.

Or, la Couronne britannique n'est évidemment pas disposée à obtempérer. Accorder la responsabilité ministérielle, ce serait rendre la colonie « virtuellement indépendant[e]¹⁸⁹ » de la métropole. Dans les années 1830, la tension grimpe rapidement au Bas-Canada. Plusieurs événements contribuent d'ailleurs à jeter, voire à déverser, de l'huile sur le feu : l'incarcération, en janvier 1832, des journalistes Ludger Duvernay (*La Minerve*) et Daniel Tracey (*The Vindicator*) pour avoir dénoncé vertement le Conseil législatif dans leurs éditoriaux¹⁹⁰, la mort de trois Canadiens pendant l'émeute sanglante ayant accompagné l'élection du même Tracey dans une circonscription de Montréal en mai 1832 et l'hypocrisie de Lord Gosford, commissaire envoyé au Canada après la réception, à Londres, des « 92 résolutions »¹⁹¹, ont pour effet d'aviver les tensions déjà existantes. Lorsque les dix résolutions de Lord Russell, réponse de Londres aux 92 présentées par le Parti patriote, arrivent à Québec en mars 1837, le terrain est donc prêt, en quelque sorte, pour l'éclatement d'une révolte sans précédent. Ces dix résolutions, par lesquelles le gouvernement britannique refuse catégoriquement de modifier la structure gouvernementale de la colonie, sont reçues au Bas-Canada comme une gifle insolente¹⁹².

La voie politique officielle était bouchée. La réforme des structures du pouvoir allait maintenant devoir passer par un autre chemin, la lutte se transporter sur un autre terrain. Et il

masque et légitime l'absence factuelle de représentation (Francis Dupuis-Déry, *Démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, Montréal, Lux Éditeur, coll. « Humanités », 2013).

¹⁸⁷ G. Filteau, *Histoire des patriotes*, p. 143.

¹⁸⁸ Celle-ci proclame explicitement l'affranchissement colonial et la fondation d'une « république » canadienne, « affranchi[e] de toute allégeance à la Grande-Bretagne » (Félix Leclerc, « 1837-1838, dates et événements », dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Les rébellions de 1837-1838. Les patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 118).

¹⁸⁹ G. Filteau, *Histoire des patriotes*, p. 223.

¹⁹⁰ J. Schull, *Rébellion. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, p. 19.

¹⁹¹ Chargé d'une mission de conciliation, Gosford est l'instrument d'une stratégie des autorités britanniques qui consiste à amadouer les Canadiens pour mieux refuser l'essentiel de leurs revendications (G. Filteau, *Histoire des patriotes*, p. 193-210).

¹⁹² *Ibid.*, p. 226-229.

s'avère d'autant plus facile, pour les têtes dirigeantes du mouvement, de mobiliser une frange importante de la population travailleuse et paysanne que les motifs idéologiques de la rébellion sont doublés par d'importants stimulants socioéconomiques : si, comme le suggère Fernand Ouellet, le conflit peut, dans ses racines politiques et idéologiques, être compris comme l'expression de la montée d'une classe bourgeoise canadienne-française¹⁹³ (aspirant à exercer des fonctions politiques et à prendre sa place dans le milieu du commerce, sur lequel les Anglais ont toujours la mainmise), la misère engendrée, à l'époque, par les grandes épidémies de choléra¹⁹⁴ et le rendement catastrophique des récoltes – en 1833 et 1836 notamment¹⁹⁵ – galvanise la colère et la rancœur des couches populaires. L'importance des facteurs socioéconomiques est donc irréductible. Bien que fomentée intellectuellement, à la base, par les membres du Parti patriote et certains journalistes, la rébellion a rapidement, du point de vue de la composition sociale des troupes recrutées, pris une dimension populaire, un grand nombre de Patriotes ayant été « sécrété » par l'exaspération et la misère propres aux classes défavorisées et vulnérables¹⁹⁶. De son côté, le clergé, mis à part quelques rares exceptions, s'oppose farouchement à la rébellion, percevant l'essor d'une idéologie libérale comme une menace directe pour sa vision du monde et ses intérêts.

Dans les mois qui suivent la réception, au Bas-Canada, des résolutions de Lord Russell, la tension monte considérablement dans les campagnes, de plus en plus agitées. À Montréal, Les Fils de la liberté voient le jour à l'automne 1837¹⁹⁷. Du côté rural, les assemblées se succèdent, celle de Saint-Charles, en octobre de la même année, marquant un point irréversible : les Patriotes se disent prêts à prendre les armes, même si plusieurs chefs, comme Papineau lui-même, dépassés par les événements auxquels ils ont eux-mêmes donné naissance, ne se reconnaissent plus dans une lutte ayant désormais débordé le strict mais confortable

¹⁹³ Ouellet fonde ses affirmations sur une analyse de la composition sociale du contingent patriote : si les chefs patriotes (et les premiers intellectuels à avoir mis en discours les revendications politiques du mouvement) se recrutent presque tous parmi la classe politique et professionnelle canadienne-française (les professions libérales offrent à l'époque des perspectives d'emploi peu reluisantes), beaucoup de Patriotes (parmi ceux qui prennent les armes) émanent des couches « inférieures » de la population, tant urbaine que rurale. On peut supposer, avec Ouellet, que cette frange, qui n'a évidemment pas les mêmes motivations « idéologiques », obéit davantage à des réflexes défensifs ou à une rancœur accumulée, d'ordre à la fois politique et ethnique, contre les élites britanniques (Fernand Ouellet, « Les insurrections de 1837-1838 », dans J.-P. Bernard (dir.), *op. cit.*, p. 205-229).

¹⁹⁴ Plusieurs accusent les autorités britanniques ayant refusé de fermer la navigation pour des raisons commerciales d'avoir compromis la santé publique pour la satisfaction d'intérêts marchands.

¹⁹⁵ J. Schull, *Rébellion. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, p. 41.

¹⁹⁶ F. Ouellet, « Les insurrections de 1837-1838 », p. 211-213.

¹⁹⁷ *Ibid.*, p. 209.

cadre parlementaire¹⁹⁸. Des mandats d'arrestation sont émis, mais ne suffisent pas à stopper le cours des choses, désormais irrévocable.

Les premières batailles opposant les Patriotes aux troupes britanniques se déroulent dans la région du Richelieu : après la victoire inaugurale et triomphante des troupes dirigées par Wolfred Nelson à Saint-Denis, les Patriotes subissent une cuisante défaite, à la fin du mois de novembre 1837, à Saint-Charles¹⁹⁹. Au début décembre, plusieurs Patriotes traversent la frontière américaine pour se réfugier au Vermont – beaucoup d'autres suivront bientôt leur exemple. Plusieurs dirigeants patriotes sont interceptés et capturés par les autorités britanniques. Pendant ce temps, les coups de feu se déplacent vers la rive nord de Montréal. Après une deuxième défaite patriote à Saint-Eustache, le village voisin de Saint-Benoît, qui capitule avant le début des hostilités, tombe aux mains des troupes anglaises, qui pillent et saccagent les maisons sur leur passage²⁰⁰. La guerre civile, qui affecte une frange importante de la population canadienne, touche et mobilise aussi bien les hommes que les femmes. Comme l'a déjà indiqué Michèle Lalonde, plusieurs parmi celles-ci s'engagent activement dans des associations féminines appuyant la « cause patriotique²⁰¹ ». Beaucoup de femmes, en outre, ont prêté refuge aux rebelles fuyards et ont souffert du pillage impitoyable des troupes loyalistes.

Pendant l'insurrection de 1837, environ 500 individus sont incarcérés à Montréal pour « trahison » ou « menées séditionnelles²⁰² ». Dans le district de Montréal, la loi martiale (avec suspension de l'*habeas corpus*), solution « expéditive pour sanctionner les diverses infractions politiques à la loi²⁰³ », est en vigueur du 5 décembre 1837 au 24 avril 1838 ; elle le sera également, pour mater la deuxième rébellion, du 4 novembre 1838 au 24 août 1839. À l'hiver 1838, les autorités impériales suspendent la constitution et instaurent, pour gouverner la

¹⁹⁸ J. Schull, *Rébellion*, p. 53 et 74-75.

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 112-113.

²⁰⁰ *Ibid.*, p. 161-163.

²⁰¹ Michèle Lalonde, « La femme de 1837-1838 : complice ou contre-révolutionnaire? », *Liberté*, vol. 7, n° 1-2 (37-38), 1965, p. 154.

²⁰² F. Leclerc, « 1837-1838, dates et événements », *loc. cit.*, p. 122.

²⁰³ J.-M. Fecteau, « Mesures d'exception et règle de droit : les conditions d'application de la loi martiale au Québec lors des rébellions de 1837-1838 », *McGill Law Journal*, vol. 32, n° 3, 1987, p. 482. Fecteau souligne que le statut juridique de la loi martiale anglaise demeure flou dans les années 1830. C'est pourquoi l'Angleterre fait généralement l'économie de cette mesure militaire pour la répression des insurrections. Mais si la métropole évite d'avoir recours, sur son territoire intérieur, à une mesure mal fondée en droit, les gouverneurs des colonies et dépendances britanniques font, à la même époque, un usage généreux des mesures d'exception pour gérer et réprimer les désordres civils (p. 472-473).

colonie et réprimer les insurrections, un Conseil spécial. Celui-ci vote rapidement une loi « garantissant la protection complète contre toute poursuite affectant les personnes ayant pris part à la répression de la rébellion depuis le 1^{er} octobre 1837²⁰⁴ ». Débarqué à Québec le 27 mai 1838, John George Lambton, comte de Durham, est mandaté par les autorités impériales pour dénouer la situation de crise qui secoue durement la colonie. En juin, il proclame, par ordonnance, une amnistie presque générale : seuls les chefs patriotes enfermés à Montréal (que Durham envoie en exil temporaire aux Bermudes), quelques personnalités importantes du mouvement ayant fui la justice aux États-Unis et les individus liés (comme François Jalbert) au meurtre du lieutenant George Weir sont « épargnés » par la clémence du Haut-commissaire²⁰⁵.

Dans les mois qui suivent, le parlement britannique désavoue cependant l'ordonnance d'amnistie proclamée par Durham. Parallèlement, de l'autre côté de la frontière américaine, les Patriotes réfugiés aux États-Unis demeurent actifs. Optimistes, ils font du recrutement et entrevoient un avenir prometteur. Déjà en décembre 1837, comme le révèle la correspondance de Louis Perrault, imprimeur du *Vindicator* réfugié au Vermont, les Patriotes exilés tiennent des assemblées sur le territoire américain et s'efforcent de mobiliser et d'enrôler des forces neuves²⁰⁶. De son côté, le 1^{er} novembre 1838, après une enquête brève et expéditive sur la situation bas-canadienne, Durham quitte Québec pour rentrer en Angleterre et entame la préparation de son rapport²⁰⁷. Quelques jours après son départ, la deuxième insurrection éclate dans le sud de la province.

Le foyer de cette seconde rébellion n'est plus le même. Les batailles ont maintenant lieu près de la frontière américaine, à l'ouest de Saint-Jean et au sud de Montréal. Dans les premiers jours du mois de novembre 1838, les Patriotes sont rapidement mis en déroute à Beauharnois, Lacolle et Odelltown. Dans les villages, les volontaires enrôlés au service de la Couronne britannique se livrent à des exactions cruelles et systématiques. Ravage, vols, incendie de maisons et crimes sexuels : des familles sont pillées, beaucoup d'individus

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 484.

²⁰⁵ F. Leclerc, « 1837-1838, dates et événements », *loc. cit.*, p. 119-120.

²⁰⁶ Lettre de Louis Perrault à Ludger Duvernay et autres, 23 décembre 1837, dans Georges Aubin (dir.), *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont. Louis Perrault*, Montréal, Éditions du Méridien, 1999, p. 17-21.

²⁰⁷ J. Schull, *Rébellion*, p. 196-197.

humiliés et plusieurs femmes, sauvagement violées²⁰⁸. À Montréal, les nouvelles arrestations inondent la prison. Plus de 800 personnes y sont écrouées. La majorité est libérée, mais plus de cent prisonniers sont traduits en justice devant une cour martiale. Le premier procès s'ouvre à la fin du mois de novembre 1838, et le processus judiciaire complet s'étend jusqu'en mai 1839²⁰⁹. Parmi l'ensemble des accusés, neuf sont acquittés et quatre-vingt-dix-neuf sont condamnés à mort : douze seront effectivement pendus, cinquante-huit bénéficieront d'une commutation de peine et seront déportés en Australie²¹⁰, deux seront bannis et vingt-sept libérés sous caution²¹¹. Le 15 février 1839, sur l'échafaud avant de plonger dans l'éternité, Chevalier de Lorimier invite la foule massée à ses pieds à faire du présent le tremplin vers un avenir meilleur. « Quant à vous, mes compatriotes, peuple, mon exécution et celle de mes compatriotes d'échafaud vous sont utiles. Puissent-elles vous démontrer ce que vous devez attendre du Gouvernement Anglais²¹² ».

1837, 1838 et 1839. Avec les Patriotes, le Bas-Canada a laissé sa peau dans un bain de sang. Il était devenu, pour reprendre l'expression utilisée par un militant anonyme en février 1839, cet endroit « d'où [...] on chasse les Canadiens comme des *chiens enragés*²¹³ ».

Un espace public sous tension. Interférence et coprésence médiatiques

À l'hiver 1839, au moment où survient le meurtre du seigneur de Kamouraska, les dernières secousses révolutionnaires ne sont pas seulement fraîches en mémoire ; elles constituent toujours, *hic et nunc*, le cœur même de l'actualité sociopolitique telle qu'elle s'offre, soumise aux fluctuations de chaque jour, au public de la presse ainsi qu'aux

²⁰⁸ Voir à cet effet la troublante lettre de Louis Perrault à Louis-Joseph Papineau, 19 février 1839, dans G. Aubin, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont*, p. 156-170.

²⁰⁹ J. Schull, *Rébellion*, p. 241.

²¹⁰ Les déportés quittent le port de Québec dans les derniers jours du mois de septembre 1839, à bord du *Buffalo*, que François-Xavier Prieur, dans ses *Notes d'un condamné politique*, présente comme un « grand bâtiment à trois ponts ». La traversée du globe jusqu'en Australie (avec une escale de quelques jours à Rio de Janeiro) dure plus de quatre mois : selon Prieur, qui relate l'ensemble du voyage et décrit les exécrables conditions de vie dans la cale du bateau, le navire atteint sa destination le 13 février 1840. Le régime alimentaire des condamnés et les conditions sanitaires extrêmement précaires rendent le périple horriblement souffrant. L'amnistie viendra quelques années plus tard. Quant à Prieur, il revient pour sa part au Canada en septembre 1846 (Voir François-Xavier Prieur, *Notes d'un condamné politique de 1838*, suivi de *Journal d'un exilé politique aux terres australes* [de Léandre Ducharme], présentation d'Hubert Aquin, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 144-160).

²¹¹ F. Leclerc, « 1837-1838, dates et événements », *loc. cit.*, p. 131-134.

²¹² Cité dans F.-X. Prieur, *Notes d'un condamné politique de 1838*, p. 131.

²¹³ Cité par Louis Perrault, lettre à Louis-Joseph Papineau, 19 février 1839, dans G. Aubin, *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont*, p. 159.

journalistes, qui la construisent tout autant qu'ils l'enregistrent. La compréhension de la réalité historique de telle ou telle époque antérieure exige parfois de l'analyste du XXI^e siècle qu'il fasse abstraction de ses propres connaissances (elles-mêmes rendues possibles par l'histoire dont il est le produit), qu'il suspende temporairement sa perception présente et rétrospective des événements pour mieux restituer celle qu'ont pu avoir les individus d'une autre époque. Pour les contemporains de l'hiver 1839, la rébellion des Patriotes *n'est pas encore un événement du passé*. Elle appartient toujours à un présent vécu, sur lequel il demeure impossible de prendre une vue rétrospective. Événement ouvert, en cours, perçu comme inachevé et toujours actif, toujours vivant, l'insurrection et les bouleversements qu'elle engendre s'étendent, pour les contemporains, sur une durée *infinie*, indéterminée, dont ils ne peuvent encore entrevoir la dernière extrémité.

Cette perception *in situ* des événements comme événements inachevés imprègne fortement le discours des journaux. En effet, les yeux de la presse demeurent encore tournés vers la frontière américaine, zone névralgique des combats de l'automne 1838 et donc perçue comme recelant, en puissance, des agitations potentielles. Les mouvements et tumultes qui continuent, à l'hiver 1839, de secouer le secteur frontalier donnent à l'insurrection des airs d'inachèvement. Théâtre de nouvelles scènes de violence, la région alimente continûment les rumeurs. Au début du mois de février, par exemple, une « vingtaine de brigands armés et déguisés²¹⁴ », venant d'Alburgh au Vermont, prennent violemment d'assaut, du côté canadien de la frontière, la maison privée d'un homme que les journaux présentent comme un vieux cultivateur réputé pour sa richesse. Ils maltraitent ses occupants, s'emparent de plusieurs effets et mettent le feu à l'édifice. Le *Montreal Herald*, de même que *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, livrent de l'incident un récit détaillé et pathétique, esquissant un tableau circonstancié de la souffrance endurée par les victimes et de la cruauté sans borne des assaillants, ces « lâches féroces²¹⁵ ».

Lorsque les femmes demandaient merci, raconte *L'Ami du peuple*, le chef leur dit : « Vous damnés *tories*, nous prendrons et détruirons le dernier de vous sur les frontières, dix de vous seront pendus pour chaque patriote pendu à Montréal »²¹⁶.

²¹⁴ « Brigandage », *Le Canadien*, 8 février 1839, p. 1.

²¹⁵ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 9 février 1839, p. 3.

²¹⁶ *Ibid.*

Le Burlington Sentinel, quant à lui, rapporte des méfaits commis près de la frontière par des « Tories Canadiens ». Le *Montreal Transcript*, manifestement en quête de sensations, laisse entendre, sans confirmer l'information, que le village d'Alburgh a été brûlé et le *Herald*, soucieux de salir l'image publique des Patriotes, suggère que le chef des incendiaires pourrait être Robert Bouchette²¹⁷, l'un des Patriotes condamnés par Durham à l'exil aux Bermudes. Faisant le point, dans son numéro du 13 février, sur cet épisode de « barbarie », *L'Ami du peuple* indique que des lettres reçues des États-Unis « nous annoncent que les Américains sont horriblement fatigués du patriotisme canadien et commencent à envisager sous leurs vraies couleurs ces hommes qu'ils envisageaient comme des héros et des martyrs de la liberté ». Le rédacteur conclut, en apologiste de l'ordre et de la paix sociale, sur une note paternaliste : « Nous espérons que les troubles de cette année seront les derniers qui fatigueront cette province²¹⁸ ».

Dans tous ces rapports journalistiques, il ne faut évidemment pas chercher la vérité objective des faits ; il faut plutôt lire, dans la superposition et le frottement des diverses représentations de la réalité, la réalité d'une *perception* de la rébellion comme événement toujours en cours, la réalité d'une guerre idéologique toujours bien active et mobilisatrice. *Le Canadien* livre même à son public, dans plusieurs de ses livraisons du mois de février, une rubrique intitulée « Nouvelles de la frontière ». Tout grouillement en bordure de la frontière américaine, suspect, tend à devenir le signe d'une rébellion à venir. Les rumeurs, en effet, se font persistantes. Au milieu du mois de février, un correspondant de la *Gazette de Québec* affirme qu'« il y aurait environ 3000 sympathiseurs et patriotes assemblés à Swanton dans le but supposé d'envahir le Canada²¹⁹ ». Quant au départ de Louis-Joseph Papineau pour l'Europe, il est immédiatement interprété par ses détracteurs comme l'indice d'une nouvelle tentative de réforme et de soulèvement. *L'Ami du peuple*, particulièrement prompt à verser dans une rhétorique ampoulée et manichéenne, interprète ce voyage comme la suite logique du « complot diabolique » ourdi dans la province par le célèbre parlementaire, qui aurait « prêché

²¹⁷ Les trois journaux sont cités par *Le Canadien*, « Nouvelle des frontières », 11 février 1839, p. 2. Cette rumeur, quant au rôle de Bouchette, se trouve démentie dans les semaines suivantes, *Le Canadien* se servant des nouvelles parues dans le *Burlington Sentinel* pour ridiculiser « le rapport mis en circulation par certains Journaux tory de Montréal » (« Nouvelles de la frontière », *Le Canadien*, 22 février 1839, p. 1).

²¹⁸ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 13 février 1839, p. 2.

²¹⁹ Cité dans *Le Canadien*, 18 février 1839, p. 1.

le meurtre ou le pillage de l'étranger » et partirait vers l'Ancien Monde « pour offrir sa puissante médiation entre le gouvernement et les révoltés²²⁰ ».

Les suites des rébellions s'étalent sur de longs mois et les racontars ont la vie tenace, même si certains, comme *L'Aurore des Canadas*, préfèrent les relativiser²²¹. À la fin mars, le *Herald* croit toujours que « les Canadiens s'organis[ent] de nouveau » en vue d'un autre « soulèvement cette année », manœuvre de persuasion que *Le Canadien* décrit, sur un ton dénonciateur, comme ayant surtout pour fonction d'« exciter le gouvernement à la méfiance et de nouvelles rigueurs²²² » – même s'il reconnaît lui-même, en avril, que « les rapports de la frontière continuent d'être inquiétants », faisant d'état d'« attaques nocturnes » impliquant des volontaires et des « sympathiseurs²²³ ».

L'espace public bas-canadien est donc, à l'hiver 1839, un espace public sous tension, puissamment divisé et traversé par des conflits qui durent, qui n'ont rien perdu de leur intensité et de leur caractère anxigène. Cette proximité avec les événements inachevés de 1837 et 1838 engendre des prises de position polémiques et se traduit, quantitativement parlant, par une présence absolument massive, dans les colonnes des journaux, de textes ayant trait à l'actualité politique. Les procès qui se déroulent devant la cour martiale et les exécutions des prisonniers politiques, devant la nouvelle prison de Montréal, sèment l'émoi. Dans la presse, les tensions atteignent leur apogée autour du fameux 15 février 1839, jour de la pendaison publique de cinq patriotes – Chevalier de Lorimier, Charles Hindenlang, Amable Daunais, François Nicolas et Pierre-Rémi Narbonne. Au nom de la clémence et de la civilisation, *Le Canadien* dénonce vigoureusement, et à plusieurs reprises, la peine de mort : dénonçant la « terreur » mise en place par ceux dont le cœur « n'est pas encore désaltéré de sang²²⁴ », il fustige ce qu'il considère comme des mœurs pénales d'un autre âge. Le compte rendu des exécutions occupe dans les pages des journaux une surface considérable. L'appel à la liberté lancé, sur l'échafaud, par Hindenlang résonne sur toutes les tribunes²²⁵ et on

²²⁰ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 23 février 1839, p. 2.

²²¹ « Invasion et nouvelle insurrection », *L'Aurore des Canadas*, 19 février 1839, p. 3.

²²² *Le Canadien*, 29 mars 1839, p. 2.

²²³ *Le Canadien*, 8 avril 1839, p. 1.

²²⁴ *Le Canadien*, 4 février 1839, p. 2.

²²⁵ « Vive la liberté » : tels ont été les derniers mots prononcés sur l'échafaud par Hindenlang. Les adversaires des patriotes vont jusqu'à s'approprier les paroles du condamné pour en livrer au public le « véritable » sens : dans son for intérieur, Hindenlang « s'avouait qu'il avait été la dupe d'intrigants aussi méprisables que lâches, et que s'il eut obtenu une vie à laquelle il tenait encore, il s'en fut servi pour venger sa défaite, non pas sur ceux qu'il venait combattre en posant le pied sur ce sol, mais sur ceux qui l'avaient conduit dans une lutte aussi déplorable »

reproduit *in extenso* les derniers mots, attendrissants et solennels, du condamné François Nicolas²²⁶.

La polémique, vive et bruyante, fait couler beaucoup d'encre. Les unes de *L'Ami du peuple* sont, en février, presque monopolisées par les comptes rendus des procès devant la cour martiale. Infatigable, ce journal montréalais fait feu de tout bois. En véritable chien de garde de l'ordre établi, il n'épargne aucun moyen pour vilipender violemment les Patriotes et légitimer, implicitement, leur condamnation à mort. Le 16 février, lendemain des exécutions, il fait paraître un article incendiaire dans lequel il représente les révoltés comme des tueurs assoiffés de sang : les dirigeants du mouvement, ces « dangereux brigands », ces « dangereux ennemis » qui portent et brandissent « les drapeaux du brigandage », méritent une « malédiction éternelle » et les « horreurs du supplice » pour avoir fomenté une « conspiration contre l'ordre britannique ainsi que contre la paix », contre « la prospérité de leur patrie²²⁷ ». Le champ lexical mobilisé par le rédacteur du journal est sans équivoque : il s'agit, essentiellement, de *criminaliser* les Patriotes pour justifier la répression.

La tension qui habite l'espace public bas-canadien en 1839 se révèle également dans l'impatience²²⁸ avec laquelle on attend la publication du rapport de Lord Durham, tout le monde étant parfaitement conscient des changements que ses propositions sont susceptibles de placer à l'ordre du jour : au début de l'hiver, les rumeurs concernant un éventuel projet d'union circulent déjà²²⁹. On connaît assez, du reste, la teneur de ce texte fondamental de John George Lambton, célèbre pour avoir poussé quelques phrases controversées qui n'ont jamais été oubliées depuis. Il s'agit aussi bien d'un rapport sur l'état général des colonies britanniques américaines et de leur administration que d'un rapport sur les « maux » particuliers du Bas-Canada. La nécessité d'un règlement rapide et définitif des problèmes sociaux et politiques que Durham décèle dans la colonie est d'abord inféodée aux intérêts commerciaux de

(*L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 16 février 1839, p. 2). *L'Aurore des Canadas* sentira quant à lui le besoin d'invalider cette interprétation (« M. Hindenlang », *L'Aurore des Canadas*, 22 février 1839, p. 3).

²²⁶ *Le Canadien*, 18 février 1839, p. 2.

²²⁷ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 16 février 1839, p. 2. L'« infâme » Ludger Duvernay, diabolisé, apparaît ici comme une cible de choix : selon le rédacteur du journal, il est celui « qui se montra le plus actif à enrôler des guerriers pour la cause du meurtre et du brigandage, qu'il représenta comme celle de l'honneur et de la patrie ».

²²⁸ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 27 février 1839, p. 2. Le rédacteur du journal écrit : « Nous espérons beaucoup cependant de Lord Durham ; nous espérons qu'il mettra au jour de grandes vérités ». Aussi : « Plan de Lord Durham », *Le Canadien*, 15 mars 1839, p. 2.

²²⁹ « Union fédérative rêvée par Lord Durham », *Le Canadien*, 4 février 1839, p. 2.

l'empire, le climat de tension, qui règne en maître incontesté, n'étant pas propice à l'exploitation des foisonnantes richesses naturelles du continent américain – qui constituent, pour l'auteur du rapport, le « patrimoine légitime²³⁰ » du peuple anglais. Selon Durham, ce climat de tension, solidement ancré dans l'histoire bas-canadienne, est essentiellement d'ordre ethnoculturel. Le commissaire réduit en effet toute l'épaisseur du problème politique à une « haine mortelle » entre deux « races » séparées par des religions inconciliables, attachées à des pratiques différentes et isolées comme deux solitudes dans une incommunicabilité que perpétue l'absence d'un système d'instruction élémentaire qui pourrait fournir une culture commune. « Je m'attendais à trouver un conflit entre le gouvernement et le peuple ; je trouvai deux nations en guerre au sein d'un même État ; je trouvai une lutte, non de principes, mais de race²³¹ ».

La situation conserve cependant toujours, pour Durham, une dimension politique irréductible. Aussi s'efforce-t-il de déterminer les principales causes politiques d'un dépérissement regrettable du climat social (la négligence britannique devant l'importance d'une politique systématique d'assimilation, l'absence d'un « gouvernement responsable » et le manque de transparence, de même que de représentativité, des institutions parlementaires en place²³²) et de proposer, en guise de solutions au conflit déchirant du Bas-Canada, un ensemble de mesures politiques : la responsabilité ministérielle d'une part et, d'autre part, une union « législative²³³ » des deux Canada, dans le but avoué d'assimiler les Canadiens-français. L'apaisement des tensions, en effet, exige pour Durham une lente mais sûre anglicisation de ce peuple qu'il juge (même s'il lui reconnaît des qualités morales indéniables) congénitalement inférieur, mal éduqué et stationnaire²³⁴. Cette assimilation, même si elle est ici conçue comme une fatalité, comme une sorte de mécanisme d'absorption naturelle destiné à réaliser son travail historique, doit être pensée politiquement comme un projet à long terme : il s'agit, en

²³⁰ John George Lambton (Lord Durham), *Le Rapport Durham [Report on the Affairs of British North America]*, Traduction et introduction de Denis Bertrand et d'Albert Desbiens, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo », 1990, p. 51.

²³¹ *Ibid.*, p. 58.

²³² Voir *Ibid.*, p. 99, 110 et 120.

²³³ Durham oppose deux types d'union : l'union « législative », fusion complète de deux législations, et l'union « fédérale », au sein de laquelle deux provinces conservent leur législation intérieure respective. Dans la perspective d'une assimilation progressive des Canadiens français, c'est l'union législative qui, pour Durham, paraît exigible (*Ibid.*, p. 250-251).

²³⁴ *Ibid.*, p. 65-66. En somme, dans la représentation qu'il donne de la société canadienne-française, Durham reprend à son compte, en les synthétisant, les discours que les autorités impériales font valoir depuis la fin du XVIII^e siècle.

plaçant les francophones en état de minorité (tant démographique que politique), de concrétiser, « ni trop rapidement ni trop rudement²³⁵ », l'avènement d'une société coloniale intégralement anglaise.

Le rapport de Lord Durham, paru en Angleterre en février 1839, arrive au Bas-Canada dans les premiers jours du mois d'avril. *Le Canadien* propose aussitôt à son lectorat la publication et la diffusion, dans ses pages de même que sous forme de « pamphlets » publiés séparément, d'une version fragmentaire et traduite du document.

Pour prévenir toute interruption possible, nous ne commencerons que lundi prochain à publier en français le RAPPORT DE LORD DURHAM [...]. Comme l'importance de ce document est telle, qu'il doit trouver sa place dans les Bibliothèques de tous ceux qui prennent de l'intérêt aux affaires de ce pays et des autres colonies qui nous environnent, nous profiterons de la composition faite par le Journal, pour l'imprimer en forme de pamphlet, ce qui nous mettra en position de le donner à très bas prix²³⁶.

Dans les pages du journal, le rapport paraît du 8 avril au 8 mai 1839, couvrant la presque totalité de la surface de plusieurs des numéros compris entre ces deux dates²³⁷. Si d'autres journaux se montrent moins zélés ou minutieux que *Le Canadien*, le rapport fait néanmoins partout les manchettes : l'avenir du Bas-Canada et de sa population était en jeu.

On peut maintenant revenir, après ce détour passablement long mais nécessaire, au meurtre du seigneur de Kamouraska.

Ce qu'il convient d'établir, sur la base du portrait de situation que je viens de dresser, c'est qu'il serait réducteur d'isoler la couverture médiatique du crime sans tenir compte de la manière dont le journal, en tant que totalité discursive, s'offre au lecteur de l'époque. Il faut au contraire replacer cette couverture dans l'économie discursive qui travaille au même moment l'espace public considéré dans sa globalité. Le texte du journal est fragmentaire, chaque unité textuelle apparaissant comme un fragment prélevé sur la totalité du monde et inséré, dans le cadre de l'opération de montage et de fabrication de l'« actualité », dans le tout hétérogène de tel ou tel numéro : c'est dire que, dans sa logique interne, le texte de presse, contrairement à celui du récit, se caractérise par la « co-occurrence » de ses composantes plutôt que par la

²³⁵ *Ibid.*, p. 230.

²³⁶ « RAPPORT DE LORD DURHAM », *Le Canadien*, 5 avril 1839, p. 2.

²³⁷ Le rapport prend ainsi l'entière surface des deux pages du 12 avril et la quasi-totalité de celle des numéros du 17 avril, du 26 avril, du 6 et du 8 mai 1839.

séquentialité des scènes ou des épisodes²³⁸. Il s'agit donc, en somme, d'évaluer l'effet de cette co-occurrence, de mesurer l'incidence qu'a pu avoir sur la représentation et la postérité du crime l'« écosystème²³⁹ » journalistique particulier dans lequel il se trouve médiatisé. Pendant toute la période où les journaux suivent l'enquête relative au meurtre et les traces du meurtrier lui-même, les discours qui circulent dans l'espace public sont presque monopolisés par l'actualité politique liée aux rébellions et à leurs lourdes conséquences. Le plus souvent, dans les pages des journaux, les articles sur le meurtre, eux-mêmes nombreux, se trouvent coincés entre des colonnes surchargées de nouvelles se rapportant à la situation politique, ces nouvelles formant dès lors un environnement journalistique global.

Le meurtre est, en ce sens, fondu dans un tout qui l'englobe. Et d'autant plus que, dans les journaux de l'époque, les nouvelles sont, d'un point de vue graphique, peu délimitées les unes par rapport aux autres. En effet, les journaux bas-canadiens des années 1830 sont nettement différents des journaux que nous connaissons aujourd'hui. À bien des égards, les journaux contemporains se présentent à nous comme un ensemble composite de parties détachables, aussi bien d'un point de vue formel (les rubriques et les titres) que d'un point de vue matériel (les cahiers du journal papier et, en régime numérique, l'isolement d'une page ou d'un article sur l'écran d'ordinateur). Cette architecture du journal, dont la typographie et la division interne facilitent le repérage d'éléments précis, appelle et rend possible un certain mode de lecture et d'appropriation de l'information : elle nous convie à une « lecture sélective²⁴⁰ », tabulaire, qui se présente comme une navigation libre dans un espace fortement découpé et compartimenté, structuré comme une « courtepointe²⁴¹ ». La forme du journal contemporain admet une multiplicité de circuits de lecture possibles. Au contraire, les journaux de l'époque sont caractérisés par une relative absence de rubriques, la faible compartimentation existante n'étant d'ailleurs gouvernée par aucun principe d'ordre fixe et

²³⁸ Maurice Mouillaud, « Le journal : un texte sous tension », dans Pierre Rétat (dir.), *Textologie du journal*, Cahiers de textologie, n° 3, Paris, Minard, 1990, p. 143.

²³⁹ Au même titre que la page ou le numéro d'un journal forme une sorte d'« écosystème », offrant un équilibre passager entre des éléments coprésents et codépendants, l'ensemble synchronique constitué, à tel ou tel moment, par tous les journaux de l'espace médiatique forme aussi, à une autre échelle, une espèce d'« écosystème » (Voir Micheline Cambron, « Présentation générale », dans Micheline Cambron, Alex Gagnon et Myriam Côté (dir.), *Presse et vie culturelle*, 2 tomes, Québec, Codicille éditeurs, coll. « Premières approches », à paraître).

²⁴⁰ Micheline Cambron et Hans-Jürgen Lüsebrink, « Presse, littérature et espace public : de la lecture et du politique », *Études françaises*, vol. 36, n° 3, 2000, p. 137.

²⁴¹ *Ibid.*, p. 140.

récurrent²⁴². La plupart des nouvelles sont délimitées par de simples filets, plusieurs n'ont pas de titre et se fondent ainsi dans une surface qui, visuellement parlant, tend vers l'homogénéité ou l'indistinction. En ce sens, la facture même des journaux bas-canadiens de la période, peu portée vers le découpage graphique, induit et suggère un mode de lecture particulier (même si à l'évidence il reste impossible d'accéder concrètement aux manières de lire du public de l'époque) : une lecture plus totalisante, une traversée du journal, d'ailleurs relativement court (le numéro fait deux ou quatre pages), dans son intégralité. Car « en l'absence de repères formels, avec la facture irrégulière qui est la sienne, le journal demandait à être lu en entier, comme une sorte de récit²⁴³ ».

En vertu de cet aspect totalisant du journal, la couverture médiatique du meurtre d'Achille Taché ne peut être arrachée, artificiellement, à l'environnement discursif dans lequel elle se fonde. C'est aussi ce qu'indique clairement la propension qu'ont eue certains journaux à donner, comme je l'ai montré au chapitre précédent, une interprétation politique du crime, effet direct de la simultanéité des événements, de la coprésence médiatique du meurtre de Kamouraska et de l'agitation liée au mouvement insurrectionnel et à sa répression. Il n'est pas étonnant que, dans un contexte de criminalisation de l'action politique, on ait été tenté de politiser l'action criminelle, que l'actualité politique ait en quelque sorte « contaminé » le traitement de l'actualité judiciaire.

Cette contamination se donne également à lire dans l'intérêt manifeste qu'un journal comme *L'Ami du peuple* porte à l'extradition du meurtrier Georges Holmes : en sous-texte, dans cet empressement à réclamer la livraison du criminel, il faut lire une allusion aux événements politiques qui font au même moment les manchettes sur toutes les tribunes. En effet, on peut supposer que si *L'Ami du peuple* se montre aussi chatouilleux (il l'est particulièrement) sur la question de l'extradition, c'est parce que, contextuellement, l'exil en territoire américain comme moyen d'échapper à la justice est fortement associé aux soulèvements des Patriotes (que le journal, loyal à la couronne britannique, réproouve fermement), un grand nombre d'entre eux ayant trouvé refuge dans l'État limitrophe du Vermont. À l'hiver 1839, l'épineuse question de l'extradition se trouve, par ailleurs, placée au

²⁴² Frédéric Charbonneau et Rachel Lauthelier, « Facture et lecture du *Canadien* », dans Micheline Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 109 et 119.

²⁴³ *Ibid.*, p. 119.

centre de discussions importantes, comme en témoigne un long article paru dans le *New York Commercial Advertiser* (et reproduit le 9 février par *L'Ami du peuple*) faisant état du flou juridico-politique qui continue d'entourer la question²⁴⁴. La résonance que ces discussions trouvent à Montréal traduit, à sa manière, l'état de tension qui anime l'espace public bas-canadien au moment de la répression des soulèvements.

Ce qu'il faut souligner, ici, c'est l'effet de la coprésence médiatique sur la représentation *et* sur la postérité du fait divers de 1839 dans la mémoire collective. Or, ce qui contribue, à l'hiver 1839, à donner au meurtre d'Achille Taché une grande visibilité est en même temps ce qui favorise l'oubli relatif dans lequel tombe, assez rapidement, cette affaire – le peu d'intérêt pour le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville, en 1841, en est un indice. À un moment où l'ensemble des yeux et des voix est tourné vers l'avenir incertain du Bas-Canada, l'engouement pour le meurtre de Kamouraska est en quelque sorte condamné, presque fatalement, à être supplanté et détrôné par une exaltation de plus grande envergure.

Dans les mois qui suivent la réception du rapport controversé de Lord Durham, l'espace public bas-canadien reste marqué par des tensions et des revendications politiques fortes, comme peut en témoigner la trajectoire d'Étienne Parent, rédacteur du *Canadien*. Dès sa sortie de prison en avril 1839 (où il avait été incarcéré en janvier pour « menées séditeuses »), Parent consacre aux débats qui secouent la province l'essentiel de ses énergies. L'année suivante, « farouchement anti-unioniste », il dirige avec François-Xavier Garneau un comité « chargé de recueillir des signatures en vue d'une pétition contre l'union²⁴⁵ ». Mais en juillet 1840, l'Acte d'union est néanmoins adopté par le parlement britannique et reçoit la sanction royale. Au Canada, il sera proclamé en février 1841²⁴⁶. Dans l'ombre de ces grands bouleversements politiques, sur lesquels sont braqués tous les projecteurs, le meurtre scandaleux qui avait fait tant de bruit en 1839 a pu quitter discrètement la scène publique, grandement aidé, en cela, par les intrigues familiales et la censure secrètement spectaculaire

²⁴⁴ La demande d'extradition, qui s'avère nécessaire puisqu'il faut absolument punir les « brigands dont il importe de purger la société », doit-elle être « adressée au président des États-Unis » ou « au gouverneur d'un état »? C'est sur cette question que le journal entend prendre position lorsqu'il fait de l'extradition une « affaire nationale » relevant de la juridiction de l'État fédéral, le président étant le « seul organe de la nation dans les relations extérieures, et son seul représentant avec les nations étrangères » (article reproduit dans *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 9 février 1839, p. 2).

²⁴⁵ Jean-Charles Falardeau, « Parent, Étienne », *Dictionnaire biographique du Canada*, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/parent_etienne_10F.html, page consultée le 12 mars 2015.

²⁴⁶ J. Schull, *Rébellion*, p. 262.

d'*Un drame de l'enfer*, le récit romanesque que Charles Dolbigny n'a jamais pu faire paraître et qui ne survivra à son auteur que pour périr dans le silence des flammes.

9.2 La mémoire indéfectible. Du privé au public

Même s'il n'a pas connu, pour les raisons évoquées dans les sections précédentes, une postérité légendaire et littéraire aussi marquante et généreuse que d'autres crimes rendus célèbres, le meurtre de Kamouraska ne s'est pas définitivement éclipsé pour autant. Il s'agit moins d'un oubli que d'un silence, que d'un confinement du souvenir dans l'espace intime et privé, que de son évacuation hors de l'espace public. Aussi est-il possible, à partir des quelques rares documents, des quelques rares traces mémorielles dont nous disposons aujourd'hui, de retracer la fragile mais durable survivance du fait divers dans la littérature et la mémoire collective au XIX^e siècle.

Surmonter l'oubli. Une « tache de sang dans nos annales »

Plusieurs documents révélateurs témoignent effectivement de la conservation mémorielle de l'événement au XIX^e siècle et de la transmission du souvenir, par l'entremise de récits oraux, jusqu'au XX^e.

Le premier de ces documents est une œuvre littéraire inédite : les *Souvenances canadiennes* de l'abbé Henri-Raymond Casgrain, écrites entre 1899 et 1902. Cet ouvrage massif, qui totalise plus de 1100 pages, n'a jamais été publié. Il n'en existe que quelques exemplaires jalousement conservés dans les archives et qui, sans être hors d'atteinte, restent difficiles à consulter²⁴⁷. Les restrictions imposées à la consultation et l'interdiction entourant la diffusion du texte découlent des volontés de l'auteur lui-même, qui défend « absolument », dans l'« Avertissement » de son tapuscrit, « que [ses] *Mémoires* soient publiés, en aucun

²⁴⁷ J'ai consulté pour ma part, pour la rédaction des pages qui suivent, l'exemplaire conservé dans les Archives du Séminaire de Québec, au Musée de l'Amérique francophone. J'ai obtenu, pour ce faire, une autorisation de consultation personnelle de la part de l'abbé Jacques Roberge, supérieur du Séminaire, que je tiens ici à remercier chaleureusement. Puisque des restrictions s'imposent et que je suis autorisé à ne citer que de très courts fragments des *Souvenances*, je tirerai aussi profit des quelques fragments de l'ouvrage déjà cités et rendus publics par Manon Brunet.

temps et sous aucun prétexte²⁴⁸ ». Comme le relève à juste titre Manon Brunet, cette interdiction formelle et péremptoire se justifie difficilement, d'autant plus que, rétrospectivement, elle peut apparaître comme une exigence incohérente. Bien sûr, Casgrain souligne explicitement que « certains faits [...] ne peuvent sans inconvénient être rendus publics²⁴⁹ » ; mais il indique aussitôt, en même temps, que les faits qu'il consigne le sont « pour l'information des esprits éclairés²⁵⁰ ». En outre, si l'évolution du texte, au fil des nombreuses pages, trahit en cours de route un changement de cap de la part de l'auteur (le titre même de l'ouvrage semble devenir désuet au moment où Casgrain commence à narrer généreusement ses multiples voyages, qui n'ont à proprement parler rien de « canadien »²⁵¹), l'usage par l'auteur de son propre manuscrit, au terme de l'écriture en 1902, semble rendre inconséquente la proscription initiale : la correspondance de l'abbé montre qu'il entame, dans les semaines qui suivent le couronnement de ses *Souvenances*, des démarches de publication à l'étranger comme à Québec, où les conditions de publication sont confirmées et acceptées par l'écrivain et son imprimeur – on ne sait pas à quoi attribuer exactement l'interruption soudaine et *in extremis* de ce processus²⁵².

Pour Casgrain, le souvenir des rébellions de 1837 et 1838 et celui du meurtre d'Achille Taché sont intimement reliés. Les deux événements, qui ont laissé, selon l'expression du mémorialiste, une ineffaçable « tache de sang dans nos annales²⁵³ », font conjointement l'objet d'un chapitre consacré aux souvenirs d'enfance : dans le cinquième chapitre du premier volume des *Souvenances*, où Casgrain appuie la répression du mouvement patriote en racontant le rôle joué par ses parents pendant les troubles lors du passage à la Rivière-Ouelle de troupes militaires appelées en renfort par les autorités britanniques²⁵⁴, le récit du crime de Georges Holmes s'étale sur près de dix pages. Lorsque survient le meurtre de Kamouraska, en 1839, Casgrain n'a pas encore dix ans. Rédigé vers 1900, son récit du crime ne peut donc pas

²⁴⁸ Cité par Manon Brunet, « Mémoires et autobiographie dans les *Souvenances canadiennes* de Henri-Raymond Casgrain », *Voix et images*, vol. 35, n° 3 (105), 2010, p. 83.

²⁴⁹ Cité dans *Ibid.*

²⁵⁰ Cité dans *Ibid.*

²⁵¹ *Ibid.*, p. 96. Brunet juge que l'interdiction, « précaution oratoire » au début du projet, devient « complètement surannée à la fin, en 1902 ».

²⁵² *Ibid.*, p. 97.

²⁵³ Henri-Raymond Casgrain, *Souvenances canadiennes*, premier volume, tapuscrit conservé aux Archives du Séminaire de Québec, Musée de l'Amérique francophone, p. 99.

²⁵⁴ Lors de ce passage, Charles-Eusèbe Casgrain, père du jeune Henri-Raymond, offre l'hospitalité aux troupes et donne un dîner en leur honneur (H.-R. Casgrain, *Souvenances canadiennes*, premier volume, p. 99 et suivantes).

avoir la mémoire vive comme source première et essentielle. En fait, Casgrain tire probablement une part considérable de ses renseignements de la documentation et des souvenirs laissés par ses parents, son père Charles-Eusèbe ayant participé activement, à Sorel même, à la collecte d'informations dans le cadre de l'enquête. Ainsi l'auteur des *Souvenances* cite-t-il, pour appuyer son récit de l'événement, deux lettres écrites par son père (et adressées à sa mère) en février 1839. Seule l'utilisation d'une certaine documentation permet d'ailleurs d'expliquer la présence des détails relativement nombreux qui émaillent le récit : les circonstances de la rencontre entre Holmes et Taché à Kamouraska, la suspicion éveillée chez un aubergiste de la Côte-du-sud par le véhicule maculé de sang du meurtrier, la main de la victime sortant de la neige lors de la découverte du cadavre, etc.

Les pages que l'auteur des *Souvenances* consacre au meurtre de Kamouraska ont un aspect composite. Elles entremêlent et font cohabiter deux registres de discours : il y a, d'un côté, le langage de la chronique, où le souvenir et le vécu de l'événement (bruts ou médiatisés par des documents) permettent à Casgrain de rendre compte de la commotion sociale créée, au sein de la communauté familiale et locale, par le meurtre. Mais il y a aussi, d'un autre côté, le récit du crime à proprement parler, où l'ancrage historiographique et mémoriel se trouve assoupli et édulcoré par une forte teneur littéraire, qui trahit, derrière le mémorialiste, le souffle et les libertés de l'écrivain.

Casgrain accorde une place importante à la réaction communautaire devant la brutalité de l'événement. Le meurtre se trouve d'abord annoncé dans ce qui s'apparente à une prémonition : lors d'une nuit remémorée de février 1839, devant les stries d'une aurore boréale annonciatrice de malheur, le jeune Casgrain mis en scène dans le récit rencontre la « folle à Larie », perturbée mais clairvoyante, qui révèle le drame dans un langage cabalistique. « Malheur, malheur à toi, Achille. Ton ami, le docteur Holmes est passé par ici. Du sang, [...] des gouttes de sang. [...] Cherchez-le dans la neige où il l'a jeté au bord du chemin²⁵⁵ ». Suit un passage sur la « consternation » suscitée dans la famille de Casgrain par la découverte du cadavre, Achille Taché appartenant à « l'une des plus honorables [familles] du pays²⁵⁶ ». L'auteur des *Souvenances* compare l'ébranlement causé au sein de la

²⁵⁵ Cité dans M. Brunet, « Mémoires et autobiographie dans les *Souvenances canadiennes* de Henri-Raymond Casgrain », *loc. cit.*, p. 87.

²⁵⁶ H.-R. Casgrain, *Souvenances canadiennes*, p. 116.

communauté des bonnes familles à la détonation « d'un éclat de tonnerre au milieu d'un ciel serein ». Il mobilise, pour rendre compte de la secousse, une métaphore sonore :

L'explosion du sentiment public au récit de ces horreurs, les *cris* d'exécration contre le meurtrier, les expressions de sympathie pour l'infortuné Achille, tout cela *résonne* encore dans mon *oreille*²⁵⁷.

Dans les passages où il s'agit de retracer la commotion sociale créée par le meurtre, Casgrain joint le document d'époque à la mémoire vive (la sienne et celle de ses proches) : reproduisant des extraits de lettres de son père, qui passe plus de deux jours à Sorel pour mener une enquête, il rapporte tout le bruit et les remous engendrés par « cette trop malheureuse et révoltante affaire », qui « accapare dans ce moment [en 1839] presque tout l'intérêt public²⁵⁸ ». Le souvenir de rumeurs passées, au sujet de l'extradition refusée du criminel, vient ajouter une dernière note à la chronique d'un épisode troublant de la vie canadienne : « On dit que de secrètes mais puissantes influences agissent sur les autorités pour prévenir son arrestation [Holmes], et éviter le scandale d'un procès criminel, où l'on aurait vu traîner devant le public quelques-uns des noms les plus respectables du pays²⁵⁹ ».

Le récit du crime en lui-même exige cependant du mémorialiste qu'il cède la plume au littérateur. L'incorporation du discours direct, dans le cadre de dialogues entre les personnages, et la mise en scène du meurtre, imaginé dans son déroulement spatio-temporel précis, fictionnalisent un récit où le ton romanesque et l'imagination tendant à supplanter la nudité du souvenir. « À peine furent-ils engagés dans l'avenue, que le meurtrier, profitant du moment où sa malheureuse victime détournait la tête, sortit le pistolet qu'il tenait et lui tira une balle derrière l'oreille²⁶⁰ ». Il « acheva de tuer le malheureux Taché à coups de crosse de pistolet²⁶¹ », dans une lutte fatale que le narrateur, qui abolit par l'entremise de sa narration la distance le séparant de l'événement originel, suggère fortement et offre à l'imagination : « La tête et la figure horriblement mutilées attestaient une lutte désespérée avec la victime²⁶² ».

D'un point de vue narratologique, on peut dire, en effet, que le récit du crime en lui-même opère une réduction de la « distance », et ce en un double sens. D'un côté, Casgrain

²⁵⁷ *Ibid.*, p. 119. Je souligne.

²⁵⁸ Extrait d'une lettre de Charles-Eusèbe Casgrain, cité dans *Ibid.*, p. 120-121.

²⁵⁹ *Ibid.*

²⁶⁰ *Ibid.*, p. 117.

²⁶¹ *Ibid.*, p. 118.

²⁶² *Ibid.*, p. 119.

livre l'événement comme s'il y avait secrètement assisté : il suspend, au profit d'une narration dramatique, la référence aux documents dont il tire sa connaissance précise de l'histoire, effaçant par là la distance épistémologique (entre l'événement raconté et le discours qui raconte) engendrée, dans le discours historiographique, par l'exhibition de la médiation en quoi consiste le document²⁶³. D'un autre côté, la recreation d'un dialogue (nécessairement imaginé) entre le meurtrier et sa victime diminue quant à elle la « distance narrative²⁶⁴ » entre la narration et l'histoire. La reconstitution de l'événement tend ainsi à s'effacer derrière sa dramatisation, la plus grande proximité avec le crime (d'un point de vue strictement narratif) ayant pour corollaire sa fictionnalisation.

En outre, la littérisation de l'événement se trouve consolidée par le portrait que le texte dresse du criminel, le Casgrain des *Souvenances canadiennes* ayant ici recours à des *topoi* littéraires récurrents et structurants. Lexicalement et sémantiquement, le criminel est diabolisé, déshumanisé : animé par une « perversité diabolique²⁶⁵ », Holmes est un « monstre²⁶⁶ » possédé par une passion ayant réveillé « les instincts homicides endormis au fond de sa mauvaise nature²⁶⁷ ». Il s'oppose diamétralement, dans le récit livré par Casgrain, à Joséphine-Éléonore d'Estimauville, évidemment innocente et insoupçonnable. Comparée à une « madone » de Raphaël, c'est la femme pure, cristalline et envoûtante qui joint le sensuel au spirituel, la perfection de l'œuvre d'art à un « regard profond dont on ne pouvait se défendre de rêver²⁶⁸ ». Le récit de Casgrain opère, en somme, une sorte d'individualisation de la culpabilité : évacuant toute référence aux tentatives d'empoisonnement faisant intervenir Aurélie Prévost, blanchissant définitivement l'épouse d'Achille Taché, le texte ne connaît qu'un seul criminel (Georges Holmes), figure diabolique qui dote l'histoire d'une dimension manichéenne convenue et rassurante.

²⁶³ Cette distance épistémologique est analogue à celle que Wayne C. Booth nomme « distance esthétique » : « Tout ce qui fait sentir à l'un et à l'autre qu'il a affaire à un objet esthétique, et non pas à la réalité, accentue la distance esthétique » (Wayne C. Booth, « Distance et point de vue. Essai de classification » [1961], dans *Poétique du récit* [collectif], Paris, Seuil, coll. « Points », 1977, p. 100).

²⁶⁴ Pour Genette, le récit de paroles suppose, par rapport au récit d'événements, une proximité accrue avec les personnages et l'histoire : dans les dialogues, ceux-ci se livrent sans la médiation d'une narration. Voir G. Genette, *Discours du récit. Essai de méthode* [1972] suivi de *Nouveau discours du récit* [1983], Paris, Seuil, coll. « Points », 2007, p. 164-176.

²⁶⁵ H.-R. Casgrain, *Souvenances canadiennes*, p. 116.

²⁶⁶ *Ibid.*, p. 118.

²⁶⁷ *Ibid.*, p. 116.

²⁶⁸ *Ibid.*, p. 122.

Les *Souvenances canadiennes* ne sont pas l'unique document attestant la conservation, dans la mémoire collective, du meurtre de Kamouraska. Le long témoignage recueilli dans *Kamouraska, de mémoire...* livre une précieuse information sur la vie sociale et rurale du village de même que sur certains souvenirs charriés avec le temps. Cet ouvrage, préparé dans les années 1970 par Fernand Archambault, réunit la somme des récits, souvenirs et anecdotes racontés oralement (puis ensuite retranscrits) par un homme en quelque sorte anonyme, Joseph-Phydime Michaud, villageois ordinaire né à Kamouraska en 1902. Selon les mots d'Archambault, c'est la « description d'un monde et d'une société en dehors de l'histoire²⁶⁹ », telle qu'elle émane d'une voix chargée par plusieurs décennies de souvenirs personnels et collectifs. L'un des premiers souvenirs racontés par le narrateur est celui qui se rapporte précisément à « l'histoire du seigneur Taché ». « Les gens de Kamouraska, affirme Michaud, ne conservaient pas les histoires. Ma mère, qui venait de Rivière-Ouelle, m'a raconté plus d'affaires sur Kamouraska que mon père²⁷⁰ ». L'histoire vient donc de la mère, qui elle-même la tient « de sa grand-tante qui avait été témoin dans l'affaire ». On est ainsi en présence – pour reprendre une distinction que j'ai déjà établie – de ce que les ethnologues appellent un « fabulat », c'est-à-dire un « récit de second niveau²⁷¹ » prenant place dans une chaîne de transmissions orales.

Le témoignage de Michaud au sujet du meurtre demeure naturellement flou. Malgré des variantes (la mort de la victime est attribuée à des coups de poignard), on y retrouve néanmoins certains éléments connus : la présence suspecte de l'étranger à Kamouraska, la carriole ensanglantée, la découverte du cadavre dans la neige et la fuite du meurtrier au Vermont. L'énoncé du récit compte ici beaucoup moins que son énonciation même, qui poursuit la transmission d'une mémoire collective dont l'énonciateur a hérité. « Le meurtrier [...] était connu des gens de Kamouraska et, à mots couverts, on disait qu'il était l'amant de la femme de Taché. Les preuves furent complètes à la fin de l'hiver et l'ordre de l'arrêter fut donné, mais il était déjà passé au Vermont²⁷² ».

²⁶⁹ Fernand Archambault, « Introduction », dans Joseph-Phydime Michaud, *Kamouraska, de mémoire... Souvenirs de la vie d'un village québécois* (recueillis par Fernand Archambault), Montréal, Boréal-Express, 1981, p. 10.

²⁷⁰ Joseph-Phydime Michaud, *Kamouraska, de mémoire...*, p. 27.

²⁷¹ Jean Du Berger, *Le diable à la danse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 18. On a vu, plus haut, que le fabulat se distingue du mémorat, qui renvoie, toujours selon les termes de Du Berger, au récit « de celui qui a [directement] vécu une expérience extraordinaire ».

²⁷² Joseph-Phydime Michaud, *Kamouraska, de mémoire...*, p. 28.

La présence d'une postérité orale du meurtre de Kamouraska, au XIX^e siècle et au-delà, est également corroborée par un témoignage recueilli en avril 1976 par Luc Lacourcière près de l'Islet, sur la Côte-du-sud : en effet, Lacourcière observe une confusion, dans le récit de l'un de ses informateurs, entre le « docteur l'Indienne », meurtrier de Saint-Jean-Port-Joli, et le docteur Holmes, meurtrier de Kamouraska²⁷³, signe d'une coprésence, au sein d'un imaginaire local, de ces deux figures célèbres. On retrouve ici un phénomène analogue à ce principe de coconstruction en vertu duquel, comme l'ont montré mes analyses contenues dans les parties précédentes, les figures criminelles célèbres tendent, dans l'imaginaire social, à se contaminer et à s'alimenter mutuellement.

En définitive, des *Souvenances canadiennes* aux rares récits oraux disponibles, l'ensemble des traces évoquées ici, minces mais révélatrices, signalent la présence, au XIX^e siècle, d'une postérité mémorielle du fait divers de 1839. Ces traces ont en commun d'indiquer l'existence d'un souvenir collectif, qui au XIX^e siècle, avec la censure du roman de Dolbigny, a longtemps été confiné dans le domaine privé : il est conservé et transmis familialement et localement par des individus qui, en tant que narrateurs, se font les porte-paroles de leur famille ou de leur petite communauté. Les dernières années du siècle réserveront toutefois à ce souvenir une percée dans l'espace public.

Une entrée (tardive) en littérature. De l'« enfer » à la « vie réelle »

Quelques années après l'autodafé clandestin, en 1890, du manuscrit de Charles Dolbigny (*Un drame de l'enfer*), le meurtre du seigneur de Kamouraska génère un deuxième roman. Mais contrairement à son prédécesseur, les *Drames de la vie réelle*, de Georges-Isidore Barthe, échapperont à l'étouffement et seront publiés deux fois, en feuilleton d'abord (à partir de 1894), en volume ensuite (en 1896).

Frère de l'écrivain, avocat et homme politique Joseph-Guillaume Barthe, Georges-Isidore Barthe est l'un des journalistes canadiens-français les plus importants du XIX^e siècle.

²⁷³ Archives de folklore et d'ethnologie (Université Laval), Fonds Luc Lacourcière P178/E4/5.5, témoignage de M. André St-Pierre, recueilli par Luc Lacourcière le 6 avril 1976 à Sainte-Perpétue, dans le comté de l'Islet. Voir aussi *supra*, p. 375-376.

Sa longue carrière est en effet bien remplie²⁷⁴. Indépendantiste avant la lettre, anti-unioniste souhaitant l'avènement d'une république canadienne autonome et libérée du joug politique britannique, Barthe lance, dans les années 1850 à Trois-Rivières et en vue de propager sa conception de la politique canadienne, le journal *Le Bas-Canada*, dont l'atelier est rapidement ravagé par un incendie. Il s'établit ensuite à Sorel, où il poursuit ses activités journalistiques. Dans les décennies suivantes, Georges-Isidore Barthe fonde et dirige, seul ou avec l'aide de collègues, sept journaux, à Sorel, Trois-Rivières et Montréal : *La Gazette de Sorel* (1857-1880), le *Sorel Pilot* (1868-1877), le *Journal du cultivateur et de l'ouvrier* (1876-1879), *L'Ère nouvelle* (qui avait été publié entre 1852 et 1864 et que Barthe ressuscite en 1884), le *New Era* (1885), *L'Indépendance canadienne* (1894-1896) et le *Canadian Democrat* (1895). Élu maire de Sorel en 1864, il est aussi nommé juge de paix du district de Trois-Rivières en 1887, où il fonde et dirige, après sa destitution en 1894²⁷⁵, *L'Indépendance canadienne*, dans les pages duquel il publie, par tranches, les *Drames de la vie réelle*, ouvrage « écrit en peu de jours » et pour « chasser les idées noires²⁷⁶ », comme l'écrit Barthe lui-même dans les « Notes de l'auteur » qui accompagnent le récit.

Le journal, lancé le 13 octobre 1894 à Trois-Rivières, est un hebdomadaire comptant quatre pages et militant en faveur de l'instauration prochaine d'une « république canadienne²⁷⁷ ». Le feuilleton couvre, dans cette première livraison, une surface considérable, occupant le rez-de-chaussée des trois premières pages et la quasi-totalité de la dernière. Mais il s'agit d'un faux départ. En effet, le numéro suivant du journal ne paraîtra pas. Ou plutôt : il faut attendre une année complète avant la livraison, le 5 octobre 1895, de ce deuxième numéro, présenté en fait comme le numéro inaugural, en remplacement de celui de l'année précédente. Cette deuxième version du numéro « inaugural » est, sur le plan du contenu, évidemment différente de la première²⁷⁸, même si le feuilleton des *Drames de la vie réelle* y

²⁷⁴ Voir notamment sa notice nécrologique, « Georges Isidore Barthe », *Le Monde illustré*, 8 septembre 1900, p. 7.

²⁷⁵ Je reprends toutes ces informations de l'article biographique publié par Guildo Rousseau, « Barthe, Georges-Isidore », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/barthe_georges_isidore_12F.html, page consultée le 18 mars 2015.

²⁷⁶ Georges-Isidore Barthe, « Notes de l'auteur », *L'Indépendance canadienne*, 8 février 1896, p. 3. Ces notes, qui apparaissent déjà dans l'édition feuilletonesque, sont augmentées dans l'édition en volume, parue en 1896.

²⁷⁷ « République canadienne », *L'Indépendance canadienne*, 13 octobre 1894, p. 1.

²⁷⁸ Les journaux de la région, qui accusent réception du numéro inaugural du périodique, confirment qu'un silence d'une année sépare les deux inaugurations (Voir « L'indépendance canadienne », *La Tribune* [Saint-Hyacinthe], 11 octobre 1895, p. 7 ; *L'Écho des Bois-Francs*, 12 octobre 1895, p. 2). Le délai de publication

paraît encore. Barthe en reprend alors, au rez-de-chaussée du journal, la publication depuis le début. La diffusion du feuilleton s'étend jusqu'au 8 février 1896, quelques semaines avant l'interruption de la publication du périodique (au début avril), qui disparaît définitivement avec un ultime numéro paru le 13 juin suivant²⁷⁹. Dès la publication de la première tranche des *Drames de la vie réelle*, sous-titrés « Roman canadien », on annonce la parution prochaine d'une version « revu[e], corrigé[e] et augmenté[e]²⁸⁰ » du récit sous forme de volume. « Le tirage devant être limité, écrit Barthe dans les réclames qu'il fait paraître à cet effet, ceux qui voudront avoir le volume auront la bonté de nous adresser leurs noms²⁸¹ ». Les annonces paraissent encore, dans les livraisons successives du journal, jusqu'au 30 novembre 1895 ; le livre, quant à lui, paraît en 1896, à Sorel.

En vertu des frontières génériques établies par la critique littéraire, celle de l'époque aussi bien que celle d'aujourd'hui, « le roman de Barthe tient plus de la chronique que du genre romanesque²⁸² ». L'auteur des *Drames* ne manque d'ailleurs pas de le reconnaître lui-même lorsqu'il écrit, dans la version des « Notes » qu'il insère dans l'édition en volume : « En me relisant, je constate que j'ai laissé courir ma plume et que mon travail tient plutôt de la chronique rétrospective ou du genre mémoire que du roman ». Barthe persiste néanmoins à classer son texte sous la bannière du genre romanesque, en précisant qu'il livre au public un roman « historique ». « Dans ce que j'ai raconté, il y a sans doute des inexactitudes : - ça n'est pas de l'histoire, mais du roman, que je livre au public, mais le fond est vrai²⁸³ ». Considéré comme un tout, l'ouvrage échappe aux catégorisations génériques. Il s'agit, en fait, d'un

semble avoir été occasionné par des difficultés logistiques, Barthe mentionnant, dans sa livraison du 5 octobre 1895, avoir « attendu la réception de tous les avis de refus du numéro prospectus de L'INDÉPENDANCE CANADIENNE avant d'en commencer la publication régulière. Nous le faisons à ce jour avec la satisfaction de compter sur nos listes 9444 souscripteurs à notre feuille » (« À nos patrons », *L'Indépendance canadienne*, 5 octobre 1895, p. 4).

²⁷⁹ Il est difficile d'attribuer cette disparition à une cause précise ; il semble toutefois que des difficultés financières soient à l'origine de l'interruption de *L'Indépendance canadienne*. Le 13 juin, Barthe écrit : « Il m'est dû environ quinze cent dollars. J'espère que tous ceux qui ont reçu mon journal durant les six mois expirés ne me refuseront pas de payer de suite les 50 centins dus » (« À mes amis connus et inconnus », *L'Indépendance canadienne*, 13 juin 1896, p. 2).

²⁸⁰ « Drames de la vie réelle. Grand roman canadien par G. I. Barthe », *L'Indépendance canadienne*, 8 février 1896, p. 3.

²⁸¹ « Drame de la vie réelle. Roman canadien par G. I. Barthe », *L'Indépendance canadienne*, 5 octobre 1895, p. 4.

²⁸² Aurélien Boivin, « Drames de la vie réelle », *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Éditions Fides, 1980, p. 201-202.

²⁸³ G.-I. Barthe, « Notes de l'auteur », dans *Drames de la vie réelle* (roman canadien), Sorel, Chênevert, 1896, p. 88. Dorénavant, les références au récit de Barthe (édition en volume) seront notées directement dans le corps du texte, entre parenthèses, par la mention « DVR » suivie d'un numéro de page.

ensemble composite d'éléments juxtaposés, d'un tissu hétérogène comportant trois récits distincts et inégalement longs (celui de l'assassinat d'Achille Taché, celui des inondations de Sorel dans les années 1860 et celui du meurtre controversé de Louis Marcoux, en 1834), dont le dénominateur commun est géographique : Barthe cherche essentiellement, comme l'annonce d'ailleurs le titre du livre, à relater au sein d'un écrit à dominante narrative, et reposant sur des événements réels, quelques épisodes marquants de la vie soreloise du XIX^e siècle.

Sur le plan diégétique, ces trois récits ne s'entremêlent pas. Leur relation en est essentiellement une de juxtaposition syntagmatique. Ils conservent, au sein du cadre formé par le texte considéré dans sa globalité, leur autonomie d'expression et leurs parties respectives. Ils sont délimités typographiquement (par des intertitres ou par un changement de chapitre) et par des avis explicites fournis par le narrateur (qui commente continuellement son acte narratif). Sur un total de 88 pages, l'épisode rendant compte des inondations en couvre un peu plus d'une trentaine et le passage sur la mort du patriote Louis Marcoux en occupe huit, la part restante²⁸⁴ (à peine plus de la moitié, d'un point de vue quantitatif) étant consacrée au récit-cadre, mais fortement discontinu, qui raconte le meurtre de Kamouraska, dans lequel les autres parties, présentées comme des digressions excusables même si elles restent immotivées, ne jouent aucune fonction narrative²⁸⁵.

Marqués par des tons et des procédés d'écriture très différents, les trois segments sont également distincts sur le plan générique et littéraire. Si les nombreuses pages réservées aux calamités entourant les inondations relèvent manifestement de la chronique et du rapport d'événement – l'auteur cite ou exhibe plusieurs documents historiques, lettres d'époque, papiers officiels, recensements de cadavres, comptes rendus d'assemblées citoyennes destinées à voter des résolutions en faveur des inondés, etc. –, celles consacrées au meurtre de Kamouraska livrent un récit romanesque à proprement parler, qui fictionnalise largement et librement l'événement historique dont il s'inspire. C'est donc surtout à cette partie des *Drames*

²⁸⁴ On peut aussi relever, vers la fin du texte, l'incorporation d'une section de quatre pages intitulée « Précis des événements publics se rattachant à l'histoire du Canada depuis 1818 » (DVR, p. 80-84).

²⁸⁵ L'auteur tente vainement de motiver (d'un point de vue narratif et romanesque) l'incorporation de digressions aussi massives en les plaçant indirectement dans la bouche de certains personnages : « on débuta par raconter tous les épisodes survenues [*sic*] depuis le séjour de Julie à Sorel, savoir, la débâcle, l'élection, l'assassinat, et le procès de Marcoux, etc. » (DVR, p. 84).

de la vie réelle que se réfère la désignation du texte comme « roman » historique²⁸⁶, la déclinaison « historique » pouvant quant à elle se rapporter à l'ensemble de l'écrit, l'auteur ayant en somme recours à une étiquette paratextuelle suffisamment flottante (« roman historique ») pour lui permettre de s'inscrire à la fois dans le registre de la littérature et dans celui de l'historiographie locale, celle de Sorel, dont il a été maire.

L'incipit du récit de Barthe présente l'héroïne, Julie, en route vers Sorel, où elle décide de se réfugier pour fuir la disgrâce conjugale dans laquelle la jalousie malade et l'intempérance de son mari ont plongé leur union encore toute récente (DVR, p. 14). Caractérisée par « un genre de beauté saisissant à première vue », Julie est présentée comme imposant le respect et suscitant l'admiration. La chevelure est « splendide et sombre », le teint « d'une pâleur exquise » et la démarche « pleine de distinction et de grâce » (DVR, p. 3). À Sorel, Julie côtoie un médecin américain au sang irlandais. Fortement épris d'elle, celui-ci cherche continuellement à la séduire, ce qui lui attire les foudres et les railleries du narrateur, qui s'implique pour ainsi dire affectivement dans son histoire : le soupirant, un « vieux fou » (DVR, p. 11) qui instrumentalise les beaux discours patriotiques pour charmer et captiver celle dont il convoite l'affection, lui fait parvenir des poésies galantes, « rapsodies [*sic*] abominables » (DVR, p. 11) que le narrateur insère dans son texte pour mieux les ridiculiser. Adoptant un ton moralisateur pour le bien de sa lectrice, conjuguant la fonction phatique (assurer le contact avec son public) à la fonction idéologique de la narration (commenter l'action à distance pour en gouverner l'interprétation²⁸⁷), le narrateur déplore la réceptivité de Julie à l'égard de son prétendant illégitime. Quant au mari de l'héroïne, la découverte de lettres amoureuses rédigées et envoyées par son rival est à l'origine de sa jalousie dévorante. Grugé par le désespoir, il sombre corps et âme – le corps dans l'ivrognerie et l'âme dans l'abîme. « La jalousie avait empoigné l'âme du mari et meurtri tout-à-coup son cœur » (DVR, p. 13).

Les deux rivaux (le mari et le prétendant) ne sont jamais *nommés*. La désignation impersonnelle employée par le narrateur ramène les deux personnages au rôle qu'ils jouent respectivement dans une structure d'oppositions, celle aménagée par leur rivalité. Ils ont des fonctions plutôt que des noms : « notre amoureux » (DVR, p. 10 et 12), « notre vieil

²⁸⁶ G.-I Barthe, « Notes de l'auteur », *L'Indépendance canadienne*, 8 février 1896, p. 2.

²⁸⁷ Voir, au sujet des fonctions du narrateur, Gérard Genette, *Discours du récit*, p. 267-269.

amoureux » (DVR, p. 12) s'oppose à celui que l'instance narrative appelle, tout aussi fonctionnellement, « le mari de Julie » (DVR, p. 12). Le déterminant possessif « notre » signale ici clairement que le personnage du prétendant est la créature du narrateur, un simple instrument ou une simple position dans la logique du récit. Les deux rivaux sont à la fois des doubles (le mari est également médecin²⁸⁸) et des opposés. D'origine canadienne, le mari est un « jeune homme appartenant à l'une de nos premières familles » (DVR, p. 12) ; le prétendant, américain et vieux, est son antithèse. Leur fonction est essentiellement de faire naître une tension. On peut dire, en convoquant la terminologie consacrée par la poétique narrative, que leur importance *actantielle* surpasse résolument leur épaisseur *actorielle*²⁸⁹. En effet, chacun est l'« opposant » de l'autre, les deux « sujets » convoitant le même « objet ». Définis par leur rivalité, ils sont ainsi des rôles avant d'être des personnages, leur signification n'excédant pas la fonction narrative qu'ils exercent dans le récit.

Cette rivalité constitue précisément – comme il fallait s'y attendre – ce qui vient interrompre la tranquillité d'une situation initiale sans accroc, ce qui vient injecter l'élément dynamique et générer le récit.

Jusqu'à présent, le bonheur de Julie et de son mari avait été infini et paraissait comme tous les jeunes époux devoir être *éternel*, et, tout-à-coup, voilà que, dans le ciel brillant, apparaissait un point noir, signe précurseur de l'épouvantable tempête! (DVR, p. 13)

Cette tempête, annoncée par le narrateur, se présente d'abord à l'héroïne sous la forme du rêve prémonitoire. Enfiévrée, coincée au cœur d'une rivalité qu'elle ne contrôle pas et qui opère comme une machination, Julie entrevoit, entre le songe et l'hallucination, la scène de meurtre qui se prépare dans l'ombre : « ne pouvant réussir complètement à étrangler mon mari, le misérable assassin l'acheva d'un coup de pistolet » (DVR, p. 57). Or, cette vision s'avère une sorte transmission télépathique de la réalité, le meurtre du mari et sa représentation en cauchemar se déroulant parallèlement – ce que le lecteur apprend aussitôt, et bien avant

²⁸⁸ « Son mari était aussi un médecin de talent et possédant déjà une bonne clientèle, ce qui, du reste, importait peu, car il était riche et pratiquait en amateur, sans toutefois négliger la clientèle » (DVR, p. 12).

²⁸⁹ Cette distinction pratique entre actant et acteur, issue de la sémantique structurale d'A. J. Greimas, a été reprise et théorisée, notamment, par Philippe Hamon. Si l'acteur correspond au niveau de la manifestation textuelle, qui décrit et anthropomorphise des « personnages », l'actant est de son côté une unité de la grammaire narrative, un rôle narratif caractérisé par la relation qu'il entretient avec les autres rôles d'une structure logique (destinataire/destinateur, sujet/objet, opposant/adjuvant, selon les catégories greimassiennes). L'actant, écrit Hamon, « est une *classe d'acteurs, de personnages, définie par un groupe permanent de fonctions [...] et par sa distribution le long d'un récit* » (P. Hamon, « Pour un statut sémiologique du personnage », *Poétique du récit* [collectif], p. 137).

l'héroïne. Dans les jours qui suivent, dans une paroisse éloignée mais jamais nommée (on comprend qu'il s'agit de Kamouraska), on retrouve le cadavre du mari étendu dans sa maison, « tout habillé, un pistolet près de la main droite et baigné dans une mare de sang » (DVR, p. 60). L'autopsie pratiquée par un médecin et l'analyse de la scène de crime jettent rapidement un éclairage sur le déroulement du meurtre : « le coup de pistolet n'avait été que pour la forme et dans le but de faire croire à un suicide » (DVR, p. 63).

Le meurtre, commis par le prétendant jaloux, a donc été maquillé. Sur la route de son retour vers Sorel, le « gibier de potence » (DVR, p. 76) est pourchassé, pendant deux jours et deux nuits, par deux hommes lancés à sa poursuite. Rentré au village, « torturé par les remords » (DVR, p. 68), l'assassin s'entretient avec le curé qui lui suggère de fuir, souhaitant qu'un sincère repentir puisse lui garantir le pardon divin. Avec des « lueurs diaboliques » dans les yeux (DVR, p. 68), la « bête fauve » (DVR, p. 70) prend le chemin des États-Unis et gagne la Nouvelle-Orléans. De son côté, Julie est terrassée par la nouvelle de la mort de son époux. Les blâmes antérieurs du narrateur, quant à sa trop grande frivolité, se dissipent et s'estompent derrière la célébration de l'épouse doublement fidèle : fidèle à la mémoire du mari d'un côté et fidèle à un idéal marital de l'autre. Les liens sacrés du mariage triomphent, jusque dans la mort, des amours intrusives et illégitimes. Il « se passa peu de jours durant l'année où elle n'allât pas prier, soit sur la tombe couverte de fleurs et entretenue par elle durant la belle saison, soit à l'église » (DVR, p. 86). La victime, ici, est donc double. La mort physique de l'époux entraîne la blessure spirituelle de l'épouse, appelée cependant à être moralement récompensée : l'attendent en effet quarante années d'un second mariage et d'une « vie paisible et heureuse » (DVR, p. 87).

« Scélérat de la pire volée » (DVR, p. 88), le criminel exilé aura pour sa part moins de chance. La scène finale du récit transporte le lecteur dans un « bouge » de la Nouvelle-Orléans, où il retrouve l'assassin physiquement et moralement ravagé par l'alcool et surtout par le vice – « car les ravages physiques se faisaient plus vite chez l'assassin que chez le voleur » (DVR, p. 88). Le « misérable » meurt lamentablement d'un excès de « débauche » :

il était horrible à voir, ses joues étaient flasques, avachies, terreuses ; sa lèvre inférieure pendait, agitée par des tremblements nerveux, ses mains étaient crispées, ses prunelles néanmoins étincelaient d'un feu tragique – on aurait dit de petits soupiraux, dont le crâne dénudé était l'enfer! (DVR, p. 88)

Cette représentation du criminel le portraiture comme un être double, à la fois déchu (corporellement, il est une *matière* organique désordonnée) et fougueux (son âme, bien vivante, est animée par une grande force diabolique). Le criminel est avili mais énergique, détruit mais destructeur. Cette scène finale est, à sa manière, une projection, la compensation fictionnelle d'une réalité décevante et inadmissible : elle parvient précisément, sur le mode romanesque, à *saisir* Georges Holmes pour mieux l'anéantir. La fiction triomphe là où la réalité avait échoué devant l'insaisissable, le fuyard, l'impuni. Puntition finale, la mort affligeante et douloureuse que lui invente Georges-Isidore Barthe vient en quelque sorte suppléer à l'échec judiciaire de 1839.

L'ouvrage de Barthe ne paraît pas avoir bénéficié d'une réception importante. À l'époque, plusieurs critiques dénoncent toujours, avec une verve alors déjà vieille de plusieurs décennies, les représentations journalistiques et romanesques du crime. Comme l'écrit un collaborateur fougueux dans *Le Trifluvien* quelques jours après que Barthe eut lancé, à Trois-Rivières, la publication de son roman en feuilletons, ces représentations assouvissent « les amateurs de crimes et de scandales » tout en « salissant l'imagination²⁹⁰ ». En cette fin de XIX^e siècle, où apparaît une presse de grande diffusion (avec *La Patrie* et *La Presse*) et où, par conséquent, se creuse progressivement la distinction entre presse d'opinion et grande presse d'information, la publication d'articles et de détails sordides sur les crimes suscite d'autant plus de mécontentement, de la part des autorités conservatrices, que le contrôle de l'imprimé se bute à un nouvel ennemi difficilement attaquable et soumis aux impératifs du marché. Le sensationnalisme fait l'objet de constantes dénonciations. Mgr Bruchési, par exemple, fait parvenir des lettres de semonces privées²⁹¹ aux directeurs des deux grands quotidiens montréalais. Lorsqu'il s'en prend aux feuilles à sensation, le collaborateur du *Trifluvien*²⁹² semble pour sa part attaquer directement, dans l'article cité plus haut, le feuilleton de Barthe : « Nul doute, disait l'autre jour une feuille qui a pour spécialité les nouvelles à sensation, nul

²⁹⁰ Jean des Érables, « Journaux à sensation », *Le Trifluvien*, 8 octobre 1895, p. 3.

²⁹¹ Pierre Hébert, « La Patrie / La Presse », *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, sous la direction de Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry, Montréal, Fides, 2006, p. 523-526.

²⁹² Lancé en 1888 à Trois-Rivières, *Le Trifluvien* est un journal bihebdomadaire d'allégeance ultramontaine qui a cherché à jouer le « rôle de protecteur des consciences et des âmes ». En 1892, il tire à 1000 exemplaires (André Beaulieu et Jean Hamelin [avec la collaboration de Jocelyn Saint-Pierre et Jean Boucher], « Le trifluvien », *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome III (1880-1895), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977, p. 201).

doute : *on se trouve en présence d'un drame de la VIE RÉELLE*²⁹³ ... » C'est le prétexte qu'utilise l'auteur pour porter une accusation échevelée tout à la fois contre la société et contre les journaux qui en représentent l'actualité.

Pas une semaine qu'on ait [*sic*] à enregistrer quelque nouveau crime. Et, ce qu'il y a de plus regrettable, c'est que beaucoup de journaux [...] ne voient dans tous ces délits qu'une seule chose : une « chance » de faire augmenter leur tirage²⁹⁴.

Barthe a certainement pressenti ou essuyé ce type de critique puisque, dans la version augmentée des « Notes de l'auteur » qui figure dans l'édition en volume, il prend le temps d'étaler ses conceptions de l'art romanesque en spécifiant que le roman « doit avoir un but moral et utile ». Il enchaîne en reproduisant un texte d'Adolphe Basile Routhier (« Du roman »), auquel il affirme souscrire pleinement : « On sait le mal irréparable qu'ont produit les coryphées du roman qui se nomment Balzac, Sue, Dumas, Sand et Soulié. C'est ce genre diabolique qu'il ne faut pas laisser introduire dans notre littérature » (cité dans DVR, p. 89).

Mais ce discours moraliste, qui vise un assainissement des lettres, ne monopolise évidemment pas l'espace public. On trouve également, au moment de la parution en feuilleton des *Drames de la vie réelle*, les signes d'une réception un peu plus bienveillante. Un article de *L'Électeur*, par exemple, accueille favorablement ce roman dont « le début promet des émotions » et qui fera « plus d'une révélation piquante ». Le « roman de M. Barthe, ajoute le rédacteur, ressuscitera des scènes dramatiques qui ont eu un grand retentissement dans le temps²⁹⁵ ». Cette formule, imprécise quant à la nature des « scènes dramatiques » et à l'époque exacte du « grand retentissement », se donne davantage comme un appel à la curiosité que comme un appel à la mémoire. Elle tend à indiquer que le souvenir brut de l'événement de 1839 est maintenant enseveli sous sa déformation romanesque. Et que, par l'entremise des *Drames de la vie réelle*, cet événement historique est connu comme réel par le public, mais perçu en même temps comme indéterminé, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Comme si l'événement, tiré d'un côté par l'oubli et de l'autre par la mémoire, existait quelque part entre les deux, à la fois connu et oublié, disponible et perdu.

²⁹³ J. des Érables, « Journaux à sensation », *Le Trifluvien*, 8 octobre 1895, p. 3. « Jean des Érables » est un pseudonyme utilisé par Gustave Vekeman (A. Beaulieu et J. Hamelin, « Le trifluvien », *op. cit.*, p. 200).

²⁹⁴ J. des Érables, « Journaux à sensation », *Le Trifluvien*, 8 octobre 1895, p. 3.

²⁹⁵ Cité dans « Un nouveau journal. De l'Électeur », *L'Indépendance canadienne*, 5 octobre 1895, p. 1.

9.3 Conclusion. La toute-puissance du récit familial

Globalement, la représentation du meurtre de Kamouraska offerte dans les *Drames de la vie réelle* paraît marquée par deux éléments significatifs.

D'une part, le fait divers d'origine, même s'il reste parfaitement reconnaissable pour un lecteur informé, est considérablement transfiguré. La structure de l'histoire de 1839 demeure essentiellement la même, mais plusieurs faits ou détails ont été omis ou modifiés. L'intime parenté entre l'histoire véritable et sa représentation romanesque est révélée, notamment, par la présence d'éléments précis : la poursuite du criminel par deux hommes chargés de l'arrêter, la tentative de maquillage du meurtre (en duel dans l'histoire, en suicide dans le roman), l'amitié existante entre le meurtrier et le curé de Sorel, etc. Dans la mesure où la présence de ces éléments trahit une bonne connaissance des événements originaux de la part de l'auteur (qui a vécu à Sorel plusieurs décennies), les modifications factuelles apportées au fait divers (le déroulement du crime, le lieu de découverte du cadavre, etc.) indiquent une volonté manifeste de déréférencier le récit, de rompre partiellement le lien entre le roman et son référent historique. Brouillant délibérément les indications spatio-temporelles du récit, le narrateur évite explicitement de préciser les dates et de situer la paroisse où le crime a lieu, « pour le bon motif, explique le narrateur, que nous ne voulons pas qu'on puisse retracer l'identité des descendants des personnages que nous faisons revivre dans notre roman » (DVR, p. 48). Cette anonymisation partielle du temps, du lieu et des personnages du récit équivaut à une fictionnalisation du cadre situationnel et des données fondamentales de l'histoire. Le fait d'avoir intentionnellement greffé des inexactitudes sur un « fond vrai », comme le précise Barthe dans ses « Notes de l'auteur », obéit à une volonté d'encrypter l'histoire, d'en censurer les aspects potentiellement compromettants pour les familles qui, dans la réalité, ont été liées au drame.

Cette censure sélective, cette délicatesse auctoriale, dont on sent bien qu'elle est de nature politique (la victime du meurtre, riche et dotée d'un statut social élevé, n'appartient-elle pas à « l'une de nos premières familles »? – DVR, p. 12), autorise ici une hypothèse qui, pour être audacieuse, n'en demeure pas moins parfaitement plausible. Ne peut-on pas, dans les *Drames de la vie réelle* (et jusque dans le titre même de l'ouvrage) déceler la trace d'un fil remontant discrètement jusqu'au roman censuré de Charles Dolbigny? Un coup d'œil

généalogique sur la biographie de Georges-Isidore Barthe confirme qu'il est lié, par une relation familiale, aux Lavergne : sa nièce Émilie Barthe a épousé en 1876 l'avocat Joseph Lavergne²⁹⁶. Le récit de Barthe ne serait-il pas, en un certain sens, la réécriture du roman qu'avaient détenu et perdu *in extremis*, en 1864, Édouard Lavergne et Achille Talbot? N'en serait-il pas l'écho, ne serait-il pas la reprise d'un projet naguère avorté et confisqué, exécuté cette fois, en 1895, avec la prudence requise, conformément aux puissantes volontés d'Étienne-Paschal Taché et d'Ulric-Joseph Tessier? Exécuté de manière telle que les honorables familles impliquées soient à l'abri du scandale et des révélations inopportunes?

Dans ses « Notes de l'auteur », où il étale notamment ses conceptions littéraires et glisse quelques mots au sujet de son roman, Barthe rapporte les « souvenirs de Kamouraska » d'un « écrivain canadien mort il y a quelques années » (DVR, p. 89). Il cite le bref récit du drame (du meurtre à la fuite aux États-Unis) que donne cet auteur inconnu :

C'était une de ces belles nuits d'hiver où les *aurores boréales* dansent leurs rondes au firmament sans nuage et resplendissent sous les rayons d'une lune à son plein. Arrivés tous deux, Taché et Holmes, à la barrière de l'avenue conduisant à la résidence du jeune seigneur, celui-ci, le *dos tourné* au fleuve, indique de la main le manoir et ses dépendances que les rayons de la lune dessinaient parfaitement. *Pendant ce temps-là*, Holmse [*sic*], *resté à dessein un peu en arrière*, lui envoie la balle d'un pistolet qu'il avait tenu caché jusque-là. La balle meurtrière était entrée *derrière l'oreille gauche* ; mais Taché *n'était pas mort encore*. [...] Ce fut derrière cette forge que Holmes plaça, sous à peu près un pied de neige, le corps de sa victime, encore en vie alors, car, trois jours après, en découvrant le cadavre, on remarqua *qu'une main sortait de quelques pouces de la neige*, quoique le reste du corps fut entièrement enfoui dans sa couche glaciale (cité dans DVR, p. 90. Je souligne).

Cet étrange « écrivain canadien », ni nommé ni présenté, ne serait-il pas Charles Dolbigny lui-même, dont plusieurs membres de la famille Lavergne, dans l'entourage de Georges-Isidore Barthe, ont sans doute déjà eu connaissance?

Quoi qu'il en soit, ce fragment de mémoire attribué à un « écrivain canadien » a très certainement inspiré Henri-Raymond Casgrain pour la section des *Souvenances canadiennes* qu'il consacre, au tournant du XX^e siècle, au meurtre du seigneur de Kamouraska : en effet, d'un récit à l'autre, la concomitance de détails symptomatiques (des « aurores boréales » au

²⁹⁶ Réal Bélanger, « Barthe, Émilie (Lavergne) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/barthe_emilie_15F.html, page consultée le 19 mars 2015.

« dos tourné » en passant par le coup de pistolet sournois « derrière l'oreille » et la nécessité d'achever la victime après le premier coup de fusil) révèle que les souvenirs cités par Georges-Isidore Barthe dans ses « Notes de l'auteur » ont probablement fourni à Casgrain un apport documentaire, dont il s'est inspiré librement pour remédier à la déficience de la mémoire vive.

D'autre part, la représentation du meurtre de Kamouraska produite par Georges-Isidore Barthe livre de l'héroïne une image pure, blanche, immaculée. Le passage des événements à leur figuration littéraire équivaut ici à une simplification, à une amputation de leur caractère complexe et irrésolu, tel qu'il se dégageait inévitablement, en 1839, d'une couverture journalistique incapable de jeter une lumière complète sur les faits. Soupçonnée de complicité, Joséphine-Éléonore d'Estimauville a subi un procès ; radicalement innocente, Julie est victime des machinations d'un homme qui, loin d'être un amant, ne reste qu'un strict prétendant. Elle incarne la belle et bonne épouse, soumise et religieuse. Elle est la doublure de Joséphine-Éléonore. Julie incarne en ce sens la fiction construite par les puissants témoignages familiaux de 1839, le personnage féminin idéal et pur que ceux-ci ont créé pour mieux le substituer à la femme de chair salie par les soupçons. Comme dans les *Souvenances canadiennes* (1899-1902) de l'abbé Casgrain, qui a certainement lu les *Drames de la vie réelle* (1894-1896), on assiste à une condensation ou à une individualisation de la culpabilité : l'évacuation complète du personnage de la servante empoisonneuse et la réhabilitation totale de l'épouse complice aménagent un espace pour la mise en scène d'un meurtrier diabolique et agissant seul, incarnation manichéenne du mal.

En somme, avec son entrée dans le domaine littéraire, le souvenir du meurtre de Kamouraska est en même temps un « oubli » de l'événement, conforme au récit familial élaboré et légué par les grandes familles seigneuriales. Le souvenir est à la fois conservation et déformation plus ou moins volontaire. Car la mise en forme narrative de l'événement, qui suppose sa connaissance partielle et un certain souci de véridicité, exige aussi une sélection (délibérée ou inconsciente) d'informations, et donc nécessairement un retranchement d'informations destiné à imprimer au récit une orientation et une cohérence d'ensemble. Cette sélectivité n'est pas seulement une propriété constitutive de toute narration ou mise en récit du monde ; elle est également fondamentale, voire fondatrice, de tout acte de mémoire, qui est, par nature et définition, le résultat d'une « conservation » et d'un « effacement²⁹⁷ ». On ne

²⁹⁷ T. Todorov, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004 [1995], p. 14.

peut en effet se souvenir d'un élément qu'à la condition d'en avoir oublié d'autres. En ce sens, la mémoire repose sur l'oubli comme une sculpture sur son socle.

Chapitre 10

De neige et de fureur. Deux fois *Kamouraska*

Sous la plume de Georges-Isidore Barthe, la représentation romanesque du meurtre de Kamouraska s'éloigne de la reconstitution historique de l'événement. L'auteur des *Drames de la vie réelle* distingue nettement les deux ordres, affirmant livrer une version délibérément maquillée et romancée des faits. Il est difficile de mesurer avec précision l'influence qu'a pu avoir la parution de ce roman sur la postérité mémorielle des événements ; cette publication semble toutefois avoir eu un certain effet puisqu'on observe, au tournant du XX^e siècle, un regain d'intérêt pour l'histoire singulière du meurtre de Kamouraska, une redécouverte de celle-ci.

Aux *Souvenances canadiennes* déjà mentionnées (écrites entre 1899 et 1902) viennent s'ajouter deux monographies familiales publiées, en 1903 et 1904, par l'archiviste Pierre-George Roy. Dans la première (sur la famille d'Estimauville) comme dans la seconde (sur la famille Taché), Roy reproduit *in extenso*, dans les sections qu'il consacre à Joséphine-Éléonore d'Estimauville et Achille Taché, un long article du *Canadien* (20 février 1839) donnant un compte rendu détaillé du meurtre²⁹⁸.

De relais en relais, le souvenir se communique, la connaissance se transmet. En janvier 1925, le quotidien montréalais *La Patrie* consacre au meurtre du seigneur de Kamouraska un long et étonnant article s'inscrivant dans le cadre de la rubrique hebdomadaire sur les « causes célèbres ». Mis en relief par un caractère gras, le chapeau de cet article insiste sur l'impunité du meurtrier, place d'emblée l'événement dans le registre du scandale judiciaire honteux. Cette manœuvre est surtout destinée à captiver l'œil du lecteur, puisque l'article, qui délaisse rapidement les oripeaux du sensationnalisme, propose un récit détaillé des événements qui, couvrant la moitié de la page du journal, se contente de livrer au public un portrait essentiellement descriptif du meurtre, où le plaisir de lecture découle moins d'un voyeurisme avide d'exposés macabres que d'un accès aux secrets dévoilés par une enquête. Ainsi le journal reproduit-il une carte annotée de la Côte-du-sud sur laquelle le lecteur peut retracer, de

²⁹⁸ Voir Pierre-George Roy, *La famille d'Estimauville de Beaumouchel*, Lévis, 1903, p. 41-44 ; *La famille Taché*, Lévis, 1904, p. 161-163.

Sorel à Kamouraska, l'itinéraire tragique de ce « voyageur fantôme²⁹⁹ » qu'est le meurtrier et débusquer, comme s'il s'agissait d'un trésor, le lieu même de la découverte du cadavre.

Essentiellement factuel, portant sur la dimension événementielle du fait divers, l'article de *La Patrie* se lit comme pourrait se lire un récit de fiction. Il livre, sur le mode direct et avec les marques typographiques conventionnelles, un court dialogue entre la victime et son assassin. Le seul élément empêchant l'« immersion fictionnelle » du lecteur est d'ordre pragmatique plutôt que textuel : le rangement de l'article dans une rubrique journalistique connue du public et consacrée, sur une base hebdomadaire, à des « causes » criminelles célèbres de l'histoire canadienne pré-orienté le lecteur et lui commande d'adopter un mode de lecture et d'appropriation de l'information distinct de celui que met en jeu la fiction, que Jean-Marie Schaeffer décrit comme une « feintise ludique partagée³⁰⁰ ».

L'article de *La Patrie* est divisé en deux sections : dans la première, l'auteur suit le cours chronologique des événements, de l'arrivée du meurtrier dans les environs de Kamouraska jusqu'à sa fuite aux États-Unis, alors que dans la seconde il se penche sur les suites judiciaires du crime, évoquant l'« immense sensation » produite par cette affaire spectaculaire. Remarquable par son souci d'exactitude, allant jusqu'à la mention de dates et d'heures précises, exposant de manière circonstanciée le rapport médical d'autopsie, l'article est manifestement le fruit d'un travail préalable de documentation, comme en témoignent d'ailleurs des citations du *Quebec Mercury* tirées d'un numéro de février 1839. Porté, cependant, par le souhait de mettre en lumière l'impunité du criminel (que le lecteur a dès lors pour mandat de juger scandaleuse), le journaliste semble avoir interrompu ses recherches là où elles auraient pu lui faire courir le risque d'avoir à nuancer son propos : l'extradition du criminel n'ayant jamais été obtenue, l'ensemble des procédures judiciaires ont été, soutient-il, abandonnées. Grâce à ce « désistement³⁰¹ » de la justice, la présumée complice Joséphine-Éléonore d'Estimauville n'aurait subi aucun procès. « Comment, dit-elle, peut-on faire peser sur moi un si injurieux soupçon lorsqu'il est notoire que j'ai veillé sans cesse sur mon mari

²⁹⁹ « Les causes célèbres. La mort tragique d'Achille Taché », *La Patrie*, 17 janvier 1925, p. 40.

³⁰⁰ J.-M. Schaeffer, *Pourquoi la fiction?*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1999, p. 189 et suivantes. Ce que Schaeffer appelle l'« immersion fictionnelle » désigne le mode de lecture, l'état mental propre à l'individu placé devant un discours régi par un contrat (pragmatique) de lecture fictionnel : conscient que le discours ne doit pas être lu comme le serait un énoncé de vérité ou de réalité, l'individu est ainsi protégé de l'« illusion » – de laquelle il faut ainsi soigneusement distinguer la fiction.

³⁰¹ « Les causes célèbres. La mort tragique d'Achille Taché », *La Patrie*, 17 janvier 1925, p. 40.

pour l'empêcher de se suicider lorsqu'il était dans le délire et dominé par une frénésie de se détruire³⁰² »

En 1926, dans l'*Histoire de Sorel* que fait paraître l'abbé Couillard Després, descendant d'une autre influente famille seigneuriale³⁰³, deux pages sont consacrées au meurtre de 1839. Holmes porte à nouveau le plein fardeau de la culpabilité – il aurait d'ailleurs, dans la solitude, succombé à son repentir³⁰⁴ –, tandis que Joséphine-Éléonore d'Estimauville est représentée comme totalement innocente. Cette image de blancheur, cette réputation immaculée n'est pas uniquement, on l'a vu, une fabrication littéraire rétrospective ; c'est, *radicalement*, c'est-à-dire à la racine, la « vérité » de l'événement telle qu'elle a été délibérément construite par le récit familial, à travers de subtils jeux de pouvoir, à l'époque même du meurtre. Et c'est précisément cet inauthentique voile de blancheur qu'Anne Hébert, avec *Kamouraska*, va tenter de lever, de déchirer pour mieux explorer les taches sombres qu'il a trop longtemps recouvertes. Tout le drame de ce célèbre roman consiste en effet précisément dans la tension irréductible entre une volonté d'effacement de la culpabilité et le déferlement d'une secrète monstruosité qui exige d'être portée au jour, qui demande à faire irruption dans la clarté.

10.1 Une tapisserie hébertienne. *Kamouraska*, une poétique du surgissement

Publié en 1970 aux Éditions du Seuil, à Paris, célébré par les instances de consécration, traduit en quatorze langues³⁰⁵, *Kamouraska* est aujourd'hui considéré comme un monument

³⁰² *Ibid.*

³⁰³ Voir, à cet effet, Jeanne D'Aigle, « Couillard-Després, Emmanuel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], page consultée le 1^{er} septembre 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/couillard_despres_emmanuel_8F.html.

³⁰⁴ « Holmes résolu de faire disparaître de la scène du monde celui qui, d'après lui, était un obstacle à son bonheur. [...] Il part avec son attelage et se rend à Kamouraska. Il épie le moment où le docteur Taché passera par la route qui conduit à sa villa. Puis, le voyant venir, il sort des broussailles, accomplit son meurtre, cache le cadavre dans la forêt, et revient en diligence à Sorel, où il arrive de nuit. [...] Afin d'éviter les coups de la justice, il prend le chemin des États-Unis et il se retire à Burlington, où il meurt après avoir pleuré sa faute » (abbé Couillard Després, *Histoire de Sorel de ses origines à nos jours*, p. 199-200).

³⁰⁵ Anne Ancrenat et Daniel Marcheix, « Notices » [de *Kamouraska*], dans Nathalie Watteyne (dir.), *Œuvres complètes d'Anne Hébert* [en édition critique], tome II – *Romans (1958-1970)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau monde », 2013, p. 180. Le roman a bénéficié d'un accueil généralement élogieux. La réception critique est d'ailleurs abondante : on dénombre plusieurs centaines d'articles, dans la presse et les revues savantes, qui ont relevé tant la modernité formelle de l'œuvre que la

littéraire, comme un incontournable de la littérature québécoise. La diégèse, la trame événementielle du roman sont, comme on le sait, fondées sur l'histoire véritable du meurtre d'Achille Taché. Mais l'œuvre d'Anne Hébert n'est aucunement réductible à la représentation du fait divers de 1839 ; elle en constitue plutôt l'appropriation active, la transformation romanesque. L'événement-source devient ici le noyau d'un univers littéraire qui l'utilise à ses propres fins et qui, par le biais d'un travail d'écriture conduisant à l'éclatement de la voix et de la temporalité narratives, en fait le tremplin d'une exploration de l'intériorité et de la subjectivité criminelles. Car dans *Kamouraska*, loin d'être une sorte d'ornement stylistique facultatif et extérieur au contenu, la forme romanesque constitue en fait le véhicule premier et le siège même du sens.

Avant d'entamer l'analyse du récit à proprement parler, je me pencherai d'abord, d'un point de vue génétique, sur le processus même de l'écriture de *Kamouraska*.

Genèse du roman, transformation d'un récit

L'histoire racontée par le roman est aujourd'hui bien connue ; il n'est pas inutile, toutefois, d'en rappeler d'entrée de jeu les grandes lignes. Au chevet de son mari mourant (Jérôme Rolland), dans une maison située à Québec sur la rue du Parloir, Mme Rolland (re)vit des heures tourmentées, prise entre la réalité du quotidien, où elle incarne l'épouse docile et bienveillante à la tête d'une nombreuse famille, et le dédale de ses pensées, constituées d'un mélange de rêves, de fantasmes et de souvenirs. Au moment précis où son mari, recevant le sacrement de l'extrême-onction, se prépare pour son décès imminent, elle s'endort et se trouve, au gré des variations de son sommeil (du sommeil léger, voisin de la torpeur ou de la somnolence, aux phases de sommeil profond), violemment tirée vers un épisode traumatique de son passé, qu'elle est amenée à revivre intensément – une tumultueuse histoire d'amour ayant conduit au meurtre de son premier mari. Toute l'« action » du roman s'étend ainsi, à proprement parler, sur une durée de quelques heures. Sur le premier plan diégétique (le présent de la narration et du rêve) la « vitesse narrative³⁰⁶ » du récit est donc extrêmement lente ; mais

critique sociale inhérente aux thèmes qu'elle aborde. *Kamouraska* a été retenu, en 1970, dans la présélection pour le prix Goncourt et a reçu, l'année suivante, le prix des libraires. Son auteure a quant à elle reçu, après sa parution, plusieurs propositions liées à des projets d'adaptation cinématographique (*Ibid.*, p. 181-187).

³⁰⁶ Voir G. Genette, *Nouveau discours du récit* [1983], dans *op. cit.*, p. 313-317.

le second plan diégétique (le passé reconstitué morceau par morceau) couvre quant à lui plusieurs années d'histoire. Elisabeth d'Aulnières (devenue Mme Rolland) regarde mentalement défiler, de sa première jeunesse aux procédures judiciaires ayant suivi le meurtre de son mari Antoine Tassy, un passé qui affleure progressivement par bribes, déchronologisé et obsédant. Cette narration du passé est ponctuée, dans le texte, de nombreux rappels au présent – la chambre où dort Mme Rolland. Ces rappels sont surtout récurrents au début et à la fin du roman, les moments mitoyens du récit correspondant au sommeil profond d'Elisabeth, au cours duquel elle revoit, sans interruptions, les instants les plus décisifs de son passé³⁰⁷.

L'héroïne de *Kamouraska* est dédoublée : Elisabeth d'Aulnières est la somme d'Elisabeth Tassy (premier mariage) et d'Elisabeth Rolland (second mariage), cette division identitaire se superposant à celle entre le passé (raconté) et le présent (de la narration). Le roman est constitué d'une suite de courts tableaux, ou plutôt de 65 brefs « mouvements³⁰⁸ », chacun d'entre eux donnant ainsi à lire un moment particulier du *bougé* de la mémoire ou de l'imagination d'Elisabeth : chaque segment de récit reconstitue une scène ou un ensemble de scènes du passé d'Elisabeth, de cette histoire d'amour passionnée et vécue clandestinement, à Sorel, avec le docteur George Nelson, dont elle aura un enfant « illégitime ». Incarcérée dans son mariage comme dans une prison, victime des menaces et de la violence de son mari, seigneur de Kamouraska, Elisabeth conçoit, avec l'aide de son amant et de sa domestique Aurélie Caron, un projet de meurtre. Antoine Tassy doit périr. Mais l'insuccès d'Aurélie, envoyée à Kamouraska pour empoisonner le mari indigne, va convaincre l'amant de se charger personnellement de l'homicide. Lancé avec fureur sur les routes enneigées du Bas-Canada de 1839, il atteint son objectif (en logeant deux balles dans la tête du seigneur) et revient en vitesse à Sorel, où l'attend impatiemment une Elisabeth tout à la fois fébrile et inquiète. Maculé du sang de sa victime, ayant fortement éveillé la suspicion sur sa route de retour, Nelson décide, livré à sa panique et à sa peur d'être capturé, de gagner la frontière américaine et de se réfugier dans son pays natal, à l'abri des procédures judiciaires qui s'enclenchent rapidement de l'autre côté. Aurélie Caron passera plus de deux ans en prison ; Elisabeth, quant à elle, est libérée sous caution après deux mois d'enfermement. N'ayant jamais réussi à obtenir l'extradition de Nelson, les autorités canadiennes se désistent et

³⁰⁷ Grazia Merler, « La réalité dans la prose d'Anne Hébert », *Écrits du Canada français*, n° 33, 1971, p. 61.

³⁰⁸ *Ibid.*, p. 60.

abandonnent les poursuites. Affranchie, délivrée, Elisabeth ne l'est que pour mieux se laisser emprisonner dans les convenances : expiant son crime en rachetant son honneur féminin, elle épouse en secondes noces Jérôme Rolland, auprès de qui elle mènera une vie tranquille et résignée placée sous le signe du « devoir conjugal » et de la maternité dévouée.

Cela n'est plus à démontrer : le recours au fait divers, comme source d'inspiration littéraire, est un élément récurrent et structurant de la poétique narrative hébertienne. En amont et en aval de *Kamouraska*, *Le torrent* (1950, pour la première édition) et *Les fous de Bassan* (1982), par exemple, convoquent respectivement des faits historiques tirés de la chronique judiciaire, qu'ils placent au cœur de l'histoire racontée³⁰⁹. Au sujet du *Torrent*, l'auteure décrit la rencontre avec le fait divers comme la naissance d'une curiosité suscitée par un morceau d'histoire « inachevé », laissé en quelque sorte ouvert, béant :

J'avais lu dans les journaux que dans la Beauce un étudiant au Grand séminaire avait tué sa mère. L'affaire avait été rapidement enterrée. Il n'y avait pas eu de procès. J'ai été attirée par ce drame parce que c'était resté inachevé³¹⁰.

Or, c'est précisément dans un inachèvement similaire, propre à susciter une fascination, que réside l'intérêt littéraire du meurtre de Kamouraska. Creusant dans l'histoire une zone d'indétermination, un lieu inentamé, ce caractère *in-fini* de l'événement place à l'abri des regards un secret dans lequel l'écriture peut s'engouffrer pour s'en saisir et lui prêter vie.

Mais même si le fait divers contient, par cette envoûtante infinité, la première impulsion de l'écriture, il reste toujours, chez Anne Hébert, subordonné au projet littéraire. L'archive est à la fois fondamentale, centrale et tout à fait secondaire, dans la mesure où le « crime n'inspire à l'œuvre que certains gestes extérieurs³¹¹ », n'irrigue que la trame événementielle de l'histoire, sa dimension pour ainsi dire objective. L'écrivaine s'approprie les personnages du drame historique, qui n'ont le plus souvent été « dits » que dans leur extériorité par les discours journalistique et judiciaire, pour leur insuffler une intériorité, pour les doter d'une vie subjective résolument romanesque. Le récit de crime devient l'occasion d'une plongée dans l'univers mouvementé de l'intime, ou pour reprendre les mots d'Albert Le

³⁰⁹ Dans le cas des *Fous de Bassan*, le fait historique à l'origine de l'histoire remonte à l'été 1933 : il s'agit du double assassinat, dans un petit village de la Gaspésie, de deux jeunes cousines. Voir, à cet effet, Daniel Proulx, « Les grands procès : l'affaire Ascah », *La Presse*, 1992, A8 (article évoqué par André Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000, p. 163).

³¹⁰ Anne Hébert, entretien cité par Albert Le Grand, « *Kamouraska*, ou l'Ange et la Bête », *Études françaises*, vol. 7, n° 2, 1971, p. 120.

³¹¹ A. Le Grand, *Ibid.*, p. 119.

Grand, l'introduction du fait divers dans l'œuvre engendre une écriture qui « intériorise le crime, l'enquête, la mise en accusation, le procès, et les associe à une démarche [...] de la confrontation avec soi³¹² ». Le meurtre n'est essentiel, d'un point de vue narratif, que parce qu'il autorise la romancière à pénétrer, pour en faire l'examen, dans la subjectivité criminelle.

C'est par l'entremise de l'oralité qu'Anne Hébert prend connaissance, dans son enfance, de l'histoire du meurtre de Kamouraska, enracinée dans son histoire familiale et généalogique. En effet, née en 1916, l'auteure est la descendante directe de Sir Étienne-Paschal Taché. Son grand-père maternel, Eugène-Étienne Taché, fils de l'ancien premier ministre et cousin de l'écrivain Joseph-Charles, naît en 1836 à Montmagny. Issu de la bourgeoisie canadienne-française, d'une érudition longuement cultivée, féru d'histoire et de lettres, Eugène-Étienne devient architecte et commissaire adjoint des Terres de la couronne. Il est le promoteur des premiers grands monuments commémoratifs implantés dans la ville de Québec et attache à son nom, au cours de sa carrière, des réalisations architecturales prestigieuses, ayant notamment dessiné les plans du parlement de Québec, après la confédération canadienne, et du nouveau palais de justice de la ville³¹³. Dans la jeunesse d'Anne Hébert, les histoires familiales, par l'entremise notamment de la mère Marguerite-Marie Taché, circulent abondamment, ce qui corrobore d'ailleurs solidement l'hypothèse avancée dans le chapitre précédent au sujet de l'existence d'une tradition orale, de nature surtout familiale, aux XIX^e et XX^e siècles³¹⁴. C'est ce que raconte Hébert dans un entretien donné en 1982 :

Quand j'étais petite, elle [maman] me racontait des histoires. Ainsi, Kamouraska, c'est maman qui me l'a fait connaître pour la première fois. Elle m'a raconté cette histoire à sa façon, c'est-à-dire de la seule manière dont on pouvait la présenter dans le monde dans lequel elle vivait. On blanchissait celle qui est devenue Elisabeth dans le roman en disant qu'elle n'avait jamais été la maîtresse du docteur. Le coupable était ce méchant Américain. De toute façon, Elisabeth était si

³¹² *Ibid.*, p. 123.

³¹³ Lucie K. Morisset et Luc Noppen, « Taché, Eugène-Étienne », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/tache_eugene_etienne_14F.html, page consultée le 24 mars 2015.

³¹⁴ Dans un entretien réalisé dans le cadre de la production du documentaire de Jacques Godbout sur Anne Hébert, le frère de l'écrivain (Pierre Hébert) précise que l'histoire était souvent racontée « à la table » (*Anne Hébert, 1916-2000*, documentaire réalisé par Jacques Godbout, Office national du film, 2000, 50 minutes 26 secondes).

belle, si pure, qu'à son arrivée au procès, tout le monde se persuadait de son innocence. Elle ne pouvait pas être aussi belle et être coupable³¹⁵.

L'écriture de *Kamouraska* s'étale sur de longues années, entre 1965 et 1970. La première étape est, pour Anne Hébert, un travail prérédactionnel, une immersion dans les archives judiciaires et journalistiques. La correspondance de l'auteure, de même que l'examen des nombreux états successifs du manuscrit, le confirme : Hébert a consulté, pour la préparation de son roman, une documentation considérable sur les événements de 1839. Elle a traversé les documents judiciaires que renferme le fonds Georges Holmes conservé aux Archives nationales à Québec et a effectué, bien entendu, une plongée dans les journaux de l'époque³¹⁶.

Cette enquête d'ordre archivistique laisse d'ailleurs une marque indélébile dans le roman. En effet, le texte de *Kamouraska* en porte de nombreuses traces, Anne Hébert citant à plusieurs reprises les dépositions de 1839, et l'histoire racontée en est imprégnée dans sa globalité. C'est la recherche prérédactionnelle de l'écrivaine qui, dans la mesure où elle la met en contact immédiat avec l'événement, la conduit à réinterpréter l'histoire, à court-circuiter la médiation de la voix maternelle et à rompre avec le récit familial. C'est en grande partie cette recherche qui opère le passage de la version familiale à la version romanesque, la transformation d'un récit lisse et poli, dans lequel règnent la blancheur et la pureté, en un récit troublant et sauvage, où l'héroïne, complice du meurtre, est unie à son amant par le lien du sang versé, de la vengeance, d'une passion aussi secrète que violente. Cette rupture avec la fable familiale est, en même temps, une rupture avec la version dominante, publique et

³¹⁵ Entretien cité dans « Introduction », N. Watteyne (dir.), *Œuvres complètes d'Anne Hébert, tome II – Romans (1958-1970)*, p. 26.

³¹⁶ Je reprends ici tous ces précieux renseignements de l'analyse minutieuse produite par Anne Ancrenat et Daniel Marcheix, dans les « Notes sur l'établissement du texte » ainsi que dans la « Notice » [de *Kamouraska*], dans *Ibid.*, p. 48-58 et 173-190. On compte au total, outre le roman dans sa version officielle publiée, cinq états du texte : trois manuscrits et deux dactylographies. Parmi les nombreux titres de roman envisagés par l'écrivaine, deux semblent avoir particulièrement retenu son attention : « Le procès n'aura pas lieu » et « La neige et la fureur ». Dans la troisième version du manuscrit, Anne Hébert avait retranscrit textuellement plusieurs articles du *Canadien* de février 1839 et, dans la première, Elisabeth d'Aulnières n'est pas complice du meurtre de son mari. Il n'est pas inintéressant, en outre, de relever les variantes onomastiques qu'a connues le récit avant la stabilisation du texte définitif. On relèvera ici que George Nelson devait d'abord s'appeler George Holmes, puis ensuite George Wilson ; que les tantes Lanouette devaient d'abord porter leur nom original, c'est-à-dire « Drapeau » ; et que le patronyme de la victime, Tassy, avait dans les manuscrits de nombreux concurrents – « Tassé-Tasset//Taschay//Tacher-Tasché » (*Ibid.*, note 3, p. 192). On constate que, en ce qui concerne les principaux acteurs du drame, la stabilisation des noms des personnages va dans le sens d'une déréférenciation volontaire, l'auteure semblant soucieuse d'épargner à son roman le risque d'être réduit à une stricte représentation littéraire d'un fait historique.

officielle du fait divers, telle qu'elle s'est cristallisée en 1839, au lendemain des événements eux-mêmes.

Une telle hypothèse (au sujet du rôle fondamental joué par les recherches prérédactionnelles de l'auteure) s'appuie sur une lecture génétique de l'œuvre, indispensable pour qui cherche à mettre au jour, avant d'entrer dans l'analyse textuelle à proprement parler, les ressorts et les secrets de l'écriture de *Kamouraska*. Cette dimension génétique du roman, qui révèle le fonctionnement transformationnel du processus d'écriture, a longtemps été méconnue. La seule entreprise critique ayant rendu compte de cet aspect fondamental de l'œuvre est très récente : le remarquable travail d'établissement du texte réalisé par Anne Ancrenat et Daniel Marcheix (2013), dans le cadre de l'édition critique des œuvres complètes d'Anne Hébert, a permis de mettre en évidence l'ampleur des interactions entre le roman et le fait judiciaire originel. Celui-ci n'est pas uniquement le spectre qui s'agite derrière la diégèse ou l'histoire racontée ; il s'inscrit aussi dans *Kamouraska* sur le plan directement textuel. Du fait divers au texte romanesque, de la déclaration des témoins de 1839 à la parole des personnages de papier, le discours circule. D'un côté, sur le plan diégétique – et sauf pour le procès de la complice qui, dans le roman, n'a jamais réellement lieu autrement que sur le mode imaginaire³¹⁷ –, Anne Hébert a scrupuleusement suivi les détails factuels de l'affaire de 1839, tant en ce qui a trait à l'identité des personnages qu'en ce qui concerne les principales actions du drame. Elle a également incorporé au roman, en les narrativisant, des scènes évoquées par certains témoins lors de l'enquête réalisée en février 1839. D'un autre côté, sur le plan de la narration, l'auteure de *Kamouraska* a directement inséré dans son récit, en les

³¹⁷ Dès les premières pages du récit, le lecteur apprend que le procès d'Elisabeth d'Aulnières, qui devait avoir lieu en septembre 1840 (dans la réalité, le procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville se déroule à la fin septembre 1841), a été annulé. Les procédures judiciaires sont abandonnées. « Il y a désistement ». L'allusion au procès réfère donc, non pas à la tenue effective d'un procès, mais bien à une peur par anticipation vécue par le personnage alors qu'elle est emprisonnée. Quant à elle, la référence aux « interrogatoires » et aux « témoins » renvoie aux dépositions accumulées par les magistrats lors de l'enquête menée en février 1839 après la découverte du cadavre, au moment où Joséphine-Éléonore d'Estimauville (Elisabeth d'Aulnières) est incarcérée à la prison de Montréal. C'est ce que suggère ce passage important du roman : « La porte noire se referme sur moi. Quatre murs moisis. L'odeur des latrines. Le froid. L'acte d'accusation. Cour du Banc du Roi. Terme de septembre 1840. *The Queen against Elisabeth d'Aulnières-Tassy*. Ma folle jeunesse. Les interrogatoires. Les témoins. Il me fallait me refaire une innocence à chaque séance [...]. Je rentre chez moi, après deux mois de réclusion. Raison de santé, raison de famille. Adieu prison et vous Monsieur le gouverneur de la prison. [...] La vie à refaire. L'extradition de mon amant n'aura jamais lieu. Il y a désistement » (Anne Hébert, *Kamouraska*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970, p. 8. Dorénavant, les références au roman d'Anne Hébert seront notées directement dans le corps du texte, entre parenthèses, par la mention « K » suivie d'un numéro de page).

retranscrivant ou en les paraphrasant par le biais du discours indirect ou du discours direct, le *texte* de plusieurs documents d'époque³¹⁸.

En ce qui concerne, du côté de la narration, la présence de retranscriptions, on peut évoquer plusieurs passages qui mettent en évidence le travail d'absorption et de transformation narratives du fait divers. À certains endroits, Anne Hébert reprend textuellement des énoncés puisés dans les pages des journaux. C'est le cas, par exemple, du segment où la narratrice rapporte les propos du docteur Douglas, faisant état de son rapport médical d'autopsie :

Une des balles du pistolet est entrée au-dessus de l'oreille, sous le bord de la casquette, pénétrant à un pouce de profondeur dans la matière cérébrale. La seconde balle est entrée par la nuque pour se loger sous l'os frontal. [...] On y relève sept points d'incidence de coups d'une extrême violence... [...] Le premier coup de feu a été tiré de côté. Comme si l'assassin eût été assis tout près de sa victime, dans le traîneau. (K, p. 228)

Ce fragment, de même que plusieurs autres, est directement tiré de l'article sur la mort d'Achille Taché paru en janvier 1925 dans *La Patrie*³¹⁹, où Anne Hébert puise également l'idée d'un « désistement » de la justice. Même si de tels passages (souvent livrés au moyen du discours direct) semblent anodins ou secondaires, ils occupent au sein du roman une fonction importante : chargés de véhiculer une information narrative, ils secrètent suffisamment d'« effet de réel³²⁰ » pour inscrire le récit dans un cadre spatio-temporel concret, pour lui donner des amarres objectives et l'empêcher ainsi de basculer tout entier dans l'univers solipsiste de l'héroïne. Ce que révèlent ces passages, c'est en même temps la place qu'occupe *Kamouraska* dans la trajectoire littéraire d'Anne Hébert, qui explore, après la prose encore très poétique des *Chambres de bois* (1958), un univers romanesque accordant de plus en plus d'importance à l'inscription des personnages dans un réel qui leur est extérieur³²¹.

³¹⁸ Le travail de repérage effectué par Anne Ancrenat et Daniel Marcheix est à cet égard admirable et fort utile. L'étude approfondie des journaux m'a permis de relever de nouveaux éléments significatifs.

³¹⁹ On peut en effet y lire : « Une balle était entrée au-dessus de l'oreille et sous le bord de la casquette et avait pénétré jusqu'à un pouce de profondeur dans la matière cérébrale. Le deuxième coup de feu était venu de derrière : la balle était entrée par la nuque et était allée se loger sous l'os frontal. [...] Le premier coup de feu avait été tiré de côté, comme si l'assassin eut été assis à côté de sa victime, dans la voiture. [...] Le médecin pouvait relever, à l'arrière du crâne, sept points d'incidence de coups d'une extrême violence » (« La mort tragique d'Achille Taché », *La Patrie*, 17 janvier 1925, p. 40). Dans le documentaire sur Anne Hébert réalisé en 2000 par Jacques Godbout, la caméra montre au spectateur une image de cet article, utilisé par l'auteure pour la rédaction de son roman.

³²⁰ Roland Barthes, « L'effet de réel » [1968], dans *Littérature et réalité* [collectif], Paris, Seuil, coll. « Points », 1982, p. 89.

³²¹ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 110.

Les transcriptions n'impliquent pas uniquement le texte de presse, l'auteure incorporant également à son récit d'autres formes documentaires. Dès les premières pages de *Kamouraska*, elle glisse effectivement dans la narration des fragments de la lettre d'amour envoyée par Holmes, de Burlington, à Joséphine-Éléonore d'Estimauville³²². « *Par la suite des temps vous laisserez le Canada, n'est-ce pas, dites-moi cela seulement. Dites-moi comment il faudra vous écrire* » (K, p. 9). Cette lettre est à nouveau citée deux pages plus loin (« *Je vous en prie dites-moi l'état de votre santé et celle du pauvre petit enfant* », p. 11), mais fait cette fois l'objet d'une subtile intervention de l'auteure : alors que dans la lettre réelle, datant de 1839, Georges Holmes parle des « enfants » (au pluriel, ceux de son amante), ne faisant aucune allusion à son éventuelle paternité, le George Nelson du roman s'intéresse à *un* enfant en particulier, le sien. Cette transformation du document s'insère de manière cohérente au sein du projet romanesque d'Anne Hébert. Si l'intégration de la lettre ainsi modifiée participe à la progression du récit, informant d'emblée le lecteur au sujet de la fuite imprévue de l'amant, elle a surtout pour fonction, dès l'incipit, d'installer une tension dramatique en renforçant le caractère tragique du destin des personnages (un enfant « illégitime » est impliqué dans l'affaire), en insistant sur l'intensité et la clandestinité de leur union interdite et indument interrompue.

De même, le mode d'intégration, dans le roman, du témoignage (retouché par Hébert) des tantes Lanouette – homologues fictionnels des tantes Drapeau – vient intimement servir le projet de l'écrivaine : proclamant l'innocence et la vertu d'Elisabeth, les trois témoignages consécutifs, placés l'un derrière l'autre sur la même page du roman, forment un bloc monolithique, une sorte de chœur, un chapelet défensif destiné à étouffer le scandale du meurtre et de l'adultère. Ce procédé littéraire, par lequel Anne Hébert coordonne les trois proclamations d'innocence, rend parfaitement compte de l'effet engendré par le chœur des témoignages familiaux en 1839³²³. Il a pour effet, dans *Kamouraska*, de mettre en relief l'influence exercée par le trio des « bonnes fées », incarnation collective des convenances et conventions défendues par les familles respectables. Les tantes jouent en effet un rôle primordial dans le rejet de la culpabilité d'Elisabeth et dans sa conformation ultime au modèle de la bonne et loyale épouse, qu'elle représente en tant que Mme Rolland. Plus largement,

³²² Voir *supra*, p. 402.

³²³ Voir *supra*, p. 421-422.

l'insertion dans le roman d'une série de témoignages tirés des archives judiciaires³²⁴ organise un concert de voix qui, dans la mesure où il est entendu mentalement par la protagoniste, vient asseoir et étayer l'un des thèmes fondamentaux du roman, c'est-à-dire le sentiment, vécu par l'héroïne, d'être traquée jusque dans les derniers replis de son intimité.

De l'autre côté, sur le plan diégétique, on peut effectuer un travail de repérage semblable, débusquer les manifestations et l'inscription du fait divers. On peut évoquer, premièrement, la scène où les deux amants, rêvant d'une délivrance prochaine, prennent plaisir à s'imaginer un duel entre Nelson et Tassy, la victoire du premier et la mort du second. « Imaginons à loisir le petit matin. La lumière tremblante sur la rosée. [...] Les témoins à mine patibulaire. [...] Les lourds pistolets brillants. Les quinze pas réglementaires. La dénotation brutale dans l'air sonore. La brève célébration de la mort » (K, p. 145). Cette scène est en effet l'écho indirect d'une rumeur ayant couru dans les journaux en 1839, et selon laquelle Holmes aurait tué Achille Taché dans le cadre d'un duel. Incorporé dans le roman, le scénario du duel joue un nouveau rôle, revêt une nouvelle signification : ce n'est plus le scénario inventé par un criminel fuyant et soucieux de minimiser l'importance de son crime, mais plutôt la première fable esquissée par les amants en vue d'une délivrance prochaine, le premier signe imaginaire d'un bonheur à venir, que la réalité ne cesse de contrecarrer.

On pourrait en dire autant, par ailleurs, d'une deuxième scène analogue, celle où Elisabeth se remémore l'une des agressions commises par son mari. « Il me torture et veut me tuer. À plusieurs reprises, déjà. La dernière fois, il a voulu me couper le cou avec son rasoir. Ce n'est que justice que... » (K, p. 232) Ce souvenir du personnage renvoie directement à un témoignage volontaire rendu, en février 1839, par Joséphine-Éléonore d'Estimauville, qui affirme avoir été victime de menaces de mort. Dans le cadre du roman, cette réécriture du document judiciaire, dès lors implanté dans un nouvel environnement narratif, joue un rôle thématique important, la violence conjugale étant précisément, ici, ce qui suscite et justifie le projet de meurtre, ce qui associe le crime à la délivrance, ce qui rend l'assassinat nécessaire.

Enfin, on peut signaler une troisième scène du roman, qui montre de manière tout aussi significative le travail de transformation narrative qu'Anne Hébert fait subir aux documents de 1839 :

³²⁴ Ceux, entre autres, des aubergistes de la Côte-du-sud, d'Aurélié Caron et de George Van Ness, l'étudiant de Holmes/Nelson. Ces insertions ont été relevées par Anne Ancrenat et Daniel Marcheix dans leur édition critique de *Kamouraska*.

Une sorte de rituel entre nous. Chaque fois que nous sommes ensemble dans le bois de pins et qu'il fait encore trop clair pour... Nous jouons aux gisants de pierre. [...] Nous roulons doucement l'un vers l'autre lorsque... Les aiguilles de pin craquent tout près de nous. Aurélie et les enfants... (K, p. 148)

Dans l'économie du roman, ce passage, qui narrativise l'un des témoignages les plus incriminants parmi ceux récoltés par les autorités en février 1839³²⁵, est intimement lié aux deux précédents. En effet, il souligne, sur le mode itératif, la vie amoureuse active que mènent secrètement les amants et thématise, par le fait même, l'insupportable clandestinité dont le poids finira par exiger un affranchissement, une libération sans laquelle il resterait fatalement impossible, pour les amants, de s'afficher publiquement sans attirer l'opprobre. Tout concourt à faire du meurtre d'Antoine Tassy une nécessité, une manière tout à la fois de survivre et de mieux vivre.

En somme, *Kamouraska* est fortement irrigué par le fait divers dont il s'inspire, tant sur le plan textuel que sur le plan diégétique, tant sur le plan de la narration que sur celui de l'histoire racontée. Mais il s'agit moins, cependant, d'une reproduction passive du document historique que d'une appropriation active. L'écriture du roman apparaît ainsi comme la transformation d'un récit préexistant, dont les éléments constitutifs se trouvent aspirés pour être activement refondus dans le cadre d'un ensemble thématique et narratif cohérent, largement plus complexe et destiné à jeter sur le monde un éclairage qui s'enracine dans la situation sociohistorique dont il est issu, celle de la fin des années 1960.

Une justice de sang. La tache indélébile

Dans un article perspicace, Henry Cohen a montré que l'univers hébertien était caractérisé par une neutralisation, voire un renversement, de l'idéal civilisationnel sur lequel s'est construite, au XIX^e siècle, une certaine « littérature nationale ». Celle-ci, en effet, est marquée par une utopie destinée à justifier et célébrer la présence culturelle française en Amérique, prétendument pure et immunisée, sur ses terres tranquilles et lointaines, contre les fracas d'une Histoire courant à grandes enjambées vers la modernité. Sous le « bélier d'Anne Hébert », et celui de *Kamouraska* en particulier, viendrait ainsi s'affaïsser tout un univers utopique de valeurs sacrées : « Dans la vie privée [mise en scène par le roman] il n'y a que

³²⁵ Il s'agit du témoignage d'Alexis Paul Hus, d'ailleurs cité directement plus loin dans le roman.

matérialisme, hypocrisie, instinct dépravé et répression du naturel ; dans la vie publique, rien que du conformisme aveugle ». Qui plus est, « le bonheur est irréalisable », « la sainteté est aussi impossible » et « la religion, dépourvue de transcendance, ne s'élève pas plus haut que les mœurs ». La justice, quant à elle, « libère les coupables tout en emprisonnant leurs victimes », et Antoine Tassy, pour sa part, seigneur aussi débauché que puéril, figure comme un « représentant ignoble de l'Ancien Régime³²⁶ ». L'univers diégétique de *Kamouraska* rappellerait ainsi davantage la structure mythique d'un récit antique comme celui de Thésée, d'Ariane et du Minotaure (la chasse à la bête dans le labyrinthe enneigé des plaines canadiennes) que la grande utopie ayant laissé une marque durable sur la littérature et l'imaginaire québécois³²⁷.

La société représentée par Anne Hébert est effectivement un univers sclérosé, où règnent le faux et l'inauthentique, les convenances et l'apparence. L'institution du mariage, que les romans du XIX^e siècle célèbrent comme l'un des fondements de l'ordre social et du bonheur individuel, se présente dans *Kamouraska* comme une institution essentiellement contraignante, vidée de l'élément supposé en garantir la valeur et la grandeur : l'amour. En fait, le mariage et l'amour représentent ici les deux pôles opposés de la vie relationnelle. D'une part parce que le mariage, hors duquel l'amour s'est évadé, se ramène dans le roman à une pure convention, à une condition forcée. « Un mari, deux maris, et l'amour qui m'a laissée pour compte un soir de février » (K, p. 10). Les *liens* du mariage, dans leur aspect rituel, désignent ainsi une entrave plus qu'une relation. « Une grosse corde bien attachée pour s'étouffer ensemble » (K, p. 86). La mariée, raconte la narratrice, bouge comme une « poupée mécanique » (K, p. 70). D'autre part, le mari, loin d'être associé à l'amour et à la construction (d'un récit commun, d'une famille, etc.) est synonyme de haine et de destruction. Belliqueux, irascible, le seigneur Antoine Tassy est un être dominé par le pulsionnel, faisant subir à sa femme violence et mauvais traitements. Retenue par la peur (K, p. 87-88), Elisabeth est également poursuivie par la « honte » (K, p. 103) de porter malgré elle les marques corporelles de la brutalité de l'époux. La société traditionnelle représentée dans *Kamouraska* n'offre aucune issue à Elisabeth ; dans une collectivité très codifiée où le contrat de mariage est

³²⁶ Henry Cohen, « Le rôle du mythe dans *Kamouraska* d'Anne Hébert », *Présence francophone*, n° 12, 1976, p. 104-105.

³²⁷ *Ibid.*, p. 108.

irréversible, seul le veuvage peut tenir lieu de divorce, seule la mort, « sacrifice » nécessaire (K, p. 164), peut ouvrir les fenêtres d'un espace définitivement clos.

D'où cette intime relation entre le meurtre et la délivrance, l'assassinat d'Antoine Tassy apparaissant comme le « prolongement de l'amour » (K, p. 160). Suspendue à un bonheur prochain dont elle entrevoit l'actualisation entre les barreaux du quotidien, Elisabeth se laisse imprégner par un certain bovarysme, comme en témoignent, à quelques reprises, les allusions intertextuelles à l'univers du conte merveilleux. Chevalier d'un rêve dont l'héroïne attend la réalisation, Nelson prend des allures mythiques. « Punir les méchants, récompenser les bons. Délivrer la princesse suppliciée, terrasser le dragon féroce qui la tient captive » (K, p. 161). Ce qui rend, aux yeux de l'héroïne, Nelson si séduisant et si *ravissant* (capable de ravir un cœur), c'est son appartenance au domaine du rêve. Cette inclination vers les promesses d'un bonheur chimérique, incarnées par l'amant, est ce qu'Elisabeth, rétrospectivement, appelle sa « folie » : « C'est cela la folie, se laisser emporter par un rêve [...] Inutile de se leurrer, un jour il y aura coïncidence entre la réalité et son double imaginaire » (K, p. 23).

Le magnétisme de George Nelson vient ainsi de ce qu'il personnifie un idéal auquel la réalité conjugale et la présence (physique, psychologique) du mari ont bloqué l'accès. En ce sens, à travers l'amant ténébreux, Elisabeth d'Aulnières aime non seulement un individu mais aussi une représentation, l'emblème de cet amour romanesque que lui ont légué, comme l'exprime la narratrice elle-même, les « fables » de son éducation bourgeoise, reçue auprès de la mère et des trois tantes Lanouette. « L'amour, la belle amour des chansons et des romans » (K, p. 68). Ce que montre ici subtilement Anne Hébert, en greffant à son texte un réseau d'allusions intertextuelles à l'univers onirique et merveilleux de la littérature et du rêve, c'est le romantisme d'Elisabeth et de la culture dans laquelle elle baigne³²⁸, son aspiration à un « destin fabuleux et romanesque » (K, p. 55). C'est l'attachement de l'héroïne à un script culturel, c'est-à-dire à un ensemble de scénarios imaginaires dont elle a hérité et qui ont durablement façonné sa conception de l'amour, sa manière de se représenter l'idéal amoureux, sa façon d'organiser ses attentes amoureuses. Le « script » est en effet, selon la définition donnée par le sociologue américain John Gagnon, un ensemble de normes et de récits « mutuellement partagés autorisant deux ou plusieurs acteurs à participer à un acte complexe

³²⁸ Françoise Maccabée-Iqbal, « *Kamouraska*, "la fausse représentation démasquée" », dans Janet M. Paterson et Lori Saint-Martin (dir.), *Anne Hébert en revue*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, coll. « De vives voix », 2006, p. 123.

qui implique une dépendance mutuelle³²⁹ ». Et Nelson peut d'autant mieux incarner l'idéal amoureux, cet au-delà du réel, qu'il est, sociologiquement parlant, un « étranger » (K, p. 121), l'*autre* de cette société où Elisabeth est enserrée. D'origine américaine et issu d'une famille protestante³³⁰, il se mêle peu à la société de Sorel, habitant d'ailleurs la périphérie de l'endroit, « tout au bout de Sorel » (K, p. 124).

Si le mari appartient à la réalité crue et à un présent brutal, l'amant relève donc, pour sa part, du rêve. Sa figure est tournée vers un avenir radieux. Même si un passé commun unit les deux hommes (ayant naguère fréquenté le même collège, ils jouaient fréquemment aux échecs), l'opposition entre Antoine Tassy et George Nelson est irréductible. Leur rivalité est d'ailleurs inscrite dans ce passé partagé, dans ces nombreuses parties d'échecs où se trouvent préfigurés leur affrontement et leur sort respectif. « Qui le premier propose à l'autre une partie d'échecs? Les jeux sont pourtant faits d'avance. Le vainqueur et le vaincu désignés au préalable. Qui peut prétendre conjurer le sort? » (K, p. 123) Tassy est une souillure, laissée sur l'être et sur le corps, qu'il faut entièrement déloger, effacer, nettoyer ; Nelson est une délivrance. « Me laver d'Antoine à jamais. Effacer de mon corps toute trace de caresse ou de violence. [...] J'attends que mon amour me prenne et me garde. Cet homme est le bonheur. Il est la justice » (K, p. 115). Les deux personnages sont ainsi associés, dans le texte, à des champs sémantiques radicalement divergents. La différence entre le mari et l'amant est celle qui distingue la dégradation de la pureté, la captivité de la délivrance. C'est par un détournement sémantique du texte religieux, symptomatique selon Henry Cohen de l'univers de *Kamouraska*, que la narratrice exprime le mieux, et le plus fortement, le renversement de la vision utopique traditionnelle du mariage. Revisitant rétrospectivement les prières énoncées par le curé lors de sa messe nuptiale, Elisabeth redécouvre l'insupportable ironie de sa situation : « Je récite le "Notre Père", du bout des lèvres. Soudain une grande fureur s'empare

³²⁹ John Gagnon, *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, traduction de Marie-Hélène Bourcier et d'Alain Giami, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2008, p. 61. Les « scripts » comportent, pour Gagnon, trois dimensions : une dimension interpersonnelle, une dimension intrapsychique et une dimension proprement culturelle. Ce sont ici surtout ces « scénarios culturels » (*Ibid.*, p. 84) qui m'intéressent, l'idéal amoureux de l'héroïne de *Kamouraska* prenant typiquement la forme d'un *récit* légué par son éducation et ses référents, récit dans la structure duquel elle s'identifie à un rôle précis – ne se conçoit-elle pas, en effet, comme la « princesse » délivrée des griffes du « dragon » par le valeureux combattant?

³³⁰ Dans la réalité, et même s'il est issu d'une famille américaine protestante, Georges Holmes est toutefois converti au catholicisme (S. Leblond, « Le drame de *Kamouraska* d'après les documents de l'époque », *loc. cit.*)

de moi. [...] « Délivrez-nous du mal. » Tandis que le mal dont il faut me délivrer, à tout prix, s'incarne à mes côtés, sur le banc seigneurial » (K, p. 88).

Dans *Kamouraska*, seul l'homicide, « phare dans la tempête » (K, p. 192), a le potentiel de concrétiser cette délivrance. La première tentative implique la domestique Aurélie Caron, la « sorcière » (K, p. 63) envoyée à Kamouraska pour empoisonner l'encombrant époux. Elle est plus que mandatée : elle est instrumentalisée. Pour les amants, la fonction d'Aurélie en est une de camouflage. Elle doit faire figure de paravent entre les criminels et leur crime, mettre le meurtre à distance, éloigner le déshonneur lié au fait de verser le sang. « Aurélie se chargera de tout. Nous apprendrons la mort d'Antoine comme une nouvelle étrangère » (K, p. 170). Car il faut éviter de se plonger les mains dans la saleté dont on cherche précisément à se débarrasser, éviter de recréer une tache au moment où l'on cherche à en effacer une autre. « Si parfois j'appelle cette fille à mon secours, c'est pour qu'elle me délivre du mal, m'absolve et me lave. Me décharge, ainsi que mon amour, d'une histoire démente » (K, p. 177). Le « soulagement » (K, p. 179), éprouvé par Elisabeth, lié au fait d'avoir placé le fardeau de la mort sur les épaules d'Aurélie trahit un fantasme d'invisibilité, celui du meurtre sans trace, de l'homicide sans tache. « Opérer d'une façon invisible, en quelque sorte. [...] Pouvoir l'y ensevelir paisiblement [Antoine], puis disparaître, telles des ombres compatissantes, sans laisser aucune trace » (K, p. 180).

Mais la faillite d'Aurélie vient bouleverser les plans. Cet insuccès constitue, pour les deux amants, le début de la fin. Car c'est précisément la présence des traces indélébiles, conséquence inévitable d'un meurtre au pistolet, qui perdra les amants et qui transformera, pour Elisabeth, la délivrance tant espérée en nouvel emprisonnement. Si d'un côté, les « taches de sang » sur la neige (K, p. 222) conduisent les témoins sur la piste du cadavre, celles qui maculent la carriole de George Nelson, qui collent à la peau du meurtrier sont celles qui, éveillant les suspicions, condamnent le meurtrier et le précipitent vers l'exil. « Tant de sang dans un corps d'homme. Je suis sûr que ce chien de Tassy l'a fait exprès » (K, p. 236).

Ce lien entre le meurtre et la tache, qui parcourt tout le roman, se trouve préfiguré dans une scène particulièrement significative, qui peut sans doute être considérée comme une mise en abyme du récit dans sa globalité : devant le métier à tapisserie, lors d'une veillée à Sorel avec les tantes, les deux amants, complices, impriment sur le morceau de laine un motif révélateur. « Sur fond jaune, une rose rouge éclatante » (K, p. 43). Comme sur le fond blanc de

la neige, des éclaboussures de sang. Cette analogie entre le meurtre et la tapisserie, loin d'être le fruit d'une extrapolation gratuite, est tissée par la narratrice elle-même, qui entrelace habilement les deux : « Le meurtre imaginé et mis en marche à loisir. Tire la laine. [...] L'aiguille qu'on enfile, la laine mouillée de salive qui entre dans le chas. Le crime qui passe la porte du cœur consentant. [...] Mon complice silencieux à mes côtés » (K, p. 42).

Par sa présence comme par sa mort, le seigneur Antoine Tassy laisse, dans l'existence d'Elisabeth, une tache indélébile. Même si le crime ne parvient pas à faire advenir la délivrance promise et anticipée, il reste ici représenté – et c'est l'essentiel – comme un acte de révolte. Non plus comme un délit mais comme une résistance, comme une volonté de survie, comme la réaction nécessaire au blocage ou à l'étouffement qu'engendre une société où certains malheurs individuels semblent sans issue, sans remède. Le meurtre de l'époux, acte de vie et de survie, est la réponse à sa violence elle-même virtuellement meurtrière³³¹. Comme l'a d'ailleurs montré la critique féministe, « la violence perpétrée par la femme ne peut être séparée de celle qu'elle subit³³² ». Dans l'univers du roman, c'est parce que les institutions sanctionnent la violence que le meurtre, seul recours possible, peut lui-même apparaître comme l'accomplissement d'une justice. *Kamouraska*, en ce sens, exploite de manière magistrale l'un des thèmes récurrents et symptomatiques de l'œuvre hébertienne, dans laquelle se multiplient les personnages féminins socialement incarcérés et en quête de libération³³³. Elisabeth d'Aulnières se situe ainsi quelque part entre la Catherine des *Chambres de bois* et la Ludivine Corriveau mise en scène dans *La Cage*.

Dans la première de ces deux œuvres, l'héroïne se trouve en quelque sorte statufiée, pétrifiée. Enclose dans une oisiveté intégrale auquel la condamne et la confine l'ascension sociale ayant résulté de son mariage avec Michel, elle glisse tranquillement vers le statut de parure, réduite à une décoration, à un ornement, à un objet à valeur esthétique – « douce chatte blanche en ce monde captif³³⁴ ». L'évasion s'impose à elle comme une nécessité vitale, la fuite

³³¹ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 125.

³³² Candice Nicolas, « Elisabeth : la Belle et la Bête de Kamouraska », dans Frédérique Chevillot et Colette Trout (dir.), *Rebelles et criminelles chez les écrivaines d'expression française*, Amsterdam / New York, Rodopi, 2013, p. 223.

³³³ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 112.

³³⁴ « Michel la pria de ne point sortir pour les courses. Il insista pour que Catherine demeurât tranquille comme une douce chatte blanche en ce monde captif sous la pluie ». Il lui dit plus loin : « Je n'ai pas épousé une cuisinière, je pense? Et l'éclat du fourneau sur tes joues et l'odeur du pain dans tes cheveux? Je veux te peindre en camaïeu, toute blanche, sans odeur, fade et fraîche comme la neige, tranquille comme l'eau dans un verre » (Anne Hébert, *Les chambres de bois*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1958, p. 58 et 65).

lui apparaît comme le seul moyen de reprendre contact avec elle-même, de regagner son autonomie en repoussant l'immobilisme d'une vie qui, pour ainsi dire, est *remplie* par le *vide*. Dans la pièce de théâtre de 1990, Ludivine Corriveau, jugée sévèrement par un tribunal masculin qui souhaite la voir périr pour le meurtre involontaire de son indigne mari, ne sera quant à elle sauvée, libérée que par la mort soudaine et inexplicable du juge Crebessa, véritable bourreau. Ce qui différencie l'Elisabeth de *Kamouraska* de l'héroïne des *Chambres de bois* est en même temps ce qui la distingue de la protagoniste de *La Cage* : l'échec de sa tentative de délivrance qui, loin d'actualiser sa libération, se refermera sur elle-même. Elisabeth succombe, échoue là où ses deux homologues parviennent à triompher. Et dans la mesure où le juge de la pièce de théâtre (Crebessa) porte le même nom que celui évoqué en 1970 dans *Kamouraska*, « tout se passe comme si *La Cage* reprenait l'histoire d'Elisabeth pour la corriger et lui apporter une conclusion positive³³⁵ ». Dans l'œuvre d'Anne Hébert, l'affranchissement de la Corriveau répond ainsi à l'incarcération d'Elisabeth d'Aulnières.

Le théâtre des « vieilles familles »

Après la fuite de George Nelson, réfugié à Burlington, Elisabeth d'Aulnières et Aurélie Caron doivent affronter la justice. Les procédures judiciaires se mettent en marche. La domestique, ayant livré aux autorités un témoignage incriminant (pour elle comme pour Elisabeth), passe plus de deux ans en prison ; l'héroïne, quant à elle, est détenue pendant deux mois. Puis les démarches pour obtenir l'extradition de Nelson s'avèrent finalement vaines. Les procédures tombent. « Il y a désistement » (K, p. 8). Mais reste un décalage insurmontable entre le judiciaire et le psychologique, entre l'étampe officielle et le rapport intime à soi-même. L'acquittement d'Elisabeth n'équivaut pas à une purification. Il ne l'innocente pas. Comment, dès lors, laver cette tache indélébile, effacer le sang sur la neige, supprimer la flétrissure qui marque l'honneur, la réputation et la conscience de soi? Il faudra substituer l'« ange » à la « bête », entrer en scène et jouer au « théâtre de l'ange³³⁶ ». Devenir, en somme, une épouse parfaite et irréprochable. Passer, en un mot, d'Elisabeth Tassy à Mme Rolland.

³³⁵ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 223.

³³⁶ A. Le Grand, « *Kamouraska*, ou l'Ange et la Bête », *loc. cit.*, p. 134.

La narration de ce processus, de ce devenir occupe une place fondamentale dans *Kamouraska*. Le roman en est effectivement l'analyse, la critique, l'objectivation : ce qui est en jeu, au fond, c'est l'honneur, le prestige et le rang social des « vieilles familles », celle d'Elisabeth non moins que celle du seigneur Antoine Tassy. La thématization, la monstration de cet univers social de renommée et de fausse vertu, ayant ses codes et ses rituels, est récurrente. On pourrait évoquer, par exemple, le voyage de noce des deux époux, pratique sociale « extrêmement rare³³⁷ » qui, à l'époque où se déroule l'histoire, demeure l'apanage des classes sociales aisées. Ou encore, bien entendu, la tenue des bals (pratique mondaine marquant l'appartenance à un certain rang social), celui de Saint-Ours, bien sûr, mais surtout celui du Gouverneur, qui constitue pour Elisabeth le *signe* de son statut et le point de comparaison à l'aune duquel elle hiérarchise les pratiques sociales et mesure la pauvreté ainsi que la médiocrité de la « gigue irlandaise » de sa propre « nuit de noce » (K, p. 71).

J'aime mieux la polka. Mon Dieu, le bal du gouverneur! Aidez-moi! Sauvez-moi! Les jeunes hommes ont des gants blancs et des mines confites. Le gouverneur lui-même... [...] Son air très british... Je parle anglais avec distinction. Le gouverneur me l'a dit. Qu'est-ce que je fais ici? [...] Mon mari a de drôles d'idées. Ah! Tous ces canayens-habitants-chiens-blancs! Ils sentent la sueur et la crasse. Ils se démènent en dansant comme des bêtes qu'on égorge. [...] Au bal du gouverneur il y a des rondelles de citron vert qui flottent sur un punch rose, très doux. Tenir mon rang. [...] Je crois que je m'encanaille dans cette auberge de campagne. (K, p. 71-72)

Symbole de prestige, le bal du gouverneur est un lieu qui condense un ensemble de signes et de codes sociaux (polka, gants blancs, mines confites, etc.), qu'Elisabeth oppose, comme une assimilée se vantant de parler dignement la langue du pouvoir (l'anglais), à la bassesse du groupe politiquement et culturellement dominé dont elle est issue, mais dont en même temps elle cherche à s'extraire.

Cet attachement identitaire aux codes de l'élévation sociale, Anne Hébert en met en relief le processus de fabrication. « Toute une éducation de fille riche se déroule en bon ordre. La soie, la batiste fine, la mousseline, le velours, le satin, les fourrures et le cachemire succèdent rapidement au tulle de la première communion » (K, 59). Elisabeth d'Aulnières est, en somme, le fruit de tout un encadrement familial, d'un persévérant travail de discipline, d'une veille constante de la part des tantes, ces trois « fées » (K, p. 114), ces trois « puissances

³³⁷ S. Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau*, p. 200.

tutélaires » (K, p. 243) occupées à façonner, à sculpter leur nièce pour lui donner la forme d'une « statuette d'or » (K, p. 47), d'un réceptacle d'honneur, de pureté et de gloire. « Trois petites fées pointues se penchent sur son berceau. Nous élèverons cette enfant. [...] Nous l'amènerons au bal du gouverneur. Nous lui ferons faire un grand mariage » (K, p. 47).

Ce travail de vernissage et d'épuration, il ne s'arrête pas devant l'exercice et les exigences de la justice ; il va au contraire utiliser la procédure judiciaire pour mieux parvenir à ses objectifs, et ce en substituant les « faux témoignages » (K, p. 109) à la transparence. Après l'accusation et l'incarcération d'Elisabeth, après le témoignage compromettant d'Aurélië, le chœur formé par les tantes Lanouette s'active. Il dresse une forteresse massive autour d'Elisabeth, repousse loin d'elle le statut de « complice » qui la menace et la poursuit. Les tantes jettent de la lumière d'un côté :

La dame Elisabeth d'Aulnières [...] est une grande dame, irréprochable et chrétienne. Si jeune et belle... [...] Calomniée à la face du monde. [...] Cette dame de qualité, élevée [...] dans la pratique des bonnes manières et la fréquentation des sacrements, ne peut en aucune sorte être complice du meurtre de son mari (K, p. 45-46).

De l'autre côté, elles lancent de l'ombre : « Aurélië Caron... C'est une menteuse... une débauchée, une ivrognesse », qui s'oppose diamétralement à sa maîtresse, qui elle est « élevée dans les meilleurs principes de la religion et des familles bien nées » (K, p. 46).

Ces « faux serments », insiste la narratrice à plusieurs reprises, sont destinés à « sauver la Petite », à la « laver³³⁸ », à lui refaire « un honneur infranchissable », une « réputation inattaquable » (K, p. 47). C'est « l'appareil des vieilles familles [qui] se met en marche ». Il faut « apaiser tout scandale » (K, p. 233) « Risquer son âme [dans le mensonge], mais sauver l'honneur de la famille » (K, p. 47). Dans l'entourage d'Elisabeth d'Aulnières comme dans celui d'Antoine Tassy (K, p. 233), les membres de la société honorable, unis dans une complicité silencieuse et tacite, se liguent pour effacer tout vestige public de l'ignominie, de

³³⁸ « Nous la ramènerons à la maison, nous la consolerons. Nous la laverons, de la tête aux pieds, ses longs cheveux aussi. Dans de grandes cuves de cuivre rouge. Du savon parfumé. De grandes serviettes très blanches » (K, p. 47). Le lavage de la tache originelle est un thème récurrent dans l'œuvre d'Anne Hébert, particulièrement important, notamment, dans *Les fous de Bassan*, où abondent les références au mythe biblique de la genèse, de la peccabilité adamique et du meurtre originel de Caïn, tueur incapable de dominer, dans le texte de la *Genèse*, la faute tapie dans l'ombre qui a porté vers lui son désir. Le viol et le meurtre de deux jeunes filles plonge le village de Griffin Creek dans une sorte de mauvaise conscience qu'il s'agit de laver et d'expurger. « Ici tout se lave et se savonne quotidiennement, comme s'il s'agissait d'effacer une tache sans cesse renaissante » (A. Hébert, *Les fous de bassan*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1982, p. 17).

la tache menaçante. Mais cette manœuvre de pouvoir et de contrôle de la vérité, si elle parvient à convaincre les magistrats et à soustraire Elisabeth à l'emprisonnement physique, l'incarcère en revanche dans une cellule symbolique. « Condamner Elisabeth d'Aulnières au masque froid de l'innocence. Pour le reste de ses jours » (K, p. 233). Le sauvetage judiciaire d'Elisabeth l'arrache à la chute pour mieux lui imposer un rôle social qu'elle n'aura plus le choix d'incarner, un costume qu'elle devra continuellement revêtir. « Nous leur apprendrons, à tous ces gens de rien, l'impunité due à certaines familles. Et puis la Petite fera le reste. Elle n'aura qu'à paraître pour confondre ses accusateurs ; droite, hautaine, superbe et rouée. [...] Elle est au-dessus des lois ordinaires de la terre » (K, p. 47).

La critique littéraire a maintes fois mis en lumière le rôle capital de la théâtralité dans *Kamouraska*³³⁹. Le passage d'Elisabeth Tassy à Mme Rolland s'effectue d'abord sur une scène de théâtre, celle où se joue le drame des « vieilles familles » soucieuses de préserver la blancheur d'une réputation inattaquable. Entre les deux états de cette double identité d'Elisabeth, il y a le fossé creusé par un rôle social, qu'elle se regarde lucidement incarner, dans une constante mise à distance d'elle-même alimentée par les souvenirs et les rêves qui affluent. « Mme Rolland », c'est l'incarnation de l'innocence, c'est-à-dire une performance dramatique dont les tantes sont les metteuses en scène. « Fixer le masque de l'innocence sur les os de ma face. [...] Jouer le jeu cruel, la comédie épuisante, jour après jour. Jusqu'à ce que la ressemblance parfaite me colle à la peau » (K, p. 245). Il s'agit de devenir, pour expier le meurtre originel du premier mari, une épouse modèle, sans faille, tournée vers la perfection de sa tâche, vers l'accomplissement impeccable de ce labeur de tous les instants. « Épouse parfaite de Jérôme Rolland [...]. Mon devoir conjugal sans manquer. Règles ou pas. Enceinte ou pas. Nourrice ou pas. [...] L'humiliation de ce plaisir volé à l'amour » (K, p. 10).

À travers ce regard incisif porté sur la théâtralité du personnage, Anne Hébert effectue, par le biais de l'écriture romanesque, un travail d'objectivation saisissant : elle jette en effet un éclairage efficace et percutant sur les jeux de pouvoir qui se sont joués, en 1839, dans les coulisses de l'enquête ayant suivi l'assassinat du seigneur de Kamouraska. Le travail de recherche préréactionnel effectué par l'écrivaine lui permet en somme de proposer une lecture fine, sensible et perspicace de l'histoire, et plus précisément des enjeux politiques qui ont été au cœur même du processus d'élaboration d'une « vérité » officielle et familiale du

³³⁹ F. Maccabée-Iqbal, « *Kamouraska*, “la fausse représentation démasquée” », *loc. cit.*

crime. Celle-là même que la mère d'Anne Hébert véhiculait et défendait à son tour. Celle-là même que l'écrivaine renverse dans *Kamouraska*.

Voix et regards. Une symphonie accusatrice

L'innocence est, pour l'héroïne, une façade, une parure, une fausse brillance. Comme l'a montré récemment Adela Gligor, Elisabeth est, fondamentalement, l'une de ces multiples figures lilithiennes qui peuplent, de manière générale, l'univers fictionnel d'Anne Hébert, profondément irrigué par l'intertexte biblique : dans certaines versions du mythe de la Création, Lilith, qui fait une brève apparition dans le Livre d'Isaïe, est présentée comme la première femme d'Adam, celle ayant précédé Ève, dont elle est le « double noir ». Lilith

aurait refusé de se soumettre à la domination sexuelle de son compagnon et, en invoquant le nom du Créateur, elle aurait reçu des ailes et se serait envolée du jardin d'Éden afin de rejoindre un lieu sous terre, domaine des démons³⁴⁰.

Mais l'écriture hébertienne, loin d'être une reproduction passive du mythe, en constitue plutôt la réécriture ou le détournement : Elisabeth est moins une mauvaise femme qu'une femme violentée et, par conséquent, révoltée contre sa condition³⁴¹, tournée vers l'accomplissement d'un désir empêché et contrarié par la société dans laquelle elle évolue et qui exige d'elle le refoulement de toute velléité de libération, qui l'enferme derrière un masque. Elisabeth est une figure lilithienne masquée, muselée et jugulée. Et c'est ce masque de pureté que, dans *Kamouraska*, le rêve vient brutalement lézarder et déchirer, masque derrière lequel Elisabeth refait constamment, intérieurement et secrètement, l'expérience de sa culpabilité jamais punie et jamais effacée, l'expérience d'une peccabilité originelle. Elle se montre incapable de fuir le harcèlement silencieux mais tenace du jugement d'autrui qu'elle a intériorisé, et que le rêve vient subitement déchaîner. Son intimité est le lieu d'un procès personnel constant, une inépuisable mise en accusation d'elle-même, de la part profondément lilithienne d'elle-même.

Elisabeth est d'abord traquée par des regards imaginaires. L'incipit du roman nous place ainsi d'emblée devant la méfiance panique de Mme Rolland. « La ville n'est pas sûre en ce moment. [...] On m'observe. On m'épie. On me suit. On me serre de près. On marche

³⁴⁰ Adela Gligor, *Mythes et intertextes bibliques dans l'œuvre d'Anne Hébert*, Québec, L'instant même, 2014, p. 69.

³⁴¹ *Ibid.*, p. 195.

derrière moi » (K, p. 7). Si les lieux publics (Elisabeth Rolland, placée devant la fenêtre, observe les mouvements dans la rue) apparaissent comme le théâtre d'un continuel procès, l'espace privé débouche lui aussi sur la persécution. Ainsi la narratrice voit-elle poindre l'accusation jusque dans les yeux mourants et vengeurs de son mari, Jérôme Rolland : évoquant le lointain souvenir d'Aurélié Caron, celui-ci vient rompre, sur le bord de la mort, le pacte du silence naguère conclu avec son épouse en lui rappelant qu'il n'a jamais oublié, qu'il a toujours su, qu'il n'a jamais cessé de craindre son « cœur criminel » (K, p. 27). La hantise d'Elisabeth, cette impression d'être la cible d'un éternel et implacable regard (tant public que privé) trahit, dans son rapport à elle-même (et le roman est, formellement parlant, la constante mise en scène de ce rapport à soi), une conscience permanente et douloureuse de sa propre culpabilité. Sa conscience d'elle-même est toujours déjà colonisée par le regard qu'elle imagine que l'autre porte sur sa personne. En ce sens, le personnage d'Elisabeth illustre brillamment le fait que, comme l'ont relevé plusieurs travaux contemporains sur la psychologie sociale, toute subjectivité est d'abord et en même temps, constitutivement, une intersubjectivité – Todorov parle en ce sens, dans *La vie commune*, d'une « intersubjectivité de la personne », le soi pouvant en partie se confondre avec « l'image que nous nous faisons de l'image que les autres se font de nous³⁴² ».

La sensation d'être vue et regardée découle directement, dans le présent d'Elisabeth Rolland, d'une terreur passée – celle jadis vécue avec l'amant – qu'elle ne cesse de revivre sur le mode mémoriel : l'illusion paranoïaque est ici un dérivé, une résurgence de cette peur, enfouie mais toujours active, d'être prise et démasquée, en tant que femme adultère d'une part et en tant que criminelle d'autre part. La relation clandestine avec George Nelson est en effet constamment menacée par des œillades indiscrettes ou des présences inopportunes que les deux amants doivent prévoir, contourner, déjouer.

Aurélié et les enfants, Antoine peut-être, peuvent survenir d'un moment à l'autre. À moins que n'arrivent des boiteux, des pustuleux, des femmes grosses avec des yeux de vache suppliant [les malades du docteur Nelson] (K, p. 140).

La rencontre amoureuse est, en ce sens, une exposition de soi, le risque pris de croiser le champ de vision d'un spectateur. « On peut nous voir de la route. [...] La voici [Elisabeth] qui se penche au-dessus de la table pour souffler la lampe. La lumière est insupportable. Les

³⁴² T. Todorov, *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995, p. 150 et 163.

fenêtres sans rideaux aussi » (K, p. 155). Un péril constant accompagne la *visibilité*, le fait d'être visible, regardable. Et cette crainte d'être découverte ou aperçue pourchasse Mme Rolland jusque dans ses rêves et ses visions. L'un des cauchemars du personnage est particulièrement révélateur à cet égard :

Une femme, poitrine découverte, s'appuie de dos à une planche. Ses mains sont liées derrière son dos. La foule, qui a cessé de rire, retient son souffle. Les trois juges, en perruque de ficelle blanche, se penchent et regardent concentrés, attentifs, comme si le sort du monde allait se jouer à l'instant. Quelqu'un d'invisible lance des poignards à la femme, clouée à la planche. Vise son cœur. (K, p. 48-49)

Tel est en somme ce qu'exprime la présence imaginée de regards voyeurs, l'angoisse d'être observée ou scrutée : un sentiment de vulnérabilité, la peur d'une terrible et totale mise à nu du secret, celle de voir sa culpabilité publiquement exposée et punie. Cette angoisse conduit même la narratrice à se projeter dans les songes inquiets qu'elle prête à l'amant, qu'elle se représente comme étant tenu par le même « étau » (K, p. 153), torturé par le même tourment, calomnié par une « foule » imaginaire, hurlante et « menaçante », dénonçant à l'unisson l'existence d'un « commerce criminel entre le docteur Nelson et Mme Tassy » (K, p. 152).

Elisabeth est harcelée par le jugement qu'elle porte sur elle-même, introjection du regard des autres, intériorisation de la morale sur laquelle est bâtie la société qui l'entoure et qui la traverse, qu'elle rejette mais dont en même temps elle est issue, qui dirige vers elle une accusation dont sa propre conscience est le véhicule. D'où, pour le personnage, le fait de revivre mentalement, et par l'intermédiaire du regard fantasmé des juges, ses premières rencontres avec Nelson, comme pour se disculper, comme pour se convaincre rétrospectivement du caractère finalement inoffensif de sa relation avec le docteur :

Le silence est tendu au-dessus de nos têtes, comme un orage en suspens. [...] Cette première rencontre s'est bien passée. Les juges doivent être bien attrapés. Il n'y a rien à reprendre à la conduite de cette femme et de cet homme (K, p. 108).

Ce caractère en quelque sorte « anachronique » du souvenir, dans lequel Elisabeth projette sur des moments du passé une angoisse émanant d'une époque postérieure, témoigne à la fois d'une obsession pour la faute commise et d'une forte dénégation de sa culpabilité. Car le dédoublement d'Elisabeth d'Aulnières (Tassy dans le passé, Rolland dans le présent) lui permet, à certains moments, de répudier l'une des deux identités et de se replier toute entière derrière l'autre, comme derrière un masque. « Vous vous trompez, je ne suis pas celle que

vous croyez. [...] Je n'ai rien à voir avec les mystères défunts et peu édifiants de cette maison [...] rue Augusta, à Sorel. Je vous le jure. Je suis Mme Rolland, Mme Jérôme Rolland! » (K, p. 57)

Un tel monologue intérieur constitue exactement ce que Mikhaïl Bakhtine appelle un monologue « dialogisé », un énoncé attribuable à un locuteur singulier mais pourtant caractérisé, fondamentalement, par une « dialogisation interne » : l'insistance de Mme Rolland quant à son innocence présuppose en effet une objection d'autrui, une accusation anticipée ou déjà vécue à laquelle, implicitement, elle répond, fait écho, donne la réplique. Un tel énoncé est, en ce sens, moins action que réaction. C'est un « affrontement dialogique » qui « s'est intériorisé³⁴³ », un discours qui porte, en creux, la trace de la parole réprobatrice d'autrui et qui dévoile par là même la présence conflictuelle de voix divergentes au sein de la même conscience. Elisabeth est, en elle-même, le lieu ou le siège d'une pluralité. Elle est prise dans un ballotement, dans une oscillation entre la reconnaissance obsessive de sa complicité meurtrière (par l'entremise du regard et du jugement d'autrui) et le déni audacieux de sa culpabilité (qu'elle cherche parfois à substituer à la vérité du crime).

Confrontée aux regards vindicatifs, Elisabeth est donc aussi la cible de paroles et d'accusations verbales, qui forment dans l'esprit du personnage un véritable concert de voix, toute une symphonie accusatrice. L'incorporation au roman des témoignages puisés par Anne Hébert dans les archives judiciaires vient ainsi servir la mise en scène de la conscience coupable et fragmentée d'Elisabeth Rolland. Les témoignages incriminants défilent dans l'esprit de la narratrice, pourchassée dès lors par le spectre d'accusateurs voraces et persévérants. Les constructions imaginaires contaminent le souvenir. « La rue est pleine de monde. Une animation extraordinaire règne dans la rue, malgré la nuit. Quelqu'un dit que mon procès est commencé » (K, p. 164). Vers la fin du roman, au moment où elle se revoit attendre impatiemment le retour à Sorel de Nelson, parti à Kamouraska pour détruire son mari, Elisabeth est envahie par le « chœur des aubergistes », chez qui l'amant a éveillé une suspicion irrémédiable. « Des voix, rauques et graves, lentes, se lèvent, tout le long de la rive sud. Bourdonnent autour de ma tête. Pareilles à un essaim d'abeilles sauvages » (K, p. 200).

³⁴³ Mikhaïl Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski* [1929], traduction de Isabelle Kolitcheff, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970, p. 288.

Ces abeilles « suivent, décrivent et dénoncent, à voix de plus en plus précises et hautes, le passage d'un jeune étranger, dans son extraordinaire traîneau noir » (K, p. 203-204).

Cette multiplicité de voix se manifeste également sur le plan de la narration, *Kamouraska* faisant cohabiter plusieurs instances narratives distinctes. Dans un essai qu'il a consacré au roman, Robert Harvey en dénombre quatre, qui se répartissent fort inégalement la narration du récit, mais qui demeurent néanmoins irréductibles : Elisabeth Rolland (narratrice principale et homodiégétique : elle est en charge de la quasi-totalité du récit), une voix narrative omnisciente (forcément hétérodiégétique) qui assure par moments la relation de brefs passages fournissant au lecteur des informations objectives destinées à camper le récit dans un réel extérieur à la conscience de l'héroïne, Jérôme Rolland (dont le « je » ne narre que quelques lignes) et, enfin, une instance impersonnelle qui s'apparente à un chœur commentant l'action du récit et qui interpelle directement, à plusieurs reprises, Jérôme et son épouse³⁴⁴.

Ces deux dernières instances narratives, si elles sont peu importantes d'un point de vue quantitatif, exercent néanmoins une fonction significative, forçant momentanément le lecteur à sortir hors de l'univers subjectif de l'héroïne en lui donnant accès à des voix autonomes que la conscience de celle-ci ne médiatise pas. Dans les premières pages du roman, l'accès direct à la conscience de Jérôme Rolland instaure une distance vis-à-vis d'Elisabeth, rend problématique l'identification du lecteur : « Il ne faut pas que je boive une seule gorgée quand elle est là. Non. Rien quand elle est là. Elle me tuera » (K, p. 15). Quant à la voix impersonnelle qui s'immisce dans la narration pour s'adresser aux personnages, c'est un chœur noir, le revers ou l'envers de l'autre, angélique et bienveillant, formé par les tantes Lanouette. Elle représente en quelque sorte la voix de la collectivité³⁴⁵, poussant Jérôme Rolland à la méfiance vis-à-vis de sa femme et murmurant à l'oreille d'Elisabeth pour lui rappeler sa culpabilité. « Coupable! Coupable! Madame Rolland vous êtes coupable! Elisabeth se redresse d'un bond. Prête l'oreille » (K, p. 31).

On peut donc parler, au sujet de *Kamouraska*, d'un roman « polyphonique », au sens bakhtinien de l'expression. Non seulement parce que, dans sa texture même, le récit fait intervenir une multiplicité de langages et de voix distinctes (par l'incorporation des témoignages de 1839 et de fragments du discours journalistique), mais aussi et surtout parce

³⁴⁴ Robert Harvey, *Kamouraska d'Anne Hébert : une écriture de la passion*, suivi de *Pour un nouveau Torrent*, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1982, p. 19-36.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 34.

que cette mise en récit de la pluralité organise une véritable confrontation entre deux visions du monde inconciliables : celle qui, en phase avec les normes de la société représentée dans le roman, condamne Elisabeth en proclamant sa culpabilité et celle qui, montrant du doigt les effets aliénants que peut avoir sur les femmes l'institution du mariage, questionne cette culpabilité en envisageant le crime comme une réaction ou comme une résistance à un problème social structurel. Cette division, que retraduit d'ailleurs le dédoublement d'Elisabeth d'Aulnières, déchirée entre l'ange et la bête³⁴⁶, oppose des conceptions qui, pour reprendre le mot de Bakhtine, sont « équipollentes³⁴⁷ ». C'est-à-dire qu'elles coexistent sans que leur frottement puisse déboucher sur une résolution, sans que l'une d'entre elles soit subordonnée ou inféodée à l'autre, sans que l'une des deux parvienne à triompher définitivement et à s'implanter comme vérité dernière. Coupable ou victime? À la fois l'un et l'autre. Les deux regards, les deux interprétations du crime et de la culpabilité d'Elisabeth s'entrechoquent et s'offrent au lecteur de *Kamouraska*, à qui il incombe dès lors, l'écrivaine diluant son propre jugement derrière celui de ses créatures romanesques, de résoudre par lui-même et pour lui-même le problème éthique posé par le roman.

Mémoire et traumatisme. Le surgissement du souvenir

L'analyse de *Kamouraska* montre qu'Anne Hébert, dans la mesure où elle met en scène une Elisabeth d'Aulnières directement impliquée dans le meurtre de son mari, renverse le récit familial construit au XIX^e siècle, protégé par les familles influentes et, enfin, légué par sa propre mère. En ce sens, le roman peut être lu comme une intervention critique sur la mémoire collective. Il remet en question la « vérité » fabriquée par les « vieilles familles » et le contrôle que celles-ci ont exercé sur la mémoire. Mais il révèle sans dénoncer, l'écrivaine

³⁴⁶ Cette distinction est celle d'Albert Le Grand, « *Kamouraska*, ou l'Ange et la Bête », *op. cit.*

³⁴⁷ On oublie trop souvent que la « polyphonie », chez Bakhtine, ne désigne pas seulement la coprésence de langages variés ou de sources d'énonciation diverses. En effet, le sens de cette notion dépasse, dans sa pensée, le point de vue strictement linguistique : ce que Bakhtine appelle « polyphonie » est constitutivement lié à ce qu'il appelle aussi, dans son ouvrage sur la poétique de Dostoïevski, le « dialogisme », c'est-à-dire que le caractère polyphonique d'une œuvre renvoie non seulement à des éléments formels, mais aussi à des éléments du contenu, à la manière dont se trouve structuré le contenu. La polyphonie exige un choc ou une confrontation de visions du monde irréductibles, confrontation qui ne se résorbe pas au profit de l'une ou l'autre des deux visions : « la polyphonie suppose une multiplicité de voix "équipollentes" à l'intérieur d'une seule œuvre [...] Ce qui compte, c'est non pas l'existence de certains idiolectes, de dialectes sociaux, etc., décelables à l'aide de critères purement linguistiques, mais l'angle dialogique sous lequel ils s'opposent ou se juxtaposent à l'intérieur de l'œuvre » (M. Bakhtine, *La poétique de Dostoïevski*, p. 73 et 253).

se montrant attentive à la douleur stigmatisante que le meurtre de 1839 a engendrée au sein des familles qu'il a secouées : la construction et la conservation familiales, aux XIX^e et XX^e siècles, d'un souvenir et d'un récit de l'événement sont à la fois le véhicule de cette douleur et le moyen de la surmonter, de l'affronter pour l'exorciser. C'est aussi, en dernière analyse et comme j'aimerais le montrer pour finir, ce que raconte *Kamouraska*.

Le roman porte en effet sur la mémoire. Les voix et les regards qui hantent Elisabeth sont le véhicule qu'emprunte son passé pour porter contre elle une accusation tracassière – persécution d'une morale intériorisée – et faire gonfler une paranoïa devenue malade. Le dédoublement de l'héroïne, qui oppose l'innocence à la culpabilité, la mauvaise épouse à l'épouse dévouée, l'ange à la bête, Madame Tassy à Madame Rolland, recoupe exactement la division entre la fureur du passé et la tranquillité conventionnelle du présent d'Elisabeth d'Aulnières. Le mélange ou l'absence d'étanchéité entre les pôles opposés résulte du souvenir, du contact entre les deux temps : le passé attaque le présent, le contamine et, par conséquent, fragmente le personnage. *Kamouraska* ne se contente pas de raconter ce processus ; le roman, par sa forme même, cherche à le matérialiser, à l'incarner.

Considéré dans son ensemble, le roman présente une structure analeptique. Il prend la forme d'un va-et-vient entre passé et présent, entre l'époque reconstituée par la mémoire et le rêve d'Elisabeth (la relation clandestine avec Nelson et le meurtre d'Antoine Tassy) et le moment de la remémoration elle-même (les heures précédant la mort de Jérôme Rolland, second mari de l'héroïne). Le texte est constitué d'une série de rétrospections, de *flashbacks* successifs, ceux-ci étant surtout motivés par le sommeil de l'héroïne, dont les rêves réaniment avec précision le passé vécu. D'un point de vue narratologique, le récit se présente donc comme un ensemble d'analepses consécutives, l'ordre syntagmatique du récit ne correspondant pas à l'ordre temporel de l'histoire. Ces analepses ont des « portées » et des « amplitudes » variées, c'est-à-dire qu'elles transportent le lecteur à des moments du passé plus ou moins éloignés du présent de la narration et qu'elles couvrent des durées variables³⁴⁸ – certaines portent sur des scènes précises du passé, d'autres rapportent d'un seul coup plusieurs années de la vie d'Elisabeth d'Aulnières. Toutes les analepses de *Kamouraska* sont cependant analogues sur au moins un plan : elles sont invariablement des « analepses externes », c'est-à-

³⁴⁸ G. Genette, *Discours du récit*, p. 38.

dire qu'elles portent sur des épisodes largement antérieurs au point de départ temporel du récit (les heures précédant la mort de Jérôme Rolland).

Le passé revécu par Elisabeth est, en effet, un passé lointain, totalement étranger au temps présent dans lequel est plongée Mme Rolland. C'est une autre vie, enfouie profondément et qui, à l'occasion de circonstances extérieures – la mort de son deuxième mari –, fait violemment retour dans la mémoire et les rêves du personnage. Le passé affleure sans permission : le souvenir, ici, n'est pas le fruit d'un effort de mémoire de la part du personnage mais bien plutôt ce qui s'impose puissamment à Elisabeth. En ce sens, *Kamouraska* est moins un « roman de la remémoration³⁴⁹ », comme l'affirme André Brochu, qu'un roman du *surgissement*. Au chevet de son mari mourant, Elisabeth Rolland se trouve ramenée dans le passé par la proximité de la mort, celle du deuxième époux ravivant le souvenir de celle du premier. « Mon mari meurt à nouveau. Doucement dans son lit. La première fois c'était dans la violence, le sang et la neige » (K, p. 31). La peur d'avoir égaré le remède qu'elle doit administrer à Jérôme Rolland en l'absence du médecin fait naître une crainte panique : celle d'être à nouveau « complice de la mort » (K, p. 22).

Le présent est ici le véhicule du passé. C'est par l'entremise des signes entourant Elisabeth que le passé défonce les digues, « force » le présent de l'héroïne pour y entrer comme par effraction. Y a-t-il une charrette stationnée dans la rue du Parloir, devant la porte de la maison? Mme Rolland s'imagine aussitôt « qu'un charretier sonne à la porte en pleine nuit » (K, p. 23) pour l'arrêter et la traîner devant la justice, où elle sera nécessairement reconnue coupable. L'une des filles d'Elisabeth fait-elle remarquer à sa mère qu'elle a le visage « tout rouge »? Celle-ci est aussitôt assaillie par le souvenir d'un témoignage incriminant, rendu à l'époque du meurtre devant le juge de paix : « Pendant le voyage du docteur Nelson à Kamouraska, Madame était encore plus *rouge* et plus agitée que d'habitude » (K, p. 35, je souligne).

Pour Elisabeth Rolland, chaque signe fonctionne comme une porte. Chaque signe a une sorte de « pouvoir incantatoire³⁵⁰ » sur sa mémoire. Le présent sécrète le passé. Il le contient au même titre qu'une surface peut camoufler une profondeur abyssale : la mémoire, écrivait Anne Hébert dans le premier manuscrit de *Kamouraska*, est « une grande demeure

³⁴⁹ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 111.

³⁵⁰ G. Merler, « La réalité dans la prose d'Anne Hébert », *loc. cit.*, p. 65.

enfouie sous la mer³⁵¹ ». Dans le récit, la fonction narrative du présent est essentiellement de permettre une révélation du passé³⁵², de fournir à celle-ci un tremplin. C'est toujours le présent qui fait jaillir, surgir le passé. Et il s'agit toujours d'une sorte d'irruption, violente et incontrôlable. « Anne-Marie ma petite tu trouves que j'ai le visage rouge? [...] Ta petite voix d'enfant tire au jour une autre voix enfouie dans la nuit des temps. Une longue racine sonore s'arrache et vient avec la terre même de ma mémoire » (K, p. 34).

Ce surgissement du passé n'est pas uniquement thématique ; plusieurs procédés littéraires ont, dans *Kamouraska*, pour fonction d'en incarner les effets ou d'en reproduire textuellement le fonctionnement. La phrase syncopée d'Anne Hébert permet ainsi, à plusieurs endroits, d'imiter le mode de jaillissement du passé dans l'esprit du personnage :

Mon petit Nicolas, fils unique de l'amour. Le sacrifice célébré sur la neige. Dans l'anse de Kamouraska gelée comme un champ sec et poudreux. L'amour meurtrier. [...] *Je vous en prie dites-moi l'état de votre santé et celle du pauvre petit enfant.* Sa dernière lettre interceptée par les juges (K, p. 11).

La prose hébertienne opère une sorte de *mimésis* formelle, l'écriture étant destinée à mimer le processus du surgissement mémoriel tel qu'il s'impose à la narratrice. Les phrases nominales brèves, incisives et saccadées créent un effet de rapidité. Le passé défile dans l'esprit d'Elisabeth, spectatrice de sa propre mémoire³⁵³, comme un ensemble mouvementé d'images, comme une collection désordonnée de morceaux photographiques. L'utilisation du style direct, pour rapporter les témoignages, engendre de manière similaire un effet d'irruption, d'autant plus que le souvenir s'accompagne parfois d'hallucinations soudaines :

Une femme ronde en tablier bleu! [...] De quel droit se plante-t-elle au pied de mon lit? Qui la force, dans l'ombre, à lever la main droite et à jurer d'une voix larmoyante?
– Victoire Dufour, épouse de Louis Clermont, aubergiste de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière... (K, p. 200)

Tout se passe comme si les souvenirs émergeaient sans avertir. Comme s'ils étaient dotés d'une sorte d'autonomie, surgissant comme des apparitions, infligeant leur présence à l'héroïne, saturée par la mémoire.

³⁵¹ Cité dans A. Ancrenat et D. Marcheix, édition critique de *Kamouraska*, dans N. Watteyne (dir.), *Œuvres complètes d'Anne Hébert, tome II – Romans (1958-1970)*, p. 251.

³⁵² A. Le Grand, *op. cit.*, p. 126.

³⁵³ F. Maccabée-Iqbal, *op. cit.*, p. 115.

Un autre procédé, employé fréquemment par Anne Hébert, mérite ici d'être relevé : plusieurs scènes rompent la chronologie de l'histoire racontée au point de fondre deux temporalités et de donner au souvenir, comme je l'ai signalé rapidement plus haut, un caractère anachronique. Le segment narratif la première rencontre entre George Nelson et Elisabeth Tassy (antérieure au meurtre) est particulièrement révélateur à cet égard. Le docteur, appelé pour effectuer une consultation, pénètre dans la chambre de la jeune femme, clouée au lit par la maladie :

J'insiste pour que les domestiques, Aurélie comprise, quittent la chambre immédiatement. Je demande à mes tantes d'en faire autant. Elles sortent avec répugnance. Me supplient, des larmes dans la voix, *de garder au moins Sophie Langlade dont le témoignage s'avérera si important pour ma défense*. Ma mère remonte les couvertures jusqu'à mon menton. *Sophie Langlade s'avance, en tremblant si fort qu'elle a peine à mettre un pied devant l'autre. Elle parle si bas que le juge l'oblige à répéter sa phrase, après avoir prêté serment sur l'Évangile – Madame n'était jamais seule dans sa chambre avec le docteur Nelson. Toujours Mme d'Aulnières, sa mère, se trouvait là avec elle* (K, p. 105, je souligne).

Cette scène, présentée dans le texte comme constituant une unité ou un tout uniforme, est un ensemble composite d'événements situés dans deux cadres spatiotemporels distincts – la première visite du docteur Nelson, avant le début de la relation amoureuse, et le témoignage de Sophie Langlade, après le meurtre d'Antoine Tassy –, mais fusionnés dans le cadre du processus psychique de rétrospection. L'absence, dans le texte du roman, de marques typographiques distinctives ou de rupture grammaticale servant à délimiter les deux cadres spatiotemporels matérialise l'alliage. La continuité, sur le plan des temps verbaux, entre les premières lignes du paragraphe (dans la chambre à Sorel au moment de l'entrée du docteur Nelson) et les dernières (description de l'attitude de Sophie Langlade devant le juge de paix) assure l'uniformité narrative d'un tel passage, où la narration vient rompre l'ordre temporel de l'histoire pour rabouter deux moments dont la parenté est d'ordre événementiel, le témoignage de Langlade portant précisément sur les visites médicales du docteur Nelson à Sorel. Cette surimpression temporelle crée ce qu'André Brochu appelle un « télescopage des époques³⁵⁴ » : le procédé donne à voir à la fois le trop-plein de souvenirs, ceux-ci se bousculant pour passer simultanément dans l'étroit goulot de la mémoire, et la relative

³⁵⁴ A. Brochu, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, p. 121.

confusion qui gouverne leur ordre d'apparition et d'enchaînement, la perte de contrôle sur le passé, dont le surgissement obéit en quelque sorte à ses propres lois.

En somme, Elisabeth d'Aulnières est, à sa manière, une chambre d'échos, une caisse de résonance, non seulement parce que les voix se multiplient en elle, mais aussi parce que le passé l'inonde, sature son esprit et prend, sous l'impulsion des rêves qui l'agitent tout au long du roman, une ampleur monstrueuse, faisant surgir et défiler devant le regard de la rêveuse des créatures menaçantes, qui l'accusent et la condamnent. Les procédés d'écriture examinés ici, destinés à incarner le mode de surgissement du souvenir et la perte de contrôle sur le passé, l'illustrent bien : la remémoration mise en scène dans *Kamouraska* fonctionne essentiellement comme une remémoration traumatique. Son processus est en effet analogue à celui que décrivent, depuis l'analyse freudienne du traumatisme, plusieurs psychanalystes.

C'est dans *Au-delà du principe de plaisir* que Freud fournit les indications les plus stimulantes sur ce qu'il appelle la « névrose traumatique ». Les systèmes corporels et psychiques sont selon lui dotés de « dispositifs » garantissant une protection minimale contre « les sommes excessives d'excitation » (douleur, déplaisir, etc.), assurant une protection contre le monde extérieur et certains événements. Dès lors, le traumatisme est assimilable à un défoncement des digues, à l'entrée par « effraction³⁵⁵ » d'un événement et au déclenchement corrélatif du sentiment d'une menace vitale, qui laisse une impression ou une marque durable dans l'appareil psychique. Pour Freud, la « compulsion de répétition », par laquelle les névrosés revivent constamment, sur le mode mental, les scènes marquantes, constitue le mécanisme de défense psychologique destiné à rendre progressivement possible un surmontement du traumatisme. Cette compulsion se manifesterait notamment à travers les rêves, qui en ramenant la victime sur la scène primitive de l'événement, seraient destinés à permettre une « maîtrise rétroactive³⁵⁶ » de la douleur engendrée par celui-ci.

Ces rêves, dans lesquels se fondent souvenir et traumatisme, constituent un phénomène bien connu par les psychanalystes s'intéressant à l'« état de stress post-traumatique ». Michel Peterson, par exemple, souligne, dans un ouvrage récent sur l'exil forcé, l'existence d'un lien étroit entre le cauchemar et l'état de stress post-traumatique : les personnes souffrant d'un tel état

³⁵⁵ S. Freud, *Au-delà du principe de plaisir* [1920], dans *Essais de psychanalyse*, Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001, p. 80.

³⁵⁶ *Ibid.*, p. 81.

ne cessent de revenir durant le sommeil à l'événement traumatique sous forme de reviviscence. Dans la majorité des cas, le cauchemar dresse une scène onirique sur laquelle se rencontrent chaque nuit la victime et l'agresseur³⁵⁷.

Le traumatisme se manifeste ainsi par le « surgissement du souvenir » qui, à « l'instant du danger³⁵⁸ », ramène l'individu sur la scène initiale de sa blessure.

Ce que le roman d'Anne Hébert met en scène, c'est ce *surgissement* dont parle Peterson. C'est, en un certain sens, l'état de stress de post-traumatique tel qu'il peut être manifesté et véhiculé par le rêve et le souvenir cauchemardesque. Car ce surgissement se déclenche précisément, dans le récit, à « l'instant du danger », c'est-à-dire au moment où Elisabeth d'Aulnières se trouve confrontée, pour une deuxième fois, à la mort du mari, qu'elle vit et interprète, de manière pour ainsi dire névrotique, comme le risque d'une nouvelle « complicité » avec la mort. Ce qui, avec le passé, fait retour brutalement et envahit le personnage, c'est la perte de l'amour, une perte sans « au revoir », et la conscience malheureuse de sa culpabilité, d'une sorte de faute originelle et irrémédiable. Ces deux pertes, de l'amour d'une part et de l'innocence d'autre part, se conjuguent et donnent lieu, sur le mode de la reviviscence traumatique, à une peur de la solitude et du rejet définitif hors de la communauté.

C'est ce que montre de manière éclatante la scène finale du roman, où « le cauchemar déferle à nouveau » et « secoue Elisabeth d'Aulnières dans une tempête » (K, p. 246), au moment où Jérôme Rolland, ayant reçu le sacrement d'extrême-onction, s'apprête à trépasser.

Lorsque la femme se présente dans la ville, courant et implorant, le tocsin se met à sonner. Elle ne trouve que des portes fermées et le désert de terre battue dont sont faites les rues. Il ne lui reste sans doute plus qu'à mourir de faim et de solitude.

Malfaisante Elisabeth! Femme maudite!

– Si tu savais, Jérôme, comme j'ai peur.

– Rassure-toi, Elisabeth, je suis là.

Mme Rolland se raccroche à la main livide de M. Rolland, comme à un fil fragile qui la rattache encore à la vie et risque de casser d'une minute à l'autre. Elle a les yeux pleins de larmes (K, p. 246).

Larmes de peur plutôt que larmes de peine. Ce qu'Elisabeth pleure, ce n'est pas la mort d'un mari insipide mais bien plutôt la souffrance prochaine dont cette mort, qui rappelle celle

³⁵⁷ Michel Peterson, *L'instant du danger. Réflexions d'un psychanalyste et témoignages sur l'exil forcé* [avec des photographies de Charles-Henri Debeur], Montréal, Les Éditions du passage, 2012, p. 116.

³⁵⁸ *Ibid.*, p. 11.

d'Antoine Tassy, est le signe. Elle pleure la disparition de l'amant, la disparition de l'amour et l'apparition corrélative d'une angoisse insoutenable, celle d'être à nouveau plongée dans l'état d'abandon qui, pour la narratrice, est à l'origine d'un malheur insurmontable. « L'homme éternel qui me prend et m'abandonne à mesure » (K, p. 31).

Le souvenir est, pour Elisabeth, marqué d'une ambivalence. « La mémoire, affirme la narratrice, se cultive comme une terre. Il faut y mettre le feu parfois. Brûler les mauvaises herbes jusqu'à la racine. Y planter un champ de roses imaginaires, à la place » (K, p. 74). Le souvenir est ici à la fois nostalgie et douleur³⁵⁹, l'attente et le regret d'un amour irrémédiablement perdu. D'où la tension, qui parcourt le roman, entre la conservation excessive du souvenir et la volonté d'effacement, tension qui recoupe le ballotement que j'ai décrit plus haut entre la reconnaissance obsessionnelle de la faute et son déni audacieux. À la dualité identitaire, morale et temporelle d'Elisabeth (Tassy et Rolland, l'ange et la bête, le passé et le présent) vient s'ajouter un dédoublement des attitudes face au souvenir, son surgissement envahissant étant aussi nécessaire, préparant le personnage à affronter l'angoissante et imminente solitude, que douloureux.

En cela, on peut dire du personnage central de *Kamouraska* qu'il est la représentation fictionnelle de ce déchirement entre conservation du souvenir et volonté d'effacement des traces qui anime, dans la réalité historique des XIX^e et XX^e siècles, la mémoire collective des « vieilles familles ». Elisabeth d'Aulnières incarne à sa manière cette tension entre conservation et effacement, qui engendre au XIX^e siècle, comme on l'a vu dans les chapitres précédents, un souvenir familialement contrôlé et longtemps confiné dans l'espace privé. Au fond, ce qui caractérise, historiquement, toute la postérité mémorielle du meurtre de Kamouraska caractérise également l'attitude mémorielle d'Elisabeth, qui cultive le souvenir en y mettant le feu : réduire les « mauvaises herbes » en cendres, supprimer les éléments compromettants pour mieux élever un « champ de roses imaginaire » (K, p. 74), pour léguer à la postérité un souvenir épuré, purifié de l'événement traumatique, souvenir partial et fabriqué qui fonctionne à la fois comme le rappel d'une douleur inguérissable et comme le remède permettant de la surmonter. Entre la mémoire familiale, dont Anne Hébert est à la fois

³⁵⁹ Marie-Hélène Lemieux, « Pour une sociocritique du roman *Kamouraska* d'Anne Hébert », *Voix et images*, vol. 28, n° 3 (84), printemps 2003, p. 104.

l'héritière et la critique, et celle, individuelle, de son personnage, il existe ainsi une homologie.

Ce parallèle entre les plans individuel et collectif, loin d'être une simple fantaisie interprétative, est d'ailleurs esquissé dans le roman lui-même au moyen d'une série d'allusions, obliques ou directes, aux insurrections de 1837 et 1838, contemporaines du scandale lié à l'assassinat du seigneur de Kamouraska. Comme l'ont déjà relevé plusieurs analystes, le patronyme de l'amant (Nelson) suffit à inscrire dans le récit une référence à peine voilée aux rébellions des Patriotes, Wolfred et Robert Nelson ayant été deux figures marquantes, deux têtes dirigeantes des soulèvements. Comme ses homonymes, le George Nelson du roman d'Anne Hébert subordonne les moyens aux fins, place le recours à la violence de sang au service de l'accomplissement d'un acte de libération et de justice³⁶⁰ : le meurtre d'Antoine Tassy, figure de l'autorité seigneuriale, représentant du *statu quo* et de la violence institutionnalisée, légitimée par les institutions (en l'occurrence celle du mariage). Et si, dans la version définitive du roman, on ne trouve qu'une seule référence *explicite* aux événements de 1837 et 1838³⁶¹, une étude génétique révèle l'importance de l'interdiscours sociopolitique dans le processus d'écriture de *Kamouraska*. Lectrice de journaux et de documents d'archives avant d'être écrivaine du roman, Anne Hébert envisageait au départ d'explorer le parallèle possible entre l'histoire individuelle de son personnage et l'histoire collective de la société canadienne-française. C'est ce qu'indiquent des notations éparses retrouvées parmi les notes et manuscrits de l'auteure³⁶², de même qu'une scène inédite insistant sur la répression des Patriotes, présente dans le premier manuscrit et retirée des versions subséquentes³⁶³.

L'ensemble de ces éléments réunis ouvre bien sûr la voie à une démarche sociocritique, *Kamouraska* devenant ainsi, en référence aux rébellions, « le récit d'une révolte

³⁶⁰ *Ibid.*, p. 104-105.

³⁶¹ « Elisabeth d'Aulnières, veuve Tassy, souvenez-vous de Saint-Denis et de Saint-Eustache! Que la reine pendre tous les patriotes si tel est son bon plaisir » (K, p. 44).

³⁶² « Introduction », dans N. Watteyne (dir.), *Œuvres complètes d'Anne Hébert, tome II – Romans (1958-1970)*, p. 27 et 28.

³⁶³ « L'odeur dominante de la prison si vous voulez le savoir c'était cela [*sic*] des patriotes entassés là depuis deux ans. Souvent, à l'aube on en pendait quelques-uns. De ma fenêtre, je pouvais voir l'échafaud dressé. La veille de l'exécution leurs femmes venaient leur dire adieu en pleurant. Et ils mouraient, au petit matin, comme des saints pour la liberté » (Scène inédite du premier manuscrit, à la prison de Montréal où Elisabeth est enfermée, citée dans *Ibid.*, p. 28).

avortée, d'une pensée contestataire étouffée³⁶⁴ ». Dans cette perspective, Marie-Hélène Lemieux a soutenu, à juste titre, qu'il était possible de faire une lecture métaphorique du personnage principal et de voir, dans *Kamouraska* (écrit, rappelons-le, à la fin des années 1960 en pleine période de modernisation des institutions et de renouveau nationaliste), la transposition fictionnelle d'un rapport ambivalent au passé, propre à une société alors déchirée entre le rejet catégorique d'une histoire douloureuse et la revisite nostalgique³⁶⁵ d'un passé national destinée à recueillir les traces, les signes et les œuvres d'un pays et d'une communauté proprement québécoise.

Je soutiens pour ma part – non pour réfuter l'interprétation de Lemieux mais plutôt pour la prolonger – que cette homologie entre les dimensions individuelle et collective du rapport au passé peut être lue différemment. Entre conservation obsessive et volonté d'effacement, Elisabeth revit par le souvenir un événement traumatique de son passé tout comme les « vieilles familles » ont revécu, aux XIX^e et XX^e siècles, le meurtre de 1839. Tout comme, plus largement, une société peut conserver le souvenir des épisodes troublants qui, parce qu'ils ont bousculé les valeurs et l'ordre sur lesquels elle se fonde et s'établit, ont marqué son histoire.

10.2 Du livre à l'écran

Même si la critique a souvent occulté la dimension fortement historique de *Kamouraska*, la parution du roman a réactualisé le fait divers de 1839 et éveillé l'intérêt de quelques historiens. En 1971, Silvio Leblond fait paraître son article dans *Les Cahiers des dix*,

³⁶⁴ M.-H. Lemieux, « Pour une sociocritique du roman *Kamouraska* d'Anne Hébert », *loc. cit.*, p. 105. Cette lecture est stimulante, même si l'interprétation de Lemieux s'appuie sur une recherche historique (concernant les rébellions et l'époque de rédaction du roman) qui demeure approximative et sommaire – on en reste ainsi aux données générales, reprenant par exemple, sans le préciser ni l'étayer, un concept comme celui de « révolution tranquille ». La documentation sur les Patriotes brille également par son absence, de même que celle concernant le fait divers de 1839, ce qui est d'autant plus curieux qu'un travail prétendant justement analyser la relation entre un texte littéraire et le « discours social » aurait manifestement tiré profit d'une plongée dans les textes de presse et documents d'archives ayant été incorporés au roman, et qui dès lors « travaillent » le texte de *Kamouraska*.

³⁶⁵ La nostalgie marque en effet le complexe rapport au passé qui caractérise Elisabeth d'Aulnières, comme en témoignent les scènes, vers la fin du roman, où Mme Rolland cherche à résister au réveil, souhaitant s'accrocher aux images oniriques de son amour perdu, et enfoui sous la poussière du temps, avec Nelson : « J'ouvre les yeux. Je vois Florida qui montre sa grande figure et ses nattes grises dans l'entrebâillement de la porte. Je crois l'entendre dire qu'il faut du café noir, très fort, pour réveiller Madame... Surtout ne pas sortir de ma nuit au moment même où mon amour revient vers moi [retour de Nelson à Sorel après le meurtre de Tassy à Kamouraska] » (K, p. 235).

dans lequel il évoque le roman d'Anne Hébert ; l'année suivante, l'exploration hébertienne du « drame de Kamouraska » inspire à Françoise Dufresne un travail historiographique semblable, largement moins documenté mais à vocation tout aussi factuelle³⁶⁶.

Sur la scène culturelle, le succès littéraire se fait rapidement sentir. Dès l'automne 1970, après la publication du roman, Anne Hébert reçoit plusieurs propositions d'adaptation cinématographique³⁶⁷. Un contrat est signé en octobre 1971 avec les Productions Carle-Lamy : Claude Jutra sera le réalisateur et Michel Brault le caméraman, André Gagnon se chargera de la musique et Anne Hébert, quant à elle, collaborera à la rédaction du scénario, collaboration fixée et prévue dans le contrat de cession de droits entre les Éditions du Seuil et la maison de production³⁶⁸. Le film, dont la sortie est précédée par un important « battage publicitaire³⁶⁹ », sort en mars 1973 et prend l'affiche dans les principales villes de la province. Il remporte le Prix spécial du jury au Canadian Film Award en 1973 et la Plaque de Bronze à l'International Film Festival d'Atlanta³⁷⁰. En 1982, Pierre Lamy décide de lancer une nouvelle version de l'œuvre cinématographique de 1973 : considérablement allongé, le film réintègre alors de nombreuses scènes inédites tournées dix ans auparavant mais coupées au premier montage (sans l'approbation de l'auteure du roman et coscénariste).

Le premier montage du film, en 1973, opère un déplacement et un charcutage important : porté à l'écran, le récit de *Kamouraska* se présente sous une forme largement plus simple et plus classique, arraché à l'écriture stylisée et à la narration éclatée qui lui donnaient forme³⁷¹. C'est cette mutilation de l'œuvre hébertienne que cherche à corriger sensiblement,

³⁶⁶ Françoise Dufresne, « Le drame de Kamouraska », *Québec-Histoire*, vol. 1, n^{os} 5-6, 1972, p. 72-77.

³⁶⁷ A. Ancrenat et D. Marcheix, « Notice », *op. cit.*, p. 187.

³⁶⁸ Christiane Robitaille, « *Kamouraska* : de l'adaptation à la réception, un parcours féminin bien québécois », mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1994, p. 60.

³⁶⁹ *Ibid.*, p. 111.

³⁷⁰ A. Ancrenat et D. Marcheix, « Notice », *op. cit.*, p. 190.

³⁷¹ On consultera, pour une analyse détaillée de la première version de l'œuvre filmique, le mémoire de Christiane Robitaille, « *Kamouraska* : de l'adaptation à la réception, un parcours féminin bien québécois ». D'une part, cette première version cinématographique rétablit, en grande partie, la chronologie du récit, accentuant la coïncidence entre ordre syntagmatique du récit et ordre temporel de l'histoire. D'autre part, la subjectivité du personnage d'Elisabeth perd une part considérable de son épaisseur, édulcorée par l'œil de la caméra, en situation d'extériorité par rapport au personnage. Comme le souligne Robitaille, la scène nocturne nous montrant les deux amants se déshabillant dans la maison de George Nelson est à ce propos révélatrice : tandis que l'accent est entièrement mis, dans la narration d'Anne Hébert, sur les sentiments et états d'âme d'Elisabeth, la caméra du film s'installe dans l'œil de l'homme et privilégie le regard masculin sur le corps dénudé, et dès lors érotisé, de la femme et comédienne (Geneviève Bujold). En ce sens, et globalement, le premier passage du livre à l'écran tend à amputer le récit romanesque de sa texture subjective fondamentale. De manière générale, le film de 1973 tend en effet à présenter comme des réalités objectives ce qui restait, sous la plume de la romancière, de l'ordre de la projection, de la conscience ou de la perception subjective.

dix après la sortie du premier film, la deuxième version cinématographique de *Kamouraska*³⁷², largement plus fidèle tant au scénario initial, rédigé par Hébert et Jutra, qu'au roman lui-même. Cette nouvelle mouture du film est, en effet, assez scrupuleusement calquée sur le récit d'Anne Hébert, même si, de toute évidence, la version filmique ne peut, par nature, être une reproduction exacte du texte. L'insertion, dans cette deuxième version du film, de scènes représentant les constructions imaginaires d'Elisabeth réactive partiellement la dimension fortement subjective du récit, restitue la complexité du matériel psychologique exploité dans le roman (qui contient non seulement des souvenirs, mais aussi plusieurs scènes cauchemardesques).

Le langage formel de l'image cherche aussi, à sa manière, à faire écho, sur l'écran, à certains aspects formels de l'écriture hébertienne. La structure analeptique du récit est ainsi respectée. Le réalisateur exploite également la surimpression anachronique des époques, qui témoigne, chez Elisabeth d'Aulnières, d'une perte de contrôle devant son propre passé et d'un surgissement traumatique du souvenir. Quant aux grands thèmes de *Kamouraska*, ils sont évidemment présents dans l'œuvre filmique, quoique de manière un peu moins soutenue. La dimension individuelle de l'anecdote l'emporte en fait sur sa dimension sociopolitique : le film, en effet, insiste moins que le roman sur le poids qu'exercent les convenances et le capital économique et social dans l'alliance matrimoniale au sein des « vieilles familles », sur le poids que les institutions font peser sur les épaules d'Elisabeth, sur les jeux de pouvoir, enfin, qui vont conduire à sa disculpation et à la reconnaissance de son innocence. C'est l'utilisation de la voix off, comme technique narrative, qui permet le mieux, sans doute, de camper ces éléments, dans la mesure où elle vient mettre en relief le discours intérieur de la protagoniste. « Passer d'une prison à une autre, purger ma peine à jamais » : d'un seul coup, placés dans les premières minutes du film, ces quelques mots, qui renvoient à l'enfermement d'Elisabeth dans sa relation conjugale étouffante avec Jérôme Rolland, condensent à eux seuls l'essentiel du sens de *Kamouraska* et font signe vers l'incarcération du personnage féminin, debout devant une société qui la condamne à devenir ce qu'elle a éperdument cherché à fuir.

³⁷² *Kamouraska*, film réalisé par Claude Jutra, version longue de 173 minutes, 1983, France film.

Conclusion de la troisième partie

L'imaginaire social. Un enjeu de pouvoir

Le meurtre d'Achille Taché, seigneur de Kamouraska, a bruyamment retenti, en 1839, dans l'espace public bas-canadien : au-delà du puissant dissensus idéologique qui marque l'époque et qui divise et fragmente la société, la lutte contre le crime constitue un liant social, un élément rassembleur. Entouré par de nombreuses rumeurs, l'événement, jugé particulièrement scandaleux en raison du statut social des individus et familles impliqués dans le drame, avait tout pour alimenter l'imagination légendaire ; il n'a pourtant donné lieu à aucune légende. Rapidement évacué hors du domaine public, longtemps confiné dans l'espace privé, le souvenir du crime a surtout laissé des traces, avant la toute fin du XIX^e siècle, dans les écritures intimes d'auteurs ayant eu des liens directs avec les familles d'Achille Taché et de Joséphine-Éléonore d'Estimauville. On peut ainsi suivre les pistes laissées par la mémoire dans la correspondance familiale des Taché, dans le journal intime d'Ulric-Joseph Tessier et dans les *Souvenances canadiennes* de Casgrain, ouvrage inédit et protégé par une interdiction formelle de publication.

La cause de cette relégation « prématurée » dans le silence (si on compare le cas du meurtre de Kamouraska à d'autres cas de crime analogues par leur célébrité) est triple.

En premier lieu, la contemporanéité du meurtre et de la tourmente engendrée par la rébellion des Patriotes et sa répression a probablement eu pour effet d'enterrer le bruit suscité par le crime, en dépit de son caractère mémorable, sous celui, beaucoup plus durable, créé par d'imposants bouleversements sociaux et politiques.

En deuxième lieu, l'échec de l'institution judiciaire et pénale, résultant notamment de l'exil définitif et irrémédiable du meurtrier, semble avoir favorisé la relégation du souvenir hors du domaine public. Fugitif, insaisissable, le criminel demeure le grand absent de l'histoire. Dans nos sociétés, un meurtre s'accompagne toujours d'une demande de récit. Une mort suspecte, c'est la chute, le point d'aboutissement d'une histoire sans narrateur, et le processus judiciaire dans son ensemble, de l'enquête au procès, cherche précisément à faire advenir cette narration, à reconstituer le récit lacunaire, à trier les signes et les voix pour mieux tisser ensemble ceux et celles qui sont capables de raconter, d'identifier et de livrer un

coupable, de redessiner son mobile et de faire haïr son geste. C'est, comme l'ont montré plusieurs théoriciens de la littérature, le ressort même du roman policier, qui incarne et exhibe précisément ce processus de production de récit(s) et de fabrication de vérité qu'institutionnalise l'appareil judiciaire moderne : l'aboutissement de la démarche de l'enquête correspond au moment où le public accède enfin à la vérité d'un récit longtemps enfoui et gardé secret, celui du crime³⁷³. Le propre du processus judiciaire moderne, c'est en ce sens de faire émerger des récits, de faire apparaître des histoires de manière à les rendre racontables. Or, l'impunité de Georges Holmes, et plus encore son inaccessibilité, ont court-circuité ce processus, qui est aussi celui par lequel une société encercle et punit ses ennemis. Les légendes étudiées dans les deux grandes parties précédentes prenaient toutes pour objet des criminels préalablement jugés, diabolisés et punis par l'institution judiciaire et pénale, bref des figures non seulement dévoilées et fortement antagonisées mais aussi *détruites* par la société ; mais ici, l'objet du mémorable, l'objet du souvenir collectif, c'est le crime lui-même plutôt que le criminel, c'est le meurtre du seigneur de Kamouraska plutôt que le meurtrier, l'événement plutôt que la personne. Même si elle ouvre techniquement la porte à l'imagination, l'absence du coupable, qui creuse un irrémédiable trou dans le récit du crime peut très bien avoir contribué, dans les faits, à interrompre l'élan de l'affabulation littéraire et légendaire.

En troisième et dernier lieu – et il s'agit très certainement du facteur le plus déterminant –, par un travail et des efforts concertés, les membres des grandes familles seigneuriales du XIX^e siècle ont innocenté Joséphine-Éléonore d'Estimauville et étouffé le scandale provoqué par le meurtre. Ils ont ainsi légué à la postérité une image angélique de la présumée complice et ont largement contribué à reléguer le souvenir de l'événement dans l'espace privé. Lors de l'enquête, en 1839, les témoignages des représentants de la bonne société discréditent fortement la parole dissidente d'Aurélié Prévost et parviennent à fabriquer, pour mieux l'imposer, une certaine vérité du crime : le mal se trouve nié, effacé et lavé, rejeté complètement sur les épaules de Holmes, cet étranger aux mains souillées, condamné à l'exil. Au terme de cette guerre sociale des crédibilités, la présumée complice, alors incarcérée à Montréal, est libérée et réapparaît blanchie, réhabilitée, parée du voile de l'innocence et

³⁷³ Voir J. Dubois, *Le roman policier ou la modernité*, Paris, Armand Colin, 2005 [1992] ; T. Todorov, « Typologie du roman policier », *Poétique de la prose*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1971, p. 55-66.

incarnant une féminité idéale, pure et vertueuse. Son procès, une formalité, achèvera de la disculper entièrement. Il ne restera ensuite qu'à contrôler, en endiguant la publication d'un roman historique compromettant (*Un drame de l'enfer*), le contenu et la diffusion du souvenir du fait divers de 1839 pour forcer la mémoire collective à ne retenir et élire qu'une certaine représentation de l'histoire. À défaut de pouvoir effacer ou supprimer l'événement, à défaut de pouvoir réordonner le cours de l'histoire, les familles impliquées dans l'affaire s'efforceront de contrôler rigoureusement les lieux et les canaux de diffusion du récit et du souvenir. Comme l'a montré Erving Goffman, le contrôle de l'information disponible sur soi constitue, d'un point de vue sociologique, la réponse des individus ou des groupes sociaux au risque de discréditation que leur fait potentiellement courir tel ou tel aspect « stigmatisant » de leur identité : perçu et vécu par les familles seigneuriales comme un « stigmate », c'est-à-dire comme un élément jetant un « discrédit profond » sur leur image publique, le souvenir du meurtre de 1839 se trouve dès lors placé au cœur d'un travail de dissimulation, qui consiste à manipuler, pour mieux en contrôler la circulation, une « information discréditrice³⁷⁴ ».

Confisqué, le souvenir du crime de 1839 a été silencieusement conservé par les familles directement impliquées dans le drame et prudemment relayé, avec le décorum exigé par ceux et celles à qui il était susceptible de nuire, par quelques écrivains. Ce n'est qu'à la toute fin du XIX^e siècle, après la mort de Joséphine-Éléonore d'Estimauville en 1893, que le souvenir de l'événement, relégué jusque-là dans l'espace privé et cultivé localement par la tradition orale, pénètre dans l'espace public. Dans les années 1890, Georges-Isidore Barthe consacre en effet un roman historique au meurtre de Kamouraska. Y a-t-il un lien entre le décès de l'ancienne épouse de la victime et la publication, dès 1894, d'un premier roman inspiré par le fait divers? Les puissantes familles ont-elles accepté de desserrer leur étreinte après la mort de celle qu'elles entendaient protéger? L'hypothèse est assurément plausible. Et d'autant plus que la représentation du crime livrée dans les *Drames de la vie réelle* – où les noms de personnages et de lieux sont délibérément modifiés afin de déréférencier le récit et d'éviter de nuire aux descendants des individus impliqués dans le meurtre – révèle que le contrôle familial exercé sur le récit de l'événement a pesé lourdement sur toute sa postérité mémorielle et littéraire. Dans le récit de Barthe, l'héroïne Julie, qui noue avec son mari une

³⁷⁴ E. Goffman, *Stigmates. Les usages sociaux des handicaps*, p. 58.

relation exemplaire et idéale, s'oppose radicalement, dans son angélisme pur, à un meurtrier diabolisé, à une figure du mal et de la déchéance assumant l'entière responsabilité du crime.

Le récit du meurtre de 1839 est d'abord un récit familial dans la mesure où il a essentiellement été fabriqué par les familles impliquées dans le drame et raconté ensuite par des auteurs ayant eu une relation plus ou moins étroite avec elles. C'est ce que suggèrent fortement les précautions prises par plusieurs écrivains de même que la relégation, au XIX^e siècle, de leurs écrits dans l'espace privé : alors que Charles Dolbigny renonce, en 1840, à faire paraître son roman historique, Barthe entreprend de déréférencier son récit et Casgrain abandonne, au tournant du XX^e siècle, l'édition de ses *Souvenances*.

En ce sens, et globalement, le processus retracé dans cette troisième partie révèle un phénomène qui, d'un point de vue sociologique et historique, est tout à fait significatif : le contrôle qu'un clan investi de pouvoir peut exercer sur les représentations de la réalité et, par conséquent, sur la mémoire, sur la manière dont se cristallise et se transmet, collectivement, l'image du passé et de ses événements marquants. À travers la généalogie des représentations du meurtre de Kamouraska, de 1839 à nos jours, ce qui se dessine et se donne à lire, c'est l'emprise exercée par une famille puissante sur la circulation des récits au sein d'une société, contrôle de l'information justifié par la volonté de soustraire ses membres au tribunal du jugement public et à la stigmatisation, par la volonté de leur assurer l'impunité. L'analyse présentée ici révèle en somme que la mémoire collective et les représentations du passé sont des enjeux de pouvoir particulièrement importants. Ce pouvoir familial, comme le montre le déroulement du procès de Joséphine-Éléonore d'Estimauville en 1841, s'est d'abord exercé d'une manière que Pierre Bourdieu appellerait « symbolique » : sans le recours à la contrainte physique, comme une sorte de « magie » sociale et, surtout, en se dissimulant en tant que pouvoir³⁷⁵. Mais ce pouvoir familial s'est aussi exercé de manière proprement coercitive, avec la censure et l'autodafé du roman historique de Charles Dolbigny, jugé compromettant dans la mesure où il exploite précisément le stigmate que les puissantes familles cherchent à faire disparaître.

Ce qu'illustre et démontre à sa manière cet exercice censorial caché, c'est la clôture sociale des grandes familles bourgeoises et seigneuriales canadiennes-françaises du XIX^e

³⁷⁵ Sur le fonctionnement « symbolique » du pouvoir, voir P. Bourdieu, *La domination masculine*, Paris, Seuil, « Points », 2002 [1998].

siècle. L'univers microcosmique que forment ensemble les puissants groupes familiaux est en effet fortement replié sur lui-même : protectionnistes, ses membres sont soucieux d'assurer, par l'entremise des alliances et des échanges économiques entre grandes familles, la pérennité de leurs capitaux. Réduisant les échanges avec les groupes sociaux qui lui sont extérieurs, cet univers clos s'organise comme un *circuit* social dont les frontières limitent et régulent non seulement la circulation des personnes et des biens, comme l'ont montré les travaux historiographiques sur l'institution matrimoniale³⁷⁶, mais aussi la circulation des informations et des récits.

Descendante de la famille Taché, Anne Hébert est elle aussi directement liée au drame de 1839. C'est donc par un membre de la famille que, plus d'un siècle après le meurtre, la version officielle, blanche et pure de l'histoire sera relativisée, voire renversée. Comme Barthe, l'auteure de *Kamouraska* prend la présumée complice (Joséphine-Éléonore d'Estimauville) pour héroïne et point central du récit. Chez l'un comme chez l'autre, la mise en récit des événements de 1839 permet le développement d'un discours sur l'institution matrimoniale. Dans les *Drames de la vie réelle*, Barthe en fait l'apologie ; dans *Kamouraska*, les « liens » sacrés du mariage fonctionnent surtout, en revanche, comme une prison. Dans le roman, ils sont en effet représentés comme ayant pour fonction de légitimer la violence conjugale et l'assujettissement des femmes. Les deux textes figurent ainsi comme des versions radicalement divergentes de la même histoire. L'épouse de Taché passe de l'innocence à la culpabilité. Elle était « ange » ; elle devient « bête ». Il n'y a pas, ici, de véritable système transfictionnel. Ou plutôt, le système se ramène à une opposition binaire entre deux versions fictionnelles incompatibles d'une même histoire. *Kamouraska* peut ainsi apparaître comme une version « contrefictionnelle³⁷⁷ » du récit familial légué par la mémoire collective.

Cette réappropriation hébertienne de la mémoire est aussi, à sa manière, politique. Mais il ne s'agit plus d'exercer un contrôle sur les représentations du passé de manière à dissimuler un stigmate ou une réalité socialement compromettante ; il s'agit plutôt, en quelque sorte, de « libérer » un souvenir longtemps refoulé pour le mettre au service d'une

³⁷⁶ S. Gagnon, *Mariage et famille au temps de Papineau* ; L. Gadoury, *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle* ; L. Gadoury, *La noblesse de la Nouvelle-France. Familles et alliances*.

³⁷⁷ R. Saint-Gelais, *Fictions transfuges. La transfictionnalité et ses enjeux*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2011, p. 166.

réinterprétation politique, nourrie par la critique féministe de la domination masculine, de l'histoire et du fait divers de 1839. Certes, Elisabeth d'Aulnières est traquée par la conscience douloureuse d'un meurtre ayant, de manière indélébile, imprimé une tache rouge sur le fond blanc de l'innocence. Mais ce « crime », stratégie de survie, est rendu nécessaire par des institutions qui incarcèrent le personnage.

Enjeu de pouvoir et de luttes, l'imaginaire social, comme ensemble de représentations à partir desquelles les acteurs sociaux parviennent à « lire » et à donner sens aux réalités qui les entourent, est nécessairement et constitutivement traversé par le politique.

Conclusion générale

Une communauté du dehors

Il serait évidemment inutile et superflu de refaire ici le long chemin parcouru¹. Je tenterai plutôt d'esquisser une synthèse générale pour ensuite proposer une interprétation globale du phénomène étudié dans le cadre de cette thèse.

Figures de l'intolérable

Les trois faits divers étudiés ici ont forcé les portes de l'histoire. Investis d'une historicité, ils ont quitté le domaine de l'insignifiance pour s'inscrire – comme je l'ai souligné en introduction – dans celui des faits et événements dont une société conserve le souvenir et la connaissance et que ses membres perçoivent et considèrent comme constitutifs de son histoire. Mon analyse, qui trouve ici son point d'aboutissement, a retracé le processus historique de passage du *divers* au *mémorable* en suivant, au fil de leur transmission, les modulations et transformations des représentations des crimes et criminels célèbres ou légendaires.

Charles Chambers n'est pas uniquement l'honnête ouvrier du chantier naval qui, une fois la nuit tombée, dévalise les maisons, attaque les bourgeois et terrorise les femmes ; François Marois n'est pas seulement le petit paroissien ayant violemment écorché et détrossé le colporteur à qui il avait offert l'hospitalité ; Georges Holmes, quant à lui, n'est pas le simple médecin de campagne qui, fou de jalousie, décide de supprimer le mari de sa maîtresse. Le premier est à la tête d'une vaste organisation criminelle qui, logeant dans les *bas-côtés* du monde social, rampant dans les marges et dans les souterrains, hante la ville et parasite l'ensemble de la société ; le deuxième a pour habitude d'estourbir sournoisement les visiteurs et collectionne les cadavres un peu partout dans la province ; tueur insaisissable, le troisième, enfin, a commis l'un des meurtres les plus scandaleux de nos annales criminelles, si scandaleux que les puissantes familles seigneuriales du XIX^e siècle s'efforceront, à son sujet, de faire taire les mauvaises langues de manière à exercer un contrôle sur la mémoire collective. Le premier est le chef des « brigands du Cap-Rouge », le deuxième est le « docteur

¹ Les conclusions respectives des trois grandes parties ont précisément cette vocation récapitulative.

l'Indienne » et le troisième, l'infâme meurtrier du seigneur de Kamouraska. Tout comme la simple fermière étrillant son époux a cessé d'être Marie-Josephte pour devenir « la Corriveau », sorcière et empoisonneuse de renom. Tout comme la paysanne massacrant sa belle-fille a cessé d'être Marie-Anne Houde pour devenir la « marâtre », être de l'ombre radicalement opposé à la lumière et l'héroïsme de l'enfant « martyr »².

Chacun des cas est à la fois unique et analogue aux autres. S'ils activent foncièrement le même mécanisme socioculturel, la matérialisation de celui-ci s'effectue chaque fois de manière sensiblement différente. À l'origine du caractère significatif et mémorable des crimes et des figures criminelles, il y a toujours d'abord le bris d'un seuil d'acceptabilité sociale, la sensation et la perception d'un *intolérable*, d'une rupture particulièrement forte avec le cours acceptable et normal des choses. Comme l'écrit à juste titre l'anthropologue Didier Fassin,

Toutes les sociétés humaines produisent de l'intolérable, parce que toutes les sociétés humaines se réfèrent à un univers de valeurs qui sont incorporées dans des sensibilités, aux confins duquel elles tracent un horizon qui ne peut être franchi sans renoncer à ce qui les fonde³.

En ce sens, si les figures de l'intolérable sont infiniment changeantes, plurielles et soumises aux fluctuations et transformations historiques, la division même entre le tolérable et l'intolérable a, quant à elle, une dimension transhistorique. On peut ainsi parler d'une « universalité de l'intolérable », c'est-à-dire de « l'existence universelle de principes qui établissent le caractère infranchissable⁴ » de certaines limites morales, historiquement et culturellement situées et définies.

Les crimes attribuables à la bande de Chambers ont ainsi pu être « vécus » et perçus comme la manifestation de cette nouvelle réalité intolérable que les sociétés du XIX^e siècle se mettent à appeler « le crime ». Au cœur du Bas-Canada des années 1830, à une époque où l'élite voit dans la réforme des institutions pénales une mesure urgente destinée à contrôler et neutraliser l'essor d'une nouvelle criminalité urbaine perçue comme endémique et menaçante, la bande de Chambers apparaît, à sa manière, comme l'incarnation d'un mal moderne inédit : la « contre-société » des brigands qui peuple et infeste les marges et les dessous de l'espace

² P. Gossage, « *La marâtre* : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec », *Canadian historical review*, vol. 76, n° 4, décembre 1995, p. 563-597.

³ Didier Fassin, « L'ordre moral du monde », dans D. Fassin et Patrice Bourdelais (dir.), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005, p. 46.

⁴ *Ibid.*

urbain, qui tient la population à la gorge et que les prisons ne parviennent pas à réprimer adéquatement.

Dans le cas du docteur l'Indienne, l'intolérable vient d'ailleurs. Il découle directement de la sérialité hypothétique de ses meurtres, de l'existence cachée de crimes aussi horribles qu'impunis. Il découle de la confession prononcée sur l'échafaud en 1829, c'est-à-dire de la victoire que, dans sa défaite même, le criminel aurait ainsi remportée, ultimement, contre la société. Il résulte en somme d'un inachèvement : l'inachèvement du récit des crimes de Marois, l'impossibilité de refermer son histoire en l'enfermant dans un récit clos et complet. Le crime inconnu et impuni est, à l'époque, un crime intolérable.

Un semblable inachèvement a certainement joué, aussi, dans l'affaire de Kamouraska. La fuite du criminel, l'échec de la demande d'extradition et, par conséquent, la faillite relative du processus judiciaire et pénal ont largement contribué à faire de l'événement, en 1839, un scandale d'envergure nationale. Mais l'élément tout à fait déterminant est ici d'ordre proprement social : le statut des individus impliqués dans le drame a immédiatement conféré au crime, en vertu des hiérarchies sociales établies, un caractère exceptionnellement horrible. Pour les puissantes familles durement secouées par l'événement, le meurtre apparaîtra d'ailleurs comme un ineffaçable stigmate.

Dans chaque cas, le fait divers a, par l'entremise d'une chaîne de relais ayant cultivé le souvenir en assurant sa transmission et sa transformation, décisivement marqué la mémoire collective. Le mode de transmission est toujours essentiellement le même : au croisement d'une tradition orale forte et de la littérature, les souvenirs collectifs se sont perpétués tout en subissant, au fil du temps, des modifications plus ou moins substantielles. Comme tout souvenir, ceux-ci sont chargés d'affects et vulnérables aux déformations. Ils ont ainsi fait corps avec la légende, ont été portés par elle, la légendarisation des criminels ayant été, dans les cas du docteur l'Indienne et des brigands du Cap-Rouge (comme d'ailleurs dans celui de la Corriveau), le véhicule essentiel de la mémoire collective. La postérité mémorielle du meurtre de Kamouraska se présente quant à elle un peu différemment. Ici, nulle légende – du moins n'en trouve-t-on aucune trace convaincante. Seulement le récit familial, repris et répété, longtemps confiné dans l'espace privé, de la commotion sociale engendrée par un crime haineux dont on a rejeté la pleine responsabilité sur un étranger. Fruit d'une manœuvre concertée et destinée à tirer les ficelles du discours public et à prendre en otage la mémoire

collective pour exercer sur elle un pouvoir durable, le récit familial du meurtre de Kamouraska a contribué à conjurer la légende en imposant à la postérité une version épurée de l'événement, blanchissant l'accusée (Joséphine-Éléonore d'Estimauville) et soustrayant au scandale les familles honorables.

On a vu, autour des criminels, s'élaborer des systèmes transfictionnels plus ou moins amples : d'une œuvre de fiction à l'autre, de telle version du récit légendaire à telle ou telle autre, les criminels passent et repassent en accumulant les nouveaux crimes ou en réitérant constamment leurs sombres exploits. Les grands criminels, figures de l'intolérable, deviennent ainsi des personnages célèbres, obsédants, placés et replacés au centre de récits que les membres d'une société ne se lassent pas d'entendre et de réentendre. Leur notoriété se gonfle. Leur souvenir se consolide. Pour un certain temps, leur attrait tend à devenir inépuisable. Leur conservation dans la mémoire et leur légendarisation traduisent en tout cas une forte *antagonisation*. Dans ces figures de l'intolérable, auteurs et lecteurs, conteurs et auditeurs ne cessent plus de voir et de retrouver leurs ennemis, la société de rencontrer et de combattre son autre, elle qui, dans les récits qu'elle se raconte, les diabolise, les maudit, les punit et les expulse. Elle ne cesse en somme, symboliquement, de les excommunier. De la Corriveau au docteur l'Indienne, en passant par les nombreux chefs fictifs des brigands du Cap-Rouge et par l'odieux meurtrier mis en scène dans les *Drames de la vie réelle*, le criminel célèbre est généralement représenté, dans son inhumanité profonde, comme une figure à la fois animale et maléfique, reliée au monde des ombres et partageant avec le diable une multitude de traits communs.

Dans les représentations, le chef de la bande criminelle est, par excellence, un avatar du malin. Son existence est, en quelque sorte, une *démonopathie*, c'est-à-dire une manifestation du diabolique : puissant et dangereux, il habite des souterrains analogues aux enfers et dirige une armée vouée à l'œuvre du mal, dont il est à la fois l'âme et la tête ; séducteur et tentateur, il est doté d'un pouvoir de métamorphose de soi, caractérisé par une duplicité qui lui permet de se glisser impunément dans le monde humain pour y tendre ses pièges ; il incarne ainsi, métaphoriquement, la part d'ombre toujours susceptible de se manifester à l'individu (comme dans la légende de Rose Latulipe) ou de se loger dans ses tréfonds pour mieux exercer sur lui ses tentations – thème récurrent de l'imaginaire occidental

et longtemps véhicule, dans nos sociétés chrétiennes, d'une « culpabilisation de la personne⁵ », d'une exigence de discipline, d'autosurveillance et de contrôle de soi.

Bête et démon, le criminel n'est cependant pas réductible à sa nature diabolique. Dans l'imaginaire social au XIX^e siècle, il peut aussi prendre la forme, plus prosaïquement, d'un être primitif, parfois vulgaire et vicieux, toujours sans moralité. Et s'il peut également prendre la forme d'un être calculateur et assoiffé de pouvoir, élevant son intérêt personnel au rang de loi suprême, il est aussi souvent représenté comme une entité vicieuse et moralement dégradée, ravagée de corps et d'esprit, corrompue et corruptrice, néfaste et nuisible pour les mœurs et le maintien de l'ordre social. Tout se passe ici, dans l'ensemble, comme si la criminalité ne pouvait être lue et dite, dans les œuvres d'imagination issues de la littérature et de la tradition orale, que d'un point de vue moral, selon lequel il s'agit moins de la comprendre ou de l'envisager comme un produit social que de la juger, la stigmatiser et la chasser. Seules les chroniques de François-Réal Angers, qui relèvent toutefois autant du récit factuel et du document social que de la littérature d'imagination à proprement parler, abordent le problème un peu différemment, dénonçant l'effet criminogène des institutions pénales bas-canadiennes.

Ce que traduit cet ensemble de représentations moralisantes, qui gouverne, dans l'imaginaire social du XIX^e siècle québécois, les conceptions et mises en récit du crime, c'est un processus continu d'« altérisation » et, qui plus est, d'antagonisation. Banni et rejeté hors du monde social, le criminel, indésirable, est défini comme un être fondamentalement autre. Pour les théoriciens de la pénalité de la fin du XVIII^e et du XIX^e siècles, le criminel est ou bien un être malléable et réformable, ou bien, dans le pire des scénarios, un être irrécupérable (il sera souvent « endurci » dans une prison mal conçue et mal gouvernée) qu'il faut punir et contre lequel il importe de protéger la société. Réformer et punir : dans le premier cas, il s'agit, par l'entremise d'une peine soigneusement calculée, de remanier la configuration morale du sujet ou, du moins, d'agir de manière dissuasive, de faire mourir le criminel dans le délinquant en neutralisant ses motivations, c'est-à-dire en misant précisément sur sa rationalité. Contre une économie traditionnelle de la répression, les réformateurs de l'époque s'efforcent de penser et de rendre possible, par une série de moyens institutionnels qui ne seront guère mis en place ou qui n'auront jamais les effets escomptés, la rééducation du criminel. Dans le second cas, le criminel incorrigible exige des autorités qu'elles le mettent

⁵ R. Muchembled, *Une histoire du diable, XII^e – XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000, p. 149.

littéralement, et sans espoir de rémission, hors jeu⁶. Dans les deux cas, il s'agit fondamentalement d'expurger le social en s'attaquant de manière systématique au comportement criminel. À leur manière et à partir de leurs propres codes (on a vu par exemple que la littérature québécoise du XIX^e siècle ne pouvait être comprise qu'en relation avec la littérature française qui lui est immédiatement contemporaine), les œuvres d'imagination s'inscrivent dans ce vaste processus, qui a considérablement marqué le XIX^e siècle, d'antagonisation du crime. Lorsqu'on adopte un point de vue panoramique, on voit ainsi, en dépit de leurs divergences, les différents discours converger. Leur différence même s'établit sur la base de leur similitude : en somme, ils relèvent bien d'un même imaginaire social, appartiennent à cette société du XIX^e siècle qui découvre « le crime » tout en l'élevant au rang de nouvel ennemi, de véritable mal social à connaître, à contrôler, à enrayer.

Car c'est bien ainsi que les crimes et criminels célèbres de l'histoire québécoise ont acquis, à partir du XIX^e siècle, leur célébrité, ont quitté le domaine du fait divers pour entrer dans celui du mémorable : en incarnant une réalité à combattre, une altérité totale, intolérable et inassimilable. Antagonistes, étrangers, les grands criminels sont devenus les ennemis communs d'une société qui considère le crime comme l'un des fléaux de l'heure. Les criminels mis en scène dans les récits littéraires et légendaires ne cessent plus, en effet, d'afficher leur irréductible *différence* : ils offrent au lecteur un repoussoir, lui dessinent une image dans laquelle il lui est impossible de se reconnaître, devant laquelle se trouve court-circuitée toute possibilité d'identification. Les textes invitent continuellement le public à s'identifier *contre* ceux et celles qui sont à combattre et à expulser, et qu'il faut même, si possible, détruire et liquider, anéantir et supprimer – c'est le sort fictionnel qui, pendant près d'un siècle, ne cesse jamais d'attendre les brigands du Cap-Rouge.

De cette antagonisation du criminel, particulièrement forte au XIX^e siècle, on retrouve encore de nos jours les échos. Catherine Mavrikakis a récemment montré, par exemple, comment l'animalisation d'Aileen Wuornos (meurtrière américaine exécutée en 2002) avait marqué, dans le discours public, la construction d'une image de la criminelle.

⁶ Sur ces questions, voir *supra*, chapitre 1.

Déshumanisation qui équivaut littéralement à une exclusion symbolique, qui rend acceptable, en quelque sorte, le fait de lui enlever la vie⁷.

Ennemis imaginaires

Pour comprendre globalement ce phénomène d'antagonisation tel qu'il s'est manifesté dans la société québécoise au XIX^e siècle et au début du XX^e, pour saisir sa portée et mesurer son ampleur, il faut essayer de se placer dans l'œil des contemporains, de restituer leur perception. C'est d'abord pour la clarté de l'analyse, qui exige que l'on isole une réalité pour la construire comme objet de savoir, que j'ai étudié séparément, ici, les trois cas et les ensembles de représentations qui leur sont rattachés. Mais ce point de vue analytique, qui résulte d'une abstraction, ne correspond évidemment aucunement à celui, vécu, qu'ont pu avoir les contemporains, pour qui les représentations, qui cohabitent, sont co-occurentes, appartenant à un même tout.

C'est exactement ce que suggèrent, d'ailleurs, les liaisons et affinités qui se créent, pour les contemporains, entre les diverses figures criminelles. J'ai relevé, par exemple, en évoquant l'idée d'une « coconstruction » des figures de l'imaginaire social, le lien de consubstantialité qui semblait unir, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, les histoires à la fois distinctes et apparentées de la Corriveau et du docteur l'Indienne, puis celles du docteur l'Indienne et du « fils assassiné ». Dans une perspective semblable, j'ai aussi souligné, notamment, l'existence d'une confusion, dans certains esprits, entre le docteur Holmes et le charlatan de Saint-Jean-Port-Joli⁸. Fortement antagonisées, les figures criminelles de l'intolérable se rassemblent, elles s'alimentent mutuellement. Corrélées, elles en viennent à constituer, dans l'imaginaire des contemporains, une petite collectivité, analogue à cette « petite nation au sein de la grande » dont parlait avec emphase Alexis de Tocqueville au sujet de la population carcérale⁹. C'est aussi ce qu'ont signalé les analystes ayant étudié la légende de la Corriveau. Catherine Ferland et Dave Corriveau n'ont-ils pas, après Luc Lacourcière,

⁷ C. Mavrikakis, *Condamner à mort. Les meurtres et la loi à l'écran*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Champ libre », 2005, p. 97-104.

⁸ Voir *supra*, p. 375-376.

⁹ A. de Tocqueville, « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », *Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, dans *Œuvres complètes. Tome IV : Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 1984.

souligné l'intime parenté, qui s'installe dans les représentations, entre l'« empoisonneuse » québécoise et ses homologues françaises comme Marie Lafarge ou la marquise de Brinvilliers¹⁰? La figure des brigands du Cap-Rouge n'est-elle pas indissociable des figures imaginaires plus générales de la « bande criminelle » et des « bas-fonds » urbains, qui se cristallisent en Europe et se diffusent rapidement en Amérique dès la première moitié du XIX^e siècle? N'ai-je pas décelé, par ailleurs, l'existence d'un intime cousinage, dans la légende de Charles Chambers telle qu'elle se trouve consignée par Charles-Edmond Rouleau, entre les figures du criminel, de l'Anglais et du diable, sorte d'alliance entre le fléau social, le mal moral et l'ennemi national que le personnage (le père Godin), en digne représentant de la société, est appelé à combattre¹¹?

Tous ces exemples indiquent que, dans la société québécoise du XIX^e siècle, les figures imaginaires de l'ennemi, par l'entremise des récits, se coconstruisent. Certes, tous les contemporains n'ont pas à l'esprit l'ensemble des légendes qui circulent, ne connaissent pas l'ensemble des récits qui voyagent et se transmettent. Mais les indices relevés ici suffisent à montrer que c'est sur le mode de la coprésence effective que les criminels célèbres et légendaires se présentent à eux. Dans ses livres et ses contes, Louis Fréchette a évoqué tout à la fois, en faisant écho aux récits et légendes populaires, l'histoire de la Corriveau (dans ses contes), celle du docteur l'Indienne (dans *Originaux et détraqués*) et celle des brigands du Cap-Rouge (dans ses *Mémoires intimes*). On pourrait faire une remarque semblable au sujet des *Légendes canadiennes* de Rouleau. Et avant eux, Eugène L'Écuyer ne s'était-il pas déjà inspiré, pour l'écriture de certains de ses récits, du crime de François Marois (dans *Un épisode de la vie d'un faux dévot*) et de ceux de Charles Chambers (dans *La fille du brigand*)? Bref, les criminels célèbres sont non seulement connus et continuellement rappelés ; dans la mémoire collective, ils sont aussi liés les uns aux autres, conjointement évoqués par les mêmes auteurs, ressortissant ainsi au même ensemble de faits mémorables, au même domaine de l'intolérable.

Dans le système de références des contemporains, ces figures antagoniques cohabitent. Entre les trois grands récits retracés ici, on remarque d'ailleurs un certain nombre de points de contact. En effet, les grandes figures criminelles se présentent toujours, en dépit de leur singularité, sous les mêmes traits inhumains. Elles habitent ensemble l'envers du monde social

¹⁰ C. Ferland et D. Corriveau, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, Québec, Septentrion, 2014, p. 184-195. Voir aussi *supra*, « Ouverture en trois actes ».

¹¹ Voir *supra*, p. 258-264.

normatif. Contre-société du dessous parasitant celle du dessus, les brigands du Cap-Rouge croisent le docteur l'Indienne, qui vadrouille la province en semant la mort. Sorcière et castratrice, la Corriveau voisine avec Georges Holmes, présenté comme s'opposant radicalement à la figure même de l'innocence, incarnée par la blanche et pure Joséphine-Éléonore d'Estimauville. Antagonisés et légendarisés, les grands criminels qui ont marqué la mémoire collective québécoise ont ainsi constitué une sorte de panthéon des antihéros. Ils ont formé, dans l'imaginaire social, une *communauté du dehors*, la communauté de ceux et celles qui n'en ont aucune autre. À l'époque où la société québécoise, selon l'analyse de Fernand Dumont, s'est instituée comme telle en se dotant d'une conscience nationale et en élaborant une « référence¹² » commune, bref en construisant l'espace de son *ici*, cette communauté du dehors a joué, dans l'imaginaire social, le rôle d'une figure de l'*ailleurs*, contre laquelle s'est en partie instituée la société. Ces grands criminels ne peuvent être, en effet, qu'à l'*extérieur*, tant matériellement que symboliquement. Extérieurs à la civilisation lorsqu'ils habitent, comme les brigands du Cap-Rouge, des lieux hétérotopiques et sauvages. Extérieurs au territoire, extérieurs à l'*ici* lorsqu'on les condamne, comme Charles Chambers, à la déportation ou lorsqu'ils comprennent, comme Georges Holmes, que l'exil définitif est leur seul refuge. Extérieurs à tout lieu et à toute identité lorsque, comme le docteur l'Indienne, ils errent et collectionnent les noms. Extérieurs à la vie, aussi, lorsqu'on les exécute, comme François Marois et Marie-Joséphite Corriveau, en donnant publiquement leur mort en spectacle. Extérieurs, toujours, à l'ensemble de lois et de normes qui constitue le socle de la vie sociale.

L'analyse a aussi révélé que la mémoire collective subissait, historiquement, des modifications importantes. En effet, dans chacun des cas, les représentations connaissent, en quittant le XIX^e siècle et surtout à partir du milieu du XX^e, des transformations irrévocables : les légendes paraissent s'évanouir, ou cessent en tout cas d'être diffusées par l'entremise de la littérature, alors que l'intérêt pour les crimes célèbres tend à prendre une allure de plus en plus

¹² Pour Dumont, la construction de la « référence » renvoie au processus par lequel les membres d'une collectivité accèdent à la « conscience de former une communauté » (F. Dumont, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », 1996 [1993], p. 342). Ce processus exige, pour Dumont, l'intervention du discours : par l'entremise, notamment, de la littérature, de l'historiographie et des idéologies en général cette collectivité se donne une image d'elle-même et, dès lors, s'assigne une identité – il serait probablement plus juste, cependant, de dire que l'élite lettrée assigne une identité à la collectivité dont elle fait partie. En un mot, des individus se mettent à « éprouver un sentiment de différence par rapport à d'autres » (*Ibid*) et s'instituent par là même comme collectivité.

historiographique. La reconstruction savante de l'*histoire* tend ainsi à se substituer à la *mémoire* vive et transmise. Derrière les récits légués par la tradition, des archivistes et des historiens vont plonger dans les méandres poussiéreux des archives pour essayer de retracer la limite séparant la fiction de la réalité. Nous sommes aujourd'hui les héritiers de ce changement de registre. Nous connaissons toujours les histoires de la Corriveau, des brigands du Cap-Rouge, du docteur l'Indienne et du meurtre de Kamouraska. On l'a vu en introduction : elles ont fait l'objet d'études historiographiques récentes et continuent d'alimenter, en lui fournissant des curiosités attractives et monnayables, l'industrie touristique. Mais nous les connaissons d'abord et essentiellement comme faits historiques, non pas comme objets de souvenirs transmis ou de légendes vivantes. Si la mémoire subsiste quelque part, elle a cessé de se diffuser, et l'histoire, comme forme de savoir, a pris le dessus.

Cette montée en force de l'histoire, qui coïncide avec l'objectivation des légendes (elles se trouvent dès lors renversées et révisées), va prendre au XX^e siècle le relais du souvenir collectif des faits divers (qui cessent alors d'alimenter la littérature et de faire l'objet d'une large circulation). Elle correspond aussi, en même temps, à l'arrêt du processus d'antagonisation. Dès lors que les légendes, neutralisées, basculent définitivement du côté des fictions avec lesquelles les auteurs cherchent à rompre – le même processus, toujours à peu près contemporain, s'observe comme je l'ai montré pour les cas de la Corriveau, des brigands du Cap-Rouge et du docteur l'Indienne –, les criminels célèbres n'apparaissent plus comme des figures *légendaires*, mais plutôt comme des figures historiques *légendarisées*. Cette objectivation de la légende, ce remplacement de la mémoire par l'histoire, qui traduisent à leur manière une prise de distance par rapport au passé¹³, ouvrent la porte aux relectures et réinterprétations.

La réappropriation critique, dans l'écriture des femmes des années 1970 et des décennies subséquentes, de la figure symbolique et légendaire de la sorcière est

¹³ Cette montée de l'histoire traduit sans doute aussi, de manière générale, une transformation dans l'économie des savoirs. Dans la société canadienne-française du XIX^e siècle, l'enseignement classique reste largement dominé par l'académisme, fondé d'abord sur l'apprentissage rhétorique du langage et de l'éloquence, sur la maîtrise d'un code. La production locale de nouveaux savoirs, issue de la recherche universitaire et scientifique, ne fait à peu près pas partie du paysage intellectuel (L. Robert, *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres québécoises », 1989, p. 168-172). En ce sens, le nouvel élan de l'historiographie, à partir du XX^e siècle, accompagne l'implantation progressive d'un milieu et d'institutions garantissant la production de savoirs détachés des belles-lettres et disposant en ce sens d'une autonomie épistémologique accrue.

symptomatique de cette nouvelle possibilité, de ce nouvel horizon : revalorisée voire réhabilitée, la Corriveau devient surtout, comme dans *La cage* d'Anne Hébert, la victime des institutions patriarcales. Les rôles se renversent. Sous les récits traditionnels qui s'effritent, les écrivaines tentent de retrouver les signes d'une vérité muselée, qui n'a jamais osé se dire. La sorcière se déride : longtemps enfouie sous le costume de la légende, la paysanne ordinaire n'apparaît plus comme une figure *antagonique*, mais bien comme une figure naguère et violemment *antagonisée* – le processus d'antagonisation, dans son arbitraire et son intensité, se trouve ainsi mis en lumière, pointé du doigt. Dans *Kamouraska*, Anne Hébert effectuait déjà un travail de resignification similaire. Refusant d'alimenter le déni, de disculper Elisabeth et de l'enfermer dans un rôle genré, elle fait apparaître le poids des contraintes, la prison qui l'enserme et qui l'accule au meurtre. Ces réinterprétations montrent que l'imaginaire social n'est pas uniquement une condition du pensable, mais aussi l'objet d'interventions et de manipulations possibles. Non seulement ce à partir de quoi l'on pense mais aussi, et en même temps, ce sur quoi l'on peut intervenir, ensemble de représentations que l'on peut « travailler », vulnérable aux transformations, objet et tremplin de prises de position, perméable aux tensions et ouvert à la polémique, traversé, en somme, par le « politique » – au sens que Chantal Mouffe donne à cette expression¹⁴.

Les sociétés occidentales du XIX^e siècle – on l'a vu au premier chapitre – inventent « le crime » (alors perçu comme une nouvelle réalité, inédite et grandissante) et s'efforcent de mettre en place les moyens de l'appréhender, c'est-à-dire tout à la fois de le connaître ou de le mesurer et d'en encercler les mouvements, d'en stopper l'éventuelle ou supposée progression. C'est dans un tel contexte que s'enracinent, dès l'époque bas-canadienne, la légendarisation et la conservation mémorielle des faits divers ici étudiés. En cultivant une mémoire collective du crime, les membres de la société conservent et transmettent le souvenir des luttes que celle-ci a menées contre les menaces qui la guettent. On peut certainement dire, en somme, des grandes affaires criminelles ce que Nancy Huston énonce au sujet de la guerre : elles engendrent, sans

¹⁴ Le politique renvoie, pour Mouffe, à la dimension irréductiblement conflictuelle des rapports humains. Ou pour reprendre ses termes, « à la dimension d'antagonisme et d'hostilité qui existe dans les rapports humains » (Chantal Mouffe, *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte, 1994, p. 10). Le politique, disait déjà Hannah Arendt, « prend naissance dans l'espace-qui-est-entre-les-hommes » et « se constitue comme relation » (Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique?*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995 [1993], p. 42).

cesse, « des récits palpitants, bouleversants, *mémorables*¹⁵ » et, en ce sens, infiniment réitérables. C'était le constat de départ de cette thèse ; c'en est aussi, en quelque sorte, le point d'arrivée. Mais à partir du long trajet parcouru jusqu'ici, une question fondamentale se pose désormais. Pourquoi une société (en l'occurrence la québécoise) conserve-t-elle ainsi, de manière si frappante, par l'entremise de la mémoire collective vive et transmise, le souvenir des criminels qu'elle a produits et combattus, et qui forment pour elle une contre-société, une communauté du dehors?

Il faut tenter, pour finir, d'apporter à cette question l'ébauche d'une réponse, en relançant la réflexion d'ordre anthropologique annoncée en introduction.

Les marges du monde

J'ai évoqué, au tout début de cette thèse, cette idée des « marges du monde » pour renvoyer à l'ensemble de ce qui, pour telle ou telle collectivité historique, s'écarte de ce qu'elle fait entrer dans le domaine de la normalité et du tolérable¹⁶. Bref, pour renvoyer à l'ensemble de ce que cette collectivité considère, à un moment ou un autre de son histoire, comme un *dehors* moral – les contenus de ce dehors sont infiniment variables et changeants mais je soutiendrai ici que sa fonction reste stable. Or, ce qu'une société définit comme « criminel » relève bien entendu de ce dehors. Et la place massive occupée par les représentations du crime et du criminel dans l'imaginaire social à partir du XIX^e siècle révèle la fascination cultivée à leur endroit et témoigne du fait, surtout, qu'elles ont rempli historiquement une fonction sociale et culturelle importante.

L'idée d'une relativité sociale et culturelle de la déviance est connue et reconnue depuis longtemps. Les sociologues interactionnistes de l'École de Chicago ont souvent insisté, par exemple, sur la nécessité de rompre avec une lecture essentialiste des diverses formes de déviation. Pour Howard Becker, le statut de déviant est une construction sociale, c'est-à-dire, précisément, le produit d'une catégorisation effectuée à partir de normes déterminées, le produit d'une interaction entre l'individu et son groupe social¹⁷. Toute société trace, de

¹⁵ Nancy Huston, *L'espèce fabulatrice*, Actes Sud, coll. « Babel », 2008, p. 117.

¹⁶ Voir *supra*, p. 47-48.

¹⁷ H. Becker, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* [1963], traduit par Jean-Michel Chapoulie et Jean-Pierre Briand, Paris, Éditions Métailié, 1985, p. 32-33.

manière plus ou moins explicite, des limites à l'intérieur desquelles les comportements des individus peuvent varier sans cesser d'apparaître comme tolérables ou normaux, internes au groupe¹⁸. La « déviance », qui en tant que telle n'a donc aucune existence empirique, est proprement relationnelle. L'instauration de normes crée la déviance au sens où l'on peut dire du tracé d'une ligne sur le papier qu'il engendre, par son effectuation même, une séparation entre deux espaces. Or, ces normes sont évidemment elles-mêmes des produits socioculturels, historiquement déterminés. Dans son grand ouvrage sur les institutions asilaires, Erving Goffman observe ainsi, par exemple, que les critères de délimitation de la pathologie mentale sont souvent issus à la fois, et indistinctement, d'un savoir psychiatrique et de valeurs émanant de la culture ambiante ; la ligne de démarcation entre rationalité psychiatrique et axiologie morale se fait ainsi parfois très mince¹⁹. Dès les années 1950, Foucault avait d'ailleurs déjà insisté, à sa manière, sur cet élément : dénonçant le réflexe « métapathologique » en vertu duquel, selon lui, la médecine mentale a longtemps été calquée sur la médecine organique, il vise à montrer que la définition (nécessairement culturelle) de la folie repose moins sur une quelconque essence du fait morbide que sur un « rapport, historiquement situé, de l'homme à l'homme fou et à l'homme vrai²⁰ ».

En tant que tel, le constat d'une anomalie ou déviation statistique, qui décrit des différences individuelles, ne suffit pas à ériger une norme ; encore faut-il qu'une société fasse le choix de constituer telle ou telle différence en différence significative et exigeant, par là même, un traitement différentiel. Encore faut-il, comme l'écrit Foucault, que cette société « ne [veille] pas se reconnaître dans ce malade qu'elle chasse ou qu'elle enferme²¹ ». On retrouve ici la définition de la norme (que j'adopterai librement aussi) qu'a proposée Georges Canguilhem. Dire que la déviance n'est jamais une essence, c'est reconnaître implicitement que la norme n'est jamais une donnée objective, directement observable et toujours déjà contenue dans le monde. Reprenons l'exemple de l'anormalité statistique, qui en elle-même ne constitue pas encore une « déviance ». Quatre-vingt-dix-neuf individus utilisent leur salaire pour se procurer de la nourriture ; un seul décide de recourir au vol pour parvenir aux mêmes

¹⁸ *Ibid.*, p. 103-104. Je paraphrase et reformule ici une idée que Becker puise chez Robert Redfield.

¹⁹ E. Goffman, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* [1961], Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1968, p. 417-418.

²⁰ M. Foucault, *Maladie mentale et psychologie* [1954], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2010, p. 2.

²¹ *Ibid.*, p. 75.

fins : à ce stade, aucun des deux comportements n'est plus normatif que l'autre. La normativité, en revanche, commence lorsque la différence du voleur est instituée en déviance par une collectivité, c'est-à-dire en différence inacceptable, intolérable. « En toute rigueur, écrit Canguilhem, une norme n'existe pas, elle joue son rôle qui est de dévaloriser [une] existence pour en permettre la correction²² ». Le réel n'est, en lui-même, pas normatif, mais contient des existences et enregistre des différences qui, placées sous le regard humain, sont susceptibles de le devenir ; ce qui l'est, c'est un « jugement qui apprécie ou qualifie un fait relativement à une norme » ou encore qui « institue des normes²³ » et qui vaut, en ce sens, comme « tentative d'unification du divers »²⁴. Les normes, qui ne vivent ainsi que des actes qui les instituent et les destituent, les renforcent ou les renversent, n'ont pas d'existence immuable et fixe. Elles sont mouvantes, peuvent être déplacées, se cristalliser ou disparaître sous le poids de nouvelles normes, qui à leur tour vont créer de l'altérité et de l'intolérable. Pour décrire la dynamique sociale, il serait peut-être plus juste, en ce sens, d'avancer qu'il y a, non pas des normes, mais *du normatif* en mouvement. Toutes les infractions aux normes n'ont pas, par ailleurs, le même degré d'intolérabilité : si certaines paraissent supportables, d'autres, en revanche, heurtent les fondements moraux ou culturels de telle ou telle collectivité et entrent rapidement dans le domaine de l'intolérable.

On pourrait ici, sur cette base, reprendre notre question. Si une société conserve, par l'entremise des récits qu'elle se raconte, le souvenir collectif des grands criminels qui l'ont assaillie et qu'elle a combattus, c'est parce que ce souvenir, c'est parce que ces récits, à travers lesquels s'affirment et s'actualisent ses normes fondamentales, jouent pour elle un rôle vital. Cette idée a d'ailleurs été maintes fois abordée par les historiens du crime. Dans les travaux qu'il a consacrés à la prise en charge du crime et de la pauvreté au XIX^e siècle, Jean-Marie Fecteau, par exemple, rappelle que la délimitation normative du domaine de l'« anormal » constitue, pour les sociétés, l'acte par lequel elles circonscrivent et se représentent en même temps ce qu'elles doivent protéger, valoriser et perpétuer²⁵. Dominique Kalifa pointe un phénomène semblable lorsqu'il écrit, dans son livre sur la figure imaginaire des bas-fonds :

²² Georges Canguilhem, *Le normal et le pathologique* [1943-1966], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2011 [1966], p. 41.

²³ *Ibid.*, p. 77.

²⁴ *Ibid.*, p. 177.

²⁵ J-M. Fecteau, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2004, p. 46.

L'univers des bas-fonds définit et distingue ainsi [en France au XIX^e siècle] tous les indésirables : les mendiants, les vagabonds et tous les types de migrants ou d'errants, les Irlandais, les bohémiens, les étrangers. En identifiant les diverses figures repoussoirs, puis en les amalgamant dans une communauté présentée comme structurée et homogène, ces récits consolident en retour les contours du groupe dominant, lui confèrent identité et cohésion²⁶.

De la même manière, Peter Gossage décrit en ces termes les effets engendrés, au Québec, par la mort tristement spectaculaire de la petite Aurore : « By appearing to subvert a widely held ideological construct, maternal love, the Gagnon story in all its tellings helped to define and reify it²⁷ ». Phénomène que pointe aussi à sa manière Didier Fassin lorsqu'il souligne, après Foucault, que l'une des fonctions de la prison est d'identifier et de circonscrire un groupe social indésirable (la « délinquance », les « criminels », etc.), que la société normative réprime et *contre* lequel elle se définit²⁸.

Ce que mettent en lumière ces remarques, que l'on peut ici regrouper et inscrire dans le cadre d'une même théorisation globale, c'est le fonctionnement même de ce que j'appellerai ici, suivant Castoriadis, l'*institution* de la société, c'est-à-dire le processus par lequel une société s'institue – au sens du verbe *instituer* : l'« institution » de la société, c'est l'acte répété et toujours rejoué par lequel cette société se définit comme telle en se conférant, discursivement, une existence et en se donnant, en fonction de cette représentation d'elle-même, les moyens de durer et de résister à ce qu'elle perçoit comme une menace pour son existence²⁹. Toute société, tout groupe social ne s'institue comme tel qu'en instituant en même temps des normes, qu'en instituant de la différence entre ce qui peut et doit *être* et ce qui ne peut et ne doit pas *être*, entre ce qu'elle est et ce qui n'est pas elle, entre ce qu'elle peut intégrer et ce qu'elle repousse dans ses marges et son dehors, dans le domaine de l'intolérable.

²⁶ D. Kalifa, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013, p. 345.

²⁷ P. Gossage, « *La marâtre : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec* », *loc. cit.*, p. 565.

²⁸ D. Fassin, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015, p. 500.

²⁹ Je m'inspire ici à la fois de Fernand Dumont et de Cornelius Castoriadis. Dans une perspective dumontienne (Dumont s'intéresse plus à une société en particulier, en l'occurrence la québécoise, qu'à « la » société en général, au sens anthropologique), l'institution de la société, c'est l'acte par lequel celle-ci s'institue comme « référence » d'un discours ou d'une représentation. Pour Castoriadis (qui pense plutôt à « la » société en général), c'est l'acte par lequel elle institue un « monde de significations » qui sera le sien et corrélativement auquel elle se donne une image d'elle-même (C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1975, p. 519).

Ainsi comprise, l'institution de la société s'effectue dans et par l'imaginaire social, si par imaginaire social on désigne, comme je l'ai suggéré en introduction, l'ensemble historiquement changeant de représentations sociales à partir desquelles les individus composant une société se représentent ce qu'ils sont et ce que *sont et devraient être* les autres qui les entourent, les institutions qui les gouvernent, la société dans laquelle ils vivent, le passé qui les précède, l'avenir qui n'existe pas encore et, enfin, l'univers global et naturel dans lequel ils s'inscrivent. L'acte d'« institution », au sens où je l'entends, n'est pas un acte fondateur accompli une seule fois et une fois pour toutes ; c'est un acte de fondation en quelque sorte continu, à proprement parler interminable et qui s'accomplit chaque fois que la société affirme et réaffirme les normes qui la fondent de même que la ligne de partage qui la sépare de ce contre quoi elle s'affirme. Toute collectivité ne s'institue comme *être* qu'en instituant en même temps son *autre*.

Or le crime, pour les sociétés occidentales des deux derniers siècles et du XIX^e en particulier, a précisément été l'un de ces repoussoirs fondamentaux, l'une de ces altérités contre lesquelles s'est instituée la société. C'est ce qu'invitent à penser les analyses effectuées ici. Car c'est essentiellement en tant que figures de l'intolérable, en tant qu'ennemis communs de la société, en tant qu'êtres fondamentalement autres, que les grands criminels québécois du XIX^e siècle ont franchi les portes de la mémoire collective pour faire l'objet de récits et de légendes. Le processus judiciaire et la peine, écrivait un journaliste canadien-français en 1839, ont un « pouvoir régénérateur³⁰ » : punissant les délits, dissuadant d'en commettre de nouveaux, ils actualisent et renforcent, dans et par leur affirmation même, les normes fondamentales de la collectivité. Les représentations ont un pouvoir analogue ou, du moins, accomplissent une action semblable. En antagonisant fortement, par le recours à la mise en récit et par la transmission de ceux-ci, les crimes et les criminels mémorables, les membres de la société parviennent à transformer en occasion de rassemblement (autour d'une mémoire commune et d'ennemis communs) ce qu'ils perçoivent comme constituant pour eux une menace. Ils fabriquent efficacement de la cohésion sociale en antagonisant ce *contre* quoi ils sont *ensemble*.

En effet, par rapport aux normes juridiques et morales considérées abstraitement, les récits ont une efficacité particulière. Ils ne se contentent pas de décrire ou de nommer le

³⁰ *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 16 février 1839, p. 2.

dehors ; ils le racontent et le *re-présentent*, le vivifient. Comme l'explique le sociologue Niklas Luhmann au sujet de la représentation médiatique des transgressions de normes, la mise en récit des infractions peut, « plus que par tout autre moyen, générer un sentiment commun de stupeur et d'indignation ». Ce sentiment commun, poursuit-il, « ne pourrait pas être déduit du texte de la norme lui-même ; seule la transgression crée véritablement la norme ; avant cela, celle-ci n'a pas d'autre " valeur " que d'exister dans la masse des normes³¹ ». C'est dire qu'avec la mise en récit du crime, normes et transgressions prennent chair et prennent vie, se concrétisent et s'animent, adviennent à l'existence. Elles quittent l'abstraction du code de loi et entrent dans la vie sociale concrète des individus. Elles deviennent « réalité » et, par conséquent, objets d'affects. Mises en récit, les normes et les transgressions prennent corps et, de cette façon, mobilisent et interpellent le lecteur ou spectateur en tant, précisément, que membre d'une communauté fondée sur un attachement à des normes perçues comme vitales³². La simple lecture des énoncés juridiques abstraits consignés dans un Code pénal ne soulève aucune passion ; le récit du crime, pour sa part, peut échauffer des foules, enfiévrer des publics. Il rompt l'inertie du texte de loi, donne chair et vie à la norme en mettant un nom ou un visage sur la transgression.

En racontant la lutte entre la loi et son autre, les récits prennent une dimension performative. Ils participent activement, en effet, à l'institution de la société.

Ensemble et contre

De même que la conscience de la « santé » est impossible, comme l'a souligné Canguilhem, sans la conscience de la possibilité de la « maladie », une norme et la possibilité de s'y attacher pour la défendre ne sont pleinement vécues et rendues visibles que lorsqu'une transgression les met en évidence. Seule la possibilité d'une destruction ou d'une mise en péril de ce qui fonde, pour telle ou telle société, le type de coexistence acceptable entre individus fournit à cette société l'occasion d'affirmer ses fondements et de se représenter en tant que société, de s'instituer. Dans les derniers siècles de notre histoire, le phénomène criminel et

³¹ Niklas Luhmann, *La réalité des médias de masse* [2004], traduit par Flavien Le Bouter, Bienne-Paris, diaphanes, 2012, p. 47.

³² On a ainsi vu, dans la première partie de l'analyse, comment la couverture médiatique des crimes attribués à Charles Chambers construisait un « nous » et se présentaient fondamentalement comme une interpellation. Voir *supra*, p. 148-154.

l'idée de crime, comme signes d'un dehors radical, ont en ce sens joué un rôle culturel « vital ». Notre mémoire collective – j'espère l'avoir suffisamment montré – en porte abondamment la trace.

Mais ces dernières considérations invitent, plus largement, à clore cette longue analyse en ouvrant la réflexion. Si l'institution de la société est institution contre ce qu'elle réprouve, les membres d'un groupe ou d'une société peuvent-ils finalement être *ensemble* sans en même temps être *contre*? Être ensemble, n'est-ce pas aussi, en dernière analyse, être contre ce que l'on perçoit comme une menace pour l'ensemble comme tel? Et si l'être-ensemble ne se réduit pas, bien entendu, à l'être-contre, l'être-contre ne constitue-t-il pas, en somme, une dimension essentielle et fondatrice (peut-être la plus fondamentale) de tout être-ensemble?

Si, comme l'avait bien vu Castoriadis, une société se définit comme une activité visant à faire exister « en quantité suffisante et selon les modalités adéquates³³ » les choses (matérielles et immatérielles) qui assurent et protègent son existence contre ce qui la menace, il faut bien reconnaître que le rejet de l'intolérable constitue, pour la société, la condition même de son institution et de son existence. C'est pourquoi l'analyse développée tout au long de cette thèse débouche, en définitive, sur une réflexion d'ordre éthique et politique. Si l'imaginaire social, qui est au fond l'élément même de notre condition humaine, est création de sens et possibilité constante d'un « faire advenir », nous avons le pouvoir et la tâche commune, en tant que membres de sociétés toujours placés entre le poids des déterminations historiques et une agentivité irrécusable, de délimiter ce que seront les contours de cet intolérable, de cet *autre* de nous-mêmes. Nous avons le pouvoir et la tâche de penser et de repenser continuellement la ligne fragile entre ce qui peut *être* et ce qui doit renoncer à *être*.

³³ C. Castoriadis, *L'institution imaginaire de la société*, p. 225.

Bibliographie

1. Éléments du corpus et objets d'étude

1.1 Journaux et périodiques cités ou consultés

L'Action catholique
L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois
L'Aurore des Canadas
Le Canada
Le Canadien
Le Canard
Le Courrier du Canada
Le Devoir
L'Écho des Bois-Francs
L'Écho du cabinet de lecture paroissiale
L'Écho du pays
L'Événement
Le Foyer domestique
L'Indépendance canadienne
L'Information médicale et paramédicale
Le Journal de Lévis
Le Journal de Québec
Journaux de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada
Le Libéral
La Lyre d'or
Le Ménestrel
La Minerve
Le Monde illustré
The Montreal Gazette
The Montreal Herald
The Montreal Transcript
The Morning Chronicle
La Nation
Le Nouveau monde
L'Opinion publique
La Patrie
Le Patriote canadien
Le Populaire
La Presse
The Quebec Gazette / La Gazette de Québec
The Quebec Mercury
La Revue canadienne
Le Soleil
The Telegraph / Le Télégraphe

La Tribune
Le Trifluvien
La Vérité
The Vindicator

1.2 Œuvres littéraires (corpus primaire)

ANGERS, François-Réal, *Les Révélations du crime, ou Cambrai et ses complices* [1837], Québec, Nota bene, 2003.

ANGERS, François-Réal, *The Canadian Brigands. An intensely exciting story of crime in Quebec, thirty years ago !!* [traduction anglaise des *Révélations du crime*], Montréal, R. Worthington, 1867.

AUBERT DE GASPÉ, Philippe, *Les anciens Canadiens* [1863], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1994.

AUBERT DE GASPÉ, Philippe, *L'influence d'un livre* [1837], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995.

BARTHE, Georges-Isidore, *Drames de la vie réelle*, Sorel, Chênevert, 1896.

BEAULIEU, Victor-Lévy, *Ma Corriveau*, suivie de *La Sorcellerie en finale sexuée*, Montréal, VLB éditeur, 1976.

CASGRAIN, Henri-Raymond, *Souvenances canadiennes*, premier volume [1899], tapuscrit conservé aux Archives du Séminaire de Québec, Musée de l'Amérique francophone.

FRÉCHETTE, Louis, *Originaux et détraqués* [1892], Montréal, Éditions du jour, coll. « Bibliothèque québécoise », 1972.

FRÉCHETTE, Louis, *Le retour de l'exilé* [1880], Ottawa, Éditions Leméac, 1974.

GAGNON, Alphonse, « Geneviève » [1880], *Nouvelles et récits*, Montréal, Librairie Beauchemin, 1924.

HÉBERT, Anne, *Kamouraska*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.

HÉBERT, Anne, *La Cage*, suivie de *L'Île de la Demoiselle*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1990.

LEBEL, Andrée, *La Corriveau*, Montréal, Libre Expression, 1981.

L'ÉCUYER, Eugène, « Un épisode de la vie d'un faux dévot », *La Ruche littéraire et politique*, février 1853.

L'ÉCUYER, Eugène, *La fille du brigand* [1844], Québec, Éditions Nota bene, 2001.

LEGENDRE, Napoléon [1872], *Sabre et scalpel*, Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit, 1998.

LE MAY, Pamphile, « Sang et or » [1899], *Contes vrais*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 2005.

PARISEAU, Monique, *La fiancée du vent*, Montréal, Libre Expression, 2003.

POTVIN, Damase, *Peter McLeod*, Québec [autoédition], 1937.

ROULEAU, Charles-Edmond, « Le docteur l'Indienne » [1883] et « Le moulin du diable » [1901], *Légendes canadiennes*, Montréal/Tours, Granger Frères Limitée/Maison Alfred Mame & fils, 1930.

1.3 Œuvres littéraires (autres)

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, « La tour de Trafalgar », *L'Ami du peuple, de l'ordre et des lois*, 2 mai 1835.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Georges, *Une de perdue, deux de trouvées*, 2 volumes [1849-1864], Montréal, Sénécal, 1874.

CAMUS, Albert, *L'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1942.

CAMUS, Albert, *Caligula*, suivi de *Le malentendu*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1958.

CHEVALIER, Henri-Émile, *Le pirate du Saint-Laurent*, Montréal, Lovell, 1859.

COETZEE, John Maxwell, *Foe* [1986], traduit de l'anglais par Sophie Mayoux, Paris, Seuil, coll. « Points », 1988.

DESSAULLES, Henriette, *Journal. Premier cahier (1874-1876)*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1999.

DORION, Louis-Wilfrid, *Vengeance fatale*, Montréal, Desaulniers, 1893, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 93 078, 3 microfiches.

DOUTRE, Joseph, *Les fiancés de 1812* [1844], Montréal, Réédition-Québec, 1969.

FLAUBERT, Gustave, *L'éducation sentimentale* [1869], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 1965.

FLAUBERT, Gustave, *Madame Bovary* [1857], Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001.

FORTIER, Auguste, *Les mystères de Montréal*, Montréal, Cie d'imprimerie Desaulniers, imprimeurs-éditeurs, 1893.

FRÉCHETTE, Louis, *Papineau* [1880], Ottawa, Leméac, coll. « Théâtre canadien », 1974.

GAUVREAU, Charles-Arthur, *Captive et bourreau*, 1882, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 03 297, 1 microfiche.

GÉRIN-LAJOIE, Antoine, *Jean Rivard, le défricheur* [1863], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993.

HÉBERT Anne, *Les chambres de bois*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1958.

HÉBERT Anne, *Les fous de bassan*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1982.

HUGO, Victor, *Le dernier jour d'un condamné* [1829], Paris, Pocket, 2006.

LACOMBE, Patrice, *La terre paternelle* [1846], Montréal, Bibliothèque québécoise, 1993.

LE MAY, Pamphile, *Le Pèlerin de Sainte-Anne* [1877], Sainte-Foy, Les éditions de la Huit, 1998.

ORWELL, George, *1984* [1948], Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1950.

PRÉVOST, Paul-Émile, *L'épreuve*, Montréal, A. Pelletier, 1900.

ROCHEFORT, Azilda [pseudonyme d'Henriette Morin], *Les fantômes blancs*, Montréal, Éditions Édouard Garand, coll. « Le roman canadien », 1923.

SUE, Eugène, *Les mystères de Paris* [1842], Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 1989.

TESSIER, Ulric-Joseph, « Nouvelle canadienne. Emma, ou l'amour malheureux. *Épisode du choléra à Québec, en 1832* », *Le Télégraphe*, 3 et 5 mai 1837.

TOURNIER, Michel, *Vendredi ou les limbes du Pacifique*, Paris, Gallimard, coll. « Folio plus », 1996 [1972].

ZOLA, Émile, *La bête humaine*, Paris, Gallimard, coll. « Folio classique », 2001 [1977].

1.4 Œuvre cinématographique

JUTRA, Claude [réalisateur], *Kamouraska*, version longue de 173 minutes, 1983, France film.

1.5 Ouvrages, articles et documents variés (sources québécoises)¹

AHERN, Michael Joseph et George AHERN, *Notes pour servir à l'histoire de la médecine dans le Bas-Canada depuis la fondation de Québec jusqu'au début du XIX^e siècle*, Québec, 1923.

[ANONYME], *Histoire d'un crime horrible : récit complet et inédit des amours criminelles de Cordélia Viau et Sam Parslow et de leur terrible dénouement [...]*, Montréal, George A. Benoît, 1899, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 06 762, 2 microfiches.

AUBIN, Georges (dir.), *Lettres d'un patriote réfugié au Vermont. Louis Perrault*, Montréal, Éditions du Méridien, 1999.

BADREUX, Jean, *Les trois crimes : Rawdon, Saint-Canut, Saint-Liboire : histoire complète des meurtres, détails horribles [...]*, Montréal, Henry Roulland, 1898, CIHM-ICMH collection de microfiches, n° 12 831, 1 microfiche.

BÉCHARD, Auguste, « La Gaspésie », *La Lyre d'or*, vol. 1, n° 7, juillet 1888.

BÉLANGER, Léon, *Légendes de Saint-Jean-Port-Joli*, La Pocatière, Cégep de La Pocatière, 1981.

*BIZIER, Hélène-Andrée, *La petite histoire du crime au Québec*, Montréal/Paris, Stanké, 1981.

*BIZIER, Hélène-Andrée, *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Éditions Libre Expression, 1983.

*BIZIER, Hélène-Andrée, *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 2, Montréal, Éditions Libre Expression, 1982.

*CADIEUX, Pauline, *Justice pour une femme. Pourquoi il faut réhabiliter Cordélia Viau*, Montréal, Libre Expression, 1990.

CASGRAIN, Henri-Raymond, « Préface de la première édition », *Légendes canadiennes* [1861], Québec, Imprimerie A. Côté et Cie., 1876.

CASGRAIN, René-Édouard, *Histoire de la paroisse de l'Ange-Gardien*, Québec, Dussault et Proulx, 1902.

¹ Les ouvrages marqués d'un astérisque ont un double statut, discursif et métadiscursif : ils ont à la fois été utilisés (à différents moments de mon étude) comme objets d'analyse (éléments du corpus) et comme sources critiques servant pour l'analyse des objets.

CHERRIER, Georges-Hyppolite, « Avis de l'éditeur », dans Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, *Charles Guérin* [1853], Montréal, Fides, coll. « du Nénuphar », 1978.

CHINIQUEY, Charles, *Cinquante ans dans l'Église romaine*, Montréal, W. Drysdale, 1885, CIHM-ICMH, Collection de microfiches, 91 899, 4 microfiches.

COUILLARD DESPRÉS, Abbé, *Histoire de Sorel de ses origines à nos jours*, Montréal, Imprimerie des sourds-muets, 1926.

*DUFRESNE, Françoise, « Le drame de Kamouraska », *Québec-Histoire*, vol. 1, n^{os} 5-6, 1972, p. 72-77.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE, Narcisse-Henri-Édouard, « L'homme de lettres. Sa mission dans la société moderne », dans *Choses et autres*, Montréal, Duvernay, Frères et Dansereau, 1874.

*FRÉCHETTE, Louis, Fréchette, *Mémoires intimes* [1900], Texte établi par George A. Klinck, Montréal et Paris, Fides, 1961.

GALE, George, *Quebec. Twixt old and new*, Québec, The Telegraph Printing Co., 1915.

GUILBAULT, Nicole (dir.), *Il était cent fois la Corriveau* [anthologie], Québec, Nuit blanche éditeur, coll. « Terre américaine », 1995.

HÉBERT, Casimir, « Eugène L'Écuyer. Notice biographique », *La Fille du brigand*, Montréal, Imprimerie Bilaudeau, 1914.

LAREAU, Edmond, *Histoire de la littérature canadienne*, Montréal, Imprimé par John Lovell, 1874.

*LEBLOND, Silvio, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *Les Cahiers des dix*, vol. 37, 1971, p. 239-271.

MICHAUD, Joseph-Phydime, *Kamouraska, de mémoire... Souvenirs de la vie d'un village québécois* (propos recueillis par Fernand Archambault), Montréal, Boréal-Express, 1981.

NOREAU, Michel A., « Le docteur l'Indienne », *Le Javelier*, dossier sur les « Crimes et châtiments sur la côte du sud », vol. XVI, n^o 2, juin 2000.

*NOREAU, Michel A., *Le docteur l'Indienne*, Cap-Saint-Ignace, La plume d'oie édition, 2003.

OUELLET, Gérard, *Ma paroisse. Saint-Jean Port Joly*, Lévis, Le Quotidien Limitée, 1946.

PARADIS, Alexandre, *Kamouraska (1674-1948)*, Québec, Ateliers de L'Action Catholique, 1948.

PRIEUR, François-Xavier, *Notes d'un condamné politique de 1838*, suivi de *Journal d'un exilé politique aux terres australes* [de Léandre Ducharme], présentation d'Hubert Aquin, Montréal, Éditions du Jour, 1974.

PROULX, Daniel, *Les grands procès du Québec*, Montréal, Les éditions internationales Alain Stanké, 1996.

PROULX, Daniel, *Les bas-fonds de Montréal*, Montréal, VLB éditeur, 1998.

ROY, Camille, « Napoléon Legendre », *À l'ombre des érables*, Québec, L'Action sociale, 1924.

ROY, Joseph-Edmond, *Histoire de la seigneurie de Lauzon. Quatrième volume*, Lévis, 1904.

ROY, Pierre-George, *La famille d'Estimauville de Beaumouchel*, Lévis, 1903.

ROY, Pierre-George, *La famille Taché*, Lévis, 1904.

*ROY, Pierre-Georges, « François Marois alias Malouin alias Lafage », *Le Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 49, n° 4, 1943, p. 97-102.

*ROY, Pierre-Georges, « Le plaidoyer du sieur Marois devant le jury », *Le Bulletin des recherches historiques*, Lévis, vol. 49, n° 5, 1943, p. 150-157.

ROY, Pierre-Georges, *À travers Les Anciens Canadiens de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, G. Ducharme, 1943.

*ROY, Pierre-Georges, « La bande de Chambers », *Les petites choses de notre histoire* [septième série], Québec, Édition Garneau, 1944, p. 219-243.

1.6 Ouvrages variés (sources étrangères)

ALHOY, Maurice, *Les brigands et bandits célèbres*, Paris, Guiller, 1845.

« Genèse » (4, 11-12), *La bible* [nouvelle traduction], Paris/Montréal, Bayard/Médiaspaul, 2001.

BATAILLE, Albert, *Causes criminelles et mondaines*, 18 volumes, Paris, Dentu, 1881-1898.

BECCARIA, Cesare, *Des délits et des peines* [1764], Paris, Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2010.

BENTHAM, Jeremy, *Théorie des peines et des récompenses*, traduit par Étienne Dumont, Londres, Imprimerie de Vogel et Schulze, 1811.

DUMAS, Alexandre, *Crimes célèbres* [1839-1840], 3 tomes, Paris, Phébus, coll. « Domaine romanesque », 2002.

DURKHEIM, Émile, *Les règles de la méthode sociologique* [1895], Paris, Flammarion, coll. « Les livres qui ont changé le monde », 2009.

GAYOT DE PITAVAL, François, « Avertissement », *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, tome 1, Paris [au Palais], Jean de Nully, 1734.

GAYOT DE PITAVAL, François, « Avertissement », *Causes célèbres et intéressantes avec les jugemens qui les ont décidées*, tome 3, Paris [au Palais], Jean de Nully, 1734.

LAMBTON, John George (Lord Durham), *Le Rapport Durham* [*Report on the Affairs of British North America*], traduction et introduction de Denis Bertrand et d'Albert Desbiens, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo », 1990.

MACHIAVEL, Nicolas, *Le Prince*, traduit par Albert t'Serstevens, Paris, coll. « Librio », 1997 [1921].

MALTHUS, Thomas, *Essai sur le principe de population II* [1798-1803], Paris, Flammarion, 1992.

MILL, John Stuart, *De la liberté* [1859], Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1990.

PARENT-DUCHÂTELET, Alexandre, *La prostitution à Paris au XIX^e siècle* [1836], Paris, Seuil, coll. « Folio histoire », 1981.

TOCQUEVILLE, Alexis de, « Lettre écrite à Philadelphie le 10 novembre 1831 sur le système pénitentiaire adopté en Pennsylvanie » et « Chambre des députés, session de 1843. Rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les prisons », *Œuvres complètes. Tome IV : Écrits sur le système pénitentiaire en France et à l'étranger*, Paris, Gallimard, coll. « nrf », 1984.

1.7 Archives

Fonds Luc Lacourcière, P178/E4/5.5, Archives de folklore et d'ethnologie, Université Laval.

Fonds Georges Holmes (P107), ANQ 1960-01-114/1 et ANQ 1960-01-114/2, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Québec.

Fonds famille Tessier, P1/S1/SS1, Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Rimouski [disponible aussi en version numérisée].

Archives personnelles de Michel A. Noreau, Musée de la mémoire vivante, Saint-Jean-Port-Joli.

2. Sources critiques et théoriques

2.1 Critique et histoire littéraires : études sur des textes ou des corpus précis

ANGENOT, Marc, *Le roman populaire. Recherches en paralittérature*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1975.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 1 (1764-1859), Québec, Presses de l'Université Laval, 1973.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN, *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 2 (1860-1879), Québec, Presses de l'Université Laval, 1975.

BEAULIEU, André et Jean HAMELIN [avec la collaboration de Jocelyn Saint-Pierre et Jean Boucher], *La presse québécoise des origines à nos jours*, tome 3 (1880-1895), Québec, Presses de l'Université Laval, 1977.

BÉLANGER, Reine, « Papineau », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 561-563.

BÉLANGER, Reine, « Le retour de l'exilé », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 654-655.

BERTRAND, Denis et Albert DESBIENS, « Introduction », *Le rapport Durham*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Typo », 1990.

BOIVIN, Aurélien, « Introduction », *Les meilleures nouvelles québécoises du XIX^e siècle* [anthologie], Montréal, Fides, 1997.

BOUGIE-HELLEUX, Marie-France, « L'Europe de l'histoire et du crime » [Préface], dans Alexandre Dumas, *Crimes célèbres*, tome 1, Paris, Phébus, coll. « Domaine romanesque », 2002.

BROCHU, André, *Anne Hébert. Le secret de vie et de mort*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 2000.

BRUNET, Manon, « Mémoires et autobiographie dans les *Souvenances canadiennes* de Henri-Raymond Casgrain », *Voix et images*, vol. 35, n^o 3 (105), 2010, p. 83-98.

BRUNET, Manon, « Henri-Raymond Casgrain et la paternité d'une littérature nationale », *Voix et images*, vol. 22, n^o 2 (65), hiver 1997, p. 205-224.

CAMBRON, Micheline, *Une société, un récit. Discours culturel au Québec (1967-1976)*, Montréal, L'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1989.

CAMBRON, Micheline, « Vous avez dit roman? Hybridité générique de nos “premiers romans”, *L'influence d'un livre et Les révélations du crime* », *Voix et images*, vol. 32, n° 3 (96), 2007, p. 43-57.

CAMBRON, Micheline, « De la critique comme événement ou le récit de la geste critique », dans Micheline Cambron et Gérard Langlade (dir.), *L'événement de lecture*, Montréal, Nota bene, 2015, p. 149-177.

CHAZAL, Serge, « Meurtre et sérialité. L'émergence du *serial killer* dans la culture médiatique américaine », *Études littéraires*, vol. 30, n° 1, 1997, p. 71-79.

CHÂLES-COURTINE, Sylvie, « La place du corps dans les représentations des criminels dans la littérature, XIX^e et XX^e siècles », dans Véronique Liard (dir.), *Histoires de crimes et société*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2011, p. 123-132.

CHAMPAGNE, Guy, « Le Lauréat », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 439-440

CHARBONNEAU Frédéric et Rachel LAUTHELIER, « Facture et lecture du *Canadien* », dans Micheline Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 75-124.

CHARLIER, Marie-Astrid, « Mystères de papier mâché. Montréal selon Hector Berthelot », dans Marie-Ève Thérénty (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale*, Médias19, [En ligne], 2014, <http://www.medias19.org/index.php?id=13381>.

CHELEBOURG, Christian, « “Sur un fond de ténèbres quelque bizarre alphabet” – le souterrain et la langue chez Victor Hugo », dans Aurélia Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 129-144.

COHEN, Henry, « Le rôle du mythe dans *Kamouraska* d'Anne Hébert », *Présence francophone*, n° 12, 1976, p. 103-111.

CORBO, Claude, « Présentation », dans A. de Tocqueville, *Regards sur le Bas-Canada*, Montréal, Éditions Typo, 2003.

COUTIN, Jean, « L'échelle des bonheurs : science et utopie », dans Micheline Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 125-192.

COUËLLE-DEZEUZE, Colombe, « Lieux infernaux et grottes dans le monde gréco-romain. De l'effroi au divertissement », dans Aurélia Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 9-20.

DANAUX, Stéphanie, « “Le Roman canadien” d’Édouard Garand : de la copie d’un modèle français à l’exacerbation des valeurs canadiennes-françaises », dans Nathalie Collé-Bak, Monica Latham et David Ten Eyck (dir.), *Les vies du livre, passées, présentes et à venir / The Lives of the Book, Past, Present and to Come*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2010, p. 61-81.

DEMERS, Jeanne et Lise MAISONNEUVE, « Introduction », dans Pamphile Le May, *Contes vrais* [Édition critique], Montréal, Presses de l’Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau Monde », 1993.

DESBIENS, Marie-Frédérique, « Presse et romantisme au Canada. La création d’une identité et d’une littérature nationales », dans Marie-Ève Thérénty et Alain Vaillant (dir.), *Presse, nations et mondialisation au XIX^e siècle*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2010.

DESFORGES, Louise, « Nouveau regard critique sur le premier roman écrit en Canada : *L’influence d’un livre* », *Voix et images du pays*, vol. 5, 1972, p. 15-56.

DE BROIN-VERRET, Emmanuelle, *Meurtre et révolte dans sept pièces de théâtre québécoises pré-Révolution tranquille (1952-1959)*, Mémoire de maîtrise [études françaises], Université de Sherbrooke, 2012.

DÉCARIE, Isabelle, « Le bruissement des faits divers : paradoxe des voix, choc des discours », dans Micheline Cambron (dir.), *Le journal Le Canadien. Littérature, espace public et utopie (1836-1845)*, Montréal, Fides, coll. « Nouvelles études québécoises », 1999, p. 237-279.

DION, Sylvie, « Le fait divers comme genre narratif », *Imprévue. Études sociocritiques*, n^o 2, 1988, p. 45-55.

DOLBEC, Nathalie, « Aux sources lointaines du narratif québécois : chroniques du crime et descriptions frénétiques chez François-Réal Angers et Eugène L’Écuyer », dans Magessa O’Reilly, Neil Bishop et A.R. Chadwick (dir.), *Le lointain. Écrire au loin. Écrire le lointain*, Montréal, Publications MNH Inc., coll. « Écrits de la francité », 2002, p. 75-87.

DORION, Gilles, « Présentation », dans François-Réal Angers, *Les révélations du crime ou Cambray et ses complices*, Québec, Nota bene, 2003.

DORION, Gilles, « Un roman d’aventures québécois du XIX^e siècle, *La fille du brigand* d’Eugène L’Écuyer, ou : de l’auberge à l’église », dans Roger Bellet et Philippe Régnier (dir.), *Problèmes de l’écriture populaire au XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, 1997.

DOSTALER, Yves, *Les infortunes du roman dans le Québec du XIX^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1977.

DUBOIS, Jacques, *Le roman policier ou la modernité*, Paris, Armand Colin, 2005 [1992].

DURAND, Frédérick, *Le transfert culturel du roman-feuilleton français dans le réseau de la presse québécoise du XIX^e siècle : contre-légitimation de la déviance et de l'excès dans l'imaginaire littéraire*, Thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2003.

FRANCOEUR, Louis, « Quand écrire c'était agir : la série culturelle québécoise au XIX^e siècle », *Voix et images*, vol. VI, n° 3, printemps 1981, p. 453-463.

GAGNON, Alex, « Crimes littéraires et transactions discursives. *Les Mystères de Montréal* et le récit national », dans Marie-Ève Thériault (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale*, Médias19, [En ligne], 2014, <http://www.medias19.org/index.php?id=13438>.

GARCIA-MENDEZ, Javier, « Les romanciers du XIX^e siècle face à leurs romans. Notes pour la reconstitution d'une argumentation », *Voix et images*, vol. VIII, n° 2, hiver 1983, p. 331-343.

GLIGOR, Adela, *Mythes et intertextes bibliques dans l'œuvre d'Anne Hébert*, Québec, L'instant même, 2014.

GONON, Laetitia, « De l'influence d'un style du fait divers criminel sur le roman du XIX^e siècle », *Interférences littéraires / Littéraire interférenties*, n° 7, novembre 2011, p. 63-80.

GONON, Laetitia, « L'ordre narratif dans le fait divers sanglant au XIX^e siècle », dans Véronique Liard (dir.), *Histoires de crime et société*, Dijon, Éditions universitaires de Dijon, coll. « Sociétés », 2011, p. 133-143.

HARVEY, Robert, *Kamouraska d'Anne Hébert : une écriture de la passion*, suivi de *Pour un nouveau* Torrent, Montréal, Hurtubise HMH, coll. « Littérature », 1982.

HAYNE, David M., « La première édition de notre premier roman », *Bulletin de recherches historiques*, vol. 59, n° 1, 1953, p. 49-50.

HÉBERT, Pierre, « De "l'assassinat" : réflexion sur nos premiers meurtres littéraires (1835-1837) », dans Bernard Andrès et Marc-André Bernier (dir.), *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1740-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres », 2002, p. 399-409.

HÉBERT, Pierre, « La Patrie / La Presse », dans Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry (dir.), *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fides, 2006, p. 523-526.

HUDON, Jean-Guy, *Eugène L'Écuyer*, Mémoire de maîtrise, Université Laval, 1971.

HUDON, Jean-Guy, « La fille du brigand », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 262-264.

HUDON, Jean-Guy, « Introduction », dans *La fille du brigand. Œuvres choisies*, Sainte-Foy, Les Éditions de la Huit, 2001.

HUDON, Jean-Paul, « Henri-Raymond Casgrain, Gédéon Ouimet et les livres donnés en prix dans les écoles de 1876 à 1886 », *Voix et images*, vol. 26, n° 3 (78), printemps 2001, p. 596-616.

IMBERT, Patrick, « Tout texte fondateur en cache un autre! », *Lettres québécoises : la revue de l'actualité littéraire*, n° 47, 1987, p. 58-60.

LA CHARITÉ, Claude, « “Tous les livres du monde, excepté un” : L'influence d'un livre, roman de la lecture », *Études françaises*, vol. 47, n° 2, 2011, p. 141-163.

LAFLAMME, Jean et Rémi TOURANGEAU, *L'Église et le théâtre au Québec*, Montréal, Fides, 1979.

LAMY, Claude, « De l'alchimie du livre et de quelques mystères » [Présentation], dans *L'influence d'un livre*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1995.

LANDRY, François, « Les Éditions Édouard Garand et les années 20 », dans Jacques Michon (dir.), *L'édition du livre populaire*, Sherbrooke, Les Éditions Ex Libris, 1988, p. 37-76.

LANDRY, Kenneth, « Le roman-feuilleton français dans la presse périodique québécoise à la fin du XIX^e siècle. Surveillance et censure de la fiction populaire », *Études françaises*, vol. 36, no. 3, 2000, p. 65-80.

LANDRY Michel, « Danse », dans Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry (dir.), *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fides, 2006, p. 167-171.

LARRUE, Jean-Marc, « Entrée en scène des professionnels (1825-1930) », dans Renée Legris, Jean-Marc Larrue, André-G. Bourassa et Gilbert David, *Le théâtre au Québec (1825-1980)*, Montréal, VLB éditeur, 1988.

LASNIER, Louis, *La magie de Charles Amand. Imaginaire et alchimie dans «Le chercheur de trésors» de Philippe Aubert de Gaspé*, Montréal, Québec/Amérique, 1980.

LE GRAND, Albert, « Kamouraska, ou l'Ange et la Bête », *Études françaises*, vol. 7, n° 2, 1971, p. 119-143.

LEMIEUX, Marie-Hélène, « Pour une sociocritique du roman *Kamouraska* d'Anne Hébert », *Voix et images*, vol. 28, n° 3 (84), printemps 2003, p. 95-113.

LEMIRE, Maurice, *Formation de l'imaginaire littéraire au Québec (1764-1867)*, Montréal, Éditions de l'Hexagone, coll. « Essais littéraires », 1993.

LEMIRE, Maurice, « En quête d'un imaginaire québécois », dans Fernand Dumont et Yves Martin (dir.), *Imaginaire social et représentations collectives*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, p. 175-186.

LEMIRE, Maurice, « Les troubles de 1837-1838 », *Les grands thèmes nationalistes du roman historique canadien-français*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres canadiennes », 1970, p. 197-220.

LEMIRE, Maurice, *La littérature québécoise en projet au milieu du XIX^e siècle*, Montréal, Fides, 1993.

LORD, Michel, *En quête du roman gothique québécois (1837-1860)*, Québec, Nuit blanche Éditeur, coll. « Études », 1994.

MACCABÉE-IQBAL, Françoise, « Kamouraska, "la fausse représentation démasquée" », dans Janet M. Paterson et Lori Saint-Martin (dir.), *Anne Hébert en revue*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, coll. « De vives voix », 2006, p. 460-478.

MARCOTTE, Gilles, « Mystères de Montréal : la ville dans le roman populaire au XIX^e siècle », dans Pierre Nepveu et G. Marcotte (dir.), *Montréal imaginaire. Ville et littérature*, Montréal, Fides, 1992, p. 97-148.

MERLER, Grazia, « La réalité dans la prose d'Anne Hébert », *Écrits du Canada français*, n^o 33, 1971, Montréal, p. 45-83.

MINERVA, Nadia, « Fragments d'un discours utopique : l'imaginaire souterrain de Jules Verne entre utopie et dystopie », dans Aurélia Gaillard (dir.), *L'imaginaire du souterrain*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 165-178.

NICOLAS, Candice, « Elisabeth : la Belle et la Bête de Kamouraska », dans Frédérique Chevillot et Colette Trout (dir.), *Rebelles et criminelles chez les écrivaines d'expression française*, Amsterdam / New York, Rodopi, 2013, p. 217-228.

NOREAU, Michel A., *De Gaspé fils, 1814-1841. La vie tumultueuse du premier romancier québécois*, Québec, 2010.

PONTAUT, Alain, « Les paradoxes de Louis H. Fréchette », dans Louis Fréchette, *Le retour de l'exilé* [1880], Ottawa, Éditions Leméac, 1974.

POPOVIC, Pierre, « Le crash de la Nationale sept – Sociocritique et transaction du texte », *Discours social / Social Discourse*, vol. 8, n^o 3-4, 1996, p. 121-146.

PRIEUR, Jérôme, *Roman noir*, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XXI^e siècle », 2006.

QUILLIOT, Roger, *La mer et les prisons. Essai sur Albert Camus*, Paris, Gallimard, 1970.

ROBIDOUX, Réjean, *Fonder une littérature nationale. Notes d'histoire littéraire*, Ottawa, Les Éditions David, 1994,

ROBITAILLE, Christiane, *Kamouraska : de l'adaptation à la réception, un parcours féminin bien québécois*, Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, 1994.

SAINT-JACQUES, Denis, « Crime et châtement dans les premiers romans d'aventures canadiens », dans Ellen Constans et Jean-Claude Vareille (dir.), *Crime et châtement dans le roman populaire de langue française du XIX^e siècle*, Limoges, Presses universitaires de Limoges, coll. « Littérature en marges », 1994, p. 179-192.

SAINT-MARTIN, Lori, *Contre-voix. Essais de critique au féminin*, Québec, Nuit blanche éditeur, coll. « Essais critiques », 1997.

SÉNÉCAL, André, « L'influence d'un livre », dans Pierre Hébert, Yves Lever et Kenneth Landry (dir.), *Dictionnaire de la censure au Québec. Littérature et cinéma*, Montréal, Fides, 2006, p. 347-350.

SZAC, Murielle, « Préface », dans *Le dernier jour d'un condamné*, Paris, Pocket, 2006.

THÉRENTY, Marie-Ève et Alain VAILLANT, *1836. L'an I de l'ère médiatique. Analyse littéraire et historique de La Presse de Girardin*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2001.

THÉRENTY, Marie-Ève, *Mosaïques. Être écrivain entre presse et roman (1829-1836)*, Paris, Honoré Champion, coll. « Romantisme et modernités », 2003.

THOMPSON, Stith, *Motif-index of Folk-literature*, 6 volumes, Bloomington, Indiana University Press, 1955-1958.

TRUJIC, Irena, *L'intertextualité classique dans la production littéraire du Québec des années 1850-1870*, Thèse de doctorat [Études françaises], Université de Montréal, 2011.

VÉRILHAC, Yoan, « Les mystères des *Mystères de Montréal* d'Henri-Émile Chevalier », dans Marie-Ève Thérienty (dir.), *Les Mystères urbains au prisme de l'identité nationale, Médias19* [En ligne], 2014, <http://www.medias19.org/index.php?id=13414>.

WARWICK, Jack, « Forestiers et voyageurs », dans Maurice Lemire (dir.), *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec*, tome 1 (des origines à 1900), Montréal, Fides, 1980, p. 275-278.

WATTEYNE, Nathalie (dir.), *Œuvres complètes d'Anne Hébert* [édition critique], tome II – *Romans (1958-1970)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Bibliothèque du Nouveau monde », 2013.

2.2 Travaux historiographiques sur des crimes et criminels particuliers

BELLIVEAU, John Edward, *The Coffin Murder Case*, Toronto, Kingswood House, 1956.

BIZIER, Hélène-Andrée, *La petite histoire du crime au Québec*, Montréal/Paris, Stanké, 1981.

BIZIER, Hélène-Andrée, *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 1, Montréal, Éditions Libre Expression, 1983.

BIZIER, Hélène-Andrée, *Crimes et châtiments. La petite histoire du crime au Québec*, tome 2, Montréal, Éditions Libre Expression, 1982.

CADIEUX, Pauline, *Justice pour une femme. Pourquoi il faut réhabiliter Cordélia Viau*, Montréal, Libre Expression, 1990.

DUFRESNE, Françoise, « Le drame de Kamouraska », *Québec-Histoire*, vol. 1, n^{os} 5-6, 1972, p. 72-77.

FERLAND, Catherine et Dave CORRIVEAU, *La Corriveau. De l'histoire à la légende*, Québec, Les Éditions du Septentrion, 2014.

GOSSAGE, Peter, « *La marâtre* : Marie-Anne Houde and the Myth of the Wicked Stepmother in Quebec », *Canadian Historical Review*, vol. 76, n^o 4, décembre 1995, p. 563-597.

HÉBERT, Jacques, *L'affaire Coffin. J'accuse les assassin de Coffin*, précédé de *Une petite autopsie de l'affaire* et suivi de *Trois jours en prison*, Montréal, Éditions Domino, 1980.

LACOURCIÈRE, Luc, « Le triple destin de Marie-Josephte Corriveau (1733-1763) », *Les Cahiers des dix*, n^o 33, 1968, p. 213-242.

LACOURCIÈRE, Luc, « Le destin posthume de la Corriveau », *Les Cahiers des dix*, n^o 34, 1969, p. 239-271.

LACOURCIÈRE, Luc, « Présence de la Corriveau », *Les Cahiers des dix*, n^o 38, 1973, p. 229-264.

LEBLOND, Silvio, « Le drame de Kamouraska d'après les documents de l'époque », *Les Cahiers des dix*, vol. 37, 1971, p. 239-271.

MASSICOTTE, Édouard-Z., « Les pendus encagés », *Bulletin des recherches historiques*, vol. 37, n^o 7, juillet 1931, p. 427-432.

MONET, Jean, *La soutane et la couronne. Le procès du siècle : l'affaire Delorme*, Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1993.

NOREAU, Michel A., *Le docteur l'Indienne*, Cap-Saint-Ignace, La plume d'oie édition, 2003.

2.3 Histoire générale

ARIÈS, Philippe, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1975.

BECHTEL, Guy, *Les quatre femmes de Dieu. La putain, la sorcière, la sainte & Bécassine*, Paris, Plon, 2000.

CHEVALIER, Louis, *Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, Plon, 1958.

DE CERTEAU, Michel [avec la collaboration de Dominique Julia et Jacques Revel], « La beauté du mort », *La culture au pluriel*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1993, p. 45-72.

DELATTRE, Simone, *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel, coll. « L'évolution de l'humanité », 2000.

DICKINSON, John A. et Brian YOUNG, *Brève histoire socio-économique du Québec* [1988], Montréal, Bibliothèque québécoise [nouvelle édition], 2014.

DIGNEFFE, Françoise, « Problèmes sociaux et représentations du crime et du criminel. De Howard (1777) à Engels (1845) », dans *Histoire des savoirs sur le crime et la peine I*, Presses de l'Université d'Ottawa, Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université, coll. « Perspectives criminologiques », 1995, p. 146-228.

DUFRESNE, Martin, « La réforme de la justice pénale bas-canadienne : le cas des assauts communs à Québec », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 53, n^o 2, 1999, p. 247-275.

DUFRESNE, Martin, « La police, le droit pénal et “le crime” dans la première moitié du XIX^e siècle. L'exemple de la ville de Québec », *Revue juridique Thémis*, vol. 34, n^o 2, 2000, p. 409-434.

DUFRESNE, Martin, *La justice pénale et la définition du crime à Québec (1830-1860)*, Thèse de doctorat (histoire), Université d'Ottawa, 1997.

DUMONT, Fernand, *Genèse de la société québécoise*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1996 [1993].

DUPUIS-DÉRY, Francis, *Démocratie. Histoire politique d'un mot aux États-Unis et en France*, Montréal, Lux Éditeur, coll. « Humanités », 2013.

FASSIN, Didier, *L'ombre du monde. Une anthropologie de la condition carcérale*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2015.

FAVRE, Robert, Jean SGARD et Françoise WEIL, « Le fait divers », dans Pierre Rétat et Jean Sgard (dir.), *Presse et histoire au XVIII^e siècle. L'année 1734*, Paris, Éditions du CNRS, 1978, p. 199-225.

FECTEAU, Jean-Marie, *La liberté du pauvre. Crime et pauvreté au XIX^e siècle québécois*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 2004.

FECTEAU, Jean-Marie, « Mesures d'exception et règle de droit : les conditions d'application de la loi martiale au Québec lors des rébellions de 1837-1838 », *McGill Law Journal*, vol. 32, n^o 3, 1987, p. 465-495.

FECTEAU, Jean-Marie, *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIII^e siècle à 1840*, Montréal, VLB éditeur, coll. « Études québécoises », 1989.

FEDERICI, Silvia, *Caliban et la Sorcière* [2004], Marseille, Genève et Paris, Entremonde et Senonevero, 2014.

FILTEAU, Gérard, *Histoire des Patriotes* [1938, 1975], Québec, Septentrion, 2003.

FOUASSIER-TATE, Frédérique, « “An undutiful wife is a home-rebel, a house-traitor” : la construction du personnage de la femme adultère et meurtrière dans *Arden of Faversham* (1592) et *A warning for fair women* (1599) », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015.

FOUCAULT, Michel, *Naissance de la biopolitique*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 2004.

FOUCAULT, Michel, « Les meurtres qu'on raconte », dans *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... Un cas de parricide au XIX^e siècle*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1973.

FOUCAULT, Michel, *Les mots et les choses*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1966.

FOUCAULT, Michel, *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1975.

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la folie à l'âge classique*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1972.

FOUCAULT, Michel, *Histoire de la sexualité 1. La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1976.

FOUCAULT, Michel, *Les anormaux*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 1999.

FRIGON, Sylvie, « L'homicide conjugal féminin, de Marie-Josephte Corriveau (1763) à Angélique Lyn Lavallée (1990) : meurtre ou légitime défense? », *Criminologie*, vol. 29, n° 2, 1996, p. 11-27.

FYSON, Donald, « Prison Reform and Prison Society : The Quebec Gaol, 1812-1867 », dans Louisa Blair, Patrick Donovan et Donald Fyson, *From Iron Bars to Bookshelves : A History of the Morrin Centre*, Montréal, Baraka Books, à paraître.

FYSON, Donald, *Magistrats, police et société. La justice criminelle ordinaire au Québec et au Bas-Canada (1764-1837)* [2006], Montréal, Hurtubise, coll. « Cahiers du Québec », 2010.

GADOURY, Lorraine, *La famille dans son intimité. Échanges épistolaires au sein de l'élite canadienne du XVIII^e siècle*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec – Histoire », 1998.

GADOURY, Lorraine, *La noblesse de la Nouvelle-France. Familles et alliances*, Montréal, Éditions Hurtubise HMH, coll. « Cahiers du Québec – Histoire », 1991.

GAGNON, Hervé, « Des animaux, des hommes et des choses. Les expositions au Bas-Canada dans la première moitié du XIX^e siècle », *Histoire sociale – Social History*, vol. 26, n° 52, novembre 1993, p. 291-327.

GAGNON, Hervé, « Du cabinet de curiosités au musée scientifique. Le Musée italien et la genèse des musées à Montréal dans la première moitié du XIX^e siècle », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n° 3, hiver 1992, p. 415-430.

GAGNON, Serge, *Mariage et famille au temps de Papineau*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993.

GUÉDRON, Martial, « Physiognomonie de l'autre : des caricatures de la nature à la ségrégation sociale », *Études françaises*, vol. 49, n° 3, 2013, p. 15-31.

HARE, John, Marc LAFRANCE et David-Thierry RUDDEL, *Histoire de la ville de Québec (1608-1871)*, Montréal, Les Éditions du Boréal Express / Musée canadien des civilisations, 1987.

HÉBERT, Pierre (avec la collaboration de Patrick Nicol), *Censure et littérature au Québec. Le livre crucifié (1625-1919)*, Montréal, Fides, 1997.

JENKIN, Anna, « Incarner la monstruosité : perceptions de la meurtrière et de son corps à Londres et à Paris au 18^e siècle », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015.

KALIFA, Dominique, *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard, 1995.

KALIFA, Dominique, *Crime et culture au XIX^e siècle*, Paris, Perrin, 2005.

KALIFA, Dominique, « Les journaux et la “sécurité publique” au XIX^e siècle », dans Éveline Pinto (dir.), *Pour une analyse critique des médias. Le débat public en danger*, Broissieux, Éditions du Croquant, coll. « Champ social », 2007, p. 57-70.

KALIFA, Dominique, *Les bas-fonds. Histoire d'un imaginaire*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 2013.

LABADIE, Jean-Michel, « Corps et crime. De Lavater (1775) à Lombroso (1876) », dans *Histoire des savoirs sur le crime et la peine I*, Presses de l'Université d'Ottawa, Presses de l'Université de Montréal, De Boeck Université, coll. « Perspectives criminologiques », 1995, p. 315-374.

LALONDE, Michèle, « La femme de 1837-1838 : complice ou contre-révolutionnaire? », *Liberté*, vol. 7, n^o 1-2 (37-38), 1965, p. 146-173.

LAPLANTE, Jacques, *Prison et ordre social au Québec*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 1989.

LAQUEUR, Thomas, *La fabrique du sexe. Essai sur le corps et le genre en Occident*, traduit par Michel Gautier, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1992.

LECLERC, Félix, « 1837-1838, dates et événements », dans Jean-Paul Bernard (dir.), *Les rébellions de 1837-1838. Les Patriotes du Bas-Canada dans la mémoire collective et chez les historiens*, Montréal, Boréal Express, 1983, p. 92-135.

LEFEBVRE, Fernand, « Histoire du guet à Montréal », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 6, n^o 2, 1952, p. 263-273.

LEMIRE, Maurice et Denis SAINT-JACQUES (dir.), *La vie littéraire au Québec*, tome III (1840-1869), Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1996.

LEMIRE, Maurice (dir.), *La vie littéraire au Québec, II (1806-1839)*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1992.

LEVER, Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.

MOREL, Anne-Sophie, « Charlotte Corday ou l'ange de l'assassinat », communication présentée dans le cadre du colloque *Unspeakable Acts : Murders by Women (L'acte inqualifiable ou le meurtre au féminin)*, Toulouse, 9 et 10 février 2015.

MOREL, André, « Les crimes et les peines : évolution des mentalités au Québec au XIX^e siècle », *Philosophie et droit*, Montréal, Bellarmin, coll. «L'univers de la philosophie», 1979.

MUCHEMBLED, Robert, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2008.

MUCHEMBLED, Robert, *Une histoire du diable (XII^e – XX^e siècles)*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000.

PÂQUET, Martin, *Tracer les marges de la Cité. Étranger, Immigrant et État au Québec (1627-1981)*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2005.

PERROT, Michelle, *Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001.

PORRET, Michel, *Sur la scène du crime. Pratique pénale, enquête et expertises judiciaires à Genève (XVIII^e – XIX^e siècle)*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Socius », 2008.

POUTANEN, Mary Anne, « Images du danger dans les archives judiciaires : comprendre la violence et le vagabondage dans un centre urbain du début du XIX^e siècle, Montréal (1810-1842) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 55, n^o 3, 2002, p. 381-405.

RAJOTTE, Pierre, « Les pratiques associatives et la constitution du champ de production littéraire au Québec (1760-1867) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 45, n^o 4, 1992, p. 545-572.

RAMSAY, Malcolm, « L'évolution du concept de crime. L'étude d'un tournant : l'Angleterre de la fin du dix-huitième siècle », *Déviance et société*, vol. 3, n^o 2, 1979, p. 131-147.

ROBERT, Lucie, *L'institution du littéraire au Québec*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Vie des lettres québécoises », 1989,

SCHULL, Joseph, *Rébellions. Le soulèvement patriote de 1837 au Bas-Canada*, Montréal, Québec Amérique, 1997.

VERRETTE, Michel, *L'alphabétisation au Québec (1660-1900). En marche vers la modernité culturelle*, Québec, Septentrion, 2002.

VIGARELLO, Georges, *Le propre et le sale. L'hygiène du corps depuis le Moyen Âge*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1985.

WALLOT, Jean-Pierre, « La querelle des prisons (Bas-Canada, 1805-1807) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 14, n^o 1, 1960, p. 61-86.

2.4 Théorie générale

AGAMBEN, Giorgio, *La communauté qui vient. Théorie de la singularité quelconque* [1990], traduit par Marilène Raiola, Paris, Seuil, coll. « La Librairie du XXI^e siècle », 1990.

ANDERSON, Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme* [1983], traduit de l'anglais par Pierre-Emmanuel Dauzat, Paris, Éditions La Découverte, 2002.

ANGENOT, Marc, *Théorie du discours social. Notions de topographie des discours et de coupures cognitives*, Montréal, Université McGill, coll. « Discours social », 2006.

ARENDT, Hannah, *Qu'est-ce que la politique?*, traduit par Sylvie Courtine-Denamy, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995 [1993].

ARENDT, Hannah, *La crise de la culture*, traduit sous la direction de Patrick Lévy, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1972.

ARISTOTE, *Poétique*, traduit par Odette Bellevenue et Sévrine Auffret, Paris, Mille et une nuits, 2006 [1997].

AUCLAIR, Georges, « Domaine du fait divers », *Le mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris, Éditions Anthropos, 1982 [1970].

AUSTIN, John L., *Quand dire, c'est faire*, traduit par Gilles Lane, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.

BACZKO, Bronislaw, *Les imaginaires sociaux. Mémoires et espoirs collectifs*, Paris, Payot, 1984.

BAKHTINE, Mikhaïl, *La poétique de Dostoïevski* [1929], traduction de Isabelle Kolitcheff, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.

BAKHTINE, Mikhaïl, *Esthétique et théorie du roman* [1975], Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978.

BARTHES, Roland, *Éléments de sémiologie* [1964], dans *Le degré zéro de l'écriture*, suivi de *Éléments de sémiologie*, Paris, Gonthier, coll. « Médiations », 1970.

BARTHES, Roland, « Introduction à l'analyse structurale des récits », *Communications* 8, Paris, Seuil, coll. « Points », 1981 [1966], p. 7-33.

BARTHES, Roland, *L'aventure sémiologique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1985.

BARTHES, Roland, *Essais critiques*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1964.

- BARTHES, Roland, *S/Z*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.
- BARTHES, Roland, « L'effet de réel » [1968], dans *Littérature et réalité* [collectif], Paris, Seuil, coll. « Points », 1982, p. 81-90.
- BECKER, Howard, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance* [1963], traduit de l'américain par Jean-Pierre Briand et Jean-Michel Chapoulie, Paris, Éditions Métailié, 1985.
- BOOTH, Wayne C., « Distance et point de vue. Essai de classification » [1961], traduit par Martine Désormonts, dans *Poétique du récit* [collectif], Paris, Seuil, coll. « Points », 1977,
- BOUCHARD, Gérard, *Raison et déraison du mythe. Au cœur des imaginaires collectifs*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 2014.
- BOUCHARD, Gérard, *Raison et contradiction. Le mythe au secours de la pensée*, Québec, Nota bene, 2003.
- BOURDIEU, Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- BOURDIEU, Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2002 [1998].
- BOURDIEU, Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1998 [1992].
- BRUCKNER, Pascal, *L'euphorie perpétuelle. Essai sur le devoir de bonheur*, Paris, Grasset et Fasquelle, coll. « Le livre de poche », 2000.
- BUTLER, Judith, *Trouble dans le genre. Le féminisme et la subversion de l'identité* [1990], traduction de Cynthia Kraus, Paris, La Découverte, 2006.
- BUTLER, Judith, *Le pouvoir des mots. Discours de haine et politique du performatif* [1997], traduction de Charlotte Nordmann, Paris, Éditions Amsterdam, 2004.
- CAMBRON, Micheline et Hans-Jürgen LÜSEBRINK, « Presse, littérature et espace public : de la lecture et du politique », *Études françaises*, vol. 36, n° 3, 2000, p. 127-145.
- CAMBRON, Micheline, « Présentation générale », dans Micheline Cambron, Alex Gagnon et Myriam Côté (dir.), *Presse et vie culturelle*, 2 tomes, Québec, Codicille éditeur, coll. « Premières approches », à paraître.
- CANDAU, Joël, *Anthropologie de la mémoire*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 1996.
- CANGUILHEM, Georges, *Le normal et le pathologique* [1943-1966], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2011 [1966].

CASTORIADIS, Cornelius, *L'institution imaginaire de la société*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1975.

CASTORIADIS, Cornelius, *Domaines de l'homme. Les carrefours du labyrinthe II*, Paris, Seuil, coll. « Empreintes », 1986.

CASTORIADIS, Cornelius, *La montée de l'insignifiance. Les carrefours du labyrinthe IV*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1996.

CASTORIADIS, Cornelius, *Une société à la dérive*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2005.

CASTORIADIS, Cornelius, *Fait et à faire. Les carrefours du labyrinthe V*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », 1997.

CORBIN, Alain, « Imaginaires sociaux », dans Christian Delporte, Jean-Yves Mollier et Jean-François Sirinelli (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2010.

DÄLLENBACH, Lucien, « Intertexte et autotexte », *Poétique*, Paris, Seuil, n° 27, 1976, p. 282-296.

DAUNAIS, Isabelle, « Conditions du personnage transfictionnel », dans René Audet et Richard Saint-Gelais (dir.), *La fiction, suite et variations*, Québec, Nota bene et Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 349-361.

DE CERTEAU, Michel, *L'écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard, coll. « Folio histoire », 1975.

DEMERS, Jeanne et Lise GAUVIN, « Le conte écrit, une forme savante », *Études françaises*, vol. 12, n° 1-2, avril 1976, p. 3-24.

DEMERS, Jeanne, *Le conte. Du mythe à la légende urbaine*, Montréal, Québec Amérique, 2005.

DU BERGER, Jean, *Le diable à la danse*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006.

ECO, Umberto, *L'œuvre ouverte*, traduit par Chantal Roux de Bézieux avec le concours d'André Boucourechliev, Paris, Seuil, coll. « Points », 1965 [1962].

ELIADE, Mircea, *Le sacré et le profane*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1965 [1957].

ELIADE, Mircea, *Aspects du mythe*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1963.

ELIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident* [1939], traduit par Pierre Kamnitzer, Paris, Calmann-Lévy, coll. « Agora », 1975.

ÉVRARD, Franck, *Fait divers et littérature*, Paris, Nathan, coll. « 128 », 1997.

FASSIN, Didier et Patrice BORDELAIS (dir.), *Les constructions de l'intolérable. Études d'anthropologie et d'histoire sur les frontières de l'espace moral*, Paris, La Découverte, 2005.

FINKELSTEIN, Claire, « Une perspective contractualiste sur le châtement », dans Christian Nadeau et Marion Vacheret (dir.), *Le châtement. Histoire, philosophie et pratiques de la justice pénale*, Montréal, Liber, 2005, p. 65-96.

FOUCAULT, Michel, « Qu'est-ce qu'un auteur? » [1969], *Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 817-849.

FOUCAULT, Michel, *Maladie mentale et psychologie* [1954], Paris, Presses universitaires de France, coll. « Quadrige », 2010.

FOUCAULT, Michel, « Des espaces autres » [1984], *Dits et écrits II. 1976-1988*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 2001, p. 1571-1581.

FREUD, Sigmund, *Au-delà du principe de plaisir* [1920], traduit par Jean Laplanche et Jean-Bertrand Pontalis, dans *Essais de psychanalyse*, Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001.

FREUD, Sigmund, *Totem et tabou* [1912], traduit par Samuel Jankélévitch, Paris, Éditions Payot & Rivages, coll. « Petite Bibliothèque Payot », 2001.

GAGNON, John, *Les scripts de la sexualité. Essais sur les origines culturelles du désir*, traduction de Marie-Hélène Bourcier et d'Alain Giami, Paris, Éditions Payot & Rivages, 2008.

GENETTE, Gérard, *Palimpsestes. La littérature au second degré*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1982.

GENETTE, Gérard, *Discours du récit* [1972], suivi de *Nouveau discours du récit* [1983], Paris, Seuil, coll. « Points », 2007.

GENETTE, Gérard, *Fiction et diction* [1991], précédé de *Introduction à l'architexte*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2004.

GENETTE, Gérard, *Figures II*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1966.

GOFFMAN, Erving, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux* [1961], traduit par Liliane et Claude Lainé, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1968.

GOFFMAN, Erving, *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps* [1963], traduit par Alain Kihm, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1975.

GOODMAN, Nelson, « Quand y a-t-il art? » [1977], traduit par Danielle Lories, dans Gérard Genette (dir.), *Esthétique et poétique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1992, p. 67-82.

HALBWACHS, Maurice, *La mémoire collective* [publication posthume], Paris, Presses universitaires de France, 1950.

HALL, Edward, *Le langage silencieux* [1959], Paris, Seuil, coll. « Points », 1984.

HAMBURGER, Käte, *Logique des genres littéraires*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1986 [1977].

HARTOG, François, *Régimes d'historicité. Présentisme et expériences du temps* [2003], Paris, Seuil, coll. « Points », 2012.

HÉRITIER, Françoise, *L'identique et le différent* [entretiens avec Caroline Broué], La Tour d'Aigues, Éditions de l'aube, 2012.

HUSTON, Nancy, *L'espèce fabulatrice*, Actes Sud, coll. « Babel », 2008.

ISER, Wolfgang, *L'acte de lecture. Théorie de l'effet esthétique*, traduit par Evelyne Sznycer Bruxelles, Pierre Mardaga Éditeur, coll. « Philosophie et langage », 1985.

JAUSS, Hans Robert, *Pour une esthétique de la réception*, traduit par Claude Maillard, Paris, Gallimard, coll. « Tel », 1978.

JOST, François, *De quoi les téléséries américaines sont-elles le symptôme?*, Paris, CNRS éditions, 2011.

JOUBE, Vincent, *Poétique des valeurs*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Écriture », 2001.

KANT, Emmanuel, *Critique de la faculté de juger* [1790], traduit par Alexandre J. L. Delamarre, Jean-René Ladmiral, Marc B. de Launay, Jean-Marie Vaysse, Luc Ferry et Heinz Wismann, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 1985.

LACOURCIÈRE, Luc, « La tradition orale au Canada », dans Claude Galarneau et Elzéar Lavoie (dir.), *France et Canada français du XVI^e au XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Les cahiers de l'Institut d'histoire », 1966, p. 223-231.

LEBLANC, Patrice, « L'imaginaire social. Note sur un concept flou », *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 97, juillet-décembre, 1994, p. 415-434.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *Anthropologie structurale*, Paris, Plon/Pocket, coll. « Agora », 1974 [1958].

LUHMANN, Niklas, *La réalité des médias de masse* [2004], traduit par Flavien Le Bouter, Bienne-Paris, diaphanes, 2012.

LYOTARD, Jean-François Lyotard, *La condition postmoderne*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1979.

MAINGUENEAU, Dominique, *Linguistique pour le texte littéraire* [4^e édition], Paris, Armand Colin, 2007.

MARINIELLO, Silvestra et Anne LARDEUX, « Introduction », dans Olivier Asselin, Silvestra Mariniello et Andrea Oberhuber (dir.), *L'ère électrique / The electric age*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011.

MAVRIKAKIS, Catherine, *Condamner à mort. Les meurtres et la loi à l'écran*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, coll. « Champ libre », 2005.

MOUFFE, Chantal, *Le politique et ses enjeux. Pour une démocratie plurielle*, Paris, La Découverte, 1994.

MOUILLAUD, Maurice, « Le journal : un texte sous tension », dans Pierre Rétat (dir.), *Textologie du journal*, Cahiers de textologie, n^o 3, Paris, Minard, 1990, p. 141-155.

NORA, Pierre, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », dans Pierre Nora (dir.), *Les lieux de mémoire 1. La République*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque illustrée des histoires », 1984.

NORA, Pierre, « Mémoire collective », dans Jacques Le Goff, Roger Chartier et Jacques Revel (dir.), *La Nouvelle histoire*, Paris, La Bibliothèque du CEPL, 1978.

ORY, Pascal, *L'histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2004.

PETERSON, Michel, *L'instant du danger. Réflexions d'un psychanalyste et témoignages sur l'exil forcé* [avec photographies de Charles-Henri Debeur], Montréal, Les Éditions du passage, 2012.

POPOVIC, Pierre, *La mélancolie des Misérables. Essai de sociocritique*, Montréal, Le Quartanier, coll. « Erres essais », 2013.

RICOEUR, Paul, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2000.

RICOEUR, Paul, *Temps et récit 1. L'intrigue et le récit historique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1983.

SAINT-GELAIS, Richard, *Fictions transfuges. La transfictionnalité et ses enjeux*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 2011.

SCHAEFFER, Jean-Marie, *Pourquoi la fiction?*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1999.

SEARLE, John, *La construction de la réalité sociale* [1995], traduit de l'anglais par Claudine Tiercelin, Paris, Gallimard, coll. « nrf essais », 1998.

TODOROV, Tzvetan, *Les abus de la mémoire*, Paris, Arléa, 2004.

TODOROV, Tzvetan, *Poétique de la prose*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1971.

TODOROV, Tzvetan, *La notion de littérature*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1987.

TODOROV, Tzvetan, *Introduction à la littérature fantastique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1970.

TODOROV, Tzvetan, *La vie commune. Essai d'anthropologie générale*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995.

VEYNE, Paul, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, Seuil, coll. « Univers historique », 1971.

ZUMTHOR, Paul, *Introduction à la poésie orale*, Paris, Seuil, coll. « Poétique », 1983.

2.5 Sources en ligne

BÉLANGER, Réal, « Barthe, Émilie (Lavergne) », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 15, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/barthe_emilie_15F.html.

BOIVIN, Aurélien, « Angers, François-Réal », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/angers_francois_real_8F.html.

BRASSARD, Michèle et Jean HAMELIN, « Tessier, Ulric-Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/tessier_ulric_joseph_12F.html.

CYR, Céline et Pierre DUFOUR, « Drapeau, Joseph », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 5, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/drapeau_joseph_5F.html.

CYR, Céline, « Estimauville, Joséphine-Éléonore d' », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/estimauville_josephine_eleonore_d_12F.html.

D'AIGLE, Jeanne, « Couillard-Després, Emmanuel », dans *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], page consultée le 1^{er} septembre 2015, http://www.biographi.ca/fr/bio/couillard_despres_emmanuel_8F.html.

DÉSILETS, Andrée, « Taché, sir Étienne-Paschal », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003, http://www.biographi.ca/fr/bio/tache_etienne_paschal_9F.html.

FALARDEAU, Jean-Charles, « Parent, Étienne », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/parent_etienne_10F.html.

GALARNEAU, Claude, « Holmes, John », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 8, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/holmes_john_1799_1852_8F.html.

GALARNEAU, Claude, « Mclane, David », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 4, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/mclane_david_4F.html.

GARON, André, « Aylwin, Thomas Cushing », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 10, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/aylwin_thomas_cushing_10F.html.

GOSSELIN COUILLARD, François, *Saint-Roch. Une histoire populaire*, [En ligne], <http://saint-roch.blogspot.ca>

LAMONDE, Yvan, « Faribault, Georges-Barthélémi », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/faribault_georges_bartheleми_9F.html.

LECHASSEUR, Antonio, « Casgrain, Charles-Eusèbe », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 7, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/casgrain_charles_eusebe_7F.html.

LEFEBVRE, Jean-Jacques, « Saveuse de Beaujeu, Georges-René », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 9, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/saveuse_de_baujeu_georges_rene_9F.html.

MORISSET, Lucie K. et Luc NOPPEN, « Taché, Eugène-Étienne », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 14, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/tache_eugene_etienne_14F.html.

POIRIER, Vicky, *Patrimoine, histoire et multimédia*, septembre 2011, [En ligne], <https://tolkien2008.wordpress.com/2011/09/10/laffaire-cordelia-viau-saint-canut-1897/>.

ROBY, Yves, « Chiniquy, Charles », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/chiniquy_charles_12F.html.

ROUSSEAU, Guildo, « Barthe, Georges-Isidore », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 12, Université Laval / University of Toronto, 2003, [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/barthe_georges_isidore_12F.html.

2.6 Documentaire

GODBOUT, Jacques [réalisateur], *Anne Hébert, 1916-2000*, Office national du film, 2000, 50 minutes 26.